This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

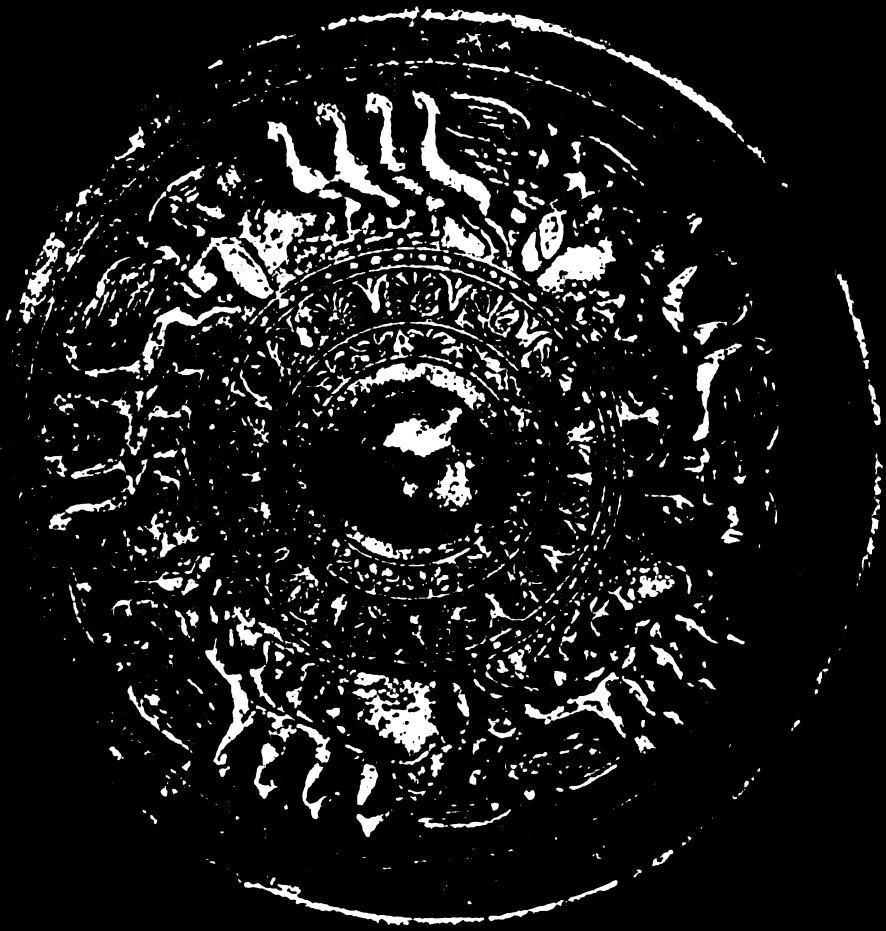

Mémoires

Société nationale des antiquaires de France

Digitized by Google

Arc100.1

Harvard College Library

FROM THE FUND OF

CHARLES MINOT

(Class of 1828).

Received 7 Aug. 1896

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

—

TOME CINQUANTE-QUATRIÈME

SIXIÈME SÉRIE, TOME IV

Digitized by Google

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

SIXIÈME SÉRIE

TOME QUATRIÈME

PARIS

C. KLINCKSIECK

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

11, RUE DE LILLE, 11

M DCCC XCIV

Digitized by Google

Arc 100.1

HARVARD COLLEGE
AUG 7 1896
LIBRARY.

Minot Fund

Digitized by Google

LES FOUILLES
DE M. DE MORGAN
A DAHSHOUR.

Par M. le Vicomte J. de Rougé, membre résidant.

Lu dans la séance du 11 avril 1894.

Les journaux ont répandu dernièrement la nouvelle d'une découverte considérable de bijoux antiques[1], résultat des recherches dirigées par M. de Morgan, directeur général du service des antiquités de l'Égypte, près de l'une des pyramides de Dahshour. Dans le désir de fournir à la Société des Antiquaires des renseignements authentiques sur cet événement scientifique, je les ai demandés directement à M. de Morgan, qui a bien voulu me répondre la lettre suivante, que je communique aujourd'hui à la Compagnie.

Les pyramides de Dahshour, au nombre de quatre, forment un groupe situé au sud de la pyramide à degrés de Saqqarah : deux de ces pyramides sont construites en pierre et les deux autres en briques; c'est une de ces dernières qui a été le théâtre de la découverte.

1. La meilleure relation de cette découverte a été donnée dans le *Journal des Débats* du 23 mars 1894.

Digitized by Google

« Dahshour, le 28 mars 1894.

« Monsieur,

« Je continue toujours mes recherches dans la pyramide, mais je n'ai pas encore découvert le tombeau du roi. Je passe mes journées entières dans le puits et les galeries, car les Arabes se découragent vite; les indices légers ne les frappent pas, et il est nécessaire que je fasse tout par moi-même.

« Pris comme je le suis, je n'ai pas eu le temps de préparer la note que je voulais vous envoyer, mais j'ai prié M. Legrain, de la mission du Caire, qui est ici en ce moment, de prendre dans mes notes et de rédiger pour vous quelques pages relatant les faits les plus importants. Je vous envoie son manuscrit : je vous adresse également une coupure d'un journal vous donnant la liste des objets de la première trouvaille et une copie de l'inventaire fait par E. Brugsch-bey de la seconde découverte.

« Avec ces trois documents vous aurez les renseignements, mais, à mon grand regret, je n'ai pu rédiger moi-même cette note et vous économiser ainsi la peine de l'écrire ; excusez-m'en, je vous prie; j'espère que vous voudrez bien prendre en considération les circonstances atténuantes que je vous signalais tout à l'heure. Si mes fouilles sont, comme je l'espère, couronnées de succès, vous pouvez être certain, Monsieur,

Digitized by Google

que je me ferai un véritable plaisir de vous envoyer tous les renseignements de nature à vous intéresser.

« Veuillez agréer, etc.

« J. DE MORGAN. »

Depuis la découverte de la tombe des princesses royales, M. de Morgan, tout en préparant la suite de ses fouilles à la pyramide du nord, avait reporté une partie de ses ouvriers à la pyramide du sud. Là, il a été assez heureux pour trouver, dans le voisinage immédiat de ce monument, le tombeau d'un roi nommé : *Hor Aou-ab-ra*, avec sa statue en bois d'un art remarquable. M. de Morgan, s'appuyant en particulier sur ce fait que la caisse contenant les canapes est scellée du cachet du roi Amenemhat III, place ce nouveau pharaon dans la XII[e] dynastie. Cette position lui est contestée, et M. Maspéro, entre autres, pense qu'on doit reconnaître dans ce nom celui d'un des rois de la XIII[e] dynastie.

Les fouilles de la pyramide du sud ont aussi fourni un tombeau inviolé d'une princesse nommée : *Noub-hotep;* sa momie était encore parée des bijoux dont on l'avait ornée au jour de sa sépulture.

Digitized by Google

NOTES

SUR

LES FOUILLES DE M. DE MORGAN

DANS

LA PYRAMIDE DE BRIQUES DE DAHSHOUR

(JANVIER, FÉVRIER, MARS 1894).

« Asychis, voulant surpasser ses prédécesseurs, bâtit en briques une pyramide avec l'inscription suivante gravée sur une pierre : « Ne « me méprise pas à cause des pyramides de « pierres ; je l'emporte sur elles autant que Jupi- « ter sur les autres dieux, car, en plongeant un « épieu dans le lac, en réunissant ce qui s'y atta- « chait d'argile, on a fait des briques dont j'ai été « construite » (Hérodote, II, 136).

Ainsi racontait-on la légende de la pyramide de Dahshour[1]. Cependant, malgré l'exhortation faite,

1. L'assimilation de la pyramide dont parle Hérodote avec celle de Dahshour me semble fort acceptable d'après ce que l'historien nous dit d'Asychis. Ce roi règne après Mycérinus et les grands constructeurs de pyramides. C'est en quelque sorte la disposition topographique qui sert de base à cette succession royale. Asychis fait exécuter de nombreux travaux à Memphis, au temple de Ptah du mur du sud, situé non loin de là, de même qu'un lac que l'historien ne manque pas de nous signaler.

Digitized by Google

grâce surtout aux dégradations dont elle eut à souffrir dès les Ramessides, la pyramide de Dahshour ne rivalisa jamais avec ses grandes sœurs de Ghizeh, et, alors que l'admiration se portait vers celles-ci, celle-là n'attira que rarement sur elle l'attention des savants et des archéologues.

Ce fut en 1839 que M. Perring, au cours de ses travaux, essaya pour la première fois de pénétrer dans la grande masse de briques ; mais, malgré toute la patience et l'habileté qu'il déploya en cette occurrence, le succès ne couronna pas ses efforts. Seul, un débris de cartouche, difficile à compléter à cette époque, vint donner une faible indication sur l'âge du monument.

M. de Rougé, cependant, dans son *Examen de l'ouvrage de M. de Bunsen* (p. 51), put avancer que la pyramide de Dahshour avait été construite par Ousertesen III.

M. Maspéro, durant son séjour en Égypte, voulut compléter le travail de M. Perring ; mais, après de longues tentatives, après avoir, au moyen d'une énorme tranchée, pénétré jusqu'au cœur de la construction et être arrivé au sol premier, il dut abandonner la partie, laissant à ses successeurs l'honneur de pénétrer un jour dans la pyramide inviolée.

Malgré ces décevants auspices, M. de Morgan ne craignit pas de reprendre le travail de ses devanciers en janvier 1894 et, voulant se rendre compte du genre de construction adopté pour ce

Digitized by Google

monument, étudia tout d'abord les *mastabas*[1] qui l'entouraient.

Des fouilles qu'il exécuta dans cette nécropole inexplorée jusqu'alors, M. de Morgan put arriver au *schema* suivant :

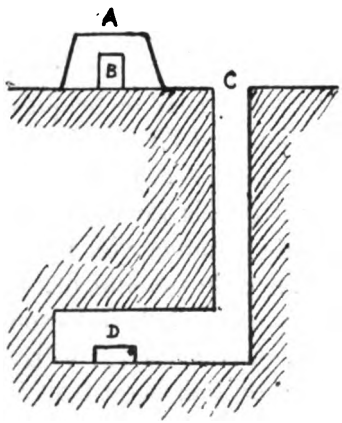

Le mastaba-type de Dahshour se compose :

1° D'un massif *plein* en briques (A), revêtu de calcaire, auquel s'adosse une stèle (B). Cette stèle surmonte une table d'offrandes ;

1. Le nom de *mastaba,* qui signifie *banc,* avait été donné par les fellahs aux tombeaux de la plaine de Saqqarah à cause de leur forme basse et allongée : Mariette a adopté cette expression, que l'on emploie désormais pour désigner ce genre de constructions funéraires. Les *mastabas* étaient les tombes des personnages importants, les pyramides étant d'ordinaire réservées aux sépultures royales. Les grands dignitaires de la cour avaient l'habitude de placer leurs tombes dans les environs de la pyramide qui devait servir de dernière demeure au Pharaon qu'ils servaient. (Cf. Mariette, *Revue archéologique,* t. XIX.) — Vicomte J. de R.

Digitized by Google

2° D'un puits (C) percé généralement au nord du bloc de briques ;

3° D'une chambre (D) parée de pierre de Tourah et renfermant le sarcophage. Le sarcophage est placé à une dizaine de mètres de profondeur, exactement au-dessous de la stèle où les vivants viendront dire les prières et déposer les offrandes[1].

Il va sans dire qu'une enceinte enferme tout le mastaba.

Les puits permirent à M. de Morgan de se rendre compte de la constitution géologique du sol. Après avoir traversé une épaisseur moyenne de 1m50 de sable et de débris de tout genre, on rencontre les graviers du *diluvium* formant une couche de trois à cinq mètres. Enfin, au-dessous s'étend une masse profonde de grès tendre, verdâtre, à paillettes micacées que l'outil attaque facilement et qui se prête avec facilité aux excavations souterraines, malgré quelques noyaux siliceux qui viennent parfois faire reculer le mineur dans l'accomplissement de sa tâche. C'est

1. D'après cette description, ce qui différencie le type du mastaba de Dahshour de celui des monuments analogues de Saqqarah, ce sont les caractères suivants. Les mastabas de Saqqarah renferment des pièces intérieures : une salle accessible au public et des réduits appelés aujourd'hui *serdab*, où sont enfermées les statues du défunt : à Dahshour le massif est plein. Le puits, dans les tombes de Saqqarah, a son ouverture soit à l'intérieur d'une des salles, soit sur le toit lui-même dans l'épaisseur de la muraille : à Dahshour, l'ouverture du puits est à l'extérieur, au nord. Cette dernière remarque a été un indice important pour les fouilles de la pyramide. — Vicomte J. DE R.

Digitized by Google

toujours dans ces grès que les chambres sépulcrales ont été taillées.

Des quelques inscriptions que fournirent ces fouilles d'essai, on put déjà présager que la pyramide était bien de la XII[e] dynastie, contemporaine des Ousertesen et des Amenemhat, et un beau jour le fragment de Perring put être complété ainsi : *Ra-scha-Kau*. On trouva même le nom de bannière d'Ousertesen III.

Examinons maintenant le parti que M. de Morgan sut tirer de ces données acquises sur le terrain. Il remarqua tout d'abord que les briques des mastabas sont identiques à celles de la pyramide ; puis, au moyen de sondages pratiqués méthodiquement autour de la pyramide, dans la double enceinte qui l'entoure, il s'aperçut que sous une mince couche de sable se trouvent parfois de grandes quantités de débris de ce grès verdâtre qu'il avait déjà vu au fond des puits. M. de Morgan en conclut que de vastes souterrains doivent être creusés, soit sous soit autour de la pyramide, dans le terrain indiqué par les murs d'enceinte, et arrive à cette thèse nouvelle : « La construc« tion en briques de Dahshour n'est pas une py« ramide, mais un mastaba colossal disposé de la « même façon que les mastabas environnants et « de la même époque, c'est-à-dire de la XII[e] dy« nastie. »

L'événement vint confirmer cette appréciation, car, le 25 février, les sondages mirent à jour

Digitized by Google

l'orifice d'un puits situé, à peu de chose près, dans l'angle nord-ouest de l'enceinte. Ce puits, à vrai dire, ne payait pas de mine : mal fait, mal orienté, tout semblait indiquer un travail clandestin et fait à la hâte. Cependant, à quatre mètres de profondeur, une petite sépulture saïte qu'on trouva vint montrer que l'excavation, clandestine ou non, était ancienne, et le travail continua sans relâche. Enfin, le 28, vers midi, le reis Roubi Hamzawi se trouva, au fond du puits, devant un couloir qui s'enfonçait profondément sous terre. En y pénétrant, M. de Morgan, après maints détours de ce boyau de mine, arriva dans une immense galerie parfaitement droite et dirigée d'ouest en est. Sur la gauche s'ouvraient des chapelles funéraires renfermant des boîtes à canopes et des sarcophages ouverts et dépouillés de leurs momies et de leurs richesses d'antan.

M. de Morgan ne put aller plus loin ce jour-là, car l'encombrement des galeries et surtout le manque d'air respirable, qui empêchait les bougies de brûler, rendait tout travail impossible. Le lendemain 29, l'exploration fut reprise, et l'on arriva enfin à une galerie parée de pierre de Tourah aboutissant à un éboulis de pierres et de sable semblable à celui qu'on trouvait à la surface. Il était donc évident qu'à ce point précis devait se trouver le puits antique par lequel les sarcophages avaient été descendus.

M. de Morgan fit, à la boussole, le plan du sou-

Digitized by Google

terrain et, revenu à la lumière, reporta ce relevé sur le terrain, déterminant ainsi exactement le lieu où de nouvelles fouilles amenaient la découverte et le déblaiement du puits ancien et d'un second souterrain, étage inférieur de la galerie déjà connue.

Un courant d'air étant établi par les deux puits, le travail put être poussé rapidement et les études faites sans entraves. La galerie principale renfermait quatre tombeaux, dont trois anonymes. Le dernier appartenait à l'héritière, l'épouse du roi, *Nefer Hent*.

L'étage inférieur fournit les noms des princesses : la fille du roi, *Ment*, la fille du roi, *Sent-Senbet-s* et *Hathor-Sat*. On y trouva aussi la statue brisée d'un haut fonctionnaire nommé *Mentu-Nesu*.

De cette constatation venait l'assurance que la galerie découverte n'avait renfermé que les dépouilles des princesses royales et que le tombeau du roi restait et reste encore aujourd'hui à trouver. Chaque chambre funéraire est d'une grande simplicité : l'appareillage des pierres et particulièrement du plafond cintré est fort beau, mais aucun texte, aucune décoration ne viennent fournir un renseignement quelconque à l'archéologie. Sur le sarcophage seul se lit parfois un bref proscynème à Ptah-Sokar-Osiris en faveur de la princesse qui y fut déposée jadis.

Peu de textes, quelques noms royaux inconnus,

Digitized by Google

pas de cartouches permettant de les classer dans le dédale du Livre des Rois, tels étaient les résultats dont il aurait fallu se contenter en attendant de nouvelles galeries, si une trouvaille imprévue, sans précédent dans l'histoire des fouilles en Égypte, n'était venue tout à coup fournir des renseignements complémentaires et un trésor d'une valeur incalculable.

Le 6 mars, en nettoyant le sol de la galerie, en enlevant la couche de terre qui y était déposée depuis des siècles, on reconnut que le sol, près du sarcophage de la princesse Hathor-Sat, était mou et qu'à cet endroit une excavation existait. En quelques minutes la cachette, car c'en était une, décela ses trésors. Des bijoux d'or et d'argent, des pierreries étaient là, entassés au milieu des fragments vermoulus d'un coffret orné de filets d'or et d'hiéroglyphes d'argent, qui composaient jadis le nom de la propriétaire de ces merveilles. Plusieurs bijoux, entre autres un pectoral et un scarabée, fournirent les cartouches d'Ousertesen II et III, confirmant ainsi les données recueillies dans les mastabas environnants et prouvant enfin que la pyramide de Dahshour avait bien été construite par les rois de la XII^{e} dynastie.

Le lendemain de cette découverte, une autre, plus importante encore, fut faite à quelques mètres de là, près du sarcophage de la princesse *Sent-Senbet-s*. Cette fois le trésor, déposé dans une

Digitized by Google

boîte incrustée d'or, fournit, sur les bracelets, les pectoraux et les scarabées, les noms déjà connus d'Ousertesen II et III et celui d'Amenemhat III. Un pectoral, au cartouche d'Ousertesen III, le montre, comme dit le texte hiéroglyphique, frappant les barbares d'Asie, les *Mentiu* et les *Satiu*, venant ainsi nous montrer ce roi sous un nouvel aspect, celui de conquérant, que les monuments précédents ne nous avaient pas fait connaître.

Je joins, Monsieur, à cette longue notice la liste complète des bijoux trouvés dans les deux trésors. Cette énumération sèche ne pourra vous dire la perfection du travail, l'art qui a présidé à la composition, au dessin de ces bijoux, ni non plus l'harmonie de ces pierres assemblées et formant un ensemble parfait. Les bijoux de la reine *Aahotep*[1] et ceux de *Kha-emuas*[2] comparés à ceux-ci ne semblent que choses de décadence, et l'admiration qu'ils causaient autrefois cesse maintenant en présence des merveilles que vient de découvrir M. de Morgan.

Peut-être dans un avenir prochain la pyramide de Dahshour livrera-t-elle son secret entier : c'est ce qu'il nous plaît d'espérer pour les progrès de l'archéologie égyptienne et de souhaiter au directeur du service des antiquités de l'Égypte.

1. Musée de Ghizeh.
2. Musée du Louvre, salle historique, vitrine H.

Digitized by Google

LISTE DES OBJETS

COMPOSANT

LA PREMIÈRE TROUVAILLE

FAITE PAR M. DE MORGAN

DANS LA PYRAMIDE DE DAHSHOUR.

N° 1. Pectoral en or massif, larg. 0m057, haut. 0m048; poids 37 grammes 1/2. — Il porte au centre le cartouche d'*Ousertesen II* et est accolé de deux éperviers coiffés de la couronne de la haute et de la basse Égypte. Les signes des cartouches sont faits de cornaline, de lapis-lazuli et de turquoise; les mêmes pierres précieuses sont employées à l'ornementation de toute la face extérieure du pectoral. Au revers, les mêmes signes et les mêmes ornements se reproduisent, mais ils sont en or ciselé.

N° 2. Six cyprées en or, long. 0m037; poids 47 gr. ensemble; travail soigné, sans ornements; elles faisaient partie d'un collier.

N° 3. Une coquille bivalve en or, long. 0m068, larg. 0m057; poids 39 gr. Lisse sur les deux faces.

N° 4. Neuf petites coquilles de même forme, en or, long. 0m017, larg. 0m014; ensemble, poids 8 gr. 3/4.

Digitized by Google

N° 5. Deux bracelets en or, diamètre 0m048, larg. 0m004 1/2; poids des deux 50 gr.

N° 6. Deux bracelets en or, ornés de pierres enchâssées et composés de plaques d'or alternant avec des perles de cornaline très petites; poids des deux 10 gr.

N° 7. Un scarabée en améthyste, orné sur sa partie plate d'une feuille d'or sur laquelle est gravé le cartouche d'Ousertesen II.

N° 8. Un scarabée en améthyste, sans inscriptions.

N° 9. Trois ornements en or représentant un nœud; l'un d'eux porte un lotus enrichi de pierres; poids 3 gr. 10.

N° 10. Trois perles d'or, poids 0 gr. 70.

N° 11. Trois fermoirs de bracelets en or, poids 6 gr. 1/2.

N° 12. Une griffe de tigre en or munie d'un anneau, poids 3 gr. 1/2.

N° 13. Trois pendeloques en or, long. 0m019; poids 1 gr. 30.

N° 14. Un lion en or, couché; très beau travail; long. 0m017; poids 2 gr. 1/4.

N° 15. Un miroir monté en or et en argent, poids 9 gr.

N° 16. Nombreuses perles et pendeloques de pierres précieuses.

N° 17. Huit petits vases d'albâtre.

N° 18. Un fermoir de collier en or, formé de

Digitized by Google

deux fleurs enroulées, ornées de turquoises, lapis et cornaline.

N° 19. Un scarabée en améthyste.

N° 20. Un scarabée en pâte au nom de la princesse *Hathor-Sat*.

N° 21. Cinq lions en or, long. $0^{m}018$.

N° 22. Dix-sept coquilles en or, haut. $0^{m}017$, larg. $0^{m}004$.

N° 23. Sept plaques d'or pour bracelets.

N° 24. Sept petits fermoirs en or, forme nœuds.

N° 25. Huit pendeloques en or, long. $0^{m}021$.

N° 26. Deux griffes de tigre en or.

N° 27. Dix-huit perles en or.

N° 28. Une fiole de kohl, lapis, montée d'or, long. $0^{m}018$.

N° 29. Sept pendeloques lapis, long. $0^{m}018$.

N° 30. Garniture en or pour miroir.

N° 31. Une pendeloque, or tressé, long. $0^{m}018$.

N° 32. Huit pendeloques émeraude, long. $0^{m}018$.

N° 33. Huit perles plates émeraude.

N° 34. Six perles plates cornaline.

N° 35. Treize perles plates lapis.

N° 36. Deux perles, pâte verte, dorées.

N° 37. Sept perles cornaline.

N° 38. Sept perles diverses, dont une de verre.

N° 39. Treize perles en or.

N° 40. Deux têtes d'épingles en argent.

N° 41. Trois cent quarante perles améthyste.

Digitized by Google

SECONDE TROUVAILLE.

N° 1. Grand pectoral en forme de Naos, or massif et pierres multicolores incrustées, long. 0m005, haut. 0m06; poids 63 gr.

Un vautour, les ailes déployées, plane au-dessus d'un cartouche contenant le nom Ousertesen III, XIIe dyn. A droite et à gauche du cartouche, un sphinx debout, à tête d'épervier, portant les plumes d'Ammon, foule sous ses pieds un prisonnier nègre, pendant qu'un autre prisonnier asiatique implore grâce. Travail de la plus grande finesse et d'une conservation étonnante.

N° 2. Grand pectoral, or massif, pierres multicolores incrustées, long. 0m104, haut. 0m088; poids 135 gr.

Un vautour, les ailes déployées, tenant dans chaque griffe les symboles de la vie éternelle et de la stabilité, plane au-dessus de deux personnes représentant le même roi; d'une main, chacun de ces personnages a saisi la chevelure d'un prisonnier asiatique; de l'autre, il tient une massue pour l'écraser. Au milieu, entre les deux personnes, se trouve le cartouche, deux fois représenté, donnant le nom du roi Amenemhat III et entourant les mots en hiéroglyphes : « Le bon dieu, le maître des deux pays » (c'est-à-dire de la haute et de la basse Égypte). Derrière chaque personnage deux bras sortent de l'emblème de la vie éternelle et tiennent un flabellum (espèce d'éventail).

Digitized by Google

Travail et composition de la plus haute valeur artistique.

N° 3. Coquille en or, incrustée de pierres multicolores, dessin principal en fleurs de lotus; travail extrêmement artistique : long. 0m044, haut. 0m046; poids 14 gr. 20.

N° 4. Grande coquille en or massif, haut. 0m075, larg. 0m075; poids 65 gr.

N° 5. Ornement d'un collier, formé de quatre têtes de lions accolées, long. 0m052, larg. 0m032; poids 20 gr.

N° 6. Un autre semblable, mêmes dimensions, poids 20 gr. 50.

N° 7. Un autre semblable, mêmes dimensions, poids 18 gr. 10.

N° 8. Un autre, mêmes dimensions, poids 19 gr. 30.

N° 9. Un autre, mêmes dimensions; celui-ci a formé le fermoir du susdit collier; poids 40 gr.

N° 10. Un autre ornement en forme de quatre têtes de lions accolées, mêmes dimensions, poids 20 gr.

N° 11. Un autre, mêmes dimensions, poids 19 gr. 70.

N° 12. Un autre, mêmes dimensions, poids 22 gr. 20.

N° 13. Bivalve en or massif, provenant d'un grand collier, long. 0m058, larg. 0m034; poids 29 gr. 30.

N° 14. Bivalve, semblable au précédent, ayant

Digitized by Google

servi comme fermoir, mêmes dimensions, poids 48 gr. 50.

N° 15. Bivalve en or provenant du même collier, mêmes dimensions, poids 31 gr.

N° 16. Un autre semblable, mêmes dimensions, poids 30 gr. 50.

N° 17. Un autre semblable, mêmes dimensions, poids 32 gr.

N° 18. Un autre semblable, mêmes dimensions, poids 31 gr.

N° 19. Un autre semblable, mêmes dimensions, poids 30 gr.

N° 20. Un autre semblable, mêmes dimensions, poids 29 gr. 70.

N° 21. Chaîne en or, composée de quarante-trois perles en forme d'amande et quatre-vingt-dix-huit perles rondes, long. 0^m89; poids 51 gr.

N° 22. Petite fiole, or massif, en forme de crayon (pour kohl); les dessins en zigzags sont formés par de petites perles d'or accolées et soudées séparément. Le travail est merveilleusement exécuté et de la plus haute valeur artistique : long. 0^m053; poids 9 gr.

N° 23. Bracelet simple en or, diamètre moyen 0^m05, larg. 0^m014; poids 15 gr.

N° 24. Un autre pareil, poids 15 gr.

N° 25. Bracelet en or, composé de neuf morceaux. Ce bracelet était jadis incrusté de perles faites en pierre dure, tellement petites qu'on ne comprend pas la possibilité d'avoir pu les tailler :

Digitized by Google

haut. de chaque morceau 0m046, larg. 0m08, poids des neuf morceaux 47 gr.

N° 26. Autre bracelet semblable (neuf morceaux), mêmes dimensions, poids 40 gr.

N° 27. Ornement d'un bracelet (fermoir) or et pierres incrustées; les incrustations donnent les mots hiéroglyphiques : « Le bon dieu, le maître des deux pays, Amenemhat III vivant à toujours : » haut. 0m063, larg. 0m018; poids 29 gr. 50.

N° 28. Autre ornement pareil, haut. 0m064, larg. 0m021; poids 29 gr.

N° 29. Collier en or, composé d'une chaîne jadis incrustée de perles et ayant comme pendeloques des coquilles en or : long. 0m029, larg. 0m18; poids 28 gr.

N° 30. Coquille en or, haut. 0m045, larg. 0m042; poids 7 gr.

N° 31. Griffe de tigre en or, ou de lion (pendeloque), long. 0m03, larg. 0m014; poids 3 gr. 50.

N° 32. Un autre semblable, mêmes dimensions, poids 3 gr. 50.

N° 33. Partie d'un miroir, or massif, long. 0m099, larg. 0m025; poids 13 gr. 50.

N° 34. Une tête de lion, partie d'un miroir or massif, haut. 0m032, larg. 0m034; poids 13 gr.

N° 35. Partie d'un miroir, tête de la déesse Hathor, or et argent, les yeux étaient incrustés; haut. 0m023, larg. 0m050; poids 37 gr. 50.

Digitized by Google

N° 36. Dessous d'un manche de miroir en forme de fleurs de lotus or massif, haut. 0m03, larg. 0m021; poids 11 gr.

N° 37. Un autre semblable, haut. 0m023, larg. 0m02; poids 3 gr.

N° 38. Le signe Neb (seigneur), au-dessus deux nœuds symboliques entourant le signe de la vie éternelle, or avec pierres multicolores incrustées, haut. 0m017, larg. 0m02; poids 3 gr.

N° 39. Scarabée en lapis-lazuli, monté en forme de bague en or, contenant titres et nom du roi Amenemhat III, XIIe dyn.

N° 40. Morceau d'or ayant fait partie d'un bijou, long. 0m029; poids 1 gr. 80.

N° 41. Autre morceau pareil, poids 1 gr. 80.

N° 42. Un scarabée en améthyste, monté sur une plaque en or, sans inscriptions, long. 0m015; poids 3 gr.

N° 43. Épervier avec les ailes déployées, tenant dans ses griffes l'anneau de l'éternité, or et pierres multicolores incrustées.

N° 44. Encadrement formé de deux emblèmes Nuter (dieu) entourant le signe du cœur, or et pierres multicolores, haut. 0m017, larg. 0m015; poids 2 gr.

N° 45. Le signe « fu » entourant le signe du cœur (emblème de la joie), or et pierres multicolores incrustées, haut. 0m018, larg. 0m017; poids 3 gr. 80.

Digitized by Google

N° 46. Un autre pareil, haut. 0m017, larg. 0m017; poids 3 gr. 30.

N° 47. L'emblème de l'éternité, or et pierres multicolores incrustées, haut. 0m013, larg. 0m013; poids 2 gr. 50.

N° 48. Le signe « fu » entourant le signe du cœur, or et pierres multicolores incrustées, haut. 0m032, larg. 0m021; poids 3 gr. 50.

N° 49. Scarabée en racine d'émeraude entouré d'or et formant bague; sur le plat le nom du roi Amenemhat III, XIIe dyn.; poids 1 gr.

N° 50. Collier composé de dix-huit ornements en forme de pendeloques, dont cinq en cornaline, cinq en lapis-lazuli et huit en racine d'émeraude; poids ensemble 14 gr. 50. Or et pierres.

N° 51. Bague en or, avec des dessins en forme de losanges composés de petites perles en or soudées séparément, objet du plus haut intérêt artistique; poids 3 gr. 80.

N° 52. Scarabée en améthyste monté en or en forme de bague, le plat sans inscriptions; poids 1 gr. 80.

N° 53. Scarabée en lapis-lazuli, monté en or, formant bague, portant des titres de reine; poids 2 gr. 20.

N° 54. Scarabée en or avec incrustations en pierres multicolores, le plat sans inscriptions; poids 3 gr. 50.

N° 55. Scarabée en terre émaillée jaune, monté

Digitized by Google

en or, formant bague, portant des titres d'une femme royale; poids 1 gr. 30.

N° 56. Ornement en or, représentant une tête d'Hathor, larg. 0m025, haut. 0m015; poids 5 déc.

N° 57. Un autre pareil; poids 5 déc.

Nos 58-61. Quatre lions en or massif, long. moy. 0m02; poids de chaque lion 2 gr. 50.

N° 62. Scarabée en lapis-lazuli, ayant été incrusté, portant les titres de reine.

N° 63. Scarabée en lapis-lazuli, monté en forme de bague; pas d'inscriptions.

N° 64. Scarabée en racine d'émeraude, monté en or en forme de bague; pas d'inscriptions.

N° 65. Scarabée monté en or, portant les titres de reine; les incrustations manquent.

N° 66. Scarabée en terre émaillée jaune, portant le nom de la reine Merit.

N° 67. Scarabée en lapis-lazuli, sans inscriptions.

N° 68. Un autre pareil.

N° 69. Scarabée en lapis-lazuli, portant le nom de la reine Merit.

N° 70. Scarabée en racine d'émeraude, travail d'incrustations.

N° 71. Scarabée en terre émaillée, portant le nom d'une princesse Merit.

N° 72. Scarabée incrusté, portant les titres de reine.

N° 73. Scarabée en terre émaillée, portant le nom d'une princesse Merit.

Digitized by Google

N° 74. Un autre pareil.

N° 75. Cartouche en argent (provenant d'un encensoir?), long. 0m058, larg. 0m035.

N° 76. Bague en or avec large chaton portant des ornements.

Nos 77-78. Deux cercles en or, en forme de bague, ayant fait partie d'un miroir.

N° 79. Ornement en forme de crayon, or et pierres multicolores, probablement une fiole pour kohl, long. 0m05.

N° 80. Chaîne composée de deux cent cinquante-deux perles en améthyste de la plus grande pureté.

N° 81. Bivalve en or massif, provenant d'un collier, long. 0m05, larg. 0m028; poids 28 gr.

N° 82. Un autre pareil, mêmes dimensions; poids 38 gr.

N° 83. Dessous d'un manche de miroir or massif, dessin fleurs de lotus, long. 0m03, diam. 0m018; poids 3 gr.

N° 84. Ornement d'un bâton, calcaire compact, haut. 0m05, diam. 0m042.

N° 85. Un petit vase avec son couvercle cornaline (en jaspe rouge), haut. 0m032; poids 60 gr.

N° 86. Petit vase avec son couvercle, en lapis-lazuli, haut. 0m038; poids 67 gr.

Nos 87-89. Trois vases en obsidienne, avec leurs couvercles, haut. 0m07; poids moyen 80 gr. chaque.

N° 90. Vase avec son couvercle, en obsidienne, la base et le haut du vase et les bords du cou-

Digitized by Google

vercle ont un cercle d'or, haut. 0m058; poids 86 gr.

N° 91. Vase en obsidienne sans couvercle, la base et le haut cerclés en or, haut. 0m045; poids 49 gr.

Nos 92-98. Sept vases en albâtre, haut. 0m03-0m16.

N° 99. Une chaîne composée de quarante-six perles, forme d'amande, en améthyste et cornaline; poids 17 gr.

N° 100. Miroir en argent avec ornement en or, diam. moy. 0m11.

N° 101. Collier composé de sept perles en racine d'émeraude, deux en améthyste, neuf en lapis-lazuli, forme d'amande, et cinq petites perles rondes en racine d'émeraude.

N° 102. Partie d'un miroir, tête de lion, or massif, haut. 0m025, larg. 0m026; poids 5 gr.

La valeur des deux trouvailles peut être évaluée entre un et deux millions de francs.

Ghizeh, le 14 mars 1894.

Émile BRUGSCH,
Conservateur du Musée de Ghizeh.

La lecture des détails si intéressants qui précèdent permet de résumer les résultats des fouilles de M. de Morgan à Dahshour; ces résultats sont de deux natures différentes. Ces fouilles apportent un contingent nouveau d'un côté à la topographie

Digitized by Google

et à la chronologie des pyramides et de l'autre à l'histoire de l'art égyptien.

Les pyramides, comme l'avait fait remarquer M. Maspéro, sont classées pour ainsi dire chronologiquement du nord au sud : celles de la IV^e^ dynastie à Ghizeh, celles de la V^e^ à Abousir. Saqqarah, ainsi que l'ont prouvé les fouilles de M. Maspéro, est le terrain de la VI^e^ dynastie. Les sépultures de la XII^e^ dynastie pouvaient être au Fayoum d'après certaines raisons historiques, et l'on pensait que les tombes royales de Dahshour, de Lisht et de Meidoum devaient, selon toute probabilité, appartenir aux dynasties antérieures à la XII^e^. Cependant, à la suite de recherches opérées à Meidoum, M. Maspéro émettait l'hypothèse que la pyramide de ce nom pouvait bien avoir été construite par un pharaon de la XII^e^ dynastie, peut-être Amenemhat II[1]. Le résultat principal des fouilles de M. de Morgan est de circonscrire la recherche de certaines tombes royales de la XII^e^ dynastie à Dahshour : les *mastabas* des fonctionnaires de la cour qui se rencontrent dans les environs et les sépultures des princesses de la famille royale sous la pyramide même de Dahshour sont la meilleure indication à suivre pour la continuation des fouilles.

1. Maspéro, Fouilles exécutées en Égypte. *Bibliothèque égyptologique*, t. I, p. 149-152.

Digitized by Google

La découverte des deux trésors, en dehors de leur valeur matérielle, apporte une lumière qui éclaire d'un jour tout nouveau l'art du joaillier au XXV^e^ ou XXVI^e^ siècle avant notre ère. Les siècles postérieurs n'ont pas encore fourni en Égypte un ensemble aussi parfait comme art de la bijouterie, et il y a là un côté intéressant de la prospérité de l'Égypte sous la XII^e^ dynastie[1].

Les résultats historiques des fouilles de Dahshour sont jusqu'à présent assez insignifiants : quelques noms nouveaux de princesses royales sont les seules conquêtes à ce point de vue, mais on ne peut douter que la continuation des fouilles, maintenant que l'on marche sur un terrain connu, ne nous apporte un jour ou l'autre quelque document intéressant.

L'histoire de la XII^e^ dynastie mérite une attention toute particulière. L'Égypte, après une longue période de puissance et un développement artistique extraordinaire sous les IV^e^, V^e^ et VI^e^ dynasties, avait tout à coup, sans que la raison en soit encore connue, vu s'éteindre le flambeau qui éclairait sa civilisation. Les monuments disparaissent, et l'histoire ne conserve comme souvenir de cette époque troublée que les noms de quelques

1. Il faut espérer que M. de Morgan pourra prochainement, par des photographies ou des planches coloriées, faire connaître ces bijoux à ceux qui ne peuvent pas aller les admirer jusqu'au Musée de Ghizeh.

Digitized by Google

pharaons. La XI^e^ dynastie semble timidement reprendre une place moins effacée, et l'histoire monumentale nous amène à ces grands pharaons de la XII^e^ dynastie, les *Ousertesen* et les *Amenemhat*, dont le souvenir en Égypte restera éternel, grâce aux œuvres qu'ils ont accomplies. Dès le début de cette dynastie, on voit les princes s'occuper d'une façon toute spéciale du régime des eaux, source de la richesse agricole de l'Égypte : les canaux, les levées sont entretenus ou refaits à neuf. Cette administration prend une place importante dans l'État, et au Musée du Louvre on peut voir la stèle funéraire d'un grand personnage de l'époque d'*Ousertesen I^er^*, qui avait en quelque sorte les fonctions d'ingénieur en chef des digues et canaux. Mais le travail qui a immortalisé cette dynastie, c'est l'exécution du lac Mœris[1], dû au roi *Amenemhat III*. Hérodote raconte que ce prince avait fait construire au milieu du lac une pyramide destinée à sa sépulture; les ruines de la pyramide existent encore dans le Fayoum, et quelques fragments au nom d'Amenemhat, trouvés dans les environs, ont fait jusqu'à ce jour admettre que ce pharaon y avait été réellement enseveli. Les fouilles de M. de Morgan viendront-

1. Les Égyptiens appelaient cet immense réservoir *meri*, « le lac, » d'où les Grecs ont fait Mœris : il était aussi nommé *pi-iom*, « la mer, » d'où les Arabes ont tiré le nom de la province du *Fayoum*.

Digitized by Google

elles changer cette tradition? Je ne sais, mais, en étudiant la liste des bijoux trouvés dans les souterrains de Dahshour, un petit fait m'a frappé : un bijou au nom d'*Amenemhat III* a été trouvé en même temps que d'autres au nom de ses prédécesseurs. Or, si la pyramide de Dahshour renferme la tombe d'Ousertesen III, comment expliquer la présence d'un bijou au nom de son successeur? Après la cérémonie de l'ensevelissement du pharaon, la tombe était fermée, et nul ne devait y pénétrer. Le souterrain dans lequel M. de Morgan a découvert les tombes des princesses est-il postérieur à la pyramide? Je ne le pense pas. Aussi, en présence des observations si judicieuses du directeur des fouilles, j'en suis à me demander si la pyramide en ce moment attaquée se trouvera être une tombe royale. M. de Morgan, en comparant la pyramide en briques de Dahshour aux sépultures civiles qui l'environnent, fait remarquer qu'elle est construite exactement sur le même modèle : massif plein sans chambres intérieures, même disposition dans le puits funéraire, etc., et il conclut : « La construction en briques « de Dahshour n'est pas une pyramide, mais un « *mastaba* colossal disposé de la même façon que « les *mastabas* environnants et de la même épo- « que. » Ne cherchera-t-on pas en vain dans ce monument la sépulture du pharaon? L'avenir le dira. Peut-être n'est-il que le tombeau de famille

Digitized by Google

des princesses royales de cette dynastie, et l'on aurait alors l'explication de la présence de ce bijou au nom d'*Amenemhat III* au milieu de bijoux des pharaons ses prédécesseurs[1].

Les pyramides voisines livreront sans doute leurs secrets par la suite, et l'histoire de la XII^e^ dynastie pourra trouver, sinon dans les fouilles des pyramides elles-mêmes, mais plutôt dans les tombes environnantes, des éclaircissements nouveaux. Il suffit quelquefois d'un seul monument pour ouvrir des horizons inattendus sur toute une période de l'histoire. Ainsi, on se souvient de la découverte que Mariette fit à *Sân*, dans la basse Égypte, de plusieurs sphinx qu'il attribua aux rois Pasteurs, ces Asiatiques qui avaient envahi l'Égypte et s'y étaient établis après l'avoir couverte de ruines. Le type très particulier des figures, au nez busqué, aux pommettes saillantes, l'arrangement nouveau de la crinière faisant auréole autour du visage, enfin le nom d'un roi Pasteur gravé sur l'épaule droite, tout semblait confirmer cette hypothèse. Cependant, mon père, à l'époque de l'apparition de ces monuments, avait déjà fait ses réserves sur cette attri-

1. Depuis que cette communication a été faite à la Société, une dépêche, parue dans les journaux, annonce que M. de Morgan aurait découvert à Dahshour la tombe d'un roi inconnu de la XII^e^ dynastie; la dépêche ne dit pas à quel endroit précis cette découverte aurait eu lieu.

Digitized by Google

bution, et M. Maspéro les avait depuis encore accentuées. Or, dernièrement, un savant russe, M. Golénischeff, semble avoir prouvé par la comparaison d'une statue du Musée de Berlin et par d'autres indices encore que le type des figures des sphinx de *Sân* est exactement celui du roi *Amenemhat III*, le fondateur du lac Mœris[1], renversant ainsi d'un seul coup les théories basées sur la prétendue exécution de ces sphinx par les rois Pasteurs.

Déjà, dans la trouvaille de Dahshour, ainsi qu'on le fait remarquer plus haut, un des bijoux montre le roi *Ousertesen III* foulant aux pieds des peuples d'Asie, ce qui semble donner à ce prince un caractère de conquérant qu'on ne lui connaissait pas dans cette direction. C'est, en effet, toujours du côté du sud, et contre les populations nègres du Haut-Nil, que les inscriptions contemporaines montrent les combats victorieux des princes de la XII^e^ dynastie. Cet antagonisme particulier de cette dynastie contre les nègres du midi a même servi tout récemment à M. Naville à émettre une hypothèse bien curieuse[2]. La dynastie qui suivit la XII^e^ paraît déjà moins puissante, puis une nouvelle éclipse apparaît dans l'histoire

1. *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, vol. XV, p. 131.
2. *Recueil*, etc., vol. XV, p. 97.

Digitized by Google

d'Égypte pour se terminer par l'immense cataclysme de l'invasion des Pasteurs. A l'occasion d'un monument découvert en 1860 à Tell-Mokdam et dont le cartouche royal, mal lu jusqu'à présent, porte le nom de *Nehasi*, ce qui se traduit par « le Nègre, » M. Naville rappelle les dires d'Hérodote sur l'existence des rois éthiopiens qui auraient dominé l'Égypte vers l'époque du roi Mœris; et, se souvenant des luttes acharnées de la XII[e] dynastie contre les nègres du Soudan, il se demande si, pendant la période qui précède l'invasion des Pasteurs, une des causes des troubles et de l'instabilité du pouvoir royal n'a pas été une invasion victorieuse des nègres du Haut-Nil. Le roi *Nehasi*, « le Nègre » du monument de Tell-Mokdam et dont le nom se retrouve au papyrus de Turin, pourrait être alors un véritable prince de la race noire qui aurait régné sur l'Égypte !

On voit, par ce rapide aperçu, quelles questions importantes soulève l'histoire de la XII[e] dynastie et des règnes qui l'encadrent, et l'on comprend l'intérêt qui s'attache aux fouilles de M. de Morgan à Dahshour.

Mais restons, pour le moment, renfermé dans notre sujet. La XII[e] est une dynastie puissante à l'intérieur : l'agriculture y est prospère, le luxe est considérable, et nous voyons tel fonctionnaire chargé d'aller aux mines d'or convoyer les envois du précieux métal; les mines de cuivre et

Digitized by Google

de turquoises du Sinaï sont en pleine prospérité. Ne nous étonnons donc pas de trouver un pareil amas de bijoux placés auprès des princesses royales, dans l'espoir sans doute qu'elles pourraient s'en parer dans leurs courses d'outre-tombe.

Digitized by Google

INSCRIPTION INÉDITE

DU

MUSÉE DE LAMBÈSE.

Par M. Cagnat, membre résidant.

Lu dans la séance du 7 février 1894.

En dressant dernièrement le catalogue du Musée de Lambèse, installé dans le praetorium, j'ai trouvé, parmi tous les monuments qui y sont réunis, un fragment d'inscription qui n'a pas encore été publié. Je pense qu'il provient des fouilles faites, il y a quelques années, par le service des monuments historiques. Il est gravé sur une pierre cintrée analogue à beaucoup d'autres qui ont été trouvées à Lambèse; et l'on reconnaît, au premier coup d'œil, qu'il faisait partie d'un de ces monuments demi-circulaires que l'on est convenu d'appeler, par abréviation, des *scholae*. Nous en possédons un type, le plus complet que l'on connaisse, au Musée du Louvre, où M. Héron de Villefosse l'a rapporté : c'est la *schola* des *optiones*. Les *scholae*, qui tirent leur forme du fait qu'elles étaient destinées à garnir la partie postérieure de la salle de réunion des collèges militaires, portaient des inscriptions qui en occu-

Digitized by Google

paient la surface interne. Ces inscriptions sont toutes à peu près les mêmes : elles contiennent des dédicaces aux empereurs régnants, Septime Sévère et ses fils, — car elles sont de la même époque, — et la loi constitutive du collège militaire dont elles ornaient la chapelle. On sait en effet que, au début du IIIe siècle, les officiers, sous-officiers et spécialistes de l'armée d'Afrique obtinrent des empereurs l'autorisation de former des sociétés de prévoyance et de secours mutuel, et qu'il s'en établit un certain nombre dans le camp de Lambèse[1].

Ces différentes lois, gravées sur des *scholae*, sont inégalement développées, mais le fond en est le même; il est évident que tous ces règlements se copiaient l'un l'autre, ou plutôt étaient rédigés suivant un type unique, dont la loi du collège des *cornicines*[2], également exposée au Musée du Louvre, est la reproduction la plus complète; aussi les intéressés se contentaient-ils de faire inscrire sur l'hémicycle de leur salle des séances les paragraphes du règlement qui leur paraissaient essentiels, en tenant compte surtout du plus ou moins de largeur de la *schola*.

L'inscription à laquelle appartient le fragment que j'ai trouvé au Musée de Lambèse est, sous ce

1. Cf. mon *Armée d'Afrique*, p. 457 et suiv.
2. *C. I. L.*, VIII, 2557.

Digitized by Google

rapport, une des moins développées que l'on connaisse. Le texte en est le suivant[1] :

GGGꝑ ARAB ADI
OLVMITATE DOMV
AGINIBꝑSACRIS FECE
EC VTI DVPLIS·STIPEND
DE EX P·FEL·MESOPO
EG·III·AVG·P·V·QVORV
VBIECTA SVNT LEGEM SCHOLE PRIORIB C QVAEST
AEMIL·CATTIANVS·CORNIC·L·I
EF·T·FLAVIVS·SVRVS·ACTAR

On voit qu'à la septième ligne on a profité d'un blanc qui existait pour y ajouter une disposition législative complémentaire, soit que le graveur n'ait pas réservé au bas de la pierre la place nécessaire pour l'y inscrire, soit, ce qui est plus probable, que la gravure en soit d'une date postérieure et indique une addition faite après coup au règlement primitif du collège. Tout d'abord les mots [*s*]*ubjecta sunt* occupaient seuls la septième ligne. Cette remarque est importante, car elle nous permet de déterminer la longueur exacte de chacune des lignes de l'inscription. Nous devons supposer, en effet, un blanc avant le mot

1. A la première ligne on a martelé le troisième G et on l'a remplacé par une feuille de lierre, bien qu'il en existât déjà une à droite.

Digitized by Google

et après, tous deux de même dimension, suivant l'usage. Or celui de droite ne devait contenir que l'espace nécessaire à la gravure de sept ou huit lettres, à en juger par la fin de la sixième ligne dont le complément s'impose; il est évident qu'il faut y restituer *quoru*[*m nomina*]. C'est un nombre de lettres un peu plus élevé (onze ou douze) qui manque au début de chaque ligne. Ce fait établi, il est possible, en se reportant aux autres règlements militaires de Lambèse, de compléter ce texte ainsi qu'il suit :

d d d n n n a u]g g g a r a b. a d i[*ab. parth max. pro inc*]o l u m i t a t e d o m u[*s divinae scholam cum im*]ag i n i b. s a c r i s f e c e[*r. et ob eam sollemnitat. d*]e c. u t i d u p l i s s t i p e n d[*is suis arca fiat regressi*]de exp. fel. Mesopo[*t a m i c a mil. duplari l*]eg. III Aug. P. V. quoru[*m nomina s*]ubjecta sunt

. . . . . .]Aemil. Cattianus cornic. L.[. . . . .

. . . . . *pra*]ef. T. Flavius Surus actar[. . . . .

[*D(ominis) n(ostris tribus) Au*]*g(ustis) Arab(icis) Adi*[*ab(enicis) Parth(icis) max(imis), pro inc*]*olumitate domu*[*s divinae, scholam cum im*]*aginib(us) sacris fece*[*r(unt)*][1] *et ob eam sollemnitat(em) d*]*e-c(reverunt) uti duplis stipend*[*i(i)s suis arca fiat*][2]*, regressi*] *de exp(editione) fel(icissima) Mesopo*[*tamica mil(ites) duplari(i) l*]*eg(ionis) III Aug(ustae)*

1. Cf. pour cette restitution le règlement des *optiones* (*C. I. L.*, VIII, 2554).

2. Cf. *ibid.* et 2553.

Digitized by Google

P(iae) V(indicis) quoru[m nomina s]ubjecta sunt..... Aemil(ius) Cattianus cornic(ularius), L.....[..... pra]ef(ecti), T. Flavius Surus actar[ius..... ..... legem schol(a)e..... priorib(us) denarios c(entum) quaest[or numerare debebit?]

Il est assez étonnant de trouver les titres d'*Arabicus* et d'*Adiabenicus* accolés à l'épithète AVGGG, qui s'applique évidemment à Septime Sévère et à ses fils, le premier seul ayant le droit de les porter et les portant en réalité sur les inscriptions. Je ne vois pas qu'il soit possible de se tirer de la difficulté autrement qu'en acceptant cette anomalie. Il semble bien qu'il y ait là une extension aux trois princes de ce qui n'appartenait qu'à l'un d'entre eux : c'est un excès de zèle de la part des soldats.

L'intérêt du monument est dans la mention de l'expédition *mésopotamique* à laquelle aurait pris part la légion III^e^ Auguste. Il s'agit de la campagne faite par Septime Sévère contre les Parthes, qui se termina, dit-on, par la soumission de l'Arabie scénitique, c'est-à-dire des Arabes nomades de la Mésopotamie. Mais, si les soldats de Lambèse se sont servis ici de l'épithète *Mesopotamica*, et non de l'épithète *Parthica*, par laquelle on désigne habituellement cette guerre, ce n'est point sans intention ; il y a là un souci de précision qui mérite examen. A quel épisode de la guerre parthique s'applique le terme restrictif d'expédition mésopotamique? C'est ce que Bor-

Digitized by Google

ghesi a discuté jadis à propos d'une inscription de Rome[1]. Il y est dit qu'un personnage consulaire nommé Statilius Barbarus reçut des décorations comme légat de Thrace, « *bello Parthico Mesopotamico.* » Borghesi a remarqué que Septime Sévère avait par deux fois envahi la Mésopotamie dans cette campagne : la première fois, au début des opérations, pour en chasser Vologèse, qu'il poursuivit ensuite dans ses états, et la seconde fois, en revenant vers la Syrie après la prise de Ctésiphon ; c'est alors qu'il soumit les Arabes scénites. Or ce ne peut pas être, d'après Borghesi, la première invasion de la Mésopotamie qui a donné son nom à la guerre, pour deux raisons : d'abord, remarque-t-il, les Romains n'avaient pas coutume de désigner par une épithète tirée d'un nom de pays une expédition lorsqu'il n'y avait pas conquête véritable de ce pays, mais seulement reprise de possession de régions soulevées ou réoccupées par l'ennemi, ce qui est le cas pour la première campagne de Septime Sévère en Mésopotamie ; en second lieu, si celle-ci avait donné son nom à la guerre, on eût écrit sur l'inscription de Rome *bellum Mesopotamicum Parthicum* et non *Parthicum Mesopotamicum.* En conséquence, l'épithète de « Mésopotamique » ne peut s'appliquer qu'à la seconde campagne de Mésopotamie, qui fut marquée par le siège de la ville d'Hatra

1. *Œuvres,* III, p. 267 et suiv.; cf. *C. I. L.,* VI, 1522.

Digitized by Google

et la lutte contre les nomades. C'est donc pour celle-là que la légion III^e^ Auguste aurait fourni un détachement.

Cette conclusion est très heureusement confirmée par une autre inscription de Lambèse. En effet, parmi les soldats qui furent envoyés en Asie figurent un *cornicularius*, Aemilius Cattianus, et un *actarius*, T. Flavius Surus. Il se trouve que le nom de ces soldats, ou tout au moins du dernier d'entre eux[1], est inscrit sur la *schola* des options dont j'ai parlé. Je dois rappeler, pour la clarté de ce qui va suivre, que la liste d'options qui y est gravée se compose de soixante-quatre noms, nombre supérieur à celui des options légionnaires, qui était de cinquante-neuf; mais on a remarqué que certains de ces noms ont été ajoutés après coup à la fin de la liste, pour en remplacer d'autres qui ont été effacés en différents endroits ou marqués d'un signe indiquant que ceux qui les portaient avaient quitté le collège;

1. *C. I. L.*, VIII, 2554 (*b*). Les lignes 24 et 25 portent, d'après le *Corpus* :

L AEMILIVS CALIANVS CoR
T·FLAVIVS SVRVS ACT LEG

Mais le mot CALIANVS n'est pas absolument certain; en fait, sur la pierre, on voit seulement CAIIANVS; en tout cas, il n'y a pas CATTIANVS. Faut-il lire CATIANVS pour CATTIANVS et identifier ce personnage à celui qui figure, avec Flavius Surus, sur la nouvelle pierre de Lambèse? On avouera que le rapprochement est tentant.

Digitized by Google

parmi ceux-ci figurent précisément les noms de Aemilius Cattianus et T. Flavius Surus, à côté desquels on a inscrit pour le premier COR, pour l'autre ACT LEG. On a voulu indiquer ainsi que ces deux soldats, ayant été promus à un grade supérieur, ne faisaient plus partie de l'association des options. Il résulte de ce fait que, au moment où l'inscription de la *schola* des options a été gravée, Aemilius Cattianus et Flavius Surus étaient encore options, et sans doute présents à Lambèse, car il est bien difficile de supposer qu'on les a inscrits d'office dans une association où il y avait à payer une cotisation assez élevée. Or la *schola* des options est postérieure à l'époque où Caracalla fut empereur désigné (mai 197), probablement même à celle où il reçut le titre d'Auguste (vers avril 198)[1]. A cette date, Septime Sévère était occupé au siège de Séleucie et de Ctésiphon, qui prit fin en novembre 198. Le détachement de la légion III[e] Auguste, dont faisaient partie Aemilius Cattianus et Flavius Surus, a donc dû arriver sur le terrain de la guerre au moment où la campagne de Parthie était terminée et où celle de Mésopotamie allait commencer[2].

1. Elle est élevée : *pro salute Augg.*

2. Cette remarque confirme ce que j'ai avancé dans mon travail sur l'armée d'Afrique (p. 162) relativement à un soldat « defunctus in Parthia, » à la suite d'ailleurs de M. Fiegel. Il est probable que ce soldat prit part, non pas à l'expédition de Septime Sévère contre les Parthes, comme le

Digitized by Google

Nous connaissons le détail de cette campagne par le témoignage de plusieurs historiens, surtout par celui de Dion Cassius[1] et par celui d'Hérodien[2]. Si on les en croit[3], elle fut loin de mériter l'épithète de *felicissima* qui lui est ici donnée. Ils racontent l'un et l'autre que l'empereur vint, par deux fois, attaquer Hatra, qui était située assez loin dans le désert, et que par deux fois il fut obligé de lever le siège de la ville, à cause de l'indiscipline de ses soldats « européens » qui refusaient de donner l'assaut. Il dut faire appel dans la circonstance à des soldats syriens, qui se laissèrent repousser par les assiégés. Un jour même, un des officiers de l'armée ayant dit à Septime Sévère qu'il se chargeait d'enlever la ville si le prince lui confiait seulement cinq cent cinquante soldats « européens, » celui-ci lui répondit : « Où veux-tu que je les trouve? » Par « Européens, » on doit évidemment comprendre les troupes étrangères à l'Asie et amenées pour la circonstance, par opposition avec les troupes de Syrie et des provinces voisines; il est donc à craindre pour l'honneur des soldats de la III[e] Auguste qu'ils ne soient compris sous cette dénomination. Quoi qu'il en soit, l'expédition dirigée contre Hatra échoua

pensait Wilmanns, mais à celle que L. Verus fit dans les mêmes contrées.

1. Dion, LXXV, 9 et suiv.
2. Hérod., III, 9.
3. Cf. Ceuleneer, *Septime Sévère*, p. 123 et suiv.

Digitized by Google

piteusement. Ceci se passait en 199. Ce sont là, naturellement, des choses dont on n'aime pas à parler dans les documents officiels. On préfère s'y attacher aux succès, et l'on comprend, s'il est vrai, comme le disent la chronique de Cassiodore[1], Eutrope[2] et Aurelius Victor[3], que certaines tribus insoumises aient été vaincues immédiatement après, que les soldats de Lambèse aient pu user de l'épithète *felicissima*, et que le sculpteur qui a orné de bas-reliefs l'arc de Septime Sévère ait représenté, en souvenir de cette campagne, un groupe de barbares prosternés aux pieds d'un officier romain[4].

En tout cas, l'empereur regarda le résultat général de l'expédition comme un succès; nous en avons ici une preuve dans ces *dupla stipendia* que les soldats de la légion d'Afrique ont rappelés sur notre inscription. Nous savons, par des textes littéraires[5] comme par des textes épigraphiques[6], que la double solde était une récompense décernée *ob virtutem*, en même temps que certaines décorations. C'est certainement à ce titre

1. *Chron.* (ann. 199). *Arabas interiores ita cecidit ut regionem eorum romanam provinciam faceret.*

2. *Hist.*, VIII, 18.

3. *Epit.*, 20.

4. Bellori, *Veteres arcus Augustorum triumphis insignes*, pl. XIII, D, 6.

5. Varr., *De ling. lat.*, V, 6.

6. *C. I. L.*, II, 115. *C. Antonio ..... torq. aur. et an(nona) dupl(a) ob virt(utem) donato.*

Digitized by Google

que les hommes détachés de la III[e] Auguste ont obtenu cette faveur[1]; ils y gagnèrent aussi un avancement, puisque deux d'entre eux, partis de Lambèse à titre d'options, y revinrent avec un grade supérieur, ainsi que je l'ai dit plus haut. Les économies que cette double solde leur permettait de réaliser leur servirent à fonder une caisse de prévoyance, ce qui n'a rien d'étonnant. Les simples soldats, d'après Végèce[2], étaient tenus par un règlement officiel de verser dans une caisse d'épargne militaire la moitié de toutes les sommes d'argent qu'ils recevaient en cadeau de la libéralité impériale. Il est tout naturel que les officiers aient agi de même en pareil cas.

On remarquera que parmi les membres de ce collège il y a un *cornicularius*, un *actarius* et un sous-officier d'ordonnance du préfet. Ce mélange prouve une fois de plus que les militaires ne se groupaient pas, dans ces associations, à cause de la similitude de leurs fonctions, et que, par conséquent, ce n'étaient pas des intérêts militaires communs qu'ils entendaient sauvegarder en se réunissant de la sorte. Il y a longtemps que l'on a assimilé[3] ces collèges à des collèges funéraires;

1. La même remarque s'applique aux *duplarii* qui prirent part dans la suite à la *felicissima expeditio Orientalis* d'Élagabal et lui élevèrent une base honorifique à leur retour au camp (*C. I. L.*, VIII, 2664).

2. *Epit.*, II, 20.

3. Boissier, *Rev. arch.*, 1872 (XXIII), p. 91 et suiv.

Digitized by Google

j'ai insisté sur ce fait dans mon travail sur l'armée d'Afrique; il n'y a pas lieu pour moi d'y revenir.

Septime Sévère et son fils quittèrent la Syrie à la fin de l'année 200, la guerre étant achevée à cette date[1]. La dislocation de l'armée expéditionnaire dut avoir lieu à la même époque; notre inscription est donc, suivant toute vraisemblance, de l'année 201. Géta n'avait pas encore reçu officiellement le titre d'Auguste; mais on sait que les inscriptions d'Afrique le lui donnent depuis l'an 198.

1. Goyau, *Chronologie de l'empire romain*, p. 249.

Digitized by Google

PATÈRES EN ARGENT

TROUVÉES A ÈZE

REPRÉSENTANT

L'APOTHÉOSE D'HERCULE.

Par M. J.-Adr. Blanchet, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 21 février 1894.

Le British Museum a acquis récemment trois patères en argent qui ont été indiquées, dans la liste des acquisitions de ce Musée, comme des monuments découverts à Roquemaure[1]. Cette indication de provenance est fausse.

En effet, ces intéressantes coupes ont été trouvées peu d'années avant 1870, au milieu de substructions antiques, dans la propriété de la Fuente, à 200 mètres du village d'Èze, sur la route de la Corniche, entre Nice et la Turbie. Ces vases restèrent pendant plusieurs années entre les mains de M. Fighiera, maire d'Èze et propriétaire du terrain où avait eu lieu la découverte. On les retrouve plus tard dans la collection du baron Seillière; à la vente de cette collection[2], en 1890,

1. Voy. l'*Archäologischer Anzeiger* du *Jahrbuch* de Berlin, 1892, p. 176.

2. *Catalogue des objets d'art de haute curiosité de feu M. le*

Digitized by Google

ils furent acquis par un antiquaire de Paris, qui les céda ensuite au British Museum.

Alors que ces patères étaient la propriété de M. Fighiera, une notice descriptive de quatre pages leur fut consacrée par M. F. Brun[1]. Cet auteur nous apprend que l'on avait trouvé, dans le voisinage des vases, de nombreux ossements d'animaux, « ce qui semblerait indiquer qu'ils « étaient destinés aux sacrifices et qu'à l'empla- « cement même où ils ont été découverts devait « s'élever un temple. »

L'hypothèse de M. Brun est fort vraisemblable, et je citerai en sa faveur un texte de Strabon d'après lequel il y avait dans cette région un temple d'Hercule : ἔχων ἱερὸν Ἡρακλέους Μονοίκου καλουμένου[2]. Je n'ose prétendre que le lieu où ont été trouvées les patères d'Èze indique précisément l'emplacement du temple. Mais le rapprochement est au moins digne d'intérêt.

Les trois patères d'Èze sont formées d'une plaque en argent très mince en certains endroits, car l'épaisseur du fond est à peine d'un millimètre. Les sujets en relief sont exécutés par le

baron Achille Seillière, 1890, p. 50, nos 285 et 286, sans indication de provenance. Il y a une photographie très réduite du no 285.

1. *Annuaire des Alpes-Maritimes* de 1870, 2e partie, p. 1 à 4, *Description des patères d'argent trouvées à Eza (Alpes-Maritimes).*

2. Strabon, l. IV, c. 6, § 3 (éd. Didot, p. 168).

Digitized by Google

procédé du repoussé. Voici la description des trois coupes :

1° La plus petite, dont il reste un peu plus de la moitié, présente au centre un umbilic repoussé de 0m04 de diamètre sur 0m04 d'élévation. Autour de ce bouton règnent des bandes concentriques ornées de feuilles et de graines cordiformes, d'oves allongées, de perles, de palmettes alternant avec des fleurs ressemblant au lotus.

Le diamètre de cette coupe est de 0m185.

2° La seconde coupe, qui est d'une bonne conservation, est également pourvue d'un umbilic central, de 0m035 de diamètre, entouré de bandes circulaires dont la première est composée de feuilles et de fruits ; la seconde est formée de palmettes alternant avec des fleurs de lotus (comme sur la coupe précédente) ; enfin la troisième bande, plus étroite, est ornée d'un chapelet de perles. Au-dessus règne une frise circulaire décorée de cinq quadriges lancés au galop et conduits par des Victoires aux ailes largement éployées. Dans chacun de ces chars est assise une divinité : Hercule tenant sa massue de la main gauche ; Mars tenant son bouclier au bras gauche ; Mercure tenant son caducée de la main gauche ; Bacchus tenant un thyrse de la main gauche ; enfin Minerve casquée tenant un bouclier au bras gauche.

Deux des chevaux des chars de Mars et de Minerve regardent en arrière d'une façon exactement semblable. Au-dessus des quadriges, une

Digitized by Google

guirlande de lierre termine la décoration de la patère, dont le diamètre est de 0m223. (*Voy. fig. 1.*)

Fig. 1.

3° La troisième coupe a beaucoup souffert et il en reste seulement les deux tiers environ. Autour du bouton central, qui est arraché à moitié de sa hauteur, se déroule une bande circulaire décorée de palmettes variées, d'un joli effet, et d'une bordure d'oves. Au-dessus est une frise ornée de quatre quadriges analogues à ceux de la coupe

Digitized by Google

précédente. Dans le premier char, on aperçoit *Hercule* tenant sur le bras sa massue et la dépouille du lion; le quadrige qui vient ensuite nous montre Apollon tenant sa lyre de la main gauche;

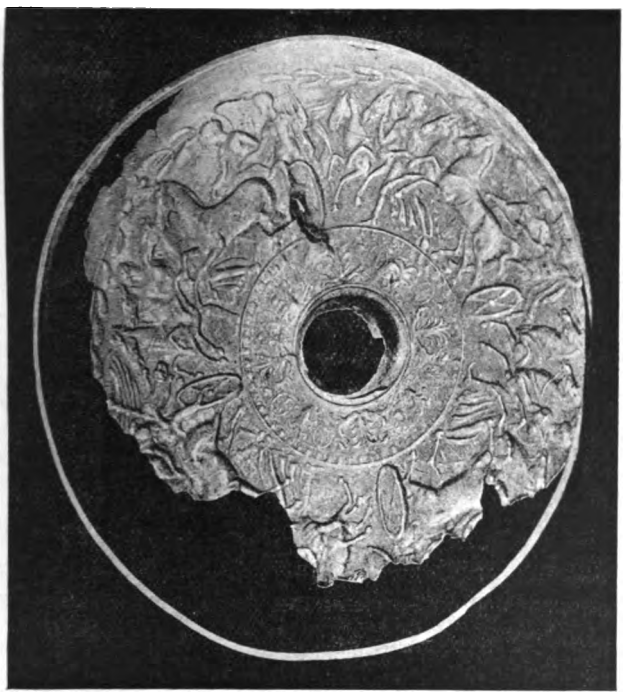

Fig. 2.

le dieu du troisième char paraît être Bacchus tenant un thyrse; enfin, dans le quatrième char, on distingue le bas d'une figure vêtue qui tient au bras gauche un bouclier (c'est probablement

Digitized by Google

Minerve). Les quadriges sont conduits par des Victoires ailées, et au milieu de chaque attelage on voit une femme, vêtue d'un long chiton, qui regarde vers la Victoire et paraît entraîner les chevaux[1]. La partie supérieure des quadriges d'Hercule et de Minerve a disparu. Au-dessus de la frise est une couronne de feuilles d'olivier divisée en quatre parties par des abeilles de grandeur nature (on ne voit plus que deux abeilles). (*Voy. fig. 2.*)

Le style et le modelé des sujets de cette dernière patère sont excellents, et l'on peut croire que c'est l'œuvre d'un artiste grec. Il y a entre les deux patères décorées de quadriges une complète différence de fabrique, et il est bien certain que ce ne sont pas des produits d'une même main.

Voyons maintenant quels sont les monuments analogues.

Le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale conserve une phiale en terre cuite vernissée noire[2], d'une forme analogue à celle des

1. Sur la frise du Parthénon, les chars sont accompagnés d'un personnage à pied qu'on a désigné par le nom d'*ordonnateur* (voy. *Bull. de correspondance hellénique*, 1892, p. 335; article de M. Th. Homolle sur *Deux bas-reliefs néo-attiques du Musée de Lisbonne*).

2. Trouvée à Vulci; diamètre, 0m212; hauteur, 0m040. Montfaucon a publié une patère analogue (*L'Antiq. expliquée*, t. II, p. 143, pl. LVIII, n° 1). A Rome, le Musée étrusque du Vatican en possède deux, et le Musée Kircher en conserve une.

Digitized by Google

patères d'Èze, avec un umbilic au centre. Il est remarquable qu'elle est décorée de quatre quadriges presque semblables, d'un style très voisin de celui de la plus belle patère d'argent. Les chars, dirigés par des Victoires aux ailes éployées, transportent chacun une divinité : 1° Bacchus tenant le thyrse de la main gauche; derrière lui, dans le champ de la coupe, une Victoire volant et tenant une palme; 2° Minerve tenant son bouclier au bras gauche; derrière, une harpye volant dans les airs; 3° Hercule tenant sa massue de la main gauche; derrière, Éros volant; 4° Mars casqué tenant au bras gauche son bouclier; derrière, l'aigle enlevant Ganymède. L'umbo est séparé de la frise décorée de quadriges par un cercle d'oves; au-dessus de la frise est une bordure de feuilles de lierre.

La phiale du Cabinet de France est différente de celle qui a été publiée par Birch et qui est ornée de quatre quadriges conduits par une figure féminine accompagnée de Minerve, Diane, Mars et Hercule[1]. Ce motif de décoration semble avoir été particulier aux produits sortis d'une fabrique de Tarquinies[2]. Comme toutes les poteries étrus-

1. Au-dessus de chaque quadrige plane un Éros, selon S. Birch, *History of ancient pottery*, 2e éd., 1873, p. 168, fig. 118. On a dit que c'était plutôt une Victoire (*Gazette arch.*, 1879, p. 41).

2. G.-F. Gamurrini, *Les vases étrusco-campaniens*, dans la *Gazette arch.*, 1879, p. 41. Cet auteur prétend qu'on n'aurait

Digitized by Google

co-campaniennes à vernis noir, ces phiales appartiennent à la période comprise entre la première moitié du IIIe siècle avant J.-C. et le milieu du second siècle, et il est vraisemblable que les modèles étaient des objets en métal[1].

La collection des antiques du Musée impérial de Vienne possède deux plaques en bronze estampé qu'il faut également rapprocher des patères d'Èze. Ces plaques, restaurées assez récemment, montrent trois quadriges au galop. Dans l'un, dont il manque la partie antérieure des chevaux, on voit nettement une Victoire aux ailes éployées conduisant le char, et à sa gauche est assis Hercule tenant sa massue de la main gauche. Au-dessous des chars est une bordure composée de palmettes alternant avec des fleurons[2]. Les autres quadriges sont incomplets.

jamais rencontré de phiale au type des quadriges ailleurs que dans les tombeaux de Tarquinies (p. 46). — Comparez les vases de Canoleius, de la fabrique de Cales (Th. Mommsen, *Vascula latina,* dans le tome Ier de l'*Ephemeris epigraphica,* p. 9 et suiv.; Garrucci, *Sylloge inscr. latin.,* nos 498-505; W. Froehner, *Les Musées de France,* p. 48, etc.).

1. Helbig, dans le *Bullett. dell' Inst. di corr. arch.,* 1875, p. 99; voy. aussi les coupes argentées d'Orvieto dans les *Monumenti,* t. XIII, pl. XXVI. Cf. F. Lenormant, dans la *Gazette arch.,* 1879, p. 103 et 107; Löschcke, dans l'*Arch. Zeitung,* 1881, p. 35 à 40; J. Martha, *l'Art étrusque,* p. 477.

2. *Archäologischer Anzeiger* du *Jahrbuch* de Berlin, 1892, p. 55, n° 103, fig. Ces plaques fragmentées, qui proviennent de l'ancienne collection Paar (catalogue de vente, n° 506), mesurent 0m340 sur 0m125, et 0m130 sur 0m095.

Digitized by Google

La céramique nous fournit encore, pour la comparaison du sujet, plusieurs monuments que je vais rappeler.

Sur un vase campanien, on voit une peinture représentant le bûcher d'Hercule sur le mont Œta, et au-dessus du bûcher s'élance un quadrige conduit par une figure ailée, dont le vêtement, couvrant la poitrine, rappelle, par sa ressemblance avec l'égide, Athéné-Niké. A la gauche de cette figure est Hercule barbu, vêtu d'une chlamyde qui flotte en arrière; son front est ceint d'une couronne de myrte et d'une bandelette. De la main droite, il s'appuie sur l'*antyx* (rampe du char) et de la gauche il tient sa massue. Hermès court devant les chevaux[1].

Sur un autre vase, la scène est figurée presque de la même manière : Hermès précède le quadrige dans lequel se trouvent Athéné-Niké et Hercule, mais, cette fois, il est imberbe[2]. C'est sous le même aspect, indiquant qu'il vient de recouvrer sa jeunesse dans les flammes de son bûcher, qu'on voit paraître le héros, sur un vase de Canino. Il est nu et couronné de laurier; la chlamyde est roulée autour de son bras gauche. D'une main il tient sa massue dressée contre

1. Gerhard, *Antike Bildwerke*, I, pl. XXXI; Guigniaut, *Religions de l'Antiquité*, pl. CXCI, n° 679.

2. Millin, *Peintures de vases antiques*, II, pl. XVIII (éd. S. Reinach, 1891, p. 53-54); *Galerie mytholog.*, CXXIII, 462. Cf. de Laborde, *Vases de Lamberg*, t. I, pl. LXXV.

Digitized by Google

l'épaule et appuie l'autre contre la rampe du char. Il est désigné par l'inscription ΗΡΑΚΛΗΣ et est accompagné d'une déesse, ΑΘΕΝΑΑ. La tête couverte d'un casque et la poitrine protégée par l'égide, Athéné dirige les chevaux du char et tient une lance[1]. C'est quelquefois Iolaos qui conduit le quadrige[2].

Je citerai encore un autre vase dont les peintures montrent des variantes intéressantes. En avant des chevaux du quadrige, au lieu d'Hermès, on voit une figure de femme qu'on a appelée Iris, la messagère des dieux. Dans le char, conduit par Minerve, se tient encore Hercule imberbe, la tête ceinte d'une bandelette. A côté de la déesse plane une chouette qui porte une couronne dans les serres; derrière le char suit la Victoire, tenant la lance et le bouclier de Minerve[3]. Ce

1. J. Roulez, *Mort et Apothéose d'Hercule,* dans le *Bulletin de l'Institut de corr. archéol.,* t. XIX, 1847, p. 273; *Monum.*, t. IV, pl. XLI.

2. *Annali dell' Inst. di corr. arch.,* 1880, pl. N, p. 102. Cf. Gherardo Ghirardini, *Le rappresentanze dell' apoteosi d'Eracle,* dans la *Rivista di filologia,* t. IX, 1881, p. 13-73.

La scène de l'Apothéose d'Hercule eut une grande vogue, et la caricature ne l'oublia pas, car un vase du Louvre montre l'entrée grotesque du héros dans l'Olympe (voy. G. Perrot, *Le triomphe d'Hercule, caricature grecque,* dans les *Monuments grecs* publiés par l'Association des études grecques, 1876).

3. Millingen, *Peintures ant. de vases grecs,* pl. XXXVI (éd. S. Reinach, 1891, p. 110); vase provenant des environs de Bari. Overbeck a donné une liste de vases peints représentant Héraclès et Athéna dans le char (*Griechische Kunst-*

Digitized by Google

dernier vase permet de croire que la troisième patère d'Èze a été inspirée par un modèle sur lequel on voyait le quadrige précédé par Iris.

Quant à la présence de Minerve conduisant le char triomphal d'Hercule précédé par Hermès, il faut certainement y voir une allusion au passage d'Homère, d'après lequel Athéné et Hermès accompagnèrent le héros pendant sa descente aux Enfers[1].

On a bien prétendu qu'il y avait une sorte d'union mystique entre le héros divinisé et la déesse, son ancienne protectrice[2], ce qui expliquerait les représentations d'Hercule figuré aux côtés de Minerve. Mais il n'est pas nécessaire de recourir à cette hypothèse pour expliquer un fait qui, en réalité, est tout naturel. Minerve est la protectrice du héros qu'elle réconforte de toutes manières[3]; rien de plus simple par conséquent

mythologie, Apollon, 1887, p. 48 à 50). Cf. les plaques peintes de Skythès (Klein, *Meistersignaturen,* p. 48 et 49).

1. *Iliade,* VIII, 361.

2. J. Roulez, *loc. laud.,* p. 276. — M. E. Pottier a repris cette théorie qu'il a développée. Il pense que Minerve, déesse ionienne, et Hercule, héros péloponésien et dorien, sont unis à Athènes, à l'époque de Pisistrate, dans une sorte de mariage mystique (*Revue archéol.,* 1889, I, p. 35 à 37). Voy. aussi un autre article de M. E. Pottier sur un vase peint du Musée de Boulogne-sur-Mer, représentant l'Apothéose d'Hercule (*Album archéol. des Musées de province,* p. 75 à 78, et pl. XV).

3. Roscher, *Lexicon der Mythol.,* col. 2216. Sur des vases peints, on voit souvent la déesse qui verse du vin au héros assis (Benndorf, *Griech. und Sic. Vasenbilder,* 42, 4, etc.).

Digitized by Google

que de la voir conduisant Hercule dans l'Olympe[1].

On a voulu aussi reconnaître, dans le cortège d'Hercule divinisé, des confusions entre l'arrivée du héros au séjour des dieux et la célébration de son mariage avec Hébé, la déesse de la jeunesse. Quelques vases permettent en effet de distinguer sur le char, à côté d'Hercule, une femme, sans caractère distinctif, que l'on a appelée Hébé[2]. Aujourd'hui on n'admet plus cette explication, qui avait été contestée par Jahn[3].

Sur les anciens monuments, la venue d'Hercule dans l'Olympe prend la forme d'une procession composée d'abord d'Hermès et de Minerve qui précèdent Hercule et de divinités que la fantaisie des artistes fait varier suivant les monuments[4]. C'est sans doute une procession de ce genre qui se déroulait sur la base de la statue de l'Apollon d'Amyclae[5].

1. Pausanias, III, 18, 11 : Ἀθηνᾶ δὲ ἄγουσα Ἡρακλέα συνοικήσοντα ἀπὸ τούτου θεοῖς.

2. Peinture d'une hydrie publiée par J. Roulez dans les *Bulletins de l'Académie de Bruxelles*, 1843, t. X, n° 4, p. 481; cf. Roulez, Mélanges, fasc. IV. Gerhard, *Auserles. Vasenbilder*, 140 (= Berlin, 1827) et 325; Berlin, 1858; Kekulé, *Hebe*, p. 21 et suiv.

3. Otto Jahn, *Archäol. Aufsätze*, 1845, p. 97 (*Athene und Heracles*); cf. Roscher, *Lex.*, col. 2219.

4. Sur une coupe archaïque de Rhodes (à figures noires), Artémis et Arès suivent Héraclès (*Journal of hellenic studies*, 1884, pl. XLI).

5. Pausanias, III, 19, 5 : Πεποίηται δὲ ἐπὶ τοῦ βωμοῦ καὶ Ἡρακλῆς ὑπὸ Ἀθηνᾶς καὶ θεῶν τῶν ἄλλων καὶ οὗτος ἀγόμενος ἐς

Digitized by Google

Plus tard, Hercule est monté sur un char conduit par Minerve, le plus souvent précédé de Mercure et suivi de divinités qui sont généralement Apollon, Artémis, Dionysos et quelquefois Coré[1]. C'est avec les monuments de cette série que l'on doit comparer les patères d'Èze. Mais celles-ci sont différentes en ce que le char d'Hercule est conduit par une Victoire, de même que les quadriges des divinités qui forment le cortège du héros. Il est difficile de déterminer l'ordre du cortège, car Mercure et Minerve qui précèdent Hercule sont séparés par Bacchus sur l'une des patères, et sur l'autre Mercure fait défaut.

Ces coupes, qui rentrent dans la catégorie des φιάλαι μεσόμφαλοι, d'une forme particulière, créée probablement par l'art grec archaïque, ont dû servir exclusivement aux cérémonies du culte[2].

A quelle époque faut-il placer la fabrication des phiales trouvées à Èze? Celle dont le style est le meilleur est certainement l'œuvre d'un orfèvre

οὐρανόν. Cf. Furtwaengler, *Meisterwerke der griechischen Plastik*, 1893, p. 706.

1. Gerhard, *Auserles. Vasenbilder*, pl. 136, 137, 138, 139 et 140; Gerhard, *Etr. u. Kampan. Vasenb.*, pl. 14 et 18; Inghirami, *Vasi fitt.*, pl. 217; Campanari, *Vasi Feoli*, nos 17 à 19 et 75; Cat. Beugnot, n° 36; Cat. Durand, nos 328 à 331, cf. nos 302 et 646 à 650; Dubois, Cat. Panckouke, n° 89, et d'autres exemples cités par O. Jahn, *Arch. Aufs., loc. laud.*, p. 92 et suiv.

2. Voy. Klügmann, *Annali dell' Inst. di corr. Arch.*, t. XLVII, p. 295; Löschcke, *Arch. Zeitung*, 1881, p. 37.

Digitized by Google

grec, car les têtes des personnages ont le caractère de celles des monnaies de la Grande-Grèce et de la Sicile. Je crois donc que cette coupe a été fabriquée probablement vers le IIIe siècle avant notre ère et importée en Gaule. La seconde phiale, d'un style si différent, si négligé, est probablement une œuvre d'imitation, mais il me paraît bien difficile de préciser l'époque de la fabrication, qui pourrait descendre jusqu'au premier siècle de notre ère.

Quoi qu'il en soit, les patères d'Èze sont intéressantes à divers titres et elles apportent des variantes curieuses de l'apothéose d'Hercule.

Digitized by Google

INSCRIPTIONS ANTIQUES

DE LA

QUATRIÈME LYONNAISE.

Par M. P. ARNAULDET, associé correspondant national.

Présenté dans la séance du 23 mai 1894.

PRÉFACE.

Les inscriptions antiques de la QUATRIÈME LYONNAISE peuvent se diviser en deux grandes catégories : 1° *les inscriptions païennes*, 2° *les inscriptions chrétiennes*.

Les inscriptions païennes sur pierre ou sur métal font seules l'objet du recueil que nous publions. Ce n'est que par exception, si elles présentent quelque intérêt, que nous transcrirons les marques de fabricants sur poteries ou sur métal.

La classification que nous adoptons est l'ordre géographique, plaçant chaque inscription au lieu de sa découverte et classant chaque cité d'après l'ordre suivi dans la *Notitia provinciarum imperii romani*.

Le livre premier de la première partie comprend « les textes épigraphiques découverts sur le ter-

Digitized by Google

ritoire de la Quatrième Lyonnaise. » Il est divisé en sept chapitres :

Ch. I^er^. *Civitas Senonum*. Il renferme l'importante série de textes découverts à Sens et à Melun. Parmi les premiers nous citerons ici les inscriptions honorifiques : dédicaces à C. Caesar, *princeps juventutis ;* le grand stylobate de M. Magilius Honoratus et de sa famille; la plaque de bronze de C. Amatius Paterninus, contenant un *cursus* municipal du plus haut intérêt. Les textes funéraires sont en général gravés sur des stèles en berceau avec *ascia*. La série de cachets d'oculistes trouvés à Sens est remarquable. A Melun, les inscriptions recueillies dans le sanctuaire de l'île de la Seine sont des dédicaces en l'honneur de la divinité impériale associée aux Lares et à Mercure. — Mentionnons également une borne milliaire trouvée à Saclas.

Ch. II. *Civitas Carnutum*. Inscription sur mosaïque trouvée à Mienne et dédicace à Apollon trouvée à Suèvres.

Ch. III. *Civitas Autessiodurensium*. Les textes découverts dans cette cité présentent presque tous de l'intérêt. A Auxerre, les deux patères dédiées à Apollon mentionnent la *Res publica pagi secundi municipii Autessioduri*. A Prégilbert, une borne milliaire de Postume est datée de l'an 259 ; à Crain, dédicace à Mercure et à Auguste; à Bouhy, dédicaces à Mars Bolvinus, à Duna et à Auguste. La très importante série des textes trouvés à Entrains

Digitized by Google

occupe une place à part. Les monuments religieux, au nombre de trois, sont : le premier dédié à Auguste et au dieu Borvo et Candidus par une corporation de métallurgistes, *aerarii*, les deux autres sont des dédicaces à Jupiter Optimus Maximus. Citons aussi une borne milliaire de Postume, deux épitaphes portant le gentilice Borvias, le cachet d'oculiste de L. Terentius Paternus. A Mesves, appelons l'attention sur la dédicace à la déesse Clutoïda; à Monceau-le-Comte, sur le monument honorifique élevé par les *loricarii* du *vicus* de Briva Sugnutia à un centurion. A Saint-Honoré-les-Bains, une dédicace à la divinité d'Auguste et à Jupiter Optimus Maximus.

Ch. IV. *Civitas Tricassium*. Inscription sur poids de bronze trouvée à Troyes. Dédicace au Mercurius Clavariatus trouvée aux Granges.

Ch. V. *Civitas Aurelianorum*. Inscription du faubourg Saint-Vincent mentionnant le nom d'Orléans, Cenabum; la dédicace de Fleury-aux-Choux à la déesse Acionna, et l'inscription presque énigmatique de Neuvy-en-Sullias.

Ch. VI. *Civitas Parisiorum*. Les inscriptions trouvées à Paris sont au nombre de 66, récolte plus considérable qu'on n'aurait pu le croire après les bouleversements subis par le sol de la ville et par celui de la Cité (l'île de la Seine).

Nous avons classé ces textes par ordre de lieux de découvertes, en commençant par les inscriptions trouvées sur la rive gauche de la Seine dans

Digitized by Google

les cimetières de la rue Nicole et de Saint-Marcel, et dans l'amphithéâtre de la rue Monge ; puis nous avons décrit les autels et autres monuments trouvés dans l'île de la Cité. Les graffiti sur poteries ont été publiés à part. Parmi les inscriptions nous devons citer : la borne milliaire de Maximin Daza (307 ou 308), les épitaphes en lettres rustiques de la rue Nicole, les fragments de gradins de l'amphithéâtre, les autels trouvés sous le chœur de Notre-Dame avec représentations de divinités romaines et gauloises.

Ch. VII. *Civitas Meldorum.* Une seule inscription, à Meaux, dédiée au dieu gaulois Atesmerius.

Dans un second livre, nous avons classé par ordre de cités les inscriptions perdues. Mentionnons : une dédicace à Commode (Hauterive), une autre au dieu Atesmertus (Cellettes), celle à la déesse Icauna (Auxerre), à Jupiter Optimus Maximus (Orléans), et l'inscription de l'amphithéâtre de Meaux.

Dans une seconde partie, nous avons réuni les inscriptions fausses ou suspectes dont cinq existent : deux à Sens, trois à Auxerre ; les autres nous sont connues par des manuscrits.

La troisième partie est consacrée aux inscriptions étrangères qui intéressent la Quatrième Lyonnaise : textes de Lyon, d'Autun, de Metz, de Bor-

Digitized by Google

deaux, de Lincoln, de Bologne, de Vardomb, de Theveste.

Pour être complet, notre travail aurait dû comprendre les inscriptions chrétiennes. Mais ces inscriptions ont été réunies dans les deux recueils que M. Le Blant a publiés : *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, 2 vol. et 1 vol. pl., et *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes*. Nous renvoyons à ces ouvrages, où les inscriptions sont reproduites en fac-similé.

Nous ne devons pas passer sous silence trois plaques de bronze trouvées près du bourg de Montségur, au lieu dit le Touron (arrondissement de Villeneuve-sur-Lot). Ce sont des tablettes de patronat dont voici la transcription, d'après la copie et l'estampage que nous en avons pris au Musée d'Agen et d'après le fac-similé de M. Ed. Le Blant :

1° *Cl(audio) Lupicino v(iro) c(larissimo), consulari Maxim(a)e Senoni(a)e, ob inlustria merita civitas Senonum patrono suo dedicavit.*

2° *C(laudio) L(upicino) v(iro) c(larissimo), consulari Maxim(a)e Senoni(a)e, Autissiodurensium civitas.*

Tantis pro meritis felix provincia per te
Quae tribuit tabulas, statuas decernere vellet.

3° *Pectora si resecet scrutans Aurelianorum*
Hoc opus.

Ces tablettes nous donnent le nom officiel de la

Digitized by Google

Quatrième Lyonnaise, « Maxima Senonia. » Elles distinguent aussi, comme la Notitia, les *civitates* de Sens, d'Auxerre et d'Orléans.

Mentionnons encore un autre texte que nous ne publions pas, M. Le Blant l'ayant classé parmi les inscriptions chrétiennes : c'est une épitaphe d'un vétéran du corps des ***Menapii***, trouvée à Paris.

Tels sont les textes païens et chrétiens sur lesquels nous voulions attirer l'attention.

Disons un mot de la méthode que nous avons adoptée. Le texte de chaque monument est reproduit en caractères épigraphiques, suivi d'une description et de l'historique de la découverte. Nous reproduisons aussi, s'il y a lieu, les diverses lectures proposées. La lecture adoptée est imprimée en italiques. Les indications bibliographiques précèdent le commentaire. Les mots latins sont écrits en italiques.

La publication de ce recueil nous a été facilitée par MM. les conservateurs des Musées et des Bibliothèques avec une obligeance dont nous serions ingrat de ne pas les remercier. Nous avons eu spécialement recours : pour les inscriptions de Sens à M. Julliot; pour celles d'Auxerre à M. H. Monceau; pour celles de Paris à MM. Cousin et Vacquer, conservateurs du Musée Carnavalet. Les catalogues des collections ont été pour nous d'un grand secours, mais ce sont surtout les recueils

Digitized by Google

provinciaux qui nous ont fourni le plus de textes. Malgré nos recherches et le nombre considérable de mémoires que nous avons consultés, nous sommes convaincus que nous sommes loin d'être complets ; aussi prierons-nous les érudits locaux de vouloir bien nous signaler les inscriptions qui nous auraient échappé.

Ce travail a été élaboré à la conférence d'épigraphie et d'antiquités romaines, à l'École pratique des Hautes Études historiques et philologiques, et présenté comme thèse pour l'obtention du diplôme. C'est grâce aux utiles conseils de nos maîtres que nous pouvons le publier. Qu'ils veuillent bien recevoir ici nos remerciements et accepter la dédicace d'un travail exécuté sous leurs auspices : ce sera pour nous la garantie la plus sûre et la plus grande satisfaction.

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE.

INSCRIPTIONS AUTHENTIQUES.

INSCRIPTIONS DÉCOUVERTES

SUR LE

TERRITOIRE DE LA QUATRIÈME LYONNAISE.

CHAPITRE Ier.

SENS

(Agiedincum, puis *metropolis civitas Senonum.)*

I. — INSCRIPTIONS HONORIFIQUES.

1.

Inscription en l'honneur de Caius César.
(Musée de Sens, n° 1.)

C · CAESARI · AVGVSTi · F ·
dIVI · NEPOTI · PONTIFICI ·
COS · IMP · PRINCIPI ·
IVVENTVTIS ·
civITAS · SENONVM

La première ligne est gravée sur trois blocs qui ont été découverts à Sens en 1894.
D'après l'original.

Digitized by Google

Var. : 1re ligne. DIVI (Julliot).
4e ligne. TAS·SENONVM.

Les commentateurs n'ont pas remarqué les points triangulaires encore apparents, placés à la fin des trois premières lignes, et à la 4e ligne, ITASASEN.

Ce texte est gravé sur une pierre calcaire très blanche et tendre. La partie de l'inscription anciennement connue (quatre dernières lignes) a été réduite à l'état de plaque mince. Elle a 0m61 de haut sur 0m86 de large. Les lettres ont 0m080; elles sont grêles. M. Julliot les qualifie « assez barbares. » Les T dépassent les autres lettres, recouvrant la lettre qui les précède et celle qui les suit avec leur haste transversale. Les lettres TI de *nepoti*, TI de *pontifici*, comme les lettres TV, TI de *juventutis* sont très rapprochées. La pierre est brisée en morceaux qui ont été réunis : on voit les fentes qui traversent les lettres. La forme des lettres permet de reporter cette inscription au début de l'empire. Avant d'avoir été rongée par l'action de l'eau, elle devait ressembler à l'inscription de Melun n° 2.

La partie anciennement connue (quatre dernières lignes) a été trouvée dans le lit de l'Yonne, en amont du pont de l'Yonne, « lors des travaux faits pour la construction ou la réparation de l'abreuvoir » (Lallier). Au moment de sa découverte, elle avait les dimensions « des pierres qui

Digitized by Google

composent les dernières assises du mur d'enceinte. » Théodore Tarbé l'acheta et la fit réduire à l'état de plaque mince. Longtemps déposée dans son jardin et oubliée, elle passa en 1847 au Musée de Sens, par suite du don qu'en fit Th. Tarbé à la ville. Les lettres ont été peintes au minium. Le Musée de Saint-Germain-en-Laye en possède un moulage.

Les trois nouveaux fragments (la première ligne) viennent d'être découverts cette année dans l'Yonne, à Sens; ils donnent le commencement de l'inscription. M. Julliot les a présentés et commentés dans la réunion solennelle de la Société archéologique de Sens, tenue à l'occasion des noces d'or de cette société.

Congrès archéologiques de France, XIV^e^ session. Séances générales de Sens. Comptes-rendus, p. 31-33, 49-50, et art. de Lallier, *Détails sur les inscriptions gallo-romaines découvertes à Sens*, p. 145-149. — G. Julliot, *Catalogue des inscriptions du Musée gallo-romain de Sens*, dans *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, t. IX (1867), p. 245, et tirage à part. — G. Julliot, *Restitution à Caïus Caesar d'une inscription attribuée à Tibère* (même *Bulletin*, t. IX, p. 290-301). — G. Julliot, *L'aqueduc romain de Sens*, dans Belgrand, *Les travaux souterrains de Paris*, 3^e^ partie. *Les eaux.* Introduction : *Les aqueducs romains*, IV, in-8°, 1875, ch. VIII, p. 180-205, et surtout 194-195. — G. Julliot, *Catalogue*, 1891.

Digitized by Google

C(aio) Caesari, Augusti[i] f(ilio), | [D]ivi nepoti, pontifici, | co(n)s(uli), imp(eratori), principi | juventutis, | [civ]itas Senonum.

1. *C(aio) Caesari.* Bien avant la découverte de la première ligne, M. Julliot[1] a prouvé, à l'aide de nombreux arguments, que l'inscription ne pouvait appartenir qu'à C. César. Il n'y a plus à discuter cette question. La nouvelle découverte n'a fait que confirmer la justesse de l'attribution proposée; l'honneur de l'avoir mise en lumière revient encore à M. Julliot.

Les noms et les titres de C. César sont au datif. La formule employée est celle des textes honorifiques.

C. Caesar, fils de M. Vipsanius Agrippa et de Julia, fille d'Auguste, est toujours ainsi dénommé par les auteurs et les inscriptions. Il ne porte pas les *tria nomina*. Il devait s'appeler C. Caesar Vipsanianus après son adoption par Auguste. Il a simplement ajouté, à son *praenomen* Caïus, le *gentilicium* de son père adoptif, sans le faire suivre d'un *cognomen* emprunté à son ancien *gentilicium*. C'est là un fait très rare. Son frère Lucius ne porte également que les noms L. Caesar. Agrippa Posthume, au contraire, n'a jamais été désigné par les noms de son père adoptif, mais il s'est toujours appelé M. Posthumus Agrippa. La différence s'explique par le fait

1. Julliot, *Bulletin archéol. de Sens*, IX, p. 290-301.

Digitized by Google

qu'Auguste a révoqué son adoption en 760. Quant au seul nom pris par C. et par L. après leur adoption, il faut y voir une application formelle de cette règle de l'adoption par laquelle les adoptés prennent le gentilice de l'adoptant sans pour cela ajouter forcément leur ancien *gentilice* transformé en *cognomen*[1].

C. Caesar naquit en 734. En 735, son père Agrippa était nommé gouverneur des Gaules[2]. Son frère Lucius naquit en 736. Auguste adopta ses petits-fils cette même année[3]. A partir de cette date, ils sont appelés par les inscriptions *Augusti filii*. Dans son testament, Auguste ne s'exprime pas autrement[4].

Le praenomen Caius se trouve précédemment dans la famille Julia : 1° C. Julius Caesar, édile curule en 90 avant J.-C.; 2° C. Julius Caesar, le dictateur, qualifié ici *divus;* 3° C. Julius Caesar Octavianus Augustus.

2. *Divi nepoti*. Le titre de *divus* fut donné à C. Julius Caesar en 44 avant J.-C. De son vivant il fut adoré comme un dieu : « on lui éleva des temples, des autels, des statues auprès de celles des dieux, » et, après sa mort, le peuple lui con-

1. Cicéron, *Pro domo*, 13, § 25, *Heredites nominis, pecuniae, sacrorum secutae sunt*. — Suétone, *Caesar*, LXXXIII.

2. Dion, 54, 8.

3. Ibid., 54, 18.

4. *Monumentum Ancyranum*, éd. Mommsen, 1884, tab., II, 46.

Digitized by Google

féra « les honneurs divins et humains, » honneurs ratifiés d'ailleurs par un sénatus-consulte[1].

C. César était petit-fils de C. Julius Caesar par adoption. En effet : 1° C. Octavius fut adopté par C. Julius Caesar dans son testament[2]; 2° Caius fut adopté par Auguste en même temps que Lucius en 736. Caius avait trois ans, Lucius venait de naître[3]. En les adoptant, Auguste les destinait à l'empire. Voici d'ailleurs les fils adoptifs d'Auguste après la mort de Caius et celle de Lucius : Drusus, adopté en 737 avec Germanicus et Agrippa Posthume; Tibère, beau-fils d'Auguste, associé à l'empire après son adoption, qui survécut à Auguste et lui succéda à l'empire[4].

3. *Pontifici.* La date du pontificat de C. Caesar n'est pas certaine. Nous savons qu'il a exercé le pontificat ou l'augurat avant d'avoir revêtu la robe virile. Mais laquelle des deux fonctions a précédé l'autre? D'après les inscriptions, il semble que ce soit le pontificat, car tous les textes épigraphiques présentent la carrière du petit-fils d'Auguste dans l'ordre direct : le pontificat y précède l'augurat. En 747, Caius remplace

1. Suétone, *Caesar,* 76, 84, 88. — Dion, 54, 49. — Desjardins, *Le culte des divi,* in-8°, 1879.

2. Suétone, *Caesar,* 83. « *Sed novissimo testamento tres instituit heredes..... et una cera Gaium Octavium etiam in familiam nomenque adoptavit.* »

3. Mommsen, *Res Gestae,* 1883. *Liste des fils adoptifs d'Auguste,* p. 51-58, et texte lat., 2, 46.

4. Dion, 54, 18.

Digitized by Google

Tibère avec Cn. Pison dans l'organisation des jeux donnés à Rome à l'occasion du retour d'Auguste après son voyage dans les Gaules. Dion Cassius dit que l'empereur donna un sacerdoce à Caius en 748[1]. En 749, Caius reçoit la robe virile ; Auguste le fait entrer au sénat et lui donne un nouveau sacerdoce[2].

Suétone aidera peut-être à préciser la date du pontificat de Caius. Nous savons que les jeux pontificaux étaient célébrés à Rome tous les trois ans[3]. Sous Auguste, il y eut des jeux pontificaux en 730, 746, 752 ; c'est lui-même qui le dit dans son testament. Le texte de Suétone[3] serait-il en contradiction avec celui d'Auguste? Nous ne le pensons pas ; l'empereur a dû seulement parler de certains jeux qui eurent lieu sous son principat et omettre les autres. Les dates des jeux pontificaux seraient donc : 730, 733, 736, 739, 742, 745, 748, etc., ou plutôt leur vraie date serait au commencement des années suivantes : *ternis annis solutis intermissis*[4]. Or c'est en 746 que Caius a reçu un sacerdoce et a dû donner des jeux ; ce sacerdoce doit être le pontificat et ces jeux sont les jeux pontificaux. Ce qui nous porte à le croire, c'est que Dion emploie le terme ἱεροσύνη, qui ne doit pas être traduit par *auguratus*, l'équivalent

1. Dion, 54, 18.
2. Ibid., 55, 9. *Mon. Ancyr.*, III, 3-6.
3. Suétone, *Auguste*, 44.
4. Mommsen, *Res Gestae*, p. 41-43.

Digitized by Google

grec de ce mot étant οἰωνιστης, mais par *pontificatus*. Les textes et les inscriptions sont donc d'accord : on doit placer le pontificat de Caius en 748 et son augurat en 749 au plus tard[1].

4. *Co(n)s(uli)*. Consul désigné à l'âge de quinze ans, pour être consul effectif cinq ans après[2], Caius aurait déposé la robe prétexte à la fin de 748 et aurait été consul désigné en mars 749.

Remarquons que l'inscription de Sens et les autres ne parlent ni de la questure, ni de la préture de Caius César; il n'a jamais exercé ces magistratures, en étant dispensé comme consul *creatus a populo romano*. Auguste le dit dans son testament : *Honoris mei causa senatus populusque romanus*[3]. Il fut nommé consul par le sénat et le peuple réunis en comices. Un grand nombre d'inscriptions font mention de sa *designatio* au consulat[4].

Ce fut le 31 décembre 753 que Caius cessa d'être consul désigné; il avait vingt ans; il eut pour collègue L. Aemilius Paullus (754). Caius était en Syrie depuis 753. Il passa donc en Asie l'année de son consulat. Les inscriptions postérieures à 754 mentionnent son consulat.

1. *C. I. L.*, vol. II, n° 2422, texte de Braga mentionnant l'augurat de C. Caesar, omis sur le texte de Sens.

2. *Mon. Ancyr.*, lat. II.

3. *Ibid.*, et V, lat. 24-31, 54. — Tacite, *Ann.*, I, 3. — Velleius, II, 101.

4. *C. I. L.*, II, 3828; V, 6835; IX, 5425, etc.

Digitized by Google

5. *Imp(eratori)*. Le titre d'*imperator* a été accordé en 755 à Caius, par décision impériale, à la suite des succès qu'il avait remportés en Syrie et en Arménie. La même année et à cette occasion, Auguste reçoit sa XV^e^ salutation impériale. Les auteurs ne nous disent rien du titre d'*imperator* accordé à Caius; il ne nous est connu que par les inscriptions[1].

Avec le titre d'*imperator*, la carrière de Caius Caesar est terminée; il meurt en effet en 757 des suites d'une blessure reçue au siège d'Artagyre[2] en Syrie.

Remarquons que, dans ce *cursus honorum*, les fonctions sont ainsi rangées :

1° La fonction religieuse, *pontifex*.

2° Les fonctions civiles et militaires, *consul*, *imperator*.

3° La fonction honorifique de *princeps juventutis*.

Ces fonctions sont rangées de plus dans l'ordre direct, sauf la dernière, le « principat de la jeunesse, » placée hors cadre après les autres.

6. *Principi juventutis*. Prince de la jeunesse équestre. Auguste réorganisa la chevalerie en l'an 29 av. J.-C. La chevalerie se composa sous l'empire de l'*aurata juventus* recrutée parmi les fils de sénateurs et de l'ordre équestre proprement

1. *C. I. L.*, II, 3267; XII, 141.
2. Dion, 55, 11.

Digitized by Google

dit. Ces deux corps étaient commandés par deux chefs proclamés tous les ans, le 15 juillet, à la *probatio equitum*, revue où se réunissait toute la chevalerie. Ces deux chefs étaient les « princes de la jeunesse. »

Les auteurs et les inscriptions nous apprennent que C. et L. Caesar furent princes de la jeunesse. Auguste l'avait ardemment souhaité pour Caius[1]. C'est à quatorze ans, avant d'avoir quitté la robe prétexte, qu'il fut proclamé. Tacite le dit formellement, *necdum praetexta posita*[2] (748). Lucius reçut cet honneur en 752[3]. Il fut décerné par la suite aux fils des empereurs. Tibère ne fut jamais prince de la jeunesse[4], quoiqu'une inscription d'Espagne lui donne ce titre. A la mort de Caius, Tibère était *tribunus plebis* et associé à l'empire.

Les princes de la jeunesse gardèrent ce titre après avoir reçu d'autres fonctions; il figure toujours à part dans les *cursus honorum*.

7. *Civitas Senonum*. La cité de Sens figure à la fin de l'inscription au nominatif : c'est elle qui dédie le monument à C. Caesar.

Personne morale, la cité a élevé un monument à C. Caesar par l'intermédiaire de ses repré-

1. *Mon. Ancyr.*, col. III.
2. Tacite, *Ann.*, I, 3.
3. Dion, 55, 10.
4. Koch, *De principe juventutis*, 1883, in-8° (Leipzig, thèse). — Saglio, *Dict. des ant. gr. et rom.*, v° *Equus* (Cagnat).

Digitized by Google

sentants légaux : son conseil de décurions et ses magistrats; les uns représentant la *civitas*, l'État, l'universalité des citoyens, les autres exécutant les décisions du conseil.

En droit, le terme *civitas* signifie non seulement « la cité » considérée comme unité territoriale ayant succédé au *pagus* gaulois, mais aussi l'État considéré comme unité administrative de second ordre. C'est une division de la *provincia* tant au point de vue territorial qu'au point de vue administratif. La *provincia* n'est d'ailleurs que la réunion de plusieurs *civitates*. Elle est administrée par un proconsul ou par un légat impérial. Chaque *civitas* est administrée par des magistrats (duumvirs, édiles, etc.) qui exécutent les décisions du proconsul ou du légat provincial dans les affaires touchant à l'intérêt général et les décisions du conseil des décurions dans les affaires touchant à l'intérêt particulier et local.

L'inscription dédiée à C. Caesar l'avait été par une personnalité publique et juridique revêtue de l'autorité nécessaire pour accomplir de tels actes.

L'ordre dans lequel C. Caesar a reçu les titres cités dans l'inscription est le suivant :

Pontife, en 747.

Prince de la jeunesse, en 748.

Consul, en 749.

Imperator, en 755.

Nous savons qu'il mourut en 757. La date de

Digitized by Google

ce texte épigraphique doit donc se placer entre l'année où il a reçu le titre d'*imperator* et celle où il est mort, c'est-à-dire entre 755 et 757.

A quel monument cette inscription était-elle destinée? C'est ce qu'il est impossible de savoir. M. Julliot avait pensé d'abord que c'était la dédicace d'un monument élevé par les colons installés à Agiedincum après la conquête, en l'honneur de M. Vipsanius Agrippa et de C. Caesar; il y a vu ensuite la dédicace d'un monument élevé par les Romains et les Sénonais « comme témoignage de leur reconnaissance envers Auguste et Agrippa, qui auraient fait construire l'aqueduc romain de Sens. » Sa nature, la même que celle des pierres du mur gallo-romain, montre qu'elle provient d'un monument de Sens détruit vers la fin du III^e^ siècle; la circonstance de sa découverte dans le lit de l'Yonne nous ferait supposer qu'elle provient du pont gallo-romain de Sens. C'est peut-être simplement l'inscription de la base d'une statue de C. Caesar. En tout cas, sans nous prononcer sur sa destination, nous conclurons en insistant sur son importance au point de vue historique : elle nous prouve l'existence de la *civitas Senonum* au début de l'ère chrétienne; elle nous montre la prospérité de ce peuple, qui ne restait pas en arrière des autres peuples gaulois pour honorer un des petits-fils d'Auguste; elle nous fait présumer qu'il devait y avoir dès cette époque d'im-

Digitized by Google

portants monuments à Agiedincum. Que sont devenus ces monuments? Ils ont été démolis pour bâtir les murailles destinées à défendre la ville contre les invasions, et ces murailles ont été elles aussi détruites! C'est par un hasard exceptionnel que ces débris ont été retrouvés et retirés du fond de l'Yonne.

2.

Grande dédicace de M. Magilius Honoratus.

(*Voir le texte ci-contre.*)

D'après l'original conservé au Musée de Sens.

Grande inscription gravée en lettres d'excellente époque sur la face du couronnement d'un monument dont le corps et la base n'ont pas été retrouvés. Ce couronnement se compose de trente blocs quadrangulaires, dont vingt-quatre originaux et six restitués. Ses dimensions sont : 12^{m}18 de longueur sur 2^{m}01 de hauteur et 0^{m}58 d'épaisseur. Il se compose de trois assises superposées, ayant 0^{m}66, 0^{m}67 et 0^{m}68. Une corniche entoure les quatre faces. Au-dessous, une dédicace d'une seule ligne est gravée en lettres monumentales de 0^{m}12 de haut. Au-dessous, dans un encadrement commun, sont disposées six inscriptions en caractères plus petits : 0^{m}07 de haut. Le cadre, terminé à ses deux extrémités par une double volute, a 11^{m}25 de long et 0^{m}92 de haut. — Ce monument, dont nous ne possédons plus

Digitized by Google

GILIVS

Digitized by Google

Digitized by Google

que la partie supérieure, était probablement surmonté des bustes des membres de la famille impériale et des divinités auxquelles il est dédié. A côté de ces bustes étaient peut-être placés ceux des personnages mentionnés dans les six inscriptions qui accompagnent la dédicace. — A Lyon, on a trouvé un monument analogue élevé par le beau-père de M. Magilius Honoratus. Nous le décrirons plus loin.

Les lettres de ce texte, gravées profondément, ne présentent rien de particulier, si ce n'est la lettre *k* qui termine le mot abrégé VOLk(*ani*). Cette forme du *k* est très fréquente dans les inscriptions du I^er^ siècle. Elle se rencontre surtout comme dernière lettre des mots abrégés. Pour les exemples, nous renvoyons à Hübner, *Exempla scripturae epigraphicae latinae*, p. 60. Prolegom.

Les six inscriptions gravées dans l'encadrement sont à peu près complètes. De la seconde il manque les deux dernières lignes, et de la troisième il manque une partie de la dernière ligne. La deuxième devait se terminer par les mots *conjugi, socerae*, écrits en une ou deux lignes. A la troisième, il faut restituer à la quatrième ligne [*co*]*njugi*.

Les blocs sur lesquels est gravée cette inscription ont été trouvés les uns au XVIII^e^ siècle, les autres de nos jours :

1° Fenel a signalé à Lebeuf le fragment trouvé à la porte Dauphine le 29 septembre 1735 ; il

Digitized by Google

porte les lettres S·VESTAE·M, et un autre dont il ne donne pas le texte. Ce fragment, égaré depuis, n'a été retrouvé qu'en 1879 par M. Julliot; il est encore encastré, probablement depuis le XVIII^e^ siècle, dans le soubassement de la chapelle de l'archevêché, à Sens.

2° Quatre autres blocs ont été communiqués par Fenel à Lebeuf. Ils ont été découverts le 4 janvier 1736, à gauche de la porte Commune, aujourd'hui porte Dauphine; ils portent les caractères :

1° OTO

2° NIVGI

3° HONORATO
VG MVNERA
VS HONORIB

4° MAE | MILIO NOBILI
FLA | MINI AVG MVNE
RAR | OMNIB·HONORIB

Ces blocs ont été retrouvés en 1846 par Lallier, qui avait fait exécuter des fouilles à la porte Dauphine d'après les indications de Fenel.

3° Lallier a trouvé, à côté de l'endroit déjà fouillé par Fenel, presque toute la dédicace *In honorem domus Augustae*, etc., et les inscriptions qui l'accompagnent.

4° En 1872, M. Julliot signale à la Société archéologique de Sens la découverte, non loin de

Digitized by Google

la porte Dauphine, de la fin de la sixième inscription : OS FVNCTO FRATRI.

En 1877, M. Julliot restitue l'inscription de Sens et celle de Lyon dans un travail intitulé : *Quelques inscriptions romaines des Musées de Sens et de Lyon : Restitution de deux monuments élevés l'un chez les Sénonais et l'autre au confluent de la Saône et du Rhône;* mais c'est seulement depuis 1891 que tous les blocs épars ont été réunis et que l'on voit le monument tel qu'il devait se présenter lors de sa construction.

Lettres de Fenel à Lebeuf et réponses de Lebeuf :

1° De Fenel à Lebeuf. Sens, 21 octobre 1735. Éd. Quantin, t. II, p. 180, n° 215.

2° De Lebeuf à Fenel. Auxerre, 31 octobre 1735. Ibid., t. II, p. 182-183, n° 216.

3° Ibid. Paris, 14 décembre 1735. Ibid., p. 184, n° 218.

4° Ibid. Paris, 1735. Ibid., p. 184, n° 219.

5° De Fenel à Lebeuf. Sens, 14 janvier 1736. Ibid., p. 186, n° 220.

6° Ibid. Sens, 25 janvier 1736. Lallier. *Congr. arch.*, XIV, p. 163 et suiv. (Manque éd. Quantin.)

7° De Lebeuf à Fenel. Paris, 6 février 1736. Quantin, p. 187, n° 221; Lallier, p. 167.

8° De Fenel à Lebeuf. Sens, 17 mars 1736. Ibid., p. 190, n° 122.

9° De Lebeuf à Fenel. Paris, 19 mars 1736. Ibid., p. 191-196, n° 223.

Digitized by Google

Une partie de ces lettres ont été publiées par Lallier en 1847 dans le volume du *Congrès archéologique de Sens* (XIV^e^ session), à la suite de son étude sur les inscriptions gallo-romaines découvertes à Sens, p. 169; ce sont les lettres du 14 février (?) 1736, 25 janvier, 6 février, 17 et 19 mars 1736; par Quantin et Cherest, *Lettres de l'abbé Lebeuf*, 2 vol. in-8°. Auxerre, 1817.

Lettre de l'abbé Lebeuf, dans le *Mercure de France*, février 1736, p. 164-168. — *Affiches de Sens*, 7 octobre 1737. — Giguet. *De la formation et des travaux de la Société*, dans les *Bulletins de la Société archéologique de Sens*, 1846, t. I, p. 7. — Lallier. *Les inscriptions gallo-romaines découvertes à Sens* (*Congrès archéologiques de France*, XIV^e^ session tenue à Paris, 1847, in-8°, p. 157 et suiv.). — *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1865, p. 91-102. L. Renier. *Sur une inscription découverte à Orléans*. Tiré à part. Paris, in-4°. — C. Julliot. *Catalogue*, 1866-1867 et 1891, n^os^ 16-30 et 31-38. — C. Julliot. *Quelques inscriptions romaines*, dans *Revue des Sociétés savantes*, 1877, et *Bulletins de la Société archéologique de Sens*, 1880, t. XII, p. 19-40. Tiré à part. Sens, 1877, in-8°, 24 p. — C. Julliot. *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, t. XIII, 1879. Séances du 7 avril et du 5 mai 1879. — Allmer et Dissard. Musée de Lyon. *Inscriptions antiques*, t. II, VI. *Inscriptions antiques relatives aux fonctions religieuses*, p. 69

Digitized by Google

à 74, n° 115. *Monument votif en l'honneur de la famille impériale*, etc. M. Allmer, après avoir décrit le monument élevé à Lyon, décrit celui de Sens et les rapproche. — G^al^ Creuly. *Carnet*, n° 3, p. 20. — Hübner. *Exempla scripturae*, in-fol., p. 61.

In ho[*n(orem) domus a*]*ug(ustae)*, *Mart(is)*, *Volk(ani)*, *deae sancti*[*s(simae) Vestae*, *M(arcus)*] *Magilius Honor*[*atus ex v*]*oto pos(uit)* [*pro se s*]*uisqu*[*e*].

Sext(o) Jul(io) Thermiano|, *sacerdoti arae in*|*ter confluent(em) Arar(is) et Rhodani*, *omnibus ho*|*noribus apud suos* | *functo*, *socero*.

Aquiliae Flac|*cillae*, *civi* | *Aeduae*, *Juli(i)* [*Thermiani conjugi*, *socerae*].

Juliae Thermio|*lae*, *Jul(ii) Thermia*|*ni filiae*, | [*co*]*njugi*.

Juliae Reginae |, *Magili(i) Honora*|*ti et Juliae Ther*|*miolae*, *filiae*.

M(arco) Magilio Honorato | *flamini Aug(usti) munera*|*rio*, *omnibus honorib(us)* | *apud suos functo*.

M(arco) Aemilio Nobili, | *flamini Aug(usti) mune*|*rario*, *omnib(us) honorib(us)* | *apud suos functo*, *fratri*.

1. *In hon(orem) dom(us) Aug(ustae)*. La dédicace *in honorem domus Augustae* est plus rare que la dédicace *in honorem domus divinae*. Elles ont une signification analogue, mais non absolument semblable. L'une signifie que le dédicant rend un

Digitized by Google

honneur à la famille impériale actuellement régnante et l'autre qu'il rend cet honneur aux membres de la famille impériale placés au rang des *divi*. L'une se rapporte au culte rendu à l'empereur vivant et à sa famille, l'autre au culte rendu à l'empereur mort et « divinisé[1]. » Quelle est celle de ces deux formules qui a précédé l'autre? C'est un point qu'il est difficile de préciser. Ce que l'on sait, c'est qu'elles sont postérieures à la mort de Jules César. L'expression *domus divina*, d'abord équivalente à *domus divi*, « la maison du divin Jules César, » s'est étendue à chaque membre divinisé de la famille des Jules; les Flaviens et les autres familles impériales qui se sont succédé en ont fait le même usage. Quant à l'expression *domus Augusta*, elle date de l'époque où Octave a pris le surnom d'Auguste. Chaque empereur a pris comme lui le surnom d'Auguste et sa famille s'est appelée *domus Augusta*. Les monuments dédiés *in honorem domus Augustae* ne le sont pas seulement à la famille des Jules, mais à l'empereur régnant et à sa famille. L'inscription de *M. Magilius Honoratus* porte cette dédicace. Elle n'est malheureusement pas datée; mais, d'après la forme des lettres, elle ne saurait descendre plus bas que la fin du IIe siècle.

2. *Martis, Volk(ani) et deae sanctissimae Vestae.* L'invocation s'adresse aussi à Mars, à Vulcain et à

1. Mowat, *Les divi*, dans *Bull. épigr. de la Gaule*, 1885.

Digitized by Google

Vesta. L'un est le dieu de la guerre, les deux autres sont des divinités du foyer et de la paix. Mars est également un des dieux les plus honorés des Gaulois, *post hunc* (*Mercurium*) *Apollinem et Martem... (maxime colunt)*[1]. Un grand nombre de divinités gauloises sont, dans les inscriptions, assimilées à Mars[2].

3. *Volk*(*ani*). Orthographe très fréquente en Gaule : il y a substitution de l'*o* à l'*u* et du *k* au *c*. Le *c* de *Vulcanus* est dur[3].

En Gaule, le culte de Vulcain a laissé des traces à Sens, à Paris[4], à Saint-Quentin[5], à Nantes[6]. A Nantes, les *nautae Ligerici* ont dédié trois autels à Vulcain. M. Mowat remarque à ce propos que Vulcain était adoré par les marins dans les ports de mer; il cite comme exemple le temple de Vulcain à Ostie[7]. Le culte de Vulcain se rattache aussi à l'industrie métallurgique et aux mines; nous ne trouvons pourtant pas d'exemple de ce culte dans le centre de la Gaule, où les dieux indigènes ont été assimilés à d'autres divinités romaines.

1. *De Bello Gallico*, VI, 17.

2. V. Lejay, *Inscr. de la Côte-d'Or*, p. 2; en note, donne leur liste.

3. Brambach, *Traité de l'orthogr. latine* (all.), p. 328-334.

4. Mowat, *Remarques sur les inscr. de Paris*, p. 18 et suiv.

5. Allmer et Dissard, *Inscriptions de Lyon*; t. II, *Inscriptions religieuses*, p. 112.

6. F. Parenteau, *Catal. du Musée archéol. de Nantes*, p. 27, et Mowat, *Inscr. de Paris*, p. 19.

7. Mowat, *Ibid.*, p. 61.

Digitized by Google

Nous avons déjà fait remarquer la forme du K; ajoutons que cette lettre est toujours ainsi faite dans les inscriptions où le mot *Vulcanus* est abrégé : VOLK. C'est une *littera quadrata* qui s'est introduite dans l'alphabet en caractères ronds.

4. *Deae sanctissimae Vestae.* Quand le nom d'une divinité gauloise ou romaine est précédé du terme *deus*, *dea*, c'est souvent une divinité topique; il en est autrement pour Vesta. Dans notre texte, il s'agit de la grande déesse protectrice des Romains. A Rome même, son nom est précédé du mot *dea* et suivi des épithètes *venerabilis*, *sanctissima*...

5. *M. Magilius Honoratus.* Le dédicant, dont le nom figure aussi dans la 5e inscription, porte un gentilice formé sur *Magius*. On trouve aussi *Maglius*, mais ce dernier nom est formé sur *Magus*.

M. Magilius Honoratus a élevé un ex-voto pour lui et pour les siens dont les noms suivent.

6. *Sexto Julio Thermiano*, *sacerdoti*... *omnibus honoribus apud suos functo — socero.* Ce personnage est le dédicant du monument élevé à Lyon. Nous savons qu'il a été *sacerdos ad aram inter confluentem Araris et Rhodani* et qu'il a parcouru toute la série des honneurs municipaux. L'inscription porte *omnibus honoribus apud suos functo; apud suos* signifie *apud Senones;* c'est donc à Sens qu'il a reçu ces honneurs. Ses concitoyens l'ont délégué ensuite à l'autel des Trois-Gaules à Lyon, où il représenta sa cité. Il y fut

Digitized by Google

nommé *sacerdos* par ses collègues des autres cités.

Nous renvoyons au tome II des *Inscriptions de Lyon* de MM. Allmer et Dissard pour les détails sur l'autel des Trois-Gaules et ses prêtres, sur le culte de Rome et d'Auguste à Lyon, ouvrage où sont réunis tous les textes épigraphiques et historiques sur cette importante institution.

Remarquons que Sex. Julius Thermianus n'est pas *munerarius ;* il n'a pas donné de jeux, ni de combats de gladiateurs. Ces libéralités n'étaient pas exigées des candidats aux fonctions civiles, et aucun prêtre de l'autel de Lyon n'est ainsi qualifié. Les fonctionnaires d'ordre religieux devaient pourtant donner des jeux en entrant en fonction. Nous pensons que les prêtres de l'autel des Trois-Gaules en étaient dispensés ; c'étaient plutôt de hauts personnages appelés à un poste honorifique que de véritables magistrats. La preuve en est qu'ils sont tous *omnibus honoribus apud suos functi ;* ils ont donc exercé des magistratures, mais n'en exercent plus. Les deux flamines de notre texte sont *munerarii :* ce sont des fonctionnaires religieux de Sens, non de Lyon et de l'autel des Trois-Gaules.

7. Sextus Julius Thermianus est le beau-père de M. Magilius Honoratus. Sa femme, Aquilia Flaccilla, figure dans les deux inscriptions de Sens et de Lyon. Sa fille, femme de M. Magilius Honoratus, figure aussi dans les deux textes.

La fille de Julius Thermianus porte les noms

Digitized by Google

de Julia Thermiola. C'est la femme de M. Magilius Honoratus. Leur fille s'appelle Julia Regina; elle porte le même gentilice que sa mère. Son surnom Regina est celui de la Junon du Capitole : *Juno Regina*. On le trouve aussi porté par Isis : *Isidi Reginae*. Cette femme figure dans l'inscription de Lyon : [*Juliae Regi*]*nae Magilii Honorati filiae, nepti.*

8. *M. Magilio Honorato, flamini Augusti munerario, omnibus honoribus apud suos functo.* Le dédicant est flamine d'Auguste à Sens et a reçu tous les honneurs municipaux avant d'avoir été nommé à une fonction religieuse; il en est de même de son frère M. Aemilius Nobilis. Ces deux personnages ne figurent pas dans l'inscription de Lyon.

Le flamine d'Auguste (*flamen Augusti*) se rencontre souvent dans les textes épigraphiques. Il n'y a aucun doute sur le sens du terme *flamen*, mais, joint à *Augusti*, ces deux termes peuvent désigner : 1° un prêtre du culte d'Auguste; 2° un prêtre du culte de l'empereur vivant; 3° un prêtre du culte provincial ou municipal de Rome et d'Auguste. En Narbonnaise, neuf inscriptions mentionnent ces fonctions; une seule est datée : c'est un flamine du culte de l'empereur Auguste (an 757 de Rome)[1]; pour les autres textes, il y a doute. Il en est de même pour l'inscription de Sens.

1. *C. I. L.*, XII, n° 4230 (Béziers).

Digitized by Google

9. *Aquiliae Flaccillae, civi Aeduae, Juli(i)* [*Thermiani conjugi, socerae*].

Flaccilla, diminutif de *Flacca*, féminin de *Flaccus*.

Civi Aedue. Cette expression ne signifie pas citoyenne romaine du pays éduen, mais simplement éduenne. Le mot *civis* s'emploie de préférence avec les noms de peuples et les ethniques, tandis que *domus* s'emploie plutôt avec les noms de villes. On dira *civis Aeduus*, *civis Senonius* et *domo Augustoduno*, *domo Autessioduro*.

Les Aedui, alliés du peuple romain dès 60 avant J.-C., formèrent après la conquête une *civitas fœderata*, ainsi que les Carnutes, dans la Quatrième Lyonnaise.

Socerae. Cette forme se rencontre dans les inscriptions, ainsi que *socra*, tandis que *socrus*, *ûs*, se trouve dans les textes manuscrits.

3.

Inscription
en l'honneur de C. Amatius Paterninus.

(*Voir le texte ci-contre, p. 90.*)

D'après l'original conservé au Musée du Louvre (salle des bronzes antiques).

Plaque de bronze, recourbée. Sa patine est verte; la surface est percée de plusieurs trous et de fentes. L'inscription a été gravée, sans beaucoup de soins, à l'aide d'un instrument pointu. Les lettres, mal gravées, n'ont pas toutes la même

Digitized by Google

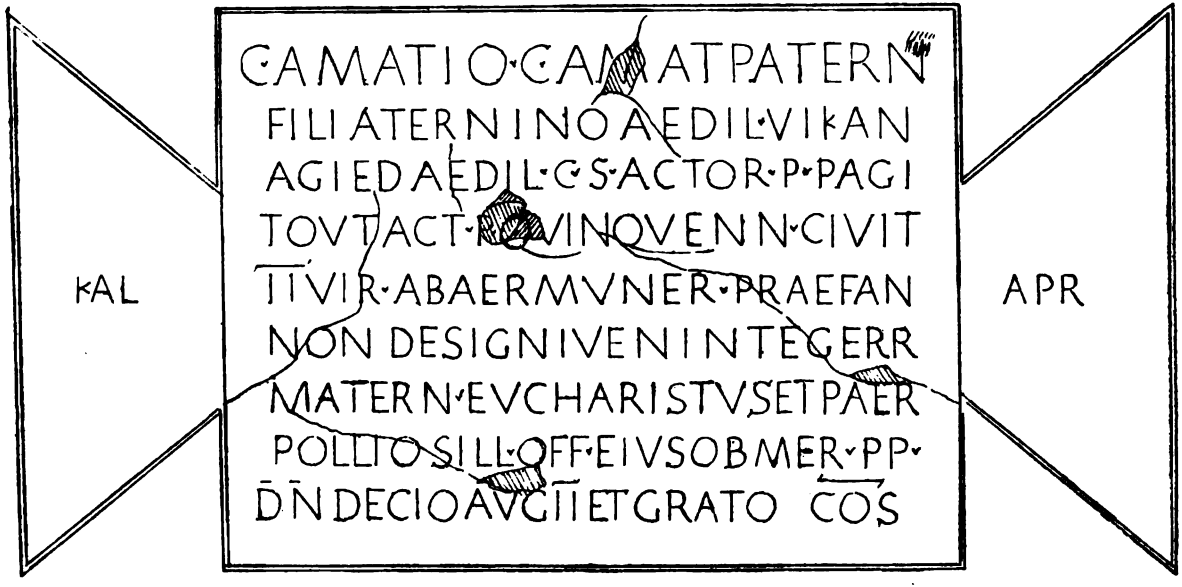

Digitized by Google

hauteur. Elle est renfermée dans un cartouche à queues d'aronde. Elle mesure 0m39 de long, sur 0m20 de large. Les lettres ont environ 0m013.

Cette plaque de bronze a été trouvée à Sens vers 1835. Elle a été achetée aux inventeurs, des ouvriers terrassiers, par M. Alfred Lorne. Cet antiquaire l'a conservée jusqu'à sa mort, en 1843. Longpérier dit avoir vu un buste en bronze trouvé en même temps et qui, aujourd'hui, semble perdu. Acquise par M. Rollin, cette plaque fut transportée à Paris et par lui vendue au Musée du Louvre.

A. de Longpérier. *Notice sur une inscription inédite trouvée à Sens*, dans *Revue de philologie*, t. II, p. 353-360, et *Œuvres*, t. II, p. 169-176. — M. Voigt. *Drei epigr. constit.*, 1880, in-8°, p. 104, 219-226. — Huillard-Bréholles. *Bull. des Antiq. de France*, 1865, p. 122-125. — C. Julliot. *Catalogue*, 1867, p. 279-281. (*Bull. de la Soc. archéol. de Sens.*) — R. Mowat. *Rapports sur les papiers de L. Renier*, dans *Bulletin du Comité*, 1888, n° 2, p. 312, n° VI, *Corr. de L. Renier d'après les brouillons*, et note, p. 312-313. *Rép. de L. Renier à la lettre précédente de Longpérier*, p. 313 à 315. — Desjardins. *Géographie de la Gaule romaine*, t. II, p. 469 et suiv. — — Longnon. *Géogr. de la Gaule au VIe siècle*. Paris, 1878, in-8°, p. 26. — R. Mowat. *Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1889, séance du 17 avril, p. 140-144. — C. Julliot, *Agedincum*.

Digitized by Google

Réponse à un article de la Revue contemporaine. — Holder. *Altcelt. Sprachschatz*, v° *Agedincum.*

C(aio) Amatio, C(aii) Amat(ii) Patern(i) | fili(o), (P)aternino, aedil(i) vikan(orum) | Agied(icensium), aedil(i) c(ivitatis) S(enonum), actor(i) p(ublico) pagi | Tout(iaci), act(ori) p(ublico) quinquenn(ali) civit(atis), | II vir(o) ab aer(ario) muner(ario), praef(ecto) an|non(ae) design(ato), iu(v)eni integerr(imo),

Matern(ius) Eucharistus et Pater(nius?) Pollio Sill(ianus) off(iciales) ejus ob mer(ita) p(ecunia) p(ropria).

D(omino) n(ostro) Decio Aug(usto) iterum et Grato co(n)s(ulibus), Kal(endis) apr(ilibus).

A C. Amatius Paterninus, fils de C. Amatius Paternus, édile des habitants du vicus de Sens, édile de la cité de Sens, défenseur public du pagus de Toucy, défenseur public pour la 5e année de la cité de Sens, duumvir du trésor public, qui a donné des jeux, préfet désigné de l'annone, jeune homme très intègre, Maternius Eucharistus et Paternius Pollio Sillianus, ses officiaux, pour ses mérites, de leurs propres deniers.

Sous le deuxième consulat de notre maître Dèce Auguste et sous le consulat de Gratus le jour des kalendes d'avril (1er avril 250).

La lecture que nous avons donnée de cet important texte est celle de M. Mowat, sauf de légères différences. M. Mowat est le premier qui

Digitized by Google

ait donné une interprétation exacte de ce texte. Longpérier, C. Julliot, Huillard-Bréholles et L. Renier interprétaient chacun d'une manière différente le *cursus honorum* de C. Amatius Paterninus. L. Renier est le seul qui se soit approché de la vérité.

Les mots sont séparés par des traits en forme d'angles.

1. *C(aio) Amatio, C(aii) Amat(ii) Patern(i)* | *fili(o), [P]aternino.* A la première ligne, la partie centrale du *M* de Amatii a disparu par suite d'un trou dans le métal, ainsi qu'une partie du jambage du *N* de *Paterni.* Nous croyons que le graveur a voulu écrire FIL·PATERNINO et qu'il a oublié le crochet du P. Longpérier avait lu ATERNINVS par erreur.

Après les noms et la filiation commence le *cursus honorum* municipal de C. Amatius Paterninus; il est conçu dans l'ordre direct.

2. *Aedili vikanorum Agiedicensium.* Édile des habitants du vicus de Sens. Les *vici* avaient, comme les *pagi*, des magistrats indépendants de ceux de la *civitas*. Il s'agit ici d'un édile du *vicus* d'Agiedincum et non de la *civitas*, ni de la ville d'Agiedincum. Une inscription de Suisse[1] distingue cet ordre de magistrats : *G. Ars... Marciano, optimo juveni et pientissimo,... officio inter convicanos suos functo aedilitatis...* Les autres

1. *Inscr. Helvetiae* (Mommsen), nº 87.

Digitized by Google

magistrats connus des *vici* sont des *magistri vici*, des *praefecti*, des *quaestores*, des *curatores*, des *curatores civium Romanorum*, des *actores vicanorum*[1].

3. *Vikanorum*. La forme *vikanorum* par un *k* est fréquente en Gaule : nous citons des exemples de cette substitution du *k* au *c* à propos de textes de Sens et de Mesves.

4. *Agiedicensium*. *Agiedicensium* est formé sur *Agiedincum*. Dans les meilleurs manuscrits de César, on lit la même forme. Ptolémée transcrit Αγηδικόν, comme Κηναβον pour *Cenabum*. Une monnaie gauloise, étudiée par A. de Longpérier[2], porte ΑΓΗD ; il a proposé de lire Αγηδ(ικον).

Deux inscriptions d'Espagne font connaître le radical AGED employé comme nom d'homme. La première a été trouvée à Oviedo[3] :

Q·VIIND
IRICVS
AGIIDIF

Q(uintus) Vendiricus
Agedi f(ilius).

La seconde provient d'Empurias[4] :

AGEDI M

Agedi m(anu).

Le premier de ces textes doit être d'assez

1. M. Voigt, *Drei epigr. constit.*, p. 219-226.

2. Longpérier, *Œuvres*, II, 73-75 ; d'après la *Revue num.*, 1844, p. 165-169.

3. *Corp. inscr. Latin.*, vol. II, n° 5747.

4. *Ibid.*, n° 6257, 9 ; sur un vase. — Sur ces deux textes, voir d'Arbois de Jubainville, *Revue celtique*, janvier 1893, chronique, p. 88, n° IX.

Digitized by Google

haute époque, vu la forme double des E. La transcription grecque Αγηδικόν par un η explique la forme *Agiedincum* par *ie* de l'inscription de Sens. Le radical *Aged(os)* montre que la véritable orthographe est *Agedincum* et non *Agendicum*. Ce nom de lieu est en effet formé de *Aged* et du suffixe *-inc -um*. L'*i* du texte serait parasite selon Holder et Glück[1].

La découverte de notre inscription a fourni une nouvelle preuve de l'identité de Sens avec Agiedincum que plusieurs érudits du dernier siècle ou du commencement de celui-ci voulaient placer à Provins.

5. *Aedili civitatis Senonum*. Édile de la cité de Sens. C'est le seul magistrat municipal que nous connaissions de la *civitas Senonum*. Les fonctions municipales des édiles se divisent en trois attributions distinctes : 1° la *cura urbis;* 2° la *cura annonae;* 3° la *cura ludorum*. Papinien avait fait un traité des édiles, surtout au point de vue de leurs attributions municipales; quelques fragments du *Digeste* le prouvent[2]. La *cura annonae* était distincte de la *praefectura annonae*, même dans les municipes.

6. *Civitatis Senonum*. Sur la *civitas Senonum* voir plus haut, n° 1.

1. Glück, *Die bei Caesar Vorkom. celt. Namen*, 1857, p. 15-18.

2. Voy. Saglio, *Aediles coloniarum et municipiorum* (G. Humbert), et Houdoy, *Droit municipal*, p. 334.

Digitized by Google

7. *Actori publico pagi Toutiaci.* L'*actor publicus* était aussi appelé *actor populi*, *defensor*, *syndicus*. C'est le représentant du *pagus* en justice. On connaît assez bien les fonctions de l'*actor civitatis*. Son importance augmente du IIe au IVe siècle[1], où il finit par absorber avec le *curator civitatis* les pouvoirs des magistrats municipaux. Par dérogation au principe de la non-représentation, on admit que l'*actor* pouvait *agere aliquo nomine*, tant en qualité de demandeur qu'en celle de défendeur. Il était nommé par l'*ordo decurionum*. Il devait en être de même de l'*actor pagi*[2].

Pagi Toutiaci. Le *pagus* de Toucy était situé au sud-ouest de Sens. Circonscription rurale, comme son nom de *pagus* l'indique, il avait des magistrats propres, indépendants de ceux de la *civitas*. Nous ne connaissons qu'un seul de ces magistrats par le texte de Sens, mais nous devons induire, d'après d'autres inscriptions qui ont rapport à d'autres *pagi*, qu'il avait des magistrats et que l'organisation de cette circonscription, sans être en tous points semblable aux autres, devait être analogue et basée sur les mêmes principes. S'il faut admettre la lecture *Tout(iaci)*, la situation du *pagus Toutiacus*, dans le département de l'Yonne, arrondissement d'Auxerre, est déterminée par le

1. Sur leur importance, cf. Viollet, *Hist. des institutions politiques de la France*, 1890, p. 141-146.

2. Pour les détails, cf. Saglio, *v° Actor publicus* (G. Humbert), et Houdoy, *op. cit.*, p. 152.

Digitized by Google

nom *Toutiacus*, qui est devenu *Toucy*. Le *pagus Toutiacus* était situé entre l'Yonne et l'Ouanne; il ne se confondait pas avec le *pagus II municipii Autessioduri*, trop éloigné d'ailleurs. — Remarquons que le radical *tout* est essentiellement gaulois; il est une variante de *teut*, qui a également formé comme *tout* un grand nombre de noms. Ce radical ne se rencontre pas seulement dans les langues celtiques, mais aussi dans les langues italiques et gothiques[1].

8. *Act(ori) p(ublico) quinquenn(ali) civit(atis)*. L'interprétation ne fait pas de doute. C. Amatius, après avoir été *actor publicus* du *pagus Toutiacus*, a été *actor publicus* de la cité de Sens. Il a exercé ces fonctions pendant l'année du cens, qui avait lieu dans les cités, comme à Rome, tous les cinq ans : c'est ainsi qu'il faut entendre *quinquennalis*.

9. *Duumviro ab aerario munerario*. Les *duumviri* étaient les magistrats supérieurs des cités : ils formaient un collège de deux membres nommés pour un an. Dans les textes, on les trouve réunis au collège des édiles sous le nom de *quattuor viri*. On ajoute souvent à leur nom de *duumviri* les termes *jure dicundo*, pour les distinguer d'autres magistrats. Dans l'inscription de Sens, il ne s'agit pas des *duumviri jure dicundo*, mais de *duumviri ab aerario*. Ces magistrats sont peu connus. On

1. Voir *Toutates, Revue celtique*, t. I, art. de M. d'A. de Jubainville, p. 151 et sq., et Corssen, *Ueber Aussprache, Vokalismus*, I, p. 271 et 372.

Digitized by Google

trouve en Narbonnaise la mention de *IIII viri ad aerarium* ou *IIII viri ab aerario*, *III viri aerarii*, et à Vienne seulement des *II viri aerarii*. Les *IIII viri ab aerario* faisaient partie sans doute d'un collège de quatre membres composé de deux questeurs et de deux duumvirs. A Sens, les *II viri aerarii* remplaçaient peut-être les questeurs ou formaient à côté d'eux, avec des attributions spéciales et un rang plus élevé dans les honneurs, un collège dont les membres, avant d'entrer en charge, devaient donner des jeux. C'est pour cette raison que C. Amatius Paterninus est qualifié de *munerarius*. Il ne faut pas voir dans le *II vir ab aerario munerarius* un magistrat chargé de l'*aerarium munerarium*, mais un magistrat qui est à la tête de l'*aerarium* de la cité.

L'expression ordinairement employée pour désigner le trésor public de la cité est *arca publica* ou *municipalis*. Le terme *aerarium* désigne plutôt le trésor de l'État. Les fonctions exercées à Sens par C. Amatius, le duumvirat *ab aerario*, sont cependant des fonctions municipales. On connaît la composition du budget des cités : nous renvoyons à l'article de M. Humbert pour cette question [1].

10. *Munerario*. Le terme *munerarius* signifie « qui a donné des combats de gladiateurs, » ou mieux qui est soumis aux *munera*. Les textes juri-

1. Voir Saglio, *Dictionn.* v. *arca municipalis*.

Digitized by Google

diques distinguent entre les *munera personalia*, *realia*, *mixta*, et fixent les personnes qui y sont soumises, les conditions dans lesquelles ils doivent être remplis et les causes d'immunités[1].

Les *munera*, en tant qu'ils se rapportent aux combats de gladiateurs et aux jeux que certains magistrats étaient obligés de donner avant d'entrer en charge, ont fait l'objet d'une importante étude de M. Th. Mommsen, dans l'*Ephemeris*, à propos d'une table de bronze trouvée près de Séville en 1888. Cette table contient un sénatus-consulte de l'an 170-177, qui a pour but de diminuer les frais et les impôts occasionnés par les *munera*. L'auteur examine les *munera urbana* et *municipalia* et leurs causes : *quaestus* (la brigue), *liberalitas*, *lex*. Il y a à distinguer entre les fonctions purement religieuses et les fonctions civiles. Les *munera* sont exigés des magistrats exerçant des fonctions religieuses (*pontifices*, *sacerdotes provinciarum*, *sacerdotes municipales*); ils sont facultatifs pour les magistrats exerçant des fonctions civiles. A Sens, c'est comme *II vir ab aerario* que C. Amatius a donné des combats de gladiateurs et des jeux[2].

10. *Praef(ectus) annon(ae) design(atus)*. La pré-

1. Voir l'important chapitre consacré à ce sujet par M. Houdoy, *Droit municipal romain*, ch. x, p. 441-489, et ch. xi, p. 491-522.

2. *Ephemeris epigraphica*, vol. VII, *Aes italicense*, p. 385-416.

Digitized by Google

fecture de l'annone à Sens est la seule préfecture municipale de l'annone que nous connaissions. On trouve des *curator annonae*, *curator pecuniae annonariae*, *aedilis annonae*, *promotus ad annonam*, en Italie, en Afrique et en Narbonnaise. La *praefectura annonae* de Sens ne doit pas être assimilée à une curatelle de l'annone. Le fonctionnaire de Sens devait avoir des attributions municipales et générales : municipales en ce qu'il est nommé par la *civitas Senonum;* générales en ce qu'il porte le titre de *praefectus*. Les *praefecti* sont en effet des représentants du pouvoir central nommés par l'empereur dans les provinces; ils sont des représentants de l'autorité. A partir de la constitution d'Alexandre Sévère relative aux corporations d'artisans, chaque corps devait avoir un *praefectus* représentant l'autorité. Le *praefectus annonae* de Sens était peut-être un fonctionnaire chargé de l'administration des subsistances dans sa cité et chargé des relations au même point de vue avec Rome. A Lyon, la corporation des *transalpini* et *cisalpini*, ayant à sa tête un *praefectus*, faisait le commerce des grains entre la Gaule et l'Italie. A Milan, on a trouvé des inscriptions qui lui sont relatives[1]. A Sens, il pouvait y avoir, sinon une corporation de marchands, tout au moins une organisation municipale de l'annone chargée de procurer des subsistances tant à la *civitas Senonum* qu'à l'adminis-

1. *C. I. L.*, vol. V, 5911.

Digitized by Google

tration centrale de l'annone à Rome. Remarquons pourtant que, à partir de Septime Sévère, l'administration de l'annone en province semble s'être modifiée : les prestations effectuées jusqu'à cette époque en nature ont été remplacées par des prestations en argent. C. Amatius Paterninus pourrait avoir été un agent du fisc impérial et de l'*arca municipalis*[1].

11. *Designatus*. La *designatio* aux magistratures avait lieu en mars pour le 1er janvier de l'année suivante. C. Amatius venait d'être désigné *praefectus annonae* quand ses employés ont fait graver l'inscription.

12. *Juveni integerr(imo)*. On faisait partie de la *juventus* à Rome à partir de dix-sept ans. Elle était marquée par la prise de la *toga virilis* et se prolongeait jusqu'à l'âge de quarante ans. Le terme *juvenis* dans notre texte ne désigne pas une période absolument précise de la vie ; nous pensons que C. Amatius Paterninus ne devait pas avoir dépassé trente ans, parce qu'il n'a pas encore exercé la magistrature supérieure, le duumvirat. Il est vrai qu'il a été duumvir *ab*

1. Sur l'annone à Rome, voy. Hirschfeld, *Untersuchungen*, 2e éd., 1885, p. 138, et du même auteur, *Philologus*, 1867. — De Ruggiero, *Dizionario epigrafico ;* voy. *Annona municipalis*, énumération des magistrats d'après les inscriptions, et notice avec bibliographie. — G. Humbert, *Les finances et la comptabilité publique chez les Romains*, t. II, *passim* (voy. la table). — Saglio, *Dictionnaire des antiquités*, ve *Annona, Annona civica, Annonariae species* (G. Humbert).

Digitized by Google

aerario, mais ces fonctions devaient être analogues à celles des questeurs.

13. *Maternius Eucharistus* et *Pater(nius?) Pollio Sill(ianus) officiales ejus*. Les dédicants du monument à C. Amatius Paterninus « ob merita » sont ses *officiales*. Ces *officiales* doivent être des affranchis ; ils n'ont pas de *praenomen ;* leurs noms d'esclaves devaient être Eucharistus et Pollio.

Eucharistus est un nom formé du grec ευχαριστος, agréable, reconnaissant. *Sill(ianus)* a donné lieu à des difficultés ; on a voulu y voir le nom de la patrie des deux *officiales :* c'est un simple *cognomen* de Paternius Pollio.

Officiales ejus. Les magistrats municipaux avaient, comme les magistrats urbains ou provinciaux, des bureaux. Leurs employés sont appelés *apparitores* ou *officiales*. C'est à titre de *II vir ab aerario* que C. Amatius Paterninus avait deux employés. Nous possédons peu de renseignements sur les *officiales* en dehors de ceux des magistrats urbains. Selon M. Mommsen, ils devaient être temporaires ; ceux de Rome étaient au contraire permanents. A Rome, ils recevaient un salaire ; il devait en être de même en province. Leur nomination appartenait au collège au service duquel ils étaient destinés ; il intervenait entre les appariteurs et le magistrat une *locatio operarum*[1]. Leurs fonctions duraient le même temps que celles

1. V. Mommsen, *Droit public*, traduit par F. Girard, t. I ; *apparitores*, p. 376-421, et surtout p. 378, 382, note 1.

Digitized by Google

des magistrats, en général une année. Nous ne savons pas combien d'appariteurs chaque magistrat pouvait avoir. La *lex coloniae Genetivae* donne pourtant quelques renseignements sur les appariteurs des duumvirs et des édiles[1].

15. *Ob merita*, *p(ecunia) p(ropria)*, formule équivalente à *pro meritis*, *bene merenti*. — On trouve à la place de *p(ecunia) p(ropria)* les termes *propriis impensis*, etc.

16. *D(omino) n(ostro) Decio Aug(usto) iterum et Grato co(n)s(ulibus)*. *Kal(endis) apr(ilibus)*. L'inscription est datée de l'année 250[2].

Vettius Gratus était alors consul avec l'empereur Trajan Dèce. Son praenomen n'est pas connu.

4.

Dédicace d'un portique et d'un promenoir.

T · GERM · DAC
NVS·ET·T·PRISC
VS·ET AMBVLAT
ET OLEVM·P·INP

D'après l'original (Musée de Sens).

M. Julliot transcrit la première ligne en carac-

1. *Ibid.*

2. Voy. pour Dèce : Zosime, I, 21-23; Zonaras, XII, 19-20, et Eusèbe, *Hist. ecclés.*, VI, 39. Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. III, p. 316-382.

Digitized by Google

tères plus grands que ceux des autres; il lit : E·TOLEVM. Ce point doit être un trou dans la pierre.

Fragment gravé sur un bloc calcaire, haut de 0m58, large de 0m84, épais de 0m45. Les lettres, de bon style, ont 0m08. Les mots sont séparés par des points triangulaires. L'I de PRISCVS est long. A la première ligne il reste la haste transversale gauche d'un T et la partie basse de sa haste verticale. A la deuxième ligne ꟻVS = NVS. A la troisième ligne ꟻS = VS et la haste transversale droite d'un T d'AMBVLAT[*orium*]. A la quatrième Ɛ = E et INP = IMP.

Inscription trouvée dans les démolitions des murs de Sens. Les auteurs ne nous renseignent pas sur la date de sa découverte.

Julliot. *Catalogue*, n° 5. — *L'aqueduc de Sens*, dans Belgrand.

Au début de ce texte on lit ...T·GERM·DAC·, que je complète [*Augus*]*t*(*us*) *Germ*(*anicus*) *Dac*[*ic*]*us*. L'empereur auquel ces titres conviennent est Trajan; il reçut le premier en 97, le deuxième en 102 ou 103. En 114 il prend le surnom d'Optimus et en 116 celui de Parthicus. Si l'inscription ne portait pas ces deux titres, elle date de 103-114; dans le cas contraire elle date de 103-117.

On peut donc restituer d'après ces données : [*Pro salute* (*?*) *imp*(*eratoris*) *Caesaris*, *divi Nervae filii*, *Nervae Trajani*, | *Augus*]*t*(*i*), *Dac*[*ic*](*i*) |

Digitized by Google

p(ontificis) m(aximi), imp(eratoris), tr(ibuniciae) pot(estatis), co(n)s(ulis,) p(atris) p(atriae) | ...

La troisième ligne donnait les noms des magistrats dont il ne reste plus pour le premier que la fin du surnom ...*nus* et pour le deuxième que son prénom et son gentilice : *T(itus) Prisc[ius]*. Ces magistrats devaient être des édiles plutôt que des duumvirs, car les édiles sont chargés dans les cités de la construction et de l'entretien des édifices publics ; on peut donc restituer à la troisième ligne ...*nus* et *T(itus) Prisc[ius]*..., *aediles civitatis*.

A la quatrième il est question de monuments ...VS ET AMBVLAT... que les magistrats précités ont fait construire. M. Julliot suppose qu'il s'agit ici d'*ambulationes*, de « promenoirs » de l'amphithéâtre. Nous sommes également du même avis, mais nous modifions quelque peu sa restitution. Le mot *ambulatio* signifie plutôt l'action de se promener que l'endroit qui sert de lieu de promenade. Le mot tout indiqué ici est *ambulat[orium]*. Ce terme se rencontre dans les textes des auteurs du IIe siècle avec le sens que nous lui donnons[1]. Il se trouve également dans les inscriptions. La ligne devait se terminer par un verbe mis au pluriel : peut-être « aedificaverunt. »

Reste le commencement de la ligne à compléter. Il n'y a plus que les deux dernières lettres d'un

1. Ulpien, *Dig.*, XXIV, I, 32.

Digitized by Google

mot, ...*us*. Ce devait être le mot [*portic*]*us*, « un portique. » Ce terme se trouve fréquemment accompagné de l'adjectif *ambulatoria*[1]. « Ambulatoria porticus » est un portique qui sert à la promenade. Nous aurions ici une expression équivalente dans le membre de phrase « *porticus et ambulatorium aedificaverunt.* » Les magistrats auraient fait construire un portique et peut-être dans ce portique un déambulatoire.

La cinquième ligne du texte parle d'une distribution faite au peuple, ... *et oleum p. inp...* Ce doit être à l'occasion de la dédicace des constructions nouvelles. On peut donc restituer après *aedificaverunt* les mots *et dedicaverunt et ob dedicationem...*

Les distributions les plus fréquentes faites au peuple par les magistrats étaient des distributions de blé, de pain, de vin et d'huile. D'après notre texte, le vin avait dû être distribué avec l'huile. La cinquième ligne était ainsi conçue : [*et ob dedic. vinum*] *et oleum p*(*ropriis*) *imp*(*ensis*) [*populo ded*(*erunt*)].

L'inscription complète devait donc être ainsi conçue :

[*Pro salute imp*(*eratoris*) *Caesaris, divi Nervae filii, Nervae Trajani Augus*]*t*(*i*) *Germ*(*anici*) *Dac*[*ic*(*i*) *p*(*ontificis*) *m*(*aximi*), *tr*(*ibuniciae*) *p*(*otestatis*)..., *co*(*n*)*s*(*ulis*), *p*(*atris*) *p*(*atriae*), ...]

1. Ulpien, *Dig.*, XXIV, I, 32.

Digitized by Google

nus et T(itus) Prisc[ius..., aediles civit(atis) portic]us et ambulat[orium] aedific(averunt) et dedic(averunt) et ob dedic(ationem) vinum] et oleum p[ropriis] imp(ensis) [populo deder(unt)].

Tel est le sens général de l'inscription. Ce qu'elle nous apprend, abstraction faite des restitutions, c'est que : 1° il s'agit de Trajan; 2° que des magistrats ont construit un promenoir ou déambulatoire; 3° qu'ils ont fait une distribution d'huile de leurs propres deniers.

5.

Inscription honorifique en honneur de C. Decimius Sabinianus, curateur des Vénètes.

C · DECIMIVS
C·DECIMI SE
VERI FIL·SABI
NIANVS OM
NIB · HONORIB
APVD·S·FVNCT
CVRATOR·R·P·
CIVIT · VENET
AB IMPP·SEVE
ROETANTONIN
ORDINAT · P·

D'après l'original (Musée de Sens).

L. Renier a publié cette inscription comme si

Digitized by Google

elle était incomplète à la partie supérieure. Il a aussi négligé le ·P· final[1].

Cippe quadrangulaire mesurant 1m08 de hauteur, 0m61 de largeur et 0m38 d'épaisseur. L'inscription est gravée dans l'intérieur d'un cadre à double filet dont la partie supérieure est brisée; le texte doit être néanmoins complet.

Les lettres ont 0m05 de hauteur. Plusieurs mots ont des lettres liées : HONORIB, FVNCT (le T est placé à l'intérieur du C), ANTONIN. Dans ce dernier mot, le O est plus petit que les autres lettres; les deux N et le I sont conjugués.

Publiée par M. Julliot dans ses *Catalogues* sans lieu ni date de découverte, elle a été citée en 1854 par L. Renier d'après un estampage communiqué par Thiollet. Nous pensons qu'elle provient des démolitions des murs de la ville, qui ont eu lieu de 1848 à 1850.

C(aius) Decimius, | *C(aii) Decimi(i) Severi fil(ius) Sabi|nianus, om|nib(us) honorib(us)* | *apud s(uos) funct(us)*|, *curator r(ei) p(ublicae)* | *civit(atis) Venet(orum)* | *ab imp(eratoribus) Seve|ro et Antonin(o) ordinat(us), p(osuit)*.

Julliot, *Catal.* — L. Renier, *Mélanges d'épigraphie*, 1854, in-8°, p. 43.

C. Decimius Sabinianus, fils de C. Decimius Severus, était citoyen romain de Sens, où il a été *omnibus honoribus apud suos functus*. Après

1. L. Renier, *Mélanges d'épigraphie*, in-8°. Paris, 1854.

Digitized by Google

avoir été élevé à tous les honneurs municipaux, il a été nommé curateur de la cité des Vénètes par Septime Sévère et Antonin Caracalla.

La mention des deux empereurs Septime Sévère et Antonin Caracalla fixe la date du texte. Caracalla a été associé à l'empire par son père en 197, au retour de l'expédition contre les Parthes et après la prise de Ctésiphon[1]. En 209, Géta est associé à l'empire. C'est entre 197 et 209 que C. Decimius Sabinianus a été nommé curateur.

L'institution des *curatores reipublicae* remonte à Nerva[2]. On les trouve dans les textes et dans les inscriptions désignés en Occident sous les noms de *curator reipublicae* ou *curator civitatis;* en Orient, ils sont désignés par le mot λογιστης ou *logista*. Ils sont chargés par l'empereur de surveiller l'administration financière des cités. La curatelle des cités sous Nerva était une charge temporaire et dont les attributions étaient fixées par la loi; ils étaient nommés pour accepter les libéralités faites aux cités. Au IIe siècle, leurs attributions s'augmentent : ce sont de vrais curateurs des cités; ils en administrent les finances, dirigent les travaux publics et la construction des édifices publics.

Les exemples de curateurs choisis parmi les magistrats des cités sont aussi nombreux que

1. Spart., in *Severo*, 16, 1.
2. *Dig.*, XLII, XXIV, 3, 4.

Digitized by Google

ceux des curateurs choisis parmi les sénateurs ou les chevaliers. Marc-Aurèle donna à plusieurs villes des curateurs de rang sénatorial[1]. Après Marc-Aurèle, les inscriptions mentionnent beaucoup de chevaliers chargés de ces hautes fonctions; postérieurement il y en a un grand nombre pris parmi les anciens magistrats des cités; C. Decimius Sabinianus en est un exemple.

Civita(tis) Venet(orum). De la cité des Vénètes. — L'inscription de Sens, avec une inscription de Lyon, sont les deux seuls textes épigraphiques faisant connaître le nom de la cité dont Dariorigum était la capitale. Cette *civitas* est nommée par Pline[2] et par Dion Cassius[3]. Antérieurement, César avait rendu hommage au courage des Vénètes et surtout à leur marine[4]. La *Notitia provinciarum* place la *civitas Venetum* dans la III[e] Lyonnaise[5]. D'après la *Notitia dignitatum*, un *praefectus militum Maurorum Benetorum* résidait à Vannes[6].

Le nom de la capitale des Vénètes, transmis par Ptolémée[7], est Δαριοριγον. La dernière ligne

1. Capitolin., in *Marco*, II, 2.
2. Pline, *Hist. nat.*, IV, XVII.
3. Dion Cassius, c. XXXIX, Ουενετους.
4. Caes., *Bell. Gall.*, II, 34; III, 7, 8, 9, 16; VIII, 75.
5. *Notitia provinciarum imperii romani*, éd. dans Bouquet, p. 122-124.
6. *Notitia dignitatum*, éd. dans Bouquet, p. 125-129.
7. Ptolémée, l. II, Δαριοριγον, éd. Cougny, p. 258.

Digitized by Google

de la borne de Saint-Christophe doit donc se lire : *A(b) D(ariorigo) l(eugae) LXI.* M. Mowat lit *D(a-riorito)*[1].

Sur les *curatores civitatis*, voyez Ulpien, *De officio curatoris reipublicae*, fragments au *Digeste*, *passim*. — Parmi les ouvrages modernes consacrés à cette fonction, outre le substantiel article de M. C. Lacour-Gayet dans le *Dictionnaire des antiquités* de Saglio, au mot *Curator reipublicae*, on peut consulter l'*Essai sur les finances et la comptabilité publique chez les Romains* de M. G. Humbert, Paris, Chaix, 2 vol. in-8°, t. I, p. 211-216, et t. II, p. 67-70, 305-306, ainsi que le *Manuel* de MM. Marquardt et Mommsen, *Les finances*, traduction Vigier, p. 132.

Ab imp(eratoribus) Severo et Antonino. — Les deux empereurs sont désignés chacun par un de leurs *cognomina*. Il s'agit de Septime Sévère, qui régna de 193 à 211, et de son fils Antonin Caracalla, qui régna de 198 à 217. La mention de ces deux empereurs permet de fixer la date de l'inscription entre les années 198 et 209.

Ordinat(us). — C. Decimius Sabinianus a été *curator ordinatus* par les empereurs Septime Sévère et Antonin Caracalla. Ce terme *ordinatus* est synonyme de *creatus*. La *creatio* ou l'*ordinatio magistratuum* appartient à l'empereur, en vertu

1. R. Mowat, *La station de Vorgium*, dans *Revue archéol.*, 1874, p. 1-8. — Desjardins, *La Table de Peutinger*, éd. in-fol., p. 29, col. 2.

Digitized by Google

de son pouvoir proconsulaire. C'est le terme employé quand il s'agit de la nomination de fonctionnaires impériaux dans les provinces[1]. Il y a aussi une autre raison de l'emploi du mot *ordinatus*, c'est qu'il s'agit de la nomination d'un curateur : on ne disait pas *curatorem creare*, mais toujours *curatorem ordinare*. Deux textes du Code de Justinien ne s'expriment pas autrement : ... *seu tutoris dandi, seu* ORDINANDI *curatoris*[2], et *tutores, vel curatores, mox quam fuerint* ORDINATI[3]... Le premier montre la différence entre la *datio* d'un tuteur et l'*ordinatio* d'un curateur ; si le second ne distingue pas, c'est qu'il s'agit de nomination de tuteurs et de curateurs.

1. Sueton., in *Vespasiano,* XXIII, à propos de l'*ordinatio* d'un *dispensator* ou intendant, et in *Domitiano,* IV, « ordinatione proxima Aegypto praeficere Maecium Rufum. » — Lampr., in *Alexandro,* XLV.

2. *Cod. Just.,* liv. I, tit. XXXIX : *De officio praetorum,* l. 1.

3. *Cod. Just.,* liv. V, tit. XXXVII : *De administratione tutorum vel curatorum,* l. 24.

Digitized by Google

II. — MONUMENTS FUNÉRAIRES.

1.

Épitaphe d'Anicetus, originaire de Metz.

D Ƨ M
ANICETI
CIVISM
EDIOMA
TRICI
V A N
X I I X

D'après l'original (Musée de Sens).

Cippe prismatique mesurant 1m60 de hauteur sur 0m53 de largeur et 0m40 d'épaisseur. Il a la forme d'une porte dont les montants sont figurés par deux fausses colonnes et le battant par un cadre. Les colonnes supportent à la partie supérieure un fronton triangulaire. Au-dessous, entre le fronton et le battant, est un cartouche à queues d'aronde qui forme la partie transversale de la porte. Dans ce cartouche sont gravés les sigles D M séparés par une feuille de lierre. — La grandeur des lettres de l'inscription croît à chaque ligne; les A n'ont pas de barre transversale, mais un petit appendice en forme de virgule, tracé de gauche à droite. Les lettres MA dans *Medioma-*

Digitized by Google

trici sont liées. A la dernière ligne, le nombre 18 est exprimé par soustraction : XIIX au lieu de XVIII.

Nous connaissons la provenance de ce monument par Lallier : il vient des murs de Sens ; il a été trouvé dans les fondations du mur de M. Vernay, près de la porte Formeau. Il est conservé sous les hangars du jardin de la Mairie.

Bulletin de la Société archéol. de Sens, t. I^er^. — Lallier, *Recherches*, p. 43 et pl. V, n° 3. — Julliot, *Catal.*, 1866, 1867 et 1891.

D(iis) M(anibus) | *Aniceti* | *civis M*|*ediomatrici.* | *V(ixit) an(nis) XIIX.*

1. *Aniceti.* Le défunt ne porte qu'un seul nom, d'origine servile, emprunté au grec Ἀνίκητος (invaincu - invincible). C'est celui sous lequel on avait l'habitude de le désigner.

2. *Civis Mediomatrici* = originaire de la cité de Metz. A partir de l'édit d'Antonin Caracalla, qui étendit le droit de cité à tous les habitants de l'empire, la désignation de la tribu est généralement remplacée dans les inscriptions par les mots *civis*, *domus*, suivis de l'indication de la patrie. *Civis Mediomatricus* veut dire : originaire de la cité de Metz.

La *civitas Mediomatrica*, capitale *Divodurum* (Metz), fit partie de la I^a^ Belgica, capitale *Augusta Treverorum* (Trèves). Cf. *Les inscriptions des Mediomatrici* dans Robert et Cagnat, *Épigr. de la Moselle*, t. I, p. 4 ; t. II, p. 11, 15, 20.

Digitized by Google

2.

Fragment de l'épitaphe d'un vétéran de la VIII[e] légion.

CVNDINIVE
TER·LEG·VIII·SE
VERVS FIL·PAR

D'après l'original (Musée de Sens).

Julliot, d'après un dessin de V. Petit conservé à la bibliothèque de Sens, restitue trois lignes en tête de ce fragment : [*d.* *m* | *memoriae* | *Secconi Se*]|CVNDINI VE, etc.

Fragment d'inscription funéraire dont il ne reste plus que trois lignes; la première est à peu près illisible. La pierre est brisée de tous côtés et fendue. Elle présentait une ascia gravée sur le côté droit. Elle a été réduite à l'état de fragment postérieurement à sa découverte. Les lettres ont 0[m]040. L'inscription a 0[m]55 de longueur sur 0[m]25 de largeur.

Recueillie dans les fondations des murs de Sens, chez M. Mou-Jolly, en 1841, et dessinée lors de sa découverte par Victor Petit.

V. Petit. *Dessin conservé à la bibliothèque de Sens.* — Lallier. *Recherches*, p. 46. — Julliot. *Catalogues*, 1866, 1867 et 1891.

[*D(iis) m(anibus)* | *memoriae* | *Secconi* (*?*) *Se*]-*cundini v*[*e*]|*ter*(*ani*) *leg*(*ionis*) *VIII Se*|*verus fil*(*ius*) *par*(*enti*) | [*posuit*]*?*

Digitized by Google

1. *Diis manibus memoriae Secconi (?) Secundini... posuit*. La lecture de V. Petit, reproduite par M. Julliot, est douteuse. L'inscription pouvait débuter par *diis manibus memoriae*, mais *Secconi* est peut-être une faute de lecture. Nous pensons que l'inscription se terminait par le verbe *posuit*. — Le défunt n'a pas de praenomen.

2. *Veterani legionis VIII*. Vétéran de la VIII^e^ légion, comme Aestivius Crescens, il est venu à Sens après sa libération, et il y est mort.

3.

Épitaphe d'un vétéran de la VIII^e^ légion et de sa famille.

d *m*
AESTIVIVS · CRE*scens*
VETERANVS·LEG *viii et(?)*
CALDINIA IVSTIN*iana*
CONIVNX *s*IBI VIV*i e t*
MEMORIA*e* AESTIV*iae*
CRESCINTINAE FIL*iae*
p *c*

D'après l'original (Musée de Sens).

Cippe réduit à l'état de plaquette lors de sa découverte, mesurant 0^m^62 de haut sur 0^m^72 de large. La partie gauche est brisée. Il manque aussi le début et la fin de l'inscription. Le milieu est très abîmé et les lettres sont à peine visibles.

Digitized by Google

Avant la mutilation, de Leutre a vu sur l'un des côtés une ascia avec le mot MARTI gravé au-dessous.

Inscription trouvée dans le mur de M. Mou-Jolly en 1841. Elle a été décrite par Lallier, d'après une copie prise par de Leutre lors de sa découverte, dans le *Bulletin* de 1846 et au XIV[e] Congrès archéologique.

[*D*(*iis*) *M*(*anibus*)] | *Aestivius Cre*[*scens*] | *veteranus leg*[(*ionis*) *VIII et*] | *Caldinia Justin*[*iana*] | *conjunx* [*s*]*ibi viv*[*i et*] | *memoria*[*e*] *Aestiv*[*iae*] | *Crescentinae fi*[*liae*] | [*p*(*onendum*) *c*(*uraverunt*)].

Lallier. *Bull. archéol. de Sens*, 1846. — *Congrès archéologique de Sens*, XIV[e] session. — Julliot. *Catal.*, 1866, 1867 et 1891.

1. *Aestivius Crescens*. Ne porte pas de praenomen : c'est un pérégrin ou un affranchi.

2. *Veteranus legionis VIII*. La VIII[e] légion Augusta était cantonnée en Germanie Supérieure avec la XXII[e] Primigenia.

3. *Conjunx* pour *conjux*. Cette forme se rencontre souvent en Gaule ; elle ne provient pas d'une faute du graveur, mais d'une habitude de prononciation. Elle se retrouve aux temps du passé de *conjungere* : *conjunxi*, *eram*, *ero*, etc., où la nasale n'est pas tombée. Nous pensons que c'est une forme plus ancienne que *conjux*, qui se sera maintenue dans le langage populaire.

4. *Aestiviae Crescentinae*. Le cognomen de la fille est formé sur celui du père, Crescens.

Digitized by Google

Remarquons que ce sont les parents qui ont élevé un tombeau à leur fille, *memoriae... filiae*, et à eux-mêmes de leur vivant. La rédaction employée est la même que celle de l'inscription d'*Itussius Sabinius*.

4.

Épitaphe de Cossia Ursula, de Cologne.

COSSIAE · VRSV
LAE AGRIPINE
NSI · ANDAN
GIANIVS · TER
TINVS · V//TE

D'après l'original (Musée de Sens).

Cippe mesurant 0m42 de haut sur 0m56 de large et 0m55 d'épaisseur. Les lettres ont 0m055. Les A ne sont pas barrés. Les lettres RI sont liées dans AGRIPINENSI. Ce mot n'a qu'un seul P.

Découverte en 1864 près de la porte Saint-Antoine.

Julliot. *Catal.*, 1866, 1867 et 1891, n° 48.

Cossiae Ursu|lae Agrip(p)inensi Andan|gianius Ter|tinus v[e]te[ranus conj(ugi) carissimae?

Tombeau élevé par un vétéran à sa femme.

1. *Cossiae Ursulae Agrip(p)inensi.* Cossia Ursula était de Cologne, *colonia Claudia Agrippina*, ville fondée par Agrippine.

Digitized by Google

2. *Andangianius* est un nom gaulois. Remarquons que ce vétéran n'a pas de prénom.

Ce texte a été trouvé près de l'inscription de Secundinus.

5.

Épitaphe d'un vétéran de la XXII[e] légion.

D M
ITVSSIVS SABI
NVS VETERANV
S·L·XXII·TEPONIA
POLOITA
CONIVGI CARISSIM

D'après l'original (Musée de Sens, n° 46 C).

Var. : 5[e] ligne, VIOLOITA.
(Julliot. *Catal.*, 1866 et 1867.)

Cippe mesurant 1[m]53 de hauteur sur 0[m]40 d'épaisseur et 0[m]44 de largeur. — La formule funéraire D M est séparée du reste de l'inscription par un bourrelet horizontal près duquel on lit la lettre B. La première haste du N de Sabinus est brisée. Le nom propre de la 5[e] ligne a été effacé avec intention. A la 6[e] ligne, IV de CONIVGI sont liés. Une ascia est gravée sur le côté gauche; le manche en était peint en jaune et le corps de l'instrument en bleu. — Les lettres ont 0[m]045 de hauteur.

Digitized by Google

Découverte en 1864 à Sens, près de la porte Saint-Antoine.

Julliot. *Catal.*, 1866, 1867 et 1891.

D(iis) M(anibus) Itussius Sabi|nus veteranu|s l(egionis) XXII Teponia] | *Poloita (?) conjugi carissimo*).

1. *Itussius Sabinus*. Nom du défunt. L'absence de praenomen et la forme barbare de Itussius font supposer qu'il s'agit d'un pérégrin ou d'un Gaulois.

2. *Veteranus legionis XXII*. Vétéran de la vingt-deuxième légion. Il appartenait à la *XXII^a legio Primigenia*, cantonnée dans la Germanie supérieure. Cette légion existait en 65 ap. J.-C. On pense qu'elle a été créée entre l'avènement de Tibère (17 ap. J.-C.) et l'an 62.

3. *Teponia Poloita (?)*. Les noms portés par la femme d'Itussius Sabinus sont tout à fait insolites. Nous ne connaissons pas d'autre exemple de Teponia; quant à Poloita, il est des plus incertains : le graveur a peut-être voulu écrire *Paulla*. S'étant aperçu qu'il s'était trompé, il aura effacé le nom mal écrit et n'en aura pas gravé un autre.

Sur la face gauche du tombeau se trouve une ascia qui était peinte lors de la découverte : le manche était jaune et l'herminette bleue. L'ascia, sur la signification de laquelle on a tant écrit, se rencontre principalement sur les monuments funéraires du bassin du Rhône, mais on en a des exemples un peu partout en Gaule. A Sens, on en

Digitized by Google

a trouvé treize, y compris le tombeau d'Itussius Sabinus, où elle est figurée. Des moulages en ont été pris : ils sont conservés au Musée (n° 399 E 2). Ils proviennent des monuments n^{os} 40, 46, 49, 63, 66, 69, 77, 81, 82, 86, 115, 121 et 146 (*Catal.* Julliot, 1891).

La mention de la XXII^{e} légion ne peut servir à dater ce texte. On peut remarquer que les lettres ressemblent beaucoup à celles de deux autres inscriptions de Sens où il est question de la VIII^{e} légion, monuments qui portent également une ascia. Nous pensons que ces monuments sont contemporains.

6.

Épitaphe d'un affranchi impérial.

TI CLAVD AVG L
CERINTHO ET CL
VENVSTA IVLIA
CF SVC/// ET HER^{E}S
EX TESTAMENT^{O}

D'après l'original (Musée de Sens, n° 41).

Var. : M CLAVD
3^{e} ligne. VENVSTAE
4^{e} ligne. SVCCESSAHER^{E}S (Julliot).

Stèle en pierre calcaire de 0^{m}44 de hauteur sur 0^{m}78 de largeur et 0^{m}20 d'épaisseur. L'inscrip-

Digitized by Google

tion est gravée dans un cartouche à queues d'aronde dont la partie gauche a disparu. — Les lettres ont 0m45 et 0m55 à la dernière ligne, de style un peu maigre. La 3e ligne, presque tout effacée, ne peut se lire avec certitude. L'O de TESTAMENTo est plus petit que les autres lettres.

Inscription découverte dans les murs de Sens, près de la porte Formeau.

C. Julliot. *Catal.*, 1867, 1891.

Ti(berio) Claud(io) Aug(usti) l(iberto) | *Cerintho et Cl(audia(e) Venusta(e), Julia c(larissima) f(emina)? suc[ces](sor)? et heres* | *ex testamento.*

1. *Tib(erio) Claudio, Aug(usti) l(iberto), Cerintho.* Le personnage à qui Julia a élevé un tombeau est un affranchi impérial.

Tiberius et Claudius sont les noms de Néron (Tiberius Claudius Nero). Cerinthus a conservé, après son affranchissement, comme surnom son nom d'esclave et il a ajouté comme prénom et gentilice les prénom et gentilice de l'empereur qui l'avait affranchi. C'est là une règle générale qui s'applique à tous les affranchis impériaux.

2. *Et Claudia(e) Venusta(e).* Claudia Venusta est la femme de Ti. Claudius Cerinthus. Elle a dû aussi être esclave et être affranchie par l'empereur, car elle a pris le nom de Claudia, comme son mari a pris celui de Claudius.

3. *Julia c(larissima) f(emina)?* C'est le nom de l'héritière des défunts. Toute la ligne est d'ailleurs à peu près illisible.

Digitized by Google

4. *Heres ex testamento.* Les noms restant incertains, il nous paraît logique de lire « heres » à la fin de la quatrième ligne. C'est l'héritière qui a élevé le monument, d'après l'ordre que Ti. Claudius Cerinthus lui avait donné dans son testament.

7.

Tombeau d'un esclave impérial, de sa femme et de sa petite-fille.

D M M M
FORTIONIS · AVG · MER
CATILLE·CON·ET·FORT
VNATE · NEPTI · POSV

D'après l'original (Musée de Sens).

A la 4e ligne, nous croyons lire POSVIT.

Inscription funéraire gravée sur la base d'une stèle où sont « représentés deux vieillards avec leur petite fille » (Julliot). Le tombeau a $1^{m}50$ de haut sur $0^{m}72$ de large et $0^{m}30$ d'épaisseur. Les lettres ont $0^{m}045$ de hauteur. La partie gauche a été endommagée.

Découverte antérieurement à 1848. Lallier l'a présentée au Congrès archéologique de Sens (XIVe session).

Lallier. *Congrès archéologique de Sens* (XIVe session). — Julliot. *Catal.*, 1866, 1867 et 1891, n° 88.

Digitized by Google

D(iis) M(anibus) m(onumentum). M(emoriae) | *Fortionis Aug(usti servi). Mer|catill(a)e con(jugi) et Fort|unate nepti posu[it].*

1. *D(iis) M(anibus) m(onumentum). M(emoriae)*, etc. M. Julliot interprète autrement ces sigles; il lit : *D(iis) M(anibus). M(e)m(o)riae*, etc. Nous pensons qu'il faut voir dans le second M le sigle de *monumentum*. Cette expression se rencontre d'ailleurs très souvent dans notre région et dans tout le centre de la Gaule. De plus, il n'y a pas d'exemple de *memoriae* abrégé par M. M. Il faut donc regarder ces deux lettres comme les initiales de deux mots distincts.

2. *Fortionis Aug(usti servi)*. M. Julliot interprète *Fortionis Aug(ustalis)*.

3. *Fortio*, *Mercatilla*, *Fortunata* sont tirés de noms communs et accusent ainsi la basse extraction de ceux qui les portent.

8.

Épitaphe d'un affranchi impérial, élevée par sa fille.

ANTONI
NO SANC
TI LIBERTo
VRITTIA
MARTIOLA
FILIA

Digitized by Google

BRITTIA. G^al Creuly, *Carnet*.

VRITTIA. Julliot.

Inscription gravée sur un bloc de 0^m59 de hauteur sur 0^m32 de largeur et 0^m18 d'épaisseur. Les lettres ont 0^m04. — A remarquer : l'I long de ANTONINO ; les finales T• et L• ont la deuxième lettre plus petite et encastrée dans la précédente.

Julliot. *Catal.*, 1866, 1867 et 1891, n° 42.

Antoni|no, Sanc|ti liberto, | *Urittia* | *Martiola* | *filia.*

Le défunt est seulement désigné par son cognomen : c'est un affranchi. Son patron *Sanctus* n'est également désigné que par son cognomen. Sa fille porte deux noms : si la lecture VRITTIA est certaine, c'est un nom gaulois dont nous n'avons que cet exemple.

9.

Épitaphe de Catianus.

D · M
CATIANVS
CASSIANIFIL

Inscription gravée dans un cartouche à queues d'aronde sous une niche dont la voûte est un berceau. Celle-ci ne contient aucune représentation. Le cartouche est en relief par rapport aux autres parties du monument : la niche, les montants et la base. Le tombeau a 0^m80 de haut sur

Digitized by Google

0m64 de large et 0m30 d'épaisseur. La hauteur des lettres de l'inscription est de 0m015.

Julliot. *Catal.*, 1866, 1867 et 1891, n° 44.

D(iis) M(anibus). | *Catianus* | *Cassiani fil(ius).*

10.

Épitaphe de Claudius Sabinus.

CLAVDIO *s*ABINO

D M

Le défunt est représenté dans une niche : « Jeune homme aux cheveux frisés et bouclés, appuyé sur un autel » (Julliot). L'inscription se lit au-dessus de la niche, et la formule D M est gravée un peu plus bas sur chaque montant du cintre. Remarquons la forme de la lettre L et du A : cette dernière lettre ressemble à un *a* cursif. Le S de SABINO ne se voit plus.

Julliot. *Catal.*, 1866, 1867 et 1891, n° 50; *Musée gallo-romain*, pl. XVI, n. 1.

D(iis) M(anibus). | *Claudio Sabino.*

Le cognomen Sabinus et son dérivé Sabinianus sont assez fréquents dans les inscriptions de Sens. — La base du monument, mutilée comme presque toutes les stèles de Sens, portait probablement les noms de celui qui avait élevé le tombeau.

Digitized by Google

11.

Épitaphe de Bellicus.

MEMOR·BELLICI·BELLATOR...

D'après l'original (Musée de Sens, n° 79).

BELLATORIS F(*ilius*) (Julliot).

Au-dessus d'une niche, inscription en arc de cercle. Dans la niche est représenté un forgeron debout dans son atelier (?). Sur les faces, à droite et à gauche de la stèle, deux de ses serviteurs. — Le monument a 1m65 de haut sur 0m50 de large et 0m50 d'épaisseur. Les lettres ont 0m034.

Julliot, *Catal.*, 1866, 1867 et 1891, n° 79; *Musée gallo-romain de Sens*, pl. X, n. 2. — Sal. Reinach, *Catal. du Musée de Saint-Germain*, p. 45.

Memor(iae) Bellici Bellator[is].

Le mot *filius* ne devait pas être exprimé. La filiation exprimée par le génitif seul est très fréquente en Gaule : nous en avons déjà trouvé des exemples à Sens. Le défunt et son père sont désignés par leurs cognomens. Ce sont probablement des pérégrins.

12.

Épitaphe de Didius Leucus.

DIDI LEVCI
ET MARTNIAE FILIO
VIXIT AN NOS II
////S IIII · DIES X

D'après l'original (Musée de Sens, n° 81).

Digitized by Google

Stèle funéraire en forme de niche, surmontée d'un fronton et d'une partie plate où est gravée l'inscription. Le monument a 1m35 de haut sur 0m60 de large et 0m50 d'épaisseur. Les lettres ont 0m042 en moyenne. La partie circulaire de l'inscription (l. 4) est gravée en caractères plus petits. — A gauche du tombeau on voit une ascia.

Julliot, *Catal.*, 1866, 1867 et 1891, n° 81.

Didi(i) Leuci | et Mart(i)niae filio. Vixit annos duos, [men]s(es) quattuor, dies decem.

Didi(i) Leuci, gravé en tête, devait être le nom du fils de Didius Leucus et de Martinia.

M. Julliot a interprété ainsi ce texte : (*Diis Manibus*) *Didi Leuci et Martniae filio. Vixit annos II, menses IIII, dies X...*

13.

Épitaphe de Felicianus.

ƒELICIANVS·FORTVNATI
FIL IVS

D'après l'original (Musée de Sens, n° 77).

Stèle funéraire en forme de niche, dans laquelle sont deux hommes de face. Le monument a 1m60 de haut sur 0m83 de large et 0m35 d'épaisseur. Les lettres de l'inscription ont 0m045.

Julliot, *Catal.*, 1866, 1867 et 1891, n° 77.

[F]elicianus, Fortunati | filius.

Le nom du défunt, suivi de sa filiation, sans

Digitized by Google

formule initiale et finale. Le défunt et son père sont désignés chacun par leur cognomen ; ce sont eux qui sont représentés dans la niche au-dessous de l'inscription.

14.

Épitaphe d'Ipatteius.

D M
IPATTEIO
CENSORN·ER

D'après l'original (Musée de Sens).

Stèle où le défunt est représenté de face dans une niche. L'inscription est gravée sur le fronton au-dessus de la niche. Les lettres de *Ipatteio* sont gravées à double trait. Le A n'est pas barré. Le I de *Censor(i)n(us)* a été omis.

Julliot, *Catal.*, 1866, 1867 et 1891, n° 51; *Musée gallo-romain*, pl. XXII, n. 5.

D(iis) M(anibus). | *Ipatteio Censor(i)n(us) er(es).*

Ipatteius est un nom gaulois qui vient de *ipa*, pour *epa*, fém. de *epo*. Ce thème se trouve dans un grand nombre de noms gaulois, par exemple : Epo-na, Epas-nactus[1].

1. Voy. d'Arbois de Jubainville, *Les noms gaulois chez César et chez Hirtius*, 1re partie, 1891, in-12. Paris, 1891.

Digitized by Google

15.

Épitaphe de Regiola.

EMORIA · ET
REGIOLAE · REGALI · FIL

D'après l'original (Musée de Sens, n° 82).

Stèle en forme de niche, dans laquelle est représentée la défunte. Au-dessus une inscription funéraire. Le monument a 1m35 de haut sur 0m60 de largeur et 0m60 d'épaisseur. Les lettres ont 0m045. Dans REGIOLAE, les lettres AE sont liées.

Julliot, *Catal.*, 1866, 1867 et 1891, n° 82.

[*D(iis) M(anibus) et m*|*emoria(e)* | *Regiolae Regali(s) filiae.*

A la première ligne, le graveur a voulu écrire *memoriae.*

16.

Épitaphe
gravée par les soins d'Atilius Pompeianus.

A) *Dans la partie circulaire :*

M
...ARILAE · *fl*ACCI

B) *ins*IITVTVM · C//A · ATIL
*po*MPEIANI FIL EORVM

D'après l'original (Musée de Sens, n° 84).

Digitized by Google

IACCI (Julliot).

Stèle en forme de niche, dans laquelle sont représentés un homme et une femme debout. L'homme tient une bourse dans la main droite, et la femme appuie la main gauche sur son épaule. Au-dessus et au-dessous deux fragments d'inscriptions. Le monument a 2 mètres de haut sur 0m80 de large et 0m60 d'épaisseur. Les lettres ont 0m04. Dans *po*MPEIANI, les lettres MP sont liées.

Trouvée dans le mur d'enceinte, près de la porte Formeau.

Julliot, *Catal.*, 1866, 1867 et 1891, n° 84.

1° [*d*(*iis*)] *m*(*anibus*)
[...*arilae flacci* | ...

2° [...*inst*]*itutum c*[*ur*]*a Atili*(*i*) | *Po*|*mpeiani fil*(*ii*) *eorum*.

17.

Épitaphe
de Valerius Crassus, ancien soldat prétorien.

..VALERIVS	*cras*SVS
CAV*s*	ARI*us*
EX	PRETO
MIL	RIANI
ITE	
FRATE	VX
ETCONI	PARAV

D'après la copie de Millin et l'original (Musée d'Auxerre, n° 36).

Digitized by Google

Stèle funéraire en forme de niche, aujourd'hui mutilée, représentant un homme debout, relevant de la main droite une tunique courte et tenant par l'anse un coffret de la main gauche. Avant sa mutilation, on lisait à droite et à gauche de la niche une inscription gravée sur ses deux montants; il n'en reste plus que les deux dernières lignes. Les premières nous ont été conservées par la copie de Millin. — La stèle mesure 1^{m}10 de haut sur 0^{m}55 de large. Ayant été sapée par derrière, elle est très peu épaisse.

Trouvé à Sens et placé dans le clos de Bellenave, où Millin l'a copié, ce texte fut transporté à Auxerre par M. de la Bergerie, préfet de l'Yonne. De la collection de celui-ci, il a passé dans celle de Marchand, ancien valet de chambre de Napoléon I^{er}, qui l'a donné au Musée d'Auxerre avec toute sa collection.

Millin. *Monuments antiques*, t. I, pl. XI, fig. 1. — Lallier. *Les murailles de Sens*, dans les *Bulletins de la Société archéol. de Sens*, 1846. — Le Blant. *Recherches*, p. 60. — C. Julliot. *Catal.*, 1866, 1867, p. 34 et 35. — Chérest. *Catalogue raisonné du Musée d'Auxerre*, 1re division : *Musée lapidaire*, n° XXXVI, p. 20-21, 1re éd., 1868, et 2^{e} éd. (Quantin), 1884.

.. *Valerius* [*Cras*]*sus* | *causari*(*us*) | *ex* | *mil*|*ite* | *preto*|*riani*. — *Frate*(*r*) *et conj*|*ux* | *parav*(*erunt*).

Causarius veut dire *infirme*, *invalide*. Nous

Digitized by Google

croyons par extension pouvoir traduire *réformé*.

Ex milite pretoriani = ancien soldat prétorien. — *Pretoriani* ainsi gravé, et non PRAETORIANI. Il aurait fallu régulièrement *praetorianorum*. La lecture de Millin est peut-être inexacte.

18-24.

Fragments d'épitaphes gravées au-dessus de stèles à niches. — D'après les originaux du Musée de Sens.

18. C///AGRESIO

(*Femme avec ses deux enfants.*)

Stèle en forme de niche.

Fragment où l'on ne distingue plus que C///AGRESIO. M. Julliot a lu, à une époque où le monument était moins mutilé, CICCA AGRESIO.

Hauteur, 1^{m}50; largeur, 0^{m}70; épaisseur, 0^{m}30. Hauteur des lettres, 0^{m}035.

Ce tombeau a été trouvé près de la porte Saint-Hilaire.

Julliot, *Catal.*, 1866, 1867 et 1891, n° 85.

19. CIRRVS· CATV

Var. : D.

CIRRVS (*ascia*) CAT. (Julliot, n° 86).

Digitized by Google

Stèle en forme de niche. Hauteur, 0m58; largeur, 1m46; épaisseur, 0m75. Hauteur des lettres, 0m05.

Julliot, *Catal.*, 1866, 1867 et 1891, n° 86.

Il faut peut-être lire : [*D(iis) Manibus*] *Cirrus Catus(i)* (*filius*).

20. Stèle en forme de niche. Au-dessus, fragments de lettres :

...ESLAC///// CVRAVE

peut-être *curave(runt)*. Le premier mot est incompréhensible.

Julliot, *Catal.*, 1891, n° 303.

21. MARTIAE SABIN FIL
LLICVS ET IVENAL · FIL

Fragment de stèle. Hauteur, 0m43; largeur, 0m54; épaisseur, 0m23. Hauteur des lettres, 0m035.

Don fait au Musée par M. Thu fils; provenant des démolitions faites en 1863 à la porte Formeau.

Bull. de la Soc. archéol. de Sens, t. IX (1867), p. 419 : Séance du 2 juillet 1863. — Julliot, *Catal.*, 1866, 1867 et 1891, n° 72.

Martiae Sabin(i) fil(iae) | *[Be]llicus et Ju(v)enal(is) fil(ii)*.

Digitized by Google

22. FIL
VRNILS · SATVR
(*Fragment d'une tête*).

A la ligne 2, les lettres IL sont liées.

Inscription gravée sur le fronton d'une stèle où était représenté le défunt.

Il ne reste plus que *fil* à la première ligne et *urnilis Satur* à la seconde.

Il faut lire [*Sat*]*urnilis Satur*[*ni*] *fil*(*ius*).

Julliot, *Catal.*, 1866, 1867 et 1891, n° 66.

23. SVLPICIA/// MATER

Stèle. Dans une niche, deux époux se donnant la main. Hauteur, 1^{m}20; largeur, 0^{m}85; épaisseur, 0^{m}43. Les lettres ont 0^{m}04.

Julliot, *Catal.*, 1866, 1867 et 1891, n° 63, a lu : *D*(*iis*) *M*(*anibus*) *Sulae Co... mater*. L'inscription est si fruste qu'on ne peut dire quelle est la meilleure lecture.

24. [*v*] F

D'après l'original (Musée de Sens).

Grand fronton, partie supérieure d'une pierre tumulaire sous laquelle il y avait une niche. A la base se trouvait l'épitaphe. Il ne reste plus de la formule funéraire initiale qu'une seule lettre, gra-

Digitized by Google

vée à gauche. Elle a 0m145. Il faut suppléer à droite une autre lettre pour compléter la formule.

Trouvée dans les murs de Sens.

[*V*(*ivus*)]*f*(*ecit*). De son vivant (le défunt) a élevé (ce tombeau).

Julliot, *Catal.*, 1866, 1867 et 1891, n° 15.

La formule *v*(*ivus*) *f*(*ecit*), si fréquente dans la Narbonnaise, est très rare dans le reste de la Gaule. C'est le seul exemple que nous en trouvions à Sens.

(A suivre.)

Digitized by Google

NOTE

SUR

DES BIJOUX BARBARES

EN FORME DE MOUCHES

Par M. le baron DE BAYE, membre résidant.

Lue dans la séance du 9 mai 1894.

Dans plusieurs publications, j'ai exposé mes opinions sur l'origine de l'art adopté par les populations de notre pays à l'époque où, échappant à la domination romaine, elles se trouvèrent en contact avec les envahisseurs auxquels on a donné le nom de Barbares. Les découvertes qui se succèdent rapidement en Europe fournissent constamment de nouvelles données pour l'étude analytique du style de l'armement et de la parure adoptés alors, style dont l'apparition et la diffusion se révélèrent au moment où la géographie de l'Europe subissait une transformation incessante et complète.

Il semble que chaque récente trouvaille dans les sépultures apporte à l'histoire de ces invasions, en même temps qu'à l'étude de cet art, des renseignements précieux pour les études locales, mais plus utiles encore pour les recher-

Digitized by Google

ches comparatives. En effet, l'extension de ce style, auquel nous venons de faire allusion et qui est actuellement l'objectif de nos études, mérite une attention toute particulière.

Aujourd'hui, nous n'aborderons pas la question au point de vue géographique, mais nous mettrons en lumière un simple détail. Vous constaterez que, sur des points éloignés, nous découvrons les jalons marquant de l'Orient à l'Occident la marche ininterrompue de l'invasion d'éléments ethniques et d'éléments artistiques qui ont contribué à la formation d'une civilisation nouvelle et à l'introduction d'un goût nouveau. On a voulu expliquer cette innovation, cette révolution par l'influence de Byzance détrônant celle de Rome. Mais une telle explication ne donne pas à l'élément barbare la part qui lui revient assurément dans la constitution d'un style original et composite, dont il faut distinguer les divers emprunts pour en comprendre l'originalité.

Le point de départ de la présente étude se trouve être aussi celui qui a servi de base aux travaux de l'abbé Cochet. Le mobilier funéraire sorti du tombeau de Childéric restera comme le premier document devenu pour ainsi dire classique pour l'archéologie du haut moyen âge. Vous connaissez tout ce qui a été écrit sur ces antiquités dont la plus belle consiste dans l'ornementation de l'épée composée de plaques d'or couvertes de grenats cloisonnés. Les autres pa-

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Imp Sourbier d'Quentin

1, 2 et 3 HONGRIE _ Musée National de Budapest

4. CAUCASIE DU NORD _ Collection du Dr Grempler

5. LYON d'après Lynas 6 et 7 TOMBEAU DE CHILDERIC

Digitized by Google

Digitized by Google

rures appartiennent à la même technique. Parmi celles-ci, j'attirerai spécialement votre attention sur les deux seules mouches ou abeilles (pl. I, fig. 6 et 7) qui ont survécu à la dispersion ou à la disparition de leurs sœurs si nombreuses lors de la découverte[1]. L'abbé Cochet, en compulsant soigneusement les anciens auteurs, cite des chiffres divers qui ne permettent pas de connaître exactement le nombre primitif de ces mouches. Les appréciations les plus variées et les plus fantaisistes ont été formulées à leur sujet. Nous ne nous occuperons pas de ces hypothèses, mais nous ferons remarquer que les deux exemplaires conservés à la Bibliothèque nationale appartiennent à cette catégorie de bijoux d'or avec grenats incrustés ou cloisonnés qui caractérisent les plus riches sépultures des Barbares.

L'abbé Cochet, parlant des abeilles en question, s'exprime ainsi : « Ce qui nous déconcerte le plus dans cette matière, c'est que nous sommes complètement abandonné à nous-même et totalement dépourvu non seulement de textes spéciaux et contemporains, mais encore d'analogues archéologiques, notre point d'appui ordinaire[2]. »

Depuis que l'abbé Cochet écrivait ces mots, a-t-il été trouvé dans les tombeaux francs, bur-

1. *Chiffleti Anastasis Child.*, I, p. 38.

2. Abbé Cochet, *le Tombeau de Childéric*. Paris, 1859, p. 184.

Digitized by Google

gondes ou wisigothiques de l'ancienne Gaule des points de comparaison?

Dans ses fouilles de 1881 et de 1886, M. Fré-

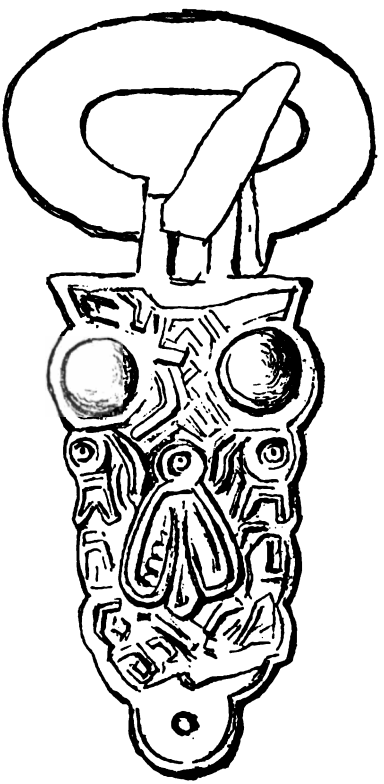

Bronze. — Coll. F. Moreau.

déric Moreau a remarqué, sur des plaques et des contre-plaques de ceinturon en bronze étamé, des

Digitized by Google

dessins en creux qu'il a considérés comme une réminiscence des abeilles de Childéric[1]. Ces gravures au burin prouveraient que ce motif décoratif était employé de différentes manières par les Franks. Ici, il ne s'agit plus d'un objet représentant une abeille, mais de l'ornementation d'une plaque dans laquelle l'insecte en question jouait un rôle important.

Sur quelques fibules discoïdales provenant de nécropoles frankes explorées dans le nord de la France et en Belgique[2], il se trouve des assemblages de cloisons garnies de grenats disposées de telle façon que certains archéologues y ont vu la dégénérescence d'une figure d'abeille.

Dans la collection Baudot, nous retrouvons sur des fibules burgondes le même sujet ornemental[3]. Mais nous avouons que ces derniers rapprochements ne s'imposent pas, et nous ne connais-

1. Frédéric Moreau, *Album Caranda*. Nouvelle série, 1881, pl. XVIII, fig. 3; pl. XXI, fig. 1, et 1886, pl. LXII, fig. 2. — Ces plaques de ceinture proviennent des cimetières de Sablonnières et de Cerseuil (Aisne).

2. Baron de Baye, *les Bijoux francs et la fibule anglo-saxonne de Marilles (Brabant)*. Caen, 1889, p. 4. — L'abbé Haigneré, *Quatre cimetières mérovingiens du Boulonnais*. Boulogne-sur-Mer, 1866, pl. II, fig. 4; pl. X, fig. 5 et 6. — Musée de Liège. — Aug. Terninck, *Étude sur les bijoux mérovingiens*. Planche, fig. 6, fibule d'Uzelot (Musée de Boulogne-sur-Mer).

3. H. Baudot, *Mémoire sur les sépultures barbares de l'époque mérovingienne*. Paris, 1860, pl. XII, fig. 2 et 3.

Digitized by Google

sons à l'heure présente de bijoux sortis de notre sol, reproduisant exactement le type des mouches du tombeau de Childéric, que la fibule de Lyon publiée par M. de Linas (pl. I, fig. 5) ; elle est en or incrusté de grenats[1].

Depuis longtemps, je suis habitué à porter mes regards hors de nos frontières lorsqu'il s'agit d'éclaircir un point obscur ou d'interpréter certains types de nos antiquités barbares. Plusieurs formes caractéristiques de joyaux, qui semblaient jadis appartenir exclusivement aux Franks, se retrouvent presque toujours dans les anciens stationnements des Barbares, soit dans les provinces hongroises, baignées par le Danube, soit plus loin vers l'Orient dans leurs plus anciens cantonnements.

En effet, le Musée national hongrois de Budapest conserve une importante série de broches en forme de mouche ou de cicade (pl. II). Elles proviennent de la Transylvanie appelée Gothie lorsqu'aux IIIe et IVe siècles elle était occupée par les Wisigoths et au Ve siècle par les Gépides. Elles proviennent aussi de la Pannonie et des provinces voisines où les peuplades de race gothique ont laissé de nombreuses traces. Ces pays ont fourni un contingent considérable d'objets contemporains de l'époque des migrations et qui se rapportent au style dit improprement mérovingien[2].

1. Ch. de Linas, *les Origines de l'orfèvrerie cloisonnée.*
2. Baron de Baye, *Rapport sur une mission archéologique*

Digitized by Google

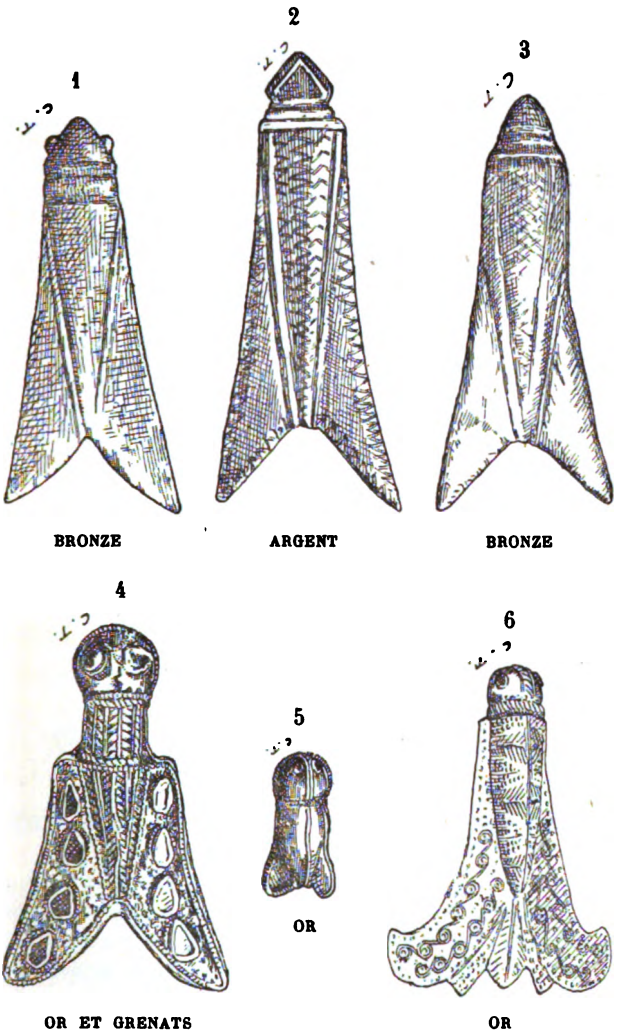

HONGRIE. — Musée national de Budapest.

Digitized by Google

Digitized by Google

Parmi ces parures, il en est, dont voici la reproduction, qui par leur aspect se rapprochent des abeilles du tombeau de Childéric.

Ces parures réunies forment un groupe dont les éléments, bien que variés, constituent un ensemble harmonieux et homogène[1]. Qu'on refuse ou qu'on accorde l'épithète de gothique aux antiquités de cette sorte exhumées du sol de la Hongrie, peu importe; elles n'en doivent pas moins être prises en grande considération pour éclairer l'étude de leurs dérivés que nous rencontrons dans les cimetières de la Gaule. Les fibules en

Csömör, Hongrie. — Fibule en or avec grenats.
Hampel, p. 176, fig. 119.

forme de cicades de la Hongrie sont peu connues.

en Autriche-Hongrie. Extrait du *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques.* Section d'archéologie, année 1892. — *L'art barbare en Hongrie. Fédération archéologique et historique de Belgique,* session de 1891. Bruxelles, 1892.

1. Ces joyaux en forme de mouche conservés au Musée national de Budapest proviennent des localités suivantes : Győr, Kőny, Sáromberk, Csömör, Mezőberény, etc.

Digitized by Google

M. le Dr Hampel leur a consacré seulement quelques lignes et n'en a figuré qu'une dans son livre remarquable sur le trésor de Nagy-Szent-Miklos[1]. Il cite particulièrement les fibules de ce type trouvées dans les tombes de Csömör[2] et de Mezö-Bérény[3]. M. Otto-Herman, de son côté, a mentionné dans le Bulletin de la Société hongroise d'archéologie et d'anthropologie la série de ces fibules conservées au Musée national de Budapest[4].

Pour faire saisir l'importance du nombre et la signification du caractère de ces broches, j'en ai fait exécuter la photographie et les fac-similés des plus typiques, afin qu'elles soient connues dans notre pays[5]. Les unes sont en bronze (pl. II, fig. 1 et 3), les autres en argent (pl. II, fig. 2); il en est même en or qui sont enrichies de grenats (pl. II, fig. 4 et 5), cette pierre de prédilection des Barbares.

1. Dr Joseph Hampel, *Der Goldfund von Nagy-Szent-Miklós Sogenonnter « schatz des Attila. »* Budapest, 1885, p. 178. Deux mois après la lecture de ce mémoire, M. Hampel a publié plusieurs de ces fibules dans un livre qui vient de paraître sous ce titre : *A Régibb Középkor* (IV-X. Század) *Emlékei Magyarhonban.* Budapest, 1894, pl. IX.

2. Arch. Ert., V, p. 201.

3. Arch. Ert. N. F., V, p. 101.

4. Arch. Ert. N. F., I, p. 6-23.

5. Les fibules-mouches de Hongrie proviennent de Györköny (comté de Tolna), de Csömör (comté de Pest), de Sáromberk (Maros-Tordam), de Mezö-Bérény (comté de Békès), etc.

Digitized by Google

Nous avons des preuves multiples que l'étude des antiquités de la Russie méridionale est un corollaire indispensable pour les recherches que nous poursuivons. Donc, si nous passons de la Hongrie aux côtes baignées par la mer Noire et la mer d'Azof, nous trouvons de nouveaux documents comparatifs dont la valeur ne vous échappera pas. Les bijoux en forme de mouche ou de cicade trouvés dans ces régions demeurent encore inexpliqués et inconnus; nous nous attacherons à en rechercher les traces. Déjà, nous avons rapporté de nos voyages en Russie plusieurs documents corroborant ceux que nous venons de passer en revue. Nous les énumérerons successivement.

M. Novikov nous envoyait de Kertch les photographies d'objets barbares recueillies dans cette localité, afin de prendre notre avis[1]. Parmi eux se trouvait une paire de fibules en argent représen-

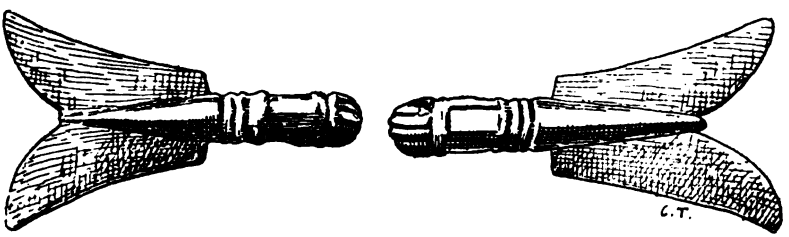

Argent. — Kertch, Crimée. — Coll. Novikov.

tant des mouches, analogues en tout point à celles

1. Les objets de cette provenance que nous avons publiés

Digitized by Google

du Musée national de Budapest. La Crimée et les côtes de la mer Noire ont fourni de nombreux exemples prouvant qu'après la décadence des colonies grecques un art bien différent de celui qu'elles avaient vu fleurir s'était formé. Ce nouveau venu, tout en conservant quelques procédés industriels, quelques caractères ornementaux de son devancier, revêtait l'originalité du style apporté plus tard par les Barbares en Dacie, en Pannonie, etc., et enfin en Gaule.

Les fibules de la collection Novikov ne sont pas demeurées un fait isolé. Nous avons vu, à la Commission impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg une paire de fibules semblables en argent

Argent. — Nécropole de Chersonèse, Crimée.
Commission impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg.

dans les *Mémoires*, t. LI, 1892, ont été récemment acquis par le Musée impérial historique de Moscou.

Digitized by Google

provenant d'un tombeau ouvert dans une nécropole située près des mines de Chersonèse[1]. Ce même tombeau contenait aussi deux broches d'une forme très caractéristique, ressemblant aux fibules à rayons. Cette association prouve que les parurès de Chersonèse appartiennent à la civilisation dont la série susmentionnée, conservée au Musée de Budapest, est un des plus remarquables vestiges.

Sans sortir de la même région, nous devons citer deux bijoux semblables que nous avons étu-

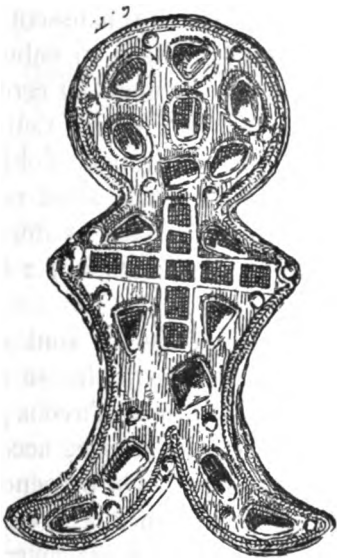

1. M. Kostiousko, l'explorateur de ce cimetière et le conservateur du Musée de Chersonèse, m'a montré l'été dernier une importante série de ces fibules, mais en bronze.

Digitized by Google

diés à l'Ermitage impérial dans la salle d'Alexandropol (vitrine 65, n° 512). Ils proviennent des fouilles faites par le feu comte Ouvaroff à Olbia[1]. Je n'hésite pas à ranger ces pièces dans la même catégorie que les précédentes, bien qu'elles trahissent une dégénérescence du prototype. Si la tête se trouve sensiblement grossie, les autres parties, avec des lignes un peu exagérées, donnent bien la même silhouette. L'extrémité des ailes se recourbe légèrement comme dans plusieurs autres spécimens. Ici, le métal employé est l'or; des ornements en pierreries en rehaussent l'éclat. Ces pierres (almandines), taillées en cabochons irréguliers ou en tables, forment au centre un cloisonnage représentant une croix. Cette technique suffirait à elle seule pour ranger l'objet en question dans l'orfèvrerie barbare dont nous suivons l'extension à travers l'espace et dont nous étudions ici une de ses manifestations : *la Fibule en forme de mouche*.

Olbia, Chersonèse et Kertch sont situées dans le même rayon. Mais ces fibules se sont répandues plus loin à l'Est et nous n'avons pas été surpris d'en retrouver au Caucase, accoutumé que nous sommes d'y constater la présence d'antiquités du même genre : fibules à rayon, fibules à têtes d'oiseau, pièces ornées de pierreries ou de verroteries cloisonnées, etc.

1. Voir le grand ouvrage du comte Ouvarof sur les antiquités de la Russie méridionale.

Digitized by Google

M. le Dr Grempler, de Breslau, possède une de ces fibules mouches provenant de l'Ossétie. Elle

Ossétie, Caucasie du Nord.
Coll. de M. le Dr Grempler, à Breslau.

est en argent revêtue d'une plaque d'or. Les yeux sont formés de sardoines et les ailes, fermées de façon à cacher entièrement le corps, sont ornées de pierres semblables. L'extrémité des ailes est recourbée. Nous ignorons s'il s'agit d'une espèce de mouche ainsi conformée ou d'une tendance à la stylisation. Un filigrane délicat sépare la tête du corps et termine les ailes. Cet exemplaire est fort intéressant non seulement par sa forme, mais aussi par sa technique qui le classe parmi les produits caucasiques improprement nommés scythobyzantins et qui rappellent singulièrement les antiquités mérovingiennes de l'Occident.

Ne quittons pas le Caucase sans citer une autre

Digitized by Google

mouche provenant des fouilles faites par M. Ou-

ronsbiew dans la nécropole de Tchégèm, arrondissement de Tersk (Caucasie du Nord). Les mobiliers funéraires de cette provenance ont été rapportés à Moscou par M. Vsevolod Miller dans sa mission au Caucase[1]. Ils sont caractérisés par les incrustations de grenats ou de verres en table, les oiseaux à bec crochu et par d'autres

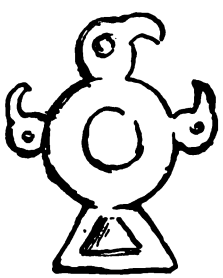

1. *Matériaux pour l'archéologie du Caucase,* publiés par la Société imp. d'archéologie de Moscou, sous la direction de Mme la comtesse Ouvarof. Moscou, fasc. I, 1888, t. XXIV.

Digitized by Google

caractères qui les font rentrer dans la catégorie des cimetières dont celui de Routka est le plus remarquable[1].

Le troisième fait que j'ai à vous signaler pour le Caucase me semble le plus intéressant. Je l'ai constaté pendant mon récent voyage à Moscou. En étudiant les antiquités du Musée historique, je fus tout particulièrement frappé par une série d'antiquités nouvellement acquise.

Il s'agit d'un ensemble très remarquable d'objets exhumés du cimetière d'Osoroukovo situé dans le bassin du Baksan (Caucasie du Nord). Cette contrée est voisine de l'Ossétie. Je me réserve de faire connaître en détail ces objets parmi lesquels se trouve une mouche en bronze

Bronze. — Cimetière d'Osoroukovo, Caucasie du Nord. Musée impérial historique. Moscou.

1. Collection de la comtesse Ouvarof. — *Journal de la*

Digitized by Google

rentrant parfaitement dans la série dont nous avons voulu aujourd'hui vous faire ressortir l'intérêt et vous indiquer la répartition géographique. Les documents servant à dater approximativement les tombeaux du Caucase sont très rares. Osoroukovo fait heureusement exception, car il a fourni deux documents qui fournissent une base aux recherches chronologiques. En effet, le cimetière en question a donné : 1° un fragment de monnaie sassanide de Chosroès Ier (531-579) ; 2° les restes d'une pyxide en ivoire de travail byzantin du ve siècle. Cette précieuse sculpture a été publiée par M. Oreschnikov[1].

Il nous a semblé que les faits que nous venons d'énoncer constituent un intéressant chapitre de l'histoire d'un art parvenu en Gaule après avoir laissé sur son chemin des vestiges qui nous mettent sur la voie de son berceau. Nous ne sommes plus au temps où l'on proposait, à l'aide de quelques rares faits, d'établir une corrélation entre les découvertes de l'Europe occidentale et celles de l'Europe orientale.

Hier, l'extension des produits du style barbare

Section d'anthropologie de la Société imp. des amis des sciences. Moscou, 1891, n° 5.

1. *Notes et nouvelles archéologiques. Bulletins de la Société archéologique impériale de Moscou,* 1894, n° 1. Oreschnikov, *Fragments d'une pyxide du cimetière d'Osorouk* (Ossétie, Caucase).

Digitized by Google

paraissait limitée dans cette direction à la Hongrie ; son domaine, considérablement augmenté aujourd'hui, s'étend aux rivages de la mer Noire et de la mer d'Azof, plus loin même, jusqu'au Caucase. Ces parties de la Russie méridionale ont été pénétrées par l'art qui a rayonné autour des colonies grecques. Cet art, tout en produisant des œuvres du goût le plus pur, subissait l'influence des populations scythiques. De la décadence de ce goût classique, de ces influences grandissantes, de l'apport de la Perse et d'autres milieux orientaux, se forma un style composite qui devait se répandre en Europe dans tous les pays arrachés à l'empire romain par les Barbares. On peut supposer que les Goths poussés par les Huns l'aient transporté en Dacie, en Pannonie, et qu'il se soit rapidement propagé en Occident où il apparaît avec les Franks, les Burgondes, les Wisigoths, les Alamans, etc... Nous pensons qu'une étude comparative des éléments constitutifs de cet art servira à en analyser les caractères et à découvrir à quels centres industriels ils ont été empruntés. L'ornementation zoomorphique de ces parures n'a pas encore fixé suffisamment l'attention, car elle trahit les emprunts auxquels nous venons de faire allusion.

Si les griffons et les oiseaux à bec crochu sont d'origine orientale, les mouches ou cicades peuvent trouver leurs prototypes dans la belle bijou-

Digitized by Google

terie des colonies grecques de la mer Noire. En effet, parmi ses produits nous trouvons d'admirables broches représentant des mouches avec une exactitude et un fini que les orfèvres barbares n'ont pas su imprimer à leurs œuvres.

Digitized by Google

NOTE ADDITIONNELLE.

La Société avait entendu la lecture de ce mémoire lorsque j'ai eu connaissance de deux fibules appartenant à la même série. L'une m'a été signalée par M. Gaidoz[1]; elle a été trouvée en Angleterre dans le comté de Suffolk et fait partie du cabinet de M. John Evans, qui m'en a très gracieusement envoyé la gravure.

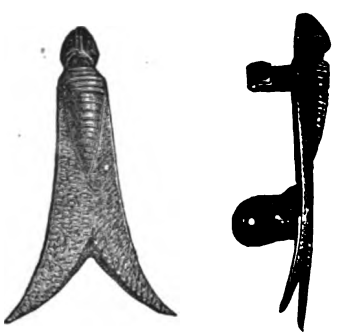

L'autre, également en bronze, provient de Cher-

1. *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1894, 1er trimestre, p. 161.

Digitized by Google

sonèse (Crimée). Elle fait partie de ma collection, et je la dois à la bienveillance d'un archéologue qui en avait recueilli une certaine quantité.

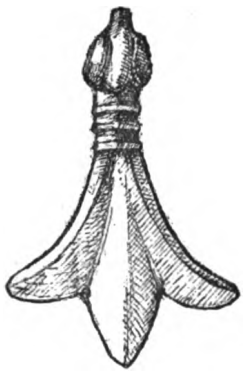

Digitized by Google

Digitized by Google

PLAN HENRI IV.

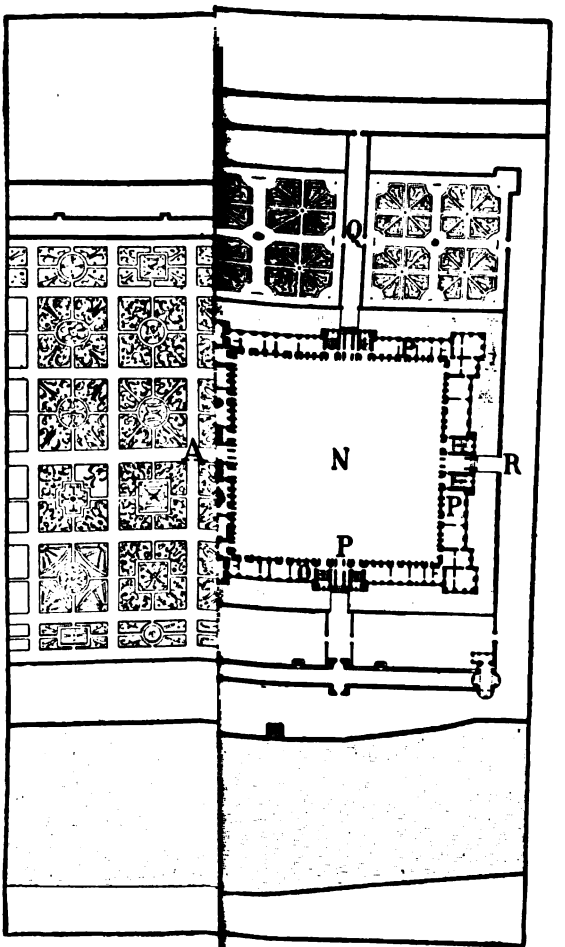

A. Jardins des Tuile du Louvre.
B. Château des Tuil de logis existants.
C. Corps de logis pr ets » exécutés sous Louis XIII
D. Grande écurie. Louis XIV.
E. Grande galerie du a du Louvre.
F. Vivier. pale entrée du Louvre.
ine.

Digitized by Google

NOTE

SUR LES

PLUS ANCIENS PLANS D'ACHÈVEMENT

DU LOUVRE

ET DE

RÉUNION DE CE PALAIS AUX TUILERIES

Par M. Albert Babeau, associé correspondant national.

Lue dans la séance du 5 décembre 1894.

La collection Destailleur, récemment acquise par la Bibliothèque nationale, contient deux plans de l'achèvement du Louvre et de réunion de ce palais au château des Tuileries, qui peuvent être regardés comme les plus anciens connus. Ces plans, que M. Henri Bouchot, conservateur aux estampes, a bien voulu nous signaler, remontent au règne de Henri IV, comme l'attestent les initiales des noms de ce roi et de Marie de Médicis dessinées sur les parterres des jardins qui s'étendent à l'est et à l'ouest des Tuileries.

De ces deux plans, l'un paraît n'être que l'ébauche de l'autre. Il trace des places rectangulaires entre les deux palais, mais sans y faire

Digitized by Google

figurer de constructions ; le second, plus complet, ne se contente pas de donner toute la distribution intérieure du quadrilatère de la cour du vieux Louvre, dans les dimensions où il sera exécuté sous Louis XIV ; il indique d'importantes constructions entourant plusieurs cours à l'ouest du Louvre et devant servir sans nul doute de bâtiments de dépendances.

Ce plan détaillé concorde d'une manière remarquable avec les débris d'une fresque retrouvée en 1862 sur les murs de la galerie des Cerfs du château de Fontainebleau, dont la décoration date du règne de Henri IV. Berty, dans son savant ouvrage sur la région du Louvre, a reproduit les fragments de cette fresque, en en faisant la reconstitution. Sans connaître le plan de la collection Destailleur, il s'est presque entièrement rencontré avec lui [1].

Le plan, comme la fresque de Fontainebleau, qui représentait, suivant le Père Dan, le Louvre « tel qu'il était projeté dans son dessein, » nous montrent le quadrilatère de la cour dans ses dimensions actuelles, avec un pavillon central à peu près semblable à celui que devait construire Lemercier sous Louis XIII. D'après la fresque, ce pavillon ne paraissait pas devoir être surmonté d'un dôme. Le plan nous donne toute la division

1. Berty, *Topographie historique du vieux Paris, Région du Louvre et des Tuileries*, 1868, t. II, p. 96 à 99.

Digitized by Google

intérieure des corps de logis existants et projetés de la cour, flanqués aux quatre angles extérieurs de pavillons pareils au pavillon du roi, qui s'élevait au sud-ouest, et décoré, au centre de chacune des façades, de pavillons avec péristyles, accompagnés chacun de deux escaliers analogues à celui de Henri II, sculpté par Jean Goujon. A l'ouest de la façade occidentale, au delà des fossés qui entourent le vieux Louvre, s'étend une cour, garnie de bâtiments moins élevés que ceux de la grande galerie et que la fresque représente avec un seul étage. Plus loin, vers les Tuileries, une seconde cour, de dimensions analogues et qui paraît destinée aux écuries. La communication du Louvre avec les Tuileries ne devait se faire que par la grande galerie, car l'emplacement actuel de la place du Carrousel était traversé par le fossé et les remparts de l'enceinte de Charles V. Les remparts devaient être démolis et le fossé converti en vivier, qui, suivant Palma Cayet, aurait été « plein de cygnes[1]. » Au delà du vivier se

1. L'emplacement de ce fossé, qui avait 125 toises de long sur 17 de large, au milieu, et une superficie totale de 2,295 toises, fut racheté le 25 mai 1637 par le roi au sr Le Barbier, qui avait traité pour le parachèvement de la clôture et adjonction à la ville de Paris des faubourgs Saint-Honoré, Montmartre et de la Villeneuve. Le but de ce rachat était de « n'oster pas entièrement les vues de la grande galerie et empêcher celles que les acquéreurs auroient eues sur le jardin neuf des Tuileries. » (Archives nationales, O1. 1681.)

Digitized by Google

seraient étendus huit parterres de broderie devant la façade du château des Tuileries. Le plan nous montre, au nord du vieux Louvre, d'autres parterres qui, suivant la fresque, se seraient prolongés plus à l'ouest. Dans la fresque comme dans le plan, quelques-uns de ces parterres sont décorés des initiales de Henri IV et de Marie de Médicis, tracées au milieu de leurs compartiments.

Plusieurs contemporains confirment les grands projets que formait Henri IV pour l'achèvement du Louvre. Malherbe écrivait à Peiresc, en janvier 1608, que le roi avait l'intention de déplacer Saint-Nicolas et Saint-Thomas du Louvre, « pour raser cet espace entre le Louvre et les Tuileries. » Tavannes disait plus tard que, si Henri IV eût vécu, il aurait achevé le grand logis du Louvre, « dont le grand escalier (celui de Henri II) ne marque que la moitié, » et fait faire au nord une galerie semblable à celle du bord de l'eau. Et, « au lieu de gallerie, ajoute Tavannes, s'y pouvait construire des logis pour loger des ambassadeurs, et, ruinant toutes les maisons entre les deux galeries, se fût trouvée une grande cour admirable. » Palma Cayet dit aussi, dans sa *Chronologie septennaire*, à l'année 1609, que les Parisiens désirent l'achèvement du Louvre, afin qu'il soit « la plus belle maison du monde..., et voudroient que l'autre galerie pour joindre le Louvre avec les Tuileries, du costé de la porte Saint-Honoré, fût aussi advancée que celle du costé de la Porte-

Digitized by Google

Neuve. » Les projets de Henri IV étaient donc connus du public, dans leurs grandes lignes plutôt que dans leurs détails, car les plans des architectes n'avaient pas été communiqués aux annalistes, et c'est à ces plans que font allusion des actes officiels de 1616, de 1620 et de 1624, cités par Berty, lorsqu'ils parlent du « grand dessein du Louvre. »

A quelle époque remontait exactement ce grand dessein et à quel architecte peut-il être attribué? Il se compose de deux parties qui peuvent avoir été conçues à des dates différentes : l'achèvement de la cour du vieux Louvre; la réunion du Louvre aux Tuileries. Pour l'achèvement de la cour, on en était sous Henri IV au même point qu'à la fin du règne de Charles IX; les deux corps de logis de l'ouest et du sud, construits par Lescot, étaient seuls élevés, et les autres côtés du quadrilatère étaient encore occupés par les constructions féodales de Philippe-Auguste et de Charles V. Quels étaient les plans primitifs de Pierre Lescot, qui ont été égarés à sa mort et que son successeur Androuet du Cerceau n'aurait pu recueillir? Devait-il se borner à construire dans la cour quatre corps de logis, égaux en largeur à celui qu'il avait élevé à l'ouest, en les flanquant aux quatre angles extérieurs de pavillons semblables au pavillon du roi? N'en était-il pas ainsi aux châteaux de Gaillon, de Verneuil, d'Ancy-le-Franc, d'Écouen, dont l'aspect a été retracé dans *Les plus excellens bas-*

Digitized by Google

timents de France, de Du Cerceau? D'un autre côté, l'ambassadeur vénitien Lippomano écrivait en 1577, du vivant même de Lescot, que, « de ce palais, destiné à être un des plus beaux du monde, un quart seulement était construit. » On parlait donc à cette époque d'un plan d'après lequel la cour aurait été quadruplée d'étendue, et, si le témoignage de Lippomano est pris en considération, le plan de l'architecte de Henri IV ne serait, en ce qui concerne la cour du Louvre, que la reproduction d'un plan antérieur.

Si sous ce rapport la priorité peut lui être contestée, elle lui est acquise à coup sûr sur les projets de Lemercier, de Levau et de Perrault. Lorsque Lemercier jeta en 1624 les fondements du pavillon de l'Horloge et du corps de logis adjacent au nord, il ne fit qu'exécuter le « grand dessein » de Henri IV.

Quant aux projets de réunion du Louvre aux Tuileries, il paraît peu vraisemblable de les faire remonter au delà du règne de ce prince. Ils furent sans nul doute conçus lorsque celui-ci, ayant terminé la grande galerie, dont le rez-de-chaussée avait été bâti par Catherine de Médicis, prolongea cette galerie jusqu'au pavillon de Flore, qu'il réunissait par un corps de logis nouveau au château élevé par Philibert Delorme. L'achèvement de la galerie suscita l'idée d'en construire une autre parallèle au nord et de raser les églises et les maisons comprises entre les deux palais.

Digitized by Google

Il reste à déterminer à quel architecte du temps de Henri IV les plans peuvent être attribués. Les plus célèbres de ceux qui ont travaillé au Louvre sous ce règne sont Louis Métezeau, Isaïe Fournier, Jacques Androuet du Cerceau fils, Étienne du Pérac et un certain Flain, que Berty identifie à Jean Coin. Les deux plans du Cabinet des estampes sont revêtus du même paraphe, que nous avons rapproché de plusieurs autres dont les fac-similés ont été reproduits par Berty à la suite de signatures d'architectes du Louvre. Il ne peut être identifié à aucun d'eux; peut-être se rapprocherait-il quelque peu de celui de Pierre Guillain et surtout de celui d'Isaïe Fournier. Ce qui viendrait à l'appui de cette dernière hypothèse, c'est qu'il semble qu'on pourrait y discerner les initiales J et F.

Isaïe Fournier, peintre habile, était qualifié en 1602 d'architecte du roi; il concourut en 1600 à la construction de la seconde moitié de la grande galerie du Louvre et passait pour avoir élevé le premier étage de la petite galerie. En 1608, il reçoit, comme Du Cerceau, 1,200 livres de gages en qualité d' « architecte de Sa Majesté. » Bien que Louis Métezeau reçoive au même titre 2,000 l. de gages, Isaïe Fournier était tout à fait en situation de présenter des plans pour l'achèvement du Louvre et de les faire adopter; mais nous ne saurions cependant affirmer, faute de preuves suffisantes, qu'il en soit l'auteur.

Digitized by Google

Nous avons voulu faire reproduire par la photographie les deux plans de la collection Destailleur; mais la teinte jaunie et rougeâtre du parchemin sur laquelle ils ont été tracés avec une encre pâlie a rendu les épreuves si confuses qu'il a été nécessaire d'en faire une réduction à la plume. On y verra que l'architecte ne paraît pas s'être aperçu du défaut de parallélisme des deux palais. Quoi qu'il en soit, ces documents méritent d'être signalés, car ils permettent, avec plus de certitude que ne l'avait affirmé Berty, de faire remonter au règne de Henri IV la série des innombrables projets de réunion du Louvre aux Tuileries qui ont été faits et présentés au XVII^e^, au XVIII^e^ et au XIX^e^ siècle.

Digitized by Google

Digitized by Google

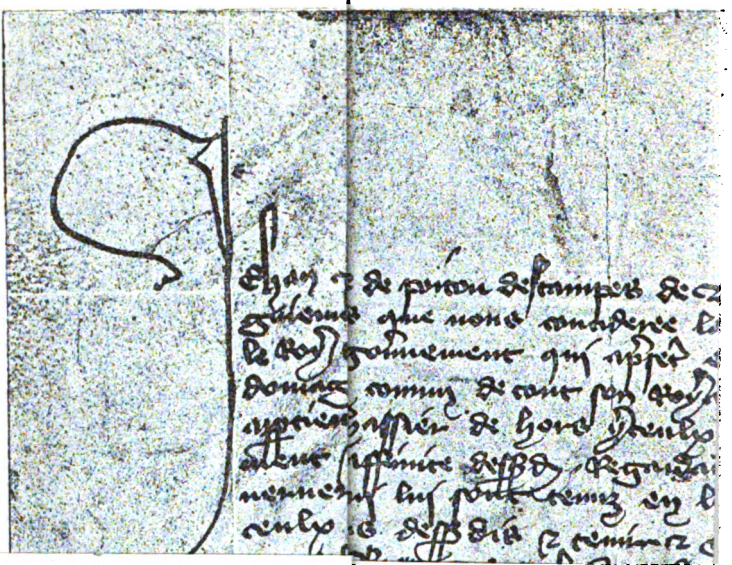

Digitized by Google

ACTE ORIGINAL

DE LA LIGUE DE GIEN

(1410).

Par M. Paul Durrieu, membre résidant.

Lu dans les séances du 6 décembre 1893 et du 1er mai 1895.

Un rectangle de parchemin portant une trentaine de lignes d'écriture, avec quelques signatures autographes au bas, comme celui dont nous donnons ici le fac-similé, ne présente certainement pas par lui-même un aspect bien saisissant. Cependant, en l'examinant, un historien, pour peu qu'il ait l'imagination un peu vive, ne pourra guère s'empêcher d'avoir l'attention captivée. Il éprouvera ce sentiment que cause la vue d'un souvenir matériel se rattachant à des faits historiques d'une haute gravité. Il songera que l'apposition sur cette page des souscriptions autographes qui en constituent la dernière ligne a contribué à engager la France dans une des crises les plus terribles qu'elle ait eu à subir!

Il n'est pas nécessaire de faire ressortir la grande et triste place que tient dans notre histoire la querelle des Armagnacs et des Bourguignons. Ces

Digitized by Google

noms seuls d'Armagnacs et Bourguignons évoquent les plus lugubres souvenirs : le royaume livré à tous les maux de la guerre civile; l'étranger en profitant pour étendre sa domination; la noblesse française écrasée à Azincourt ; le connétable d'Armagnac et ses lieutenants qui veulent continuer à lutter, massacrés par les Parisiens; puis bientôt l'Anglais régnant en maître dans la capitale de la France; le roi Henri VI couronné comme successeur de saint Louis ; jours de honte et de sang, et dont la mémoire nous serait encore plus sinistre, si à travers ces images de défaite on n'apercevait, se dessinant dans l'avenir, l'incomparable figure de Jeanne d'Arc, l'ancien parti d'Armagnac se groupant autour d'elle et du roi légitime, la délivrance d'Orléans, le sacre de Reims, enfin le triomphe définitif du véritable héritier des fleurs de lis.

La querelle des Armagnacs et des Bourguignons a passé par bien des phases, avec des alternatives tantôt d'hostilités sourdes, tantôt de guerres ouvertes entremêlées de raccommodements moins que sincères et toujours éphémères. Mais, comme dans toute chose humaine, il y eut peut-être, au cours des événements, un moment plus particulièrement décisif. Ce fut celui où plusieurs princes, s'étant réunis à Gien auprès du duc de Berry, y signèrent le 18 avril 1410 un traité d'alliance où le nom du duc de Bourgogne n'était pas prononcé, il est vrai, mais qui n'en était pas moins

Digitized by Google

entièrement dirigé contre lui. Sans doute, depuis quelque temps, des négociations actives avaient préparé les voies. L'orage s'amoncelait contre le duc de Bourgogne. Mais il restait à grouper les concours promis, à donner à des engagements pris isolément une sanction générale et définitive, en un mot à franchir le dernier pas. La ligue conclue à Gien atteignit ce but. Elle fut en quelque sorte l'acte de naissance officiel du parti armagnac. Or, le document que nous publions en fac-similé n'est autre qu'un des originaux de cette fameuse ligue de Gien. C'est l'inscription au bas du parchemin de ses six signatures autographes qui consomma le pacte d'union contre le duc de Bourgogne, dont les conséquences devaient être si graves et si prolongées.

Rappelons en quelques mots les faits qui aboutirent à la ligue de Gien.

La lutte des Armagnacs et des Bourguignons est sortie, on le sait, d'une rivalité déjà ancienne entre les maisons de Bourgogne et d'Orléans. Cette rivalité était née entre le duc Louis d'Orléans, frère de Charles VI, et son oncle, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. Tant que vécut Philippe le Hardi, l'opposition des princes entre eux, tout en ayant parfois un caractère très aigu, resta contenue dans les limites d'une certaine courtoisie. Mais l'hostilité devint d'une nature beaucoup plus violente et tourna en haine, au moins d'un des deux côtés, lorsque, le vieux duc de Bourgogne

Digitized by Google

étant mort le 27 avril 1404, ce fut son fils et héritier Jean sans Peur qui se trouva désormais l'adversaire du duc Louis d'Orléans. Cependant on s'efforçait encore de maintenir la paix entre les deux cousins rivaux, quand le 23 novembre 1407, trois jours après une réconciliation solennelle et publique avec son adversaire, le duc Louis d'Orléans tomba sous les coups d'assassins obéissant aux ordres du duc de Bourgogne.

Dès lors il ne s'agissait plus d'une simple rivalité; les enfants d'Orléans avaient à venger le sang de leur père. Après le meurtre, le duc de Bourgogne en imposa d'abord par son attitude d'audacieuse arrogance. Il ne craignit pas de faire prononcer l'apologie de son crime par le trop fameux Jean Petit. La veuve du duc Louis, Valentine de Milan, s'efforça d'obtenir justice; mais elle-même était frappée au cœur, et elle mourait dès l'année suivante. Les enfants du prince assassiné durent se résigner à temporiser. Mais des partisans de plus en plus nombreux se groupaient autour d'eux. D'anciens amis de leur père leur étaient tout dévoués. Ils pouvaient compter surtout sur l'appui de leur grand-oncle Jean de France, duc de Berry. Celui-ci, dont la situation était si considérable, avait d'abord penché plutôt du côté de Bourgogne; mais en 1405 il s'était rapproché par un traité d'alliance du malheureux Louis d'Orléans, et à sa mort il resta fidèle à ses enfants.

Une autre alliance fut aussi très précieuse pour

Digitized by Google

les princes d'Orléans ; ce fut celle du gendre du duc de Berry, le comte d'Armagnac Bernard VII.

Le comte Bernard VII, qui devait être le fameux « connétable d'Armagnac, » était destiné à jouer un rôle de premier plan dans les événements ultérieurs. Son nom même allait se substituer à celui des d'Orléans, dans le langage courant, pour désigner le parti opposé aux Bourguignons. Comment ce puissant seigneur de Gascogne se trouva-t-il amené à prendre si chaleureusement fait et cause pour les adversaires du duc de Bourgogne? C'est ce qu'il n'est pas inutile de dire en quelques mots.

Au moment où le duc Louis d'Orléans tomba sous le poignard des assassins, il y avait déjà quatre ans que des engagements particuliers avaient lié à sa personne et à sa famille le comte d'Armagnac. Mais auparavant, le duc et le comte s'étaient au contraire trouvés pendant longtemps en opposition. Bernard VII avait des raisons d'en vouloir à mort à Jean-Galéas Visconti qui fut le premier duc de Milan. Sa sœur, Béatrix d'Armagnac s'était mariée jadis à Carlo Visconti, cousin de Jean-Galéas. Celui-ci avait dépouillé son parent et avait contraint Béatrix d'Armagnac à fuir et à revenir chercher asile en France auprès des siens. D'un autre côté, le frère aîné de Bernard VII, le comte Jean III d'Armagnac, qu'il aimait tendrement, avait péri en 1391, devant Alexandrie, en faisant campagne

Digitized by Google

contre le même Jean-Galéas. Dans le cœur de Bernard persistait un ardent désir de venger et la ruine de sa sœur et le trépas de son frère[1].

Or, Jean-Galéas Visconti était le père de Valentine de Milan, par conséquent le beau-père du duc Louis d'Orléans. Tandis que le comte d'Armagnac cherchait des occasions d'entrer en guerre contre le duc de Milan, le duc d'Orléans le contrecarrait et arrivait à faire échouer tous ses projets, en s'instituant le défenseur à la cour de France de Jean-Galéas. De là, un antagonisme prolongé. Les choses en étaient à ce point, qu'en 1401 on considérait le comte d'Armagnac comme susceptible d'entrer dans une alliance dirigée contre le duc d'Orléans, en même temps que contre son beau-père le duc de Milan[2].

Mais, en 1402, Jean-Galéas mourait. Le comte d'Armagnac avait toujours à revendiquer, en Lombardie, les droits de sa sœur dépouillée; et il ne les oublia pas; mais les raisons de haine personnelle ne subsistaient plus pour lui.

Après la mort de Jean-Galéas, des troubles graves s'élevèrent dans le Milanais. Amené naturellement à s'intéresser aux événements comme gendre du défunt, le duc Louis d'Orléans résolut, en 1403, de passer au delà des Alpes avec une armée considérable. C'est à cette occasion qu'un

1. Voir mes *Gascons en Italie* (Auch, 1885), p. 15 à 104.

2. Jarry, *Vie politique de Louis de France, duc d'Orléans*, p. 253 et 255.

Digitized by Google

rapprochement s'opéra entre lui et le comte d'Armagnac. Le duc d'Orléans cherchait à s'assurer des alliés au moyen de promesses de pensions. Il pensa au comte d'Armagnac. La haute réputation militaire de Bernard VII le désignait à ce choix. D'ailleurs, le duc d'Orléans semble avoir eu un penchant pour ces rudes batailleurs, originaires du midi de la France, qui portaient alors si haut la renommée de la valeur gasconne. Ainsi, il avait parmi les officiers de sa maison, avec le titre de chambellans, deux Gascons, Arnaud-Guillem de Barbazan, le *chevalier sans reproche*, et Gaillard de la Roche, seigneur de Fontenilles. Il était aussi lié d'une façon très étroite avec Charles d'Albret, connétable de France, qu'il allait jusqu'à choisir pour un de ses exécuteurs testamentaires[1]. Or, Arnaud-Guillem de Barbazan et le seigneur de Fontenilles étaient d'anciens familiers de Bernard VII[2]. De même, des relations intimes unissaient les deux maisons d'Albret et d'Armagnac. Les intermédiaires ne manquaient donc pas, qui pouvaient faciliter un accord.

Dès le mois de juin 1403, le duc d'Orléans était en pourparlers avec des représentants que lui avait envoyés le comte d'Armagnac[3]. Celui-ci

1. Testament du 19 octobre 1403.

2. *Les Gascons en Italie*, p. 214.

3. A ces négociations se rattache un souvenir qui présente un certain intérêt, de nature archéologique. Le 23 juin 1403,

Digitized by Google

paraît avoir hésité assez longtemps. Il ne se dissimulait pas les dangers de ce traité d'alliance qui allait l'obliger à épouser les querelles de la maison d'Orléans, par conséquent le mettre en opposition avec la maison de Bourgogne, « quar ne est pas doubte que maintenant sont amis dudit conte d'Armignac, qui pour le temps advenir seront ses ennemis pour cause desdites alliances[1]. » Il finit cependant par se décider à accepter les offres du duc d'Orléans. Le 17 novembre 1403, il vint trouver le prince à Lyon, où celui-ci continuait ses préparatifs d'expédition, et se déclara son « homme et allié » en lui faisant foi et hommage[2]. Le lendemain, 18 novembre, le comte étendit aux enfants du duc Louis l'alliance étroite qu'il venait de contracter avec leur père, promettant de leur faire « se le cas le requiert, service, foi et hommage,... porveu toutevoys que iceulx ses enfans nous

le duc d'Orléans donna ordre de payer à Nicolas Lecherron, changeur et bourgeois de Paris, la somme de 276 livres, 16 sous, 4 deniers tournois, montant d'objets achetés pour être donnés « à trois des gens de nostre trés cher et trés amé cousin le conte d'Armignac, lesquelx sont venus embaxeurs par devers nous. » Ces objets étaient : « un hanap d'or couvert, poinconné à ymaiges et à rincelez, garny au fretelet de cinq perles et un saffir.....; un hanap et une aiguiere d'argent dorez, poinconnez à cherubins.....; un hanap d'argent doré, couvert, à une ponette dessus de mesmes. » (Bibl. nat., *Pièces originales,* vol. 1620, dossier Laire, n° 5.)

1. Bibl. nat., coll. Doat, vol. 194, fol. 152.

2. Arch. nat., K 56, n° 25²; Bibl. nat., coll. Doat, vol. 210, fol. 185.

Digitized by Google

donnent secours, confort et aide, et facent les autres choses ainsi et par la forme et manière que mondit seigneur nous a promis de faire[1]. »

C'était s'engager pour toujours dans le parti d'Orléans; car un des traits les plus marquants du caractère de Bernard VII d'Armagnac était une fidélité à ses engagements et une ténacité dans ses attachements, allant presque jusqu'à l'obstination, au point de devoir être dans l'avenir une des causes de sa perte.

Les événements empêchèrent le duc Louis d'Orléans de donner suite à ses projets d'expédition; mais il lui resta le bénéfice de l'alliance qu'il venait de conclure. Aussitôt après l'assassinat du duc, Valentine de Milan, cherchant des protecteurs pour ses enfants, se souvint du comte d'Armagnac. Elle chargea le duc de Berry d'écrire à son gendre qu'elle « avoit très grand désir et affection » de renouveler l'alliance entre elle et lui « pour l'amour que elle avoit » au comte et aux siens. Bernard VII s'empressa de répondre à la demande de la duchesse en envoyant à Paris des mandataires porteurs de ses pouvoirs. Mais les soins nombreux qui accablaient Valentine l'empêchèrent à son vif regret de presser les négociations, que sa mort vint interrompre le 4 décembre 1408[2].

1. Arch. nat., K 56, n° 25[3].

2. Bibl. nat., coll. Doat, vol. 193, fol. 92. (Lettre du duc de Berry à son gendre.)

Digitized by Google

Le jeune duc Charles d'Orléans reprit les démarches en son nom. Pour réussir, il n'avait qu'à rappeler au comte d'Armagnac la « grant amour, vraye union, bonne confédération et alliance » qui avait régné entre lui, Bernard, et le duc assassiné. Le duc de Berry, de son côté, écrivait à son gendre pour le presser dans le même sens. Le 31 octobre 1409, le chambellan du duc d'Orléans, Pierre de Mornay, seigneur de Gaules, quittait Blois[1] pour aller porter en Gascogne au comte d'Armagnac un traité d'union signé et ratifié d'avance de la propre main du duc[2]. Une question de rédaction retarda un peu la conclusion de l'accord. Bernard VII n'oubliait pas sa sœur Béatrix, jadis dépossédée par Jean-Galéas Visconti. Il exigea l'insertion dans l'acte d'un article relatif à ses droits. Amendé dans ce sens, le traité fut définitivement conclu en février 1410, ratifié le 8 de ce mois par le duc d'Orléans, et le 24 par le comte d'Armagnac[3]. Dans cet acte d'alliance, le comte Bernard VII prenait envers le duc d'Orléans et ses frères l'engagement de faire campagne avec eux si la guerre éclatait : « Et en especial, se guerre soient ou survient ad eulx ou l'ung d'eulx pour laquelle je soie requis, je seray tenus

1. *Bibliothèque de l'École des chartes*, IIe série, t. IV, p. 471.
2. Arch. nat., K 56, no 25[7].
3. Arch. nat., K 56, nos 25[4], 25[5] et 25[6]; Bibl. nat., coll. Doat, vol. 211, fol. 254.

Digitized by Google

de les conseillier, aidier, secourir, et servir de tout mon pouvoir. »

Ajoutons qu'à cette alliance politique allait s'ajouter bientôt une union de famille. Quelques semaines plus tard devait être arrêté le mariage du duc Charles d'Orléans avec une des filles du comte d'Armagnac.

Entre temps, les princes d'Orléans s'étaient assuré d'autres concours. Leur père avait conclu en 1406 une alliance avec le duc de Bretagne, Jean VI. Après son assassinat, cette alliance fut renouvelée dès le 1er mai 1408 entre le duc de Bretagne et la veuve et les enfants du duc Louis[1]. Charles d'Orléans signa aussi un pacte d'union avec un autre gendre du duc de Berry, beau-frère du comte d'Armagnac, Jean, comte de Clermont, qui était le fils aîné et l'héritier du duc de Bourbon[2]. Il s'attacha de même le comte, plus tard duc, Jean Ier d'Alençon.

Les choses ainsi préparées, au commencement de 1410, le duc de Berry, qui prenait la tête du parti, manda par lettres secrètes les alliés du duc Charles d'Orléans en leur donnant rendez-vous à Gien-sur-Loir. Là se trouvèrent réunis vers le milieu d'avril les ducs d'Orléans et de Bretagne, les comtes d'Alençon, de Clermont et d'Armagnac. Ils attendaient le duc de Berry. Celui-ci ne tarda

1. Arch. nat., K 57, nos 1 et 1o.
2. Arch. nat., K 56, no 25[8].

Digitized by Google

pas à arriver de Paris ; et, sous sa direction, les princes tinrent plusieurs conseils extraordinaires pour discuter sur la conduite à tenir.

L'écho de ces conférences nous a été transmis par le Religieux de Saint-Denis : « Le duc de Berry, nous dit-il, qui par son autorité exerçait une grande influence sur les opinions des autres, démontra éloquemment dans un long discours que la justice était violée et foulée aux pieds de mille manières, qu'on négligeait de pourvoir à ce que le roi tînt un état convenable et digne de lui, que son pouvoir avait reçu plusieurs atteintes, soit par la mort injuste de personnes innocentes, soit par les misérables intrigues d'un parti qui s'était formé à la cour, soit par l'abandon dans lequel on laissait sa royale famille. Il ajouta que tous les assistants étaient tenus, par les liens du sang et par la fidélité qu'ils devaient au roi, de travailler à la réforme de ces abus ; et, comme il était de tous les princes des fleurs de lis le plus habile dans l'art de la parole, il leur prouva par plusieurs raisons qu'ils devaient faire alliance entre eux et s'engager par des serments solennels à combattre quiconque essaierait d'entraver leurs projets de réforme. »

« Toute l'assemblée applaudit à ce discours et chacun s'empressa d'offrir un certain nombre d'archers et d'hommes d'armes. Le pacte d'alliance fut juré, et il fut résolu qu'ils entreraient à Paris au vu et su de tous avec l'armée qui serait levée

Digitized by Google

et qu'ils notifieraient au roi le résultat de leur délibération [1]. »

Ainsi fut amenée la conclusion, entre les princes, de la ligue de Gien, dont nous allons donner le texte d'après l'original reproduit en fac-similé. Dans ce document, il n'est pas question du duc de Bourgogne. Il semblerait que l'union n'a d'autre but que le bien du royaume. Aussi beaucoup s'y trompèrent-ils d'abord. « Les habitants du royaume, dit le Religieux de Saint-Denis, étaient tous persuadés que cet armement était destiné à combattre les ennemis de la France; ils disaient aussi que c'était pour le même motif que le duc de Bourgogne appelait sous sa bannière par lettres et par messages ses sujets et ses vassaux [2]. »

L'illusion devait être de courte durée! En réalité, la ligue de Gien était conclue en prévision de la guerre à entreprendre à bref délai contre le duc de Bourgogne. Les signataires savaient à quoi ils s'engageaient. La preuve en est que, lorsque quelques mois plus tard, le 1er novembre 1410, les princes voulurent resserrer leur alliance, cette fois jetant le masque et désignant nommément le duc de Bourgogne comme l'ennemi commun, ils n'eurent qu'à viser, en la confirmant, la ligue formée à Gien au mois d'avril : « Nous Jehan, fils

1. *Chronique du Religieux de Saint-Denys*, t. IV, p. 316 et 318.

2. *Ibid.*, p. 318.

Digitized by Google

de roy de France, duc de Berry, etc..., à tous ceux qui ces presentes lettres verront scavoir faisons que comme, ou mois d'avril prouchain passé, en nostre ville de Gien, pour le bien et honneur de mon seigneur le roy, de sa justice et de la chose publique de tout son royaume, nous ayons faictes certaines aliances, ainsi comme par icelles peut apparoir, avecques nos très chers et très amez filz et nepveux, les ducs de Bretaigne, d'Orliens et de Bourbon, les contes d'Alençon et d'Armaignac,... pour ce nous, en continuant nostre bonne voulenté et propos, confirmons lesdites alliances faites en nostre dite ville de Gien, et de nouvel en déclarant nostre intention avec nos dits fils et neveus *nous allions à l'encontre du duc de Bourgoigne;* et nous ont promis et juré nos dits fils et nepveus, et chascun d'eulx, sur les saintes Evangilles de Dieu par eux corporellement touchiez nous servir et aidier à l'encontre du dit duc de Bourgoigne de toute leur puissance et pouvoir, etc.[1]. »

Cet acte confirmatif de la ligue de Gien en précise la portée. Il nous montre le traité, signé par les princes le 18 avril, devenu, de par les événements, comme la charte fondamentale de la création du parti qui allait désormais s'appeler le parti des Armagnacs.

1. Bibl. nat., coll. Doat, vol. 9, fol. 71. — Imprimé dans Dom Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne,* t. II, col. 845.

Digitized by Google

Pour en revenir à l'original de la ligue de Gien, cette pièce est rédigée au nom du duc de Berry seul, mais elle est signée et scellée de chacun des cinq autres princes contractants. Comme on le verra, il est indiqué à la fin de l'acte même que les signatures apposées au bas sont autographes :

Jehan, filz de roy de France, duc de Berry et d'Auvergne, conte de Poitou, d'Estampes, de Boulloigne et d'Auvergne, lieutenent de monseigneur le Roy ez dis païs et en Languedoc et duchié de Guienne, à touz ceulx qui cez lettres verront, salut. Savoir faisons que nous, considerée la loyaulté, amour, affinité et prouchaineté de linage en quoy nous summes tenuz à mondit seigneur le Roy, et au bien et honneur de sa coronne, ayant regard au gouvernement qui, à present, est en son royaulme, et qui porroit estre où temps à venir; et pour eviter les inconveniens, perilz, domages qui y sont et porroyent estre; et auxi pour le bien comun de tout son royaulme, et pour tenir mondit seigneur en sa royal magesté, liberté et franchise, ainssi qu'il appartient; et à conservation de lui et de sadite coronne; et pour chassier dehors yceulx qui vuellent ou vouldroyent aller à l'encontre; et pour tenir seigneurie et justice puissantment; voullant et desirant garder nostre loyaulté, amour et affinité dessusdis; regardant que lez affaires de mondit seigneur et de son royaulme ne se puevent pas bien governer ne conduyre sens lez seigneurs de son royaulme, qui lui sont tenuz en loyaulté, tant par homage comme pour prouchaineté et affinité de linage; pour attrayre yceulx à nous et pour eviter lez domages et inconveniens dessus dis, et tenir et garder mondit seigneur en sa royaul seigneurie et plaine liberté; con-

Digitized by Google

ciderant que, entre lez autres, nostres très chers et très amés nepveus le duc de Bretaigne et le duc d'Orliens, nostre très cher et très amé cousin le conte de Lansson, et nostres très chers et très amés filz le conte de Clermont, et le conte d'Armaignac, ont touzjours porté vraye et bonne loyaulté et amour à mondit seigneur et au bien comun de tout son royaulme, nous lez avons attraiz à nous, et le jour present se sont aliez à nous, et nous avecques eulx, par lez pactions, aliances et confederations que s'ensuyvent. C'est assavoir qu'ilz et chescun d'eulx nous ont juré et promis, jurent et promettent par cez presentes sur lez sainctes Euvangeles de Dieu touchiez corporelment, de estre aveques nous et de servir mondit seigneur le Roy encontre touz ceulx de son royaulme et leurs aidans qui empachent ou empacheroyent le bien et honneur de mondit seigneur et sa royal magesté, de sa justice et de la chose publique de tout son royaulme, en la manière que s'ensuyt. C'est assavoir que ledit nostre nepveu le duc de Bretaigne servira à sez propres despens et missions mondit seigneur le Roy avecques le nombre de mil hommes d'armes et mil hommes de trayt; et nostredit nepveu le duc d'Orliens, par la meisme maniere, avecques le semblable nombre meismes de gens d'armes et de trayt; nostredit cousin de Lansson, avecques cinq cens hommes d'armes et cinq cens hommes de trayt, par la meisme maniere; et nostredit filz de Clermont, avecques le nombre de cinq cens hommes d'armes et deux cens hommes de trayt, par la maniere meisme; et nostre filz d'Armaignac, avecques le nombre de mil hommes d'armes et trois cens hommes de trayt, auxi à sez despens et missions. Et, en oultre, ont juré et promis, comme dessus est dit, que pour enteriner et acomplir lez choses dessusdites, ilz se tendront tant envers nous comme entre eulx meismes, en vraye union, senz soy separer de nous, ne l'un de l'autre;

Digitized by Google

ne prendront, ne feront, ne tratteront accord avecques homme qui aille ne vuille aller à l'encontre du bien et honneur de mondit seigneur et de son royaulme, comme dessus est dit, senz nous, ne l'un d'eulx sens lez autres, directement ne indirectement, en quelque maniere que ce soit. Et pareillement nous leur avons juré et promis, jurons et promettons par cez presentes, sur lez sainttes Euvangeles de Dieu, par nous touchiés corporelment, que nous, pour enteriner et complir lez choses dessusdites, metrons sus pour servir mondit seigneur le Roy, à nostres despens et missions, mil hommes d'armes et mil hommes de trayt, et lez tendrons à nostres propres despens et missions jusques à tant que lez choses que seront pour complir lez choses dessusdites aviséez aient prins conclusion, ainssi comme ilz feront lez leurs. Et en oultre semblablement leur avons juré et promis que nous ne prendrons, ne ferons, ne tracterons accord avecques homme du monde touchans lez choses dessusdites sens la voullenté et consentiment d'eulx touz; ne nous partirons d'eulx; aincois nous tendrons avecques eulx en vraye union. Et où cas que le nombre dessusdit ne y suffiroit, nous y employerons toute nostre puissance et ilz auxi. Et se cas avenoit qu'il heusse nul en cest royaulme qui voulsist corre sur nous, ou sur eulx, ou aucun d'eulx particulierement, ilz nous ont juré et promis par la forme dessusdite, et nous ad eulx, de nous soccourir et aidier et nous à eulx, et chescun l'un à l'autre, par la forme et maniere dessus declarée, selon que chescun devrions servir mondit seigneur le Roy. Et ce leur avons promis et juré et ilz à nous, et de non fayre, ne venir, en quelque maniere que ce soit, au contrayre, en paine d'estre reputez faulx, mauvais, et parjures celui en qui fauldroit. Et por greigneur fermeté, nous avons faictes seeller cez presentes de nostre propre seel et signées de nostre main, et lez dessus nommés chescun auxi semblablement. Donné

Digitized by Google

en nostre ville de Gien-sur-Leyre, le xv jour d'avril, l'an de grâce mil CCCC et dix.

(*Signé :*) JEHAN, JEHAN, CHARLES, JEHAN, JEHAN, BERNAT.

(Original sur parchemin, avec repli dans le bas, jadis scellé de six sceaux de cire rouge, dont il ne reste que des fragments. Les sceaux appendus sur double queue passée à travers des fentes pratiquées dans le parchemin. — Au dos est écrit : « Aliances faittes à Gien entre les ducs de Berry, Bretaigne, Orlens, Bourbon, Alençon, Armagnac, etc.[1] ».)

1. Il a dû être fait autant d'expéditions originales de la ligue de Gien qu'il y avait de signataires, de manière que chaque partie contractante en eût une. L'exemplaire remis au comte d'Armagnac était jadis à Rodez et y a été copié pour Colbert (coll. Doat, vol. 10, fol. 67). Celui du comte de Clermont est mentionné dans l'*Inventaire des titres de la maison ducale de Bourbon*, par Huillard-Bréholles et Lecoy de la Marche, n° 4827. Quant à celui reproduit ici, il faisait jadis partie de la collection Benjamin Fillon (*Inventaire des autographes et documents historiques réunis par Benjamin Fillon*, dressé par M. Charavay, n° 213). J'en dois la possession à la bonté de mon père, qui l'acquit pour moi à une vente d'autographes faite à l'hôtel Drouot quelque temps après la dispersion de la collection Fillon.

Le texte de la ligue de Gien a été publié antérieurement par D. Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. II (Preuves), col. 891, et par D. Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'hist. de Bretagne*, t. II, col. 831, non pas d'après un des originaux, mais sur des lettres du roi Charles VI, du 14 août 1410, qui dénoncent et condamnent la ligue en en reproduisant intégralement la teneur.

Digitized by Google

*
* *

En dehors de son importance comme document historique, l'acte original de la ligue de Gien présente encore un vif intérêt pour sa réunion de signatures autographes. L'acte même atteste l'authenticité de ces signatures. Le même acte nous indique aussi dans quel ordre elles se présentent. Les princes ont en effet signé conformément au rang dans lequel ils sont nommés; c'est-à-dire, le duc de Berry en tête, puis le duc de Bretagne, le duc d'Orléans, le comte d'Alençon, le comte de Clermont, enfin le comte d'Armagnac.

La première signature à gauche est donc celle du duc Jean de Berry, ce frère cadet de Charles V dont la mémoire est loin d'être irréprochable, mais que la postérité absout en considération de ses goûts éclairés et de l'heureuse influence qu'il exerça comme protecteur des arts. Le duc de Berry aimait à apposer sa signature sur les livres lui ayant appartenu. Tous ceux qui ont eu occasion de manier quelques-uns de ces admirables manuscrits provenant de sa bibliothèque connaissent cette signature si élégante et qui semble presque tracée par un calligraphe de profession avec ses ornements multipliés.

La deuxième signature est celle de Jean VI dit le Bon, duc de Bretagne depuis 1399, mort en 1442, frère du célèbre connétable de Richemont.

Digitized by Google

Jean VI de Bretagne, nous l'avons dit, était déjà l'allié de la maison d'Orléans avant l'assassinat du duc Louis. D'autre part, un mariage l'avait rapproché de la maison d'Armagnac. Sa jeune sœur Blanche avait épousé, en 1407, Jean d'Armagnac fils aîné et futur héritier du comte Bernard VII. Cependant, lorsque les hostilités se dessinèrent contre la maison de Bourgogne, le duc de Bretagne se montra assez hésitant. Il fallut que le comte d'Armagnac allât lui rappeler ses promesses. La signature du duc de Bretagne a quelque chose d'un peu maladroit qui se retrouve d'une manière générale dans tous les spécimens de son écriture[1].

Plus ferme à la fois et plus élégante est la signature qui vient ensuite, celle de Charles d'Orléans, le prisonnier d'Azincourt, le poète qui se consola par les lettres de sa longue captivité en Angleterre. Les simples signatures ou les souscriptions plus étendues de Charles d'Orléans sont relativement nombreuses[2]. Il existe même un document assez long entièrement écrit de sa main[3].

Beaucoup plus rares au contraire sont les auto-

1. Arch. nat., K 57, nos 1 et 1o; P 1358², cote 548. — Fac-similé dans Guigue, *De l'origine de la signature et de son emploi au moyen âge*, pl. XXIX.

2. Voir *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, par M. Léopold Delisle, album, pl. XLIX; *Musée des Archives départementales*, pl. XLIX, no 130; *Musée des Archives nationales* [Paris, 1872, in-4o], p. 263, etc.

3. L. Delisle, *Les collections de Bastard d'Estang à la Bibl. nat.*, p. 135.

Digitized by Google

graphes, toujours réduits comme sur la ligue de Gien à la signature du prénom : Jehan, du comte Jean d'Alençon, lequel a tracé son nom après Charles d'Orléans avec ce paraphe si compliqué. Jean Ier dit le Sage, qui avait succédé à son père le comte Pierre en 1404, ne portait encore que le titre de comte à l'époque où il signait la ligue de Gien. Il devait être créé duc en 1415. Jean d'Alençon fut, avec le connétable d'Albret, un des chefs de l'armée royale à la triste journée d'Azincourt. Si les deux commandants montrèrent de l'impéritie, leur courage personnel resta du moins au-dessus de tout reproche, et tous deux périrent en combattant pour la France.

Le comte de Clermont dont le nom vient ensuite était, comme le comte d'Armagnac, gendre du duc de Berry. C'est pour cette raison que le duc, dans la ligue de Gien, appelle les deux comtes ses fils. A ce moment, le comte de Clermont avait encore son père, le duc Louis II de Bourbon ; mais celui-ci devait mourir quelques semaines plus tard, et Jean allait alors échanger son titre de comte de Clermont contre le titre ducal. La signature de Jean de Clermont fait contraste par sa simplicité avec les paraphes exagérés de Jean d'Alençon.

Enfin la dernière signature est peut-être la plus intéressante, à la fois par sa rareté et à cause du grand rôle joué dans notre histoire par celui qui l'a tracée : Bernard VII, comte d'Armagnac depuis 1391, le futur connétable dont le souvenir est

Digitized by Google

demeuré presque légendaire. Dans le parti d'Orléans, auquel il donna son nom, le comte d'Armagnac est avant tout le soldat, l'homme d'action rompu dès sa première jeunesse au métier des armes. C'est sur son épée que comptent surtout ses alliés. C'est lui que l'on met en avant aux postes périlleux. Ainsi dans la première campagne qui s'ouvre après la conclusion de la ligue de Gien, on lui donne la mission de commander l'avant-garde, forte de plus de 4,000 hommes.

Dans la signature du comte d'Armagnac, plus rien de cette apparence de calligraphie élégante que l'on trouve quand la plume est maniée par le duc de Berry, ou par Charles d'Orléans. Rien que le prénom, sans un ornement, sans un paraphe, sans même un point, terminé d'un trait énergique par la courte barre du *t*.

Une circonstance curieuse à remarquer, c'est que le comte d'Armagnac a signé en gascon, écrivant son nom sous la forme locale : *Bernat*. Il en est de même sur les deux seuls autres actes que nous connaissions comme ayant été également souscrits de la propre main de Bernard VII d'Armagnac, la confirmation de la ligue de Gien du 1er novembre 1410[1] et un pouvoir pour traiter avec le roi d'Angleterre du 28 janvier 1412[2].

1. Copie dans la coll. Doat, vol. 10, fol. 71.

2. Imprimé dans Rymer, *Fœdera, Conventiones, Litteræ*, à la date.

Digitized by Google

Ces deux pièces portaient semblablement la signature *Bernat*.

Il faut s'arrêter à cette particularité de l'apposition de signatures autographes au bas de la ligue de Gien, venant s'ajouter à la présence des sceaux des parties, pour donner encore plus de force aux engagements pris. C'est là le symptôme de nouvelles habitudes qui tendent alors à se répandre de plus en plus.

A cet égard, la ligue de Gien pourra être utilement citée quand on voudra reprendre d'une façon détaillée l'histoire de la signature au moyen âge, sujet sur lequel il reste encore beaucoup à dire, même après l'excellent essai où M. Guigue a spirituellement soutenu « que la signature a été inventée par ceux qui ne savaient pas écrire[1]. »

Les signatures autographes, on le sait, après être totalement tombées en désuétude, avaient commencé à reprendre faveur au cours du XIV^e^ siècle. Elles avaient d'abord été employées dans les lettres missives, puis dans des mandements, dans des quittances, s'introduisant même dans certains contrats. Ici nous constatons l'extension de l'usage de la signature à un acte ayant une portée politique et qui touche de fait à l'histoire générale. L'exemple n'est pas unique. Mais nous sommes encore tout à fait au début de l'emploi des signa-

1. Guigue, *De l'origine de la signature et de son emploi au moyen âge* (Paris, 1863, in-8°).

Digitized by Google

tures autographes dans des pièces telles que les traités d'alliance. Dans la majorité des cas, à la même époque, on en reste à l'ancienne méthode de la seule apposition du sceau. Quand, par hasard, on associe au sceau une souscription des contractants, cette particularité paraît assez notable pour qu'on ait soin de l'annoncer presque toujours dans le corps de l'acte. Ajoutons que la manière dont est formulée l'annonce de la signature tranche une question intéressante : celle de savoir si ces signatures sont bien *autographes*, et non tracées simplement par un scribe jouant le rôle de « secretaire de la main. » Quand on lit sur une pièce originale ces formules : souscrit, signé « de nostre main » ou même le plus souvent « de nostre propre main, » il n'y a véritablement aucune raison de suspecter la véracité de la déclaration et de ne pas admettre que les personnages nommés comme signataires ont en réalité tenu eux-mêmes la plume.

Sans prétendre dresser ici la liste des premiers documents de ce genre concernant la France qui ont apparu munis des signatures des contractants, il nous paraît intéressant d'en indiquer au moins un certain nombre, tous appartenant à la même période que la ligue de Gien, c'est-à-dire ne dépassant pas l'année d'Azincourt, 1415.

Alliance entre Jean, duc de Guyenne et de Lancastre, et Jean, duc de Bretagne; 25 novembre 1395. — *Sign.* du duc de Lancastre : *J. Lancastre.* « En tesmoing desquelles

Digitized by Google

choses... ledit duc de Lancastre a mis son seel et le passement de sa main » (Imprimé dans : D. Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. II (Preuves), col. 791 ; D. Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'Hist. de Bretagne*, t. II, col. 657).

Alliance de divers seigneurs bretons, dite confrérie d'Argentré ; décembre 1402. — Suivant l'imprimé de Dom Lobineau (*Hist. de Bretagne*, t. II (Preuves), col. 827[1]), cette pièce portait les signatures de Guillaume de Sévigné, Robert d'Espinay, Jehan de la Frète, Guillaume Artur, seigneur de l'Arturaye, Jehan Brunel et Jehan de Domaigné.

Acte de Jeanne de Navarre, reine d'Angleterre et duchesse de Bretagne, donnant le gouvernement du comté de Nantes au duc de Bourgogne ; 19 mars 1403 (n. s.). — *Sign.* de la reine : *Jahanne.* « Nous avons baillé à nostredit oncle ces presentes lettres seellées de nostre propre seel, avecques nostre signe manuel » (Imprimé dans D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. III, p. ccx, et dans D. Morice, t. II, col. 740).

Promesse du roi Charles VI envers le duc de Bourgogne de marier son fils le dauphin Louis avec Marguerite de Bourgogne ; 28 avril 1403. — *Sign.* du roi : *Charles.* « Nous avons fait bailler ces presentes nos lettres à nosdits oncle et cousin, signées de nostre seing manuel et signet secret que nous portons » (Imprimé dans D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. III, p. ccxi).

Alliance entre Refforciat d'Agoult, Bertrand de Chatillon et Imbert de Beaumont ; 24 novembre 1404. — *Sign. autographes* des trois parties contractantes : *Reforsat, Bertran, Humbert.* La signature est annoncée successivement dans l'acte pour chaque contractant : « Je, Refforsat d'Agout,... ay ces presens chapitres segelés de mon propre segeel, de mon non et de mes armes, et me suis sus-

1. Reproduite par D. Morice, t. II, col. 726.

Digitized by Google

cript de ma propre meyn. » De même pour Bertrand de Chatillon et Imbert de Beaumont (original de la collection Jules Quicherat, reproduit dans le *Recueil de fac-similés à l'usage de l'École des chartes*, pl. II et II *bis*).

Alliance entre Jean, duc de Bourgogne, Guillaume, duc de Bavière, comte de Hainaut, Hollande, Zélande, etc., et Antoine de Bourgogne, duc de Limbourg; 21 juillet 1405. — *Signatures* de chacun des trois ducs : *Jehan, Guillaume, Anthoine.* « Avons ces presentes lettres fait seeller de nos seaulx secrets et signées de nostres signets manuels » (Publié, d'après l'original, par Dom Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. III, p. CCXLV).

Alliance entre la reine Isabeau de Bavière, Jean, duc de Berry, et Louis, duc d'Orléans; 1er décembre 1405[1]. — *Signatures* de la reine et des deux ducs : *Ysabel, Jehan, Loys*[2]. « En tesmoing desqueles choses nous... avons fait mectre nos grans seaulx à ces presentes lectres, signez de noz propres mains » (Arch. nat., K 55, n° 36).

Alliance de Louis, duc d'Orléans, et de Jean, duc de Bretagne; 29 septembre 1406. — *Signatures* des deux ducs : *Loys, Jehan.* « En tesmoing de ce nous avons seellé du seel de noz armes et signé de nostre saing manuel ces presentes lettres » (Arch. nat., K 57, n° 1).

Confirmation de l'alliance entre Jean, duc de Bretagne, et les princes d'Orléans; 1er mai 1408[3]. — *Signature* du duc de Bretagne : *Jehan.* « Nous avons signée ceste cedulle de nostre main et fait ceeller de nostre seel[4] » (Arch. nat., K 57, n° 1c).

1. Douët d'Arcq, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, n° CXX.

2. Fac-similé de ces signatures dans le *Musée des Archives nationales*, p. 250.

3. Douët d'Arcq, *Pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, n° CXXXI.

4. Peut-être l'acte est-il tout entier autographe.

Digitized by Google

Alliance entre Charles, duc d'Orléans, et Bernard VII, comte d'Armagnac (première rédaction proposée); 29 octobre 1409. — *Souscription autographe* du duc d'Orléans : *Charles.* « Et nous, Charles susdit, jurons et prometons les aliances susdictes tenir fermes et estables, sans venir ne faire venir par nous ne par autre à l'encontre. » La signature annoncée dans l'acte, « avons soubzescriptes ces presentes lettres de nostre propre main » (Arch. nat., K 56, n° 25[7]).

Alliance entre la reine Isabeau de Bavière, Charles le Noble, roi de Navarre, Jean, duc de Bourgogne, Guillaume, duc de Bavière, et Louis, duc en Bavière; 11 novembre 1409. — *Sign.* des quatre premières parties : *Ysabelle, Charles, Jehan, Guillaume.* « Avons souscrit nos noms de nos propres mains et fait mettre nos seaulx à ces presentes » (Imprimé dans D. Plancher, t. III, p. CCLXV).

Alliance entre Jean, comte d'Alençon, et Jean, comte de Clermont; 14 janvier 1410 (n. s.). — *Signature* du comte d'Alençon : *Jehan.* « Et pour plus grant seureté et approbacion, nous sommes soubz escript de nostre main et signé de nostre saing manuel » (Arch. nat., P 1359[1], cote 611).

Alliance entre Charles, duc d'Orléans, et Bernard VII, comte d'Armagnac (rédaction définitive); février 1410 (n. s.). — *Souscription autographe* du duc d'Orléans : « Ces choses cy-dessus contenues avons aujourd'uy, VIII[e] jour dudit mois, jurées et jurons tenir bien et loyaulment — *Charles.* » La signature autographe annoncée dans l'acte, « avons signées ces presentes de noz propres mains » (Arch. nat., K 56, n° 25[6]).

Alliance entre Jean de Bourbon, comte de Clermont, et Charles, duc d'Orléans, pour lui et ses frères, les comtes de Vertus et d'Angoulême; février 1410 (n. s.). — *Souscriptions autographes* du comte de Clermont et du duc d'Or-

Digitized by Google

léans : « Nous, Jehan dessus noumé, jurons et prometons garder ses aliances. *Jehan.* — Nous, Charles dessus nommé, jurons et prometons garder ces aliances. *Charles.* » Dans le corps de l'acte : « En tesmoing de ce avons signé ces presentes de noz propres mains et à icelles fait mettre noz seaulx » (Arch. nat., K 56, n° 25[2]).

Alliance entre Jean, duc de Bretagne, et Jean, comte de Clermont; 23 avril 1410[1]. — *Signature* du duc de Bretagne : *Jehan.* « En tesmoing de ce avons signées ces lettres de nostre main » (Arch. nat., P 1358[2], cote 548).

Confirmation de la ligue de Gien, contre le duc de Bourgogne; Bicêtre, 1[er] novembre 1410. — *Signatures* du duc de Berry, du duc d'Orléans, du duc de Bourbon (précédemment comte de Clermont), du comte d'Alençon et du comte d'Armagnac : *Jehan, Charles, Jehan, Jehan, Bernat.* « Et à fermeté des choses dessusdites, chacun de nous avons signées ces lettres de nos mains et faites sceller de nos secrez seaulx » (Imprimé sur l'original de la Chambre des comptes, à Paris[2], par D. Morice, t. II, col. 845; copie dans la collection Doat, vol. X, fol. 71, d'après un autre original qui se trouvait aux archives de Rodez).

Accord consenti par le duc de Berry, en vue de ramener la paix avec le duc de Bourgogne; 7 novembre 1410. — *Sign.* du duc de Berry : *Jehan.* « En tesmoing de ce, nous avons signé ces lettres de nostre main » (Imprimé dans D. Plancher, t. III, p. CCLXX).

Alliance de Jean, comte d'Alençon, avec Charles, duc d'Orléans; 26 février 1411 (n. s.). — *Signature* du comte d'Alençon : *Jehan.* « En tesmoing de ce nous avons

1. Texte imprimé dans D. Morice, t. II, col. 833.

2. Cet original est mentionné, comme en déficit, dans l'*Inventaire des titres de la maison ducale de Bourbon,* par Huillard-Bréholles et Lecoy de la Marche, n° 4846.

Digitized by Google

signées ces presentes de nostre propre main » (Arch. nat., K 57, n° 1 *c*).

Procuration du duc de Berry, du duc d'Orléans, du duc de Bourbon et du comte d'Alençon, en vue de conclure alliance avec Henri V, roi d'Angleterre; Bourges, 24 janvier 1412 (n. s.). — *Signatures* des quatre princes : *Jehan, Charles, Jehan, Jehan.* « In quorum omnium testimonium et munimen, sigilla nostra, et nostrum cujuslibet, una cum subscriptionibus manualibus nostrorum nominum, presentibus litteris duximus apponenda » (Imprimé dans Rymer, *Fœdera, Conventiones, Litteræ*, à l'ordre de date[1]).

Procuration semblable pour le même objet du comte d'Armagnac; Rodez, 28 janvier 1412 (n. s.). — *Sign.* du comte : *Bernat.* La signature n'est pas annoncée dans l'acte; il n'y est question que du sceau (Imprimé dans Rymer, *op. cit.*).

Alliance entre Jean, duc de Bourgogne, Charles, duc d'Orléans, et Philippe, comte de Vertus; 8 septembre 1412. — *Signature* du duc de Bourgogne : *Jehan.* « En tesmoing desqueles choses nous avons signé ces presentes de noz propres mains » (Arch. nat., K 57, n° 23).

Traité de paix et d'alliance entre Jean, duc de Bourgogne, Charles, duc d'Orléans, Jean, duc de Bourbon, et Philippe, comte de Vertus; 15 septembre 1412[2]. — *Signatures* des quatre princes : *Jehan, Charles, Jehan, Philippe.* « En tesmoing desquelles choses nous avons signées

1. L'acte définitif de cette alliance, conclue le 18 mai 1412 (imprimé aussi dans Rymer), portait également les signatures du duc de Berry, du duc d'Orléans, du duc de Bourbon et du comte d'Alençon; mais ces signatures ne sont pas annoncées dans l'acte.

2. Texte imprimé dans D. Plancher, t. III, p. CCLXXXV.

Digitized by Google

ces presentes de noz propres mains » (Arch. nat., K 57, nos 24 et 25; deux exemplaires également signés).

Alliance de Thomas, duc de Clarence, avec Charles, duc d'Orléans; 14 novembre 1412[1]. — *Signature* du duc de Clarence : *Thomas.* « Et en tesmoyng de ce j'ay ceste letre escrit[2] et signée de ma main et seellé de mon seel » (Arch. nat., K 57, no 29).

Acte du duc Charles d'Orléans relatif à son alliance avec Louis, duc d'Anjou; 9 février 1413 (n. s.). — *Signature* du duc : *Charles.* « En tesmoing de ce, nous avons signé de nostre main ces presentes » (Arch. nat., K 57, no 32).

Accord de paix entre Louis II, duc d'Anjou, et Charles, duc d'Orléans; 16 février 1413[3]. — *Signature* du duc d'Anjou : *Loys.* « En tesmoing de ce nous avons signées ces presentes de nostre main et fait seeller de nostre grant seel » (Arch. nat., K 57, no 33).

Alliance de Louis, sire d'Apchon, avec le duc Jean de Bourbon; 6 juin 1413. — *Signature* du sire d'Apchon : *Loys.* « J'ay mis mon seel à ces presentes et signées de mon seign manuel » (Arch. nat., P 1358[1], cote 501).

Alliance de Jeanne de Boulogne, duchesse de Berry, avec le duc de Bourbon; 12 juin 1413. — *Signature* de la duchesse : *Jehanne de Bouloigne.* « Et en tesmoing et à plus grant fermeté des choses dessus dittes nous avons fait mettre nostre seel à ces presentes, lesquellez nous avons signées de nostre propre main » (Arch. nat., P 1358[1], cote 500).

Alliance de Guillaume Flote, seigneur de Revel, avec le même duc de Bourbon; 17 juin 1413. — *Signature*

1. Douët d'Arcq, *op. cit.*, no CLVIII.
2. La lettre parait bien être, en effet, entièrement autographe.
3. Douët d'Arcq, *op. cit.*, no CLIX.

Digitized by Google

de Guillaume Flote : *Revel.* « En tesmoing de ce et de plus grant fermeté, j'ey mis mon seel à ces presentes et signées de mon seign manuel » (Arch. nat., P 1358², cote 592).

Alliance de Louis, seigneur de Montlaur et de Sabran, avec le même duc; juin 1413. — *Signature* du seigneur de Montlaur : *Monlour.* « En tesmoing de ce et de plus grand fermeté, j'ay mis mon seign à ces presentes. » (Arch. nat., P 1358¹, cote 512).

Alliance entre Charles, duc d'Orléans, et Charles, comte d'Eu; 27 juillet 1413. — *Signature* du duc d'Orléans : *Charles.* « En tesmoing desquelles choses nous avons signé de noz saings manuelz » (Arch. nat., K 57, n° 1[1]).

Alliance entre la reine Isabeau de Bavière et Charles, duc d'Orléans; 29 janvier 1414 (n. s.). — *Signatures* de la reine et du duc : *Ysabel, Charles.* « En tesmoing de ce, nous, royne et duc dessus nommez, avons fait seeller ces presentes de noz seaulx et icelles signé de noz saings manuelz » (Arch. nat., K 57, n° 34).

Dans cette série, l'acte de la ligue de Gien, daté du 18 avril 1410, est primé pour l'ancienneté. Mais il se place au premier rang, comme importance, par le nombre relativement élevé de ces six signatures qu'ont tracées de leurs mains des personnages ayant tous joué un rôle considérable dans notre histoire.

Encore une dernière observation à laquelle peut prêter cette collection de signatures réunies sur la ligue de Gien. Quatre de ces signatures sont munies de paraphes compliqués. On retrouve des paraphes semblables dans la plupart des signatures

Digitized by Google

des princes français du même temps. La forme de ces paraphes n'est pas indifférente; elle fait partie intégrante de la souscription comme garantie d'authenticité. En effet, si l'on compare entre eux les différents actes signés, on constate que chaque prince, quand il trace son nom, s'efforce de répéter identiquement les mêmes dispositions[1].

Ainsi, les ornements si compliqués qui accompagnent la signature du duc de Berry se retrouvent plus ou moins fermes de dessin, mais toujours avec un semblable arrangement, dans les différentes signatures du prince, que celles-ci soient apposées sur un document tel que l'acte de la

1. Il faut naturellement compter avec les hésitations de la plume. Le résultat cherché peut être plus ou moins bien atteint, surtout par des mains qui manquent d'exercice. Nous-mêmes, d'ailleurs, quand nous signons, formons-nous toujours nos caractères avec une impeccable invariabilité dans les moindres détails? Ce que je veux dire ici, c'est que, pour le dessin du paraphe, il y a dans la succession des lignes droites et des courbes, dans la combinaison des traits tantôt parallèles, tantôt se coupant sous certains angles, une sorte de plan général, adopté une fois pour toutes, et auquel le signataire reste dès lors fidèle.

L'étude de ces paraphes de princes a une importance pratique. On est quelquefois embarrassé quand on est en face d'une signature isolée, par exemple sur un manuscrit comme marque de propriété, et que cette signature est un de ces prénoms que plusieurs personnages historiques ont portés simultanément, tels que Jehan ou Charles. Dans la plupart des cas, l'examen du paraphe pourra permettre d'identifier sûrement le signataire.

Digitized by Google

ligue de Gien, ou inscrites comme marque de possesseur sur un manuscrit de bibliothèque.

Signature du duc de Berry sur un de ses livres[1].

Il en est de même pour le paraphe, encore plus surchargé de détails, du comte d'Alençon[2].

On pourrait presque dire que le paraphe est en quelque sorte la partie la plus importante de la signature. Il reste immuable, tandis que l'inscription du nom peut varier. Charles d'Orléans, par exemple, a signé tantôt en français : *Charles*, comme sur la ligue de Gien, tantôt en latin : *Karolus*. Avec l'âge, la forme des lettres tracées de sa main s'est un peu modifiée. Mais son paraphe ne change pas. A la

1. Bibl. nat., ms. français 9106; d'après *Le Cabinet des manuscrits*, de M. L. Delisle, pl. XLVI, n° 4, de l'album.

2. On peut comparer, à cet égard, l'acte original de la ligue de Gien avec les pièces des Archives nationales, P 1359[1], cote 611, et K 57, n° 1[e]. — Cf. aussi : Guigue, *De l'origine de la signature*, pl. XXIX.

Digitized by Google

droite de toutes les signatures du prince, nous retrouvons cette même espèce de 8 dont la boucle supérieure ressemble un peu à un cœur ; et, sous le nom, ce prolongement revenant vers la gauche, formé d'une ligne droite, coupée d'abord par deux petits traits verticaux, puis interrompue à deux reprises par une sorte de demi-cercle dont l'ouverture est en haut.

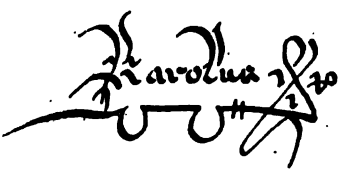

Signature latine du duc Charles d'Orléans[1].
(Bibl. nat., ms. latin 3593.)

Pour le duc de Bretagne, un exemple est encore plus curieux. Il existe aux Archives nationales une pièce de 1440 au bas de laquelle ce prince a mis une souscription autographe[2]. Cette souscription ne consiste pas, comme sur l'acte de la ligue de Gien, dans le prénom de Jean VI ; celui-ci a tracé les mots : *Par le duc*. Mais, comme garantie d'authenticité, on voit, à côté

1. Cf. L. Delisle, *Le Cabinet des mss.*, pl. XLIX de l'Album.

2. Arch. nat., T 189[6]. — Cf. le *Musée des Archives nationales* (n° 453), p. 265.

Digitized by Google

de ces mots, exactement le même paraphe que nous avons sur la ligue de Gien, cette espèce de 8 cantonné de quatre points régulièrement disposés et arrêté dans le bas par une ligne droite qui se prolonge sur la gauche pour se terminer par un petit crochet recourbé.

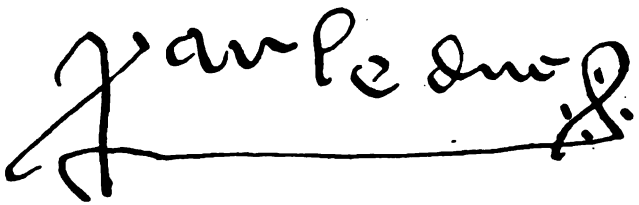

Par cette grande importance donnée au paraphe, les signatures des princes à la fin du XIV^e^ siècle et au début du XV^e^ ressemblent encore aux seings manuels des notaires. C'est d'ailleurs ce nom de « seing manuel » qui leur est assez souvent donné dans les actes mêmes, comme on peut le constater par les exemples relevés plus haut. Il semble même que le rédacteur d'une de nos pièces, du 14 janvier 1410, distingue, pour le comte d'Alençon, entre la souscription du nom et la signature par le seing manuel. On comprendrait cette distinction quand on voit sur notre original de la ligue de Gien combien, dans la signature de Jean d'Alençon, le paraphe qui joue le rôle de seing manuel a d'importance et est surchargé d'ornements compliqués.

Digitized by Google

Le comte de Clermont, futur duc de Bourbon, n'a pas de paraphe à proprement parler. Mais, dans sa signature, le même rôle de garantie est rempli par les points, l'un placé dans l'intérieur du *J* initial, les autres à la suite de l'*n* final du nom. On retrouve régulièrement ces points dans les autres spécimens de son écriture[1].

Seule, la souscription : *Bernat*, du comte d'Armagnac, est dépourvue de toute marque accessoire. A cet égard, cette signature du futur connétable se rapproche, par sa simplicité, de celles d'autres guerriers fameux de la même période, Du Guesclin et Saintrailles par exemple.

Signature de Bertrand Du Guesclin.

Signature de Poton de Saintrailles
(Arch. nat., P 1338, cote 469[2], et K 64, n° 28)[2].

1. Comparer, par exemple, la pièce des Archives nationales, K 56, n° 25[8].

2. Cf. le *Musée des Archives nationales*, p. 231 et 264, et

Digitized by Google

Peut-être ce fait vient-il de ce que le comte d'Armagnac restait en général fidèle aux vieux usages qui n'admettaient pas la signature. Il lui est bien arrivé de tracer son nom sur des traités, mais c'est toujours par exception et pour se conformer à l'exemple donné par ses co-participants. La plupart du temps il agissait autrement. Nous pouvons citer, comme caractéristique à cet égard, le dossier de l'alliance conclue au mois de février 1410 entre lui et le duc d'Orléans. Dans ce dossier figure un acte d'union préparé au double nom du duc d'Orléans et du comte d'Armagnac et destiné à être signé par eux : « Charles, duc d'Orleans et de Valoiz, etc..., et Bernart, conte d'Armignac, de Fezensac, etc... A tous ceux qui ces presentes verront, salut... [Suit l'acte d'alliance, se terminant ainsi :] En tesmoing de ce avons signées ces presentes de noz propres mains et à icelles fait mettre noz seaulx. » Le duc d'Orléans avait envoyé cet acte au comte d'Armagnac, signé et ratifié d'avance de sa main. Il suffisait donc, pour que les choses fussent en règle, que le comte d'Armagnac traçât à son tour sa souscription au bas de la pièce, en même temps qu'il y ferait mettre son sceau. Au lieu de suivre cette voie, Bernard VII, pour ratifier le traité, a

Guigue, *op. cit.*, pl. XXVIII. — On pourrait également comparer la signature de La Hire (reproduite dans la *Jeanne d'Arc* de M. Wallon, édition illustrée [Paris, 1876], p. 370).

Digitized by Google

fait dresser un acte différent où n'intervient seulement, comme garantie, que l'apposition de son sceau, à l'exclusion de la signature de sa main : « Bernard par la grâce de Dieu, conte d'Armignac... En tesmoing de ce, j'ay fait seeller ces présentes de mon seel[1]. »

Nous voyons ainsi, comme en parallèle, la vieille tradition opposée à la nouvelle méthode. Mais les résistances devaient céder. Quelques semaines ne s'étaient pas écoulées depuis la conclusion de l'alliance de février 1410, que l'usage des signatures autographes trouvait cette application si notable, que nous avons cherché à le mettre en relief, dans l'acte constitutif de la ligue de Gien.

1. Arch. nat., K 56, nos 25[4], 25[5] et 25[6].

Digitized by Google

MILLIAIRES

D'ARABIE ET DE PALESTINE

DÉCOUVERTS PAR LE P. GERMER-DURAND.

Par M. É. Michon, membre résidant.

Lu dans la séance du 22 mai 1895.

La rédaction de la *Revue biblique internationale*, par l'intermédiaire de son secrétaire, notre confrère M. l'abbé Batiffol, a bien voulu me transmettre la copie d'un certain nombre d'inscriptions relevées sur des milliaires d'Arabie et de Palestine par le P. Germer-Durand, supérieur des Assompsionnistes de Jérusalem, et me charger de les communiquer à la Société au nom du P. Germer-Durand.

La Société des Antiquaires, qui a déjà eu plusieurs fois l'occasion d'apprécier les travaux du P. Germer-Durand[1], sera, j'en suis sûr, heureuse de faire bon accueil à sa nouvelle découverte.

I. — Voie de Gerasa a Philadelphia.

La première voie suivie par le P. Germer-Durand est celle qui de Djerasch (Gerasa) se dirige vers Amman (Philadelphia). Il n'a pu toutefois

1. Voy. notamment *Bulletin*, 1894, p. 286; cf. *Revue biblique internationale*, 1895, p. 239.

Digitized by Google

la suivre immédiatement au sortir de Djerasch et ne l'a retrouvée qu'un peu plus au sud, après avoir traversé le Zerka. La voie remonte alors des pentes rapides et accidentées en inclinant légèrement vers le sud-est.

Une première borne ne portait pas de traces d'inscription.

Vingt minutes environ plus loin, au sommet d'une côte, gisaient plusieurs tronçons, dont un certain nombre inscrits. La partie antérieure d'un premier avait même été grattée pour faire place à une inscription grecque gravée grossièrement, dont il ne restait que des traces incohérentes; non loin était un autre fragment. Sur ces deux fragments, le P. Germer-Durand lut :

1.

SAR
ONINVS
OTXVI
T
RELIVS
II COSII

VAE
ERVNT
ARCIANVM
PRPR

Digitized by Google

Il est facile de rétablir le lien des deux fragments et de reconstituer l'ensemble de l'inscription, dont la lecture est rendue absolument certaine par l'inscription d'un autre milliaire reproduit ci-dessous (n° 3) :

[*Imp(erator) Cae*]*sar* | [*M. Aurelius An*]*toninus* | [*Aug(ustus), trib(unicia) p*]*ot(estate) XVI,* | [*co(n)s(ul) III, e*]*t* | [*Imp(erator) Caesar L. Au*]*relius* | [*Verus Aug(ustus), trib(unicia) pot(estate)*] *II, co(n)s(ul) II,* | [*divi Antonini filii, divi Hadriani nepotes, divi Trajani Parthici pronepotes, divi Ner*]*vae* | [*adnepotes refec*]*erunt* | [*per P. Jul(ium) Geminium M*]*arcianum* | [*leg(atum) Aug(ustorum)*] *pr(o) pr(aetore).*

Il s'agit donc d'un milliaire mentionnant des travaux de réfection exécutés sous Marc Aurèle et L. Verus, et sûrement en l'année 162, par le légat d'Arabie, P. Julius Geminius Marcianus. L'inscription par là est doublement intéressante, tant au point de vue historique qu'au point de vue géographique.

P. Julius Geminius Marcianus n'est pas un inconnu pour nous. Il était originaire de Constantine, où ont été retrouvés plusieurs monuments en son honneur. Trois statues lui étaient consacrées dans cette seule ville. Deux avaient été érigées par les habitants d'Hadriana Petra, métropole de l'Arabie, dont l'une, primitivement élevée à Rome, avait été apportée à Cirta après la mort de Geminius Marcianus et conformément

Digitized by Google

à sa volonté testamentaire[1]. La troisième portait une dédicace d'un sous-officier de la III[e] légion Cyrénaïque, qui nous fait connaître tout le *cursus honorum* de son protecteur :

[P(ublio) J]ulio, P(ublii) fil(io), Quir(ina tribu), | [Ge]minio Marciano, | [co(n)s(uli)], sodali Titio, proco(n)s(uli) provin|[cia]e Macedoniae, leg(ato) Aug(ustorum duorum) pro pr(aetore) | [pro]vinciae Arabiae, leg(ato) Aug(ustorum duorum) su|[per] vexillationes in Cappa|[do]cia, leg(ato) Aug(usti) leg(ionis) X Geminae, | [leg(ato)] pro pr(aetore) provinc(iae) Africae | [pra]etori, trib(uno) pleb(ei), quaestori, | [tri]buno laticlavio leg(ionis) X | [Fr]etensis et leg(ionis) IIII Scy|[th]icae, III viro kapitali, | op]timo constantissimo | ... [D]urmius Felix, primi|[pi]laris leg(ionis) III Cyreneicae, | [st]rator in Arabia majoris | [te]mporis legationis ejus, | [h]onoris causa, d(ecreto) d(ecurionum[2]).

L'étude des trois inscriptions de Constantine, et en particulier de cette dernière, a inspiré à Léon Renier un mémoire inséré d'abord dans la *Revue archéologique*[3], puis reproduit dans ses *Mélanges d'Épigraphie*[4], et dont les conclusions sont les suivantes. La légation de Geminius Marcianus *super*

1. *Corpus Inscriptionum graecarum*, t. III, n° 5366 et add., p. 1242, n° 5366[b]; *Corpus Inscriptionum latinarum*, t. VIII, pars I, n[os] 7051 et 7052 et la correction t. III, pars I, n° 87.
2. *C. I. L.*, t. VIII, pars I, n° 7050; *C. I. G.*, t. III, n° 5366.
3. *Revue archéologique*, 1853-54, t. X, II, p. 538-553.
4. *Mélanges d'épigraphie*, p. 97-128.

Digitized by Google

vexillationes in Cappadocia ne peut avoir trait qu'à la guerre de Marc Aurèle et de Lucius Verus contre les Arméniens et les Parthes et non à celle de Septime Sévère et de Caracalla contre les Parthes seulement, qui se déroula sur l'Euphrate et le Tigre et lors de laquelle la Cappadoce ne fut même pas menacée. Cette guerre se termina en 165. Geminius Marcianus devint donc, selon toute vraisemblance, gouverneur d'Arabie en 166; il dut y rester trois ans et n'abandonner ces fonctions que pour être élevé au consulat. Il aurait donc quitté la province en 169 et reçu les faisceaux consulaires en 170.

Une inscription de Bostra en Arabie, consacrée au même P. Julius Geminius Marcianus, *leg(ato) Aug(usti) pr(o) pr(aetore), c(o)(n)s(uli) des(ignato)*, par un centurion de la III^e^ légion Cyrénaïque, vient à l'appui de cette chronologie; car, comme le remarque M. Mommsen, si Geminius Marcianus gouverna l'Arabie de 166 à 169, année où mourut L. Verus, et fut consul désigné en 170, c'est avec une égale raison que le *cursus honorum* de Constantine le qualifie de *leg(atus) Aug(ustorum duorum)*, et l'inscription de Bostra, gravée à la fin de son gouvernement, de *leg(atus) Aug(usti)*[1].

Les conclusions de l'étude de Léon Renier ont donc été généralement admises.

1. *C. I. L.*, t. III, pars 1, n° 96.

Digitized by Google

Il a pourtant fallu déjà les modifier légèrement.

M. Poulle, en effet, a découvert à Announa, l'ancienne Thibilis, une inscription en l'honneur d'un autre Algérien également, Q. Antistius Adventus Postumius Aquilinus, devenu lui aussi gouverneur d'Arabie, laquelle est ainsi conçue :

[*Q. Antistio Advento*], | *Q. f(ilio)*, *Quir(ina tribu)*, *Postumio Aq[u]|ilino*, *co(n)s(uli)*, *sacerdoti fetia|li*, *leg(ato) Aug(usti) pr(o) pr(aetore) provinc(iae) Ger|maniae inferioris*, *leg(ato) Aug(usti)* | *at praetenturam Italiae et* | *Alpium expeditione Germa|nica*, *cura(tori) operum locorumq(ue)* | *publicorum*, *leg(ato) Aug(usti) pr(o) pr(aetore)* | *provinc(iae) Arabiae*, *leg(ato) Aug(usti) leg(ionis)* | *VI Ferratae et secundae Ad|jutricis*, *translato in eam ex|peditione Parthica*, *qua do|natus est donis militaribus*, | *coronis murali vallari au|rea*, *hastis puris tribus*, *ve|xillis duobus*, *praetori*, *leg(ato)* | *pr(o) pr(aetore) provinc(iae) Africae*, *tr(ibuno) pl(ebei)*, *se|viro eq(uitum) r(omanorum)*, *q(uaestori) pr(o) pr(aetore) provinc(iae)* | *Macedoniae*, *tribuno mil(itum)* | *leg(ionis) I Minerviae p(iae) f(idelis)*, *IIII vir(o)* | *viarum curandarum*, | *Sex(tus) Marcius Maximus ob in|signem ejus in se benivolen|tiam s(ua) p(ecunia posuit)*, *d(ecreto) d(ecurionum)* [1].

Le personnage nous était déjà connu par deux

1. *Recueil archéologique de Constantine*, 1892, p. 261 ; Cagnat, *Année épigraphique*, 1893, p. 21, n° 18.

Digitized by Google

autres inscriptions d'Announa[1], une inscription de Bostra[2], une inscription d'Utrecht[3], une inscription de Lanchester en Angleterre[4], qui nous apprennent qu'il fut encore gouverneur de la Germanie inférieure, puis de la Bretagne. M. Poulle d'abord[5], M. Cagnat ensuite[6] ont donc pu reconstituer toute sa carrière. Légat de la VI^e^ légion Ferrata, qui tenait garnison en Palestine depuis Hadrien, il passe à la II^e^ Adjutrix, appelée d'Aquincum au cours de la guerre parthique. Il est à la tête de cette légion en 164. Il devient ensuite légat de la province d'Arabie, dont il prend le gouvernement en 166. « Cela résulte, écrit M. Cagnat, d'un texte de Capitolin, où il est dit que L. Verus, avant de retourner à Rome, répartit les différents gouvernements des provinces entre ses compagnons d'armes, et du fait que L. Verus revint à Rome au plus tôt vers le mois de mars 166, probablement plus tard. Or, comme les gouverneurs de province ne prenaient possession de leur poste qu'en juillet, la légation de Q. Antistius n'a donc

1. *C. I. L.*, t. VIII, suppl., pars II, n^os^ 18893 et 18906.
2. *C. I. L.*, t. III, pars I, n° 92.
3. Brambach, *Corp. Inscr. rhen.*, n° 55.
4. *C. I. L.*, t. VII, n° 440.
5. Poulle, *Nouvelles Inscriptions d'Announa, Recueil archéologique de Constantine*, 1892, p. 261 et suiv.
6. Cagnat, *Quelques Réflexions sur le Cursus honorum de Q. Antistius Adventus, Ibid.*, 1893, p. 78-84.

Digitized by Google

commencé qu'en juillet 166[1]. » D'autre part, Geminius Marcianus était gouverneur d'Arabie en 168-169, avant la mort de L. Verus survenue au début de 169, car il est qualifié de *leg(atus) Aug(ustorum duorum)*, — donc à partir de juillet 168, — et il y resta l'année 169-170, puisqu'il est au contraire appelé *leg(atus) Aug(usti)* sur l'inscription de Bostra. Sur cette dernière, en outre, et c'est là surtout, ajoute M. Cagnat, ce qui nous oblige à en faire le successeur d'Antistius Adventus, il a le titre de consul désigné. Or, son consulat est de 170[2]. Antistius Adventus aura donc été légat d'Arabie de juillet 166 à juillet 168; à cette date, il est consul désigné, comme l'indique l'inscription de Bostra contenant une dédicace des *optiones* de la III[e] légion Cyrénaïque; il aura, par suite, pris possession du consulat comme suffect à sa sortie de charge probablement, c'est-à-dire dans la deuxième moitié de 168. De la sorte, on s'explique fort bien la *legatio ad praetenturam Italiae et Alpium* qui lui est ensuite confiée. Les populations du Danube et du Rhin, profitant peut-être du dégarnissement des frontières motivé par l'envoi de troupes contre les Parthes, s'étaient soulevées, avaient en partie franchi les Alpes et envahi

1. Cagnat, *Quelques Réflexions sur le Cursus honorum de Q. Antistius Adventus*, *Ibid.*, 1893, p. 81.
2. Klein, *Fasti consulares*, p. 78.

Digitized by Google

l'Italie. Il est tout naturel qu'on ait alors réuni toutes les forces à leur opposer en un corps d'armée spécial confié à un général éprouvé, et cela vers la fin de 169 ou en 170. En résumé, la carrière d'Antistius Adventus, pour la partie qui nous occupe, peut être fixée de la sorte : année 170 et après, *legatio ad praetenturam Italiae et Alpium;* année 169, curatelle *operum locorumque publicorum* à Rome; deuxième moitié de 168, consulat suffect; juillet 166 à juillet 168, gouvernement d'Arabie.

Je ne me suis étendu aussi longuement sur ce *cursus honorum* de Q. Antistius Adventus que pour montrer avec quelle rigueur il est établi et comment, par suite, dans la discussion qui suivra, nous devrons, — sauf peut-être sur la date assignée au début de son gouvernement d'Arabie, — nous y conformer. Mais en résulte-t-il, comme l'indique M. Cagnat, comme surtout y insiste M. Poulle, qu'Antistius Adventus ait été dans cette province, non le successeur, mais le prédécesseur de P. Julius Geminius Marcianus? Je ne le crois pas, et cette succession qu'on prétend déduire des inscriptions est en soi impossible.

Il y a sept ans, M. Clermont-Ganneau publiait, dans son *Recueil d'Archéologie orientale*, une inscription figurant sur un milliaire d'Adjloun, sur la route de Damas à Jérusalem[1]. La copie qu'il

1. *Recueil d'archéologie orientale*, p. 207-211; Cagnat, *Année épigraphique*, 1888, p. 52, n° 46.

Digitized by Google

en avait était fort défectueuse. Les titres donnés à Marc Aurèle et à L. Verus se rapportaient à l'année 162, et M. Cagnat avait cru y reconnaître les noms d'un certain A. Larcius Priscus connu par une inscription de Timgad[1], mais que, à supposer qu'il eût été légat de Syrie, diverses considérations tendaient à faire placer sous le règne d'Hadrien. M. de Villefosse, d'ailleurs, remarquait que le légat de Syrie en 162 était L. Attidius Cornelianus. Il n'était pas plus aisé d'arriver à une solution satisfaisante, alors même qu'on eût voulu placer Adjloun non en Syrie, mais en Arabie, puisque, ainsi que le rappelait M. Clermont-Ganneau, en cette seconde hypothèse, les légats d'Arabie sous le règne de Marc Aurèle et de L. Verus semblaient être Q. Antistius Adventus et P. Julius Geminius Marcianus. M. Clermont-Ganneau en venait donc à douter que la lecture du nom de A. Larcius fût bonne; et pourtant le *Corpus*, au supplément du tome III, la maintint, avec cette explication que le légat de Syrie en 162, Attidius Cornelianus, ayant été vaincu par Vologèse, avait dû être remplacé par A. Larcius[2]. Le nom de A. Larcius, toutefois, ne se trouvait pas en réalité sur la pierre. Une copie plus correcte, adressée à M. Clermont-Ganneau en 1894, lui permettait de rectifier ainsi les deux dernières

1. *C. I. L.*, t. VIII, suppl., pars II, n° 17891; cf. t. VIII, pars II, n° 10324.
2. *C. I. L.*, t. III, suppl., pars I, n° 6715.

Digitized by Google

lignes : *per P. Jul(ium) Geminium Marcianum leg(atum) Aug(ustorum) pr(o) pr(aetore)*[1]. Mais restait la difficulté d'expliquer comment Geminius Marcianus pouvait être légat d'Arabie en 162, alors qu'on croyait sa légation postérieure à 168 et faisant suite à celle d'Antistius Adventus. Cette difficulté, M. Clermont-Ganneau la mentionne sans la résoudre, en indiquant en note que M. Cagnat tendrait à corriger le chiffre XVI des puissances tribuniciennes de Marc Aurèle en XXI, de manière à reporter l'inscription à l'année 167[2]. M. Cagnat, personnellement, lorsqu'il reproduisit l'inscription dans son *Année épigraphique*, se borna à signaler la nouvelle date fournie pour la légation d'Arabie de Geminius Marcianus, non sans ajouter toutefois « si c'est bien le Geminius Marcianus déjà connu[3]. »

Il ne peut plus désormais y avoir le moindre doute. Les inscriptions copiées par le P. Germer-Durand confirment la date de 162 et l'identité de Geminius Marcianus, puisqu'il y figure avec tous ses prénoms et surnoms. Faudra-t-il, par suite, dire avec M. Clermont-Ganneau qu'il paraît désormais difficile de placer entre 162 et 169

1. *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1894, p. 262.

2. *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1894, p. 263, n. 1.

3. *Année épigraphique*, 1894, p. 41, n° 132.

Digitized by Google

la légation d'Arabie d'Antistius Adventus? Non sans doute, si, comme nous le croyons, la carrière de ce gouverneur est suffisamment établie par le *cursus honorum* d'Announa. La correction à faire doit être cherchée du côté de Geminius Marcianus. Lorsque, se fiant au texte de Capitolin pour en tirer une conclusion exagérée, on plaçait en 165 ou 166 seulement la répartition par L. Verus des différents gouvernements de provinces, il était naturel de prolonger jusque vers 170 l'administration de Geminius Marcianus en Arabie. Mais, dès que nous avons la certitude qu'il la gouvernait en 162, pourquoi et comment faire ainsi durer ses fonctions bien au delà du terme ordinaire? A cela, répond-on, deux raisons : le fait que l'inscription de Bostra le qualifie de *legatus Augusti*, ce qui suppose L. Verus mort, et son titre, dans ce même texte, de *consul designatus*, alors que son consulat se place en 170. Mais les deux raisons, à vrai dire, n'en font qu'une, la date de 170 ayant été précisément attribuée au consulat de Geminius Marcianus sur la foi de l'inscription de Bostra. Reste donc, en tout et pour tout, la qualification de *legatus Augusti* au lieu d'*Augustorum duorum*. La raison n'est sans doute pas suffisante. Sans parler d'autres exemples, Antistius Adventus, que l'on place d'un commun accord sous Marc Aurèle et L. Verus, est, lui aussi, appelé dans l'inscription d'Announa

Digitized by Google

leg(atus) Aug(usti), sans que pourtant ni M. Poulle ni M. Cagnat aient paru attacher d'importance à cette irrégularité; il l'est de même encore dans une double dédicace d'Announa qui porte pourtant à la fin l'indication *Macrino et Celso co(n)s(ulibus)*[1], soit la date de 164, en plein règne simultané de Marc Aurèle et L. Verus. Il n'y a donc pas témérité, aujourd'hui qu'il est avéré que la légation de Geminius Marcianus en Arabie date au moins de l'année 162, à la faire se terminer en 165. Elle reprendrait par là la durée normale de trois années, et rien n'empêcherait en même temps de rendre aussi cette même durée de trois années aux fonctions d'Antistius Adventus, que l'on ferait commencer en juillet 165 pour prendre fin en juillet 168.

Le consulat de Geminius Marcianus devrait, par suite, être ramené à l'année 165 ou 166. Il fut ensuite proconsul d'Asie, où une inscription d'Aphrodisias en Carie nous le montre en fonctions sous l'un des consulats de Commode[2]. Le complément d'ordinaire ajouté au texte en fait le cinquième consulat de ce prince, mais cela pour le seul motif que l'on part du consulat de Geminius Marcianus en 170 comme donnée première et que, vu la nécessité d'attendre au moins douze et plu-

1. *C. I. L.*, t. VIII, suppl., pars II, n° 18893.
2. *C. I. G.*, t. II, n° 2742.

Digitized by Google

tôt quinze années avant de parvenir au tirage au sort des provinces consulaires, on est conduit à l'année 186[1]. La date à laquelle il devint consul étant avancée de cinq ans, on sera amené à choisir entre le quatrième consulat de Commode en 183 et son troisième en 181 et à faire gouverner l'Asie par P. Julius Geminius Marcianus pendant l'année proconsulaire 183-184 ou 181-182.

L'inscription relevée par le P. Germer-Durand n'est pas instructive seulement par le problème d'histoire qu'elle résout : elle ne l'est pas moins par sa valeur géographique. M. Clermont-Ganneau, en publiant pour la première fois le milliaire d'Adjloun et en indiquant les difficultés qu'il soulevait, s'exprimait ainsi : « à moins qu'on n'admette qu'Adjloun faisait peut-être partie non de la province de Syrie, mais de celle d'Arabie[2]. » Le *Corpus*, en revanche, affirme qu'il ne peut être question que de la Syrie, la Pérée tout entière étant attribuée par Ptolémée à la Syrie[3]. M. Clermont-Ganneau enfin, dans les *Comptes-rendus de l'Académie*, déclare qu'Adjloun était certainement en pleine province d'Arabie[4]. Il est

1. Le Bas-Waddington, *Voyage en Grèce et en Asie-Mineure*, t. III, *Fastes des Provinces asiatiques*, p. 736-737, n° 158.

2. *Recueil d'Archéologie orientale*, p. 210.

3. *C. I. L.*, t. III, suppl., pars I, n° 6715.

4. *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1894, p. 263, n. 1.

Digitized by Google

facile de voir par là combien obscure est la question des limites des deux provinces. M. de Rohden, dans son étude, y a consacré un chapitre spécial[1]. Il commence par annoncer qu'on ne saurait établir une règle générale pour l'ensemble de la Décapole, dont la compréhension même est sujette à discussion. Il faut, dit-il, procéder pour chacune des villes individuellement, et voici, sur Gerasa, qui seule nous occupe pour le moment, le raisonnement qu'il tient. Gerasa fut primitivement en Syrie : Josèphe[2], Pline[3], Ptolémée[4] l'y placent. Elle y est encore sous Trajan, ainsi que le prouve une inscription de Pergame, dédicace du sénat et du peuple de Gerasa à A. Julius Quadratus, légat de l'empereur Nerva en Syrie[5]; sous Antonin le Pieux aussi, et même à la fin du règne d'Antonin, ainsi qu'il résulte d'une autre inscription en l'honneur de ce prince gravée sous l'administration du légat de Syrie Attidius Cornelianus et, si l'on s'en fie aux restitutions fort vraisemblables proposées par les éditeurs, sous le consulat d'Appius Annius Ati-

1. *De Palaestina et Arabia provinciis romanis quaestiones selectae* (Berlin, 1885), cap. II, *Cui provinciae Decapolis contributa fuerit*, p. 4-13.
2. *Bell.*, II, 18, 1.
3. *Nat. Hist.*, V, 74.
4. V, 14.
5. Le Bas-Waddington, t. III, n° 1722.

Digitized by Google

lius Bradua et de Ti. Clodius Vibius Varus[1]. D'autre part, non seulement les auteurs postérieurs, tels qu'Ammien[2], mais encore une inscription de Gerasa même[3], certainement antérieure au temps de Dioclétien, la rangent dans l'Arabie. Il s'agit, en effet, dans cette inscription, d'une dédicace au gouverneur C. Allius Fuscianus, consul désigné, qui ne peut, par suite, être un gouverneur de Syrie, dont tous les légats étaient des *consulares*, mais bien d'Arabie, où nous voyons au contraire, d'une manière presque constante, les légats arriver au consulat au sortir de charge[4].

M. de Rohden en conclut donc que le passage de l'une des provinces à l'autre eut lieu entre Marc Aurèle et Dioclétien, vraisemblablement sous Septime Sévère[5]. Vers cette époque aussi, d'autres

1. *C. I. G.*, t. III, n° 4661, et add. p. 1183.

2. XIV, 8, 13.

3. *C. I. L.*, t. III, pars I, n° 118. La conjecture de Borghesi, reproduite dubitativement par le *Corpus*, qu'il s'agirait d'un légat de Palestine, n'est guère soutenable.

4. *Ibid.*, nos 89, 91, 92, 96, et pars II, add., no 6028.

5. Cette date, ajoute-t-il, s'accorderait fort bien avec une inscription de Gerasa gravée sur la base d'une statue consacrée par la province d'Arabie à Antiochus Urbianus, esclave d'un empereur qui portait le nom d'Antonin (*C. I. L.*, t. III, pars II, add., no 6035); mais une nouvelle copie, encore inédite, du P. Germer-Durand restitue à la place de ce nom les mots *devotus numini*.

Digitized by Google

villes, en effet, paraissent avoir changé également; Canatha, par exemple, d'abord en Syrie, serait en Arabie à partir de Caracalla[1]. Septime Sévère enfin, on le sait, établit la division entre la Phénicie et la Syria Coele vers 195. La nouvelle condition de Gerasa se rattacherait ainsi à diverses modifications dans la situation respective des deux provinces. Il nous est permis maintenant d'affirmer que la date en est plus ancienne. Le milliaire d'Adjloun d'une part, le milliaire que nous publions de l'autre, l'un assez loin, il est vrai, de Gerasa au nord, mais l'autre à quelques kilomètres seulement au sud, et tous deux l'enserrant pour ainsi dire entre eux, attestent que, dès le début du règne de Marc Aurèle et de L. Verus, en 162, Gerasa était non plus en Syrie, mais en Arabie : rapprochés de l'inscription grecque que nous avons citée plus haut et qui est datée de 160[2], ils permettent d'établir l'année même de ce changement[3].

1. La raison donnée est qu'il s'y trouve à partir de cette époque un détachement de la IIIe légion Cyrénaïque (*C. I. L.*, III, pars 1, n° 121; *C. I. G.*, t. III, n° 4610), légion qui fait partie des troupes d'Arabie. L'argument n'est peut-être pas tout à fait probant. Une inscription publiée par le P. Germer-Durand (*Bulletin des Antiquaires*, 1894, p. 286) montre qu'une *vexillatio* de la même légion tenait garnison à Jérusalem.

2. *C. I. G.*, t. III, n° 4661.

3. Gerasa, le fait est à noter, n'en persista pas moins,

Digitized by Google

Une autre colonne, sur laquelle se reconnaissent quelques traces d'un premier texte latin qui a été gratté pour faire place à la formule nouvelle, porte une inscription non moins intéressante :

2.

VIII
ЄICΘЄOC N̄
ЄICIOYΛIANOC
OAYΓOYCTOC
Γ I■■ Λ T■■
H

Εἷς Θεὸς ν[ικῶν], | Εἷς Ἰουλιανὸς | ὁ Αὔγουστος.

« La formule Εἷς Θεὸς, écrit M. Clermont-Ganneau, bien qu'elle puisse être revendiquée à droit égal par le dogme commun aux trois grandes croyances monothéistes, judaïsme, christianisme, islamisme, est à cet état essentiellement chrétienne et très fréquente dans les textes lapidaires chrétiens de la Syrie, où elle paraît très populaire[1]. » Les *Inscriptions de Syrie* de M. Wadding-

semble-t-il, pendant un certain temps à se servir de l'ère de Pompée et non de celle de Bostra (*Revue biblique*, 1894, p. 622; Cagnat, *Année épigraphique*, 1894, p. 51, nos 167 et 168).

1. *Premiers Rapports sur une Mission en Palestine et en Phénicie*, extr. des *Archives des Missions*, 3e série, t. IX, p. 21.

Digitized by Google

ton en contiennent de nombreux exemples[1]. M. Clermont-Ganneau lui-même l'a relevée sur deux chapiteaux, dont l'un, fort curieux, d'Emmaüs-Nicopolis, porte sur l'autre face une inscription en caractères hébreux archaïques qui semble lui faire suite[2]. Quant à l'abréviation qui suit les mots Εἷς Θεὸς, le P. Germer-Durand, à qui je laisse la parole, l'interprète avec raison par le mot νικῶν.

« Jusqu'à présent, ajoute-t-il, nous n'avions jamais rencontré de milliaire rédigé en grec seul dans une forme de ce genre. Ce n'est plus la froide énumération des titres officiels, mais une sorte de profession de foi à la divinité de César et comme un défi à la devise des empereurs chrétiens, Χριστὸς νικᾷ. N'est-ce pas la manifestation de la vivacité de la lutte entre le paganisme expirant et le christianisme enfin sorti de l'ère des persécutions? Cette lutte fut très vive en Palestine. La ville de Gerasa, ses monuments en font foi, resta longtemps païenne. Le christianisme paraît n'avoir triomphé définitivement qu'à l'époque de Justinien. On comprend dès lors l'empressement qu'elle dut mettre à rendre hommage au César apostat qui tenta de restaurer le culte païen dans tout l'em-

1. *Inscriptions de Syrie*, nos 1918, 2053b, 2057, 2066, 2262, 2451, 25621, 2666, 2678, 2682, 2689, 2704; cf. *C. I. G.*, t. IV, 9154.

2. Cf. Julien Durand, *Bulletin monumental*, 1882, p. 381-383; *Revue biblique*, 1894, p. 254.

Digitized by Google

pire. Peut-être est-ce à l'occasion du passage de ce prince qu'on s'empressa de gratter les anciennes inscriptions des milliaires pour y inscrire des formules à sa louange. »

Il me semble douteux, toutefois, que l'exclamation Εἷς Θεὸς νικῶν doive être unie dans l'interprétation à l'exclamation suivante, Εἷς Ἰουλιανὸς ὁ Αὔγουστος. Cette dernière seule vise l'empereur, qualifié d'unique à titre d'hommage. La première, empruntée si l'on veut aux habitudes chrétiennes, aura été gravée sur le milliaire dans le même esprit où nous la rencontrons si fréquemment, sur les pierres gravées par exemple, soit seule, soit jointe à un nom de divinité, Jupiter, Sarapis ou le Soleil, désormais si étroitement apparentés qu'ils se confondent dans le syncrétisme final où sombre la religion païenne.

Un peu plus loin, sur la même route, était un autre groupe de milliaires, mais sans traces d'inscriptions. Le chiffre VIII, relevé par le P. Germer-Durand sur le milliaire que nous venons de publier, l'amène à leur attribuer le chiffre IX, de même que le chiffre VII au premier groupe également anépigraphe. « Les distances, écrit-il, devaient être comptées à partir de Gerasa et se continuer vers le sud-est, jusqu'à la route qui va de Philadelphia dans la direction du nord. Ces deux voies ne sont marquées sur aucune carte

Digitized by Google

ancienne ou moderne. Nous avons perdu la trace de la première à Aïn-Alouk et nous n'avons rencontré l'autre que quatre milles avant d'atteindre Aïn-Yadjouz[1]. »

II. — Voie de Philadelphia vers le nord.

La deuxième voie suivie par le P. Germer-Durand ne lui a pas livré une moins riche moisson que la première. Il a pu, depuis le onzième mille, compté à partir de Philadelphia, jusqu'au troisième, y reconnaître l'emplacement de neuf groupes de milliaires.

1° Onzième mille. En remontant le Ouady-Khallet, quatre colonnes, hautes de $2^{m}70$ sur $0^{m}70$ de diamètre, avec socle cubique, base moulurée et astragale au sommet. Faute de les retourner, aucune inscription n'y a été lue.

2° Dixième mille. Quatre colonnes, dont deux brisées :

1. Je n'ai pu trouver Aïn-Alouk sur aucune carte. Aïn-Yadjouz figure sur la carte de la Palestine par A. Legendre (Paris, Letouzey et Ané). Il se trouve en ligne droite entre Djerasch et Amman. Il semble donc que les deux voies mentionnées par le P. Germer-Durand dussent, à leur point de rencontre, former un angle peu divergent.

Digitized by Google

3.

a) . . . . . .
NI PER P IVL
GEMINIVM MARCIA
NVM LEG AVG PR PR
X

L'inscription étudiée plus haut, et dont celle-ci assure la lecture finale, nous autorise, je crois, malgré la désignation LEG · AVG et non AVGG, à compléter ainsi :

[*Imp(erator) Caesar M. Aurelius Antoninus Aug(ustus), trib(unicia) pot(estate) XVI, co(n)s(ul) III, et Imp(erator) Caesar L. Aurelius Verus Aug(ustus), trib(unicia) pot(estate) II, co(n)s(ul) II, divi Antonini filii, divi Hadriani nepotes, divi Trajani Parthici pronepotes, divi Nervae adnepotes, refeceru]n[t] per P. Jul(ium)* | *Geminium Marcia*|*num, leg(atum) Aug(ustorum) pr(o) pr(aetore). X.*

4.

b)
SAR
EVERVS
PERTIN AVG
TRIB POTEST II
IMP IV COS II
PER AEL SEVERIAN
MAXIMVM FEC

Digitized by Google

[*Imp(erator) Cae*]*sar* | [*L. Septimius S*]*everus* | *Pertin*[*ax*] *Aug*(*ustus*), [*pont*(*ifex*) *max*(*imus*)], | *trib*(*unicia*) *potest*(*ate*) *II*, | *imp*(*erator*) *IV*, *co*(*n*)-*s*(*ul*) *II*, | *per Ael*(*ium*) *Severian*(*um*) | *Maximum fec*(*it*). — Année 194.

Un milliaire de Septime Sévère, daté de la même année, a été signalé par le P. Germer-Durand sur la route de Jérusalem à Hébron[1].

5.

c)

IMP Ꝗ CAES MARCvS
AVRELIVS SEVERVS
ANTONINVS PIVS FELIX
PARTHICVS MAX Ꝗ
BRITANNICVS MAXIM Ꝗ
PONTIFEX MAXIMVS
TRIB Ꝗ POT Ꝗ XII
COS
PER FVRIV
LEG AVG ES
MIL X

L'absence des noms de Septime Sévère et de Géta, aussi bien que les titres donnés à Caracalla, montrent que le chiffre des puissances tribuniciennes doit être légèrement corrigé en XVI, d'après le milliaire n° 10 reproduit ci-dessous, et l'inscription ainsi rétablie :

1. *Revue biblique internationale*, 1895, p. 71.

Digitized by Google

Imp(erator) Caes(ar) Marcus | Aurelius Severus | Antoninus Pius Felix [Aug(ustus)] | Parthicus Max(imus) | Britannicus Maxim(us), | pontifex maximus, | trib(unicia) pot(estate) X[V]I, [imp(erator) II], | co(n)s(ul) [III, desig(natus) co(n)s(ul)], | per Furiu[m Severianum] | leg(atum) Aug(usti) [pr(o) pr(aetore), co(n)s(ulem) d]es(ignatum). | Mil(lia) X.

La quatrième colonne de ce groupe, inscrite en caractères cursifs, était trop endommagée pour que, sans un estampage qui n'a pu être pris faute d'eau, la lecture fît foi.

3° Neuvième mille. Sept colonnes, mais aux trois quarts enfouies et sans inscriptions apparentes. Une d'entre elles a pu être retournée et a fourni le texte suivant, en parfait état de conservation :

6.

IMP CAES LV
SEPTIMIUS SEVERVS
PERTINAX AVG PONT
TRIB POTEST ↄ II ↄ
IMP IV · COS II
PER AEL SEVERIANVM
ↄ MAXIMVM ↄ
$\overline{IX}$
$\overline{\Theta}$

Digitized by Google

Imp(erator) Caes(ar) Lu[cius] | *Septimius Severus* | *Pertinax Aug(ustus), pont(ifex)* [*max(imus)*], | *trib(unicia) potest(ate) II,* | *imp(erator) IV, co(n)s(ul) II,* | *per Ael(ium) Severianum* | *Maximum.* | *IX.* Θ.

Même texte que sur le milliaire n° 4, avec en plus l'indication du chiffre du mille en latin et en grec.

4° Huitième mille. Six colonnes complètement enfouies ; une seule a pu être dégagée ; elle porte l'inscription suivante :

7.

ꝺ IMP CAES ꝺ M
AVRELIVS SEVERVS
PIVS FELIX AVG PARTHICVS M
BRITANNICVS MAXIMVS PO
M POT ꝺ II ꝺ IMP IV
O COS
PER FVRIVM SEVERIANVM
G AVG PR PR COS DES
MIL VIII

Il est bien certain que le chiffre des puissances tribuniciennes ne peut être conservé tel qu'il a été copié. La deuxième puissance tribunicienne de Caracalla correspond à l'année 199, époque où Septime Sévère vivait encore. En outre, les titres de Britannicus Maximus et de Parthicus Maximus

Digitized by Google

nous reportent après 211, l'absence de Géta au moins à l'année 212. D'autre part, l'indication IMP IV, outre qu'elle ne se trouve pas sur le plus grand nombre des monuments de Caracalla, correspondrait à la dix-huitième puissance tribunicienne : elle doit donc, elle aussi, être corrigée. Le milliaire n° 10 du même empereur publié ci-dessous permet de rétablir *tribunicia potestate XVI*, *imperator II*, et de lire par suite :

Imp(erator) Caes(ar) M[arcus] | *Aurelius Severus* | *Pius Felix Aug(ustus) Parthicus M(aximus)* | *Britannicus Maximus, po[nt]* | *m[aximus, trib(unicia)] pot(estate) [XV]I imp I[I]*, | *co(n)[s(ul) III, desig(natus)] co(n)s(ul), per Furium Severianum* | *[le]g(atum) Aug(usti) pr(o) pr(aetore), co(n)s(ulem) des(ignatum). Mil(lia) VIII.*

5° Septième mille. Le septième mille se trouve à Aïn-Yadjouz, où subsistent des ruines romaines importantes, non encore identifiées. Deux bornes milliaires, dont l'une portant des traces d'inscription, mais illisible.

6° Sixième mille. Plusieurs colonnes toutes brisées. Trois d'entre elles portaient des inscriptions :

8.

a)

CA
PAR
DIVI
TRAIAN
PO

Digitized by Google

[*Imp(erator)*] *Ca*[*es(ar), divi Trajani*] | *Par*[*thici filius*], | *divi* [*Nervae nepos*], | *Trajan*[*us Hadrianus Aug(ustus)*], | *po*[*nt(ifex) max(imus)*.....].

Un milliaire d'Hadrien, daté de l'année 130, a déjà été signalé par le P. Germer-Durand à Bettir[1].

b) Fragment n'appartenant pas, d'après le P. Germer-Durand, à la même colonne :

9.

RVM LEG
$\overline{S}$
$\overline{VI}$

Le chiffre grec est ici placé avant le chiffre latin et est l'*épiséma Fau*, en forme d'S latin[2].

10.

c) RVS ANTONINVS
FELIX AVG PARTHICVS
MAXIMVS BRITANICVS
MAXIMVS PONTIFEX
MAXIMVS TRIB POT XVI
IMP II COS III DESIG COS
PER FURIVM SEVERIANV
LEG AVG COS DESIG

1. *Revue biblique*, 1894, p. 613; Cagnat, *Année épigraphique*, p. 51, n° 165.

2. Voir le même signe numérique, avec la même forme, sur le chapiteau d'Emmaüs-Nicopolis, dont il a été question plus haut (Clermont-Ganneau, *Premiers Rapports sur une Mission en Palestine et en Phénicie*, p. 20 et 26).

Digitized by Google

[*Imp(erator) Caes(ar) M. Aurelius* | *Seve*]*rus Antoninus* | *Felix Aug(ustus) Parthicus* | *Maximus Britan*[*n*]*icus* | *maximus, pontifex* | *maximus, trib(unicia) pot(estate) XVI,* | *imp(erator) II, co(n)s(ul) III, desig(natus) co(n)s(ul),* | *per Furium Severianu*[*m*], | *leg(atum) Aug(usti)* [*pr(o) pr(aetore)*], *co(n)s(ulem) desig(natum).* — Fin de l'année 212.

Nous avons pu, on l'a vu, grâce à ce milliaire, rétablir le chiffre vrai des puissances tribuniciennes et des salutations impériales de Caracalla qui doivent figurer sur les milliaires précédents.

7° Cinquième mille. Trois ou quatre colonnes; sur l'une, quelques lettres d'un texte très usé en grands caractères :

11.

CAES M

Il s'agit sans doute de Caracalla.

8° Quatrième mille. Plusieurs tronçons informes sans inscriptions.

9° Troisième mille. Deux colonnes; sur l'une :

12.

VALERIO
NOBIL
VAL CONSTANTI
MP
III
Γ

Digitized by Google

Il s'agit vraisemblablement de Constantin, alors qu'il était César. Le texte, toutefois, est trop incomplet pour qu'une restitution de l'ensemble puisse être faite avec certitude. Un milliaire, évidemment contemporain, a été relevé par le P. Germer-Durand sur la route de Naplouse à Tibériade[1], mais les lacunes y sont presque identiques et il ne peut être par suite d'aucun secours.

Le troisième mille est le dernier avant d'arriver à Amman où subsistent des bornes sur la voie antique.

Deux gouverneurs apparaissent sur cette série de milliaires, tous deux, sans aucun doute possible, gouverneurs d'Arabie, et tous deux, comme l'usage nous en est attesté par de nombreux exemples, consuls désignés au sortir de leur charge.

Le premier, mentionné dans deux textes (nos 4 et 6), a nom P. Aelius Severianus Maximus. Nous savions déjà, par un fragment d'inscription de Bostra qui nous donne son prénom, qu'il avait été gouverneur d'Arabie[2]. Dion[3] et Fronton[4] nous racontent la honteuse défaite infligée au général romain Severianus par le roi des Parthes Vologèse et sa mort sous les murs de la ville

1. *Revue biblique internationale*, 1895, p. 73.
2. *C. I. L.*, t. III, pars 1, no 91.
3. LXXI, 2.
4. *Princ. Hist.*, éd. Naber, p. 209.

Digitized by Google

d'Élégia. C'était au moment où la guerre des Parthes éclata à l'improviste sous Marc Aurèle. « La Cappadoce, écrit Léon Renier, était, à la mort d'Antonin, commandée par un légat nommé Sévérien. Séduit par de faux oracles, cet officier envahit de sa propre autorité le territoire de l'Arménie ; mais il y fut bientôt attaqué par les Parthes, qui le forcèrent à se retirer avec la légion XXII[e] Dejotariana dans la ville d'Élégia, devant laquelle ils mirent le siège. Au bout de trois jours, la ville était prise, le légat tué, la légion tout entière taillée en pièces, et les Parthes à leur tour envahissaient la Cappadoce[1]. » Il n'en a pas fallu davantage pour que l'on conclue que le P. Aelius Severianus Maximus, légat d'Arabie, était le même que ce Sévérien ; et, comme la mort de ce dernier se place en 161 ou 162, qu'il était légat de Cappadoce au début du règne de Marc Aurèle, il fallait qu'il eût été légat d'Arabie vers la fin du règne d'Antonin. Les milliaires publiés ci-dessus montrent que cette théorie était fausse. La légation d'Arabie de P. Aelius Severianus Maximus se place en 194, vraisemblablement de 191 à 194, puisqu'en cette dernière année nous le voyons consul désigné. Il n'est pas le même que le général vaincu par l'armée de Vologèse. Tout au plus pourrait-on soutenir qu'il était son fils : une ins-

1. *Revue archéologique*, 1853-1854, t. X, II, p. 551 ; ***Mélanges d'Épigraphie***, p. 122.

Digitized by Google

cription grecque d'Heraclea-Perinthus, en Macédoine[1], nous apprend en effet qu'il y eut deux personnages portant ces mêmes noms, le père et le fils.

Le second gouverneur d'Arabie dont le nom figure sur nos milliaires est Furius Severianus, sous le règne de Caracalla. Trois inscriptions lui sont consacrées (nos 5, 7 et 10) ; deux d'entre elles sont d'une copie légèrement fautive, mais ont pu heureusement être corrigées grâce à la troisième. Il était gouverneur à la fin de 212 avec le titre de consul désigné, ce qui nous permet de placer le début de son administration en 210. C'est là un gouverneur nouveau à ajouter à la liste des légats d'Arabie et je ne sache même pas que son nom nous soit connu par ailleurs.

Les mêmes milliaires nous permettent de placer au plus tard à l'avènement de Septime Sévère l'attribution de Philadelphia à la province d'Arabie. Comme sa voisine Gerasa, Pline et Ptolémée la placent en Syrie, les auteurs postérieurs en Arabie. Les monnaies qui, à partir d'Hadrien, font suivre son nom des lettres KOI · ΣΥΡ, Κοίλης Συρίας, viennent à l'appui de la première opinion. M. de Rohden pourtant remarque que, la même désignation continuant à y figurer même sous Cara-

1. *Archaeologisch-epigraphische Mittheilungen aus Oesterreich*, 1884, t. VIII, p. 217, n° 43.

Digitized by Google

calla, Élagabale et peut-être Alexandre Sévère, alors qu'à partir de 195 elle eût dû appartenir non à la Syria Coele, mais à la Syria Phoenice, il se pourrait qu'il ne faille voir dans cette persistance que l'effet d'une tradition devenue inexacte. Il propose donc, et pour les mêmes raisons qui sont exposées plus haut, de placer la ville en Arabie à partir de Septime Sévère. Nous venons de voir que telle était effectivement sa condition dès 194. Telle est aussi la raison qui fait que, dans une inscription d'Aphrodisias de Carie[1], paraissant appartenir à l'époque des Antonins, elle est dite Φιλαδέλφεια τῆς Ἀραβίας. M. Waddington, entraîné par le témoignage des monnaies, n'avait pas tenu assez compte de cette désignation. « Philadelphia, écrit-il, au second siècle, faisait partie de la province de Syrie... Comme elle était située sur les confins de la province d'Arabie, on pouvait l'appeler Φιλαδέλφεια Ἀραβίας, pour la distinguer des villes homonymes de la Lycie et de la Cilicie, mais il ne faudrait pas en conclure qu'elle faisait partie de la province d'Arabie[2]. » Pour ingénieuse que soit cette explication, elle ne semble pas la vraie. Si, comme le suppose M. de Rohden, l'inscription d'Aphrodisias, dont il n'admet pas lui non plus le témoignage, peut être placée vers les années 166-

1. *C. I. G.*, t. II, n° 2810b, et add.; Le Bas-Waddington, t. III, n° 1620b.
2. *Ibid.*, p. 381.

Digitized by Google

169, Philadelphia aurait appartenu à l'Arabie dès le règne de Marc Aurèle. C'est, on s'en souvient, la conclusion à laquelle nous sommes arrivés pour Gerasa. Le sort des deux villes fut, selon toute apparence, le même, et d'ailleurs M. Waddington remarque que, si elles restèrent d'abord dans la province de Syrie, c'est parce que l'Arabie à l'origine fut composée uniquement de l'ancien royaume nabatéen, mais que, par leur position sur le versant oriental des montagnes de la Pérée, elles auraient dû appartenir à la province d'Arabie[1].

III. — Milliaire isolé au sud de Philadelphia.

Le milliaire suivant a été rencontré par le P. Germer-Durand couché en travers sur l'orifice d'un puits, sans qu'il ait pu savoir de quelle voie il avait été enlevé. L'endroit est tout proche d'un ensemble de ruines connues sous le nom de Kherbet-es-Souk[2]. Il faut pour y atteindre, en quittant Amman, prendre non pas la voie qui se dirige sur Hesban, mais plus à l'est; après avoir coupé une ancienne voie bien tracée, on aperçoit alors deux collines dont le sommet est couvert de décombres, parmi lesquels se laisse reconnaître un monument important, dont deux colonnes surmontées de cha-

1. Le Bas-Waddington, t. III, p. 409.

2. La carte de Legendre indique Kherbet-es-Souk à neuf kilomètres environ directement au sud d'Amman.

Digitized by Google

piteaux ioniques très ornés sont encore debout.

La partie visible du milliaire porte l'inscription suivante :

13.

IM
CAI
TRAIAN
PIV
MAXIM
COS

que l'on peut restituer ainsi :

Im[p(erator)] Ca[esar C. Messius Quintus] | Trajan[us Decius] | Piu[s Felix Aug(ustus), pont(i-fex)] | maxim[us, trib(unicia) pot(estate).....] | co(n)s(ul).....

Le milliaire appartiendrait donc au règne de l'empereur Dèce (249-251).

IV. — Voie d'Hesbon au Jourdain.

La route de Madaba (Medeba) au Jourdain suit pendant une heure environ une ancienne voie qui part d'Hesban (Hesbon) pour aller traverser le Jourdain à Makadet-Hadjlah[1], gué qui se trouve

1. Hadjlah figure également sur la carte de Legendre à six ou sept kilomètres environ au-dessus de l'embouchure du Jourdain dans la mer Morte.

Digitized by Google

au-dessous du couvent grec actuel de Saint-Jean.

Les milliaires signalés sur cette voie par le P. Germer-Durand appartiennent à trois groupes; les inscriptions en sont malheureusement très mutilées.

1° Le premier groupe marque le cinquième mille, ainsi qu'il ressort de deux fragments portant ce chiffre, le premier en grec, le second en latin. Il y avait là une dizaine de colonnes, mais dont une seule est restée debout.

a) Sur une colonne entière, restes de huit lignes :

14.

■■■■■■■■■
■■■■■■■■■
NO■■■■TO■
■■ VALENT■
CAES NOB
SIMO INVICTIS
QVE CAESARI■
■■■N■■■■■

Les lettres VALENT semblent nous reporter à l'époque de Valentinien et de Valens, dont un milliaire a également été reconnu par le P. Germer-Durand sur la route de Naplouse à Tibériade[1].

1. *Revue biblique internationale,* 1895, p. 72.

Digitized by Google

b) Sur un fragment, inscription très effacée :

15.

COSI■■■
A Π O ■■■■
Є

Le nom de la ville, qui servait de point de départ à la numérotation, a disparu.

c) Sur une colonne entière, mais fruste, en grandes lettres :

16.

IER
ANO
MIL V

2° Le mille suivant est reconnaissable à deux colonnes, toutes deux enfouies en terre. Une seule entière et mesurant deux mètres de long a pu être dégagée, mais non retournée, et l'inscription par suite n'en a été lue qu'à moitié. L'ensemble en peut néanmoins être restitué :

Digitized by Google

17.

IMP CAE
IVLIO VE
MAXIM
AVG IN
G IVL VE
MAXI
CAES
AVG
ΑΠΟ
M

Imp(eratori) Cae[s(ari) G.] | Julio Ve[ro] | Maximi[no], | Aug(usto) in[v(icto) et] | G. Jul(io) Ve[ro] | Maxi[mo nob(ilissimo)] | Caes(ari), [filio] | Aug(usti)..... ἀπὸ..... M[ιλ(ιάριον).....]

Les princes mentionnés sont l'empereur Maximin et son fils Maxime César (235-238).

3° Un peu plus loin commence la descente rapide vers la plaine du Jourdain. On rencontre encore un groupe de quatre ou cinq colonnes, puis l'on quitte la route antique pour se diriger vers le pont du Jourdain, qui est beaucoup plus haut que le gué auquel aboutit la voie romaine.

Les milliaires copiés par le P. Germer-Durand ne nous font donc pas connaître moins de dix-

Digitized by Google

sept inscriptions ou fragments d'inscriptions inédites s'étendant depuis l'époque d'Hadrien jusqu'à celle de Valens et Valentinien, mais en majorité datées des empereurs Caracalla, Septime Sévère, Marc Aurèle et L. Verus. Il en résulte, en particulier, que les travaux exécutés par ces derniers sur les routes avoisinant Djerasch et Amman se placent aussi en 162, de même que ceux de la route de Naplouse à Jérusalem[1] et ceux que mentionnent le milliaire d'Adjloun[2], un milliaire découvert entre Ettanour et Beit-Natif, à trente kilomètres au sud-ouest de Jérusalem[3], et un troisième, assez voisin de ce dernier, sur la route d'Hébron[4]; ainsi se confirme la remarque déjà faite que ces deux empereurs, dès le début de leur règne, entreprirent une réorganisation de la viabilité de la Palestine et des régions limitrophes de l'Arabie[5]. Les mêmes milliaires encore nous témoignent de nouveau de l'habitude fréquente, alors même que le texte de l'inscription est latin, de désigner les distances à la fois en grec et en latin. Ils éclaircissent enfin quelques points obscurs d'histoire et de géographie dont je me

1. *C. I. L.*, t. III, pars I, n° 117, et suppl., pars I, n° 6649.

2. Clermont-Ganneau, *Recueil d'Archéologie orientale*, p. 207, et *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1894, p. 261.

3. Cagnat, *Un Milliaire inédit de Judée*, extr. de la *Revue des Études juives*, t. XVIII, 1888, p. 95-100.

4. *Revue biblique internationale*, 1895, p. 239.

5. Clermont-Ganneau et Cagnat, *loc. cit.*

Digitized by Google

suis efforcé, dans le commentaire que j'y ai joint, de faire sentir l'intérêt. Si j'ai été assez heureux pour y réussir, la Société voudra bien en reporter l'honneur sur l'auteur de la découverte, le P. Germer-Durand, dont les études et les persévérantes recherches ne contribuent pas peu au bon renom de la science française en Orient.

Digitized by Google

LA LIVRE

DITE DE CHARLEMAGNE.

Par M. Prou, membre résidant.

Lu dans la séance du 3 avril 1895.

Les capitulaires témoignent des efforts de Charlemagne pour réformer les poids et mesures et mettre l'ordre là où il n'y avait que désordre. Dans l'*admonitio generalis* du 23 mars 789, qui traçait à tous, clercs et laïques, leurs devoirs, le roi s'exprime ainsi : « Que tous se servent de mesures égales et justes, de poids égaux et justes, dans les cités comme dans les monastères, qu'il s'agisse de livrer ou de recevoir des marchandises[1]. » Le capitulaire de Francfort, de juin 794, parle du muid royal récemment établi[2]. A

1. *Admonitio generalis*, c. 73 : « Omnibus. Ut aequales mensuras et rectas et pondera justa et aequalia omnes habeant, sive in civitatibus sive in monasteriis, sive ad dandum in illis sive ad accipiendum, sicut et in lege Domini praeceptum habemus, item in Salomone, Domino dicente : pondus et pondus, mensuram et mensuram odit anima mea. » Boretius, *Capitul.*, t. I, p. 60.

2. *Cap. Francofurt.*, c. 4 : « Statuit piissimus domnus noster rex... ut nullus homo... nunquam carius vendat annonam... quam modium publicum et noviter statutum... » Boretius, t. I, p. 74.

Digitized by Google

des mesures très diverses, Charlemagne en substituait une seule dont l'étalon était déposé au Palais[1]. Nous connaissons le rapport du muid nouveau au muid ancien : il était plus fort de la moitié ; car des instructions aux *missi*, d'environ l'an 802, leur enjoignent de veiller à ce qu'on use de poids et mesures justes et uniformes et de prescrire qu'en matière de redevance quiconque avait donné trois muids n'en donne plus désormais que deux[2]. L'insistance avec laquelle Charlemagne revient dans ses capitulaires sur la nécessité d'avoir des mesures ou des poids partout les mêmes et conformes à l'étalon royal prouve la résistance que ses ordres rencontrèrent ; et là même où fut adopté le nouveau système l'on ne dut pas tarder soit à le négliger soit à l'altérer. L'abbé Adalard, dans les statuts qu'il rédigea pour l'abbaye de Corbie vers 822, prescrit de substituer à tous les anciens muids le muid nouveau établi par l'empereur[3]. Louis le Pieux aurait-il

1. *Cap. de Villis*, c. 9 : « Volumus ut unusquisque judex in suo ministerio mensuram modiorum, sextariorum, — et situlas per sextaria octo, — et corborum eo tenore habeant sicut et in palatio habemus. » Boretius, t. I, p. 84.

2. C. 44 : « Ut aequales mensuras et rectas et pondera justa et aequalia omnes habeant. Et qui antea dedit tres modios, modo det duos. » Boretius, t. I, p. 104.

3. C. VI : « Ratio vel numerus annonae seu panis, qualiter vel unde vel quantum ad monasterium debeat annis singulis venire; vel qualiter custos panis illud debeat dispensare. Volumus ut annis singulis veniant de spelta bene ventilata

Digitized by Google

introduit de nouvelles modifications dans le système de poids et mesures établi par Charlemagne? Cela est possible; mais il est plus probable qu'il n'avait fait que confirmer et renouveler les décrets de son père. En mars 856, l'empereur Louis II, roi d'Italie, ordonne à ses *missi* de rechercher dans chaque cité la mesure ancienne et d'en prescrire l'emploi; or, que pouvait être cette ancienne mesure sinon celle qu'avait établie Charlemagne[1]?

La réforme des poids alla de pair avec celle des mesures. Charlemagne s'efforça d'uniformiser les poids[2]; mais a-t-il établi un nouvel étalon, ou s'est-il contenté d'étendre à tout son royaume l'usage d'un poids préexistant? Que Charlemagne ait prescrit l'emploi d'une même unité pondérale dans les diverses parties de l'empire franc, c'est ce qui ressort des capitulaires; mais aucun texte de l'époque carolingienne ne fait allusion à une

atque mundata corbi DCCL, unusquisque corbus habens modia XII, bene coagitata et rasa, ad istum novum modium quem dominus imperator posuit. » — C. VII : « Volumus etiam ut illa modia anteriora coram illis molinariis ad istum novum modium aestimare faciat. » Migne, *Patrolog. lat.*, vol. 105, col. 540 et 542.

1. C. 3 : « Ut missi nostri per singulas civitates mensuram antiquam inquirant et nemo neque emere neque vendere praesumat nisi ad ipsam mensuram. » *Mon. German. histor., Leges*, t. I, p. 438. L'attribution à Louis II et la date ne sont pas certaines.

2. Voyez les textes cités dans les notes précédentes.

Digitized by Google

nouvelle livre créée par Charlemagne. Un passage fameux de l'anonyme d'Aquitaine, d'environ l'an 845, mentionne une livre ancienne[1], d'où il semble qu'on soit en droit de conclure à l'existence d'une livre nouvelle ; mais l'on doit remarquer qu'il s'agit d'une ancienne division de la livre plutôt que d'une livre ancienne ; l'auteur oppose l'ancienne livre de 25 sous ou 300 deniers à la nouvelle livre de 20 sous ou 240 deniers. Or, tout ce qu'on peut inférer de là, c'est qu'il y avait eu un changement dans la taille des deniers, n'impliquant pas nécessairement une modification au poids de la livre : la livre pouvait être restée la même, alors qu'on n'y taillait plus que 240 deniers au lieu de 300.

Mais voici qui prouve que Charlemagne a substitué à l'antique livre romaine une livre plus pesante. Les deniers au nom de Charlemagne se répartissent en deux groupes : le premier comprenant des deniers du même type que ceux de Pépin, le second comprenant des deniers marqués du monogramme de *Karolus* et aussi les pièces impériales frappées après 800. Si le poids des deniers du premier groupe taillés à raison de 240 à la livre est conciliable avec la livre romaine, le poids des deniers du second groupe nous oblige

1. « ... Et trecenti tales nummi antiquam per viginti et quinque solidos efficiunt libram... » Mabillon, *Vetera analecta*, in-fol., p. 549. — Cf. *Catal. des mon. fr. de la Bibl. nat., les monnaies mérovingiennes*, Introduction, p. CVII.

Digitized by Google

à supposer ou bien que la somme de deniers fournis par une livre avait été diminuée ou bien que le poids de la livre avait été relevé. Or, comme il est certain que jamais l'on n'a taillé moins de 240 deniers dans une livre d'argent, il faut en conclure qu'au même temps où Charlemagne inaugura un nouveau type monétaire il prescrivit l'usage d'une livre plus lourde que la livre romaine.

Le souvenir de la réforme pondérale opérée par Charlemagne s'est perpétué au moyen âge. Arnold de Lübeck, chroniqueur, qui écrivait dans les premières années du XIII[e] siècle, parle de 4,000 marcs d'argent que le roi de Danemark Waldemar I[er] s'était engagé à payer à l'empereur et qui devaient être pesés au poids public institué par Charlemagne[1]. On a aussi relevé dans une constitution générale de Frédéric II, de l'an 1234, les expressions « centum libras auri in pondere Karoli[2]. » De plus, dans la langue allemande du

1. *Chronica Slavorum*, III, 2 : « In tempore illo mortuus est (1182, 12 mai) rex Danorum Waldemarus et regnavit Kanutus filius ejus pro eo. Ad quem misit imperator legatos honoratos... pro sorore ipsius, quam pater ejusdem jampridem filio ejus desponsaverat et ut partem pecunie persolveret sicut determinatum fuerat. Hec enim pactio desponsationis fuerat inter imperatorem et regem Dacie ut quatuor millia marcarum cum filio persolveret, liberata pondere publico quod Karolus magnus instituerat. » *Mon. Germ. histor., Scriptores*, t. XXI, p. 143.

2. *Mon. Germ. histor., Leges*, t. II, p. 301.

Digitized by Google

XIII^e siècle, l'expression *Karleslot* (demi-once de Charles) désignait un poids juste[1]. Enfin le poids de marc déposé à la Cour des monnaies avant la Révolution, et qui ne datait que du XV^e siècle, était désigné vulgairement sous le nom de Pile de Charlemagne[2]. Ainsi la tradition attribuait à Charlemagne une réforme des poids, ce qui n'implique pas d'ailleurs qu'il ait créé de toutes pièces un système nouveau, mais seulement qu'il ait imposé l'usage d'un certain système.

Si les textes ne peuvent nous apporter aucune lumière, serons-nous plus heureux avec les monuments ? On conserve au Musée royal d'antiquités de Bruxelles[3] un poids en cuivre avec l'inscription *Rodulfus negotiens ;* il pèse 327 gr. 10 ; il est donc l'équivalent de la livre romaine (327 gr. 453, d'après Bœckh). Mais sa date est incertaine ; nous n'avons, pour la fixer, que la forme des lettres, ce qui est un criterium insuffisant. Tandis que certains archéologues y ont vu un monument antérieur au IX^e siècle, d'autres l'ont reporté au X^e siècle. Du reste, quelle conclusion prendre de ce poids ? S'il remonte à l'époque mérovingienne, il ne nous apprend rien de nouveau, puisque l'on

1. Voyez le poème de *Wigalois,* éd. Benecke (Berlin, 1819, in-12), p. 495.

2. Voyez le remarquable article de M. L. Blancard, *La pile de Charlemagne,* dans *Annuaire de la Soc. fr. de numismatique,* t. XI (1887), p. 595.

3. Deloche, *Description d'un poids de l'époque carolingienne ; ses rapports avec l'ancienne livre romaine,* dans *Bulletin de numismatique,* publ. par R. Serrure, t. IV, p. 117.

Digitized by Google

sait par ailleurs que la livre romaine a été usitée en Gaule avant le IX^e^ siècle; s'il est postérieur à Charlemagne, il prouve que les efforts de ce souverain n'avaient pas eu un plein succès et que certaines cités, après avoir adopté une livre conforme aux ordonnances impériales, l'avaient abandonnée par la suite pour revenir à un antique usage[1].

San-Quintino dit avoir eu entre les mains six ou sept poids d'une authenticité incontestable, avec la légende PONDUS CAROLI, et qui prouvaient que la livre romaine avait persisté au temps de Charlemagne[2]. En tout cas, nous verrons plus loin qu'il est impossible que la livre romaine ait été celle sur laquelle se réglait la taille des deniers. Un poids dont Gruter a donné l'image[3], et qui faisait partie de la collection Maffei, semble corroborer l'affirmation de San-Quintino, à savoir que les poids à la légende PONDUS CAROLI rentraient dans le système romain. En effet, ce poids était égal à 3 onces et 20 scrupules de la livre usitée à Rome au XVI^e^ siècle et qui devait être la même qui a persisté jusqu'au XVIII^e^ siècle, à savoir une livre correspondant à 339 gr. 0728; le *Pondus Caroli* de Gruter aurait donc pesé 108 gr. 34;

1. Blancard, mémoire cité, p. 603.

2. G. di S. Quintino, *Osservazioni critiche intorno all' origine ed antichita della moneta Veneziana,* dans *Memorie della R. Accad. delle scienze di Torino,* ser. II, t. X, sc. morali, p. 381.

3. Gruter, *Corpus inscript.,* p. CCXXII, n° 9.

Digitized by Google

ce serait un poids représentant 4 onces de la livre romaine, avec un léger affaiblissement de moins d'un gramme[1]. Lupi a cité[2], en 1734, un *Pondus Caroli* dont le poids correspondait, dit-il, à une demi-livre, moins une demi-once, soit 155 gr. 4084; c'était donc à peu près le poids de l'antique demi-livre romaine (163 gr. 726). On trouve dans le même auteur[3] le dessin d'un globule de cuivre portant l'inscription IVSTA LIBRA et qui pesait 11 onces et demie de la livre romaine du XVIII^e^ siècle, soit 324 gr. 944; évidemment, c'est un équivalent de l'antique livre romaine de 327 gr. 453. Il existe au Musée civique de Bologne un *Pondus*

1. Si l'on admet que le poids de la livre romaine correspondait à 327 gr. 453, l'once correspondait à 27 gr. 288 et quatre onces à 109 gr. 152.

2. Antonio Lupi, *Dissertatio et animadversiones ad nuper inventum Severae martyris epitaphium* (Palerme, 1734, in-4°), p. 74.

3. A. Lupi, *Ibid.*, tab. IX, n° v. Lupi indique ce monu-

Digitized by Google

Caroli, dont je dois la connaissance à M. J.-Adrien Blanchet; c'est un disque rond sur lequel on lit en légende circulaire PONDVS CAROLI; son épaisseur est de 17 millimètres. Il pèse 273 grammes[1], c'est-à-dire qu'il représente à peu près 10 onces de la livre romaine. Mais il est évident que l'inscription gravée sur ce monument ne remonte pas à l'époque carolingienne : les lettres, d'une maigreur extraordinaire, formées d'un seul trait, sont telles qu'on en chercherait vainement de semblables sur les monuments authentiques du IX^e^ siècle; c'est là, sûrement, l'œuvre de quelque savant faussaire de la Renaissance. J'en dirai autant du *Pondus Caroli* conservé au Musée Kircher; son poids est de 185 grammes, soit un peu moins de 7 onces de la livre romaine[2]. M. Blan-

ment comme étant au Musée Kircher. M. Pigorini m'a affirmé que ce poids ne s'y trouve plus.

1. Renseignement communiqué à M. Blanchet par M. Luigi Frati, conservateur du Musée de Bologne, qui a eu l'amabilité d'envoyer à mon collègue un moulage d'après lequel a été exécuté le dessin ci-joint.

2. J'adresse tous mes remerciements à M. Pigorini, conservateur des *Musei preistorico-etnografico e Kircheriano*, et à M. Goyau, membre de l'École française de Rome, qui ont bien voulu me donner sur ce *Pondus Caroli* les renseignements qui m'étaient nécessaires. — Voyez sur ce monument : L. Blancard, *La livre de Charlemagne d'après le Caroli Pondus du Musée Kircher*, dans *Annuaire de la Soc. fr. de numismat.*, t. XIII (1889), p. 169. M. Blancard identifie le poids du Musée Kircher avec le poids publié par Gruter, uniquement à cause de l'identité des inscriptions, ce qui ne me paraît

Digitized by Google

card y voit une demi-livre, d'où cette conclusion que la livre de Charlemagne pesait environ 370 grammes. Mais, si l'on devait échafauder quelque théorie sur les monuments qui portent l'inscription *Pondus Caroli*, pourquoi donnerait-on la préférence à l'un d'eux? Car les conclusions auxquelles amène le poids du Musée Kircher sont en contradiction avec celles qu'on peut tirer des autres poids analogues. Peut-être serait-il plus sage de ne tenir aucun compte de tous ces prétendus poids de Charlemagne[1]. En tout cas, il faudrait établir préalablement leur authenticité et, celle-ci une fois reconnue, déterminer l'époque de leur fabrication, car il ne résulte pas de la désignation *Pondus Caroli* qu'ils soient contemporains de Charlemagne, puisque nous avons vu cette expression employée dans des textes du XIII^e^ siècle.

Un fait paraît certain, c'est que la livre employée dans l'empire franc au temps de Charlemagne se divisait en 12 onces. Un capitulaire

pas concluant, car tous les prétendus poids de Charlemagne portent PONDUS CAROLI.

1. Nous ne citerons pas ici un prétendu poids en plomb, au type du temple carolingien, trouvé à Duurstede, aujourd'hui conservé au Cabinet des médailles de Bruxelles, et pesant 175 grammes; nous nous rangeons à l'avis de M. C.-A. Serrure, qui n'y voit qu' « une des rondelles en plomb dont on se servait dans les forges monétaires pour la mise en train de la frappe et l'essai des coins. » *Bulletin de numismat. et d'archéologie*, publ. par R. Serrure, t. II (1882-83), p. 88.

Digitized by Google

d'environ l'an 780 permet d'établir tout à la fois que la livre comprenait 20 sous et qu'elle se divisait en 12 onces; ce capitulaire a pour but de réglementer les prières et jeûnes que le roi avait prescrits pour apaiser la colère de Dieu; il y est dit que les comtes qui voudront se dispenser du jeûne devront payer, les plus considérables trois onces, ceux qui tiennent le milieu une once et demie ou trente deniers, les moindres un sou[1]. Or, dans ce capitulaire, chaque classe de personnes est divisée en trois catégories dont chacune est taxée à une somme double de la somme imposée à la catégorie qui vient immédiatement au-dessous; d'où il suit que 60 deniers valent 3 onces et que, par conséquent, il y a 12 onces à la livre, car un autre paragraphe établit qu'il y avait 12 deniers au sou et 20 sous à la livre, c'est-à-dire 240 deniers à la livre[2]. Les mêmes équivalences sont énoncées dans un vieil auteur

1. « Capitulare qualiter institutum est in hoc episcoporum consensu... Et qui redimere voluerit, fortiores comites uncias tres, mediocres *unciam et dimidiam,* minores solidum unum. » Boretius, t. I, p. 52. — Ce texte ne servirait de rien, si les mots *unciam et dimidiam* n'avaient été remplacés par *denarios triginta* dans un manuscrit de Beauvais reproduit par Baluze en appendice à la compilation de Benoît Lévite (Baluze, *Capitular.*, t. I, col. 1223).

2. « Et unusquisque episcopus aut abbas vel abbatissa, qui hoc facere potest, libram de argento in elemosinam donet, mediocres vero mediam libram, minores solidos quinque. » (Boretius, *Ibid.*)

Digitized by Google

d'une date incertaine, mais qui ne doit pas beaucoup s'éloigner du temps de Charlemagne et qui, en tout cas, suppose la division de la livre en 240 deniers : « 12 onces, écrit-il, font une livre contenant 20 sous[1]. »

A quel nombre de nos grammes répondent ces 12 onces? M. Blancard[2] a très ingénieusement pensé à rechercher, au milieu de la multiplicité des mesures employées avant l'introduction du système métrique dans les territoires de l'ancien empire franc, une livre de 12 onces qui, par son ancienneté comme par la généralité de son usage, pût être considérée comme représentant l'étalon pondéral de Charlemagne. Il est vrai que, dès la fin du XI^e^ siècle, on adopta en France une nouvelle unité pondérale, le marc, qui comprenait 8 onces et donna naissance à la livre de 16 onces, qu'on appela livre de poids de marc, pour la distinguer de la livre de 12 onces, qui ne tomba pas d'usage. Le marc représentait les deux tiers de la livre de 12 onces. La Pile de Charlemagne, mentionnée plus haut, nous donne un

1. « Juxta Gallos vigesima pars unciae denarius est et duodecim denarii solidum reddunt... Nam duodecim unciae libram xx solidos continentem efficiunt. » Traité *De Mensuris* publié dans Goesius, *Rei agrariae auctores*, p. 320; cité dans Ducange, *Glossar.*, éd. Didot, v° *Libra gallica*.

2. Blancard, *La pile de Charlemagne*, dans *Annuaire de la Soc. fr. de numismat.*, t. XI, p. 609.

Digitized by Google

marc de 244 gr. 7529, soit une once de 30 gr. 594. D'où l'on conclut à une livre de 12 onces équivalant à 367 gr. 128. Cette valeur de la livre est très ancienne, car le Dormant du véritable poids de Troyes, conservé à Bruxelles, pèse 368 gr. 80; il représente l'étalon de la livre de Troyes adoptée en Flandre dès la fin du XIII^e^ siècle, et qui était identique à la livre de 12 onces de Paris. La livre de Troyes fut également adoptée en Angleterre, où elle avait en 1767 un poids égal à 372 gr. 91 ; aujourd'hui, elle est estimée à 373 gr. 241. Enfin, M. Blancard a relevé en France, dans les Pays-Bas et en Allemagne toute une série de livres dont le poids s'échelonne de 350 à 373 gr.; la conclusion de M. Blancard est que la livre dont Charlemagne a prescrit l'usage correspondait à un poids d'environ 367 gr. 128.

Nous ferons d'abord remarquer que l'existence de cette livre de 12 onces n'est constatée dans les diverses villes d'Europe qu'à une époque très postérieure au IX^e^ siècle; qu'il n'est pas prouvé que son usage remonte au IX^e^ siècle, et qu'au contraire elle a pu se répandre de France dans les principaux centres commerciaux étrangers postérieurement à l'adoption en France du système pondéral du marc, avec lequel elle est en étroite connexion; les 12 onces dont elle se compose sont les onces du marc. Or, l'once du marc

Digitized by Google

n'était pas nécessairement la même que celle de la livre usitée au IXe siècle dans l'empire de Charlemagne.

Nous croyons pouvoir affirmer que la livre usitée en France pour la taille des monnaies sous Charlemagne avait un poids très supérieur à 367 gr. Supposons en effet que la livre ait été égale à ce poids, comme nous savons qu'on taillait 240 deniers à la livre, chaque denier devrait peser entre 1 gr. 52 et 1 gr. 53 ; or, parmi les deniers de Charlemagne, au type du monogramme, que j'ai pesés, le plus lourd atteint le poids de 1 gr. 79.

Pour obtenir le poids légal, il ne faut pas, comme on l'a fait parfois, prendre la moyenne du poids des deniers qui nous sont parvenus. En effet, on a prétendu que la taille des flans était approximative, qu'il suffisait que l'ensemble des 240 deniers coupés dans une livre d'argent représentât un poids égal à cette livre. S'il en avait été ainsi, il eût été impossible de vérifier le poids des deniers, ceux-ci une fois lancés dans le commerce et dispersés. Alors, que signifient les prescriptions si nombreuses des capitulaires sur l'obligation de recevoir les deniers de bon poids[1],

1. Capitul. de Francfort (794), c. 5 : « (Denarii) si autem nominis nostri nomisma habent et mero sunt argento, pleniter pensantes. » Boretius, t. I, p. 74. — Capitul. de Thionville (805), c. 18 : « Illi tamen denarii, qui modo monetati sunt, si pensantes et meri fuerint, habeantur. » Ibid., p. 125.

Digitized by Google

les peines édictées contre les monnayeurs qui émettent des monnaies d'un poids inférieur au poids légal? Pour que l'on pût vérifier le poids d'une monnaie isolée, il fallait qu'elle eût un poids déterminé par la loi et qui ne pouvait être inférieur que de très peu à la 240e partie d'une livre.

Dira-t-on que la livre-poids différait de la livre-monnaie? Les documents écrits, loin de justifier pareille distinction, prouvent l'identité des deux livres : ainsi les mots *solidus* et *denarius* sont souvent employés pour désigner des fractions de la livre[1]. En tout cas, si la livre-poids et la livre-monnaie n'avaient pas été identiques, la différence en moins eût été pour la livre monétaire; car on ne comprendrait pas, si la livre-poids avait

— Capitul. d'Aix-la-Chapelle (809), c. 7 : « De monetis statutum est ut nullus audeat denarium merum et bene pensantem rejectare. » Ibid., p. 152. — Capitul. de 818-819, c. 18 : « De his qui denarios bonos accipere nolunt. Quicumque liber homo denarium merum et bene pensantem recipere noluerit... » Ibid., p. 285. — Capitul. de Quiersy (861) : « ... Missus reipublicae provideat ut, si non invenerit illum denarium merum et bene pensantem, ut cambiare illum mercanti jubeat, si autem illum denarium bonum invenerit... » Boretius, t. II, p. 301. — Édit de Pîtres (864), c. 8 : « Ut denarii ex omnibus monetis mari ac bene pensantes... in omni regno nostro non reiciantur... » — C. 13 : « Et ipsi monetarii... mixtum denarium et minus quam debet pensantem non monetent. » Ibid., p. 312.

1. Par exemple le c. 57 du concile d'Aix-la-Chapelle sous Louis le Pieux : « Ut libra panis triginta solidis per 12 denarios metiatur. » (*Mon. German., Leges*, t. I, p. 202.)

Digitized by Google

été moins lourde que la livre-monnaie, c'est-à-dire que 240 deniers, que les rois eussent eu des mesures à prendre pour donner à la monnaie de bon poids un cours forcé. On eût préféré recevoir 240 deniers plutôt qu'un lingot d'une livre. D'ailleurs, quand au cours du x^e^ siècle la livre-monnaie a cessé de se confondre avec la livre-poids, c'est que l'on taillait plus de 240 deniers à la livre et que, par conséquent, 240 deniers ne représentaient plus une livre d'argent. Une livre de deniers comprenait encore 240 deniers, mais la somme de ces deniers donnait un poids inférieur à celui d'une livre d'argent non monnayé. Le poids de la livre-monnaie a toujours été s'abaissant. Si donc les deniers de Charlemagne pèsent plus de 1 gr. 52, c'est qu'une livre d'argent avait un poids supérieur à 367 gr.

M. Blancard a été frappé de la difficulté qu'il y avait à concilier le poids des deniers carolingiens avec celui de la livre de 367 gr. Il a donc pensé qu'on devait prendre en considération non pas le poids total du denier, mais le poids de fin, c'est-à-dire seulement le poids de l'argent fin contenu dans chaque denier[1]. En fait, les deniers carolingiens ne sont pas d'argent pur; des analyses faites au XVIII^e^ siècle ont établi qu'ils étaient à 0,958 de loi, c'est-à-dire fabriqués avec de l'argent de la qualité de celui qu'on appellera plus

1. Blancard, mémoire cité, p. 612.

Digitized by Google

tard argent le roi ; mais, légalement, les deniers étaient d'argent pur ; les capitulaires reviennent sans cesse sur la nécessité de fabriquer des deniers sans alliage[1] ; Charles le Chauve interdit même le commerce de tout argent allié[2]. Si donc les deniers carolingiens ne sont pas purs, la cause en est dans l'insuffisance des moyens dont on disposait alors pour épurer le métal, ou bien c'est le résultat d'une fraude ; mais les monnayeurs honnêtes croyaient livrer au public des deniers d'argent pur ; les deniers qu'ils fabriquaient étaient au même titre que le lingot d'argent dans lequel ils avaient été taillés. Quant aux faux monnayeurs, ils n'auraient eu aucun intérêt à émettre des deniers d'un poids supérieur au poids légal. Nous sommes donc autorisé à conclure que le denier le plus lourd est celui dont le poids s'approche le plus du poids légal ; et, en outre, que la livre était au moins égale à ce poids maximum multiplié par 240.

Mais il ne paraît pas qu'il y ait lieu, dans la recherche que nous faisons, de distinguer entre les monnaies de Charlemagne et celles de ses successeurs. Nous avons dit que le denier le plus pesant

1. Voyez les textes cités plus haut.

2. Édit de Pîtres, c. 23 : « Ut nullus deinceps in regno nostro mixturam auri vel argenti ad vendendum facere vel consentire praesumat ; et nullus a missa sancti Remigii, id est a proximis kalendis octobris, aurum vel argentum ad vendendum vel emendum nisi purificatum proferat. » Boretius, t. II, p. 320.

Digitized by Google

de Charlemagne atteignait 1 gr. 79; or, un grand nombre de deniers de Charles le Chauve sont du même poids, un certain nombre ont un poids plus élevé[1]. De tous les deniers carolingiens du IXe siècle, le plus pesant est un denier de Charles le Chauve, sorti de l'atelier de Paris[2], qui n'a pas moins de 2 gr. 03. C'est là un poids qui doit être très voisin du poids légal. La plupart des deniers du IXe siècle, bien conservés, ont un poids qui varie entre 1 gr. 70 et 1 gr. 80; mais nous pouvons en citer qui s'élèvent à 1 gr. 84, 1 gr. 87, 1 gr. 91, 1 gr. 92, 1 gr. 94. Il n'est pas étonnant que des deniers d'argent fin et, par conséquent, n'offrant qu'une résistance médiocre à l'usure, aient perdu jusqu'au dixième de leur poids et même davantage. Nous considérerons donc le chiffre de 2 gr. 03 comme représentant à peu près le poids légal du denier du IXe siècle.

D'où cette autre conclusion que la livre dépassait certainement un poids de 487 gr. 20.

Il n'est pas déraisonnable de penser que Charlemagne a voulu faire du système des poids et mesures un tout bien coordonné. Nous avons dit qu'il avait cherché à unifier les mesures et qu'il avait choisi pour étalon un muid plus fort que le muid ancien de la moitié, puisque deux muids

1. Blancard, mémoire cité, p. 607, note, dit : « Les deniers de Charles le Chauve furent à la taille des deniers neufs de Charlemagne. »

2. Bibl. nat., n° 489 (anc. coll. Rousseau).

Digitized by Google

nouveaux valaient trois muids anciens. S'il a établi la même relation entre la livre qu'il adopta et la livre romaine évaluée à 327 gr. 453, la livre nouvelle aurait dû peser 491 gr. 179. Nous obtenons ainsi un chiffre singulièrement voisin du chiffre auquel nous a amené le poids du denier.

Mais l'ancienne livre française en usage lors de l'établissement du système métrique répondait à 489 gr. 50. Notre conclusion est donc que la livre dite de Charlemagne, c'est-à-dire la livre officielle de l'empire carolingien, devait avoir un poids voisin de celui de la livre française de 16 onces.

Est-il impossible qu'une livre de 12 onces, comme était celle de Charlemagne, ait par la suite été divisée en 16 onces? Je ne le crois pas. Il est probable que le marc, qui, si nous en croyons M. Blancard[1], était une diminution d'une livre ancienne, se composait de 8 onces quand il a été importé en France. Mais ces onces n'étaient sans doute pas les mêmes que celles de la livre alors en usage et qui selon nous équivalait à 491 gr. 179. Une livre se composait normalement de 12 onces; comme 8 onces représentaient un certain poids, soit en langage moderne 244 gr. 752, on fut amené à donner le nom de livre à la réunion de 12 onces du marc; c'est cette livre de

1. Blancard, *L'origine du marc,* dans *Annuaire de la Soc. fr. de numismat.,* t. XII (1888), p. 224.

Digitized by Google

367 gr. 128 qui, dans notre hypothèse, devrait s'appeler livre-poids de marc. L'ancienne livre représentant le double du marc, on la divisa en 16 onces.

En résumé, nous avons vu que la livre dont Charlemagne prescrivit l'usage devait peser un peu plus de 487 gr. 20, puisque nous sommes arrivé à ce résultat à l'aide d'un denier qui, nécessairement, a dû perdre de son poids et qui, dès lors, représente un peu moins que la 240e partie d'une livre. Comme l'hypothèse d'un lien étroit entre les poids et les mesures nous a amené à une livre de 491 gr. 179, que, de plus, il exista une livre de 489 gr. 50 qui a pu subir une légère diminution à travers les siècles, c'est au chiffre de 491 gr. 179 que nous fixerons le poids de la livre dite de Charlemagne.

Digitized by Google

ORIGINE

DE LA RACE ÉGYPTIENNE.

Par M. le Vicomte J. de Rougé, membre résidant.

Lu dans la séance du 3 avril 1895.

Comment la race égyptienne est-elle venue peupler la vallée du Nil? C'est là, malgré les merveilleux progrès de la science égyptologique, une question encore très obscure et très controversée. L'état de nos connaissances permet-il de résoudre dès maintenant ce problème? Je ne le pense pas. J'estime cependant que certains indices doivent nous indiquer la marche à suivre dans l'étude de cette histoire primitive de l'humanité.

Une opinion, basée sur des rapprochements linguistiques, avait depuis longtemps indiqué l'Asie comme le berceau du peuple égyptien; l'étude comparative des monuments, particulièrement depuis les découvertes récentes des monuments primitifs de la Chaldée, m'a paru apporter une grande force à cette opinion. Mais, l'origine asiatique de la race égyptienne, admise jusqu'à ces derniers temps par l'unanimité des égyptologues, ayant été contestée par des auteurs dont

Digitized by Google

Héliog. Dujardin

RÂNOTPOU ET NOFRÎT (IIIe DYNASTIE)

Musée du Caire

Digitized by Google

Digitized by Google

Héliog Dujardin

RÂNOFIR (Ve DYNASTIE)

Musée du Caire

Digitized by Google

Digitized by Google

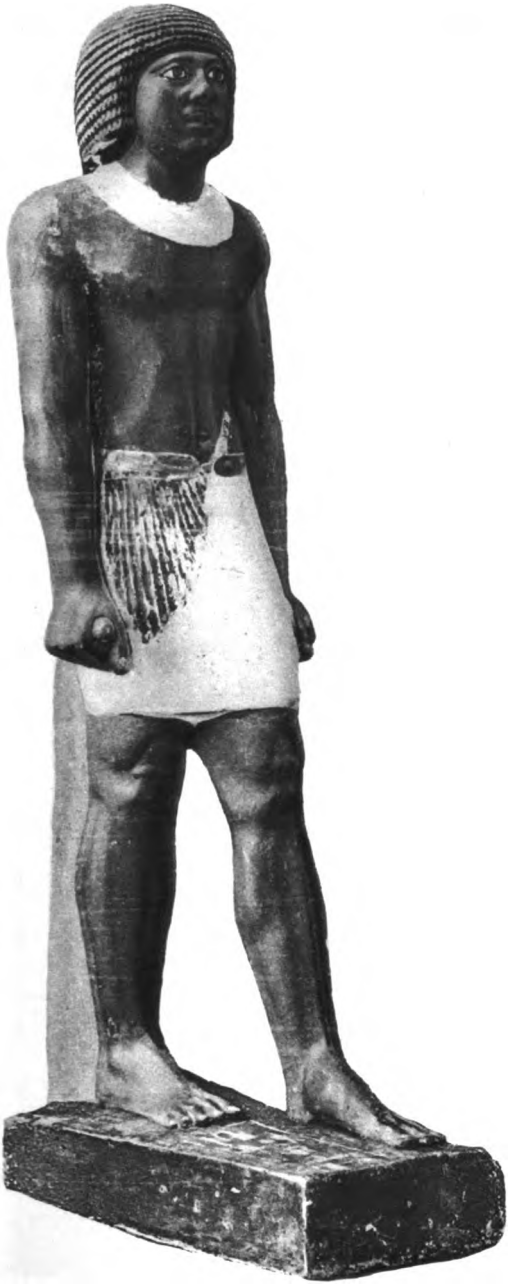

Helleg. Dujardin

VIe DYNASTIE

Musée du Caire

Digitized by Google

Digitized by Google

l'avis est pour nous d'un grand poids dans cette discussion, il me paraît utile de rappeler tout d'abord les raisons qui avaient amené cette conviction et de signaler les renseignements nouveaux qui peuvent l'appuyer.

Trois théories sont en présence :

L'arrivée de la population en Égypte se serait faite d'Asie en passant par l'isthme de Suez : c'était l'hypothèse la plus généralement admise.

Une seconde supposition ferait opérer l'occupation de l'Égypte par une colonie, partie également d'Asie, mais passant au sud par le détroit de Bab-el-Mandeb et remontant par l'Éthiopie pour descendre le cours du Nil : théorie mise en avant pour expliquer l'affirmation de quelques auteurs anciens qui font venir de l'Éthiopie la civilisation égyptienne.

Enfin, une théorie toute différente s'est fait jour récemment, et M. Maspero, dans la dernière édition de sa remarquable *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, semble l'insérer avec une certaine faveur[1]. « A examiner les choses d'un peu « près, dit-il, il faut bien reconnaître que l'hypo- « thèse d'une origine asiatique, si séduisante « qu'elle paraisse, est assez malaisée à défendre. « Le gros de la population égyptienne présente

1. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, p. 45. Hachette, 1894-1895. — Cette édition est illustrée de très nombreuses et très curieuses vignettes.

Digitized by Google

« les caractères des races blanches, qu'on trouve « installées de toute antiquité dans les parties du « continent libyen qui bordent la Méditerranée : « il est originaire de l'Afrique même et se trans- « porta en Égypte par l'ouest et le sud-ouest. » M. Maspero fait remarquer de plus que cette dernière origine est soutenue par un grand nombre de naturalistes et d'ethnologues.

Mais il faudrait prouver tout d'abord, ce me semble, que ces populations africaines sont antérieures à la colonisation égyptienne, et, s'il y a communauté de type et de race, ne peut-on pas admettre aussi bien que ces peuplades libyennes étaient un rameau détaché des immigrants d'Asie vers l'ouest, qui, sans s'arrêter en Égypte, ont continué leur voyage le long des côtes de la Méditerranée? Dans l'opinion contraire, osera-t-on aller jusqu'à admettre avec M. Reinisch, égyptologue viennois, que « non seulement les Égyptiens sont « des Africains d'origine, mais que les races hu- « maines de l'ancien monde, Europe, Asie et « Afrique, descendent d'une seule famille dont le « siège originel était au bord des grands lacs de « l'Afrique équatoriale[1]? »

Même dans son exposé le plus restreint, cette

1. Maspero, *Histoire ancienne*, p. 45. — Reinisch, *Der einheitliche Ursprung der Sprachen der alten Welt, nachgewiesen durch Vergleichung der Afrikanischen, Erytræschen und Indogermanischen Sprachen mit Zugrundlegung des Teda.* Vienne, 1873.

Digitized by Google

hypothèse amènerait le renversement des idées généralement admises, et il y a lieu de vérifier si les faits doivent nous faire abandonner l'opinion qui fait peupler l'Égypte par une race venue de cette Asie, considérée jusqu'à ce jour comme le réservoir central d'où l'humanité se serait répandue sur le monde.

Dans son mémoire sur les monuments qu'on peut attribuer aux six premières dynasties[1], mon père avait déjà mis en lumière les points de contact si nombreux qui reliaient la langue égyptienne aux dialectes syro-araméens : analogies qui se retrouvent aussi bien dans la grammaire que dans le lexique. La démonstration en a été faite d'une façon si rigoureuse qu'il n'y a pas lieu d'y revenir en ce moment, et ce phénomène est si frappant que M. Maspero, après avoir indiqué, comme cela a été dit plus haut, la probabilité de l'origine africaine, ne peut s'empêcher d'écrire les lignes suivantes, qui peuvent en paraître une condamnation sans appel[2] : « La langue, dit-il, paraît tenir « aux idiomes sémitiques par beaucoup de ses « racines. Elle construit comme eux ses pronoms

1. Vicomte E. de Rougé, *Recherches sur les monuments qu'on peut attribuer aux six premières dynasties de Manethon*, p. 2 (1866).

2. Maspero, *Histoire ancienne*, p. 46. — M. Maspero fait toutefois remarquer que des conclusions différentes ont été produites par M. Lepage-Renouf (*Proceedings* de la Société d'archéologie biblique, 1888-89, p. 247-264).

Digitized by Google

« de personnes, suffixes ou absolus : l'un des « temps de la conjugaison, le plus simple et le « plus archaïque, est composé avec des suffixes « identiques de part et d'autre. Sans insister sur « ces rapprochements qui laissent prise au doute, « on peut presque affirmer que la plupart des « procédés grammaticaux en usage dans les lan- « gues sémitiques se retrouvent dans l'égyptien « à l'état rudimentaire. On dirait que le parler « des habitants de l'Égypte et ceux des peuples « sémites, après avoir appartenu à un même « groupe, se sont séparés de très bonne heure, « dans un temps où leur vocabulaire et leur sys- « tème grammatical flottaient encore. Soumises à « des influences différentes, les deux familles « auraient traité de façon diverse les éléments « qu'elles possédaient en commun. »

Que pourrait dire de plus convaincant un partisan de l'origine asiatique de la race égyptienne?

Mais, avant de signaler les documents nouveaux qui peuvent militer en faveur de cette origine, il serait utile de rechercher tout d'abord s'il est possible de fixer l'époque où l'immigration étrangère est venue peupler la vallée du Nil. Une réponse exacte ne sera probablement jamais donnée à cette interrogation. Les Égyptiens eux-mêmes ne semblent pas avoir conservé le souvenir de leur origine étrangère : ils se considéraient au contraire comme autochtones et, ainsi que le rapporte Diodore, ils regardaient leur pays comme

Digitized by Google

le berceau du genre humain[1]. Au début de leur histoire ils plaçaient des dynasties divines et légendaires, qui auraient précédé les dynasties humaines : les inscriptions mythologiques des derniers temps développèrent cette légende et donnèrent un corps aux luttes d'Osiris et de Set, puis aux combats d'Horus pour venger la mort de son père Osiris, combats dans lesquels Horus fut soutenu par les *Schesu-Hor*, ou « compagnons d'Horus, » personnages fabuleux dont le nom cacherait, au dire de quelques historiens, les générations qui ont précédé les temps historiques. Mais, en dehors de ces légendes, les Égyptiens nous ont conservé les traditions véritables de leur histoire. Les monuments indiquent comme fondateur de l'empire égyptien *Mena* ou *Mini*, dont les Grecs ont fait Menès : dans les listes de rois, gravées sur les murailles de quelques temples, les Pharaons, ses successeurs, le placent toujours en tête des séries royales. Menès semble donc avoir, le premier, réuni sous la même autorité les membres épars et indépendants de la famille égyptienne établie le long du Nil : il aurait eu ainsi la gloire de fonder cet empire des Pharaons qui devait durer près de 4,000 années[2].

1. Diodore de Sicile, liv. I, ch. IX.

2. Menès et ses successeurs de la Ire et de la IIe dynastie ne sont peut-être eux-mêmes que des personnages légendaires; telle est du moins l'opinion de M. Maspero (*Histoire*

Digitized by Google

Dans l'état de la science, peut-on assigner une date certaine à la fondation du royaume d'Égypte? Cette date serait un jalon précieux pour nous aider à remonter les siècles à la recherche de l'origine de la race elle-même. Malheureusement, rien de précis ne peut être espéré de ce côté : les Égyptiens ne comprenaient pas comme nous la chronologie : ils n'eurent jamais la conception d'une ère dans laquelle les années pouvaient être comptées. Chaque règne commençait en quelque sorte à leurs yeux une ère nouvelle et, pour fixer la date d'un événement, ils disaient par exemple : l'année 10e de tel roi, tel événement est survenu. On comprend de suite à quelles difficultés de calcul doit se heurter à chaque pas celui qui veut entreprendre une histoire générale de l'Égypte. Dans les bibliothèques des temples, il existait certainement des papyrus contenant les résumés numériques des règnes : seul, l'un d'entre eux a survécu, c'est le célèbre papyrus du Musée de Turin, qui renfermait précisément une liste des rois d'Égypte avec la durée de leurs règnes et une récapitulation par dynasties; mais ce document inestimable est en mauvais état de conservation, et ses lacunes ont fait le désespoir de ceux qui l'ont étudié.

Au IIIe siècle avant notre ère vivait un prêtre

ancienne, p. 240). L'absence de monuments royaux contemporains de ces premiers pharaons s'expliquerait alors, et l'on devrait renoncer à l'espoir d'en retrouver un jour.

Digitized by Google

égyptien du nom de Manéthon : il avait composé une histoire d'Égypte d'après les documents anciens existant de son temps dans les temples ; mais de cet ouvrage ne nous sont parvenus que des fragments conservés par quelques auteurs anciens tels que Josèphe et Eusèbe, et encore ont-ils dû être souvent altérés par les copistes. Cependant, de la comparaison de ces fragments avec ceux du papyrus de Turin est ressorti ce fait que les historiens égyptiens avaient classé les règnes des Pharaons en dynasties, divisions que les égyptologues ont conservées et qui, en somme, répondent aux besoins de l'histoire aussi bien que nos divisions de Mérovingiens, Carolingiens, Capétiens. Les changements de dynasties indiquent d'ordinaire un changement dans l'ordre régulier des règnes, soit par extinction naturelle de la race royale, soit par usurpation. Mais, comme aux yeux des Égyptiens le Pharaon était considéré comme le descendant direct du dernier roi divin, on peut constater souvent, au début d'une dynastie nouvelle, le soin que prend le nouveau souverain de faire entrer dans son harem une descendante de famille royale, afin de légitimer aux yeux du peuple son intronisation.

Cette série de trente dynasties semble, aux yeux du public, un monde au milieu duquel il est difficile de se reconnaître : ces dynasties ont bien dans l'histoire chacune un nom particulier leur venant du pays d'origine de leur fondateur ; ainsi

Digitized by Google

telle dynastie sera dite Thébaine, Memphite ou Saïte, selon l'origine de la nouvelle famille royale; mais, pour qui ne veut pas descendre dans les détails, ces qualificatifs compliquent plutôt qu'ils n'éclairent l'aspect général de l'histoire. Conservons donc provisoirement ce terme de dynasties qui correspond malheureusement trop bien au vague de la chronologie égyptienne[1]. Pour arriver à fixer une date, il faudrait, pour les temps les plus anciens de l'histoire de l'Égypte, rencontrer par exemple, dans une inscription datée d'un règne, la notation certaine d'une éclipse ou de quelque autre phénomène céleste[2], ce qui n'est pas impossible, soit, dans les siècles plus récents, arriver à prouver la concordance d'événements connus par la chronologie d'autres peuples.

1. Les comparaisons entre les différentes listes royales retrouvées sur les monuments et les papyrus et celles qui ont été conservées par extraits chez les auteurs anciens font ressortir des différences, tant dans le nombre des règnes que dans le calcul de leur durée, et, si elles amènent par leur confrontation avec les monuments épigraphiques à un classement général, la chronologie n'en acquiert pas jusqu'à présent de données fixes et positives.

2. Vicomte E. de Rougé, *Mémoire sur quelques phénomènes célestes, etc.* (*Revue archéologique,* 1851). — *Note sur les conditions préliminaires des calculs qu'on peut tenter sur le calendrier égyptien* (*Revue archéologique,* 1864). — *Travaux de M. Biot sur le calendrier et l'astronomie des anciens Égyptiens* (*Revue contemporaine,* 30 novembre 1862). — *Leçons du Collège de France,* cours de 1865, rédigé par M. Robiou (*Revue de l'Instruction publique,* janvier et février 1866).

Digitized by Google

On peut apprécier de suite, par les explications précédentes, l'embarras où se trouve l'historien de bonne foi, quand il veut donner des chiffres même approximatifs applicables à la première période de l'histoire égyptienne, et, en disant que les débuts des dynasties pharaoniques peuvent être placés un peu au delà de 4,000 ans avant notre ère, c'est tout ce que la critique permet aujourd'hui d'indiquer, encore l'erreur peut-elle être considérable.

Un problème parallèle à la recherche de l'origine de la race doit se présenter à l'esprit : la civilisation égyptienne est-elle née sur place par le perfectionnement des siècles? ou bien le peuple immigrant avait-il apporté avec lui un lot de connaissances acquises dans son pays de départ? Cette question est grosse de conséquences au point de vue de l'histoire monumentale et de la chronologie, mais son élucidation pourrait d'un autre côté servir grandement à l'étude de l'origine elle-même du peuple égyptien.

C'est à la III[e] dynastie que semblent appartenir les plus anciens monuments découverts jusqu'à ce jour; on peut citer entre autres le bas-relief du roi Sozir, retrouvé dernièrement par M. Bénédite dans l'Ouadi-Maggarah[1], aux mines de cuivre et de turquoises de la presqu'île de Sinaï, non loin

1. Georges Bénédite, *Le nom d'épervier du roi Sozir au Sinaï. Recueil,* etc., t. XVI, p. 104, 1894.

Digitized by Google

de celui déjà connu de Sénéfrou, dernier roi de cette IIIe dynastie. La pyramide à degrés de Saqqarah aurait été le tombeau du premier, comme celle de Meïdoum, d'une forme si particulière, devrait être attribuée au roi Sénéfrou.

Quelques tombes de personnages importants datent également de la IIIe dynastie, et parmi elles il y a lieu de citer les tombes du prince *Ra-hotpou* et de la princesse *Nofrit*, découvertes du temps de Mariette à Meïdoum[1] (pl. V). Les statues de ces deux personnages ont été retrouvées intactes et elles dénotent un art déjà consommé : celle de la femme surtout, où le corps se moule chastement sous le tissu léger de la robe, peut être considérée comme un chef-d'œuvre de la statuaire égyptienne[2]. Le bandeau qui serre la coiffure de la princesse égyp-

1. Daninos-Pacha, *La découverte des statues de Meïdoum. Recueil*, etc., t. VIII, p. 69.

2. La statue de la princesse Nofrit a été déjà plusieurs fois reproduite : en premier lieu par Mariette, dans sa *Notice des principaux monuments*, etc.; puis par M. G. Perrot, *Histoire de l'art dans l'Antiquité*, t. I, p. 639, et en dernier lieu par M. Maspero, *Histoire ancienne*, etc., p. 363 et pl. II. Un très bon dessin de la tête du prince *Rahotpou* est donné également dans l'*Histoire ancienne*, p. 347. J'ajoute à cette liste une nouvelle reproduction de la charmante statue de la princesse Nofrit dans la planche V de ce Mémoire, parce que, à mon avis, parmi toutes celles déjà données, la planche seule de Mariette fournit l'impression vraie, et il est difficile de se procurer cette planche. On peut se reporter également à la planche II de l'*Histoire ancienne* de M. Maspero, la tête de la princesse y est reproduite très fidèlement.

Digitized by Google

tienne mérite une attention particulière : il est orné de motifs que l'on dirait venus directement des bords du Tigre et de l'Euphrate : c'est, à ma connaissance, le seul exemple en Égypte de ce genre d'ornementation[1]. M. Georges Perrot, dans son *Histoire de l'art*, a d'ailleurs remarqué combien le profil de ces statues, ainsi que celui d'un personnage de la même époque nommé *Hosi*, rappellent avec leur nez aquilin et leurs lèvres minces la race sémitique plutôt que la race égyptienne, telle que nous la connaissons par les autres monuments[2].

Le grand sphinx de Ghizeh est également antérieur à la IV^e^ dynastie, ainsi que le prouvent certaines inscriptions du roi Chéops : c'est peut-être la relique la plus ancienne de l'art égyptien.

De la IV^e^ à la VI^e^ dynastie, c'est-à-dire à une époque relativement voisine de la fondation du royaume égyptien, les monuments abondent. Depuis que Mariette a peuplé le Musée du Caire des statues de ces premières dynasties, il est plus facile d'apprécier la culture artistique de l'Égypte

1. M. Maspero m'a dit toutefois connaître l'emploi sur d'autres monuments égyptiens de rosaces analogues à celles du bandeau de la princesse *Nofrit*.

2. Georges Perrot, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, vol. I, p. 642. — La figure de *Hosi* est conservée sur des panneaux de bois d'une finesse admirable; ces panneaux sont reproduits dans l'ouvrage de M. G. Perrot et dans l'*Histoire ancienne* de M. Maspero, p. 404.

Digitized by Google

à ces temps reculés. L'étude de ces monuments primitifs soulève un problème qui n'a pas encore reçu, à mon avis, de solution satisfaisante. L'art atteint alors une perfection qui ne se rencontrera plus en Égypte pendant la longue suite des siècles suivants : déjà la sculpture sait assouplir les matières les plus dures et donne quelquefois aux personnages une liberté d'allures qui nous étonne; les innombrables statues du Musée du Caire ont été une révélation dans cet ordre d'idées[1]. D'un autre côté, si l'architecte, dans la construction des pyramides, n'a pas encore conçu la variété de plans que les temples des époques postérieures nous ont révélée, il est arrivé cependant à une perfection d'exécution qui ne saurait, en certaines parties, être dépassée.

Comment expliquer ce fait anormal, qui place presque aux débuts historiques d'un peuple l'efflorescence de son art? On a supposé tout d'abord qu'une longue série de siècles avait dû précéder

1. Les planches VI et VII présentent un spécimen des statues de ce premier âge; avec leurs physionomies si différentes, elles donnent l'impression vivante de portraits : la recherche de la vérité dans les traits du visage et l'étude puissante de la musculature ne se retrouveront plus dans l'art des siècles suivants. La statue de Rânofir a été déjà reproduite par M. G. Perrot, *Histoire de l'art*, etc., p. 656, et par M. Maspero, *Histoire ancienne*, etc., p. 47; mais l'héliogravure ci-jointe rend plus fidèlement qu'un simple dessin le caractère vraiment remarquable de ce chef-d'œuvre de la statuaire égyptienne.

Digitized by Google

l'acte politique de Menès, constituant la royauté égyptienne; il faudrait alors placer pendant cette période inconnue l'incubation de cette civilisation que l'on trouve tout à coup dans un état d'avancement extraordinaire.

« Les plus anciens monuments que nous pos-
« sédions jusqu'à ce jour, dit M. Maspero, ne nous
« mènent pas au delà de 6,000 ans; mais ils sont
« d'un art si fin, si bien arrêté dans ses grandes
« lignes, ils nous révèlent un système d'admi-
« nistration, de gouvernement et de religion si
« ingénieusement combiné qu'on devine derrière
« eux un long passé de siècles accumulés. On
« éprouve toujours quelque difficulté à évaluer
« avec certitude le temps qu'il fallut à un peuple
« aussi bien doué que l'étaient les Égyptiens pour
« monter de la barbarie à la culture élevée : je
« crois pourtant qu'on ne se trompe guère si on
« leur accorde quarante ou cinquante siècles, afin
« de conduire à bien une œuvre aussi compliquée,
« et si l'on place leurs débuts à huit ou dix mille
« ans avant notre ère[1]. »

Voilà, en effet, la seule explication donnée jusqu'à présent de la culture artistique des Égyptiens dès les premières dynasties. On pourrait cependant faire quelques objections à la donnée ordinaire de l'homme à l'état sauvage arrivant à la civilisation par le progrès que l'on applique à l'histoire du peuple égyptien.

1. Maspero, *Histoire ancienne*, etc., p. 44.

Digitized by Google

En premier lieu, on doit écarter du débat la constatation que l'on avait cru faire en Égypte, comme dans d'autres pays, d'une époque préhistorique par la découverte de gisements de silex taillés. Les remarques de Mariette, Chabas[1] et d'autres savants ont montré que ces instruments de silex avaient été employés pendant toute la durée de l'empire égyptien. Les couteaux de pierre servaient à pratiquer les premières incisions dans le cadavre avant l'embaumement, et les instruments de silex de formes les plus variées étaient en usage journalier dans la population égyptienne : Mariette a fait remarquer que les plus grands gisements se rencontrent près du site des anciennes villes. Enfin, au Sinaï, on a pu constater d'une façon indiscutable que l'instrument de silex, pointe, marteau, etc., avait été employé exclusivement aux mines de cuivre et de turquoises pour pratiquer les excavations dans le rocher.

Si l'on admet pour l'Égypte une marche progressive vers la civilisation à travers cinq ou six mille années avant l'époque des pyramides, comment expliquer que le sol sablonneux de la montagne d'Égypte, qui nous a conservé intactes des statuettes de bois datant de la III^e^ et de la IV^e^ dynastie, c'est-à-dire depuis 6,000 ans peut-être, n'ait pas sauvé de la destruction un seul des

1. Chabas, *Études sur l'antiquité historique, d'après les sources égyptiennes et les monuments réputés préhistoriques*, p. 328.

Digitized by Google

monuments de pierre éclos pendant cette longue période antéhistorique? Il y a là une objection très sérieuse, dont on ne me paraît pas avoir tenu assez de compte dans la discussion. Pour croire à cette longue période antéhistorique, je voudrais qu'on pût me la prouver par quelques monuments, et il devrait en exister, si l'on admet qu'elle a conduit l'art égyptien à son apogée. Il ne suffit pas, pour prolonger l'au delà de l'histoire, de s'appuyer sur ces légendaires *serviteurs d'Horus*, ces héros demi-dieux dont l'invention est peut-être due à l'imagination des hagiographes postérieurs, comme M. Krall propose en effet de le soupçonner.

Nous sommes donc, on le voit, en pleine hypothèse, et il nous faut vérifier si, après les doutes qu'elle peut soulever, les faits ne viendraient même pas la renverser.

Dans les études historiques modernes, on a pris l'habitude de s'appuyer sur les données de la Bible lorsqu'elles confirment la thèse que l'on soutient, mais on s'empresse de rejeter, sans discussion quelquefois, ce qui pourrait gêner des théories toutes faites. Pourquoi faire ce partage dans ces renseignements précieux et ne pas chercher plutôt souvent à mieux comprendre ce qui paraît obscur ou impossible au premier abord? Voyons donc si, dans les renseignements fournis par les livres saints sur la colonisation de la terre, quelque indication ne serait pas à retenir pour notre étude.

Mitzraïm, fils de Cham, est indiqué comme le père de la race égyptienne : à quel moment ses

Digitized by Google

descendants seraient-ils venus se fixer sur les rives du Nil ? Pour répondre à cette question il faut se reporter au récit même de la Bible. Les hommes commencent à se multiplier ; ils sont à l'étroit dans cette partie de l'Asie, berceau de leur race ; il faut songer à se séparer pour trouver à vivre, et alors ils disent : « Venez, faisons-nous une ville « et une tour dont le faîte touche au ciel et ren- « dons notre nom célèbre avant que nous soyons « dispersés dans tous les pays » (Genèse, XI, 4). Mais Dieu, dit la Bible, confondit leur langage et les dispersa dans tous les pays. Laissant de côté, si l'on veut, le fait miraculeux de la confusion du langage, on constate, d'après le récit biblique, que le départ des différents rameaux de la famille humaine a lieu après la tentative de construction de la tour de Babel. L'entreprise d'un pareil monument dénote une civilisation déjà très avancée et des connaissances considérables en architecture. Ne pourrait-on pas admettre que, parmi la tribu des enfants de Cham qui se dirigea vers l'Égypte, les traditions scientifiques se soient conservées d'une manière spéciale et se soient perfectionnées rapidement après un séjour relativement restreint à son pays d'élection ? Il ne serait plus nécessaire alors de recourir à une longue série de siècles pour expliquer l'enfantement de la civilisation égyptienne. Ce n'est là aussi, je le sais, qu'une hypothèse, mais n'est-elle pas aussi admissible que l'autre qui, sans preuves, veut

Digitized by Google

établir la réalité d'une longue période antéhistorique ?

Faut-il d'ailleurs abandonner tout espoir de voir apparaître au jour quelques documents nouveaux qui viendraient à l'appui de ceux qui croient à un épanouissement rapide de la civilisation primitive en Égypte ? Je ne le pense pas. Il faut peut-être attendre de la Chaldée, dont l'histoire en ce moment marche à grands pas dans l'étude de ses origines, des éclaircissements inattendus pour l'histoire artistique des temps les plus anciens. Les découvertes successives de M. de Sarzec à Tell-Loh fournissent à ce point de vue des documents inestimables : elles ont eu en outre l'avantage d'appeler l'attention sur ces époques primitives de la Chaldée. Comme date de ces statues et bas-reliefs, que l'on peut admirer maintenant au Musée du Louvre, on parle déjà du XXX^e^ siècle avant notre ère, peut-être plus haut encore pour certains de ces monuments. Or, il est impossible de ne pas être frappé de l'air de famille de ces épaves de la civilisation primitive de la Chaldée avec les produits de l'art égyptien des premiers temps : tout concourt à la ressemblance, jusqu'à la matière des statues de Goudéa, qui rappelle le diorite des figures égyptiennes.

Cette ressemblance, du reste, n'a pas échappé à l'œil exercé de M. Maspero : à propos d'un monument récemment découvert et dont l'antiquité paraît même supérieure à celle des statues

Digitized by Google

de Tell-Loh, il a fait admirablement ressortir la similitude des procédés artistiques et les points de contact de l'art de ces deux peuples à leur origine; je ne puis mieux faire que de citer ce passage dans son entier[1] ;

Bas-relief de Naramsin.

1. *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptienne et assyrienne,* vol. XV, p. 65, 1893. — Le

Digitized by Google

« Le bas-relief découvert et publié par le Père « Scheil est un des morceaux de sculpture les « plus précieux que la Chaldée antique nous ait « rendus jusqu'à ce jour. La facture en est à la « fois très fine et très large et ne rappelle que « d'assez loin celle des monuments qu'on est habi- « tué à considérer comme représentant les ten- « dances de l'art sur les bords de l'Euphrate et « du Tigre. Elle n'offre pas ces exagérations de « musculature, cette sécheresse de ligne, cette « lourdeur de dessin et d'exécution qu'on remar- « que sur les meilleurs morceaux de la sculpture « assyrienne : elle n'a pas le relief maladroit et la « gaucherie de ciseau qu'on observe sur beau- « coup des reliefs de Tell-Loh. Ce qui frappe à « première vue, c'est l'aspect égyptien de la « figure : on dirait presque qu'un artiste est venu « des bords du Nil pour la tailler, et l'on serait « tenté d'y reconnaître une influence directe de « l'Égypte, s'il était vrai, comme on l'a dit, que « Naramsin ait conquis le *Mâgan* et que le *Mâgan* « fût, à cette époque-là, une partie de la pénin- « sule sinaïtique. En y regardant de plus près, « on aperçoit des différences : le relief est plus « haut sur fond que le relief égyptien, le rendu « de la tête est plus poussé et plus dur. Il n'en

bas-relief de *Naramsin*, dont la gravure a été prêtée à la Société par la maison Hachette, est reproduit à la planche IV ; la même reproduction de ce monument a été donnée par M. Maspero dans son *Histoire ancienne*, etc., p. 602.

Digitized by Google

« reste pas moins assez de ressemblance avec les « figures analogues de certains bas-reliefs un peu « surhaussés des tombes de la V^e^ et de la VI^e^ dy- « nastie, à Dashour et à Saqqarah, pour qu'on « garde, au second examen, beaucoup de l'im- « pression première. La courbe des épaules, l'al- « longement du bras, l'absence de biceps, la « manière dont les tailles qui ont modelé le nu « sont descendues de haut en bas et dont le relief « se rattache aux fonds, sont identiques à ce qu'on « voit en Égypte vers le temps de *Naramsin*, « c'est-à-dire vers le règne d'*Assi*, d'*Ounas* ou des « *Papi*. S'il était permis de tirer une conclusion « aussi large de notre fragment et de deux ou « trois débris analogues qu'on a découverts à Tell- « Loh, on pourrait dire qu'une même manière de « traiter le bas-relief régnait alors chez tous les « peuples civilisés qui nous sont connus, au moins « dans les grands centres comme Babylone ou « Memphis, une manière égyptienne ou égypti- « sante. Il est prudent toutefois de ne pas insister « sur ce sujet et de ne pas construire une théorie « de l'histoire de l'art sur une demi-douzaine de « morceaux incomplets. Le bas-relief est daté par « le nom du roi qu'il porte. Les Chaldéens disaient « que *Naramsin* avait régné dans un temps que « nous pouvons placer entre 3800 et 3700 avant « Jésus-Christ, et, jusqu'à nouvel ordre, je ne « vois pas qu'il y ait lieu de les accuser d'erreur « grave; leur calcul est probablement exact à

Digitized by Google

« cent ou deux cents ans près. C'est donc un jalon « à peu près fixe que nous avons dans l'histoire « de l'art chaldéo-assyrien, et la beauté du travail « nous montre que, de même qu'en Égypte, il « faut chercher la bonne époque très haut dans « le passé. »

Le Dr Fritz Hommel, de Munich, a été entraîné plus loin encore par l'étude de ces comparaisons : à son avis, la civilisation égyptienne dériverait directement de la Chaldée ; il est frappé non seulement des ressemblances étonnantes de la statuaire, des constructions pyramidales de l'Égypte, dont il rattache la genèse aux temples à degrés de la Chaldée antique, mais il croit même retrouver des analogies intimes dans les noms et les rôles des divinités principales de ces deux peuples. Il rapproche enfin d'une façon curieuse le système hiéroglyphique égyptien du mode d'écriture des inscriptions primitives de la Chaldée. Sans admettre les conclusions du Dr Hommel, dont la preuve reste à faire, il y a lieu d'enregistrer les comparaisons intéressantes qui ressortent de son travail[1].

Dans un autre ordre de rapprochements, M. Mauss, l'architecte érudit à qui l'on doit de savants travaux sur les monuments de la Palestine, amené à étudier les étalons de mesure qui

1. *Der babylonische Ursprung der ægyptischen Kultur, Dr Fritz Hommel.* München, 1892.

Digitized by Google

ont servi aux différents peuples de l'antiquité, arrive à cette conclusion que la coudée égyptienne est identique à la coudée employée anciennement en Chaldée, et il constate les mêmes rapports entre les mesures de capacité des deux nations[1].

Comme le dit M. Maspero, il serait imprudent de tirer dès à présent des conséquences trop absolues de la comparaison de monuments encore peu nombreux, mais l'avenir nous réserve peut-être encore des découvertes inattendues, et, si par suite de la mise au jour de nouveaux morceaux de cet art antique chaldéen, et l'on sait que les fouilles se poursuivent avec succès, on arrivait à démontrer ce que l'on soupçonne seulement aujourd'hui, c'est-à-dire des rapports frappants entre les procédés de l'art antique de la Chaldée et ceux des monuments les plus anciens de l'Égypte, ne devrait-on pas en tirer la conséquence que l'art de ces deux pays dérive d'un point de départ commun, plutôt que de voir une influence artistique d'un peuple sur l'autre, à une époque où les relations internationales devaient à peine exister à des distances aussi éloignées? La suite des siècles aurait ensuite développé d'une façon différente l'esprit artistique des deux nations, selon leur génie particulier et les conditions climatériques des pays qu'elles habitaient. Et, si les monuments

1. C. Mauss, *L'église de Saint-Jérémie à Abou-Gosch.* Mesure théorique des piliers de Tello. Paris, 1894.

Digitized by Google

venaient à fortifier cette conclusion, ne devrait-on pas aussi admettre que la communauté dans les procédés de l'art, dans les formes du langage et dans l'emploi des mesures, implique une communauté d'origine pour les peuples qui les ont employés, et nous serions alors amenés pour la race égyptienne à fixer son point de départ en Asie, où ses ancêtres auraient vécu à côté des ancêtres du peuple chaldéen?

Digitized by Google

NOTES

SUR LES

SCULPTURES EXÉCUTÉES APRÈS LA POSE

DU XI^e^ AU XIII^e^ SIÈCLE.

Par M. C. Enlart, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 31 juillet 1895.

Parmi les remarques si intéressantes que Viollet-le-Duc nous a données au sujet des procédés de l'art du moyen âge, il en est une qui, fort juste en général, ne s'applique cependant pas aussi universellement qu'on l'a souvent cru. Je veux parler de l'habitude qu'avaient les artistes du moyen âge de sculpter leurs pierres avant la pose.

Cette habitude est raisonnable, car elle permet de sculpter plus commodément, et par conséquent mieux; de plus, une sculpture manquée ne restera pas irrémédiablement attachée à un édifice. Enfin, au moyen âge, les moyens de transport étaient souvent défectueux et les machines élévatoires n'avaient pas une grande puissance; par conséquent, on faisait bien de ne pas transporter

Digitized by Google

les pierres de la carrière au chantier et de ne pas les élever à la place qu'elles devaient occuper avant de les avoir allégées de tout ce que le ciseau devait leur enlever.

D'autre part, au moyen âge au moins autant qu'aujourd'hui, les ressources ne venaient que petit à petit aux constructeurs, et il a pu paraître opportun de commencer par élever un bâtiment utile et de ne le décorer qu'après coup, de faire le nécessaire d'abord, le superflu même agréable ensuite, au fur et à mesure des ressources. Aussi suis-je convaincu que, dans plus d'un monument où la sculpture est plus jeune que l'architecture, elle n'a pas été retaillée dans une sculpture plus ancienne, mais parfois dans un simple épannelage demeuré longtemps à l'état d'ébauche.

Les artistes romans sculptaient souvent la pierre sur le lieu même où ils la trouvaient; ainsi, les carrières de Tournai ont fourni à tout le nord de la France (Nord, Pas-de-Calais, Aisne et Somme) une grande quantité de fonts baptismaux et de pierres tombales qui ont un style uniforme et sont exécutés sur le lieu d'extraction de la pierre; de plus, il est très probable que les artistes tournaisiens ont taillé des fûts de colonnes et sculpté des chapiteaux chez eux pour les expédier tout faits, car les fûts de la crypte romane de Nesle, en Picardie, et les sculptures des églises de Honnecourt et de Bohain, dans le Nord, sont en pierre

Digitized by Google

de Tournai et reproduisent les formes et les motifs de la cathédrale de cette ville.

Le comte R. de Lasteyrie, dans son cours de l'École des chartes, a cependant émis l'opinion que les sculpteurs romans travaillaient souvent des blocs de pierre déjà posés. Cette opinion est très judicieuse; voici, en effet, des exemples de diverses époques et de diverses régions qui peuvent servir à la corroborer.

Dans le midi, la cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux (XII^e^ siècle) a entre les grandes arcades et les fenêtres de la nef une frise de draperies analogues à celles qui plus tard seront sculptées sur les soubassements des églises Notre-Dame de Reims, Notre-Dame d'Avioth et Notre-Dame de l'Épine. — Or, cette frise de Saint-Paul-Trois-Châteaux n'est sculptée que dans la dernière travée orientale du monument et dans la moitié de la précédente; dans le reste de l'église, un bandeau en saillie y fait suite, et l'on voit qu'il avait été réservé pour l'exécution de ce motif courant. L'église de la Canourgue (Lozère) présente à la fois des chapiteaux épannelés, sculptés et retaillés.

En Bourgogne, l'église de Châtel-Censoir (Yonne) (fig. I), qui date de la fin du XI^e^ siècle, nous montre des chapiteaux à peine dégrossis qui ressemblent à un épannelage de chapiteau corinthien; à côté, il s'en trouve d'autres de même forme, mais détaillés en feuilles et en palmettes; bien

Digitized by Google

plus, deux chapiteaux sont en partie sculptés, en partie simplement épannelés[1]. — Vers le milieu du XII^e^ siècle, l'église de Laizy, près d'Autun, dont le style est manifestement inspiré de la cathédrale de cette ville, a des sculptures terminées dans le chœur, simplement épannelées dans la nef[2]. — En Champagne, dans la première moitié du XI^e^ siècle, Saint-Rémy de Reims présente côte à côte dans le transept des chapiteaux corinthiens fort lourds, mais très détaillés, et des chapiteaux qui n'en sont que la rudimentaire ébauche.

Dans le nord de la France, à Lillers, j'ai remarqué en 1877, avant la restauration de l'église, qui date de la première moitié du XII^e^ siècle, un chapiteau de forme à peu près cubique appartenant au collatéral nord-est du transept. Sur ce chapiteau étaient tracées à la pointe quelques rosaces qui rappelaient celles qui se trouvent sculptées sur d'autres chapiteaux de la même église. Dans le chœur, tous les piliers sont surmontés de gros chapiteaux à larges feuilles pleines dont un seul a des palmettes découpées dans la surface de ces feuilles ; le manque de ressources a dû empêcher de continuer cette décoration dans tout le chœur ; en effet, il semble que les chapi-

1. L'un de ces chapiteaux se voit dans la fig. I, à gauche et en haut.

2. C'est à mon jeune confrère et ami M. N. Thiollier que je dois de connaître cet intéressant exemple.

Digitized by Google

teaux des colonnettes, qui portent les arcatures à zigzags faisant fonction de triforium, aient été sculptés environ cinquante ans après la construction. C'étaient des chapiteaux à crochets qui, très mutilés, ont été remplacés dans la restauration.

Dans l'Ile-de-France, et pour une date voisine de 1170, la partie sud-ouest de la cathédrale de Senlis conserve quelques chapiteaux à larges feuilles pleines dont une partie seulement a été détaillée en folioles d'acanthe.

D'autre part, l'achèvement après la pose s'appliquait à des détails autres que des chapiteaux. Dans trois églises romanes d'époques diverses appartenant au nord de la France, Mareuil-Caubert, fin du XI^e^ siècle, Lucheux, 1130 environ, Cappelle-Brouck, 1160 à 1180, on trouve des bases composées d'une sorte de tore énorme, unique et mal dégrossi. Il est difficile de croire que ce membre d'architecture hors d'échelle et si brutalement traité n'ait pas été destiné à recevoir son achèvement après la pose.

A Bellegarde, dans le Loiret, c'est un tympan de portail du deuxième quart du XII^e^ siècle qui nous révèle encore cette pratique; ce tympan est sculpté de rinceaux; dans le bas, règne une inscription en relief qui devait être un vers léonin et que je restitue ainsi : *Hic fiunt justi viciorum sorde mundati;* mais le dernier mot et la moitié de l'avant-dernier n'ont jamais été sculptés; les lettres SO sont exécutées, l'R qui suit est indiqué

Digitized by Google

à la pointe; au delà, il n'y a plus qu'un bandeau lisse en relief.

Cette manière de sculpter après la pose devint beaucoup plus rare à l'époque gothique; elle n'est pas toutefois sans exemple : c'est ainsi qu'à Boulogne-sur-Mer, dans l'ancienne abbatiale Saint-Wlmer, une partie rebâtie à la suite d'une ruine partielle survenue en 1256 montre des chapiteaux et des culots exécutés avant la pose; on a dû les rogner pour les juxtaposer, et une portion sculptée pénètre dans la maçonnerie. Ces chapiteaux viennent des carrières de Marquise, qui, du XI^e^ siècle à la fin du XIV^e^, ont fourni toute la région de pierres tombales et de fonts baptismaux; on découvre parfois aussi dans ces carrières des dépôts de sculptures romaines achevées ou non, et il est probable que les carriers de Marquise ont gardé depuis l'antiquité jusqu'à la fin du moyen âge l'habitude de sculpter leur pierre sur place. Des colonnes de triforium ont été envoyées de Marquise, au commencement du XIII^e^ siècle, jusqu'à Saint-Sauve de Montreuil-sur-Mer et à l'abbaye de Valloires. Elles ont dû y arriver toutes travaillées. C'est là un fait, et exceptionnel; on ne peut ériger en école d'architectes ou même de sculpteurs les tailleurs de pierre de Marquise.

Il existe au contraire au XIII^e^ siècle une école tout entière où l'on paraît avoir eu pour habitude dominante de sculpter après la pose : c'est la très originale et puissante école angevine.

Digitized by Google

L'école angevine a gardé, du reste, à l'époque gothique, beaucoup des pratiques romanes. Parfois extraordinairement légers au dedans, ses monuments sont lourds à l'extérieur, parce que, tout en adoptant la voûte d'ogives et en amincissant les supports avec une extrême hardiesse, les constructeurs n'acceptent pas l'arc-boutant. Ils font donc peser leurs voûtes bombées sur des murs épais et continus et opposent à leurs retombées de voûtes d'énormes et massifs contreforts. En plein XIII^e^ siècle, on trouve à Saint-Maixent des absides empâtées dans une masse rectangulaire au dehors et qui a l'épaisseur d'un rempart.

La pratique romane de la sculpture après la pose a laissé de même des traces évidentes dans la région angevine : au Puy-Notre-Dame, le portail principal de l'église, qui date du XIII^e^ siècle, devait être encadré de deux suites de dais abritant des statues ; or, sur toute la longueur de la façade, ces dais sont restés épannelés. A Saint-Florent de Saumur, une chapelle du XIII^e^ siècle a pour clefs de voûte de simples cubes de pierre.

Dans le porche de la collégiale de Candes, entre Saumur et Chinon, édifice du temps de saint Louis, de nombreuses clefs sont restées de même simplement et lourdement épannelées ; une petite voussure du portail est sculptée de petites scènes abritées sous des édicules, tandis que deux autres voussures sont restées simplement épannelées en quart de rond. Dans l'intérieur de l'église, on

Digitized by Google

Digitized by Google

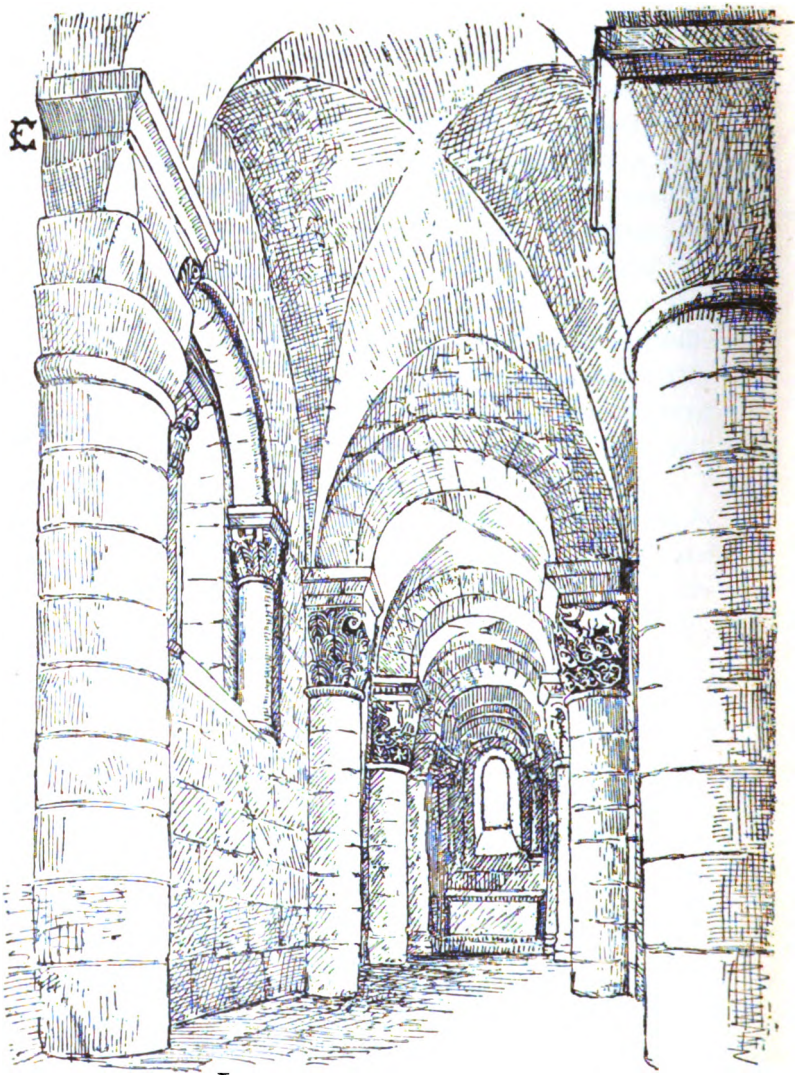

FIG. I. ÉGLISE DE CHATEL-CENSOIR (YONNE), COLLATÉRAL NORD DU CHŒUR.

Digitized by Google

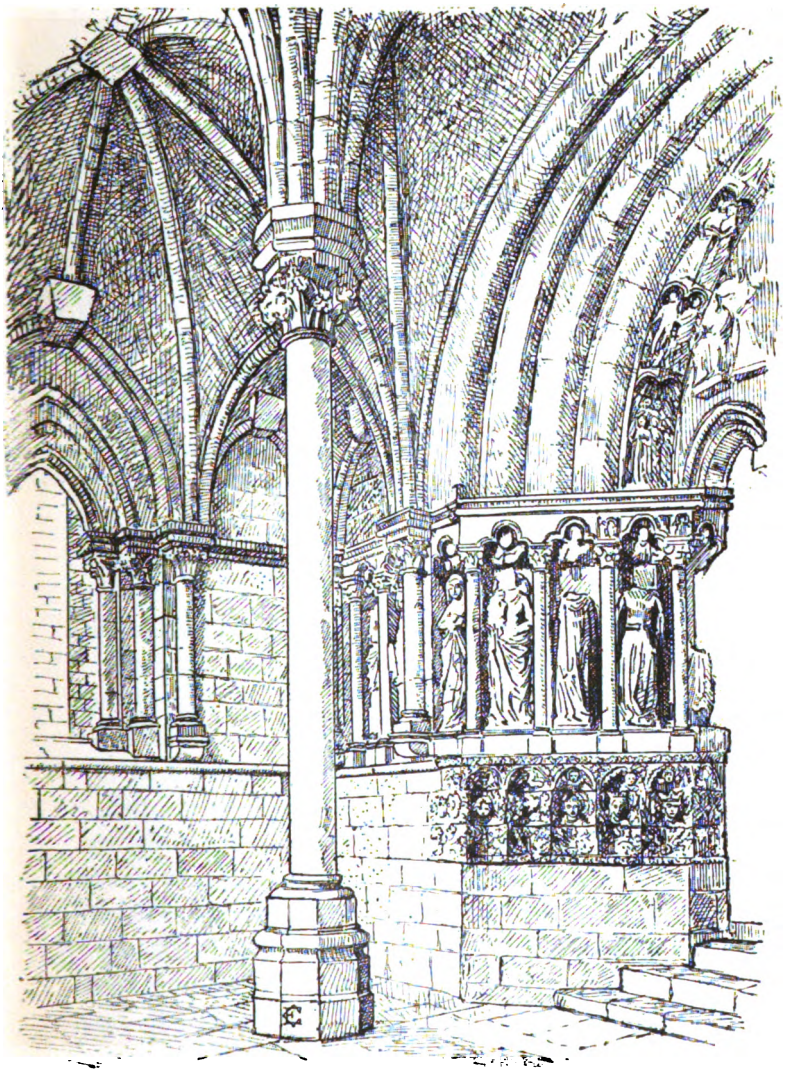

Fig. II. Porche de Candes, près Saumur.

Digitized by Google

Digitized by Google

trouve de ces encorbellements sur longues consoles sculptées qu'ont affectionnés les sculpteurs de l'Anjou, et la sculpture, faite avec difficulté après la pose, n'y a pas réussi à modifier suffisamment et à adoucir la forme brutale de l'épannelage.

Le même fait est remarquable dans beaucoup de tailloirs de chapiteaux de l'école angevine ; on sait que, parmi les traditions romanes conservées dans cette école, le goût des tailloirs sculptés est très remarquable ; on trouve, sans doute, des tailloirs sculptés au XIII^e^ siècle un peu partout, à Rouen, à Amiens, etc., mais ils sont exceptionnels, tandis que dans l'école angevine le tailloir sculpté est de style du milieu du XII^e^ à la fin du XIII^e^ siècle ; on le trouve à Angers, à Saumur, à Nanteuil, près Montrichard, au Puy-Notre-Dame, à Agnières, près Montreuil-Bellay, et, lorsqu'un architecte angevin du XIII^e^ siècle a bâti en Espagne la magnifique église de Las-Huelgas, il n'a eu garde d'omettre les tailloirs sculptés.

Et non seulement on trouve fréquemment sur les tailloirs gothiques de l'école angevine les rinceaux et les palmettes qui sont rares ailleurs, mais on trouve même le tailloir historié ; ceux de l'une des chapelles de l'abbatiale d'Agnières, près Montreuil-Bellay, sont tout à fait étranges : on y voit des morceaux détachés de la grande scène bien connue du jugement dernier, dont les motifs principaux font défaut ; plusieurs tailloirs sont

Digitized by Google

ornés d'anges ; d'autres figurent la résurrection des morts : des personnages sortent de sarcophages dont ils soulèvent le couvercle. En pendant, on voit des têtes humaines grimaçant entre des flammes et formant une composition symétrique qui représente l'Enfer. On hésiterait à la comprendre sans le rapprochement des autres motifs.

En général, ces tailloirs sculptés de l'école gothique angevine n'ont aucun profil ; c'est une épaisse dalle de pierre à tranche verticale ou chanfreinée, décorée de figures en relief évidemment sculptées après coup ; à distance, les tailloirs ne se distinguent pas de leurs chapiteaux, l'ensemble est confus comme un dessin exécuté sans recul possible ; la forme de l'abaque se perd, non seulement en profil, mais même en plan, dans une sculpture mal disciplinée.

C'est là un défaut que la sculpture gothique angevine doit à l'habitude du travail après la pose, et j'attribuerais aussi à cette habitude la disproportion, la lourdeur et la gaucherie de certaines figures sculptées au XIII^e^ siècle en Anjou.

Malgré ses défauts, l'école sculpturale de l'Anjou au XIII^e^ siècle a eu une influence plus étendue encore que l'école architecturale de la même province ; l'école d'architecture s'étend très loin ; sans parler de sa pénétration en Espagne et de son influence jusque dans la Creuse (chœur et transept de la Souterraine), elle atteint, d'une

Digitized by Google

part, les bords de la Méditerranée à Fontfroide; de l'autre, elle nous a donné l'église de Romorantin, et par delà Blois la curieuse église de Fontaine en Sologne. — L'école de sculpture angevine ne s'arrête pas même là; elle atteint Évron, dans la Mayenne, et elle dépasse Orléans; à Saint-Benoît-sur-Loire, une fenêtre refaite au sud de la nef au XIII^e^ siècle a les caractéristiques abaques feuillues sur ses colonnettes. Les mêmes abaques feuillues, très exubérantes, se trouvent partout et très bien caractérisées dans le chœur et le transept de l'église de Chécy un peu au nord d'Orléans, mais le sculpteur seul était angevin, car, par un contraste bizarre, le plan de cette nef et de ce transept appartient au style franco-bourguignon répandu dans le Gâtinais. Quant à la nef, de quelques années postérieure, elle est purement française, et sur le pilier intermédiaire de la nef et du transept se fait une transition brusque entre le tailloir français mouluré et le tailloir camard et perdu dans le feuillage qui caractérise l'école sculpturale de l'Anjou au XIII^e^ siècle.

De ces remarques, on peut conclure que beaucoup de sculptures romanes ont été faites après la pose et que, si ce procédé a été en général abandonné au XIII^e^ siècle, il y a à cette règle des exceptions dont la plus importante est celle de l'école sculpturale angevine, école qui a exercé son influence dans un périmètre très étendu.

Digitized by Google

UNE PRÉTENDUE MOSAIQUE ANTIQUE.

HERCULE

AU JARDIN DES HESPÉRIDES.

Par M. É. Michon, membre résidant.

Lu dans la séance du 26 décembre 1894.

Le numéro d'août 1893 du *Boletin de la Sociedad española de Excursiones*[1], récemment parvenu à la Société, renferme une planche en phototypie reproduisant une mosaïque romaine en relief, Hercule au jardin des Hespérides. Il y est joint une courte notice de M. José-Ramon Mélida, qui réserve, dit-il, à un article suivant l'examen du travail et du style de l'œuvre[2]. Il m'a paru néanmoins que d'ores et déjà le devoir s'imposait de mettre en garde contre un prétendu monument antique dont la fausseté peut être en quelque sorte scientifiquement démontrée.

L'impression générale qui, au simple vu de la

1. Madrid, in-8°, año 1°, num. 6°.

2. Seccion de Ciencias historicas, *Mosaico romano de relieve, perteneciente á Don Alvaro Gil Maestre*, p. 73-75.

Digitized by Google

reproduction, m'a fait mettre en doute l'authenticité de la mosaïque n'est point combattue par le peu que nous savons de sa provenance et de son histoire. Le propriétaire actuel, Don Alvaro Gil Maestre, la tient d'un de ses parents, D. Benito Maestre; celui-ci, « à ce qu'il paraît, l'avait acquise dans la succession d'un diplomate espagnol, dont nous ignorons le nom, qui avait réuni un certain nombre d'objets antiques au cours de ses voyages à l'étranger et particulièrement en Orient[1]. »

La mosaïque forme un panneau de 0^m35 sur 0^m45, où les figures en moyen-relief se détachent polychromes sur le fond noir; dimensions et travail se rapprochent fort, remarquons-le dès maintenant, des mosaïques du Cabinet des Antiques de la Bibliothèque nationale, réputées à bon droit fort suspectes et sur la non-antiquité desquelles nous aurons à revenir. Hercule, assis de profil à droite sur un rocher que recouvre la peau de lion, s'appuie nonchalamment de la main gauche sur sa massue; la main droite, posée sur le genou, tient la bandoulière du carquois. Un pan de chlamyde s'enroule autour du bras gauche. Derrière lui, l'arbre enchanté projette par-dessus son épaule un court rameau, tandis que le tronc principal s'infléchit dans la direction opposée. Un immense serpent, dont la queue sinueuse se reconnaît à terre sous les jambes d'Hercule, est enroulé autour

1. *Loc. cit.*, p. 73.

Digitized by Google

de l'arbre. Il dresse sa tête au-dessus de celle du héros, mais sans paraître nullement le menacer. Debout devant celui-ci, une Hespéride, vêtue d'une longue tunique et d'un himation, la chevelure enveloppée d'un foulard vert, porte une branche sur le bras gauche et une orange dans la main droite ramenée en arrière.

Il ne serait point difficile de signaler plus d'une critique à laquelle prête la composition ainsi rendue, et notamment la pose du serpent. La comparaison instituée par M. J.-Ramon Mélida avec un vase grec du peintre Asstéas représentant la même scène[1] ne suffit point à les détruire. Il y a en effet, dans le vase peint, une seconde Hespéride qui, en tendant au monstre le breuvage qui doit

1. *Loc. cit.*, p. 74.

Digitized by Google

l'endormir, justifie son attitude pacifique et la direction qui lui est donnée[1].

Il est tels détails, d'autre part, dans la pose des personnages, qui se retrouvent dans des bas-reliefs connus dès la Renaissance, auxquels ils auraient pu être empruntés : un bas-relief du Louvre, par exemple, désigné d'ordinaire sous le titre de « Minerve et un héros[2], » ou encore le bas-relief du Musée Torlonia, représentant Hercule, Thésée et Pirithoüs[3]. Mais de tels rapprochements et les arguments qu'ils peuvent fournir deviennent inutiles : nous pouvons en effet retrouver le monument même qui a servi de modèle et expliquer comment en le copiant le faussaire s'est trahi.

La preuve nous est fournie par le bas-relief de la villa Albani représentant Hercule au jardin des Hespérides[4], que nous avons fait reproduire ci-dessous, bas-relief connu dès le XVI^e^ siècle[5]. La comparaison du marbre et de la mosaïque mon-

1. La peinture du vase est reproduite dans une notice consacrée à Assteas, à l'occasion de la mosaïque qui nous occupe, par M. J.-Ramon Mélida, *Assteas pintor ceramista, griego, Boletin,* num. 70, septiembre 1893, p. 85-88.

2. Clarac, *Musée de Sculpture,* pl. CCII, n° 761.

3. Helbig, *Führer d. d. öffentlichen Sammlungen klassicher Alterthümer in Rom,* II, p. 76, n° 819; *I Monumenti d. Museo Torlonia,* pl. XCIII, n° 377.

4. Zoega, *Bassirilievi antichi,* II, pl. LXIV.

5. Il est dessiné dans les recueils connus sous le nom de *Codex Coburgensis* et *Codex Pighianus.*

Digitized by Google

trera que la seule différence consiste dans le plus ou moins d'écartement des personnages et dans le mode d'enroulement du serpent, dont la tête reste toutefois à peu près identiquement placée. Mais d'ailleurs le copiste n'a reproduit que les deux figures de droite du bas-relief. Il ne s'est pas

rendu compte que la présence d'un troisième personnage, d'une seconde Hespéride attirant à elle l'attention du dragon, était nécessitée par le sujet même. De cette seconde Hespéride, ainsi que le montre la ligne pointillée qui sur la figure indique les limites de la partie antique, il ne restait qu'un pied avec l'extrémité du vêtement. Il l'a négligé, et, dans cet oubli, réparé plus tard par le restaurateur du marbre, éclate la preuve du faux. Nul

Digitized by Google

n'admettra en effet que, si l'œuvre était vraiment une répétition antique, elle pût être si parfaitement d'accord avec l'état de mutilation où se trouvait, avant qu'on l'eût complété, le bas-relief de la collection Albani.

Il est d'ailleurs, s'il pouvait subsister un doute, une autre preuve non moins absolue de fabrication moderne, l'existence à plusieurs exemplaires de la mosaïque incriminée; une indication bibliographique, jointe par M. Helbig[1] à sa description du bas-relief, m'en a révélé la trace. La mosaïque de Don Alvaro Gil Maestre n'a pas en effet été signalée uniquement, comme le croit M. José-Ramon Mélida, dans une publication espagnole assez inaccessible[2]; elle est mentionnée dans l'ouvrage consacré par M. Hübner aux monuments antiques conservés en Espagne, et, avec elle, l'existence d'un exemplaire identique dans les collections de Wilton House, en Angleterre[3]. L'ensemble enfin des mosaïques en relief a donné lieu à une étude de M. Engelmann[4], dont les conclusions sont à ce

1. *Führer*, n° 778.

2. *Semanario pintoresco español*, t. VII, p. 97-100; *Revista de Madrid*, t. III, 3ª serie, p. 345-354.

3. Hübner, *Die antiken Bildwerke in Madrid*, p. 273. La présence de cette réplique n'a point pourtant éveillé la suspicion de M. Hübner, qui rappelle l'étude consacrée à la classe assez rare des monuments de ce genre par Winckelmann, Welcker et Raoul Rochette.

4. *Ueber Mosaik-reliefs, Museum für Philologie*, t. XXIX, 1874, p. 561-589.

Digitized by Google

point décisives qu'il ne semblera sans doute pas inutile de les résumer ici, en y joignant quelques figures.

Il résulte du travail auquel s'est livré le savant allemand que les ouvrages de cette classe actuellement connus se répartissent en six groupes seulement, reproduisant en plusieurs exemplaires le même sujet : de ces six, trois nous intéressent particulièrement. A l'un appartient la mosaïque qui fait l'objet de cette communication; aux deux autres, les panneaux de la Bibliothèque nationale.

Les exemplaires de ces trois représentations sont les suivants :

1° Hercule au jardin des Hespérides.

a) Mosaïque de Don Alvaro Gil Maestre;

b) Mosaïque de Wilton House. L'auteur de la description des collections du duc de Pembroke datée de 1771, Kennedy, la décrit ainsi : « Bas-relief, ancien travail de mosaïque grec; les morceaux de marbre de diverses couleurs, non pas plats, mais épousant en relief le contour des figures. Il représente le jardin des Hespérides : au milieu est l'arbre aux pommes d'or et le dragon qui les garde; auprès, un rocher et Hercule, la tête et la draperie ceintes de bandeaux dorés; à ses pieds est son carquois, etc.; de l'autre côté est posée sa massue. Æglé, fille d'Hespérus, apparaît, la tête parée de vert, vêtue d'une double tunique, l'une intérieure verte, l'autre

Digitized by Google

extérieure rouge, tombant jusqu'aux pieds; dans sa main gauche, elle tient une branche avec des pommes d'or. Ses traits sont empreints de beauté et de modestie; Hercule a la majesté d'un héros et la grâce de la jeunesse. C'est un morceau fort rare, et je ne sais s'il existe d'autre relief en mosaïque[1]. » La figure reproduite ci-dessous[2]

1. Kennedy, *A new Description of the Pictures, Statues, etc., at the Earl's of Pembroke House at Wilton*, 5th edition, Salisbury, 1771. La mosaïque a encore été signalée par Winckelmann, par MM. Newton et Conze et enfin par M. Michaelis, *Ancient Marbles in Great Brittain*, p. 678, avec la bibliographie antérieure.

2. La figure est empruntée à la pl. 7 de l'ouvrage intitulé *A Description of the Antiquities and Curiosities in Wilton House, illustrated with twenty-five Engravings of some of the capital Statues and Relievos*, a new edition, 1786, in-4°, sans nom d'auteur, mais avec le texte de la description de Kennedy citée dans la note précédente.

Digitized by Google

montre qu'en laissant de côté des différences apparentes qui ne tiennent qu'aux procédés de reproduction employés, la divergence se réduit aux quelques points suivants : le tracé plus distinct de la bandelette dans la chevelure d'Hercule; l'existence d'une seule branche courte au lieu de deux rameaux derrière son épaule, et enfin la présence d'un socle sur lequel sont placés les personnages, moins le pied gauche de l'Hespéride, qui déborde sur le sol véritable.

c) Mosaïque conservée à Vienne chez un particulier.

2° Figure désignée sous le nom d'Espérance.

a) Panneau conservé au Cabinet des Antiques

de la Bibliothèque nationale; décrit au siècle der-

Digitized by Google

nier par Caylus comme appartenant au Cabinet du Roi et reproduit dans son *Recueil d'Antiquités*[1]. Il représente une femme debout, de profil, sur un socle carré, vêtue d'une tunique avec diploïdion à manches agrafées et d'une sorte de manteau, dont un pan flotte en arrière, jeté sur l'épaule, les pieds chaussés de sandales, la chevelure enserrée dans un foulard. « Je suis fâché, écrit Caylus, d'ignorer le sujet que représente cette figure; l'idée d'une Muse est la première qui s'offre à l'esprit; mais aucun détail ne peut confirmer cette opinion, et je ne puis reconnaître si l'instrument ou la fleur que cette femme tient dans une de ses mains est une fleur ou bien un attribut. Cette figure pourrait représenter une des divinités inférieures qui étaient en si grand nombre chez les Romains qu'il était sans doute impossible au même homme de les connaître toutes sans une étude particulière. »

b) Médaillon circulaire, au Musée de Lyon, signalé et reproduit par Artaud dans son *Histoire de la Mosaïque :* « Sur la même planche se trouve, dans un cadre rond, la copie d'un petit tableau de mosaïque en bas-relief, représentant l'Espérance; il me souvient d'avoir vu, au Cabinet du Roi à Paris, un tableau à peu près semblable formant un carré long, qu'on trouve gravé dans le

1. *Recueil d'Antiquités*, t. VI, p. 274, pl. LXXXVI, n.

Digitized by Google

recueil de Caylus[1]. » « La mosaïque avec représentation de buste de femme en relief, » écrit de son côté M. H. Bazin, « est d'origine inconnue et pro-

bablement italienne[2]. » La figure n'est vue que jusqu'à mi-corps, et la grenade a été remplacée par une branche qui porte trois fruits assez sem-

1. Artaud, *Histoire abrégée de la Peinture en Mosaïque, suivie de la Description des Mosaïques de Lyon et du Midi de la France,* Lyon, in-4°, 1835, p. 84, et Atlas in-fol., pl. XXVII.

2. Hippolyte Bazin, *Villes antiques, Vienne et Lyon gallo-romains,* Paris, Impr. nat., 1891, p. 379, note 2.

Digitized by Google

blables aux oranges du jardin des Hespérides. M. Hübner, trompé sans doute par ce détail, la mentionne, à propos de la mosaïque de la collection Maestre, comme en offrant une réplique[1].

c) Panneau conservé au Musée de Naples.

L'original dont s'est inspiré l'auteur de ces panneaux est, ainsi qu'on peut s'en convaincre par la

figure ci-dessus, la représentation sculptée sur l'une des faces de la base d'un célèbre candélabre

1. *Die Antiken Bildwerke in Madrid*, p. 273.

Digitized by Google

trouvé à la villa d'Hadrien et passé de la collection Barberini au Musée du Vatican [1].

3° L'Hermès Kriophore sculpté sur une face du second candélabre de la même paire a servi de

modèle au troisième groupe de mosaïques, dont deux exemplaires faisant pendants aux précédents sont conservés à la Bibliothèque nationale et au Musée de Naples [2].

1. Helbig, *Führer,* n° 211; Visconti, *Museo Pio-Clementino,* t. IV, pl. VIII.

2. *Führer,* n° 210; *Museo Pio-Clementino,* t. IV, pl. IV.

Digitized by Google

Il est à peine besoin, — tant ce simple tableau emporte avec soi d'évidence, — de rechercher d'autres arguments. Nul des exemplaires n'a de provenance certaine. Nul n'a souffert du temps et ne présente de mutilations. Nul enfin n'est mentionné avant une date relativement récente. Le savant Caylus, aussi bien, en publiant les exemplaires du Cabinet du Roi, n'était pas sans scrupules : « Le mauvais goût et la faible exécution du morceau précédent, » écrit-il au moment de décrire un médaillon représentant une tête de femme qui ne se trouve plus, semble-t-il, au Cabinet des Médailles, « m'ont mis en état de le décider antique et romain. Comme je n'ai point les mêmes secours par rapport à celui-ci, je me contente de le décrire. J'ai vu quelques ouvrages de mosaïque en relief, mais ils sont rares[1]. » Il s'adressa à un de ses correspondants, l'antiquaire italien Paciaudi, qui, consulté par lui, lui répondit : « Nous ne connaissons pas beaucoup les mosaïques en relief. J'en ai vu quelques morceaux qui représentaient les jeux du cirque, mais ils ne remontent qu'aux siècles du bas-empire et précisément au temps de Valentinien. On n'en trouve pas à Rome d'une antiquité plus reculée. J'ai voulu examiner toutes les ruines de palais, basiliques, temples, thermes, etc., où le pavé, les murs, les voûtes, avaient des ornements de mosaïque, et je n'ai pu trouver le moindre vestige de relief; même

1. *Recueil d'Antiquités*, t. III, p. 228, pl. LIX, u.

Digitized by Google

dans l'immense villa d'Adrien à Tivoli, où il y avait toute espèce de chefs-d'œuvre des meilleurs artistes, on n'y a jamais trouvé que des mosaïques plates et grossières[1]. » Mais, continuait Paciaudi, si les monuments en question sont véritablement anciens, « vous publierez une rareté singulière. » Et il ajoutait : « Je réfléchis pourtant que, comme dans tous nos jardins formés dans le XVI^e^ siècle et dans les années suivantes par ces magnifiques cardinaux qui dépensaient tant en luxe toutes les fontaines sont d'une mosaïque assez grossière, mais à relief, cette invention pouvait être connue et pratiquée par les anciens[2]. » Le désir de ne pas laisser ignorer un exemple de travail aussi singulier l'emporta donc, et Caylus se décida à insérer dans son ouvrage le panneau de l'Espérance. « On a vu, dit-il, dans le III^e^ volume de ces Recueils, un médaillon qui représente une tête travaillée en relief, en mosaïque. Les ouvrages de ce genre me paraissaient peu communs, mais la surprise que plusieurs curieux d'Italie m'ont témoignée sur le travail de ce monument m'a prouvé la rareté de ces morceaux et m'a engagé à faire dessiner le bas-relief que l'on voit sous ce numéro... Cette mosaïque est conservée dans le Cabinet du Roi. J'ignore par quelle voie elle y est

1. A. Serieys, *Lettres de Paciaudi au comte de Caylus*, Paris, in-8°, 1802, p. 81.
2. *Ibid.*, p. 82.

Digitized by Google

parvenue et par conséquent le lieu de sa découverte. « L'ouvrage de ce monument est bien conservé et l'exécution en est belle : je le croirais volontiers de la même main que le buste que j'ai rapporté dans le IIIe volume[1]. »

La critique d'Artaud était encore plus défiante. « Nous n'oserions pas assurer, écrit-il, que ce genre de travail est véritablement antique; nous avons de fortes présomptions pour croire que ces bas-reliefs ont été poussés dans des moules et qu'ils ont été exécutés en Italie à l'époque de la renaissance des arts[2]. »

Il appartient à M. Engelmann d'avoir changé ces doutes en certitude. Sa perspicacité a fait plus encore que de démontrer le faux. Frappé de l'apparence uniforme de tous les exemplaires, apparence bien différente de celle des mosaïques antiques, — notamment par la présence du mastic visible dans les joints et d'une sorte d'enduit recouvrant toute la surface du panneau, — il y a reconnu la même main. Il a même pu, grâce à la correspondance de Paciaudi, à laquelle nous avons

1. *Recueil d'Antiquités*, t. VI, p. 273, pl. LXXXVI, 1.

2. *Histoire de la Peinture en Mosaïque*, p. 84. — Il ajoute cependant : « Des connaisseurs ont eu les mêmes doutes au sujet des boutons de la manche de cette figure qui sont faits avec des cubes de verre doré qu'ils croient n'avoir été employés que dans le Moyen-Age. Cette raison ne serait pas suffisante, attendu que nous avons prouvé que cette sorte de verre était commune dans les premiers siècles de l'empire romain. »

Digitized by Google

déjà fait des emprunts, nommer avec grande vraisemblance le faussaire. Au commencement de ce siècle, écrit Paciaudi, « un certain Léoni, Vénitien, qui contrefaisait toutes sortes d'antiquités, même les vases étrusques, à merveille, fit aussi des ouvrages en mosaïque qu'il vendait comme antiques. Le cardinal de Polignac en acheta deux; tâchez de vous assurer que ce ne sont point ceux du Cabinet du Roi[1]. »

La date indiquée par Paciaudi correspond précisément, remarque M. Engelmann[2], à celle où il commence à être question des mosaïques en relief, et les deux panneaux du cardinal de Polignac semblent bien devoir être identifiés avec les deux pendants conservés à la Bibliothèque nationale. Il ne saurait, en tout cas, nous avons tenté de le montrer une fois de plus, y avoir d'argument en faveur de leur authenticité dans l'œuvre remise en lumière par M. José-Ramon Mélida, et dont le caractère manifestement faux ne fait que corroborer la fausseté de tous les monuments du même genre.

1. *Lettres*, p. 82.
2. *Loc. cit.*, p. 588.

Digitized by Google

LES

CACHETS DE NASIUM[1]

Par M. l'abbé H. Thédenat, membre résidant.

Lu dans la séance du 4 septembre 1895.

BIBLIOGRAPHIE.

I.

MANUSCRITS.

[Nasium A[2].] — *Notice | historique et topographique | sur Nasium, | ville des anciens Leucois, | suivie | de l'exposé archéologique | des découvertes connues qui ont été faites sur son | emplacement, surtout dans les fouilles exécutées | en mars et avril 1818, par l'ordre et les soins | de Monsieur le vicomte de Riccé, maréchal de | camp des armées du Roi, chevalier des ordres royaux | de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, préfet | du département de la Meuse,* | par | Cl.-Fr. Denis, propriétaire-rédacteur du *Nar-*

1. Naix en Barrois, Meuse.

2. Nous appellerons, dans la bibliographie, ce manuscrit *Nasium* A et le second *Nasium* B, pour les distinguer l'un de l'autre, leurs titres étant semblables.

Digitized by Google

rateur | *de la Meuse*, membre de la Société royale des | Antiquaires de France, de la Société royale des sciences, lettres, arts et agriculture de Nancy | et de l'Athénée de Niort.

... *In hac urbe, quacumque enim ingredimur, in aliquam historiam* | *vestigium ponimus* (Cicero, *De Finib.*, lib. VII, n° 7)[1].

On n'y peut faire un pas sans fouler une histoire.

A Commercy, | de l'imprimerie de Denis, | 1818[2].

1. Cicero, *De Finib.*, V, II, 5, édit. Orelli.

2. Plus tard, Denis eut l'intention de développer beaucoup son premier plan et écrivit, sur une feuille ajoutée, un autre titre ainsi conçu : *Nasium,* | *l'une des principales villes* | *de la cité des Leucois ou Leucks.* | *Recherches topographiques, historiques, archéologiques* | *sur cette ancienne ville;* | *précédées d'une notice sur les Gaulois en général,* | *sur les Belges en particulier et sur les Leucois* | *spécialement; accompagnées d'une ample dissertation* | *sur les voies romaines qui se croisaient à Nasium et qui sillonnaient la région* | *leucoise; enfin, suivies du tableau synoptique des communes* | *de ce pays qui offrent des antiquités reconnaissables, avec des développemens* | *quand le sujet l'exige.* | *Ouvrage orné de planches tant gravées que lithographiées,* par Cl.-Fr. Denis, chevalier de la Légion d'honneur, | ancien maire, membre correspondant de la Société royale | des Antiquaires de France, de celle royale aussi des | sciences, lettres et arts fondée à Nancy par Stanislas-le- | Bienfaiteur; de l'Athénée de Niort; des Sociétés | linéenne de Paris; des sciences, agriculture et arts de | Strasbourg; philomathique de Verdun, etc.; commissaire.
Quacumque ingredimur... (comme ci-dessus).
M D CCC XXXIX.

Denis avait aussi ajouté cette note : « Cet écrit est en « grande partie de l'an 1818. Il ne faut pas y prendre à la « lettre ce qui concerne la destruction de Nasium.

Digitized by Google

[Nasium B.] — *Notice | historique et topographique | sur | Nasium | ville des anciens Leucois | suivie | de l'exposé archéologique | des découvertes connues qui ont été faites sur son emplacement* | par | M. Cl.-Fr. Denis | propriétaire-rédacteur [mêmes titres et même épigraphe que *Nasium* A]. A Commercy, | de l'imprimerie Cl.-Fr. Denis, | 1818[1].

Voies romaines qui se croisaient à Nasium | ou | qui y prenaient naissance, | y compris les embranchements qu'elles fournissaient, | accompagnées | de la description archéologique des antiquités connues qui se trouvent | ou qui ont existé, tant sur leur cours que sur leurs | lignes latérales, | suivies | du tableau synop-

« Depuis j'ai su mieux ; aurai-je le temps de le dire? »

Divers documents imprimés et manuscrits ont été ajoutés au manuscrit primitif sur Nasium, entre autres des rapports sur les fouilles de 1833-1834 et 1845.

1. *Nasium* B est la rédaction définitive de l'ouvrage dont *Nasium* A est le brouillon. Le manuscrit que nous appelons *Nasium* A est en effet chargé de ratures et porte de nombreuses notes marginales qui sont passées dans le texte de *Nasium* B. Ce dernier a en outre l'avantage d'avoir les planches de Denis qui manquent dans l'autre, et des planches, cartes et plans ajoutés par M. L. Maxe-Werly à l'exemplaire qu'il m'a communiqué. Cet exemplaire est une copie prise par M. L. Maxe-Werly sur une autre copie du commandant Colson que celui-ci avait transcrite d'après le manuscrit original communiqué par la famille de Denis. Ce manuscrit original a été prêté ensuite à M. Liénard ; j'ignore où il se trouve aujourd'hui. La copie du commandant Colson appartient à la bibliothèque de Bar-le-Duc.

Digitized by Google

tique des principaux chemins antiques | qui sillonnent la cité des Leucks ou Leucois, | par Cl.-Fr. Denis, | chevalier de la Légion d'honneur, conseiller d'arrondissement, | ancien maire, membre de la Société royale des Antiquaires | de France, de celles royales de Nanci et Metz, des Sociétés | d'émulation d'Épinale, des sciences, lettres et arts de Châlons | (Marne), Strasbourg, Verdun; correspondant du Ministère de | l'instruction publique, pour les documents épigraphiques... etc.[1].

Cernere licet stratas in agro vias excisis | ad hoc collibus, exaggeratis vallibus... | Livre 5 de la géographie de Strabon.

Collection E. Durand, 1824. Inventaire du Louvre.

Les trois premiers de ces manuscrits m'ont été communiqués par M. L. Maxe-Werly, le quatrième par M. A. Héron de Villefosse.

1. Au revers du faux titre, on lit, sur un papier rapporté qui faisait partie de la couverture primitive du manuscrit : « Je dis (aujourd'hui 15 novembre 1848) avec Corneille :

« Pour écrire encor bien, j'ai trop longtemps écrit,
« Et les rides du front passent jusqu'à l'esprit. »

Digitized by Google

II.

IMPRIMÉS.

Archaeologische Zeitung, XXXVIII[e] année (1880). Berlin, 1881, in-4°.

Bégin (Émile). *Lettres sur l'histoire médicale du nord-est de la France*. Metz, 1840, in-8°, dans les *Mémoires de l'Académie de Metz*, t. XXI, 1840, in-12.

Bulletin de la Société nivernaise. Voy. **Crosnier**.

Bulletin monumental. Voy. **Caumont**.

Büsching, dans *Jahrbücher der Litteratur*, année 1819, t. VI (avril, mai, juin). Vienne, 1819, in-8°.

Carron du Villards (Ch.-J.-F.). *Guide pratique pour l'étude et le traitement des maladies des yeux*, t. I. Paris, 1847, in-8°.

Castan (Auguste). *Un cachet inédit d'oculiste romain*. Besançon, 1868, in-8°, dans *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, t. III, 1868, in-8°.

Caumont (Arcisse **de**). *Bulletin monumental*, t. XXXV (4[e] série, t. V). Caen, 1889, in-8°.

Chazot. *Moniteur universel*, du 27 octobre 1807.

Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Voy. **Renier**.

Corpus inscriptionum latinarum, t. III. Berlin, 1873, in-fol.

Digitized by Google

Crosnier (l'abbé). *Sur les cachets de médecins oculistes romains, à l'occasion d'un de ces cachets récemment découvert à Alluy (Nièvre)*, dans *Bulletin de la Société nivernaise*, t. I, n° 8. Nevers, 1854, in-8°.

Denis (Cl.-Fr.). *Le Narrateur, journal du département de la Meuse*, t. VI, 1807; t. VII, 1808; t. XXXII, 1820. Commercy, in-8°.

— *Le Narrateur de la Meuse, journal politique, littéraire, d'agriculture, d'annonces, qui paraît les dimanche et jeudi*, XXVI[e] année. Commercy, 1830, in-4°.

— *Dissertation sur un monument antique de M. le docteur Humbert, médecin orthopédiste à Morley (Meuse)*. Commercy, 1841, in-8°.

— *Nasium* A; — *Nasium* B; — *Voies romaines*. Voy. plus haut, Manuscrits.

Dulaure. *Le Narrateur, journal du département de la Meuse*, t. VII, 1808. Commercy, in-8°.

— *Explication de quelques inscriptions trouvées dans les ruines de Nasium*, dans *Mémoires de l'Académie celtique*, t. IV, 1809, in-8°.

Espérandieu (capitaine Émile). *Recueil des cachets d'oculistes romains*. Paris, 1894, in-8°.

Grivaud de la Vincelle. *Recueil des monuments antiques, la plupart inédits et découverts dans l'ancienne Gaule*, t. II. Paris, 1817, in-4°.

Grotefend (D[r] C.-L.). *Drei und siebenzig Stempel rœmischen Augenaerzte*, dans *Philologus*, t. XIII, 1858; t. XXV, 1867, in-8°.

Digitized by Google

— *Die Stempel der rœmischen Augenaerzte.* Hanovre, 1867, in-8°.

Henzen. Voy. **Orelli.**

Jahrbücher der Litteratur. Voy. **Büsching.**

Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande. Voy. **Klein.**

Kenner (D[r] Ed.-Freih. **von**). Voy. **Sacken.**

Klein (J.). *Stempel rœmischer Augenaerzte,* dans *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, Bonn, 1875, in-4°.

Kühn (D. Karolus-Gottlob). *Index medicorum ocularium inter Graecos Romanosque.* Leipzig, 1829-1830, in-4°.

Liénard (Félix). *Archéologie de la Meuse. Description des voies anciennes et des monuments aux époques celtiques et gallo-romaines.* Verdun, 1881-1885, in-fol.

Maxe-Werly (Léon). *Collection des monuments épigraphiques du Barrois*, dans *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc,* 2[e] série, t. II. Paris, 1883, in-8°.

Mémoires de l'Académie celtique. Voy. **Dulaure.**

Mémoires de l'Académie royale de Metz. Voy. **Bégin.**

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs. Voy. **Castan.**

Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc. Voy. **Maxe-Werly.**

Digitized by Google

Monin (H.). *Monuments des anciens idiomes gaulois*. Paris-Besançon, 1861, in-8°.

Moniteur universel (*le*). Voy. **Chazot.**

Narrateur (*le*). Voy. **Denis, Dulaure.**

Orelli-Henzen. *Inscriptiones latinae selectae*. Turin, 1828-1856, in-8°.

Philologus. Voy. **Grotefend.**

Renier (Léon). *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, nouv. série, t. VI, 1870, in-8°.

Sacken et Friedrich **Kenner** (Dr Ed.-Freih. **von**). *Die Sammlungen des k. k. Münz- und antiken Cabinetes*. Vienne, 1866, in-8°.

Tochon d'Annecy. *Dissertation sur l'inscription grecque* Ιασονος λυκιον *et sur les pierres antiques qui servaient de cachets aux médecins oculistes*. Paris, 1816, in-4°.

Visconti. *Opere varie*, publiées par Labus, t. III. Milan, 1830, in-8°.

Digitized by Google

Conclusions de ce mémoire.

Des dix cachets d'oculistes publiés dans ce mémoire, huit seulement (nos I-VIII), provenant tous de la découverte du 19 septembre 1807, ont été certainement trouvés à Nasium.

Le n° I (cachet de *G. Er... Valerianus?*) a été publié pour la première fois, d'après une mauvaise copie, par Denis, qui ne l'avait certainement pas vu. Il a disparu aussitôt découvert.

Les nos II et III (cachets de *L. Iunius Taurus* et de *Iunius Taurus*), acquis par le cher de Barthélemy, de Celles, près Langres, sont ensuite entrés dans la collection Parent et de là au Musée Britannique.

Denis, le premier éditeur de ces deux cachets, a établi son texte d'après des empreintes qu'il tenait du cher de Barthélemy; les auteurs qui l'ont suivi ou ont emprunté son texte ou se sont servis, comme lui, d'empreintes. Il ne semble pas qu'aucun d'eux ait eu les monuments eux-mêmes entre les mains.

Le n° IV (cachet de *L. Iunius Philinus*) a été acheté, peu de temps après la découverte, par Denis, qui le donna, en 1814, à M. V..., conseiller de régence en Autriche. Il entra ensuite au Cabinet de Vienne, où il est encore aujourd'hui.

Il a été publié, d'après l'original, par Denis dans le *Narrateur* et par MM. Fr. von Sacken et Fr. Ken-

Digitized by Google

ner dans leur catalogue du Cabinet de Vienne. C'est d'après Denis ou d'après eux que les autres auteurs en ont donné le texte.

Les nos V, VI, VII et VIII (cachets de *Iunius Taurus*, de *Q. Iunius Taurus*, de *L. Claudius Martinus* et *Q. Iunius Taurus* et de *Q. Iunius Taurus*) échurent au baron Marchand, maire de Metz. Celui-ci céda les trois premiers à Grivaud de la Vincelle; du cabinet de cet érudit ils passèrent dans la collection Durand et de là au Musée du Louvre.

Le quatrième des cachets du baron Marchand fut acquis par Tôchon d'Annecy; il suivit ensuite la fortune des autres cachets possédés par Tôchon : il fut acheté par Sichel et, après la mort du savant oculiste, par notre confrère, M. Robert Mowat.

Grivaud édita lui-même, d'après les originaux, les trois cachets dont il était possesseur. Tous les textes qui en furent donnés après lui procèdent du sien, soit directement soit par l'intermédiaire de Tôchon[1].

Tôchon édita lui-même, d'après l'original, le cachet que lui avait cédé le baron Marchand. Les auteurs suivants ont emprunté son texte.

Quant aux nos IX et X (cachets de *Glyptus* et d'*Albucius*), je ne crois pas que le premier ait été

1. Tôchon avait publié le premier les cachets de Grivaud, mais d'après des copies fournies par celui-ci. Quant à Denis, il ne donne que des fragments des textes et des commentaires envoyés par le baron Marchand.

Digitized by Google

trouvé à Naix, et la provenance du second me paraît très douteuse.

Le n° IX est de provenance inconnue ; il était, dès avant 1820, au Cabinet de Vienne. Denis l'a publié le premier, d'après un fac-similé ; MM. Fr. Sacken et Kenner, d'après l'original, dans leur *catalogue*.

Le n° X a été acheté avec la collection de M. J.-J. Bruand par le Musée de Besançon. Les papiers de son premier possesseur éclairciraient peut-être le mystère de son origine, encore douteuse à mon avis.

Il a été édité, d'après l'original, par M. Castan.

Les cachets de Naix ont été réunis par trois auteurs : par M. Liénard, dans son *Archéologie de la Meuse*, qui ne dit pas où il a pris ses copies, souvent mauvaises, et ses renseignements inexacts en général ; par M. Maxe-Werly, dans son excellente monographie des *Monuments épigraphiques du Barrois*[1], d'après des copies transmises par MM. Héron de Villefosse et Thédenat ; par M. Espérandieu dans son *Recueil des cachets d'oculistes romains ;* le plus souvent on ignore comment cet auteur a établi son texte.

Découverte des cachets.

Passons maintenant au récit de la trouvaille du 19 septembre 1807.

1. Cf. Maxe-Werly, p. 60.

Digitized by Google

L'antique Nasium (aujourd'hui Naix, dans le département de la Meuse) est, sinon la localité qui a fourni le plus de cachets d'oculistes, au moins celle où l'on en a trouvé, ensemble, le nombre le plus considérable. Deux archéologues nous ont laissé le récit de cette découverte : Denis, dans le *Narrateur* et dans ses manuscrits, et Grivaud de la Vincelle, dans son *Recueil d'antiquités*.

Voici ce qu'en dit Grivaud de la Vincelle :

« La découverte la plus curieuse en ce genre fut « faite en 1807, à Nais en Barrois, département « de la Meuse. Des chevaux, en labourant la terre, « enfoncèrent la voûte d'un souterrain dans lequel « on ne trouva rien autre que treize des tablettes « dont nous parlons, placées les unes sur les autres. « Le rédacteur du journal de la Meuse en fit men- « tion dans ses feuilles des 4 février, 23 mars et « 8 mai 1808. Il donne aussi, dans celles des 5 et « 18 juin suivant, l'explication de quelques-unes « des inscriptions gravées sur ces tablettes. On en « fit à l'Académie Celtique un rapport inséré dans « le tome IV de ses *Mémoires*[1]. Nous avons fait « graver ici trois de ces monuments, qui portent « neuf inscriptions. Nous les tenons de M. le « baron Marchant, de Metz[2]. »

1. (Dulaure, *Explication de quelques inscriptions trouvées dans les ruines de Nasium,* dans les *Mémoires de l'Académie celtique,* t. IV, 1809, p. 104.)

2. *Recueil de monuments antiques,* t. II, p. 280.

Digitized by Google

Grivaud de la Vincelle, qui cite le journal de la Meuse, ne lui a pas emprunté les renseignements contenus dans le passage que je viens de reproduire, car ils ne se trouvent pas dans ce recueil; ce n'est pas non plus le mémoire publié par Dulaure dans le tome IV de l'Académie celtique qui les lui a fournis; Dulaure ne parle que de deux des cachets de Nasium communiqués à notre Société par M. Denis, en 1808, et semble ignorer que la découverte avait été plus considérable; en outre, il se trompe d'une année sur la date de cette découverte, qu'il recule de 1807 à 1808[1].

Le témoignage de Grivaud n'est cependant pas direct; il tenait ses renseignements d'un correspondant, probablement du baron Marchand, maire de Metz, de qui il avait reçu les trois cachets publiés dans son *Recueil d'antiquités;* le baron Marchand lui-même, qui habitait Metz, n'était pas un témoin oculaire. Il en résulte que nous ne devons attacher qu'une importance relative aux renseignements fournis par Grivaud de la Vincelle,

1. « Le 19 septembre 1808, M. Barthélemy, propriétaire, y recueillit, dans une fouille, deux petites pierres chargées d'inscriptions. Ce sont celles dont le rédacteur du journal de la Meuse vous a, Messieurs, adressé la figure et la description » (Dulaure, *loc. cit.*). — Dans une note additionnelle, il complète le renseignement : « De nouvelles tablettes, semblables à celles dont je viens de parler, ainsi que plusieurs antiquités précieuses, des bijoux, des colliers d'or, des médailles nombreuses, ont été découvertes dans le même lieu » (*Ibid.*, p. 112).

Digitized by Google

tant sur le nombre des cachets découverts que sur les circonstances de la découverte.

Plusieurs des détails donnés par Grivaud de la Vincelle sont d'ailleurs d'une inexactitude manifeste. La voûte qu'enfoncèrent « des chevaux en labourant la terre » appartenait à un aqueduc; cet accident n'a aucun rapport avec la découverte des cachets et n'eut pas lieu au même endroit; sous la voûte effondrée, on ne trouva pas autre chose que les traces du dépôt laissé par l'eau au fond de l'aqueduc[1]. Enfin, fait ignoré par Grivaud de la Vincelle, qui dit qu'on ne trouva rien autre que les tablettes placées les unes sur les autres, les cachets furent mis au jour au milieu de débris de poterie très nombreux. Le témoignage de Denis ne laisse subsister aucun doute sur ce point[2].

Denis, journaliste et imprimeur à Commercy, qui, pendant la première partie de ce siècle, s'occupa avec tant de zèle des antiquités de sa région, était en mesure d'être mieux informé. On relève dans ses écrits imprimés ou inédits des détails plus précis.

C'est le 19 septembre 1807 que les cachets

1. Je tiens ces renseignements de M. Maxe-Werly qui se souvient de les avoir lus sur une note de Denis, aujourd'hui égarée, et qui les a d'ailleurs recueillis lui-même de témoins oculaires.

2. Cf. plus loin, n° IV, p. 349 et note 2, les textes de Denis (*Narrateur*, t. VII, 1808, p. 194; *Nasium* A, fol. 20 v°; *Nasium* B, ch. III, 2).

Digitized by Google

furent mis au jour; voici ce qu'en écrit Denis à la date du 7 octobre suivant :

« On a trouvé, depuis quelque temps, dans les « ruines de Nasium, ancienne ville et l'une des « principales du pays des Leucois, à peu de dis- « tance de Ligny, plusieurs pierres dures, polies et « luisantes, d'un gris cendré, de deux centimètres « et demi (neuf à dix lignes) d'épaisseur sur autant « de largeur, ayant quatorze centimètres (près de « cinq pouces) de longueur, dont les angles sont « coupés, ce qui forme un octogone oblong. Sur « chacune de ces pierres se trouvent des inscrip- « tions allant de droite à gauche en lettres retour- « nées et très bien conservées[1]. »

Il est évident, d'après ce texte, que Denis, lorsqu'il l'écrivit, n'avait pas vu les cachets. Nous verrons en effet plus loin que, aussitôt informé, il était allé à Naix, mais que d'autres amateurs l'avaient devancé. Il ne put tout d'abord recueillir autre chose que des informations souvent inexactes. On lui dit que les cachets avaient quatorze centimètres de long; or, ni à Naix ni ailleurs on n'a trouvé de cachets de si grandes dimensions; le plus long, celui de Reginus, provenant d'Allériot (Saône-et-Loire), n'a que 84 millimètres. Denis crut aussi que les cachets de Naix formaient des

1. *Le Narrateur, journal du département de la Meuse,* du 7 octobre 1807, t. VI, p. 208. Cf. *Narrateur,* du 4 février 1808, t. VII, p. 83.

Digitized by Google

octogones oblongs, leurs angles ayant été coupés ; on s'explique facilement l'erreur de Denis quand on sait que les arêtes d'un bon nombre de cachets, de plusieurs cachets de Naix, entre autres, ont été rabattues de façon à tailler les bords en biseau. C'est ce renseignement, donné à Denis dans des termes sans doute impropres, qui lui fit croire à cette forme octogonale, grâce à la confusion des mots arêtes et angles[1].

Déçu dans son espoir de devenir acquéreur des monuments récemment mis au jour, Denis chercha à se procurer des copies de leurs inscriptions, et voici ce qu'il écrivait quelques mois après dans le numéro de son journal du 4 février 1808 :

« En attendant les inscriptions de ce genre qu'a « bien voulu nous promettre M. le maire de la ville « de Metz,... nous offrirons l'empreinte de deux « pierres que nous devons à M. Barthélemy, pro- « priétaire à Celles, près Langres. Ces pierres ont « été recueillies à Nasium, dans une fouille, le « 19 septembre dernier[2]. »

Quelques semaines plus tard, Denis avait eu la bonne fortune de devenir possesseur de l'un des cachets et en envoyait la copie à Dulaure :

1. On connaît cependant un cachet, trouvé à Bavay, auquel on a donné, en coupant deux de ses angles, une forme hexagonale. Cf. E. Desjardins, *Monuments épigraphiques de Bavay*, pl. VI, 1.

2. *Le Narrateur*, du 4 février 1808, t. VII, p. 83.

Digitized by Google

« J'ai l'honneur de vous adresser copie de quatre « inscriptions du même genre qui, comme elles, « sont gravées en creux et en sens inverse sur les « faces d'une petite pierre carrée et de couleur « vert-gris dont je viens de faire l'acquisition. « L'endroit d'où l'on extrait ces matrices a été « l'emplacement d'une manufacture de poteries, « car on y a trouvé beaucoup de débris de vases, « des urnes même assez bien conservées[1]. »

Il fait aussi part de sa nouvelle acquisition au ch^er^ de Barthélemy, qui lui répond en ces termes, à la date du 8 avril 1808 :

« J'ai reçu dans le temps le n° 280 (n° du « 4 février 1808) de votre journal, à la suite du « dessein (*sic*) et de la copie des inscriptions que « je vous avais fait passer, le 30 novembre der- « nier, de deux tablettes antiques trouvées à Naix « qui m'appartiennent. Agréez mes félicitations « sur l'emplette d'une autre pierre du même genre « que vous venez de faire à Naix et qui me paraît « susceptible d'une explication semblable à celle « qu'offrent les miennes[2]. »

Pendant ce temps, le maire de Metz avait tenu sa promesse et envoyé à Denis les copies des inscriptions, ou plutôt l'explication des inscriptions

1. Denis, lettre à Dulaure, dans le *Narrateur* du 23 mars 1808, t. VII, p. 194.

2. Lettre inédite du ch^er^ de Barthélemy à Denis, datée du 8 avril 1808. — Communiquée par M. L. Maxe-Werly.

Digitized by Google

dont il était possesseur; Denis en avisait ses lecteurs dans le *Narrateur* du 5 juin 1808 :

« Nous remettons à un autre numéro l'expli-
« cation de quelques inscriptions provenant de
« Nasium que nous devons à M. le maire de la ville
« de Metz[1]. »

Et, dans un des numéros suivants :

« Nous avons promis, le 5 de ce mois, de faire
« connaître onze inscriptions[2] antiques que pos-
« sède M. Marchand, docteur en médecine, maire
« de la ville de Metz, membre de la Légion d'hon-
« neur. Ce savant antiquaire a bien voulu nous
« les communiquer avec des notes curieuses. Les
« dites inscriptions ont été trouvées, comme celles
« dont nous avons déjà parlé, dans les ruines de
« Nasium[3]. »

Nous commençons à nous rendre compte de ce que sont devenus, après la trouvaille, les cachets de Nasium. Ils ont été inégalement partagés entre le ch^er^ de Barthélemy qui en a eu deux; Denis, qui a pu, avec assez de peine et pas immédiatement, en acquérir un ; enfin, le plus riche des trois, le baron Marchand, possesseur de plusieurs cachets donnant en tout onze tranches gravées.

1. *Le Narrateur*, du 5 juin 1808, t. VII, p. 373.

2. Au lieu de compter par cachet, Denis compte par tranche gravée. Nous verrons plus loin que les cachets du baron Marchand sont les n^os^ V, 4 tranches gravées; VI, 2 tr.; VII, 3 tr.; VIII, 2 tr. — Total, 11 tranches gravées.

3. *Le Narrateur*, du 18 juin 1808, t. VII, p. 400.

Digitized by Google

Nous avons eu jusqu'à présent les renseignements publiés par Denis, dans son *Narrateur*, à mesure qu'il les recueillait. Un travail inédit de Denis sur les antiquités de Nasium va nous permettre de préciser davantage ; dans ce manuscrit, dont la partie principale a été rédigée en 1818, le zélé archéologue consacre un chapitre aux cachets de Naix et à la trouvaille du 19 septembre 1807. Voici comment il s'exprime au sujet de cette dernière :

« Le propriétaire-rédacteur du *Narrateur de la « Meuse*, ayant appris qu'on avait trouvé à Nasium, « le 19 septembre 1807, plusieurs pierres dures, « polies et luisantes, d'un gris verdâtre et, pour « diverses dimensions, toutes cependant de l'épais- « seur de deux centimètres et demi et offrant des « inscriptions, fit des démarches pour se les pro- « curer ; mais, ayant été devancé par d'autres « curieux, il ne put alors obtenir que la descrip- « tion d'une et la possession d'une seconde de ces « tablettes... M. Haüy, minéralogiste, consulté par « M. Tôchon, jugea que [la pierre de ces tablettes] « est une espèce de stéatite. Sur une des tranches, « sur plusieurs ou bien sur toutes, se voient des « inscriptions allant de la droite à la gauche de la « personne qui la tient à la main. Les lettres en « creux sont retournées comme celles des impri- « meries et fort lisibles.

« Nous connaissons à présent huit de ces tablettes

Digitized by Google

« et vingt-deux inscriptions, toutes à deux « lignes[1]. »

Nous voilà donc complètement fixés sur le nombre des cachets provenant de Naix. En 1818, Denis en connaissait huit, et, quelque soin qu'il mette à recueillir tout ce qui concernait l'antique Nasium, en aucun endroit il ne dit que la trouvaille de 1807 en a fourni un plus grand nombre dont quelques-uns auraient échappé à ses recherches.

Je crois donc que, s'en tenant aux documents contemporains, il faut écarter le nombre 14 indiqué par Grivaud de la Vincelle. Il n'est certainement pas exact non plus que les cachets aient été trouvés seuls, empilés les uns sur les autres, sous une voûte effondrée par accident. On les rencontra dans une fouille[2] avec des vases entiers ou brisés et en assez grand nombre pour que Denis ait cru que c'était sur l'emplacement d'une ancienne poterie, aidé dans cette opinion par l'erreur où il était que ces cachets servaient aux potiers pour estampiller les vases destinés à contenir des collyres[3].

1. *Nasium* A, p. 20 r°; *Nasium* B, ch. III, § 2.

2. « M. Barthélemy, propriétaire, y recueillit, dans une fouille, deux petites pierres chargées d'inscriptions » (Dulaure, *loc. cit.*). Dulaure tenait ses renseignements de Denis, qui, sans doute, ne lui avait parlé que des deux cachets du chr de Barthélemy, les seuls dont, à ce moment, il possédait les empreintes.

3. Denis, *Le Narrateur* du 23 mars 1808, t. VII, p. 194. — *Voies romaines*, p. 11 r°.

Digitized by Google

Histoire et description des cachets.

Après avoir fait, dans son manuscrit sur Nasium, le récit de la découverte du 19 septembre 1807, tel que nous l'avons reproduit, Denis passe à la description des cachets. Il indique le propriétaire de chacun d'eux, sauf pour celui qu'il décrit le premier.

I.

« L'inscription qu'on remarque sur celle de ces pierres qu'un curieux a observée offre sur une ligne : GER. VAL. AVG et, sur une seconde ligne : QVIR OPPP. Il y a beaucoup de points entre chaque abréviation, et, ce qui a étonné, une croix se trouve à la fin de la dernière ligne » (Denis, *Le Narrateur*, après la description de la trouvaille de 1807[1]).

« Nous connaissons à présent huit de ces tablettes et vingt-deux inscriptions, toutes à deux lignes. ..... La première tablette que je vais présenter est la seule qui ne semble pas consacrée à la médecine. Il y a beaucoup de points là où j'en ai placés (*sic*).

GER··· VAL · AVG
QVIR·OPPP···· † »

1. T. VI, 1807, p. 208.

Digitized by Google

(Denis, *Nasium* A, après le récit de la trouvaille de 1807[1].)

Comme on peut le voir par la bibliographie, Denis revient souvent sur cette inscription. Quoiqu'elle soit, comme les autres, gravée au rebours et sur une pierre semblable, trompé par la lecture certainement mauvaise qu'il avait à sa disposition, il ne pouvait se décider à y voir un cachet d'oculiste ; c'est « la seule qui ne semble pas consacrée à la médecine. » — « Quand, » écrit-il ailleurs, dans l'histoire de Nasium, « j'arriverai aux tablettes-matrices dont se servaient les potiers pour imprimer des étiquettes sur des vases ou figurines de terre, l'argile étant molle encore (tablettes dont je connais vingt-quatre[2]), j'aurai à citer et à expliquer celle votive d'un quartumvir en faveur d'Auguste, ainsi terminée : QVIR... OPP..., »[3] etc. Chaque fois qu'il en fait mention, c'est pour proposer ou discuter une interprétation nouvelle.

1. P. 20 r°.

2. Denis se trompe certainement en disant qu'il connaît 24 tablettes. Ailleurs, et à plusieurs reprises, il dit connaître 8 tablettes, donnant 22 inscriptions ; nous verrons plus loin que c'est ce nombre qui est exact. Denis a écrit, par distraction, tablettes au lieu d'inscriptions ; désignant les cachets tantôt par leur nombre, tantôt par le nombre de leurs inscriptions, on s'explique qu'il ait, par distraction, employé un terme pour l'autre. Quant au nombre 24, qui remplace ici le nombre 22 indiqué et reconnu exact plus haut, nous l'expliquerons plus loin (voy. plus loin, p. 371).

3. *Voies romaines*, p. 11 r°

Digitized by Google

Il est assez naturel que Denis n'ait pas donné une copie exacte du texte de ce cachet. Nous avons vu plus haut que, lorsqu'il se rendit à Nasium, à la nouvelle de la découverte, « il ne put obtenir que la description d'une et la possession d'une seconde de ces tablettes[1]. » Cette tablette, la seule indiquée par Denis sans nom de propriétaire, est celle dont il obtint la description, et cela est d'autant plus probable que, dans un passage que nous avons déjà cité, il la désigne ainsi : *Celle de ces pierres qu'un curieux a observée*[2]. Ce curieux lui en donna une copie plus ou moins exacte, où les prétendus points sont, sans aucun doute, des traces de lettres effacées. Dans l'impossibilité de se procurer une empreinte de cette pierre, dont la trace est perdue, on peut, tout au moins, conjecturer un texte plus conforme à la rédaction habituelle de ce genre d'inscriptions :

Texte de Denis[3].

GER··· VAL· AVG
QVIR· OPP···· †

1. *Nasium* A, p. 20 r°; *Nasium* B, ch. III, 2. Voy. plus haut, p. 337.

2. *Le Narrateur* du 8 octobre 1807, t. VI, p. 208. Voy. plus haut, p. 339.

3. Sur une feuille volante recueillie par M. Maxe-Werly, et collée par lui au fol. 20 de *Nasium* A, Denis donne cette lecture de la 1re ligne : G·E·R···VAL·AVG. La lecture que

Digitized by Google

Texte proposé.

G· ER··· VALeriAN C
OVIR· OPOB *ad lippT*
I

G(aii) Er... Valerian(i) col(lyrium) vir(ide) opo-b(alsamatum) ad lippit(udinem).

On voit que, en corrigeant quelques erreurs de lecture, erreurs dans lesquelles devait facilement tomber un lecteur peu familiarisé avec les monuments antiques, il est possible de présenter une conjecture acceptable. La prétendue croix qui termine le texte n'est autre chose qu'un I et un T liés. En parlant d'une autre inscription également gravée sur un cachet de Naix et se terminant ainsi :

···· AD OMN· LIPPT[1]
I

Denis sépare le monogramme T du reste de l'inscription et y voit encore une croix qui fait beaucoup travailler son imagination[2].

nous donnons est celle que Denis a définitivement adoptée dans ses trois manuscrits et dans le dernier travail où il a publié le texte de ce cachet : *Dissertation sur un monument antique* (1841).

1. Voy. *Le Narrateur* du 23 mars 1808, t. VII, p. 193, et notre n° II.

2. Cf. *Le Narrateur*, ibid., p. 194.

Digitized by Google

Les gentilices commençant par *Er* ne sont pas très nombreux; on connaît cependant plusieurs familles ainsi dénommées : *Erbonia*, *Eria*, *Ermia*, *Erucia*, etc.[1], sans compter un certain nombre de noms commençant par *Her* ou *Aer* et qui s'orthographiaient aussi *Er*.

Peut-être y avait-il un I lié avec le N de VALERIAN.

Quoique le mot *collyrium* ne soit pas ordinairement exprimé sur les cachets, on l'y trouve cependant assez souvent pour que la restitution n'ait rien d'anormal[2].

Le *collyrium viride* s'est déjà rencontré, mais aussi à l'état de conjecture, sur le cachet d'Alise-Sainte-Reine[3]. D'ailleurs, le mot *viride* n'est que la traduction latine du mot χλορὸν, qui apparaît si souvent comme nom de collyre sur les cachets; et, dans les auteurs latins, on voit les collyres mentionnés tantôt sous leur nom grec, tantôt sous la forme latine[4].

Bibliographie. — Denis, *Le Narrateur* du 7 et du 30 octobre 1807, t. VI, p. 208, 255. — Cha-

1. Cf. Vincent de Vit, *Onomasticum*, sub his verbis.

2. Cf. Espérandieu, *Recueil*, nos 39, 85, 87, 103, 122, 126, 156, 170, 171, etc.

3. Villefosse-Thédenat, *Cachets d'oculistes romains*, no XXI, t. II, p. 64; Espérandieu, *Recueil*, no 1.

4. Sur les collyres χλορὰ et *viridia*, cf. Villefosse-Thédenat, *op. cit.*, t. II, p. 73-76. Sur le collyre *opobalsamum*, cf. *ibid.*, t. I, p. 141 et suiv.

Digitized by Google

zot, *Moniteur* du 27 octobre 1807, p. 1162. — Denis, *Le Narrateur* du 4 novembre 1807, t. VI, p. 269. — Id., *Nasium* A, p. 20 r°. — Id., *Nasium* B, ch. III, 2, n° I. — Id., *Dissertation sur un monument antique*, p. 24. — Id., *Voies romaines*, p. 11 r°. — L. Maxe-Werly, *Monuments du Barrois*, p. 73, n° X. — Espérandieu, *Recueil*, n° 107.

Denis a publié ce cachet d'après la description du *curieux qui l'avait observé;* tous les autres auteurs, d'après Denis.

Denis apprit sans doute à Naix les noms des « autres curieux qui l'avaient devancé, » et se mit en rapport avec eux. C'est ainsi qu'il obtint du ch^er^ de Barthélemy les copies des inscriptions de ses deux cachets.

II.

Musée Britannique.

« Nous offrirons l'empreinte de deux pierres que nous devons à M. Barthélemy, propriétaire à Celles, près de Langres. Ces pierres ont été recueillies à Nasium, dans une fouille, le 19 septembre dernier » (Denis, *Le Narrateur*, 4 février 1808).

« Empreintes de deux pierres que nous devons à M. Barthélemy, propriétaire à Celles, près Langres » (Denis, *Nasium*).

Digitized by Google

« Je les ai confiées à un connaisseur éloigné qui ne me les renverra qu'à son loisir » (Lettre inédite de M. de Barthélemy à Denis, du 8 avril 1808).

« J'ai reçu dans le temps le n° 280 (n° du 4 février 1808, t. VII) de votre journal, à la suite du dessein (*sic*) et de la copie des inscriptions que je vous avais fait passer le 30 novembre dernier, de deux tablettes antiques trouvées à Naix, qui m'appartiennent » (Barthélemy, ibid.).

« Pierres de M. Barthélemy » (Denis, *Nasium*).

Entré au Musée Britannique en 1879 (*Archaeologische Zeitung*), après être passé par la collection Parent. (Renseignement fourni par M. Feuardent.)

Stéatite verte; longueur 0m049, largeur 0m027, épaisseur 0m013. Beaux caractères soigneusement gravés. Les lignes sont réglées.

1° Q·IVNITAVRIDIALIBAN
ADSVPPVRAT·EXOVO

2° Q·IVN·TAVRIANODY
NVMADOMN·LIPPT

Ma copie, d'après des empreintes données par M. Damascène Morgand.

1° *Q(uinti) Iuni(i) Tauri dialiban(um) ad suppurat(iones), ex ovo.*

Digitized by Google

2° *Q(uinti) Iun(ii) Tauri anodynum ad om(em) lippit(udinem)*.

Au milieu d'un des plats, la lettre G.

Ce cachet, par les noms, la forme, les dimensions, le nombre des tranches gravées, est tout à fait semblable à notre n° VI. Mêmes ressemblances entre les n^os^ III et V.

Bibliographie. — Denis, *Le Narrateur* du 4 février et du 8 mai 1808, t. VII, p. 83-84 (dessin), et p. 309, d'après des empreintes envoyées par M. de Barthélemy. — Dulaure, *Le Narrateur*, du 23 mars 1808, t. VII, p. 192, la tranche 2 seulement, et *Mém. de l'Académie celtique*, t. IV, 1809, p. 107, d'après des copies envoyées par Denis. — Tôchon, p. 43 et p. 69, n° 24, d'après Dulaure. — Denis, *Nasium* A, p. 22 r°, n° III. — Id., *Nasium* B, ch. III, 2, n° III, fig. d'après les empreintes de M. de Barthélemy. — E. Bégin, *Lettres*, p. 113, d'après Dulaure et Tôchon[1]. — Carron du Villards, t. I, p. 102, la tr. 1, d'après Tôchon. — Crosnier, *Bulletin de la Soc. nivernaise*, 1854, p. 357, d'après Dulaure. — Grotefend, *Philologus*, t. XIII, 1858, p. 148, n° 37, et *Stempel*, n° 56, d'après Tôchon. — *Archaeologische Zeitung*, t. XXXVIII (1880), 1881, p. 103, sans le texte. — Liénard, *Archéologie de la Meuse*, t. I,

1. « Ces matrices d'étiquettes publiées imparfaitement par MM. Denis, Dulaure et Tôchon d'Annecy, » dit Bégin, tout en reproduisant la copie imparfaite de Dulaure et de Tôchon.

Digitized by Google

p. 12. — Maxe-Werly, *Monuments du Barrois*, p. 66, n° IV. — Espérandieu, *Recueil*, n° 112.

III.

Musée Britannique[1].

« L'une des inscriptions est gravée en sens inverse des autres » (Denis, *Nasium*)[2].

Voy. aussi, p. 344, les observations communes à ce numéro et au n° II.

Serpentine verte; longueur et largeur 0m052, épaisseur 0m008. Lignes réglées.

1° IVNI·TAVRI·CROCOD·SÆR
COFAGVMADASPRITƆ[3]

2° IVNITAVRICRODIALEP
ÆDICATRICETSCABRIT

3° IVNITAVRICROCODDIA[4]
MISVSÆDIAHESISETRE

1. Collection de M. de Barthélemy; collection Parent; aujourd'hui au Musée Britannique.

2. Les empreintes du Musée Britannique ne me révèlent rien de semblable.

3. Ce signe n'a pas exactement la forme d'une *hedera*.

4. Le I de DIA est inscrit dans le D.

Digitized by Google

4° IVNITAVRICROCODPAC
CIANADCICATREVM (*palme*)

Ma copie, d'après des empreintes données par M. Damascène Morgand.

1° *Iuni(i) Tauri crocod(es) sarcofagum ad aspri-t(udines).*

2° *Iuni(i) Tauri cro(codes) dialep(idos) ad cica-tric(es) et scabrit(ies).*

3° *Iuni(i) Tauri crocod(es) diamisus ad diathe-s[e]s et re(uma).*

4° *Iuni(i) Tauri crocod(es) paccian(um) ad cica-t(rices) et reum(a).*

Sur le plat, au-dessus de la tranche 1, graffite : IV(*nius*). — Cachet semblable au n° V : même nom, mêmes dimensions, même nombre de tranches gravées.

Bibliographie. — Denis, *Le Narrateur* du 4 février et du 8 mai 1808, t. VII, p. 83-84 (dessin), p. 309, d'après des empreintes envoyées par M. de Barthélemy. — Dulaure, *Mém. de l'Académie celtique*, t. IV, p. 109-110, les tranches 1-2 seulement, d'après des copies envoyées par Denis. — Tôchon, p. 47-55 et p. 70, n° 25, et dessin sur le titre, d'après Denis et Dulaure. — Denis, *Nasium* A, p. 21-22 r°, n° II. — Id., *Nasium* B, ch. III, 2, n° 2 (fig.). — Visconti, *Opere varie*, t. III, p. 326, les tranches 3-4 seulement, d'après Tôchon. — Bégin, *Lettres*, p. 112-113, d'après De-

Digitized by Google

nis et Tôchon. — Carron du Villards, t. I, p. 102, la tr. 1, d'après Tôchon. — Crosnier, *Bull. de la Soc. nivern.*, 1854, p. 358, les tranches 1-2 seulement, d'après Dulaure. — Grotefend, *Philologus*, t. XIII, p. 148, n° 38, et *Stempel*, n° 57, d'après Tôchon. — *Archaeologische Zeitung*, t. XXXVIII (1880), 1881, p. 103, sans le texte. — Liénard, *Arch. de la Meuse*, t. I, p. 12 et pl. IX, n° 5. — Maxe-Werly, *Monuments du Barrois*, p. 67, n° 5. — Espérandieu, *Recueil*, n° 110.

IV.

Musée de Vienne (Autriche)[1].

« J'ai l'honneur de vous adresser copie de quatre inscriptions du même genre, qui, comme elles, sont gravées en creux et en sens inverse, sur les faces d'une petite pierre carrée et de couleur vert-gris, dont je viens de faire l'acquisition. L'endroit d'où l'on extrait ces matrices a été l'emplacement d'une manufacture de poteries, car on y a trouvé beaucoup de débris de vases, des urnes même assez bien conservées[2] » (Denis,

1. Ce cachet a été donné par M. Denis, son premier propriétaire, à M. V..., conseiller de régence en Autriche; il est entré ensuite au Cabinet de Vienne.

2. « Une fabrique ollaire d'urnes et de vases élégants existait à Nasium, là où on a découvert les pièces matrices, là où, à travers des tessons de superbe poterie, on a sorti de

Digitized by Google

lettre à Dulaure, du 23 mars 1808, dans le *Narrateur*) [1].

« Agréez mes félicitations sur l'emplette d'une autre pierre du même genre que vous venez de faire à Naix » (Lettre inédite de M. de Barthélemy à Denis, du 8 avril 1808).

« Pierre de M. Denis » (Denis, *Nasium*).

« Une tablette, du même genre et venant de la même source, nous est encore parvenue depuis. M. V..., conseiller de régence en Autriche, savant archéologue à qui nous devons le dessin de plus de 300 médailles remarquables, qu'il a bien voulu copier lui-même pour nous dans les cabinets de l'Allemagne, a désiré cette pierre. Nous la lui avons donnée en 1814, flatté de voir notre *Nasium* honoré chez l'étranger et de reconnaître les services d'un parent, d'un ami » (Denis, *Narrateur*) [2].

« Au Cabinet royal-impérial des monnaies et

terre, en 1805, deux vases, très grands et très délicats, qui ont péri l'hiver dans un jardin où, remplis d'eau, ils étaient abandonnés à la gelée » (Denis, *Nasium* A, fol. 20 v°; *Nasium* B, ch. III, 2).

1. T. VII, 1808, p. 194.

2. T. XXXII, 1820, p. 231. — Ce n'est pas à ce cachet que se rapporte cette citation de Denis, mais au n° IX. Je crois que, par suite de circonstances qui seront expliquées plus loin, il y a eu confusion dans l'esprit de Denis; le cachet donné à M. V... est bien celui qui est publié ici, à mon avis du moins, et j'espère le démontrer (voy. plus bas, p. 367 et s.).

Digitized by Google

antiques de Vienne » (Fr. von Sacken et Fr. Kenner).

Stéatite verte, longueur 0m049, largeur 0m044, épaisseur 0m011. Les lignes sont réglées.

1° LIVNIPHILINIDIAPSO
RICVMADGENSCISTECL

2° LIVNIPHILINIDIAM
ISVSADDIADIATHETOL[1]

3° LIVNIPHILINIDIALE
PIDOSADASPRECICAT

4° LIVNIPHILINISTAC
TVMOPOBADCLARIT

Ma copie, d'après un moulage que je dois à l'obligeance de M. Robert von Schneider, de Vienne, par l'intermédiaire de M. Héron de Villefosse.

1° *L(ucii) Iuni(i) Philini diapsoricum ad gen(as) scis(sas) et cl(aritatem).*
2° *L(ucii) Iuni(i) Philini diamisus ad diath(eses) et ol(cera).*

1. Les lettres THE forment un monogramme.

Digitized by Google

3° *L(ucii) Iuni(i) Philini dialepidos ad aspr(itudines) et cicat(rices).*

4° *L(ucii) Iuni(i) Philini stactum opob(alsamatum) ad clarit(atem).*

Bibliographie. — Denis, *Narrateur* du 23 mars et du 8 mai 1808, t. VII, p. 194, 309. — Id., *Nasium* A, p. 23 r°, n° IV. — *Nasium* B, ch. III, 2, n° 4, d'après l'original. — Tôchon, p. 55-57, et p. 71, n° 29, d'après Denis. — Kühn, *Index med. ocul.*, IX (1830), p. 6, d'après Tôchon. — Bégin, *Lettres*, p. 123, d'après Denis. — Grotefend, *Philologus*, t. XIII, 1858, p. 147, n° 35, d'après Tôchon. — Fr. von Sacken et Kenner, *Die Sammlung des k. k. Münz- und antik. Cabinets*, p. 127, n° 10, d'après l'original. — Grotefend, *Stempel*, n° 54, d'après Sacken et Kenner. — — Liénard, t. I, p. 13. — Maxe-Werly, *Monuments du Barrois*, p. 65, n° III. — Espérandieu, *Recueil*, n° 109.

V.

Musée du Louvre[1].

« En attendant les inscriptions de ce genre

1. Ce cachet fut cédé par le baron Marchand, maire de Metz, son premier propriétaire, à Grivaud de la Vincelle. De là il est entré dans la collection E. Durand, puis au Musée du Louvre (ED 4615).

Digitized by Google

qu'a bien voulu nous promettre M. le maire de la ville de Metz, savant antiquaire dont le cabinet est enrichi de plus de 150 médailles en or sorties de Nasium..., etc. » (Denis, *Narrateur*, 4 février 1808)[1].

« Nous remettons à un autre numéro l'explication de quelques inscriptions provenant de Nasium que nous devons à M. le maire de la ville de Metz » (Denis, *Narrateur*, 5 juin 1808)[2].

« Nous avons promis, le 5 de ce mois, de faire connaître onze inscriptions antiques que possède M. Marchand, docteur en médecine, maire de la ville de Metz, membre de la Légion d'honneur. Ce savant antiquaire a bien voulu nous les communiquer avec des notes curieuses. Lesdites inscriptions ont été trouvées, comme celles dont nous avons déjà parlé, dans les ruines de Nasium » (Denis, *Narrateur*, 18 juin 1808)[3].

[*Les observations qui précèdent sont communes aux n*^{os} *V, VI, VII et VIII. — Les suivantes ne concernent que les n*^{os} *V, VI et VII.*]

« La découverte la plus curieuse en ce genre fut faite en 1807 à Naix-en-Barrois, département de la Meuse... Nous avons fait graver ici trois de ces monuments qui portent neuf inscriptions.

1. T. VII, 1808, p. 83.
2. T. VII, p. 373.
3. T. VII, p. 400.

Digitized by Google

Nous les tenons de M. le baron Marchant, de Metz » (Grivaud de la Vincelle)[1].

« Pierre de M. Grivaud de la Vincelle, provenant de M. le baron Marchand » (Denis, *Nasium*).

Entré au Musée du Louvre en 1824 (Inventaire du Louvre).

Serpentine d'un vert noirâtre; longueur et lar-

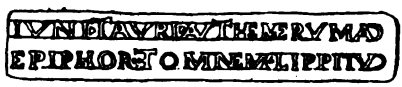

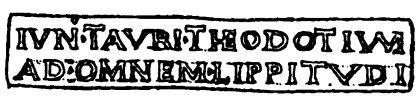

geur, 0m052; épaisseur, 0m008. Les lignes sont réglées.

1. *Recueil de monuments antiques*, t. II, p. 280.

Digitized by Google

1° IVNI·TAVRI·ATHEMERVMAD
EPIPHOR·ETOMNEM·LIPPITVD

2° IVNI·TAVRI·PENICILLE·
AD·OMNEM·LIPPITVD

3° IVNI·TAVRI·DIASMYRNES
POST·INPETVMLIPPITV

4° IVNI·TAVRI·THEODOTIVM
AD·OMNEM·LIPPITVDI

Ma copie, d'après l'original.

1° *Iuni(i) Tauri authemerum ad epiphor(as) et omnem lippitud(inem).*

2° *Iuni(i) Tauri penicill[u]m ad omnen lippitud(inem).*

3° *Iuni(i) Tauri diasmyrnes post impetum lippitu(dinis).*

4° *Iuni(i) Tauri theodotium ad omnem lippitudi(nem).*

Un des plats porte un graffite assez compliqué et composé de deux inscriptions distinctes dont

Digitized by Google

les caractères diffèrent. La première, en caractères

directs, est ainsi conçue :

scripsit[1] *pri*
migenius
tua
rota fidi

La seconde est en caractères rétrogrades ; il en reste les lettres : *int hel*.

Au-dessus de la seconde ligne, un *m* parasite.

Cachet pareil au n° III ; voy. plus haut, p. 348.

1. Il y a *Scripsit* (P et S liés) comme sur le cachet de *L. Varius Heliodorus* (Espérandieu, n° 130). Cf. aussi le graffite *scr(ipsit)*... etc., sur le cachet de *T. Cl. Apollinaris*, déchiffré par Zangemeister (Espérandieu, n° 68).

Digitized by Google

Bibliographie. — Denis, *Narrateur* du 18 juin 1808, t. VII, p. 401 (cf. p. 83 et 373); commentaires sans texte complet d'après le baron Marchand. — Tôchon, p. 71, n° 28, copie communiquée par Grivaud de la Vincelle. — Grivaud de la Vincelle, *Recueil*, t. II, p. 281, pl. XXXVI, fig. 1, d'après l'original. — Denis, *Nasium* A, p. 24 r°, n° V, et *Nasium* B, ch. III, 2, n° 5, pl. II, fig. 2; copie donnée par M. Marchand, dessin probablement d'après Grivaud de la Vincelle. — Büsching, *Jahrbücher der Litteratur*, t. VI, 1819, p. 193, d'après Grivaud de la Vincelle. — *Inventaire de la collection E. Durand*, p. 105, sans le texte. — Orelli, *Inscr. lat.*, n° 4234, les tranches 1 et 3 seulement, d'après Grivaud de la Vincelle. — Bégin, *Lettres*, p. 117, d'après Grivaud de la Vincelle. — Grotefend, *Philologus*, t. XIII, p. 148, n° 40, et *Stempel*, n° 59, d'après Tôchon ou Grivaud de la Vincelle. — Liénard, t. I, p. 13. — Maxe-Werly, *Monuments du Barrois*, p. 70, n° VIII. — Espérandieu, *Recueil*, n° 111.

VI.

Musée du Louvre[1].

Voy. p. 352-353 les observations communes à ce cachet et au n° V.

1. Ce cachet fut cédé par le baron Marchand, maire de

Digitized by Google

Serpentine verte; longueur 0m049, largeur 0m027, épaisseur 0m013.

1° Q·IVN·TAVRI·STAC
TVMDELACRIM ꝺ

2° Q·IVN·TAVRIFLOGIVM
ADGENASET·CLARITAT

Ma copie, d'après l'original.

1° *Q(uinti) Iun(ii) Tauri stactum delacrim(atorium).*
2° *Q(uinti) Iun(ii) Tauri flogium ad genas et claritat(em).*

Les lettres avaient été à l'avance légèrement esquissées pour diriger la main du graveur. On en voit encore des traces en divers endroits, notamment dans le mot CLARITAT de la tranche 2. L'hédéra qui termine la 2e ligne de la tranche 1 est restée à l'état d'esquisse. Les lignes sont réglées.

Cachet pareil au n° II; voy. plus haut, p. 346.

Bibliographie. — Denis, *Narrateur* du 18 juin

Metz, à Grivaud de la Vincelle. De là il entra dans la collection E. Durand, puis au Musée du Louvre (E D 4617).

Digitized by Google

1808, t. VII, p. 402 (cf. p. 83 et 373), commentaires sans texte complet, d'après le baron Marchand. — Tôchon, p. 70, n° 26; copie communiquée par Grivaud de la Vincelle. — Grivaud de la Vincelle, t. II, p. 284, pl. XXXVI, n° 4, d'après l'original. — Denis, *Nasium* A, p. 25 r°, n° VII, et *Nasium* B, ch. III, 2, n° 7, pl. II, n° 4; copie donnée par le baron Marchand; dessin probablement d'après Grivaud de la Vincelle. — Büsching, *Jahrbücher*, t. VI, 1819, p. 194, d'après Grivaud de la Vincelle. — *Inventaire de la collection E. Durand*, p. 105, sans le texte. — Bégin, *Lettres*, p. 121, d'après Grivaud de la Vincelle. — Grotefend, *Philologus*, t. XIII, p. 148, n° 39, et *Stempel*, n° 58, d'après Tôchon ou Grivaud de la Vincelle. — Liénard, t. I, p. 14. — Maxe-Werly, *Monuments du Barrois*, p. 69, n° VII. — Espérandieu, *Recueil*, n° 114.

VII.

Musée du Louvre[1].

Voy. p. 352-353 les observations communes à ce cachet et au n° V.

Serpentine verte; longueur 0m057, largeur

1. Ce cachet fut cédé par le baron Marchand, son premier propriétaire, à Grivaud de la Vincelle. De là il entra dans la collection Durand, puis au Musée du Louvre (E D 4616).

Digitized by Google

0m048, épaisseur 0m012. Sur les deux plats, les arêtes sont rabattues en biseau.

1° Q·IVN·TAVRISTACT·AD
SCABRITIEM·ECLART

2° ·CLMARTINIEVoD
ES·ADASPRITVDIN

3° Tranche effacée.

4° LCLMARTINIDIAP
SORIC·ADCALIGIN

Ma copie, d'après l'original.

1° *Q(uinti) luni(i) Tauri stact(um) ad scabritiem et clarit(atem).*
2° *L(ucii) Cl(audii) Martini euodes ad aspritudin(es).*
3° . . . . . .
4° *L(ucii) Cl(audii) Martini diapsoric(um) ad caligin(em).*

La troisième tranche portait une inscription que l'on a effacée en usant la pierre, avec l'intention de la remplacer par un nouveau texte qui n'a pas été gravé. Cette usure de la pierre est démontrée par le fait que la première lettre des

Digitized by Google

inscriptions de la tranche 2 et la dernière des inscriptions de la tranche 4, tranches perpendiculaires à celle qui est effacée, ont disparu à moitié; en outre, les biseaux des plats sont plus étroits au-dessus et au-dessous de cette tranche anépigraphe. Des observations analogues permettent de constater que la tranche 1 a été également effacée, puis gravée de nouveau; de plus, elle porte un autre nom (*Q. Iunius Taurus* au lieu de *L. Claudius Martinus*), et la gravure n'est pas de la même main que celle des deux autres tranches.

Sur un des plats, la lettre M a été réservée en relief dans un creux rectangulaire; probablement *M(artinus)*. — Les lignes sont réglées.

Bibliographie. — Denis, *Narrateur* du 18 juin 1808, t. VII, p. 401; commentaire sans texte complet d'après le baron Marchand. — Tôchon, p. 70, n° 27; copie communiquée par Grivaud de la Vincelle. — Grivaud de la Vincelle, t. II, p. 282, pl. XXXVI, figure 3, d'après l'original. — Denis, *Nasium* A, p. 24 v°, n° VI, et *Nasium* B, ch. III, 2, n° 6, pl. II, n° 3; copie donnée par le baron Marchand, dessin probablement d'après Grivaud de la Vincelle. — Büsching, *Jahrbücher*, t. VI, 1819, p. 193, d'après Grivaud de la Vincelle. — *Inventaire de la collection E. Durand*, p. 105, sans le texte. — Bégin, *Lettres*, p. 119, d'après Grivaud de la Vincelle. — Grotefend, *Philologus*, t. XIII, p. 136, n° 14, et *Stempel*, n° 21,

Digitized by Google

d'après Grivaud de la Vincelle. — Liénard, t. I, p. 14. — Maxe-Werly, *Monuments du Barrois*, p. 63, n° I. — Espérandieu, *Recueil*, n° 106.

VIII.

Collection Mowat[1].

Voy. p. 352-353 les autres observations communes à ce cachet et au n° V.

« Il faisait partie de la découverte faite à Naix, dont nous parlerons plus bas, et il nous a été cédé par M. Marchand, ex-maire de Metz, qui possède dans cette ville un riche cabinet d'antiquités » (Tôchon).

« Pierre de M. Tôchon, provenant de M. le baron Marchand » (Denis, *Nasium*).

Acquis par M. R. Mowat avec la collection du docteur Sichel (renseignement fourni par M. R. Mowat).

Stéatite verte; longueur 0m046, largeur 0m034, épaisseur 0m011. Les lignes sont réglées.

1° IVN·TAVR·ISOCHRYS
ADSCABRIT·E·CLAR·OP

1. Ce cachet fut cédé par le baron Marchand, son premier propriétaire, à Grivaud de la Vincelle; il fut acquis ensuite par Tôchon d'Annecy, puis par Sichel, puis par notre confrère, le commandant Robert Mowat.

Digitized by Google

2° Q IVN·TAVRI·DASMYRN
POST · IMPET · LIPPIT

Ma copie, d'après l'original obligeamment communiqué par M. R. Mowat.

1° *Iun(ii) Tauri isochrys(um) ad scabrit(ies) et clar(itatem) op(obalsamatum).*
2° *Q(uinti) Iun(ii) Tauri diasmyrn(es) post impet(um) lippit(udinis).*

Bibliographie. — Denis, *Narrateur* du 18 juin 1808, t. VII, p. 401-402; commentaire sans le texte complet, d'après le baron Marchand. — Tôchon, p. 31 et p. 69, n° 23, pl. II, fig. 2, d'après l'original. — Denis, *Nasium* A, p. 25 r°, n° VIII, et *Nasium* B, ch. III, 2, n° 8; d'après une copie donnée par le baron Marchand[1]. — Bégin, *Lettres*, p. 116, d'après une copie de provenance inconnue donnée comme inédite[2]. — Denis, *Dissertation sur un monument antique de Morley*, p. 23, d'après le baron Marchand, sans le texte. — Grotefend, *Philologus*, p. 147, n° 36, et *Stempel*, n° 55, d'après Tôchon. — Liénard, t. I, p. 14.

1. « Elle appartenait à M. le baron Marchand, qui m'a fourni le texte des étiquettes » (Denis, *Monument de Morley*).
2. Cependant Bégin connaissait bien le recueil de Tôchon qu'il cite très souvent dans ses *Lettres*.

Digitized by Google

— Maxe-Werly, *Monuments du Barrois*, p. 68, n° VI. — Espérandieu, *Recueil*, n° 113.

Voilà les huit cachets de Naix connus par Denis, en 1818, quand il écrivait la première partie de son manuscrit de *Nasium :* « Nous connaissons à présent huit de ces tablettes et vingt-deux inscriptions, toutes à deux lignes[1]. » Or, en faisant l'addition des tranches gravées de ces huit cachets, nous trouvons exactement le nombre des vingt-deux inscriptions annoncées par l'auteur[2].

Il est bien certain que, si Denis, à ce moment-là, avait connu d'autres cachets trouvés à Naix, il n'aurait pas manqué d'en donner le texte ou tout au moins, s'il n'en avait eu ni la copie ni les empreintes, de les signaler dans ce recueil où il a si soigneusement réuni toutes les antiquités trouvées à Naix.

Or, on est à bon droit surpris quand on lit, dans le numéro du *Narrateur* du 5 novembre 1820, une note de Denis, relative à un nouveau cachet de Naix, qui aurait été trouvé antérieurement à cette date, vraisemblablement, dans la pensée de Denis, en même temps que les autres.

1. *Nasium*, p. 20 r°. Cf. Denis, *Monument antique de Morley*, 1841, p. 23 : « M. Bégin, mécontent de mes versions sur les vingt-deux étiquettes que le sol de cette ville antique avait restituées... »

2. N° I, 1 tranche gravée; n° II, 2 tranches; n° III, 4 tranches; n° IV, 4 tranches; n° V, 4 tranches; n° VI, 2 tranches; n° VII, 3 tranches; n° VIII, 2 tranches; total : 22 tranches.

Digitized by Google

IX.

Musée de Vienne (Autriche)[1].

« Nous avions une de ces pierres antiques [notre n° IV] servant de cachets aux médecins oculistes qui résidaient à Nasium... MM. Barthélemy et Marchand possédaient les six autres[2]. »

« Une tablette du même genre et venant de la même source nous est encore parvenue depuis. M. V..., conseiller de régence en Autriche, savant archéologue à qui nous devons le dessin de plus de 300 médailles remarquables qu'il a bien voulu copier lui-même pour nous dans les cabinets de l'Allemagne, a désiré cette pierre. Nous la lui

1. Provenance et histoire inconnues si, comme je le crois, la provenance de Naix est à rejeter.

2. Ici Denis semble ne parler que de sept pierres, tandis que, précédemment, il donne le nombre huit : « Nous connaissons à présent huit de ces tablettes. » Cette apparente contradiction est facile à expliquer. Dans les textes précédemment cités, Denis parle des petites pierres « polies, dures et luisantes, » avec inscriptions, trouvées à Naix. Or, il s'exprime ainsi au sujet de l'une de ces pierres (notre n° I) : « *la seule qui ne semble pas consacrée à la médecine.* » Il est naturel qu'il l'omette et ne fasse par conséquent mention que de sept pierres ici, où il ne parle que des « *pierres antiques servant de cachets aux médecins oculistes.* » Le n° I n'en était pas moins un cachet d'oculiste; sa similitude avec les autres et les inscriptions gravées au rebours le prouvent avec certitude.

Digitized by Google

avons donnée en 1814, flatté de voir notre *Nasium* honoré chez l'étranger, et de reconnaître les services d'un parent, d'un ami.

« L'empreinte que nous avions prise sur cire à graveur a été égarée. Nos recherches ont été vaines. Nous venons d'en recevoir un fac-similé *qui étonne notre mémoire*. On nous annonce en même temps que le directeur d'un riche cabinet d'antiquités et médailles[1] fait grand cas de ce morceau à cause de la tête d'Esculape qui s'y trouve, chose qu'il n'avait pas encore vue *et qui ne nous avait pas frappé* » (Denis, *Narrateur*, 5 novembre 1820[2]).

« Nous ferons connaître les inscriptions inédites encore, bien que nous en ayons déjà parlé une fois, mais imparfaitement, d'une tablette recueillie à Nasium, toujours, que nous possédions et qui orne maintenant un riche cabinet... Nulle pierre-matrice d'étiquette n'a été vue avant celle-ci, avec la tête du Dieu de la médecine. Le directeur d'un Muséum d'antiquités, qui a été à portée de se prononcer sur cette variété, en fait le plus grand cas » (Denis, *Narrateur*, 21 juin 1830[3]).

« La provenance de ce cachet, aujourd'hui conservé au Cabinet de Vienne, est inconnue » (Grotefend).

1. Certainement le Cabinet de Vienne, où ce cachet est encore aujourd'hui.
2. T. XXXII, p. 230-231.
3. P. 5.

Digitized by Google

Les textes de Denis demandent quelques explications.

Denis avait donné, en 1814, un cachet trouvé à Naix à M. V..., conseiller de régence en Autriche. Six ans après, en 1820, ne pouvant retrouver l'empreinte sur cire qu'il en avait conservée, il écrit à Vienne pour en demander une nouvelle. Il semble bien que le cachet ait déjà passé des mains de M. de V... au Cabinet de Vienne. A la demande d'empreinte faite par Denis, on répond par l'envoi d'un fac-similé (un moulage sans doute) qui *étonne sa mémoire*. Denis cependant connaissait bien les cachets de Naix ; il les avait publiés dans son *Narrateur* et transcrits de nouveau dans ses deux manuscrits sur *Nasium ;* il en avait envoyé des copies pour solliciter, sur leurs inscriptions, des avis compétents. Et, en 1820, sur le fac-similé reçu, il voit une tête d'Esculape qui ne l'*avait pas frappé!* Or, cette tête n'est pas un de ces graffites d'une lecture difficile qu'on ne reconnaît bien qu'à l'aide de la loupe. C'est une tête soigneusement et profondément gravée, non sur un des plats, mais en pleine tranche, donnant, sur l'empreinte, un fort relief (voir le dessin). Est-il possible que Denis ait pu prendre, comme il nous le dit, et conserver un certain temps l'empreinte de ce cachet sans avoir remarqué la tête? Et comment, possédant le monument avant 1813, ne l'aurait-il ni publié dans le *Narrateur*, ni au moins signalé dans son *Nasium* rédigé en 1818?

Digitized by Google

Parmi les cachets provenant certainement de Naix, il en est un que Denis a possédé et qui a été certainement transporté en Autriche, car il est aujourd'hui conservé au Musée de Vienne. Le doute n'est pas possible ; Denis, dans le *Narrateur* et dans *Nasium*, en a donné le texte bien exact et bien complet. C'est notre n° IV. Or, à mon avis, c'est ce cachet, et non celui dont nous nous occupons en ce moment, que Denis avait donné au conseiller V... Mais, quand il écrivit pour demander à Vienne l'empreinte destinée à remplacer celle qu'il avait égarée, le conservateur du Cabinet de Vienne, qui possédait déjà plusieurs cachets, deux au moins, dont, comme aujourd'hui, la provenance n'était sans doute pas inscrite sur les registres du Musée, se trompa. Et Denis, quoique surpris et ne reconnaissant pas son cachet, finit cependant par donner une patrie à ce monument de provenance inconnue.

Denis cependant, qui ne pouvait avoir oublié le cachet véritablement donné, puisqu'il l'avait publié, en parle ainsi dans le même passage de son *Narrateur :* « Nous avions une de ces pierres. » Et, puisque l'empreinte qui lui revient de Vienne n'est plus celle de son cachet, lui, d'habitude si précis, se contente de cette phrase vague, indiquant qu'il n'a plus le monument, sans dire ce qu'il est devenu[1].

1. En aucun autre endroit de ses écrits, si je m'en fie à

Digitized by Google

La pierre donnée par Denis est bien notre n° IV. Il ne me semble pas en outre possible de croire, ce qui concilierait tout, que Denis ait donné deux cachets, car, d'une part, il ne parle que d'un cachet donné; de l'autre, il est évident que le fac-similé venu de Vienne représente pour lui un cachet jusque-là inconnu.

Enfin, dès 1818, puisque le don remontait à 1814, Denis, dans son *Nasium*, aurait déclaré connaître neuf et non pas seulement huit cachets. Denis n'a donc jamais ni possédé ni donné ce neuvième cachet.

Bégin dit, il est vrai, que Denis le lui a communiqué et il en donne un mauvais dessin; mais ce n'est certainement pas le cachet lui-même que Bégin a vu : il le dit, en effet, trouvé en 1830 : « Une tablette oblongue en stéatite opaque, de couleur verdâtre, n'ayant la forme d'aucune des pierres sigillaires trouvées jusqu'alors, fut tirée en 1830 des ruines de Nasium et recueillie par M. Denis, qui a bien voulu me la faire connaître[1]. » Or ce cachet a la forme de tous les autres et, si quelque chose est clair dans son histoire obscure, c'est bien qu'il a été trouvé avant 1830 et que Denis ne pouvait ni le posséder ni le montrer à cette

mes recherches et à celles de mon confrère et ami M. Maxe-Werly, Denis ne dit comment ce cachet est sorti de sa collection.

1. Bégin, *Lettres*, p. 124.

Digitized by Google

époque, puisque, en 1820, il en recevait un fac-similé de Vienne[1].

Bégin cite, sans l'avoir lu[2], l'article que Denis a consacré à ce cachet, en 1830, et prend la date de l'article pour celle de la découverte; les auteurs qui ont suivi ont eu le tort de le croire sur parole et d'adopter la même date.

Les cachets trouvés à Naix, dans la fouille de 1807, étaient dans un milieu bien romain, et on les a rendus au jour à l'endroit même où on en faisait usage et où ils ont été ensevelis au moment de la ruine de Nasium. Celui dont nous nous occupons ici a eu une existence moins simple, car un trou, dont il est percé de part en part,

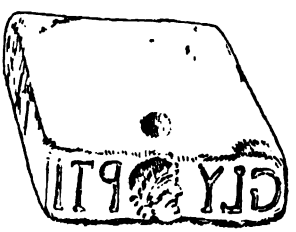

indique clairement qu'il a été porté comme amu-

1. C'est sans doute ce fac-similé ou une empreinte que Denis a communiqué à Bégin.

2. L'article de Denis (*Narrateur* du 21 juin 1830) commence en effet ainsi : « Nous ferons connaître les inscriptions inédites encore, *bien que nous en ayons déjà parlé une fois,* mais imparfaitement, d'une tablette..., » etc. Si Bégin s'était donné

Digitized by Google

lette. C'est une raison de plus pour lui refuser la même origine qu'aux cachets de Naix.

En outre, le Musée de Vienne possède un autre cachet, également de provenance inconnue, et percé aussi d'un trou disposé d'une façon semblable (le n° 185 d'Espérandieu). Les deux cachets n'auraient-ils pas été trouvés ensemble?

Nous avons dit à plusieurs reprises que Denis, dans son manuscrit de *Nasium*, écrit en 1818, fixait le nombre des cachets à huit, et à vingt-deux le nombre de leurs tranches gravées[1]. Mais, après 1820, ayant adopté le cachet de *Glyptus*, Denis, dans son manuscrit sur *Les voies romaines*, rédigé beaucoup plus tard, parle de vingt-quatre inscriptions[2]. Il a en effet ajouté aux premières les deux inscriptions du cachet de *Glyptus*, la tranche trois portant, non plus une véritable inscription, mais des restes de lettres déjà à moitié effacées pour faire place à une nouvelle inscription; en outre, de Vienne, on lui avait écrit que cette tranche devait avoir été gravée après coup, à une époque récente[3].

la peine de lire le passage auquel il renvoie, il aurait eu la pensée de rechercher où Denis avait déjà parlé une fois de ce cachet, et il aurait trouvé l'article du 5 novembre 1820.

1. Voy. plus haut, p. 340 et note 2.

2. Voy. plus haut, ibid. et *Voies romaines*, p. 11 r°.

3. Voy. *Narrateur* du 21 juin 1830, p. 5 : « Il nous a fait dire par un ami commun qu'il croit la ligne PSORI ajoutée par une main étrangère. »

Digitized by Google

Stéatite verte; longueur 0m035, largeur 0m032, épaisseur variant de 0m009 à 0m011.

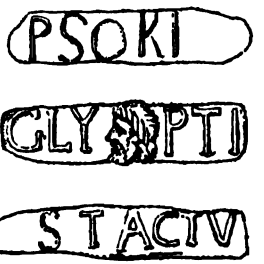

1° PSORI

2° GLY *tête barbue de profil à gauche* PTI

3° STACTV

Ma copie, d'après un moulage envoyé par M. R. von Schneider, de Vienne, et des empreintes communiquées par M. de Villenoisy.

1° *Psori(cum)*.
2° *Glypti*.
3° *Stactu(m)*

Bibliographie. — Denis, *Narrateur* du 5 novembre 1820, t. XXXII, p. 230-231, et XXVIe année, n° du 21 juin 1830, p. 5, d'après un fac-similé envoyé de Vienne. — Bégin, *Lettres*, p. 124, et pl. VII, n° III, d'après une communication de Denis. — Denis, *Monuments de Morley*, p. 23,

Digitized by Google

sans le texte. — Fr. von Sacken et Kenner, *Die Sammlung*, p. 128, n° 13, d'après l'original. — Grotefend, *Philolog.*, t. XXV, p. 155, n° 82, et *Stempel*, n° 36, d'après Sacken et Kenner. — L. Renier, *Acad. des inscr. et belles-lettres, Comptes-rendus*, nouvelle série, t. VI, 1870, p. 79, sans le texte. — *Corp. inscr. lat.*, t. III, 6018, 2; copie de Hubner d'après l'original. — Maxe-Werly, *Monuments du Barrois*, p. 64, n° II. — Espérandieu, *Recueil*, n° 108.

X.

Musée de Besançon[1].

« Le cachet inédit que je viens signaler, bien que possédé par la ville de Besançon, ne provient cependant pas du sol de cette antique cité. Il y est arrivé avec la collection d'un antiquaire qui avait la manie des échanges, et quelques indices tirés de la correspondance de cet amateur me donnent la certitude que nous avons affaire à l'une des treize tablettes qui furent trouvées à Naix-en-Barrois, en 1808, et dont sept seulement ont pris rang jusqu'ici dans les monographies spéciales » (Castan, 1868).

« L'antiquaire de qui nous tenons cet objet se nommait Jean-Jacques Bruand... Ce que j'ai dit

1. Acquis pour le Musée de Besançon avec la collection et les papiers de M. Bruand.

Digitized by Google

de sa provenance, je le tenais de mon prédécesseur Charles Weiss, qui avait beaucoup connu Bruand et avait passé en revue ses notes et sa correspondance. Moi-même j'avais aperçu, dans ses écrits quasi indéchiffrables, la mention d'échanges opérés par lui au sujet d'objets antiques venant de Naix-en-Barrois. Cette indication me parut concorder avec le souvenir de mon prédécesseur concernant le cachet d'Albucius : de là mon affirmation » (Castan, lettre à M. Ant. Héron de Villefosse, du 9 juin 1882).

L'attribution à Naix de ce cachet n'est guère qu'une supposition. M. Bruand a pu acquérir par échange des objets provenant de Naix, sans que le cachet ait été l'un de ces objets. Une recherche attentive dans les papiers de Bruand donnerait peut-être une solution certaine.

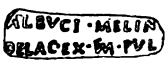

Stéatite verte ; longueur 0m028, largeur 0m022, épaisseur 0m006.

Digitized by Google

1° ALBVCI · CHELID
AD·CALIGGEN·SCABR

2° ALBVCI·MELIN
DELAC·EX·EM·PVL

3° ALBVCI·DIAPOBALS
AD·OMN·CALIGDELAC

4° ALBVCI·TRIT
ADCLARITVD

Ma copie, d'après des empreintes communiquées par M. Héron de Villefosse.

1° *Albuci(i) chelid(onium) ad calig(inem) [et] gen(as) scabr(as).*
2° *Albuci(i) melin(um) delac(rymatorium) ex em(endato) pul(vere).*
3° *Albuci(i) dia(o)pobals(amum) ad omn(em) calig(inem) delac(rymatorium).*
4° *Albuci(i) trit(icum) ad claritud(inem).*

Les plats de ce cachet sont couverts de graffites bizarres, formant encadrement, tracés par un désœuvré sans doute et auxquels il serait inutile de chercher une signification que l'auteur de ces

Digitized by Google

dessins ne pensait pas à leur donner. Sur l'un des plats, M. Castan a cru distinguer, au milieu de

ces traits, les mots *coclee decem* (c'est-à-dire dix limaçons). Je ne les ai pas retrouvés et je ne crois pas qu'ils y soient.

Sur l'autre des plats, « on voit, dit M. Castan, au centre la grossière image en creux de deux larges feuilles d'une plante, laquelle est encadrée

par quatre lignes non interrompues de caractères cursifs légèrement tracés à la pointe. » Je ne crois pas qu'on ait dessiné des feuilles ou une ra-

Digitized by Google

cine sur ce plat[1]. Ce sont des éclats accidentellement enlevés par la pointe du graveur inexpérimenté qui traçait ces graffites.

Bibliographie. — Monin, *Monuments des anciens idiomes gaulois*, p. 14, sans le texte, d'après l'original. — Castan, *Mém. de la Soc. d'émul. du Doubs*, séance du 6 juillet 1867, 4e série, t. III (1867), 1868, p. 33, planche, d'après l'original. — Caumont, *Bull. mon.*, t. XXXV (4e série, t. V), 1869, p. 224, la tranche 2 seulement, d'après Castan. — Klein, *Bonn. Jahrbuch*, t. LV, p. 101, n° 113, d'après Castan. — Maxe-Werly, *Monuments du Barrois*, p. 72, n° IX. — Espérandieu, *Recueil*, n° 105.

1. Klein, qui n'a connu ce cachet que par les dessins de Castan, y voit de préférence une racine (*Bonn. Jahrbuch*, 1875, p. 98 et 105).

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

	Pages
Arnauldet (P.), A. C. N. Inscriptions antiques de la IVe Lyonnaise (1re partie)	59-136
Babeau (Albert), A. C. N. Note sur les plus anciens plans d'achèvement du Louvre et la réunion de ce palais aux Tuileries	159-166
Baye (le baron de), M. R. Note sur des bijoux barbares en forme de mouches	137-158
Blanchet (J.-Adrien), A. C. N. Patères en argent trouvées à Èze, représentant l'apothéose d'Hercule	45-58
Cagnat (René), M. R. Inscription inédite du Musée de Lambèse	33-44
Durrieu (Paul), M. R. Acte original de la Ligue de Gien (1410)	167-204
Enlart (C.), A. C. N. Notes sur les sculptures exécutées après la pose, du XIe au XIIIe siècle	288-301
Michon (É.), M. R. Milliaires d'Arabie et de Palestine découverts par le P. Germer-Durand	205-243
— Une prétendue mosaïque antique. Hercule au Jardin des Hespérides	302-318
Prou (Maurice), M. R. La Livre dite de Charlemagne	244-263
Rougé (le vicomte J. de), M. R. Les fouilles de M. de Morgan à Dahshour	1-32
— Origine de la race égyptienne	264-287
Thédenat (l'abbé Henry), M. R. Les Cachets de Nasium	319-377

Digitized by Google

AVIS AU RELIEUR

Pour le placement des planches des Mémoires.

	Pages
Inscription de M. Magilius Honoratus.	78
Bijoux barbares en forme de mouches.	138
Plan d'achèvement du Louvre sous Henri IV . . .	159
Acte de la Ligue de Gien en 1410	167
Sculptures égyptiennes, pl. V, VI et VII.	264

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

Digitized by Google

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

1893

PARIS

C. KLINCKSIECK

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

11, RUE DE LILLE, 11

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE 1893.

MM. L'abbé L. Duchesne,	Président.
A. de Boislisle,	Premier Vice-Président.
H. d'Arbois de Jubainville,	Deuxième Vice-Président.
E. Molinier,	Secrétaire.
A. Lecoy de la Marche,	Secrétaire-Adjoint.
Ed. Guillaume,	Trésorier.
M. Prou,	Bibliothécaire-Archiviste.

Membres de la Commission des Impressions.

MM. Ant. Héron de Villefosse.
A. de Barthélemy.
M. Collignon.
L'abbé H. Thédenat.
L. Courajod.

Membres de la Commission des Fonds.

MM. R. Mowat.
Ed. Corroyer.
Le comte R. de Lasteyrie.

Digitized by Google

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES

Au 5 Juillet 1893.

MM.

1. Deloche (Maximin), C. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur honoraire au ministère de l'Agriculture et du Commerce, rue Herschell, 5 (1856-1879).
2. Barthélemy (Anatole de), ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9 (1842-1882).
3. Le Blant (Edmond), O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), président du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'archéologie), directeur honoraire de l'École française de Rome, rue Leroux, 7 (1859-1883).
4. Chabouillet (P.-M.-Anatole), O. ✱, conservateur honoraire du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, vice-président du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue Colbert, 12 (1861-1884).
5. Delisle (Léopold), C. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), président du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'histoire), administrateur général de la Bibliothèque nationale, rue des Petits-Champs, 8 (1855-1885).

Digitized by Google

MM.

6. Passy (Louis), ancien sous-secrétaire d'État, député, rue de Clichy, 45 (1861-1886).

7. Perrot (Georges), O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'archéologie), directeur de l'École normale supérieure, rue d'Ulm, 45 (1868-1890).

8. Bertrand (Alexandre), O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur du Musée des antiquités nationales à Saint-Germain-en-Laye, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, boulevard Haussmann, 34, et au château de Saint-Germain-en-Laye (1861-1892).

9. Wescher (Carle), ✱, ancien professeur d'archéologie près la Bibliothèque nationale, rue Notre-Dame-des-Champs, 27 (1868-1892).

10. . . . . .

Digitized by Google

LISTE

DES CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

HONORAIRES

Au 5 Juillet 1893.

MM.

1. Rossi (le commandeur G.-B. de), G. C. ✱, associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), interprète des manuscrits à la Bibliothèque du Vatican, président de la Commission des antiquités chrétiennes, etc., à Rome, piazza d'Ara Cœli, 4 (1853-10 janvier 1893).
2. Franks (Augustus-Wollaston), membre de la Société des Antiquaires de Londres, conservateur honoraire au Musée Britannique, à Londres (1862-10 janvier 1893).
3. Helbig (Wolfgang), associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Rome (10 janvier 1893).
4. Hirschfeld (Otto), associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie et professeur à l'Université de Berlin, à Berlin (10 janvier 1893).
5. Ouvaroff (la comtesse), présidente de la Société impériale archéologique de Moscou, à Moscou (8 avril 1893).
6. Lovatelli (la comtesse Ersilia Caetani), à Rome (7 juin 1893).
7. . . . . .
8. . . . . .
9. . . . . .
10. . . . . .

Digitized by Google

LISTE

DES MEMBRES RÉSIDANTS

Au 5 Juillet 1893.

MM.

1. Montaiglon (Anatole de Courde de), ✱, professeur à l'École des Chartes, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, place des Vosges, 9 (10 février 1851).
2. Waddington (William-Henry), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), sénateur, ancien ambassadeur de France à Londres, rue Dumont-d'Urville, 31 (19 décembre 1853).
3. Vogüé (le marquis Melchior de), C. ✱, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ancien ambassadeur, rue Fabert, 2 (4 juillet 1860).
4. Rey (A.-E. Guillaume), ✱, rue de Vigny, 1 (5 février 1862).
5. Read (Charles), ✱, ancien directeur des travaux historiques de la ville de Paris, boulevard Saint-Germain, 2 (6 mars 1867).
6. Heuzey (Léon), O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres et Académie des beaux-arts), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, professeur à l'École des Beaux-Arts et à l'École du Louvre, conservateur du département des antiquités orientales au Musée du Louvre, avenue Montaigne, 5 (1er mai 1867).

Digitized by Google

MM.

7. Proust (Auguste), ✱, boulevard Malesherbes, 19 (8 novembre 1871).

8. Duplessis (Georges), ✱, membre libre de l'Institut (Académie des beaux-arts), conservateur du département des estampes de la Bibliothèque nationale, rue du Cherche-Midi, 15 (6 décembre 1871).

9. Guillaume (Edmond), ✱, architecte des palais du Louvre et des Tuileries, professeur à l'École nationale des Beaux-Arts, rue Jean-Bart, 3 (1er juillet 1874).

10. Courajod (Louis), ✱, conservateur du département de la sculpture du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes au Musée du Louvre, professeur à l'École du Louvre, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, membre de la Commission des monuments historiques, rue Vital, 43, à Passy (5 mai 1875).

11. Rozière (Eugène de), O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), sénateur, inspecteur général honoraire des archives, rue Lincoln, 8 (5 mai 1875).

12. Saglio (Edmond), ✱, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur des collections du Musée de Cluny, rue de Condé, 24 (3 novembre 1875).

13. Villefosse (Antoine Héron de), ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur du département de la sculpture grecque et romaine au Musée du Louvre, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, directeur-adjoint à l'École pratique des Hautes-Études, rue Washington, 15 (5 janvier 1876).

14. Longnon (Auguste), ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur au Collège de France, membre du Comité des travaux historiques

Digitized by Google

MM.

et scientifiques, directeur à l'École pratique des Hautes-Études, rue de Bourgogne, 50 (7 juin 1876).

15. Guiffrey (Jules), ✱, directeur de la Manufacture nationale des Gobelins, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue d'Hauteville, 1 (7 février 1877).

16. Schlumberger (Gustave), ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, avenue d'Antin, 27 (7 février 1877).

17. Gaidoz (Henri), directeur à l'École pratique des Hautes-Études, rue Servandoni, 22 (7 novembre 1877).

18. Müntz (Eugène), ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur de la bibliothèque, des archives et du musée de l'École des Beaux-Arts, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue de Condé, 14 (8 mai 1878).

19. Mowat (Robert), O. ✱, chef d'escadrons d'artillerie en retraite, rue des Feuillantines, 10 (6 novembre 1878).

20. Corroyer (Édouard), ✱, architecte, inspecteur général des édifices diocésains, rue de Courcelles, 14 (5 février 1879).

21. Lasteyrie (le comte Robert de), ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), secrétaire du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'archéologie), membre de la Commission des monuments historiques, professeur à l'École des Chartes, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis* (5 novembre 1879).

22. Duchesne (l'abbé L.), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à l'Institut catholique de Paris, directeur-adjoint à l'École pratique des Hautes-Études, rue Bonaparte, 86 (3 décembre 1879).

23. Boislisle (Arthur de), ✱, membre libre de l'Institut

Digitized by Google

MM.

(Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, boulevard Saint-Germain, 174 (4 mai 1881).

24. Arbois de Jubainville (Henri d'), ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur au Collège de France, boulevard Montparnasse, 84 (5 avril 1882).

25. Robert (Ulysse), ✱, inspecteur général des archives et des bibliothèques, avenue Quihou, 30, à Saint-Mandé (5 avril 1882).

26. Rougé (le vicomte Jacques de), rue de l'Université, 72 (5 juillet 1882).

27. Thédenat (l'abbé Henry), ancien directeur du Collège de Juilly, quai des Célestins, 2 (8 novembre 1882).

28. Bapst (Germain), ✱, rue Boissière, 4 (4 février 1885).

29. Molinier (Émile), conservateur du département des objets d'art du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes au Musée du Louvre, professeur à l'École du Louvre, quai Bourbon, 53 (4 février 1885).

30. Lecoy de la Marche (Albert), sous-chef de la section historique aux Archives nationales, rue de Verneuil, 32 (6 mai 1885).

31. Collignon (Maxime), professeur d'archéologie à la Faculté des lettres, boulevard Saint-Germain, 88 (6 janvier 1886).

32. Babelon (Ernest), conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, membre de la Commission de l'Afrique du Nord, rue de Verneuil, 23 (7 avril 1886).

33. Laurière (Jules de), secrétaire général de la Société française d'archéologie, rue d'Aguesseau, 7 (12 janvier 1887).

34. Ravaisson-Mollien (Charles), conservateur-adjoint du département de la sculpture grecque et romaine au Musée du Louvre, rue Franklin, 8 (12 janvier 1887).

Digitized by Google

MM.

35. Homolle, ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur de l'École française d'Athènes, rue Mondovi, 6 (4 mai 1887).

36. Durrieu (Paul), conservateur-adjoint du département des peintures au Musée du Louvre, rue Saint-Simon, 2 (7 mars 1888).

37. Bouchot (Henri), bibliothécaire au département des estampes de la Bibliothèque nationale, rue Bonaparte, 47 (2 mai 1888).

38. Omont (Henri), conservateur-adjoint au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue Raynouard, 30, à Passy (9 janvier 1889).

39. Baye (baron de), avenue de la Grande-Armée, 58 (3 avril 1889).

40. Delaborde (le vicomte H.-François), archiviste aux Archives nationales, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 103 (4 février 1891).

41. Martha (Jules), maitre de conférences à l'École normale supérieure, rue de Bagneux, 16 (4 février 1891).

42. Prou (Maurice), sous-bibliothécaire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, rue des Martyrs, 41 (6 mai 1891).

43. Cagnat (René), ✱, professeur au Collège de France, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue Stanislas, 10 (6 janvier 1892).

44. La Noe (colonel de), O. ✱, sous-directeur du service géographique de l'armée, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue du Bac, 77 (1er juin 1892).

45. Berger (le pasteur Samuel), secrétaire de la Faculté de théologie protestante de Paris, rue Michelet, 13 (1er juin 1892).

Digitized by Google

LISTE

DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

NATIONAUX ET ÉTRANGERS

Au 5 Juillet 1893.

Associés correspondants nationaux[1].

Ain.

MM.

MARCHAND (l'abbé Frédéric), curé de Varambon, par Pont-d'Ain (3 juillet 1889).

Aisne.

PÊCHEUR (l'abbé), à Crouy, près Soissons (4 mars 1857).

MOREAU (Frédéric), ✱, à Fère-en-Tardenois, et à Paris, rue de la Victoire, 98 (3 novembre 1875).

PILLOY, agent-voyer d'arrondissement, à Saint-Quentin (13 février 1884).

VAUVILLÉ (Octave), à Pommiers, près Soissons, et à Paris, boulevard Barbès, 11 (2 mars 1887).

CORNEAUX (l'abbé), curé de Longpont (9 novembre 1887).

SOUCHON (Joseph), archiviste du département, à Laon (4 mars 1891).

1. Le Comité de publication croit devoir rappeler qu'aux termes de l'art. 2 du Règlement, la qualification d'*Associé correspondant national* ou *étranger* est la seule qui puisse être prise par les personnes dont les noms suivent. La qualification de *Membre de la Société des Antiquaires de France* est réservée aux 45 membres résidants et aux 10 membres honoraires.

Digitized by Google

Allier.

MM.

CROIZIERS (le marquis DE), à Couleuvre (9 novembre 1892).

Alpes (Basses-).

FABRE (Marc), notaire honoraire, à Larche, par Condamine-Châtelard, et à Paris, place du Palais-Bourbon, 3 (4 juin 1879).

RIPERT-MONCLAR (le marquis DE), ✱, ministre plénipotentiaire à Caracas (Vénézuéla), au château d'Allemagne, par Riez (4 février 1885).

Alpes (Hautes-).

ROMAN (Joseph), au château de Picomtal, près Embrun, et à Paris, boulevard des Batignolles, 13 (1er mars 1876).

Alpes-Maritimes.

COLLEVILLE (le vicomte DE), villa Carabacel, à Nice (2 juin 1886).

RIVOLI (le duc DE), à Nice, et à Paris, rue Jean Goujon, 8 (15 décembre 1886).

Ardèche.

VALLENTIN (Roger), receveur des domaines, à Saint-Peray (4 juin 1890).

Ardennes.

PIETTE (Édouard), ancien magistrat, à Rumigny (8 novembre 1876).

DELAHAUT (Charles), à Charleville, Sous-les-Allées, 59 (12 décembre 1883).

VINCENT (le docteur H.), à Vouziers, rue des Moulins (6 janvier 1892).

Ariège.

PASQUIER, archiviste du département, à Foix (9 novembre 1887).

BARRIÈRE-FLAVY, à Gentillac, par Saverdun; de décembre à mai, à Toulouse, rue des Arts, 3 (2 décembre 1891).

Digitized by Google

Aube.

MM.

Babeau (Albert), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), à Troyes (3 juillet 1878).

Habert (Théophile), à Troyes, rue Thiers, 80 (2 avril 1890).

Le Clert (Louis), conservateur du Musée archéologique, à Troyes (4 mars 1891).

Aude.

Amardel (G.), à Narbonne (5 juillet 1893).

Aveyron.

Boisse (Adolphe), ancien sénateur, à Rodez (6 mai 1891).

Vialettes (l'abbé), pro-secrétaire archiviste de l'évêché, à Rodez (6 mai 1891).

Bouches-du-Rhône.

Parrocel (E.), ✱, membre de l'Académie de Marseille, à Marseille (7 avril 1868).

Blancard (Louis), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), archiviste du département, à Marseille, rue Silvabelle, 2 (5 novembre 1878).

Calvados.

Du Fresne de Beaucourt (le marquis G.), au château de Morainville, par Blangy, et à Paris, rue de Babylone, 53 (1er mars 1865).

Travers (Émile), archiviste paléographe, à Caen, rue des Chanoines, 18 (7 mars 1877).

Beaurepaire (Eugène de Robillard de), ✱, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen (5 mai 1879).

Toutain (Jules), maître de conférences à la Faculté des lettres, à Caen (2 décembre 1891).

Charente.

Chauvet, président de la Société archéologique et historique de la Charente, à Ruffec (2 avril 1884).

Digitized by Google

MM.

Montégut (de), au château des Ombrais, par la Rochefoucauld (2 juillet 1884).

Delamain (Philippe), à Jarnac (28 janvier 1891).

Charente-Inférieure.

Julien-Laferrière (l'abbé), chanoine de la cathédrale, à la Rochelle, rue des Augustins, 8 (6 mars 1878).

Musset, bibliothécaire de la ville, à la Rochelle (6 février 1884).

Dangibeaud (Ch.), conservateur du Musée de peinture et de numismatique, à Saintes (4 mai 1887).

Beaucorps (le baron A. de), au château du Fief, à Genouillé (7 décembre 1887).

Noguès (l'abbé), à Dampierre-sur-Boutonne, par Aulnay-de-Saintonge (9 novembre 1887).

Cher.

Buhot de Kersers, à la Chaumelle, par les Aix-d'Angillon (5 juin 1872).

Goy (Pierre de), à Bourges (2 avril 1884).

Guère (le comte Alphonse de la), à Bourges, rue de la Grosse-Armée, 1 (5 novembre 1884).

Méloizes (le marquis Albert des), à Bourges, rue Jacques-Cœur, 18 (16 novembre 1887).

Boutroue (Alex.-Ant.), à la Motte, commune de Primelles, et à Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 241 (3 décembre 1890).

Corrèze.

Rupin (Ernest), président de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, à Brive, boulevard des Sœurs (1er février 1882).

Corse.

Espérandieu (Émile), capitaine au 61e régiment d'infanterie (29 juillet 1887).

Digitized by Google

MM.

Bonaparte (le prince Roland), à Calvi, et à Paris, Cours-la-Reine, 22 (3 juin 1891).

Côte-d'Or.

Arbaumont (Jules d'), président de la Commission d'archéologie de la Côte-d'Or, à Dijon (15 novembre 1865).

Aubertin (Charles), ancien magistrat, à Beaune, rue du Change, 3 (10 janvier 1866).

Beauvois (E.), à Corberon (28 juin 1871).

Beaudouin (Jules), ✱, suppléant de la justice de paix, à Châtillon-sur-Seine (4 décembre 1872).

Montille (L. de), ✱, à Beaune (7 avril 1880).

Bougot, professeur à la Faculté des lettres, à Dijon (1er février 1882).

Louis-Lucas (Paul), professeur à la Faculté de droit, à Dijon, boulevard Carnot, 5 (5 mars 1884).

Millon, président du tribunal civil, à Dijon (2 juillet 1884).

Morillot (l'abbé L.), à Beire-le-Châtel (4 juillet 1888).

Lejay (l'abbé), à Pontailler-sur-Saône, et à Paris, rue de Vaugirard, 74 (5 mars 1890).

Potey (Georges), à Minot, par Mignay-le-Duc (28 janvier 1891).

Côtes-du-Nord.

Rhoné (Arthur), à Kéravel en Plouha, et à Paris, rue du Pré-aux-Clercs, 10 (5 janvier 1876).

Le Cerf (René), député des Côtes-du-Nord, à Mur-de-Bretagne (3 juin 1891).

Creuse.

Cessac (le comte Jean de), à Guéret (2 mars 1887).

Dordogne.

Hardy (Michel), archiviste de la ville, conservateur du Musée archéologique, à Périgueux (17 mars 1875).

Fayolle (le marquis de), au château de Fayolle, par Tocane-Saint-Apre (3 juin 1885).

Digitized by Google

Doubs.

MM.

Gauthier (Jules), archiviste du département, à Besançon (8 novembre 1882).

Duvernoy (C.), conservateur de la Bibliothèque, à Montbéliard (7 mars 1883).

Perrin (l'abbé), professeur au grand séminaire, à Besançon (11 janvier 1893).

Drôme.

Chevalier (le chanoine Ulysse), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Romans (3 février 1869).

Vallentin (Ludovic), juge, à Montélimar (9 décembre 1874).

Sizeranne (le comte Fernand de la), au château de Beausemblant, par Saint-Vallier, et à Paris, rue Pierre Charron, 79 (11 mai 1881).

Eure.

Regnier (L.), à Évreux, rue Chartraine, 59 (6 mars 1890).

Porée (l'abbé), curé de Bournainville (23 avril 1890).

Eure-et-Loir.

Gouverneur (Aristide), à Nogent-le-Rotrou (2 mai 1877).

Janssens (le comte Gaston de), au château de Romainville, par Cloyes, et à Paris, rue Vineuse, 9 (4 mai 1892).

Clerval (l'abbé), supérieur de la Maîtrise, à Chartres (1er février 1893).

Finistère.

Bremond d'Ars (le comte Anatole de), ✱, au château de la Porte-Neuve, par Riec, et à Nantes, rue Harroüys, 5 (3 avril 1878).

Chatellier (P. du), au château de Kernuz, par Pont-l'Abbé (7 janvier 1880).

Gard.

Aurès, O. ✱, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées en retraite, à Nimes (11 janvier 1865).

Digitized by Google

MM.:

Révoil (Henry), O. ✱, correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts), architecte du gouvernement, à Nimes (4 juin 1873).

Marignan (Albert), à Fonsfougassières, par Aigues-Vives, et à Paris, rue Jacob, 23 (4 février 1891).

Rousset (Louis), membre correspondant de l'Académie de Nimes, à Uzès (6 mai 1891).

Garonne (Haute-).

Roschach (Ernest), ✱, archiviste de la ville, à Toulouse, rue Saint-Rome, 21 (16 janvier 1867).

Saint-Paul (Anthyme), à Toulouse, rue Montaudran, 31, et à Paris, 6, rue des Chartreux (9 février 1881).

Douais (l'abbé C.), professeur aux Facultés libres, place Saint-Barthélemy, 6, à Toulouse (3 avril 1889).

Gers.

Carsalade du Pont (l'abbé de), secrétaire de la Société historique de Gascogne, au Palais archiépiscopal, à Auch (10 juillet 1889).

Lacave La Plagne-Barris (Joseph), au château de la Plagne, par Montesquiou (7 mai 1890).

Gironde.

Drouyn (Léo), ✱, à Bordeaux, rue Desfourniel, 30 (2 décembre 1859).

Hérault.

Cazalis de Fondouce, à Montpellier, rue des Étuves, 18 (12 juin 1878).

Noguier (Louis), à Béziers, rue de la Promenade, 5 (10 décembre 1879).

Berthelé (Joseph), archiviste du département, à Montpellier, impasse Pagès, 11 (7 novembre 1883).

Pelissier (Léon-G.), à Montpellier, 5, rue du Palais (1er juillet 1891).

Digitized by Google

Ille-et-Vilaine.

MM.

Robiou (Félix), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur d'histoire à la Faculté des lettres, à Rennes (5 mars 1879).

Joüon des Longrais, à Rennes, rue du Griffon, 4 (11 avril 1881).

Indre-et-Loire.

Palustre (Léon), ✱, directeur honoraire de la Société française d'archéologie, à Saint-Symphorien-lès-Tours (7 avril 1875).

Delaville Le Roulx (J.), docteur ès lettres, archiviste-paléographe, à Monts, et à Paris, rue de Monceau, 52 (5 février 1879).

Isère.

Raymond (Marcel), à Grenoble (3 décembre 1890).

Fournier (Paul), professeur à la Faculté de droit, à Grenoble, place Victor-Hugo, 11 *bis* (5 juillet 1893).

Jura.

Berthelet (Charles), à Arlay (21 janvier 1885).

Guichard (l'abbé), docteur en théologie, curé de Pupillin, par Arbois (6 février 1889).

Brune (l'abbé P.), curé de Brainans, par Poligny (6 mars 1889).

Landes.

Tartière (Henry), archiviste du département, à Mont-de-Marsan (7 février 1872).

Loire.

Durand (Vincent), secrétaire de la Société archéologique du Forez, à Allieu, par Boën-sur-Lignon (7 juillet 1875).

Gonnard (Henri), à Saint-Étienne, rue Gambetta, 52 (10 décembre 1879).

Jeannez (Édouard), à Roanne (6 avril 1881).

Digitized by Google

MM.

Brassart (Eleuthère), à Montbrison (4 novembre 1885).

Thiollier (Félix), à Saint-Étienne, rue de la Bourse, 28 (15 décembre 1886).

Loire-Inférieure.

Nicollière (S. de la), à Nantes, rue Deshoulières, 1 (2 juin 1869).

Kerviler (René Pocard-), ✱, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Saint-Nazaire (6 décembre 1876).

Lisle du Dreneuc (P. de), secrétaire de la Société archéologique, à Nantes, rue Félix, 12 (19 avril 1882).

Granges de Surgères (le marquis de), à Nantes, rue Saint-Clément, 66 (21 décembre 1887).

Legendre, architecte, à Nantes, rue Morand, 6 (15 juin 1889).

Loiret.

Loiseleur (Jules), ✱, bibliothécaire de la ville, à Orléans (16 février 1870).

Desnoyers (l'abbé), ✱, président de la Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans (7 mai 1873).

Couret (Alphonse), ancien magistrat, à Orléans (7 novembre 1877).

Dumüys (Léon), à Orléans, rue de la Lionne, 61 (15 juillet 1888).

Michon (Étienne), attaché au Musée du Louvre, à Lorris, et à Paris, rue de Babylone, 33 (5 février 1890).

Loir-et-Cher.

Storelli (André), à Blois (3 juillet 1878).

Lot-et-Garonne.

Magen (Adolphe), secrétaire perpétuel de la Société des sciences, lettres et arts d'Agen, à Agen, rue Malconte-Diderot (1er février 1865).

Tholin (Georges), archiviste du département, à Saint-Circq, près Agen (5 mars 1873).

Digitized by Google

MM.

Tamizey de Larroque, ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Gontaud (6 février 1884).

Lozère.

Prunières (le docteur), à Marvéjols (3 mai 1876).

Germer-Durand (François), architecte du département, à Mende (15 décembre 1880).

Maine-et-Loire.

Godard-Faultrier, à Angers (11 avril 1866).

Port (Célestin), O. ✱, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, archiviste du département, à Angers (3 mars 1875).

Farcy (Louis de), à Angers, parvis Saint-Maurice, 3 (30 janvier 1884).

Durand-Greville (Émile-Alix), à Angers, chemin de la Barre, et à Paris, rue Blanche, 68 (3 février 1892).

Marne.

Givelet (Charles), membre de l'Académie de Reims, à Reims (9 janvier 1867).

Morel (Léon), receveur particulier des finances en retraite, à Reims (1er juillet 1874).

Lucot (l'abbé), chanoine, archiprêtre de la cathédrale, à Châlons-sur-Marne (1er octobre 1879).

Demaison, archiviste de la ville, à Reims (20 juillet 1881).

Nicaise (Auguste), à Châlons-sur-Marne (12 juillet 1882).

Jadart (Henry), secrétaire général de l'Académie de Reims, conservateur-adjoint de la bibliothèque et du musée, à Reims, rue du Couchant, 15 (5 novembre 1884).

Tausserat (Alexandre), attaché au ministère des Affaires étrangères, à Vinay, près Épernay (11 janvier 1888), et à Paris, rue de Fleurus, 2.

Digitized by Google

MM.

Millard (l'abbé), curé de Saint-Gond, par Baye (12 juin 1889).
Gosset, architecte, à Reims, rue des Templiers (3 juin 1891).

Marne (Haute-).

Brocard (Henry), architecte, à Langres (3 avril 1878).
Bougard (le docteur), à Bourbonne-les-Bains (7 janvier 1880).
Roserot (Alphonse), archiviste du département, à Chaumont (3 juillet 1889).
Fourot (l'abbé A.), professeur au collège de Saint-Dizier (4 décembre 1889).
Royer (Charles), conservateur du Musée de Langres (4 décembre 1889).
Gillet (Horace), à Joinville (30 juillet 1890).
Marcel (l'abbé Louis), préfet des études au petit séminaire, à Langres (6 juillet 1892).

Mayenne.

Farcy (Paul de), à Château-Gontier, rue Dorée (10 octobre 1877).

Meurthe-et-Moselle.

Mougenot (Léon), consul honoraire d'Espagne à Nancy, à Malzéville, près Nancy (10 juin 1861).
Puymaigre (le comte de), au château d'Inglange, par Metzervisse, et à Briey, et à Paris, rue de l'Université, 17 (4 juin 1862).
Rouyer (Jules), à Thiaucourt (2 mars 1864).
Durand de Distroff (Anatole), avocat, à Briey (5 avril 1865).
Cournault (Charles), ✻, conservateur du Musée lorrain, à Malzéville, près Nancy (9 février 1870).
Germain (Léon), secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy, rue Héré, 26 (7 mars 1883).
Des Robert, à Nancy, terrasse de la Pépinière, 1 (5 décembre 1883).
Payard (Émile), directeur des cristalleries, à Baccarat (2 juin 1886).

Digitized by Google

MM.

VIENNE (Maurice DE), ✱, chef d'escadrons au 8e régiment d'artillerie, à Nancy (5 février 1890).

Meuse.

MAXE-WERLY (Léon), à Bar-le-Duc, et à Paris, rue de Rennes, 61 (10 octobre 1877).

JACOB (Alfred), conservateur du Musée, à Bar-le-Duc, place Saint-Pierre (6 juillet 1881).

Morbihan.

BERNARD (l'abbé E.), ✱, vicaire général du diocèse de Quimper, à Gourin, et à Paris, rue Gay-Lussac, 5 (2 mai 1883).

ESTOURBEILLON (le marquis DE L'), à Vannes, rue du Dragon, 24 (14 décembre 1887).

Nièvre.

LESPINASSE (René LEBLANC DE), archiviste-paléographe, au château de Luanges, par Guérigny, et à Paris, rue du Bac, 44 (1er juillet 1868).

GAUTHIER (G.), instituteur à Saint-Martin-d'Heuille, près d'Hérigny (1er mars 1893).

Nord.

MANNIER (E.), ancien notaire, à la Bassée, et à Paris, rue de l'Université, 8 (5 juin 1861).

VAN HENDE (Ed.), à Lille, rue Masséna, 50 (1er juillet 1866).

RIGAUX (Henry), à Lille, rue de l'Hôpital-Militaire, 112 (4 février 1874).

CAFFIAUX (Henry), archiviste de la ville, à Valenciennes (1er décembre 1875).

BAYET (Charles), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), recteur de l'Académie, à Lille, rue Solférino, 289 (2 juillet 1879).

DEHAISNES (Mgr) archiviste honoraire du département, président de la Commission historique du Nord, à Lille (7 juin 1882).

Digitized by Google

MM.

Quarré-Reybourbon, à Lille, boulevard de la Liberté, 70 (5 décembre 1883).

Finot (Jules), archiviste du département, à Lille (12 décembre 1883).

Carton (le docteur), médecin-major, à Lille (3 février 1892).

Oise.

Marsy (le comte de), directeur de la Société française d'archéologie, à Compiègne, et à Paris, rue Pigalle, 22 (12 décembre 1866).

Caix de Saint-Aymour (le vicomte Amédée de), membre de la Commission des monuments historiques, à Senlis, et à Paris, 112, boulevard de Courcelles (13 décembre 1876).

Luçay (le comte de), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, au château de Saint-Agnan, par Mouy, et à Paris, rue de Varennes, 90 (3 juillet 1878).

Loustau (G.), ✱, ingénieur civil, à Crépy-en-Valois, rue Goland, 9 (16 mars 1881).

Du Lac (Jules), à Compiègne, rue des Minimes, 10 (11 mai 1881).

Muller (l'abbé Eugène), à Senlis (25 juillet 1888).

Valton (Prosper), à Frétoy-le-Château, par Guiscard, et à Paris, rue Taitbout, 36 (15 juin 1889).

Marsaux (l'abbé), curé doyen, à Chambly (2 avril 1890).

Bordeaux (Paul), à Méru, rue Nationale, 72, et à Neuilly-sur-Seine, rue Charles-Laffitte, 97 (3 février 1892).

Orne.

Duval (Louis), archiviste du département, à Alençon (18 février 1868).

Duruflé (Gustave), au Renouard, par Vimoutiers, et à Paris, rue de la Victoire, 47 (10 février 1886).

Godet (l'abbé), au Pas-Saint-Lhomer, par Moutiers-au-Perche (7 avril 1886).

Digitized by Google

Pas-de-Calais.

MM.

Monnecove (Félix le Sergeant de), ✱, ancien député, à Saint-Omer, et à Paris, rue Saint-Florentin, 4 (4 mars 1874).

Pagart d'Hermansart, à Saint-Omer (13 février 1884).

Cardevacque (Adolphe de), à Arras (2 juillet 1884).

Vaillant (V.-J.), 12, rue Tour-Notre-Dame, Boulogne-sur-Mer (3 juillet 1889).

Puy-de-Dôme.

Mallay (Émile), architecte, inspecteur des travaux d'achèvement de la cathédrale, à Clermont-Ferrand (7 avril 1875).

Plicque (le docteur), à Lezoux (20 juin 1883).

Audollent (Auguste), maître de conférences à la Faculté des lettres, à Clermont-Ferrand (5 mars 1890).

Pyrénées (Basses-).

Blanchet (Adrien), sous-bibliothécaire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, à Pau, et à Paris, rue Turgot, 3 (14 décembre 1887).

Pyrénées (Hautes-).

Frossard (le pasteur), à Bagnères-de-Bigorre, et à Paris, rue de Boulogne, 14 (6 juin 1883).

Rhône.

Allmer (Auguste), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Lyon, quai Claude Bernard, 47 (6 mars 1861).

Morin-Pons (Henry), à Lyon (4 janvier 1865).

Giraud (J.-B.), conservateur des Musées d'archéologie de la ville, à Lyon (7 avril 1880).

Vachez (A.), membre de l'Académie de Lyon, à Lyon, rue de la Charité, 24 (9 novembre 1887).

Digitized by Google

MM.

Rainaud (Armand), agrégé de l'Université, à Lyon, chemin d'Alaï, 117, au Point-du-Jour (27 février 1889).

Condamin (le chanoine James), professeur à l'Université catholique, à Lyon, rue du Peyrat, 4 (2 avril 1890).

Saône-et-Loire.

Bulliot (G.), ✱, président de la Société Éduenne, à Autun (6 novembre 1862).

Charmasse (Anatole de), à Autun (14 mars 1866).

Mazerolle (Fernand), à Marigny, et à Paris, rue du Rocher, 45 (16 novembre 1887).

Deseilligny (J. Pierrot-), à Autun, et à Paris, rue de Varennes, 53 (14 décembre 1887).

Sarthe.

Bertrand de Broussillon (Arthur), archiviste-paléographe, au Mans, rue de Tascher, 15, et à Paris, rue du Bac, 126 (2 juillet 1879).

Seine.

Chatel (Eugène), archiviste honoraire du département du Calvados, à Paris, rue Vavin, 5 (4 février 1863).

Casati (Charles), conseiller à la Cour d'appel, à Paris, rue de Vigny, 12 (5 mars 1873).

Lefort (Louis), ✱, à Paris, rue de Condé, 5 (3 février 1875).

Girard (Paul), professeur à la Faculté des lettres, à Paris, rue du Cherche-Midi, 55 (15 février 1882).

Lafaye (Georges), maître de conférences à la Faculté des lettres, à Paris, rue Tournefort, 43 (4 avril 1883).

Weiss (André), professeur agrégé à la Faculté de droit, à Paris, rue Copernic, 10 (5 mars 1884).

Bloch (G.), maître de conférences à l'École normale supérieure, à Paris, avenue du Maine, 204 (11 juin 1884).

Beurlier (l'abbé), professeur à l'Institut catholique, à Paris, rue de Vaugirard, 73 (4 mars 1885).

Ruelle (Émile), ✱, conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris, rue du Cherche-Midi, 44 (9 novembre 1887).

Digitized by Google

MM.

Batiffol (l'abbé P.), à Paris, aumônier du collège Sainte-Barbe (11 janvier 1888).

Bouillet (l'abbé A.), à Paris, rue de la Trinité, 3 (12 juin 1889).

Enlart (Camille), à Paris, rue Honoré-Chevalier, 4 (19 juin 1889).

Martinière (de la), chef de cabinet du gouverneur général de l'Algérie, à Neuilly, boulevard du Château, 9 (19 juin 1889).

Meyer (Henri), à Paris, avenue Hoche, 24 (4 mars 1891).

Leprieur (Paul), attaché aux musées nationaux (Musée du Luxembourg), à Paris, rue des Écoles, 38 (6 janvier 1892).

Champoiseau, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ministre plénipotentiaire en retraite, à Paris, rue Vignon, 19 (9 novembre 1892).

Vilhems, juge de paix, à Pantin (1er mars 1893).

Lambin (Louis-Émile), au Grand-Montrouge, rue Lakanal, 13 (5 juillet 1893).

Seine-et-Marne.

Gréau (Julien), à Nemours, et à Paris, rue du Bac, 126 (4 juin 1884).

Bordes (l'abbé), censeur au collège de Juilly, à Juilly (4 mars 1885).

Villefosse (Étienne Héron de), à Chartronges, par la Ferté-Gaucher, et à Paris, rue de l'Université, 29 (2 juin 1886).

Crèvecœur (R. de), à Lésigny, par Brie-Comte-Robert, et à Paris, rue de Longchamps, 120 (8 janvier 1890).

Seine-et-Oise.

Hennebert, O. ✱, lieutenant-colonel du génie, à Versailles, rue Saint-Honoré, 10 (3 janvier 1872).

Chardin (Paul), à Ville-d'Avray, et à Paris, rue des Pyramides, 2 (10 décembre 1873).

Fourdrignier (Édouard), à Sèvres (4 juin 1879).

Digitized by Google

MM.

Caron (E.), aux Camaldules, par Yerres, et à Paris, rue du Havre, 2 *bis* (6 avril 1881).

Letaille (Joseph), à Bellevue, et à Paris, rue Garancière, 15 (20 janvier 1886).

Thélier (Ernest), à Marly-le-Roy, château du Chenil, et à Paris, boulevard de Courcelles, 66 (12 février 1890).

Martin-Sabon, à Ronquerolles, et à Paris, rue Poissonnière, 37 (2 avril 1890).

Villenoisy (de), attaché au Musée, à Saint-Germain-en-Laye, et à Paris, rue de Monceau, 9 (1er juillet 1891).

Rosières (Raoul), à Meulan (3 mai 1893).

Seine-Inférieure.

Septenville (le baron de), au château de Bois-Robin, par Aumale (1er mars 1865).

Beaurepaire (Ch. de Robillard de), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), archiviste du département, à Rouen (6 avril 1870).

Estaintot (le comte Robert d'), à Rouen (1er décembre 1875).

Allard (Paul), à Rouen, rue de la Corderie, 12 (10 décembre 1879).

Le Breton (Gaston), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts), directeur du Musée archéologique départemental, à Rouen, rue Thiers, 25 *bis* (1er février 1882).

Kermaingant (de), ✱, au Tréport, et à Paris, avenue des Champs-Élysées, 102 (3 janvier 1883).

Prévost (Gustave), ancien magistrat, rue Chasselièvre, Rouen (6 juin 1888).

Naef (Albert), architecte, au Havre, boulevard de Strasbourg, 55 (16 novembre 1892).

Sèvres (Deux-).

Piet-Lataudrie, à Niort, et à Paris, rue de Berlin, 43 (2 décembre 1885).

Somme.

Janvier (Auguste), à Amiens (5 décembre 1877).

Digitized by Google

MM.

Duhamel-Décéjean, au château de Nesle, à Nesle (23 juillet 1884).

Poujol de Fréchencourt (Fernand), secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens, rue Gloriette, 6, et au château de Fréchencourt, par Montigny (7 avril 1886).

Guyencourt (Robert de), à Amiens, rue Gloriette, 1 (9 janvier 1889).

Guerlin (Robert), secrétaire de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens, rue Lemerchier, 23 (3 février 1892).

Tarn.

Pothier (général), O. ✱, commandant l'artillerie du 16e corps d'armée, à Castres (16 janvier 1884).

Vaucluse.

Deloye (Auguste), ✱, ancien conservateur du Musée Calvet, à Avignon (2 mai 1866).

Vendée.

Vallette (René), secrétaire de la Société archéologique de la Vendée, à Fontenay-le-Comte (23 juillet 1884).

Farcinet (Ch.), O. ✱, ancien chef du personnel au ministère de l'Intérieur, à la Roche-sur-Yon, et à Paris, rue de la Néva, 3 (7 décembre 1892).

Vienne.

Lièvre, bibliothécaire de la ville, à Poitiers (7 juin 1876).

La Croix (le R. P. Camille de), conservateur du Musée des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (1er juin 1881).

Ledain (Bélisaire), à Poitiers (19 mai 1886).

Combes (C.), au château de Velue, à Nueil-sous-Faye, par Monts-sur-Guesnes, et à Paris, rue Vignon, 21 (9 novembre 1887).

Digitized by Google

Vienne (Haute-).

MM.

Baras (Albert), ✱, à Châtellerault, boulevard Blossac, 44 (8 février 1888).

Fage (René), à Limoges, boulevard Gambetta, 25 (3 novembre 1886).

Vosges.

Leclerc (Lucien), ✱, médecin-major en retraite, à Ville-sur-Illon, par Dompaire-Laviéville (20 novembre 1851).

Voulot, conservateur du Musée, à Épinal (5 février 1879).

Yonne.

Salmon (Philippe), à Cerisiers, près Sens, et à Paris, rue Lepelletier, 29 (9 mai 1855).

Julliot (G.), conservateur du musée archéologique, à Sens (7 février 1872).

Petit (Ernest), membre du Conseil académique de la Faculté de Dijon, à Vausse, par Noyers-sur-Serein, et à Paris, rue du Bellay, 8 (7 février 1883).

Roy (Maurice), au château du Chesnoy, près Sens, et à Paris, rue de Villersexel, 4 (2 décembre 1891).

Algérie et Tunisie.

Blanchère (René de la), ✱, inspecteur général des musées et bibliothèques, à Alger, 30, rue Saint-Augustin, et à Paris, rue Poncelet, 47 (4 mars 1885).

Boyé (Marius), capitaine au 1er régiment de chasseurs d'Afrique, à Blidah, Algérie (11 mai 1887).

Blanc (Édouard), à Tunis, et à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 122 (6 mars 1890).

Gauckler, inspecteur des antiquités et arts de la régence de Tunisie, à Tunis (11 janvier 1893).

Lespinasse-Langeac (le vicomte de), à Tunis (11 janvier 1893).

Digitized by Google

Associés correspondants nationaux résidant à l'étranger.

MM.

Grellet-Balguerie, 11, Hargrave Road, Upper Holloway, à Londres (3 juin 1863).

Engel (Arthur), ancien membre des Écoles françaises de Rome et d'Athènes, à Bâle (Suisse), et à Paris, rue de Marignan, 29 (5 décembre 1877).

Sainte-Marie (E. Pricot de), ✱, consul de France, à Salonique (Turquie) (5 février 1879).

Sorlin-Dorigny, à Constantinople, Péra (1er juin 1881).

Saige (Gustave), ✱, conservateur des archives et de la bibliothèque du Palais, à Monaco (1er mars 1882).

Lallemand (l'abbé), à Vergaville (Alsace-Lorraine), et au collège de Juilly (Seine-et-Marne) (7 février 1883).

Laigue (Louis de), ✱, consul général de France, à Cadix (Espagne) (5 décembre 1883).

Fleury (le comte Louis de), à la Kempa, par Lomzo, gouv. de Grodno, Russie (5 mars 1890).

Associés correspondants étrangers.

Allemagne.

Pflugk-Harttung (Profr Julien von), à Berlin, S. W. Yorkstrasse, 14 (1er décembre 1886).

Helbig (Wolfgang), v. p. 8.

Hirschfeld (Otto), v. p. 8.

Belgique.

Straten Ponthoz (le comte François van der), à Bruxelles, rue de la Loi, 13 (18 janvier 1865).

Dognée (Eugène-M.), O. ✱, à Liège (6 juin 1867).

Helbig (Jules), directeur de la *Revue de l'Art chrétien*, à Liège, rue de Joie, 8 (2 mai 1883).

Cloquet (L.), professeur à l'Université, à Gand (3 décembre 1884).

Digitized by Google

MM.

Cumont (Georges), à Bruxelles, rue Veydt, 31 (6 avril 1887).

Witte (Alphonse de), 49, rue du Trône, Ixelles-Bruxelles (3 avril 1889).

Danemark.

Schmidt (le professeur Waldemar), ✻, à Copenhague, Musées royaux, Prindsens Palais (3 juin 1868).

Espagne.

Castellanos de Losada (Basile-Sébastien), membre de l'Académie d'archéologie, à Madrid (9 avril 1851).

Martinez y Reguera (le docteur Leopoldo), à Madrid (6 novembre 1867).

Ramon-Soriano-Tomba, à Barcelone (19 novembre 1879).

Girbal (Henri-Claude), à Gérone (1er décembre 1880).

Vèra y Chilier (Francisco Asis de), directeur et conservateur du Musée provincial, à Cadix (6 janvier 1892).

États-Unis.

Squier (E. G.), à New-York (9 juillet 1851).

Grande-Bretagne.

Loftus, à Ettrich (Écosse) (4 novembre 1857).

Bunnell Lewis, membre de la Société des Antiquaires de Londres, Queen's College, à Cork (Irlande) (7 mars 1883).

Rivett-Carnac, Esqre, membre de la Société des Antiquaires de Londres, aide de camp de S. M. la Reine, à Allahabad, Indes-Orientales (10 décembre 1884).

Lane Fox Pitt Rivers (le lieutenant général Aug.-Henry), au château de Rushmore, Salisbury (8 avril 1891).

Evans (Arthur-John), conservateur de l'Ashmolean Museum, Oxford (8 avril 1891).

Franks (A.-W.), v. p. 8.

Grèce.

Carapanos (Constantin), ✻, ancien ministre, correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts), à Athènes (10 avril 1878).

Digitized by Google

Italie.

MM.

Fusco (Giuseppe-Maria), à Naples (9 décembre 1850).
Rossi (le commandeur G.-B. de), v. p. 8.
Bertolotti (le chevalier), directeur des archives d'État, à Mantoue (8 janvier 1879).
Ferrero (Ermanno), membre de l'Académie royale des sciences de Turin (8 avril 1891).
Lovatelli (la comtesse Ersilia Caetani), v. p. 8.

Norvège.

Unger, professeur à l'Université, à Christiania (28 juin 1871).

Pays-Bas.

Leemans (le docteur Conrad), directeur du Musée d'antiquités, à Leyde (9 janvier 1852).

Russie.

Siennicki (Stanislas-Joseph de), à Varsovie (3 février 1875).
Ouvaroff (la comtesse), v. p. 8.

Suisse.

Quiquerez, à Bellerive, près Délémont, canton de Berne (19 février 1847).
Fazy (Henry), professeur d'histoire à l'Université de Genève (4 février 1863).
Geymüller (le baron Henry de), correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts), à Champitet, près Lausanne, et à Paris, rue Roquépine, 15 (6 février 1884).
Briquet (C.-M.), à Genève, rue de la Cité, 6 (23 décembre 1885).

Digitized by Google

LISTE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES

avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

Sociétés françaises.

ACADÉMIE des inscriptions et belles-lettres de l'Institut national de France.

—

AISNE, *Saint-Quentin*. Société académique.
ALLIER, *Moulins*. Société d'émulation.
ALPES (HAUTES-), *Gap*. Société des études historiques.
ALPES-MARITIMES, *Nice*. Société des lettres, sciences et arts.
AUBE, *Troyes*. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département.
AVEYRON, *Rodez*. Société des sciences, lettres et arts.
BELFORT (Territoire de). Société Belfortaine d'émulation.
CALVADOS, *Caen*. Société des Antiquaires de Normandie.
— — Société française d'archéologie.
— — Académie des sciences, arts et belles-lettres.
— *Bayeux*. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.
CHARENTE, *Angoulême*. Société d'agriculture, arts et commerce du département.
— — Société archéologique et historique de la Charente.
CHARENTE-INFÉRIEURE, *Saintes*. Société archéologique de la Charente-Inférieure.
— — Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
— *Saint-Jean-d'Angély*. Société linnéenne de la Charente-Inférieure.

Digitized by Google

Cher, *Bourges*. Commission historique du Cher.
— — Société des Antiquaires du Centre.

Corrèze, *Brive*. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.

Côte-d'Or, *Dijon*. Commission des antiquités du département.
— *Beaune*. Société d'archéologie, d'histoire et de littérature.
— *Semur*. Société des sciences historiques et naturelles.

Côtes-du-Nord, *Saint-Brieuc*. Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord.

Creuse, *Guéret*. Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

Dordogne, *Périgueux*. Société historique et archéologique du Périgord.

Doubs, *Besançon*. Société d'émulation du Doubs.

Drôme, *Romans*. Société d'histoire ecclésiastique et d'archéologie.
— *Valence*. Société départementale d'archéologie et de statistique.

Eure-et-Loir, *Chartres*. Société archéologique du département.
— *Châteaudun*. Société Dunoise.

Gard, *Nimes*. Académie du Gard.
— *Alais*. Société scientifique et littéraire.

Garonne (Haute-), *Toulouse*. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
— — Société archéologique du midi de la France.

Gironde, *Bordeaux*. Commission des monuments et documents historiques de la Gironde.
— — Société archéologique de Bordeaux.
— — Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts.

Hérault, *Montpellier*. Académie des sciences et lettres.

Digitized by Google

Hérault, *Montpellier*. Société archéologique.
— *Béziers*. Société archéologique.
Ille-et-Vilaine, *Rennes*. Société archéologique.
Indre-et-Loire, *Tours*. Société archéologique.
Isère, *Grenoble*. Académie Delphinale.
Landes, *Dax*. Société de Borda.
Loir-et-Cher, *Blois*. Société des sciences et lettres.
— *Vendôme*. Société archéologique du Vendômois.
Loire, *Montbrison*. La Diana, société historique et archéologique du Forez.
Loire (Haute-), *Le Puy*. Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.
Loire-Inférieure, *Nantes*. Société archéologique.
Loiret, *Orléans*. Société archéologique de l'Orléanais.
Maine-et-Loire, *Angers*. Répertoire archéologique de l'Anjou.
— — Académie des sciences et belles-lettres d'Angers.
Manche, *Cherbourg*. Société nationale académique de Cherbourg.
Marne, *Châlons-sur-Marne*. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.
— *Reims*. Académie de Reims.
Marne (Haute-), *Langres*. Société historique et archéologique.
Meurthe-et-Moselle, *Nancy*. Académie de Stanislas.
— — Société d'archéologie lorraine.
Meuse, *Bar-le-Duc*. Société des lettres, sciences et arts.
— *Verdun*. Société philomathique.
Morbihan, *Vannes*. Société polymathique du Morbihan.
Nord, *Lille*. Société des sciences, de l'agriculture et des arts.
— *Avesnes*. Société archéologique.
— *Cambrai*. Société d'émulation.
— *Douai*. Société centrale d'agriculture, sciences et arts.
— *Dunkerque*. Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.
— *Roubaix*. Société d'émulation.

Digitized by Google

Oise, *Beauvais*. Société académique d'archéologie, sciences et arts.

— *Compiègne*. Société historique.

Pas-de-Calais, *Arras*. Académie d'Arras.

— *Saint-Omer*. Société des Antiquaires de la Morinie.

Rhône, *Lyon*. Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Saône-et-Loire, *Autun*. Société Éduenne.

— *Chalon-sur-Saône*. Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.

Sarthe, *Le Mans*. Société archéologique du Maine.

Savoie, *Chambéry*. Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie.

Savoie (Haute-), *Annecy*. Société Florimontane.

Seine, *Paris*. Société française de numismatique et d'archéologie.

— — Société de l'histoire de France.

— — Société des études historiques.

— — Société philotechnique.

— — Société des Amis des monuments parisiens.

Seine-et-Marne, *Melun*. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts.

— *Fontainebleau*. Société archéologique du Gâtinais.

Seine-et-Oise, *Versailles*. Société des sciences morales, des lettres et des arts.

— Commission des antiquités du département.

— *Rambouillet*. Société archéologique.

— *Pontoise*. Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin.

Seine-Inférieure, *Rouen*. Académie des sciences, belles-lettres et arts.

— — Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure.

Sèvres (Deux-), *Niort*. Société de statistique.

Digitized by Google

Somme, *Amiens*. Société des Antiquaires de Picardie.
— — Académie du département de la Somme.
— *Abbeville*. Société d'émulation.
Tarn-et-Garonne, *Montauban*. Société archéologique.
Var, *Toulon*. Société des sciences, belles-lettres et arts.
Vaucluse, *Avignon*. Académie de Vaucluse.
Vendée, *La Roche-sur-Yon*. Société d'émulation de la Vendée.
Vienne, *Poitiers*. Société des Antiquaires de l'Ouest.
Vienne (Haute-), *Limoges*. Société archéologique et historique du Limousin.
Vosges, *Épinal*. Société d'émulation.
— *Saint-Dié*. Société philomathique vosgienne.
Yonne, *Auxerre*. Société des sciences historiques et naturelles.
— *Sens*. Société archéologique.
Algérie, *Alger*. Société historique algérienne.
— *Constantine*. Société archéologique de la province.
— *Oran*. Société de géographie et d'archéologie.
— *Bône*. Académie d'Hippône.

Sociétés étrangères.

Allemagne. *Bonn*. Verein von Alterthumsfreunden im Rheinlande.
— *Colmar*. Société d'histoire naturelle de Colmar.
— *Iéna*. Verein für Thüringische Geschichte und Alterthumskunde.
— *Metz*. Académie de Metz.
— *Mulhouse*. Société industrielle de Mulhouse.
— *Strasbourg*. Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.
— *Trèves*. Gesellschaft für nützliche Forschungen.
— *Wiesbaden*. Verein für Nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung.
Autriche-Hongrie. *Agram*. Société archéologique.
— *Buda-Pest*. Az archæologiai bizottság. (Société archéologique de Hongrie.)

Digitized by Google

AUTRICHE-HONGRIE. *Grætz.* Historischer Verein für Steiermark.
— *Spalato.* Bullettino di archeologia e storia dalmata.
— *Vienne.* Akademischer Verein deutscher Historiker in Wien.
— — Anthropologische Gesellschaft.
— — K. Akademie der Wissenschaften.
— — K. K. Central-Commission für Kunst-und hist. Denkmale.

BELGIQUE. *Anvers.* Académie d'archéologie de Belgique.
— *Bruxelles.* Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
— — Société d'archéologie de Bruxelles.
— — Société des Bollandistes.
— — Société royale de numismatique.
— *Gand.* Comité central de publication des inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre orientale.
— *Liège.* Société liégeoise de littérature wallonne.
— *Mons.* Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.
— *Namur.* Société archéologique de Namur.

DANEMARK. *Copenhague.* Kongelige Nordiske oldskrift-Selskab. (Société royale des Antiquaires du Nord.)
— *Odensée.* Fyens Stifts litteraere Selskab. (Société littéraire de Fionie.)

ÉTATS-UNIS. *Baltimore.* Johns Hopkins University.
— *Boston.* American Antiquarian Society.
— — Archæological Institute of America.
— *New-York.*
— *Philadelphie.* American philosophical Society.
— *Topeka.* Kansas State historical Society.
— *Urbana.* Ohio historical and philosophical Society.
— *Washington.* Smithsonian Institution.

Digitized by Google

GRANDE-BRETAGNE. *Cambridge*. Cambridge Antiquarian Society.
— *Edimbourg*. Royal Society of Edinburg.
— — Society of Antiquaries of Scotland.
— *Londres*. Society of Antiquaries of London.

ITALIE. *Bologne*. Regia deputazione di storia patria per le provincie di Romagna.
— *Foligno*. Archivio storico per le Marche e per l'Umbria.
— *Milan*. Società storica lombarda.
— *Modène*. Regia Accademia di scienze, lettere ed arti in Modena.
— *Rome*. Reale Accademia dei Lincei.
— *Turin*. Reale Accademia delle scienze di Torino.

LUXEMBOURG. *Luxembourg*. Institut grand-ducal de Luxembourg, section historique.

PAYS-BAS. *Leeuwarden*. Friesch genootschap van Geschied-, oudheid -en taalkunde. (Société d'histoire et des antiquités de la Frise.)

RUSSIE. *Helsingfors*. Suomen Muinaismuisto-Yhdistys. (Société archéologique finlandaise.)
— *Moscou*. Société impériale archéologique.
— *Saint-Pétersbourg*. Académie impériale des sciences.
— — Commission impériale archéologique.

SUÈDE. *Stockholm*. Kongl. vitterhets historie och Antiquitets Akademien. (Académie royale des inscriptions et belles-lettres.)

SUISSE. *Bâle*. Historische und Antiquarische Gesellschaft in Basel.
— *Genève*. Société d'histoire et d'archéologie de Genève.
— *Lausanne*. Société d'histoire de la Suisse romande.
— *Lucerne*. Historischer Verein der fünf Ortie, Luzern, Uri, Schwyz, Unterwalden und Lug.
— *Zurich*. Antiquarische Gesellschaft.

Digitized by Google

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NATIONAUX

ET ÉTRANGERS

Au 5 Juillet 1893.

MM.

ALLARD (Paul), Seine-Inférieure.
ALLMER (Auguste), Rhône.
AMARDEL (G.), Aude.
ARBAUMONT (Jules D'), Côte-d'Or.
AUBERTIN (Charles), Côte-d'Or.
AUDOLLENT (Auguste), Puy-de-Dôme.
AURÈS, Gard.

BABEAU (Albert), Aube.
BARAS (A.), Vienne.
BARRIÈRE-FLAVY, Ariège.
BATIFFOL (l'abbé), Seine.
BAYET (Charles), Nord.
BEAUCORPS (le baron A. DE), Charente-Inférieure.
BEAUDOUIN (Jules), Côte-d'Or.
BEAUREPAIRE (Charles DE ROBILLARD DE), Seine-Inférieure.
BEAUREPAIRE (Eugène DE ROBILLARD DE), Calvados.
BEAUVOIS (E.), Côte-d'Or.
BERNARD (l'abbé E.), Morbihan.
BERTHELÉ (J.), Hérault.
BERTHELET (Charles), Jura.

Digitized by Google

MM.

Bertolotti (le chevalier), Italie.
Bertrand de Broussillon (Arthur), Sarthe.
Beurlier (l'abbé), Seine.
Blanc (Édouard), Tunis.
Blancard (Louis), Bouches-du-Rhône.
Blanchère (René de la), Alger.
Blanchet (Adrien), Basses-Pyrénées.
Bloch (G.), Seine.
Boisse (Ad.), Aveyron.
Bordeaux (Paul), Oise.
Bordes (l'abbé), Seine-et-Marne.
Bougard (le docteur), Haute-Marne.
Bougot, Côte-d'Or.
Bouillet (l'abbé A.), Seine.
Boutroue (Alex.-Ant.), Cher.
Boyé (Marius), Aude.
Brassart (E.), Loire.
Brémont d'Ars (le comte Anatole de), Finistère.
Briquet (C.-M.), Suisse.
Brocard (Henry), Haute-Marne.
Brune (l'abbé P.), Jura.
Buhot de Kersers, Cher.
Bulliot (G.), Saône-et-Loire.
Bunnel-Lewis, Grande-Bretagne.

Caffiaux (Henry), Nord.
Caix de Saint-Aymour (Amédée de), Oise.
Carapanos (Constantin), Grèce.
Cardevacque (Adolphe de), Pas-de-Calais.
Caron (E.), Seine-et-Oise.
Carsalade du Pont (l'abbé de), Gers.
Carton (docteur), Nord.
Casati (Charles), Seine.
Castellanos de Losada (Basile-Sébastien), Espagne.
Cazalis de Fondouce, Hérault.
Cessac (le comte P. de), Creuse.
Champoiseau, Seine.

Digitized by Google

MM.

Chardin (Paul), Seine-et-Oise.
Charmasse (Anatole de), Saône-et-Loire.
Chatel (Eugène), Seine.
Chatellier (P. du), Finistère.
Chauvet, Charente.
Chevalier (le chanoine Ulysse), Drôme.
Clerval (l'abbé), Eure-et-Loir.
Cloquet (L.), Belgique.
Colleville (le vicomte de), Alpes-Maritimes.
Combes (C.), Vienne.
Condamin (le chanoine), Rhône.
Corneaux (l'abbé), Aisne.
Couret (Alphonse), Loiret.
Cournault (Charles), Meurthe-et-Moselle.
Crèvecœur (R. de), Seine-et-Marne.
Croiziers (le marquis de), Allier.
Cumont (Georges), Belgique.

Dangibeaud, Charente-Inférieure.
Dehaisnes (Mgr), Nord.
Delahaut, Ardennes.
Delamain (Ph.), Charente.
Delaville Le Roulx (J.), Indre-et-Loire.
Deloye (Auguste), Vaucluse.
Demaison, Marne.
Desbilligny (J. Pierrot-), Saône-et-Loire.
Desnoyers (l'abbé), Loiret.
Des Robert, Meurthe-et-Moselle.
Dognée (Eugène), Belgique.
Douais (l'abbé), Haute-Garonne.
Drouyn (Léo), Gironde.
Du Dreneuc (P. de Lisle), Loire-Inférieure.
Du Fresne de Beaucourt (le marquis G.), Calvados.
Duhamel-Décéjean, Somme.
Du Lac (Jules), Oise.
Dumüys (Loiret).
Durand (Vincent), Loire.

Digitized by Google

MM.

Durand de Distroff (Anatole), Meurthe-et-Moselle.
Durand-Greville (Émile-Alix), Maine-et-Loire.
Duruflé (Gustave), Orne.
Duval (Louis), Orne.
Duvernoy (C.), Doubs.

Engel (Arthur), Suisse.
Enlart (Camille), Seine.
Espérandieu, Corse.
Estaintot (le comte Robert d'), Seine-Inférieure.
Estourbeillon (le comte Régis de l'), Morbihan.
Evans (Arthur-John), Grande-Bretagne.

Fabre (Marc), Basses-Alpes.
Fage (René), Haute-Vienne.
Farcinet, Vendée.
Farcy (Louis de), Maine-et-Loire.
Farcy (Paul de), Mayenne.
Fayolle (le marquis de), Dordogne.
Fazy (Henry), Suisse.
Ferrero (Ermanno), Italie.
Finot (Jules), Nord.
Fleury (le comte de), Russie.
Fourdrignier (Édouard), Seine-et-Oise.
Fournier (Paul), Isère.
Fourot (l'abbé), Haute-Marne.
Franks (A.-W.), Grande-Bretagne.
Frossard, Hautes-Pyrénées.
Fusco (Giuseppe-Maria), Italie.

Gauckler, Tunisie.
Gauthier (G.), Nièvre.
Gauthier (Jules), Doubs.
Germain (L.), Meurthe-et-Moselle.
Germer-Durand (François), Lozère.
Geymüller (baron Henry de), Suisse.
Gillet (Horace), Haute-Marne.

Digitized by Google

MM.

Girard (Paul), Seine.
Giraud (J.-B.), Rhône.
Girbal (Henri-Claude), Espagne.
Givelet (Charles), Marne.
Godard-Faultrier, Maine-et-Loire.
Godet (l'abbé), Orne.
Gonnard, Loire.
Gosset, Marne.
Gouverneur (Aristide), Eure-et-Loir.
Goy (Pierre de), Cher.
Granges de Surgères (le marquis de), Loire-Inférieure.
Gréau (Julien), Seine-et-Marne.
Grellet-Balguerie (Charles), Londres.
Guère (le comte Alphonse de la), Cher.
Guerlin (Robert), Somme.
Guichard (l'abbé), Jura.
Guyencourt (Robert de), Somme.

Habert (Théophile), Aube.
Hardy (Michel), Dordogne.
Helbig (Jules), Belgique.
Helbig (Wolfgang), Allemagne.
Hennebert, Seine-et-Oise.
Hirschfeld (Otto), Allemagne.

Jacob (Alfred), Meuse.
Jadart (Henry), Marne.
Janssens (le comte Gaston de), Eure-et-Loir.
Janvier (Auguste), Somme.
Jeannez (Édouard), Loire.
Joüon des Longrais, Ille-et-Vilaine.
Julien-Laferrière (le chanoine), Charente-Inférieure.
Julliot (G.), Yonne.

Kermaingant (de), Seine-Inférieure.
Kerviler (René Pocard-), Loire-Inférieure.

Lacave La Plagne-Barris (Joseph), Gers.

Digitized by Google

MM.

La Croix (le R. P. C. de), Vienne.
Lafaye (Georges), Seine.
Laigue (Louis de), Cadix.
Lallemand (l'abbé), Alsace-Lorraine.
Lambin (Louis-Émile), Seine.
Lane Fox Pitt Rivers (Aug.-Henry), Grande-Bretagne.
Le Breton (Gaston), Seine-Inférieure.
Le Cerf (René), Côtes-du-Nord.
Leclerc (Lucien), Vosges.
Le Clert (Louis), Aube.
Ledain (Bélisaire), Vienne.
Leemans (Conrad), Pays-Bas.
Lefort (Louis), Seine.
Legendre, Loire-Inférieure.
Lejay (l'abbé), Côte-d'Or.
Leprieur (Paul), Seine.
Lespinasse-Langeac (le vicomte de), Tunisie.
Lespinasse (René Leblanc de), Nièvre.
Letaille (Joseph), Seine-et-Oise.
Lièvre, Vienne.
Loftus, Grande-Bretagne.
Loiseleur (Jules), Loiret.
Louis-Lucas, Côte-d'Or.
Loustau (G.), Oise.
Lovatelli (la comtesse Ersilia Caetani), Italie.
Luçay (le comte de), Oise.
Lucot (l'abbé), Marne.

Magen (Adolphe), Lot-et-Garonne.
Mallay (Émile), Puy-de-Dôme.
Mannier (E.), Nord.
Marcel (l'abbé Louis), Haute-Marne.
Marchand (l'abbé Frédéric), Ain.
Marignan (Albert), Gard.
Marsaux (l'abbé), Oise.
Marsy (le comte de), Oise.
Martin-Sabon, Seine-et-Oise.

Digitized by Google

MM.

Martinez y Reguera (le Dr Leopoldo), Espagne.
Martinière (de la), Seine.
Maxe-Werly, Meuse.
Mazerolle (Fernand), Saône-et-Loire.
Méloizes (Albert des), Cher.
Meyer (Henri), Seine.
Michon (Étienne), Loiret.
Millard (l'abbé), Marne.
Millon, Côte-d'Or.
Monnecove (Félix le Sergeant de), Pas-de-Calais.
Montégut (de), Charente.
Montille (L. de), Côte-d'Or.
Moreau (Frédéric), Aisne.
Morel (Léon), Marne.
Morillot (l'abbé L.), Côte-d'Or.
Morin-Pons (Henry), Rhône.
Mougenot (Léon), Meurthe-et-Moselle.
Müller (l'abbé Eugène), Oise.
Musset, Charente-Inférieure.

Naef, Seine-Inférieure.
Nicaise (Auguste), Marne.
Nicollière (S. de la), Loire-Inférieure.
Noguès (l'abbé), Charente-Inférieure.
Noguier (Louis), Hérault.

Ouvaroff (la comtesse), Russie.

Pagart d'Hermansart, Pas-de-Calais.
Palustre (Léon), Indre-et-Loire.
Parrocel (E.), Bouches-du-Rhône.
Pasquier, Ariège.
Payard (Émile), Meurthe-et-Moselle.
Pêcheur (l'abbé), Aisne.
Pelissier (Léon-G.), Hérault.
Perrin (l'abbé), Doubs.
Petit (Ernest), Yonne.
Pflugk-Harttung (J. von), Allemagne.

Digitized by Google

MM.

Piet-Lataudrie, Deux-Sèvres.
Piette (Édouard), Ardennes.
Pilloy, Aisne.
Plicque (le docteur), Puy-de-Dôme.
Porée (l'abbé), Eure.
Port (Célestin), Maine-et-Loire.
Potey (Georges), Côte-d'Or.
Pothier (le général), Tarn.
Poujol de Fréchencourt, Somme.
Prévost (Gustave), Seine-Inférieure.
Prunières (le docteur), Lozère.
Puymaigre (le comte de), Meurthe-et-Moselle.

Quarré-Reybourbon, Nord.
Quiquerez (Suisse).

Rainaud (Armand), Rhône.
Ramon-Soriano-Tomba, Espagne.
Raymond (Marcel), Isère.
Regnier (L.), Eure.
Révoil (Henry), Gard.
Rhôné (Arthur), Côtes-du-Nord.
Rigaux (Henry), Nord.
Ripert-Monclar (le marquis de), Basses-Alpes.
Rivett-Carnac, Grande-Bretagne.
Rivoli (le duc de), Alpes-Maritimes.
Robiou (Félix), Ille-et-Vilaine.
Roman (Joseph), Hautes-Alpes.
Roschach (Ernest), Haute-Garonne.
Roserot (Alphonse), Haute-Marne.
Rosières, Seine-et-Oise.
Rossi (commandeur G.-B. de), Italie.
Rousset (Louis), Gard.
Rouyer (Jules), Meurthe-et-Moselle.
Roy (Maurice), Yonne.
Royer (Charles), Haute-Marne.
Ruelle (Émile), Seine.

Digitized by Google

MM.

Rupin (Ernest), Corrèze.

Saige (G.), Monaco.
Saint-Paul (Anthyme), Haute-Garonne.
Sainte-Marie (E. Pricot de), Turquie.
Salmon (Philippe), Yonne.
Schmidt (Waldemar), Danemark.
Septenville (le baron de), Seine-Inférieure.
Siennicki (Stanislas-Joseph), Russie.
Sizeranne (le comte Monnier de la), Drôme.
Sorlin-Dorigny (Albert), Constantinople.
Souchon (J.), Aisne.
Squier (E.-G.), États-Unis.
Storelli (André), Loir-et-Cher.
Straten Ponthoz (le comte François van der), Belgique.

Tamizey de Larroque, Lot-et-Garonne.
Tartière (Henry), Landes.
Tausserat (Alexandre), Marne.
Thélier (Ernest), Seine-et-Oise.
Thiollier (F.), Loire.
Tholin (Georges), Lot-et-Garonne.
Toutain, Calvados.
Travers (Émile), Calvados.

Unger, Norvège.

Vachez (A.), Rhône.
Vaillant, Pas-de-Calais.
Vallentin (Ludovic), Drôme.
Vallentin (Roger), Ardèche.
Vallette (René), Vendée.
Valton (Prosper), Oise.
Van Hende, Nord.
Vauvillé (Octave), Aisne.
Vèra y Chilier (Francisco Asis de), Espagne.
Vialettes (l'abbé), Aveyron.

Digitized by Google

MM.

Vienne (Maurice de), Meurthe-et-Moselle.
Vilhelms, Seine.
Villeposse (Étienne Héron de), Seine-et-Marne.
Villenoisy (de), Seine-et-Oise.
Vincent (le docteur H.), Ardennes.
Voulot, Vosges.

Weiss (André), Seine.
Witte (Alphonse de), Belgique.

Digitized by Google

NOTICE NÉCROLOGIQUE

DE M. VICTOR GUÉRIN

PAR E. REY.

(Lue à la séance du 1er février 1893.)

« Messieurs,

« Votre Compagnie m'a chargé de retracer pour son Bulletin les travaux scientifiques de notre regretté confrère Victor Guérin. Peu de carrières furent aussi remplies que la sienne.

« Guérin naquit à Paris le 15 septembre 1821. Admis en 1840 à l'École Normale supérieure, il en sortait en 1842 pour occuper successivement la chaire de rhétorique des lycées d'Agen, de Bastia, de Mâcon, d'Angers et d'Alger, puis il devint, en 1852, membre de l'École d'Athènes.

« Pendant son séjour en Grèce, il explora les îles de Patmos et de Samos, et les fouilles qu'il pratiqua dans cette dernière amenèrent la découverte de l'aqueduc souterrain d'Eupalinus, signalé par Hérodote comme l'un des travaux les plus considérables que les Grecs eussent exécutés en ce genre.

« C'est également à cette époque que Guérin se rendit, pour la première fois, sur la côte de Syrie. Cette contrée, qui fut le berceau de nos traditions religieuses, exerça aussitôt une action puissante sur son imagination. Plus que tout autre, il devait céder à ce mystérieux attrait qui s'at-

Digitized by Google

tache à la Palestine et à la Syrie. Dès lors sa voie était trouvée.

« On était, à cette époque, au début de ce vif mouvement d'études sur la Terre-Sainte qui venait de déterminer en France les polémiques passionnées soulevées par le premier voyage de M. de Saulcy et qui eurent pour résultat la formation d'une véritable école dont Guérin devait être un des membres les plus distingués.

« L'année 1854 ramena Guérin en Palestine. Ses travaux eurent alors pour théâtre le littoral syrien depuis Kkan-Younes jusqu'au Mont-Carmel. Il y puisa, en 1856, le sujet de sa thèse de doctorat ès lettres qui a pour titre : *De ora Palestinae a promontorio Carmelo usque ad urbem Joppen pertinente*. Puis il explora l'île de Rhodes au mois de juin de la même année.

« En 1858, Victor Guérin accompagna M. de Maupas dans son voyage en Égypte et remonta le Nil jusqu'à la seconde cataracte.

« Sous les auspices du duc de Luynes, Guérin explora, durant l'année 1860, une grande partie de la Tunisie et en rapporta une riche moisson épigraphique de 536 inscriptions romaines et 18 inscriptions puniques, la plupart inédites; il rapportait en outre une carte de la Tunisie qui rendit les plus grands services au moment de l'occupation de ce pays par les troupes françaises.

« Trois missions consécutives en 1863, 1870 et 1875 ramenèrent Guérin en Palestine. On peut dire qu'au cours de ses trois voyages il explora pas à pas la contrée tout entière; pas un ravin, pas une ruine n'échappa à ses investigations, au cours desquelles il visita environ 2,000 localités, dont plus de 450 étaient encore inconnues.

« Cette exploration méthodique, qui comprend tout le territoire de l'ancienne Judée, la Samarie et la vallée du Jourdain, la haute et la basse Galilée, ainsi qu'une partie de la Phénicie, forme la matière d'une importante publication renfermée dans sept gros volumes. Ce travail, œuvre capitale de M. Guérin, rend les plus grands services à ceux qui s'occupent de l'étude des terres bibliques. On est frappé

Digitized by Google

d'une réelle admiration pour l'énergie qui a permis à leur auteur de poursuivre pendant de longues années, au milieu de difficultés de tous genres et souvent de véritables dangers, cette série de recherches qui restera le plus beau titre de gloire de Guérin.

« Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis le 13 août 1866.

« Notre confrère retourna encore trois fois en Syrie et en Égypte en 1882, 1884 et 1888 : durant ces missions, il s'occupa plus spécialement de la topographie de Jérusalem et de la visite des établissements d'instruction fondés par la France.

« Ces longs et pénibles voyages avaient altéré la santé de notre regretté confrère, dont les dernières années furent attristées par des pertes cruelles qui vinrent le frapper dans ses affections les plus chères.

« Au mois de mai 1891, il recevait la plus haute marque de notre affectueuse estime en remplaçant, comme membre honoraire de notre Société, M. Michelant.

« Sa mort, survenue le 21 septembre de la même année, laisse parmi les explorateurs de la Syrie un vide qui sera difficilement comblé.

« Il appartenait à notre Société depuis l'année 1862. Il en fut vice-président en 1876 et 1877 et président en 1878. »

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

DES TRAVAUX DE M. VICTOR GUÉRIN.

1° Description de l'île de Samos et de l'île de Patmos. 1 vol. in-8° avec une carte.

2° Étude sur l'île de Rhodes. 1 vol. in-8° avec une carte.

3° De ora Palestinae a promontorio Carmelo usque ad urbem Joppen pertinente. 1 vol. in-8° avec une carte. (Thèse.)

4° Voyage archéologique dans la régence de Tunis. 2 vol. grand in-8° avec une carte.

5° Description géographique, historique et archéologique de la Palestine. Première partie : Judée, avec une carte. 3 vol. grand in-8°.

6° Description géographique, historique et archéologique de la Palestine. Deuxième partie : Samarie, avec une carte. 2 vol. grand in-8°.

7° Description géographique, historique et archéologique de la Palestine. Troisième partie : Galilée, avec une carte. 2 vol. grand in-8°. — Ce grand ouvrage, en sept volumes, a obtenu une médaille d'honneur au Congrès de Venise.

8° Une grande carte de la Palestine ancienne et moderne.

9° La Terre-Sainte, son histoire, ses souvenirs, ses sites, ses monuments. — Cet ouvrage a deux volumes in-4° et est accompagné de nombreuses gravures. Les deux volumes ont été successivement couronnés par l'Académie française.

10° La France catholique en Tunisie, en Tripolitaine et à Malte. 1 vol. in-8° avec gravures.

11° La France catholique en Égypte. 1 vol. in-8° avec carte et gravures.

12° Jérusalem, son histoire, sa description, ses établissements religieux.

Digitized by Google

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 1er TRIMESTRE DE 1893.

Séance du 11 Janvier 1893.

Présidence de MM. le comte de Lasteyrie, président sortant, et l'abbé Duchesne, président élu.

M. le comte de Lasteyrie, président sortant, prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« La constitution qui régit notre Compagnie a réglé la transmission des pouvoirs publics avec une sagesse que pourraient envier bien des républiques plus importantes.

« Alors qu'en tout pays et en tout lieu les hommes sont toujours prêts à se disputer l'autorité suprême, ici nous donnons l'édifiant exemple d'une société bien réglée, où les citoyens sont appelés à tour de rôle à l'exercice du pouvoir, où le plus humble comme le plus grand a sa part des honneurs, où, parvenu au terme de son mandat, le président, sans connaître les amertumes des défaites électorales et les douleurs de l'ambition déçue, reprend dans vos rangs la place dont vous aviez daigné le tirer.

« C'est ce que je vais faire, Messieurs, mais non sans vous avoir remerciés d'abord du bienveillant concours que vous avez prêté à mon inexpérience.

« Si j'ai la satisfaction de pouvoir constater que notre Société n'a pas décliné sous mon consulat, c'est à vous qu'en doit revenir tout l'honneur. Vous y avez tous contribué : les uns, en donnant ce vigoureux effort qui a permis de remettre notre *Bulletin* à jour; les autres, en apportant à

Digitized by Google

nos séances le fruit de leurs observations ou de leurs découvertes; d'autres enfin, en introduisant parmi nous des savants étrangers, qui garderont, je l'espère, bon souvenir de notre accueil, comme nous garderons bon souvenir des sympathies qu'ils ont manifestées pour notre cher pays.

« J'ai enfin le plaisir de constater un fait qui se reproduit trop rarement. Une bonne étoile, que je voudrais pouvoir léguer à mon successeur, a veillé cette année sur notre Société, et, depuis dix-huit mois, aucun vide ne s'est produit parmi nos membres résidants.

« Mais, si la mort a été clémente envers la partie la plus active de notre Compagnie, elle s'est, hélas! amplement dédommagée sur nos membres honoraires et nos correspondants.

« Dès le début de l'année, elle nous a enlevé le comte de Nieuwerkerke, ancien directeur des Musées, ancien sénateur de l'Empire et doyen de nos membres honoraires. Je doute que beaucoup d'entre vous, Messieurs, aient connu M. de Nieuwerkerke. A l'époque où il habitait le palais du Louvre, les multiples devoirs de sa charge lui laissaient peu de loisirs pour fréquenter nos séances. Plus tard, les terribles événements de 1870, en brisant sa vie, l'éloignèrent de nous pour toujours. Les souffrances de la patrie morcelée et vaincue, le spectacle de la grande infortune qui était venue s'abattre sur ceux auxquels l'attachaient tant de liens d'affection et de reconnaissance, la situation nouvelle que lui faisaient à lui-même des revers aussi inattendus, tout le décida à fuir Paris, où il avait connu des jours si heureux et si brillants. Il se réfugia dans un coin de cette terre d'Italie si bien faite, par le charme de son ciel, par la douceur qui se dégage de la fréquentation de tant de chefs-d'œuvre, pour panser les grandes douleurs, et il y vécut depuis lors, retiré de tout, ne venant à Paris qu'à des intervalles de plus en plus rares, et ne conservant, des relations qu'il avait eues jadis avec tout ce qui compte dans le monde des lettres ou des arts, qu'un petit nombre d'amitiés fidèles.

« Les œuvres de M. de Nieuwerkerke échappent, pour la plupart, à notre compétence. Ce n'est point ici le lieu d'ap-

Digitized by Google

précier ses statues de Guillaume le Taciturne, de Descartes ou d'Isabelle la Catholique; ni le Napoléon Ier qu'il fit en 1852 pour la ville de Lyon; ni la suite de statues ou de bustes que lui demandèrent les personnes les plus en vue de la cour impériale, la princesse Murat, la marquise de Cadore, Mme Conneau, le marquis de la Valette, etc.

« Ce ne sont point là les titres qui lui valurent une place parmi nous; il la dut, vous le savez, au service de premier ordre qu'il rendit à notre Compagnie, en lui accordant un logement dans ce palais du Louvre, auprès des trésors qui y sont déposés, à côté des hommes éminents qui en ont la garde, et dont les principaux ont tenu à honneur d'être des nôtres.

« Pendant tout le temps qu'il est resté à la tête des Musées, M. de Nieuwerkerke a conservé pour notre Compagnie les mêmes sentiments de bienveillance, et nous ne faisons qu'acquitter une dette de reconnaissance en le considérant comme un de nos principaux et plus utiles bienfaiteurs.

« La mort de M. de Nieuwerkerke nous a privés d'un ami, sinon d'un collaborateur; la mort de M. Maury nous a enlevé à la fois un de nos confrères les plus chers et un de nos collaborateurs les plus fidèles.

« Alfred Maury avait été élu membre résidant de notre Compagnie en 1842, et, quoiqu'il ait demandé et obtenu l'honorariat en 1858, il n'a jamais cessé de s'intéresser à nos travaux et y a pris une part plus considérable que tout autre.

« Bien peu de nos confrères nous ont donné une pareille somme de travail; il est vrai que bien peu auront eu l'heureux privilège d'entrer dans nos rangs à vingt-cinq ans et d'y rester pendant un demi-siècle.

« Son activité ne s'est pas seulement manifestée en apportant à nos séances toutes les menues communications qu'il croyait propres à nous intéresser. Il nous a donné, à diverses reprises, d'importants mémoires. Je citerai, entre autres, ses

Digitized by Google

Recherches sur le dieu Camulus[1] et son essai sur *les Forêts de l'ancienne France*[2], dont il tira plus tard un volume qui est resté le travail le plus complet que nous ayons sur la matière[3]. Je citerai encore ses *Observations sur les origines du Mont-Saint-Michel*[4]; son étude sur l'*Époque à laquelle fut composé l'évangile de Nicodème*[5]; son travail sur les *Calendriers des divers peuples de l'antiquité*[6]; enfin ses *Recherches sur la religion et le culte des populations primitives de la Grèce*[7], embryon d'un livre considérable qu'il publia en 1857.

« La variété de ces communications frappe tout autant que leur nombre. Elle ne peut cependant donner qu'une bien imparfaite idée de la prodigieuse somme de connaissances que possédait M. Maury. En ce siècle, où les progrès accomplis par toutes les sciences obligent les intelligences les plus vastes, les travailleurs les plus acharnés à limiter le champ de leurs recherches et à spécialiser leurs études, Alfred Maury fut comme un dernier représentant de ces érudits d'autrefois qui étonnaient leurs contemporains par l'universalité de leurs connaissances.

« Il faut dire que sa vie entière fut consacrée à l'étude, qu'il n'eut jamais d'autre passion, qu'il ne connut point d'autre distraction.

« Il était né à Meaux en 1817. Son père, ingénieur des Ponts et chaussées, rêvait pour lui la même carrière et le poussa d'abord vers les mathématiques. Il tâta ensuite de la médecine; il fit son droit; mais ses goûts le portaient vers les études historiques et archéologiques, et il s'y consacra bientôt tout entier.

« Toutefois, le temps qu'il avait donné aux sciences ne fut pas perdu. Doué par la nature d'une mémoire véritablement

1. *Mémoires*, t. XIX, p. 15 à 40.
2. *Mémoires*, t. XIX, p. 263 à 389.
3. *Les Forêts de la Gaule et de l'ancienne France, aperçu sur leur histoire, leur topographie et la législation qui les a régies* (Paris, 1867, in-8°).
4. *Mémoires*, t. XVII, p. 378 à 403.
5. *Mémoires*, t. XX, p. 341 à 392.
6. *Annuaire*, 1851, p. 237 à 253, et 1852, p. 165 à 194.
7. *Mémoires*, t. XXII, p. 314 à 540.

Digitized by Google

prodigieuse, il n'oublia jamais ses premières études, il ne cessa de se tenir au courant de toutes les découvertes scientifiques, et c'est ainsi qu'il a pu se délasser de ses recherches historiques en publiant des livres comme *la Terre et l'homme*[1], excellent résumé qui n'a pas vieilli; ou *le Sommeil et les rêves*[2], fruit de minutieuses observations qu'il avait poursuivies avec la compétence du médecin connaissant tous les détails de notre organisme, et la profondeur d'esprit du philosophe rompu aux plus difficiles problèmes de la psychologie.

« M. Maury entra à l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1857. Il y comptait déjà de nombreux amis qui avaient pu apprécier son érudition dans les modestes fonctions de sous-bibliothécaire de l'Institut qu'il remplit après un rapide passage à la Bibliothèque royale. Alfred Maury avait alors quarante ans, et ses titres scientifiques étaient déjà nombreux. Ses premiers travaux comme érudit avaient porté sur la mythologie ancienne. Guigniaut avait mis à profit sa pratique des langues étrangères pour l'édition française des *Religions de l'antiquité* de Creuzer, et ce fut le point de départ de longues recherches qui devaient aboutir plus tard à cette belle Histoire des religions de la Grèce[3], où l'on ne sait ce qu'on doit le plus admirer de la profonde érudition de l'auteur ou de l'extrême bon sens avec lequel il se tient en garde contre les fantaisies symboliques de l'école allemande et n'avance que des faits certains, sans prétendre en tirer aucune conclusion hypothétique.

« Mentionnons, comme complément de cet important ouvrage, son étude sur les *Croyances et légendes de l'anti-*

1. *La Terre et l'homme, ou aperçu historique de géologie et d'ethnologie générale pour servir d'introduction à l'histoire universelle* (Paris, 1857, in-12. — 4e édit., 1877).

2. *Le Sommeil et les rêves. Etudes psychologiques sur les phénomènes et les divers états qui s'y rattachent, suivies de recherches sur le développement de l'instinct et de l'intelligence dans leurs rapports avec le phénomène du sommeil* (Paris, 1861, in-8°. — 3e éd., 1865).

3. *Histoire des religions de la Grèce antique, depuis leur origine jusqu'à leur complète constitution* (Paris, 1857-1859, 3 vol. in-8°).

Digitized by Google

quité[1]. Elle fait pour ainsi dire pendant à un curieux volume qu'Alfred Maury avait publié en 1843 sous le titre d'*Essai sur les légendes pieuses du moyen âge*[2].

« Sa grande érudition le rendait particulièrement propre à élucider ces questions d'ordre obscur, à rechercher les origines de ces croyances entourées de mystère, et qui souvent ne sont qu'un legs fait au moyen âge par l'antiquité la plus reculée. L'attrait qu'elles avaient pour son esprit nous a valu encore une étude sur les fées[3] et un volume sur *la Magie et l'Astrologie dans l'antiquité et au moyen âge*[4].

« Entre temps, Alfred Maury s'occupait d'histoire proprement dite, de géographie, d'archéologie. Il avait montré sa compétence dans cette dernière science en achevant la publication du grand ouvrage du comte de Clarac sur la sculpture antique et moderne. Il en donna une preuve nouvelle en 1867, lorsqu'il fut chargé de rédiger, après l'Exposition universelle, un exposé des progrès de l'archéologie[5].

« Je n'en finirais point si je voulais énumérer tous les sujets abordés par notre regretté confrère, et cependant je n'en ai encore rappelé qu'une partie. Au labeur considérable qu'exigeaient tous ces mémoires, ces livres, se succédant à intervalles si rapprochés et consacrés à des matières si variées, vinrent s'ajouter encore les absorbants devoirs du professorat. Il suppléait Guigniaut depuis deux ans, quand, en 1862, il lui succéda dans la chaire d'histoire du Collège de France, qu'avait jadis occupée Daunou, qu'avait illustrée Michelet. Personne n'était préparé comme Alfred Maury à en affronter toutes les difficultés, car il connaissait l'histoire du genre humain à toutes les époques et sous toutes les faces. Aussi ne songea-t-il jamais à limiter son cours à une période déterminée, comme l'avaient fait ses

1. *Croyances et légendes de l'antiquité. — Essais de critique appliquée à quelques points d'histoire et de mythologie* (Paris, 1863, in-8°).
2. Paris, 1843, in-8°.
3. *Les fées du moyen âge* (Paris, 1843, in-12).
4. Paris, 1860, in-8°.
5. *Exposé des progrès de l'archéologie depuis vingt ans* (Paris, Impr. nat., 1867, in-8°).

Digitized by Google

devanciers. Il était chargé d'enseigner l'histoire universelle; il s'attacha sans hésiter à cette tâche immense, et, pendant trente ans, il y resta fidèle, changeant de sujet chaque année, passant des premières civilisations à la formation des États modernes, exposant dans ses détails l'histoire de la Grèce antique, ou racontant, une autre année, les grandeurs et les revers de la France, les destinées de l'Italie au moyen âge ou les luttes parlementaires de l'Angleterre, étonnant en un mot ses auditeurs par l'universalité de sa science, les charmant par la sûreté de son jugement et par son inépuisable bienveillance.

« La bienveillance de M. Maury! Au milieu de tous les dons que la nature lui avait prodigués, celui-ci formait peut-être sa qualité maîtresse. Demandez à tous ceux qui l'ont fréquenté, demandez surtout à ceux de nos confrères qui ont eu l'avantage de l'avoir pour chef dans ce magnifique dépôt des Archives nationales qu'il dirigea pendant vingt ans. Y eut-il jamais supérieur plus indulgent, directeur plus paternel? Je ne puis, sans émotion, me rappeler les huit années que j'ai passées à l'hôtel Soubise, sous les ordres de M. Maury, l'esprit libéral qu'il apportait dans ses relations avec nous, la bonté avec laquelle il encourageait nos travaux personnels, la part qu'il prenait à nos succès.

« Ce directeur, d'allures si débonnaires, savait d'ailleurs, aux jours difficiles, se montrer à la hauteur de sa tâche. On le vit bien lors du siège de Paris. Pendant de longues semaines, il veilla avec la plus énergique sollicitude à la préservation des trésors dont il avait la garde, surveillant lui-même l'application des mesures qu'il avait prescrites, se relevant chaque nuit pendant ce terrible hiver pour faire des rondes dans les dépôts et tenir, par son exemple, tout son monde en haleine. La Commune le trouva fidèle à son poste; il y resta pendant toute l'insurrection, et, digne émule des Delisle, des Barbey de Jouy et des Villefosse, il sauva comme eux les richesses dont il avait la garde et les rendit intactes aux représentants autorisés du pays.

« Bien plus, l'hôtel des Archives est au centre d'un des quartiers populaires, à deux pas de cet hôtel de ville qui

Digitized by Google

servait de quartier général à l'insurrection; il était plus exposé peut-être qu'aucun de nos établissements publics, et pourtant jamais M. Maury ne s'inclina devant la Commune. Jusqu'au dernier jour, il voulut qu'on laissât flotter sur l'hôtel le drapeau national, et, aux heures sinistres où une lutte fratricide ensanglantait les rues voisines, on pouvait encore apercevoir les trois couleurs dominant la fumée du combat et annonçant aux troupes libératrices que les richesses entassées dans ce palais étaient sous la garde d'une poignée de bons Français.

« Mais je parlerais trop longtemps, Messieurs, si j'avais la prétention de vous rappeler tout ce que fut ce confrère si regretté, si j'étais en état d'exprimer les sentiments de respectueuse affection que j'avais personnellement pour cet homme si bon, qui encouragea mes premiers pas dans la carrière scientifique, qui m'honora constamment de ses précieuses sympathies, et qui fut pour moi, comme pour beaucoup d'entre vous, un maître vénéré et plus encore un ami dévoué.

« Alfred Maury était cher à tous, et chère nous sera toujours sa mémoire.

« Après un si grand deuil, Messieurs, nous pouvions espérer terminer l'année sans avoir à subir de nouveau les coups de la mort. Elle a encore frappé cependant un des nôtres, et non des moindres.

« La réputation d'Ernest Renan avait singulièrement dépassé les limites habituellement assignées à la renommée des hommes de science. C'est qu'à côté de l'érudit il y avait en lui un de ces maîtres de notre langue, un de ces écrivains exquis qui ont rendu notre prose française populaire jusque dans les pays les plus envieux de nos gloires et les plus rebelles à notre influence.

« On a pu discuter la valeur de tel ou tel de ses livres, certains ont soulevé les polémiques les plus violentes, sa *Vie de Jésus* a mis en mouvement les plus ardentes passions, son *Histoire des origines du christianisme* a été critiquée, contestée, dénigrée de toute façon; mais il n'y a

Digitized by Google

jamais eu qu'une voix, chez les admirateurs les plus fanatiques comme chez les détracteurs les plus passionnés, pour reconnaître le charme de cette langue irréprochable et la poésie qui s'en dégage.

« Vous n'attendez de moi, Messieurs, aucune appréciation sur la valeur des travaux qui ont établi la réputation scientifique d'Ernest Renan. Je ne suis ni un philosophe capable de juger son *Averroës*, ni un exégète en mesure de discerner ce qu'il peut y avoir de conclusions solidement établies, d'hypothèses risquées ou de thèses paradoxales dans ses *Études d'histoire religieuse*, dans son *Cantique des cantiques*, ou dans son *Histoire du peuple d'Israël*. Je ne puis davantage vous parler avec autorité de ses travaux sur les langues sémitiques, de ses observations sur l'épigraphie hébraïque, ni, à plus forte raison, de cette grande entreprise du *Corpus inscriptionum semiticarum*, dont il fut un des inspirateurs et à laquelle il voua jusqu'à son dernier jour une importante part de son temps. Je n'ose me croire plus capable d'apprécier le beau livre dans lequel il résuma les résultats de sa *Mission de Phénicie*. Il est cependant plus à la portée du vulgaire, ne serait-ce que par l'atlas où sont figurés ces curieux monuments dont les plus intéressants, je veux parler des sarcophages anthropoïdes de Sidon et de la mosaïque de Kabr-Hiram, sont venus, grâce à lui, enrichir nos collections nationales.

« Si l'on considère le nombre et l'importance de tous ces ouvrages, si l'on songe qu'ils n'ont pas empêché Renan de publier toute une série d'œuvres purement littéraires, on ne peut s'étonner qu'il lui soit resté peu de loisirs pour collaborer à nos travaux. Son admirable discours sur l'*État des beaux-arts en France au XIV^e^ siècle*[1] montre ce qu'il eût pu nous donner si tant d'autres écrits ne l'avaient absorbé. Mais, s'il mérita trop complètement à notre gré son titre de membre honoraire, il n'en fut pas moins, aussi longtemps que l'âge et la santé lui permirent de gravir nos étages,

1. Publié dans le tome XXIV de l'*Histoire littéraire de la France*, p. 603 et s., et tiré à part avec le Discours sur l'état des lettres en France au XIV^e^ siècle, par Victor Le Clerc (Paris, 1863, in-4°).

Digitized by Google

attentif à tout ce qui intéressait la vie intérieure et le développement de notre Compagnie. Il apportait ici cette urbanité, ce mélange d'aimable scepticisme et d'indulgente philosophie qu'il opposait aux attaques les plus virulentes et qui lui conquirent les sympathies de bien des gens absolument hostiles à ses idées. Pour nous, Messieurs, qui n'avons point à prendre parti dans les luttes auxquelles il fut mêlé, qui n'avons point à juger le penseur, mais qui avons pu apprécier l'homme et le savant, nous ne pouvons trop regretter ce merveilleux écrivain qui fut en même temps un si aimable confrère.

« Je me suis étendu bien longuement peut-être sur les pertes que je viens de rappeler, et cependant j'ai encore besoin de quelques moments d'attention, car nous ne sommes pas au bout, malheureusement, de la funèbre liste que l'année 1892 a vu dresser.

« Nous avons encore perdu deux de nos associés étrangers : Le plus ancien, en même temps que le plus connu, était un des hommes qui, les premiers en Grèce, avaient disputé aux étrangers le soin de décrire et de commenter les antiquités de tout genre que recèle le sol de ce beau pays.

« Alexandre Rizo Rangabé était né à Constantinople en 1810; il fut élevé à Munich et servit quelque temps dans l'armée bavaroise avant d'aller réclamer sa place dans les jeunes armées de la Grèce ressuscitée. Dès que le nouveau royaume parut assez solidement établi, Rangabé quitta l'épée pour occuper diverses fonctions administratives qui lui paraissaient plus compatibles avec ses goûts d'archéologue et de lettré. Ses travaux, comme antiquaire, le firent appeler, en 1844, à la chaire d'archéologie à l'Université d'Athènes et attirèrent bientôt sur lui l'attention des principaux savants d'Europe. Il nous fut présenté par Philippe Lebas et Duchalais, Longpérier et Léon Renier, et admis dans nos rangs comme associé correspondant étranger le 19 octobre 1849. Un an après, l'Académie des inscriptions et belles-lettres lui décernait le même titre. Il a justifié cette double distinction par une foule de publications relatives à l'épigra-

Digitized by Google

phie et aux antiquités grecques, par des traductions, par des fouilles habilement conduites. Ce n'est pas seulement d'ailleurs comme savant qu'il s'est fait connaître, car il a joué un rôle considérable dans les affaires de son pays; tour à tour député, ministre, chargé de missions diplomatiques aux États-Unis, en Turquie, à Paris, il finit par représenter la Grèce au Congrès de Berlin. C'était en un mot un homme considérable dans le domaine politique, comme il l'était dans celui des lettres.

« Le second associé étranger dont nous avons à déplorer la mort est le Rév. John Collingwood Bruce, né en 1815 à New-Castle upon Tyne. Il consacra sa vie à l'étude des antiquités de la Grande-Bretagne, principalement des antiquités romaines. Son ouvrage capital, celui qui le signala à l'attention de notre Compagnie, est une étude sur le fameux mur construit par les Romains pour défendre le nord de l'Angleterre contre les incursions des sauvages habitants de la Calédonie. Ce savant ouvrage a eu au moins trois éditions[1].

« M. Collingwood Bruce a également publié un manuel fort estimé d'histoire d'Angleterre, un guide à New-Castle et surtout une étude sur la tapisserie de Bayeux[2], qui, de tous ses ouvrages, est pour nous le plus digne d'attention.

« Nous avons perdu cette année huit correspondants nationaux.

« Dans le nombre se trouvent un ou deux vétérans des études archéologiques, comme le digne abbé Auber, de Poitiers, dont le nom figurait depuis quarante ans sur nos listes. Il fut pendant de longues années un des membres les plus actifs de cette excellente Société des Antiquaires de l'Ouest, qui a tant contribué à développer le goût des études historiques et à garantir du vandalisme les monuments du moyen âge. M. l'abbé Auber fut à diverses reprises président de cette

1. *The Roman Wall, a description of the mural Barrier of the North of England* (3e éd., Londres, 1867, in-4°).
2. *The Bayeux Tapestry elucidated*, by Rev. J. Collingwood Bruce (Londres, 1856, 17 pl.).

Digitized by Google

Société. En dehors des articles qu'il lui donna, il fit paraître plusieurs ouvrages importants, comme son *Histoire de la cathédrale de Poitiers*, et ses quatre gros volumes sur le symbolisme dans l'art du moyen âge, dont les conclusions sont souvent discutables, mais qui témoignent chez l'auteur d'une grande érudition.

« M. Dancoisne, comme M. l'abbé Auber, était un de ces ouvriers de la première heure qui, dans le cercle restreint où ils ont vécu, ont rendu de grands services à la cause que nous défendons. Né à Douai en 1810, il commença fort jeune à s'occuper d'antiquités. Sa première publication date de 1836 : c'est un *Recueil de monnaies, médailles et jetons pour servir à l'histoire de Douai et de son arrondissement*, qu'il publia en collaboration avec le Dr Delannoy. L'année d'après, il achetait une étude de notaire, et, quoiqu'il l'ait occupée pendant trente ans, son ardeur scientifique n'en fut pas ralentie. Tous les instants qu'il pouvait arracher à ses occupations professionnelles furent consacrés à la numismatique de l'Artois, à la recherche des antiquités locales, et à l'histoire de cette petite ville d'Hénin-Liétard, où il avait fixé sa résidence et où il passa la plus grande partie de sa vie. Son activité scientifique s'est surtout manifestée dans un nombre considérable de petits articles ou de mémoires dont beaucoup ont paru dans les Bulletins de la Commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais. M. Dancoisne était notre correspondant depuis 1873. Il est mort âgé de quatre-vingt-deux ans.

« S'il est pénible de voir disparaître de vieux et utiles travailleurs comme ceux que je viens de nommer, combien n'est-il pas plus regrettable encore de voir frappés en pleine activité, dans la maturité du talent, des hommes qui, par leur âge, semblaient destinés à fournir encore une longue carrière !

« C'est le sentiment que nous avons éprouvé tous en apprenant la mort d'Auguste Castan, le savant bibliothécaire de

Digitized by Google

Besançon, frappé subitement à l'âge de cinquante-neuf ans, comme le soldat sur la brèche, c'est-à-dire au milieu de ses livres, dans la bibliothèque même où s'est écoulée sa vie. Castan naquit en 1833. Après de fortes études à l'École des chartes, d'où il sortit le premier de la promotion, il rentra dans son pays natal, où Charles Weiss, alors bibliothécaire de la ville, l'appelait comme auxiliaire, avec l'intention de lui laisser bientôt sa succession.

« Le premier ouvrage de Castan fut un essai sur les *Origines de la commune de Besançon*[1]. Ce fut en quelque sorte le prélude d'une longue série de recherches sur les antiquités et l'histoire de la Franche-Comté. Un juge sévère, qui pouvait mieux que personne apprécier ses travaux, Jules Quicherat, les déclarait « tous remarquables par la nouveauté « du sujet et par le talent de la mise en œuvre. »

« Si vous voulez voir combien cette opinion était justifiée, jetez un coup d'œil au hasard sur l'un ou l'autre de ses mémoires, sur celui, par exemple, dans lequel il étudie le nom de *Chateur* donné à une des rues de Besançon, prouve que c'est une forme vulgaire du latin *Capitolium*, en conclut que l'ancien Capitole de *Vesontio* ne devait pas être cherché où on le plaçait jusque-là, sur la montagne de la citadelle, et démontre, par les observations archéologiques les plus probantes, qu'il était au centre de la ville, sur l'emplacement de la rue qui en a gardé le nom. Cet excellent mémoire fut le point de départ d'un travail justement estimé sur les capitoles des anciennes villes romaines[2].

« Archéologue de race, Castan savait conduire une fouille comme il savait décrire les monuments.

« La ville de Besançon lui doit la découverte d'antiquités romaines qui feraient bonne figure même dans ces cités du Midi, si fières de leurs belles ruines. Grâce à lui, les restes du théâtre antique, enfouis sous une des places publiques, ont été exhumés, relevés en partie, et forment aujourd'hui

1. Besançon, 1858, in-8°.
2. *Les Capitoles provinciaux du monde romain* (Besançon, 1886).

Digitized by Google

un des plus beaux ornements de la cité en même temps qu'un intéressant sujet d'étude[1].

« Grâce à lui encore, grâce aux fouilles qu'il dirigea ou inspira, le Musée de Besançon s'est enrichi d'un grand nombre d'objets de toutes les époques. Non content de les sauver, de les classer avec soin, il les a signalés dans un excellent catalogue dont il a donné plusieurs éditions.

« Castan s'intéressait aux monuments de toutes les époques; il était aussi habile à étudier le mobilier funéraire des Gaulois ou des peuples barbares qu'à décrire les ruines romaines ou les monuments du moyen âge. Je n'en veux pour preuve que ses recherches sur le palais Granvelle, le plus bel édifice de Besançon et l'un des plus curieux produits de la Renaissance dans l'Est[2], ou la part qu'il prit aux grandes discussions soulevées par la question d'Alésia.

« En un mot, c'était un archéologue accompli, qui laissera dans le champ des études francomtoises un sillon ineffaçable.

« Castan était des nôtres depuis 1872. La même année nous admettions comme correspondant national un juge au tribunal du Puy, M. Augustin Chassaing, ancien élève de l'École des chartes, que de nombreuses communications à la Société d'agriculture du Puy avaient signalé à notre attention. On doit à M. Chassaing, entre autres publications, quatre gros volumes d'un grand intérêt pour l'histoire locale[3]. Ce sont des mémoires écrits au jour le jour par des bourgeois du Puy, et qui nous initient à tout ce qui s'est passé dans la ville pendant près de deux siècles, de 1475 à 1650. La valeur de ces documents est encore rehaussée par la riche annotation dont notre confrère les a accompagnés.

1. *Le Théâtre de Vesontio et le square archéologique*, texte par Aug. Castan, et dessins par Alf. Ducat (Besançon, 1873, in-4°).
2. *Monographie du palais Granvelle à Besançon* (Paris, Impr. impériale, 1867, in-8°).
3. *Le livre de Podio ou Chroniques d'Etienne Médicis, bourgeois du Puy* (Le Puy, 1869-1874). — *Mémoires de Jean Burel, bourgeois du Puy* (Id., 1875). — *Mémoires d'Antoine Jacmon, bourgeois du Puy* (Id., 1885), 4 vol. in-4°.

Digitized by Google

« M. Chassaing n'était pas âgé : il avait à peine dépassé la soixantaine. Bien plus jeune encore était M. Taillebois, notre correspondant dans les Landes depuis 1883, et qui remplissait à Dax un rôle aussi utile que M. Chassaing au Puy, ou M. Castan à Besançon.

« Dans ce petit coin des Landes, si éloigné de tous les grands centres d'étude, si mal placé semble-t-il pour les travaux d'érudition, M. Taillebois a montré, dans une existence malheureusement trop courte, à quels résultats peut conduire un travail persévérant, soutenu par une volonté tenace. La ville de Dax, si longtemps indifférente aux choses de l'esprit, possède actuellement un Musée bien tenu, une Société savante qui a organisé récemment un Congrès archéologique des mieux réussis, qui a sauvé par son intervention le magnifique portail de la cathédrale menacé des plus graves périls, qui poursuit des fouilles fructueuses, qui se montre en un mot pleine de jeunesse et de sève.

« Or, ces heureux résultats, c'est à Émile Taillebois qu'en doit revenir le principal honneur. C'est lui qui a su imprimer à la Société de Borda cette activité dont il était animé et ce zèle infatigable dont il donnait chaque jour des preuves. C'est dans le Bulletin de cette Société que se trouve son œuvre entière, sous forme de petits mémoires presque tous consacrés à la numismatique ou à l'épigraphie des pays qui ont formé nos départements des Landes et du Gers.

« Les autres correspondants que nous avons perdus cette année n'ont pas tous laissé dans l'érudition une trace aussi profonde. Cependant M. Gariel, bibliothécaire de la ville de Grenoble, était un bibliophile très expert, en même temps qu'un ami éclairé des arts. Membre actif de l'Académie delphinale et de la Société de statistique de l'Isère, il fut en même temps secrétaire général de la Société des amis des arts de Grenoble, qui a organisé depuis 1832 une nombreuse série d'expositions et dont l'action persévérante a beaucoup contribué à doter le chef-lieu de l'Isère du superbe Musée que l'on y admire aujourd'hui.

« M. La Boullaye a rendu d'utiles services à la ville de

Digitized by Google

Langres comme conservateur de sa bibliothèque et de ses archives.

« M. le docteur Jousset, dans la petite ville de Bellême où il a vécu, s'est acquis une notoriété méritée par de nombreux opuscules, tous consacrés à cette jolie ville et à la région de l'Orne qui l'avoisine.

« M. Penon enfin, notre correspondant à Marseille depuis 1869, a mérité nos suffrages non pas tant par ses écrits que par l'organisation du Musée archéologique du Prado. Pendant longtemps toutes les antiquités que possède la ville de Marseille étaient éparses dans divers locaux, sans classement, sans inventaire, exposées en un mot à toutes les chances de destruction. M. Penon parvint à faire comprendre à la municipalité l'intérêt de ces richesses si dédaignées; il obtint d'elle de les installer au château Borély, dans un site enchanteur, au milieu d'un parc magnifique, dans un édifice digne de les recevoir, et peu à peu, à l'aide d'acquisitions heureuses ou en provoquant les libéralités des particuliers, il a réussi à doter la ville de Marseille d'un de nos plus beaux Musées provinciaux.

« J'ai fini, Messieurs, l'énumération de nos pertes, et, pour ne point rester sur la triste impression qui s'en dégage, permettez-moi, avant de quitter ce fauteuil, de me retourner vers nos recrues de l'année et de leur adresser un mot de chaleureuse bienvenue.

« Trois nouveaux confrères occupent les places laissées vacantes par la mort de M. Flouest, et par le passage à l'honorariat de MM. Bertrand et Wescher. Les nouveaux venus nous apporteront le plus utile concours. Le premier, M. Cagnat, digne élève de Léon Renier, nous aidera à montrer que l'épigraphie latine n'est pas une science exclusivement allemande; M. Samuel Berger nous fera profiter de ses savantes études sur les manuscrits du moyen âge; enfin, avec le colonel de la Noë, nous renouerons les traditions laissées par les Creuly, les Saulcy et les Charles Robert, qui furent comme lui des érudits, doublés de braves soldats.

« Une douzaine de correspondants nouveaux sont venus

Digitized by Google

combler nos vides. Ils nous aideront, comme leurs devanciers, à faire connaître l'histoire et les monuments de notre pays. Ils nous feront connaître nous-mêmes et nous amèneront à leur tour de nouveaux auxiliaires.

« C'est là, Messieurs, ce dont nous avons le plus besoin. Chaque année, nous semons sur la route quelques-uns des nôtres; il nous faut des troupes fraîches pour soutenir notre vieille réputation.

« Vous allez avoir pour vous guider un chef autorisé. M. l'abbé Duchesne porte la robe, mais il a dans les veines le sang généreux de ces prélats du moyen âge, qui ne craignaient pas les batailles, et, dans les luttes de l'érudition, la victoire est toujours de son côté. Sous sa conduite, nous en sommes sûrs, la Société des Antiquaires de France ne peut péricliter.

« Bientôt, grâce au zèle d'un de nos confrères, vous pourrez embrasser d'un coup d'œil toute l'œuvre accomplie jusqu'ici. Notre table générale est terminée. Ce sera un précieux témoignage de notre activité passée, un utile encouragement à faire mieux encore.

« Notre Société est déjà vieille de quatre-vingt-huit ans, mais elle est, grâce au ciel, encore pleine de jeunesse et de sève. Puisse-t-elle ne jamais sentir le poids des années, puisse-t-elle au contraire acquérir chaque jour des forces nouvelles, puisse-t-on toujours lui appliquer le vers du poète :

« *Vires acquirit eundo.* »

M. l'abbé Duchesne, en prenant place au fauteuil de la présidence, adresse, au nom de la Compagnie, des remerciements au Bureau sortant et propose de renvoyer à la Commission des impressions le discours du comte R. de Lasteyrie.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Digitized by Google

Ouvrages offerts[1] :

BAYE (Baron J. DE). *Rapport sur une mission archéologique en Autriche-Hongrie.* Paris, 1892, in-8°.

BEURLIER (L'abbé Émile). *Les chrétiens et le service militaire pendant les trois premiers siècles.* Conférence faite au Cercle du Luxembourg. Paris, 1892, in-8°.

CAIX DE SAINT-AYMOUR (Le vicomte DE). *Causeries du Besacier. Mélanges pour servir à l'histoire des pays qui forment aujourd'hui le département de l'Oise.* Paris, 1892, in-12.

Catalogue de la collection d'antiquités égyptiennes avec une suite d'antiquités grecques, étrusques et romaines de feu l'archéologue M. Amilcare Ancona, de Milan. Milan, 1892, in-8°.

CHEVALIER (Ulysse). *Curriculum vitae.* Romans, 1893, in-8°.

FARCINET (Charles). *Étude sur les monnaies mérovingiennes et sur celles attribuées à la Vendée.* Mâcon, 1893, in-8°.

GRANGES DE SURGÈRES (Le marquis DE). *Quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique. Rapport sur les travaux et opérations du Comité de la Loire-Inférieure, de l'Ille-et-Vilaine, du Maine-et-Loire, de la Mayenne et du Morbihan.* Nantes, 1893, in-8°.

MONTOJO (D. Patricio). *Las primeras tierras descubiertas por Colón. Ensayo critico... con la traducción al idioma francés.* Madrid, 1892, in-4°.

PILLOY. *La Picardie souterraine.* Album composé de dix planches en chromolithographie... dessinées et lithographiées en couleur par M. PILLOY et imprimées par M. BOURBIER. Saint-Quentin, 1892, in-4°.

Quatrième centenaire de la découverte du nouveau monde. Comité départemental du Calvados. Caen, 20 août 1892, in-12.

Quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique. Société historique de Compiègne. Compiègne, 1892, in-8°.

1. Pour éviter des redites continuelles, nous ne publierons plus, en tête de chaque séance, les titres des périodiques offerts à la Compagnie ; à la fin de chaque année, nous en donnerons la liste avec indication des fascicules reçus. (Note de la C. des I.)

Digitized by Google

WITTE (Alphonse DE). *Une monnaie belge de convention du commencement du XI^e siècle.* Bruxelles, 1892, in-8°. (Extrait de la *Revue belge de numismatique.*)

Le baron J. de Baye, membre résidant, fait hommage de différents travaux publiés à l'occasion du quatrième centenaire de l'Amérique :

« Un grand nombre de publications ont paru l'an dernier à l'occasion du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique. J'ai l'honneur d'en offrir quatre à notre Compagnie de la part de leurs auteurs.

« La première a pour titre : *Les premières terres découvertes par Colomb.* Elle est imprimée en espagnol avec une traduction française en regard. Les trois autres opuscules ont été composés par des comités provinciaux constitués à Caen, à Nantes et à Compiègne.

« Ils prouvent le grand intérêt que la France a porté aux solennités scientifiques dont le gouvernement espagnol avait pris l'initiative. »

Travaux.

M. le Président annonce que, les conclusions du rapport présenté par la Commission administrative ayant été adoptées par la Compagnie à la séance du 6 avril 1892, l'article 21 du règlement intérieur se trouve ainsi modifié :

« Art. 21.

« Les droits de diplôme sont fixés à vingt-cinq francs.

« Les membres résidants et les associés correspondants sont également tenus au paiement de ces droits.

« Cependant la Société peut dispenser de tout droit de diplôme et de cotisation les savants étrangers d'une notoriété exceptionnelle qu'elle voudrait s'associer. Les étrangers admis dans ces conditions seront considérés comme membres honoraires et en auront tous les droits, sauf le droit de vote. Leur nombre ne pourra excéder *dix*. Ils n'auront pas à poser leur candidature par lettre, mais devront être élus à la majo-

Digitized by Google

rité des deux tiers des votants, sur la proposition de deux membres titulaires et sur le rapport favorable d'une commission de trois membres désignés par le Président. »

M. Ed. Le Blant, membre honoraire, lit un rapport au nom de la Commission chargée de présenter un correspondant étranger honoraire. On procède au vote, et la comtesse Lovatelli est élue correspondante étrangère honoraire à Rome.

Au nom des commissions nommées à cet effet, M. Prou, membre résidant, lit des rapports favorables sur les candidatures de MM. le vicomte de l'Espinasse-Langeac et Gauckler au titre d'associé correspondant national. On procède au vote, et les candidats, ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, sont proclamés associés correspondants nationaux, le vicomte de l'Espinasse-Langeac à Sfax (Tunisie), et M. Gauckler à Tunis.

Au nom de la commission nommée à cet effet, M. Ulysse Robert lit un rapport favorable sur la candidature de M. l'abbé Perrin au titre d'associé correspondant national. On procède au vote, et M. l'abbé Perrin, ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant national à Besançon.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, à propos d'une communication relative aux mosaïques faite par M. Müntz à la précédente séance, rappelle qu'en effet on n'avait point trouvé jusqu'ici de cubes de verre doré dans des mosaïques antérieures au IIIe siècle. Mais il a été assez heureux pour retrouver un fragment d'un cube de ce genre dans une mosaïque provenant de la collection formée par le comte d'Hérisson et remontant au IIe siècle. Dans ce cube, l'or est appliqué sur verre incolore.

M. Héron de Villefosse fait ensuite passer sous les yeux de ses confrères divers échantillons des verres de différentes couleurs qui sont actuellement employés par M. Guilbert-

Digitized by Google

Martin pour appliquer l'or des mosaïques et donne quelques détails sur les mosaïques actuellement exposées au Louvre.

M. Müntz remercie M. Héron de Villefosse de cette communication et reconnaît que le fragment de cube de verre doré montré par lui est en effet le plus ancien échantillon de ce genre que l'on connaisse jusqu'à présent.

M. Ch. Ravaisson-Mollien, membre résidant, explique, de la part de M. Mironoff, de Moscou, que les érosions que l'on remarque sur les épaules de la Vénus de Milo semblent à ce savant être des vestiges d'ailes. M. Ravaisson dit que dans ce cas il s'agirait d'une restauration antique, mais que rien jusqu'ici ne prouve la vraisemblance d'une telle opinion.

Une discussion, à laquelle prennent part MM. Héron de Villefosse et Ravaisson, s'engage sur ce point.

M. Héron de Villefosse fait ressortir combien est peu fondée l'opinion de M. Mironoff, et M. Ravaisson rappelle que le savant russe n'est pas le premier à émettre cet avis. Jadis M. Thiers fit la même hypothèse. M. Ravaisson, parlant de différentes statues rappelant le type de la Vénus de Milo, signale la Victoire de Brescia dont les ailes ont sans doute été ajoutées; à l'origine, cette statue n'était pas une Victoire.

Séance du 18 Janvier.

Présidence de M. l'abbé Duchesne, président.

Travaux.

M. A. Blanchet, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« Le Musée des arts décoratifs de Vienne (Autriche) possède un médaillon en bronze qui, par sa dimension et son mérite artistique, est véritablement une œuvre de premier ordre. C'est pourquoi je crois utile d'en présenter le moulage à la Société. Ce médaillon représente Jean Héroard, médecin du roi Louis XIII, en buste, de trois quarts, tête nue,

Digitized by Google

vêtu d'un habit avec une rangée de boutons serrés les uns contre les autres. Autour, se lit l'inscription suivante : IEAN · HEROARD · Sr. DE · VAVGRIGNEVSE · Cr. DESTAT · ET · Pr. MEDECIN · DV · ROY · LOIS · XIII. Le diamètre du médaillon est de trente-cinq centimètres.

« Il existe une médaille du même personnage, avec son buste également de trois quarts, qui est signée de Warin. Au revers, est représenté un écusson chargé d'un chevron et de trois étoiles, soutenu de deux griffons. Au-dessus, est inscrite la devise IOVE DIGNVS APOLLINIS ARTE, et, au bas, les mots OB · XI · FEB · 1628, qui indiquent la date de la mort d'Héroard. La médaille a par conséquent été faite après la mort du médecin, et non d'après nature. Mon opinion est que cette médaille a été faite d'après le grand médaillon, que les traits de la figure ont été vieillis et les détails de la chevelure modifiés, de façon à donner au visage l'aspect âgé que devait avoir Héroard, lorsqu'il mourut, en 1628, ayant atteint l'âge de soixante-dix-huit ans. Héroard est qualifié de *premier médecin du roi Louis XIII* sur le médaillon qui, par conséquent, ne peut avoir été fait avant 1610. Mais l'apparence peu âgée du personnage ne permet pas non plus de reculer beaucoup la fabrication du médaillon. A cette époque, Jean Warin n'était pas encore venu à Paris. Au contraire, le grand médailleur Guillaume Dupré était dans la plénitude de son talent, et Héroard s'est trouvé en relations avec lui, ainsi que nous l'apprend un passage du journal rédigé par le médecin lui-même sur l'enfance de Louis XIII. Si l'on compare les médaillons signés par Dupré avec celui d'Héroard, on reconnaîtra le même faire, large et puissant, et on sera convaincu, comme moi, que Warin, en faisant la petite médaille du médecin du roi, a simplement copié, en la modifiant, l'œuvre de Dupré[1]. »

M. Mazerolle, associé correspondant national, commu-

1. Un portrait gravé du même Héroard de Vaugrigneuse est attribué à Abraham Bosse.

Digitized by Google

nique à la Compagnie les photographies de plusieurs objets d'art qui sont actuellement exposés à Madrid[1].

Il attire l'attention de la Société sur le livre d'heures du roi Charles VIII que la Bibliothèque nationale de Madrid a envoyé à cette exposition. En tête se voit une miniature où le roi Charles VIII est à genoux en prières; derrière lui, son patron, saint Charlemagne. Le style de cette miniature rappelle celui des miniatures du fameux livre d'heures d'Anne de Bretagne dont l'auteur est l'artiste bien connu Jean Bourdichon.

Une remarque iconographique est intéressante à faire; le roi Charles VIII ressemble à Louis XII. Cependant, le roi agenouillé est bien Charles VIII; la présence de saint Charlemagne et le vers suivant, qui termine une poésie à la fin du manuscrit, en sont la preuve :

... Et garde de mal Charles fils de Loys.

M. Mazerolle suppose que l'enluminure de ce livre d'heures a été commencée sous Charles VIII et terminée sous Louis XII. Le miniaturiste aurait mis à la place de la figure de Charles VIII celle de Louis XII.

Un fort beau triptyque en émail de Léonard Limosin, qui se voit à cette même exposition, fait partie de la collection de M. le comte de Valencia. Ce triptyque porte les armes de Lorraine et de France et semble avoir été exécuté à l'occasion du mariage de Charles III de Lorraine avec Claude de France (1559). Une gravure sur cuivre, représentant saint Charles de Viana, a été exposée par le Cabinet des Estampes de Madrid. Cette estampe, si elle est authentique, serait la plus ancienne gravure espagnole sur métal. Elle est de la seconde moitié du xv[e] siècle.

M. Mazerolle signale également à la Société un émail de P. Raymond, des miniatures espagnoles, italiennes, et quelques portraits, entre autres celui de Philippe le Bon (Collection du Palais-Royal), qui porte une signature d'artiste figurée par un cloporte.

1. Voir l'article de M. F. Mazerolle sur l'Exposition d'art rétrospectif de Madrid (*Gazette des beaux-arts*, numéro de janvier 1893).

Digitized by Google

M. R. Cagnat, membre résidant, fait la communication suivante :

« Je suis chargé d'offrir à la Société la photographie d'un carreau en terre cuite trouvé dans les déblais d'une chapelle chrétienne à Bou-Ficha (Tunisie). La photographie que j'ai l'honneur de vous présenter a été faite par M. le lieutenant Hannezzo, du 4e tirailleurs, lequel me l'a envoyée à votre intention.

« A vrai dire, ce document n'est pas entièrement inédit. M. de la Blanchère en a publié une moitié dans la *Revue archéologique*, et M. Clermont-Ganneau l'a reproduite avec quelques mots de commentaires dans les *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*[1]. Mais le fragment édité par M. de la Blanchère était lui-même brisé en trois, et il avait rapproché les trois morceaux aussi bien que le permettait l'état de détérioration du carreau; l'exemplaire entier que M. Hannezzo m'a envoyé nous évite la peine d'une reconstitution.

« M. Clermont-Ganneau a parfaitement vu quel était le sujet figuré : c'est la toilette de Pégase par les Nymphes. L'une d'elles lui tend un vase pour qu'il y boive; l'autre, accroupie entre ses jambes, lui nettoie la jambe, tandis qu'une troisième semble lui étriller la croupe. Il faut rapprocher cette représentation, — et le rapprochement est de M. Clermont-Ganneau, — d'une peinture qui a été trouvée dans le tombeau des Nasons, sur la voie Flaminienne[2]. A quelques détails près, la scène est la même. Mais, dans ce dernier cas, le milieu où elle se passe est nettement indiqué par l'eau et les roseaux qui existent au premier plan. Nous sommes évidemment en présence de la source Hippocrène que le cheval fabuleux fit jaillir d'un coup de pied et que les poètes nomment *Pegasides undae*[3]. Ce premier plan n'existe pas sur le carreau de Bou-Ficha, puisque les sabots

1. *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions*, 1888, p. 368 et suiv.
2. Bellori, *Le pitture antiche del sepolcro de Nasoni*, tav. XX et p. 50; O. Müller (trad. Nicard), Atlas, pl. XL, n° CCXXXVII.
3. Ovid., *Trist.*, III, 7, 15; Martial, *Epigr.*, IX, 58, 6.

Digitized by Google

du cheval et les pieds des Nymphes sont parfaitement visibles, tandis que, sur la peinture des Nasons, ils trempent dans l'eau qui les cache. Mais l'artiste a représenté d'une autre façon la même idée. Il l'a figurée par un quatrième personnage, une femme, — la proéminence des seins est visible malgré la grossièreté du travail, — qui élève une cruche au-dessus de sa tête et en verse l'eau dans le vase où s'abreuve le cheval.

« Le rapprochement fait entre la peinture du tombeau des Nasons et le carreau de Bou-Ficha est donc complet. Tous deux sont la représentation d'une scène courante dans l'art antique[1] et particulièrement dans l'art africain. Nous connaissons, en effet, encore une autre reproduction de cette scène; je la rappellerai parce qu'elle est fort peu connue. M. Pricot de Sainte-Marie, premier drogman du consulat de France à Tunis, fit, dans les années 1874 et suivantes, des fouilles à Carthage; il les a racontées dans un livre paru dix ans plus tard[2]. A la page 38 de ce volume, on lit : « Des Arabes, placés à environ cinq cents mètres de « moi (c'est-à-dire du forum), trouvent, le 11 avril (1875), « une mosaïque remarquable, représentant le cheval Pégase « lavé par des jeunes femmes nues ayant en main des « amphores et des éponges. Un génie ailé verse d'un vase « de l'eau sur la croupe du cheval; à ses pieds, une femme « exprime l'eau d'une éponge. Le mot PEGASVS est « écrit au-dessus de la mosaïque. Malheureusement, cette « mosaïque a été brisée lorsqu'on l'a enlevée. » Le rapprochement entre cette représentation et le sujet figuré sur la brique de Bou-Ficha s'impose; le « génie ailé » qui verse l'eau d'un vase et la femme accroupie aux pieds du cheval leur sont communs; il est plus que probable que d'autres détails l'étaient également, mais la description succincte de

1. Stephani (*Comptes-rendus de la Commission impériale de Saint-Pétersbourg*, 1864, p. 31) a donné la bibliographie de toutes les représentations figurées qui se peuvent rapprocher de celle-ci. Aucune n'est aussi complète. Cf. Preller, *Griesch. Mythologie* (3e édit.), II, p. 79 et note 4.

2. *Mission à Carthage*. Paris, 1884, grand in-8°.

Digitized by Google

M. de Sainte-Marie ne permet pas de juger. En tout cas, il est curieux de retrouver le même sujet mythologique dans un caveau funéraire, sur le pavement d'une maison et sur les murs d'une chapelle chrétienne. »

M. R. Cagnat lit ensuite une note de M. Gauckler sur une inscription votive à Saturne de Nabeul, trouvée par des Arabes au Bou-Roumein, près Carthage :

« L'inscription est gravée sur une stèle en pierre calcaire, à fronton triangulaire. Sa hauteur est de 0m35, non compris le fronton, haut de 0m10; la largeur est de 0m25 et l'épaisseur de 0m09; les lettres ont, en hauteur, 0m03, sauf celles de la première ligne qui sont de 0m013. Le premier mot, le plus important, est placé dans le tympan en plus petits caractères, et semble avoir été ajouté après coup par le graveur qui avait d'abord rédigé l'inscription suivant la formule ordinaire, connue par tant d'autres textes. Les deux premières lettres sont en partie enlevées par une encoche :

NEAPOLITANO
SATVRNO ꝏ
AVG · SACR ꝏ
C · ALFIVS · QVAD
RATVS · SACERDOS
V · S · L · M ·

Neapolitano Saturno Aug(usto) sacr(um) C(aius) Alfius Quadratus sacerdos v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

« A noter le gentilice *Alfius* et la formule *votum solvit libens merito* qui se trouvent pour la première fois au Bou-Roumein.

« Aucune inscription concernant Saturne n'a encore été trouvée à Nabeul (Neapolis).

« En même temps que cette dédicace, on en a trouvé une autre très mutilée, gravée sur une plaque de marbre et encadrée par deux colonnes :

saturno
*aug · sa*CRꝏ
NIVS
ISꝏ

Digitized by Google

« Puis quelques fragments de bas-reliefs. Deux têtes d'Hélios, telles que celles publiées par M. Toutain dans son livre *le Sanctuaire de Saturnus Balcaranensis*, pl. III, nos 4 et 5; un chapiteau (*Ibid.*, II, no 4); une tête de Saturne (*Ibid.*, I, no 3), etc.

« Quelques bilychnis en mauvais état et une série d'unguentaria cylindriques ou pointus, ayant toute la queue pleine, et, en haut seulement, une petite cavité peu profonde. Longueur : 0m10 à 0m15. Très grossière fabrication. »

A propos des mosaïques à fond d'or dont il a été précédemment question (v. plus haut, p. 76 et 77), M. Jules Martha communique, d'après un physicien qu'il a consulté à ce sujet, les raisons qui expliquent et justifient l'emploi de l'émail rouge comme soutien de la feuille d'or.

Séance du 25 Janvier.

Présidence de M. l'abbé Duchesne, président.

Travaux.

M. Collignon, membre résidant, communique des fragments de vases chypriotes du Musée du Louvre, représentant la tête de la déesse Hathor. Ces vases permettent d'expliquer comme une tête hathorique la tête féminine figurée sur un vase du British Museum[1] et donné comme provenant de Phocée. Le prétendu vase de Phocée est, suivant toute vraisemblance, un vase de fabrique chypriote.

M. E. Babelon, membre résidant, communique une note sur ce qu'on doit entendre par *la monnaie thibronienne*, qui est ainsi définie dans le Lexicon de Photius, le seul texte qui en fasse mention : Θιβρώνιον νόμισμα ἐδόκει ἀπὸ Θίβρωνος τοῦ χαράξαντος εἰρῆσθαι. Il s'agit, selon M. Babelon, de mon-

1. Ramsay, *Journal of Hellenic Studies*, 1882.

Digitized by Google

naies en or d'Éphèse dont l'authenticité a été contestée à tort par quelques auteurs. Ces monnaies répondent à la description suivante : ΕΦΕΣΙΟΝ. Abeille. ℞. Carré creux. Statère, 8 gr. 40. — ΕΦ. Abeille. ℞. Carré creux. Hemi-statère, 4 gr. 20. — Même description. Hecté, 1 gr. 40. — Ces pièces d'or ont été frappées à Éphèse en l'an 400, lorsque l'harmoste lacédémonien Thibron ou Thimbron vint dans cette ville pour recruter et organiser les forces qui devaient protéger les villes grecques d'Asie, menacées par le satrape Tissapherne, à la suite de la retraite des Dix Mille. Éphèse fut la base des opérations militaires de Thibron, qui frappa de la monnaie d'or, comme chef d'armée en campagne, après qu'il eut épuisé sa provision de dariques. Deux fois seulement l'atelier monétaire d'Éphèse, dont les produits sont si abondants, émit de la monnaie d'or : la première fois ce fut la monnaie thibronienne de l'an 400; la seconde fois ce fut de 88 à 86 avant J.-C., alors qu'Éphèse avait fait alliance avec Mithridate le Grand et qu'elle se disposait à seconder ses efforts contre les Romains. A Éphèse comme à Athènes, le monnayage de l'or a donc un caractère militaire et exceptionnel.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, rappelle qu'il a communiqué à la Société[1] un grand vase d'argent, orné de sujets chrétiens et provenant de Homs, l'antique Émèse, en Syrie. L'exhibition de ce vase, offert au Musée du Louvre par M. Durighello, a donné lieu à une discussion intéressante. On n'était pas d'accord sur l'époque à laquelle il convenait de le faire remonter. Les uns le croyaient du v^e^ siècle, les autres du vi^e^; l'un de nos confrères pensait même que l'époque de sa fabrication ne pouvait pas être antérieure au x^e^ siècle. M. Héron de Villefosse en a fait exécuter un moulage dans les ateliers du Louvre et l'a envoyé à notre éminent confrère M. le commandeur J.-B. de Rossi qui lui a adressé à ce sujet la lettre suivante :

1. V. *Bulletin*, 1892, p. 239 et ss.

Digitized by Google

Rome, 6 janvier 1893.

Très cher confrère et ami,

Le précieux vase moulé en plâtre est enfin arrivé avant-hier. Je vous suis bien reconnaissant de m'avoir fait connaître d'une manière si parfaite un objet de tant d'importance et de rareté. Car il n'y a pas même une possibilité quelconque de douter si l'objet est bien positivement antérieur à la période byzantine. Cela est d'une évidence absolue : la technique du repoussé, le style classique et l'iconographie chrétienne sont d'accord pour le placer au v^e^ siècle plutôt qu'au vi^e^. Le manque du nimbe même à la figure du Sauveur et la confrontation de ce vase avec les *capsellae*, les boîtes et les burettes d'argent du v^e^ siècle, les bracelets d'or d'Aquilée, etc., me fournissent les indices de cette chronologie.

. . . . . .

Les quatre apôtres aux côtés du Sauveur sont faciles à identifier par leurs caractères iconographiques : Pierre et Paul, Jean (imberbe), Jacques, le cousin germain du Seigneur, auquel on l'a fait ressemblant, Nazaréen avec les cheveux longs. La sainte Vierge est entourée des archanges.

Jean-B. de Rossi.

M. Héron de Villefosse se réjouit d'avoir provoqué l'importante consultation de M. de Rossi au sujet du vase d'argent d'Émèse et il espère que l'opinion du savant archéologue sera partagée par tous nos confrères. La date que M. de Rossi assigne à ce monument lui donne une grande importance.

Ce précieux vase enrichit notablement la collection d'antiquités chrétiennes du Louvre qui possède déjà des pièces du plus haut intérêt et qui, malgré le manque de ressources, s'augmente tous les jours, grâce à la libéralité des archéologues et des voyageurs. L'Italie, la Sicile, la Gaule, l'Afrique, l'Égypte et la Syrie sont maintenant représentés dans cette collection par les objets les plus divers, inscriptions, sarcophages, ustensiles en bronze, lampes en terre cuite, briques, mosaïques, etc.

M. d'Arbois de Jubainville, membre résidant, lit une note sur les suffixes ligures et celtiques des noms de lieu de la Corse :

Digitized by Google

« Suivant Salluste, au deuxième livre de ses Histoires, les Corses sont d'origine ligure. Sénèque, qui croit qu'il y a eu aussi des Ibères en Corse, ne nie pas la grande importance de l'élément ligure dans cette île. La toponomastique moderne de la Corse confirme ces données historiques. Il y a dans la Corse du XIXe siècle au moins vingt noms de lieu terminés par le suffixe ligure *-asco*, *-asca*. Chose singulière, les noms de lieu de la Corse nous révèlent trois suffixes celtiques qui ont été aussi ligures. Ce sont les suffixes *-aco-*, *-aca; -inco-*, *-inca; -avo-*.

« Pour le suffixe *-aco-*, *aca*, on peut citer : les noms de communes, Cargiaca, Urtaca, Venaco, Zevaco; les noms de montagnes, Antraca, Faraca, Velaco. A comparer au nom du village de Zignago en Ligurie, province de Gênes.

« Le suffixe *-inco-*, *inca*, est attesté en Corse par deux noms de rivières, Bevinco, Soninco; par un nom de montagne, Revinco; par un nom de golfe, Valinco; par un nom de hameau, Campinca.

« Le suffixe *-avo-* a servi à former un nom de rivière, Taravo, et un nom de commune, Zicavo.

« Jamais les Gaulois ne sont venus en Corse. On peut donc douter que, dans les pays où les Gaulois se sont établis en conquérants sur une population ligure vaincue, les noms de lieux formés à l'aide de ces suffixes soient certainement gaulois. Benacus lacus, nom antique du lac de Garde, Vapincum, Gap, chef-lieu du département des Hautes-Alpes, Autumava, nom d'un village du même département, peuvent être ligures. »

M. A. de Montaiglon, membre résidant, fait la communication suivante :

« Voici ce qu'on trouve dans les Mémoires si curieux de Luc Geizhofler, Tyrolien, traduits par Edouard Fick, récemment imprimés à Genève. En dehors du récit de la Saint-Barthélemy, j'en tirerai un passage numismatique relatif au mariage de Henri IV et de la sœur de Charles IX, le 4 août 1572.

« Le mariage ne fut béni qu'à six heures du soir par le

Digitized by Google

cardinal de Bourbon, qui se contenta de prononcer quelques paroles. Puis le roi de France entra dans la cathédrale et entendit la messe avec sa sœur Marguerite, ses sœurs, les ducs de Guise, d'Aumale et de Nevers, un grand nombre d'autres princes français et de seigneurs très richement costumés. Le roi de Navarre, ses cousins, les deux princes de Condé, dont l'un avait récemment épousé la duchesse de Nevers, l'amiral, des comtes et des seigneurs, tous non papistes, restèrent en dehors de l'église et se promenèrent jusqu'à la sortie de la mariée royale, qui fut conduite au palais épiscopal voisin. Dans l'intervalle, on jeta des pièces de monnaie au peuple ; elles portaient, d'un côté : *Henricus Bourbonius rex Navarrae;* de l'autre : *Margareta Valesia regina Navarrae*, et ces mots : *Securatis pacis, constricta hoc discordia vinculo.*

« M. Mazerolle me communique les empreintes de deux pièces tout à fait voisines et d'ailleurs connues. L'une, plus petite, a d'un côté le monogramme H M entouré d'une espèce de denture avec pour légende : *Constricta hoc discordia vinclo;* au revers, l'agneau pascal tenant le labarum, la date 1572, et, en exergue : *Vobis annuncio pacem.*

« L'autre, plus grande, a le même droit et un revers différent. Une femme tenant au-dessus de la flamme brûlant sur un autel un serpent en cercle se mordant la queue, symbole de l'éternité. En légende : *Aeterna quae munda.* Les coins de la seconde pièce ont été restitués de nos jours par M. Barre.

« On voit que le passage de notre chronique indique des pièces un peu différentes. »

Séance du 1er Février.

Présidence de M. l'abbé Duchesne, président.

Ouvrages offerts :

Antiquités de la Petite-Russie. Collection du comte Alexis Bobrinskoy. Saint-Pétersbourg, 1892, in-8°.

Digitized by Google

Boucher de Molandon et le baron A. de Beaucorps. *L'armée anglaise vaincue par Jeanne d'Arc.* Orléans, 1892, in-8°.

Congrès international d'archéologie préhistorique et d'anthropologie, 11e session, à Moscou. T. I. Moscou, 1892, in-8°.

Gaidoz (H.). *Un vieux rite médical.* Paris, 1892, in-8°.

L'Espinasse-Langeac (le vicomte de). *Quelques fouilles dans la nécropole de Thenae, près Sfax.* Paris, 1892, in-8°.

Morize (L.). *Le canton de Chevreuse.* Tours, 1892, in-8°.

Prjevalsky (N.). *Situation actuelle de l'Asie centrale.* Moscou, 1887, in-8° (en russe).

Samockvasoff. *Catalogue de la collection du professeur Samockvasoff exposée à Moscou en* 1892. 1892, in-8° (en russe).

Savenkov (J.). *Sur les restes de l'époque paléolithique dans les environs de Krasnoïarsk.* S. l. n. d., in-4°.

Travaux.

Au nom de la Commission nommée à cet effet, M. Samuel Berger lit un rapport favorable sur la candidature de M. l'abbé Clerval au titre d'associé correspondant national. On procède au vote, et M. l'abbé Clerval, ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant national à Chartres.

M. le baron J. de Baye, membre résidant, rend compte des travaux du congrès d'archéologie et d'anthropologie de Moscou, auquel il a assisté en qualité de délégué de la Société.

Le rapport du baron J. de Baye est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Émile Molinier, membre résidant, communique un disque de porphyre gravé attribué à Valerio Belli, offert récemment au Musée du Louvre par M. Charles Stein. On y voit une figure de la paix mettant le feu à un trophée d'armes. Ce sujet a été exécuté par Valerio Belli pour former le revers d'une médaille du pape Léon X ; on peut en rapprocher une plaquette de bronze du même artiste qui fait partie de la collection de M. Gustave Dreyfus.

Digitized by Google

M. Prou, membre résidant, communique à la Société l'empreinte d'un tiers de sol mérovingien nouvellement entré au Cabinet de France :

« La Bibliothèque nationale a récemment acquis un triens mérovingien sur lequel on lit DVNODERV F . C'est là, je crois, un nom d'atelier nouveau. La lettre F est l'abréviation de *fit*, qui indique que le triens a été frappé à *Dunoderu*. Ce dernier mot est donc un ablatif, une variante de la forme plus correcte *Dunodero*. Je n'ai pas besoin de justifier cette assertion, car la substitution de l'*u* à l'*o* est un phénomène connu de la phonétique des temps mérovingiens. L'aspect du nom de lieu *Dunodero* révèle une origine gauloise. On peut le décomposer ainsi : *Duno-dero*. *Dunodero* doit être rapproché des noms de lieux tels que *Autixiodero*, *Hicciodero*, *Isarnodero*, *Ternodero*, pour n'emprunter d'exemples qu'à la numismatique mérovingienne. Mais il est incontestable que la terminaison *dero* du latin du vn^e^ siècle n'est qu'une modification de la terminaison *duro* ou *doro*. Pour les noms que j'ai cités, les documents plus anciens ou plus corrects témoignent de formes en *duro* ou *doro*. Tous les linguistes s'accordent à attribuer à *durum* le sens de forteresse ; ce mot correspond à l'ancien irlandais *dûr*. Quant au premier terme de *Duno-dero*, il fait songer à *dunum*, qui, dans les noms de lieux, apparaît comme synonyme de *durum*. On admettra difficilement qu'un nom de lieu ait été formé de deux substantifs synonymes. Le second terme *dero* pourrait être un adjectif : *Duno-dero* s'interpréterait alors *Château-fort*. Dans cette hypothèse, les termes qui entrent dans la composition de *Duno-dero* devraient être renversés. Mais, si nous considérons les noms de lieux de la Gaule terminés en *durum*, nous verrons que dans tous ceux dont les savants, et au premier rang notre confrère M. d'Arbois de Jubainville, ont pu déterminer la signification, le premier terme est un nom d'homme. Ainsi *Albio-durum*, forteresse d'Albius ; *Autessio-durum*, forteresse d'Autessius ; *Iccio-durum*, forteresse d'Iccius ; *Isarno-durum*, forteresse d'Isarnus ; *Nemeto-durum*, forteresse de Nemetus ; *Velatu-durum*, forteresse de Velatus ; *Vitu-durum*, forteresse de Vitus. Il paraît

Digitized by Google

donc légitime de reconnaître un nom d'homme dans le premier terme de *Duno-dero*. Il est possible que nous nous trouvions en présence d'une forme altérée; il est possible aussi que *Dunos* ait existé comme nom d'homme gaulois. Le P. de Vit[1] a relevé dans une inscription latine le nom *Dunus*, qui serait en gaulois *Dunos*, et qui prouve tout au moins la vraisemblance de notre hypothèse. Si l'existence du gaulois *Dunos* n'est pas certaine, il n'en est pas de même d'un nom qui doit lui être apparenté : *Donnos*, devenu le cognomen latin *Donnus;* ainsi s'appelait le roi des Alpes Cottiennes, père de M. Julius Cottius. *Donnos* entre dans la composition du nom de lieu *Donno-briga*, aujourd'hui Deneuvre[2]. En résumé, *Duno-dero* signifierait forteresse de Dunos.

« Je n'ai pas su identifier *Dunoderu*, mais je crois qu'il faut en chercher l'emplacement dans l'Orléanais. En effet, le buste gravé au droit du triens qui nous occupe présente le style des bustes qui ornent les triens frappés à Orléans. C'est ce dont on pourra se convaincre en le comparant au n° 664 du Cabinet de France, frappé à *Sauliaco*, atelier qu'on identifie avec Sully-sur-Loire, mais qui en tout cas était peu éloigné d'Orléans, car le buste et la croix, au droit et au revers de ce triens, procèdent incontestablement des monnaies de l'atelier d'Orléans. En outre, la croix figurée au revers du triens de *Dunoderu* est accostée des lettres A V, où l'on peut voir les initiales d'*Aurelianis*.

« Ceci admis, la monnaie de *Dunoderu* me fournit un argument en faveur des identifications que j'ai proposées pour les noms de lieux *Bellomonte*, *Duno*, *Petraficta* et *Vosonno*, inscrits sur des monnaies qui présentent au droit un buste assez différent du buste proprement orléanais, mais au revers une croix du même type que celle que nous remarquons sur le triens de *Dunoderu*. Longtemps on a placé *Bellomonte* à Beaumont-les-Valence, à cause des lettres V A qui figurent aux côtés de la croix sur les triens de cet atelier; quelques-unes des pièces de *Duno*, où l'on avait lu *Virduno*, avaient

1. *Onomasticon*, t. II, p. 679.
2. Voyez H. d'Arbois de Jubainville, *Les noms gaulois chez César*, p. 66.

Digitized by Google

été données à Verdun, d'autres à Dun-sur-Meuse ; *Petraficta* était Pierrefitte-sur-Aire (Meuse) ; quant à *Vosonno*, il était difficile de ne pas l'identifier avec Vouzon (Loir-et-Cher), car on ne trouvait pas dans l'Est de nom moderne qui correspondit à *Vosonno*. Comme tous ces triens forment avec ceux des ateliers de *Briennone*, *Climone*, *Marciliaco*, *Sauliaco* et *Sesemo*, dont quelques produits sont de style orléanais, un groupe homogène, j'ai été amené à considérer les sigles V A de *Bellomonte* comme les initiales retournées d'*Aurelianis*. J'ai pu retrouver au sud-est d'Orléans, soit dans la cité d'Orléans, soit dans la cité de Bourges, mais sur les confins de l'Orléanais, un ensemble de localités voisines les unes des autres et dont les noms dérivent des noms latins énumérés plus haut. Le triens de *Dunoderu* [1] me paraît confirmer l'attribution à la région orléanaise du groupe de triens caractérisé par le buste au cou détaché tout à la fois de la tête et des épaules et par la croix dont le pied est soudé à un degré et haussé sur un globule. »

M. Héron de Villefosse, membre résidant, communique, de la part de M. Éleuthère Brassart, associé correspondant à Montbrison (Loire), les photographies de deux objets antiques découverts récemment près de cette ville.

Ce sont deux patères ou casseroles, en bronze, dont les manches sont ornés de symboles en relief. La partie creuse de ces patères était en métal très mince ; elle est fort endommagée ; mais les manches, plus solides et plus épais, ont résisté aux injures du temps. M. Brassart a fait mouler en plâtre les deux manches et envoie les épreuves de ces moulages. Ces deux manches sont attachés à la partie creuse de la patère par une double tête de cygne (chénisque). Les cous des cygnes semblent sortir du manche et en former le prolongement. Sur chacun des cous, après la proéminence de la tête, est posée une petite rosace, découpée, qui fait saillie extérieurement et qui indique la ligne même de la base du manche.

1. Je dois compléter la description de ce triens en donnant la lecture du nom du monétaire inscrit au revers : *Altegiselus*.

Digitized by Google

Les représentations, figurées en relief, sur ces manches sont d'un style particulièrement pauvre et ne présentent aucun intérêt artistique. Sur le premier, on voit un jeune homme imberbe, entièrement nu, tenant un *pedum* dans la main gauche élevée, tandis que la main droite abaissée repose sur une espèce de cippe. Au-dessus de sa tête, on aperçoit une *syrinx*. Le *pedum* et la *syrinx* sont des attributs qui conviendraient à un jeune berger; peut-être a-t-on voulu représenter Ganymède. Sur le second manche, on remarque un bélier à longue queue, tournant la tête en arrière, un caducée ailé, une bourse et deux autres objets difficiles à déterminer. L'extrémité de chaque manche se termine par des têtes de cygnes adossées.

Le second manche est percé d'un trou à suspension en forme de trèfle, tandis que le trou du premier est rond et a été fait grossièrement après coup à l'aide d'un poinçon.

Ces deux patères ou casseroles ont été trouvées, à la fin du mois d'octobre 1892, dans un pré situé sur la commune de Bard, entre le chemin d'intérêt commun n° 1, de Montbrison à Courpière, et la rivière de Vizezy, à cent mètres en amont du petit ruisseau de la Tuilerie qui forme limite avec Montbrison. Elles gisaient à 1m50 de profondeur dans une couche de débris noirâtres, en compagnie de rares fragments de tuiles à rebords et de poteries grossières. M. Brassart a constaté leur similitude de fabrication avec certaines casseroles ou patères du trésor de Chalain d'Uzore, daté par les médailles.

Il faut remarquer que nous avons là encore un nouvel exemple d'une trouvaille de deux patères. C'est, en effet, par paires qu'on découvre ordinairement ces ustensiles. Les découvertes d'Aigueblanche, d'Auxerre, de Toulouse, d'Eza près Monaco, de Tarascon, de Langres, de Ségovie, etc., nous ont fait connaître des patères ou des coupes, trouvées toujours au nombre de deux. A Bar-le-Duc, une trouvaille faite en 1886 comprenait quatre patères, soit deux paires d'ustensiles.

Sur le premier manche, au-dessus de la tête du jeune garçon, on remarque quelques fleurons gravés à la pointe.

Digitized by Google

Il en est de même sur le second manche, au-dessus et au-dessous du caducée. Des fleurons de même genre, également gravés au trait, sont très visibles sur le manche d'une casserole en bronze trouvée à Anse, dans le Rhône, et qui faisait autrefois partie de la célèbre collection de bronzes antiques de M. Julien Gréau. Les deux patères de Bard paraissent tout à fait parentes de la patère d'Anse[1]; ces pièces sont contemporaines; au point de vue du style et de la fabrication, elles présentent de grandes analogies; elles proviennent de la même région.

M. Adrien Blanchet, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« Dans mon *Histoire monétaire du Béarn*, j'ai publié un jeton de Jeanne d'Albret portant le buste de cette reine, et frappé pour la Chambre des comptes de la Fère, en 1565. J'ai attribué ce jeton à Jean Beaucousin, graveur de la monnaie de Paris. Mais, dans un article récemment paru dans la *Gazette des beaux-arts* (octobre 1892), M. F. Mazerolle, se basant sur ce que Guillaume Martin était graveur général des monnaies de Navarre, dit qu'il fut chargé de faire les coins de deux jetons au buste de Jeanne d'Albret, en 1565. L'un de ces jetons est celui de la Chambre des comptes de la Fère; l'autre porte le même buste et un revers différent.

« Je ne sais si M. Mazerolle a eu d'autres motifs pour faire cette attribution; mais, pour ma part, je ne puis l'admettre. Voici en effet les raisons pour lesquelles j'ai cru devoir attribuer le jeton de la Fère à Jean Beaucousin. Dans un document conservé aux Archives nationales (Z^{1b} 372), daté du 12 février 1564 (1565, n. s.), nous voyons que Jean Beaucousin fut autorisé à graver des coins pour faire des jetons « aulx « armes et effigie de la Rayne de Naverre pour son service. » La suite du document nous apprend que ces jetons avaient été commandés à Beaucousin par Michel Pomereu, « tréso- « rier et receveur général de la Royne de Navarre et de

1. Le manche de la patère d'Anse est reproduit dans *Collection Julien Gréau. Bronzes antiques*, n° 35, p. 11.

Digitized by Google

« Monseigneur le prince son filz en leurs terres de Picardye « et de Flandres. »

« Il me semble donc évident que les jetons à l'effigie de la reine, commandés par le receveur général de Picardie et fabriqués en 1565, ne peuvent être autres que ceux de la Chambre des comptes de la Fère-sur-Oise, portant le buste de Jeanne d'Albret et cette même date de 1565. »

M. F. Mazerolle, associé correspondant national, présent à la séance, maintient son opinion.

M. le comte de Janssens, associé correspondant national, lit une note sur une découverte de peintures murales à Saint-Pierre-du-Lorouer (Sarthe) :

« La vallée du Loir, déjà si riche en spécimens de peintures murales antérieures au XIIIe siècle, vient de s'enrichir encore par la découverte de diverses peintures dans l'église de Saint-Pierre-du-Lorouer (Sarthe).

« Saint-Pierre-du-Lorouer n'est pas, à vrai dire, situé dans la vallée même du Loir, mais il en est si rapproché (huit kilomètres dans une vallée affluente) que nous ne pouvons faire autrement que de ranger ses peintures dans la série des peintures de cette région.

« L'église de Saint-Pierre-du-Lorouer n'offre par elle-même rien de remarquable. Elle se compose de deux parties d'inégal intérêt. Le chœur, assez large, appartient à la fin du XVe siècle ou au commencement du XVIe. Il restera complètement en dehors de cette étude.

« La nef, unique, rectangulaire, est beaucoup plus étroite que le chœur et couverte d'un lambris. A l'extérieur, rien ne peut lui faire assigner une date; les contreforts, les fenêtres et les murs ont été rebâtis, repercés et recrépis de façon à supprimer tout indice. Cette nef est éclairée par trois fenêtres, deux au sud et une au nord, dont nous venons de constater le manque absolu d'intérêt. A l'intérieur de l'église, nous remarquons qu'il en existait une quatrième, actuellement bouchée, située sur le mur nord, et dont l'aspect est tout différent de celui des autres. C'est évidemment l'une des fenêtres primitives. De dimensions moyennes et en plein

Digitized by Google

cintre, cette fenêtre, qui semble appartenir à l'époque romane, est placée à une assez grande élévation au-dessus du sol, bien que la nef n'ait jamais dû être accompagnée de bas-côtés. La partie supérieure de cette fenêtre est ornée d'un appareillage simulé par des traits d'ocre rouge nous présentant l'image de claveaux d'égale longueur, étroits et allongés.

« Des travaux commencés dans cette église au cours de l'automne 1892 ont fait reconnaître que, sous le badigeon, tous les murs de la nef étaient recouverts de peintures représentant des scènes et des personnages qu'il n'est pas toujours facile de reconnaître. Elles sont en général fort éprouvées, et, ce qui en rend l'explication parfois fort difficile, outre leur mauvais état, c'est la juxtaposition et même la superposition de badigeons et de peintures appartenant aux époques les plus variées. Un panneau reste encore à découvrir. Quoi qu'il en soit et dès maintenant, nous espérons faire partager et comprendre l'intérêt que nous avons trouvé dans leur étude.

« Chacun des murs latéraux de la nef, possédant deux fenêtres, présente trois surfaces ou panneaux renfermant chacun une scène que nous allons tâcher de décrire.

« Sur le panneau central du mur sud, nous voyons la Résurrection des morts. La personne divine qui occupe le milieu de la scène est suffisamment indistincte pour que nous n'y voyions le Christ que par présomption. A sa droite, une femme, agenouillée, la tête entourée d'un nimbe, semble être la Vierge. Derrière elle, un chevalier debout, qui pourrait être saint Michel. De l'autre côté, un vieillard, nimbé, la barbe et les cheveux longs, le visage tourné et levé vers le Christ, nous semble devoir être Abraham. Au-dessous de ces divers personnages, les morts sortent de leurs tombeaux. Il est difficile de dater sûrement cette peinture à cause de son état de dégradation. Nous croyons qu'elle ne peut être antérieure au XIV^e^ siècle et nous ne serions pas surpris qu'elle fût même plus récente, de la fin du XV^e^ siècle par exemple. Certains indices nous montrent que cette peinture a dû être fort soignée. La tête d'Abraham, ou du personnage que nous identifions ainsi, reste encore pour en témoigner.

« La scène placée à droite de la Résurrection nous offre

Digitized by Google

le spectacle de l'Enfer. Nous y voyons distinctement des démons et des damnés enchaînés, grinçant des dents, qui ne laissent aucun doute sur l'attribution du sujet. Malheureusement, une partie en est encore cachée par un assemblage de planches qui doit disparaître bientôt. Cette scène est mieux conservée que la précédente, et une étude approfondie permettrait d'en retrouver le dessin et de fixer approximativement la date de chacune de ses parties, dont quelques-unes au moins semblent appartenir au XII^e^ siècle. Les têtes qui se voient à la partie inférieure n'ont aucun rapport avec le sujet et sont de beaucoup postérieures.

« Nous ne pouvons donner aucune explication du panneau situé à gauche de la Résurrection et touchant au chœur. Imparfaitement découvert, il ne nous montre que quelques têtes isolées, qui appartiennent au XIII^e^ siècle, mais entre lesquelles il nous a semblé impossible d'établir aucune liaison.

« Passant maintenant au côté nord, nous glisserons rapidement sur la description du panneau central, de celui situé à sa gauche et d'un autre qui lui fait suite et qui se trouve placé sur la façade même, à gauche de la porte principale de l'église.

« Le premier de ces trois panneaux semble renfermer plusieurs sujets difficilement explicables. En haut, nous voyons une grande surface échiquetée, puis des personnages; cette partie pourrait être de la fin du XII^e^ siècle. En bas, une figure de femme couchée destinée à donner l'illusion d'une dalle tumulaire. La guimpe et le voile qui entourent son visage permettent d'attribuer au XIV^e^ siècle cette dernière représentation.

« Le second panneau et le troisième renferment des personnages isolés vêtus de longues robes. Leur apparence est fluette, allongée et présente un air de parenté avec celle de figures analogues que nous voyons non loin de là, à Poncé (Sarthe)[1].

1. M. Laffillée leur assigne à juste titre la date approximative de 1180; E. Toublet et H. Laffillée, *Notes historiques sur l'église, le château et la paroisse de Poncé*. Mamers, 1892.

Digitized by Google

« Nous arrivons enfin au panneau situé entre le chœur et la fenêtre murée dont nous avons parlé plus haut, le plus intéressant de tous[1].

« La fenêtre, comme nous l'avons dit, est évidemment le dernier vestige des ouvertures primitives de l'église. Nous rappelons qu'elle est romane et que l'arc de son amortissement est orné de claveaux étroits et longs, simulés par de larges traits d'ocre rouge. La peinture située à sa droite est contemporaine ou postérieure, car la fenêtre est bordée de motifs d'ornementation datant évidemment de la même époque que la peinture qui l'avoisine.

« Cette peinture[2], très lisible et fort intéressante, occupe les deux tiers de la hauteur du panneau. La partie supérieure était remplie par une décoration dont il ne reste rien. Le peintre, voulant isoler sans doute d'une manière toute particulière la scène que nous étudions, la surmonta d'une riche bordure, destinée à rehausser et à faire valoir l'importance de ce dernier sujet. Cette bordure se compose au centre d'une torsade de ruban accompagnée de chaque côté d'une large bande jaune et rouge, une rangée de perles blanches entre les deux couleurs. Ce tableau se compose, à proprement parler, de deux scènes distinctes. Le peintre les a séparées par une bande rouge et jaune divisée par un rang de perles, comme on le faisait si fréquemment alors. La scène du bas nous représente les funérailles d'un personnage que nous voyons couché dans son cercueil, accompagné de deux cierges allumés. A côté, un bras subsiste, tenant un encensoir. A l'extrémité gauche, un moine tient un livre ouvert, sur les pages duquel on lit A(*nima*) EIVS REQVIESCAT. Les mots IN PACE surmontent le livre. Un personnage se tient devant celui-ci, portant un bassin pour l'eau bénite en forme de seau. Il était lui-même précédé d'un autre qui a disparu;

1. La photographie que nous donnons de ce panneau est due à l'obligeance de M. l'abbé Vallée, curé de Saint-Pierre-du-Lorouer, qui a bien voulu nous autoriser à la reproduire.

2. Dimensions. Longueur : 3m55. Hauteurs : de la zone inférieure, 0m82 (une petite partie est cachée par une boiserie); de la deuxième zone, 0m94; de la bordure supérieure, 0m20.

Digitized by Google

on ne voit plus que la croix processionnelle qu'il portait, affectant la forme d'une croix pattée. Entre ce dernier et la tête du cercueil, un autre se voit, debout, les bras levés, portant l'âme du défunt personnifiée par une petite figure nue, dont la moitié est passée déjà dans la zone supérieure du tableau où Abraham, assis sur un trône, la tête entourée d'un nimbe, tient sur ses genoux l'âme qu'il vient d'accueillir. Pour nous enlever jusqu'au dernier doute sur l'identité d'Abraham, nous voyons encore les lettres ⁻ER AP, restes évidents de l'inscription PATER ABRAHAM dont il était accompagné.

« Revenons à la partie inférieure du tableau. Une inscription en vers léonins placée au-dessus du cercueil va nous dire le nom de celui qui y repose. Les lignes de cette inscription sont alternativement rouges et noires.

+ LVCE · NITES · MORV̄[M] · RAGINAV[DE] [ANI]MA · [VIRORVM: +
[VI]VENS IN · XP̄O TVM · L · E · T..MVLI ...BCI
+ Q[VI] LEGIS · H[OC] AVDI · JACET · HIC · CORP[VS] [RAGINAVDI
+ . . . EST . . . . PRECIOSIS · SIBI · M..RVS

« Cette inscription ne nous laisse pas de doutes. Nous sommes en présence d'un monument funéraire peint en l'honneur d'un certain Raginaudus. Ce fait nous semble remarquable, et, sans pouvoir affirmer qu'il soit unique, nous avouons n'en pas connaître d'autres exemples. Plus tard, sans doute, cette peinture aura donné l'idée de cette dalle tumulaire simulée que nous avons trouvée déjà dans le panneau voisin. Notons en passant la formule *vivens in Christo* qui nous montre une fois de plus combien cette acclamation, datant des premiers siècles chrétiens, a longtemps persisté.

« Passons maintenant à la seconde scène. Elle occupe le milieu et la droite du registre supérieur dont la partie gauche est prise, nous l'avons vu, par l'entrée de Raginaudus dans le sein d'Abraham.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

« Nous voyons à l'extrémité de droite le Christ bénissant, assis sur un trône. Trois suppliants, agenouillés et tournés vers lui, occupent le centre, placés de profil les uns derrière les autres. Il nous semble voir en tête un prêtre vêtu d'une longue robe et d'une riche chasuble brodée, puis un autre homme avec un ample manteau et un peu derrière une femme revêtue d'un manteau papelonné, la tête couverte d'un voile. Ces deux derniers sont surmontés d'une inscription qui nous renseigne sur leur identité :

[CON]DITVR ⁝ COLIT · ET : SEQVITVR CELESTIA CASTRA ⁝
... RI · SET · DIRIGITVR · RAGINAVDVS · AD · AD · ASTRA ⁝
CŌ[N] · DIGNE MORI · M.. SVB LVCE · .. $\overset{\text{ID}}{\text{EO}}$RI :
MIGRAVIT MATER
HVIC MISE[R]ERE
PATER ⁝ AM[EN] ·

« Il s'agit donc encore de Raginaudus, cette fois accompagné de sa mère, et, pour que nous n'ayons pas de doute sur leur personne, leur nom est auprès de chacun d'eux. A la suite de l'inscription dont la fin se trouve derrière la femme agenouillée, nous lisons ces mots :

ISABEL · EST NO
MEN · EIVS :

et à côté du personnage placé devant elle ce seul nom :

RAGINAVDVS.

« Cette représentation complète donc la première et nous fait revoir le mort de tout à l'heure, suivi de sa mère, agenouillé et tourné vers le Christ. Mais qui est devant lui? Quel est le nom de ce personnage, dans lequel nous avons cru reconnaître un prêtre? Pourquoi ce nom n'est-il pas exprimé comme ceux de Raginaudus et d'Isabel? Au-dessus de sa tête nous lisons :

FECIT HOC OPVS
MAVRICIVS.

« Devrions-nous en conclure que c'est le portrait même de l'artiste, qui, non content de s'être nommé, a voulu encore

Digitized by Google

figurer dans cette scène? La place d'honneur qu'il se serait attribuée devrait s'expliquer alors par son caractère sacré, qui lui aurait donné le pas sur un laïque. Peut-être serait-il téméraire de voir là l'œuvre et la représentation de Mauricius, alors jeune, plus tard évêque du Mans (1216-1231). Nous nous bornons à faire remarquer la similitude de nom et de costume. Quoi qu'il en soit, tous autres éléments nous manquent pour identifier différemment ce personnage, qui ne devait pourtant pas être le premier venu, mais, que le peintre se soit représenté ou non, nous restons toujours en face de ce rare fait, la signature de l'artiste.

« Il serait fort intéressant de connaître la date exacte de cette peinture, et on ne le pourrait avec certitude que si des chartes nous apprenaient quelque chose de l'histoire de Raginaudus et de sa mère, c'est-à-dire la date de leur mort ou tout au moins l'époque à laquelle ils vivaient. Jusqu'ici nous ne croyons pas pouvoir affirmer que nous possédons d'autres éléments que la peinture elle-même et les caractères que nous pouvons relever dans les diverses inscriptions[1].

« Ce qui frappe au premier abord, c'est que tout n'a pas

1. Nous trouvons, dans le Livre blanc du Chapitre du Mans, une charte datée de mars 1256-1257, par laquelle « Raginardus, rector ecclesie Sancti Petri de Oratorio, » reconnaît avoir pris à perpétuité du Chapitre du Mans, pour lui et ses successeurs, une dîme, située dans la paroisse de Saint-Pierre-du-Lorouer, que feu Jean, archidiacre de Château-du-Loir, avait achetée de Pierre du Lorouer, chevalier, et qu'il avait donnée « ad opus panis capituli, » à charge par lui, curé, de payer au Chapitre une rente annuelle et perpétuelle de huit sous manceaux dans le synode de la Toussaint, à peine de douze deniers manceaux pour chaque semaine de retard (Cauvin, *Chartularium insignis ecclesie cenomanensis* dans *Institut des provinces*, 2e série, t. II, 1869, p. 414). Il nous paraît difficile de nous autoriser d'une ressemblance de noms pour affirmer que le Raginardus de la charte et le Raginaudus de la peinture ont pu être un seul et même personnage. Rien dans le costume de Raginaudus ne peut nous faire supposer qu'il fût prêtre; son manteau attaché sur l'épaule semble bien être celui d'un laïque. Enfin, si rapprochés d'apparence que soient les deux noms, la différence de leurs suffixes est une sérieuse difficulté. Sans rejeter absolument l'identification des deux personnages, nous ne pouvons non plus l'affirmer. D'ailleurs, si on l'admettait, la peinture en serait singulièrement rajeunie, puisque Raginardus vivant en 1256 a pu mourir longtemps après.

Digitized by Google

l'air d'être entièrement de la même main[1]. Alors que tout le reste est peint, fort légèrement il est vrai, et par teintes plates, les trois suppliants du registre supérieur sont simplement dessinés avec des traits d'ocre rouge. Leur aspect est plus barbare, le dessin plus lourd et plus chargé. Ils semblent plus anciens que le reste du tableau, ce que leur coiffure qui dénote le XIIIe siècle paraît démentir absolument. L'hypothèse qui nous paraît la plus plausible est que le peintre, par absence, mort ou maladie, aurait été forcé de laisser son œuvre inachevée. Remplacé alors par un artiste inexpérimenté, celui-ci a pu, dans son embarras, s'aider de miniatures plus anciennes qu'il aurait eu occasion d'avoir sous les yeux. Peut-être ne s'était-il jamais servi que d'ocre et n'a-t-il pas osé employer la couleur.

« Les trônes du Christ et d'Abraham sont supportés par des colonnettes courtes et trapues surmontées de chapiteaux à crochets rudimentaires, à l'astragale formée d'un tore. Les bases, fort hautes et coniques, ne débordent pas sur leurs socles. Le trône d'Abraham est surmonté d'un gable très bas orné de petites boules fichées sur de courtes tiges. Tous ces détails d'architecture sembleraient devoir nous confirmer dans l'idée que nous sommes en présence d'une peinture de la fin du XIIe siècle.

« Quant aux inscriptions, elles sont en lettres capitales romaines mêlées d'onciales. Nous trouvons dans ce dernier cas les *g*, les *h*, un *t*, plusieurs *e* et une *m*. L'*h* descend un peu au-dessous de la ligne, mais ni l'*e* ni l'*m* ne sont refermés comme au XIIIe siècle. Nous trouvons cinq exemples de lettres liées, tous placés dans le registre supérieur : *na* de Raginaudus; *ne* de digne; *te* de mater; *ma* de Mauricius, nom dans lequel le *i* est en outre pendu au *r* qui le précède. Tous ces caractères, sans être absolument concluants, semblent appartenir au XIIe siècle.

« Néanmoins, un détail de costume pourrait singulière-

1. Primitivement, la décoration de l'église consistait en un appareillage simulé grossièrement à l'ocre rouge, et dont les claveaux de la fenêtre doivent être un reste qu'on avait cru pouvoir conserver.

Digitized by Google

ment faire rajeunir cette peinture : deux des personnages portent les cheveux longs. Ceci nous amènerait à conclure que, malgré les apparences, nous devons en reporter la date au cours du XIIIe siècle.

« Telles sont les peintures qu'un hasard a fait remettre au jour. Les réparations qui nous les ont fait connaître menacent de les détruire très prochainement. Malgré leur état quelque peu dégradé, ce serait vraiment dommage pour l'histoire de la décoration des églises de les voir disparaître. Nous croyons que le panneau de Raginaudus spécialement mériterait une protection tout à fait particulière. D'après la marche des travaux, il est le plus menacé, et cela dans le plus bref délai. Ce serait là une véritable perte, et nous espérons que la Société entendra notre appel et voudra bien signaler à la Commission des monuments historiques cet important document, en insistant pour qu'un classement le mette définitivement à l'abri de tout danger désormais. Les peintures murales anciennes sont assez rares pour mériter protection, et, si l'on n'intervient pas, sans doute que Saint-Pierre-du-Lorouer ne conservera pas longtemps les siennes. Sans avoir une égale importance, tous les panneaux ont pourtant leur intérêt. Nous espérons vous en avoir convaincus et nous ne doutons pas d'assurer leur salut en les mettant sous votre protection. »

M. le comte R. de Lasteyrie, tout en faisant des réserves sur l'âge de ces peintures, pense qu'elles méritent d'être conservées.

M. Michon lit une notice sur notre regretté confrère M. V. Guérin, notice rédigée par M. G. Rey.

Cette notice est renvoyée à la Commission des impressions.

Séance du 8 Février.

Présidence de M. l'abbé L. Duchesne, président.

Ouvrages offerts :

Estourbeillon (Marquis de l'). *Inventaire des châteaux bre-*

Digitized by Google

tons. Archives du château de Saffré, 1394-1610. Vannes-Paris, 1893, in-8°.

QUARRÉ-REYBOURBON. *La Bourse de Lille*. Paris, 1892, in-8°.

Correspondance.

M. Willems, juge de paix à Pantin, présenté par MM. Gaidoz et Samuel Berger, écrit pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant national à Pantin (Seine). Le président désigne MM. Durrieu, Cagnat et Martha pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. R. Cagnat, membre résidant, communique quelques inscriptions relevées à Doukla (Montenegro) par M. Nicod, chargé d'une mission archéologique par le ministère de l'Instruction publique.

Un travail relatif à ces inscriptions sera inséré dans les *Mémoires* de la Société.

M. Durrieu, membre résidant, fait une communication sur les peintures du célèbre *Codex Aureus* de la Bibliothèque de l'Escorial (évangiles copiés en Allemagne dans la première moitié du XI^e^ siècle) et y signale des particularités qui prouvent le contact direct, à l'époque où ce manuscrit a été exécuté, de l'art allemand avec des productions de l'art byzantin.

M. E. Müntz fait remarquer que ce contact est très explicable et rappelle que l'impératrice Théophanie amena des artistes byzantins en Allemagne.

M. E. Molinier ne pense pas qu'il soit nécessaire d'admettre l'existence en Allemagne d'une véritable colonie d'artistes byzantins amenés par Théophanie pour expliquer des contacts entre les deux arts qui se manifestent déjà à une époque plus ancienne. Il prétend que les textes que l'on invoque ne sont pas aussi formels et ont été surtout corro-

Digitized by Google

borés par un monument du Musée de Cluny, d'une authenticité très contestable.

M. Müntz maintient ses conclusions.

M. Berger signale des rapprochements du même genre dans les peintures de l'Évangéliaire de Luxeuil.

M. Durrieu signale des manuscrits dans lesquels l'évangéliste saint Marc est représenté en costume épiscopal et avec le *pallium*.

M. l'abbé Duchesne, à propos des rapports probables de l'Allemagne avec Byzance par l'intermédiaire des Vénitiens, rappelle quel rôle a joué l'abbaye de Reichenau, où on honorait primitivement saint Valens, puis, à partir du x^e^ siècle, saint Marc, pour la diffusion en Allemagne du culte de cet évangéliste.

MM. Berger, de Geymüller, Guillaume prennent tour à tour la parole pour signaler des traces d'influences byzantines dans le manuscrit d'Egbert, à Trèves, les peintures de Reichenau et les monuments d'architecture des bords du Rhin.

M. Molinier, membre résidant, communique un beau volet de triptyque byzantin, en ivoire, du x^e^ ou du xi^e^ siècle, représentant saint Théodore. Ce monument, qui fait partie de la collection de M. Hochon, est comparable, au point de vue du style et de la perfection, au triptyque Harbaville, du Louvre, et à la Vierge du Musée archiépiscopal d'Utrecht.

M. Michon, associé correspondant national, communique une boucle d'oreille en or récemment acquise par le Louvre. Cette boucle d'oreille, en or soufflé, est tout à fait analogue à celles que M. de Baye a signalées comme trouvées en Hongrie et datant de l'époque des Avares. Or, la boucle d'oreille du Louvre trouvée, dit-on, à Chypre appartiendrait à l'art grec archaïque du v^e^ ou du vi^e^ siècle avant notre ère et rappelle les pendants de la statue chypriote dite l'*Aphrodite à la colombe*, qui appartient au Musée de Lyon.

M. Adrien Blanchet, associé correspondant national, fait la communication suivante :

Digitized by Google

« M. Th. Amtmann vient de publier une terre cuite gallo-romaine d'un grand intérêt, qui représente deux personnages, un homme et une femme, embrassés, reposant sur un lit et couverts d'une peau de bête. Sur leurs pieds est couché un chien. Lorsque j'ai publié mon *Étude sur les figurines en terre cuite de la Gaule romaine*, je ne connaissais ce groupe que par la description de M. C. Jullian. Depuis, j'ai eu occasion d'en voir un exemplaire, en moins bon état, au Musée de Salzbourg. Le sujet, si rare jusqu'à ce jour, a donc été traité dans des centres très différents. M. Amtmann pense, après M. Jullian, que le groupe de Bordeaux a sans doute été imité de certains sarcophages étrusques. Je ne crois pas que cette opinion soit suffisamment justifiée, car les sarcophages étrusques appartiennent à une époque antérieure à celle des terres cuites gallo-romaines, et, de plus, ces monuments ne se transportent pas comme une simple statuette, qui peut passer de mains en mains. On connaît des terres cuites trouvées en Gaule représentant un homme et une femme embrassés; ce sont, selon moi, ces statuettes qui ont inspiré au céramiste Pixtillus l'idée du groupe publié aujourd'hui par M. Amtmann. Pixtillus est du reste un artiste doué d'une certaine originalité, car la toilette de Vénus figurée sur une coquille trouvée aussi à Bordeaux en est une autre preuve. Il faut remarquer aussi la présence du chien (qui ne se voit pas sur les sarcophages étrusques), accroupi au pied du lit, comme sur le berceau en pierre trouvé aux sources de la Seine. C'est peut-être l'origine des représentations analogues, si fréquentes sur les pierres tombales du moyen âge. »

M. Martha se range à l'avis de M. Blanchet et fait remarquer que le sarcophage étrusque dont parle M. Jullian n'était certainement pas connu à l'époque où la terre cuite a été exécutée en Gaule.

M. de Villenoisy, associé correspondant national, présente un objet en pierre schisteuse trouvé près de Voiron par M. le commandant Rochas. Cet outil, à deux fins, sorte de pioche à main, a été découvert à la surface du sol, dans un terrain

Digitized by Google

de moraine, de l'époque glaciaire. Il est impossible de dire s'il a été taillé sur place, dans un bloc erratique, ou s'il provient d'une localité éloignée, où existe la roche schisteuse qui le compose.

Séance du 15 Février.

Présidence de M. l'abbé Duchesne, président.

Travaux.

M. Aug. Prost, membre résidant, envoie la communication suivante, dont M. Roman, associé correspondant national, donne lecture à la Compagnie :

« La Société des Antiquaires de France a bien voulu accueillir dans ses Mémoires de 1891 une étude concernant les travaux publiés jusqu'à cette date sur le groupe connu de l'anguipède et du cavalier[1]. Dans ce cadre doit être comprise une notice de M. Florschütz, parue en 1890, mais qui nous était restée inconnue, sur la découverte d'un exemplaire de ce groupe faisant partie d'un monument trouvé récemment alors à Schierstein, entre Coblence et Mayence, et déposé au Musée de Wiesbaden[2]. Le monument de Schierstein comprend un socle au-dessus duquel sont superposés deux soubassements, l'inférieur quadrangulaire, le supérieur cylindrique, surmontés d'une colonne décorée d'imbrications, ayant pour couronnement un chapiteau corinthien qui porte le groupe en question. L'ensemble ne dépasse pas trois mètres de haut; mais ce qui donne au monument toute son importance est une inscription en deux parties que M. Florschütz lit :

« 1° Sur la plinthe qui sépare les deux soubassements :

I·O·M· (*Iovi optimo maximo*)

1. *Les travaux consacrés au groupe de l'anguipède et du cavalier jusqu'en* 1891. Étude rétrospective par M. Aug. Prost. *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. LII, 1892.

2. Florschütz, *Die Gigantensäule von Schierstein, mit Tafeln.* Wiesbaden, Bechtold et comp., 1890.

Digitized by Google

« 2° Sur le soubassement inférieur :

VIC(*cius*) SENECA EQ(*ues*)
LEG(*ionis*) XXII P(*rimigeniae*) P(*iae*) F(*idelis*) E
X VOTO IN SVO PO
SVIT GRATO ET SE
LEVCO CO(*n*)S(*ulibus*) PRI
DIE KAL(*endas*) MART(*ii*)

« Un rapprochement s'impose entre cette inscription et celle du monument de Heddernheim trouvé en 1884, que nous avons donnée précédemment[1] d'après M. O. Donner von Richter. Dans l'inscription de Heddernheim, il est dit que Sedatius Stephanus (*decurio civitatis T.*), sa femme et ses enfants ont rétabli sur leur propre fonds (*in suo restituerunt*) ce monument dédié à Jupiter et à Junon (I·O·M· IVNONI REGINAE), le 3 des ides de mars, sous le consulat de Sabinus pour la deuxième fois et de Venustus (13 mars 240). A Schierstein, suivant l'inscription, le monument dédié à Jupiter (I·O·M·) est érigé sur son propre fonds (*in suo posuit*), en accomplissement d'un vœu, par Viccius Seneca (*eques legionis XXII primigeniae, piae fidelis*), la veille des calendes de mars, sous le consulat de Gratus et de Seleucus (28 février 221).

« Nous devons la connaissance tardive de la découverte de Schierstein et du travail que M. Florschütz lui a consacré à un mémoire de M. Freidhof[2], professeur au lycée de Metz, publié en 1892, sur le caractère et la signification du groupe de l'anguipède et du cavalier. L'auteur, après avoir cité cinquante-neuf exemplaires du groupe découverts avant 1892, combat toutes les explications qui en ont été données jusque-là. Les monuments qu'ils accompagnaient (Gigantensäulen, Reitersäulen) ne sont, suivant lui, ni mythologiques, ni historiques, ni allégoriques ; ce sont pour lui des monuments purement commémoratifs (Denksäulen) érigés par des cavaliers légion-

1. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, année 1886, p. 141.
2. *Die Gigantensäulen*, von prof. Freidhof, oberlehrer am Lyceum zu Metz, 1892, in-4°.

Digitized by Google

naires en mémoire de leur vie militaire (ihr Ritterleben). Dans le cavalier du groupe, il voit simplement l'image de celui qui a élevé le monument, Viccius Seneca à Schierstein, Sedatius Stephanus à Heddernheim, et le corps du géant n'a pas, dit-il, d'autre raison d'être que de fournir par sa masse un support suffisant au cheval. Dans tous les lieux où des cavaliers appartenant aux légions romaines se sont arrêtés, on peut trouver, ajoute-t-il, des monuments de ce genre (Reitersäulen). Quant à la composition du groupe, les sculpteurs en ont, dit M. Freidhof, emprunté l'idée aux bas-reliefs qui décorent certains monuments funéraires où le cheval est lancé avec son cavalier au-dessus d'un vaincu étendu sur le sol (non pas un anguipède, il est vrai, mais un homme), comme on le voit sur quatre stèles avec inscriptions de cavaliers romains au Musée de Mayence (nos 217, 224, 226, 228) et sur le revers de quelques monnaies impériales. Il y a plus d'une objection à faire à ces appréciations. Je ne m'y arrêterai pas, ne voulant faire ici autre chose que signaler la découverte du monument de Schierstein et de son inscription.

« La lecture de ce texte soulève quelques critiques. Des épigraphistes compétents proposent d'y lire à la quatrième ligne DE SVO, de ses deniers, plutôt que IN SVO, sur son fonds. Cette correction devrait alors s'appliquer probablement aussi au texte de Heddernheim, où l'on trouve dans le même cas la même locution, à moins que, admise pour celui-ci, elle ne justifiât par analogie son emploi à Schierstein. De bons estampages seraient nécessaires pour en décider[1]. En attendant, et telle qu'on nous la donne, l'inscription de Schierstein offre déjà, comme celle de Heddernheim, beaucoup d'intérêt. Il est à remarquer notamment que, dans ces deux cas, les seuls jusqu'à présent où une inscription fournisse

1. Il serait à souhaiter que, sur cet avis, quelque correspondant bénévole en situation de prendre ces estampages voulût bien les faire parvenir à la Société des Antiquaires de France à Paris. Les deux monuments sont maintenant, celui de Heddernheim au Musée de Francfort-sur-Mein et celui de Schierstein au Musée de Wiesbade. L'étude des monuments de ce genre est loin d'être épuisée. Tout renseignement sur des faits nouveaux s'y rapportant serait accueilli avec empressement par la Société.

Digitized by Google

quelques indications sur le caractère de ces monuments et sur les circonstances de leur érection, à Heddernheim et à Schierstein, leur origine se manifeste, non comme répondant à un motif d'intérêt public, soit religieux, soit militaire ou politique, mais comme procédant d'un acte de piété privée, dans l'un d'eux même, à Schierstein, en accomplissement d'un vœu contracté par un particulier (*ex voto*).

« Il est question du monument de Schierstein dans le rapport de M. Adr. Blanchet au ministre de l'instruction publique sur les musées de l'Allemagne et de l'Autriche (*Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires*, t. II, 1892). M. Adr. Blanchet signale, au musée de Mayence, trois groupes analogues; mais il ne parle ni de ceux de Carlsruhe, ni de celui de Francfort-sur-Mein (le monument de Heddernheim), ni d'aucun autre, sauf le monument de Schierstein, qu'il a vu à Wiesbade. Il ne dit rien d'ailleurs de son inscription, sinon qu'elle contient une dédicace à Jupiter (I·O·M·). Il ajoute, touchant le groupe, que des restaurations maladroites en ont dénaturé le caractère. Cette observation confirme l'impression que nous avait laissée le dessin qui accompagne le mémoire de M. Freidhof, dessin où le cheval, au lieu de poser les deux jambes de devant ou l'une d'elles au moins sur les épaules ou sur la tête de l'anguipède, comme dans les exemplaires connus, le franchit, lancé au galop, les deux jambes antérieures librement jetées en avant. C'est, pensons-nous, cette disposition défectueuse dans le dessin qui a pu, pour une part au moins, inspirer à M. Friedhof l'idée première de l'explication proposée par lui, dont nous avons dit deux mots tout à l'heure. »

M. E. Müntz, membre résidant, communique une série de textes, du v^e^ au xv^e^ siècle, établissant les rapports artistiques de l'Allemagne et de l'Italie avec l'empire byzantin. Ces textes se rapportent à Siponto (v^e^ siècle), à Ravenne et au Mont-Cassin (vi^e^ siècle), à Rome (vii^e^ et viii^e^ siècles), à Venise (x^e^ et xi^e^ siècles), à l'Allemagne (x^e^ et xi^e^ siècles), au Mont-Cassin (xi^e^ siècle), à la Sicile et à l'Italie méridionale

Digitized by Google

(XII^e siècle), à Venise et à Florence (XIII^e siècle), à Gênes et à Venise (XIV^e siècle), à la France (XV^e siècle).

M. E. Molinier, membre résidant, tout en reconnaissant l'intérêt de ces textes, déplore leur silence au point de vue du rôle que l'on attribue d'ordinaire à l'impératrice Théophanie dans l'influence exercée par les Byzantins sur l'art allemand à l'époque des Othons, et ne croit pas qu'il ait existé en Allemagne, à proprement parler, de colonies d'artistes grecs. Les artistes, d'ailleurs, se sont inspirés très souvent de modèles byzantins.

M. Durrieu, membre résidant, en ce qui concerne le manuscrit de l'Escurial dont il a été question à la dernière séance, se rangerait volontiers à cet avis.

M. E. Müntz reconnaît plutôt dans les miniatures de ce manuscrit, ainsi que dans un autre manuscrit conservé à Trèves, le fruit de la collaboration probable d'artistes byzantins.

M. l'abbé Duchesne, président, fait observer qu'il est difficile de trouver à ce point de vue des témoignages concluants en ce qui concerne les artistes laïques, mais que partout où, en Occident, il a existé des monastères grecs, on peut être certain que, dans ces monastères, il y a eu des ateliers d'artistes chargés de la décoration de l'église.

M. Gustave Schlumberger, membre résidant, demande à ce propos si l'on sait si l'impératrice Théophanie a conservé auprès d'elle des prêtres grecs.

M. Müntz répond que la chose est probable et que c'est sans doute à cela qu'il faut attribuer en partie son impopularité en Allemagne.

M. Samuel Berger, membre résidant, fait remarquer la présence dans le manuscrit de l'Escurial du saint grec Pantaléon, placé à côté de saints des diocèses de Cologne et de Constance.

M. Martha, membre résidant, communique une terre cuite peinte de Tanagra, remontant probablement au VII^e siècle; elle représente une charrue traînée par deux bœufs et conduite par un paysan. C'est une des plus anciennes représentations en relief connues de la charrue grecque.

Digitized by Google

M. Mazerolle, associé correspondant national, communique un beau médaillon en plomb, autrefois peint, faisant partie de la collection de M. Vasset. Ce médaillon offre le portrait du connétable Anne de Montmorency et ressemble beaucoup à un médaillon sans fond du Cabinet de France. Le médaillon de la collection Vasset porte un monogramme en creux, J C, qu'il est peut-être permis de considérer comme celui de Jean II Cousin († 1563).

Séance du 22 Février.

Présidence de M. l'abbé Duchesne, président.

Ouvrages offerts :

Barrière-Flavy (C.). *Documents inédits sur l'abbaye de Boulbonne, dans l'ancien comté de Foix.* S. l. n. d., in-8°.

— *Étude sur les sépultures barbares du midi et de l'ouest de la France. Industrie wisigothique.* Toulouse, s. d., in-4°.

— *La seigneurie de Navès.* Albi, 1892, in-8°.

— *Le diocèse de Pamiers.* Toulouse, 1891, in-8°.

— *Testament d'Arnulphe de Montesquiou, seigneur du Vernet* (1568). Auch, 1892, in-8°.

— *Testament de la vicomtesse de Lautrec* (1343). Toulouse, 1892, in-8°.

Blanchet (J.-A.). *Histoire monétaire du Béarn.* Paris, 1893, in-8°.

Kharousine (Nicolas). *Les Lapons de la Russie.* Moscou, 1890, in-4°.

Roman (J.). *Date de la construction du porche de la cathédrale d'Embrun.* S. l. n. d., in-8°.

— *Histoire de Ribiers, chef-lieu de canton du département des Hautes-Alpes.* Gap, 1892, in-8°.

Schlumberger (Gustave). *Description des monnaies, jetons et médailles du Béarn.* Paris, 1893, in-8°.

M. de Barthélemy, membre honoraire, fait hommage à la Société, au nom de MM. Schlumberger et Blanchet, de deux

Digitized by Google

volumes concernant les monnaies, médailles et jetons de Béarn, et s'exprime en ces termes :

« Le Béarn était l'une des plus petites provinces de France, mais son histoire monétaire, un peu négligée jusqu'à ce jour, méritait une étude particulière. On avait bien décrit un certain nombre de pièces béarnaises, mais avec peu de critique et en oubliant de consulter les documents d'archives. Cette lacune est comblée, grâce aux patientes recherches de MM. Blanchet et Schlumberger, nos confrères; le premier a réuni tout ce que l'on peut trouver sur l'histoire des monnaies, jetons et médailles; c'est une monographie qui peut être donnée comme exemple à suivre; le second s'est appliqué à la description aussi exacte que minutieuse des pièces. La monnaie de Béarn offre ce caractère curieux que, depuis le XI^e^ jusqu'au XV^e^ siècle, le type fut conservé; c'était sans doute à cause de la faveur avec laquelle les deniers de Béarn étaient reçus dans le commerce du midi.

« Deux détails ont attiré mon attention : d'abord la légende des deniers : *Pax Onor Forcas;* Hourquie étant le nom du château de Morlàas, le premier atelier béarnais, je pense que *Honor Forcas* signifie simplement le château de Morlàas; quant à PAX, ce mot, d'après M. Blanchet, pourrait faire allusion à la *Paix de Dieu*, et il faudrait voir le même sens au mot *Pax*, qui paraît sur les monnaies municipales d'Amiens. L'autre détail est relatif à la lettre S barrée qui figure sur les jetons de Jeanne d'Albret et a exercé la curiosité de plusieurs numismatistes. Le S barré fut employé très souvent au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle, et l'on n'est pas encore parfaitement fixé sur sa signification. J'ai entendu un de nos confrères proposer d'y voir l'initiale de *Signum*. Je crois que jusqu'à mieux informé le plus prudent est encore d'admettre, avec Longpérier, que cette lettre représente le mot *fermesse*, synonyme de *constance*. »

M. le baron J. de Baye, membre résidant, fait hommage à la Société d'un ouvrage russe intitulé : *Les Lapons de Russie*, par M. Kharousine qui, en même temps que son savant ouvrage, a envoyé la note suivante :

Digitized by Google

« Le livre que j'ai l'honneur d'offrir à la bibliothèque de votre éminente Société porte le titre de : ***Lapons de la Russie.*** Il a été écrit par moi à la suite d'un voyage que j'ai fait en Laponie en 1887. Envoyé par la Société impériale des amis des sciences naturelles, d'anthropologie et d'ethnographie de Moscou, j'ai traversé à pied et en bateau la presqu'île de Kola, et ce livre représente le fruit des recherches que j'ai faites pendant mon séjour parmi les Lapons, comme dans l'intérieur de leur pays, ainsi que dans la ville de Kola. Il m'a paru nécessaire de compléter mes observations personnelles sur les us et coutumes des Lapons de la Russie par les données d'autres auteurs russes et étrangers. J'ai dû tenir compte des auteurs anciens depuis le XVII^e^ siècle, vu que beaucoup de coutumes actuelles des Lapons ne peuvent s'expliquer que par la comparaison avec leurs coutumes anciennes.

« Je me suis permis, Messieurs, en vous présentant mon livre, d'y ajouter la traduction de la table des matières. »

M. le baron de Baye offre ensuite, de la part de M. Barrière-Flavy, un volume relatif à l'archéologie wisigothique de la Gaule :

« Un de nos associés correspondants, M. Barrière-Flavy, a eu l'heureuse pensée de rechercher tous les documents relatifs à l'archéologie sépulcrale de l'époque des Barbares dans le midi et l'ouest de la France. Il montrait l'an dernier, ici même et au Congrès de la Sorbonne, un grand nombre de dessins soigneusement exécutés pour prouver que la partie de la Gaule occupée par les Wisigoths était riche en vestiges contemporains de leur domination. Cette communication fixa l'attention des archéologues, ouvrit à son auteur les portes de notre Société et lui valut des encouragements bien mérités. Aujourd'hui, M. Barrière-Flavy me charge de déposer sur le bureau un volume que j'ai qualifié d'***Introduction à l'étude de l'archéologie wisigothique de la Gaule.*** Grâce à ce livre, les richesses datant de cette période, disséminées dans les musées, ne sont plus lettre morte, et la monographie que voici sera fructueusement consultée par tous ceux qui s'occupent de l'art du haut moyen âge. »

Digitized by Google

Correspondance.

M. le Ministre de l'instruction publique accuse réception, par lettre, de l'envoi de la Société destiné à l'exposition de Chicago.

M. le Ministre de l'instruction publique informe la Société que le directeur du Musée de Constantinople, Hamdy-Bey, qui a déjà offert au Musée du Louvre des objets d'art et qui est sur le point de faire un nouveau don au Musée, désirerait recevoir la collection des Mémoires publiés par la Société; il demande que la Société veuille bien disposer de ses publications en faveur d'Hamdy-Bey.

La Société consultée déclare qu'il sera fait droit à la requête de M. le Ministre dans la mesure du possible, quelques volumes de la collection étant épuisés.

Travaux.

M. Rey, membre résidant, lit une note sur le site de plusieurs châteaux élevés en Orient à l'époque des croisades :

« Les travaux auxquels je me suis livré, depuis deux ans, sur l'histoire des princes d'Antioche et des comtes d'Édesse m'ont amené à retrouver le site de plusieurs châteaux des croisades dont la position était encore inconnue ou indécise.

« Les historiens arabes mentionnent trois châteaux voisins de Sahioun qui furent pris par Salah-ed-din au mois d'août 1188[1].

« Ce sont El-Aïd, Fîha et Eblatnous: Je crois que le premier doit être retrouvé dans le Kalaat-el-Edo, situé à vingt-six kilomètres au nord de Sahioun, entre cette forteresse et la route de Djéser-esch-Schogr, à Lattakieh, qu'il commande à une distance de trois kilomètres.

« Fîha n'a point encore été identifié. Mais M. le Dr Martin Hartmann m'annonce qu'il vient de découvrir, au milieu des ruines du Kalaat-Mehelbeh, dans lequel j'avais cru recon-

1. *Historiens arabes*, t. III, p. 112.

Digitized by Google

naître le *Castellum Vetulae*, une inscription arabe qui fixe là, d'une manière certaine, le site d'Eblatnous.

« Nous lisons, à la page 685 du tome III des *Historiens arabes des croisades*, que, le 30 mai 1144, un parti de Turcomans sorti d'Alep rencontra une troupe de Francs commandés par le châtelain de Basoutha et que ce dernier fut fait prisonnier.

« Les ruines de cette forteresse sont aujourd'hui nommées Kalaat-Basout et se voient sur la rive gauche de l'Afrîn. Elles ont été visitées l'an dernier par le Dr Blankenhorn.

« Quant au château de Cresson, dépendant du comté d'Édesse, son identification avec la ville et la forteresse arménienne de Kéçoun, la moderne Kissim, ne fait plus de doute pour moi aujourd'hui.

« Enfin, parmi les autres châteaux de la même principauté cités par les historiens arabes et arméniens, nous trouvons toujours énumérée avec Ravendan et Koros, et évidemment dans leur voisinage, la forteresse nommée la *Tour du Plomb*, *Bordj-er-Rassas*. Un levé à grande échelle de cette région, qui vient de m'être communiqué par notre consul à Alep, indique, à vingt kilomètres à l'ouest d'Aïntab, entre cette ville et Ravendan, sur une colline dominant la vallée de l'Afrîn, les ruines considérables d'un château du moyen âge nommé El-Bordj, dans lesquelles je suis bien tenté, par suite de la position qu'elles occupent, de voir le Bordj-er-Rassas pris par Noureddin en 1150[1].

« Quant à la célèbre forteresse de Rahban, son identification avec Altoun-tasch-Kaleh, situé dans l'Araban-Ovassi, dernière trace du nom arménien de cette ville, a été établie par le commandant Marmier dans son étude sur le Zeugma. »

M. Durrieu, membre résidant, fait passer sous les yeux de ses confrères les photographies d'un manuscrit conservé à la Bibliothèque de l'Escurial, un Apocalypse figuré, du xve siècle, qui a appartenu à Philippe II. Les miniatures de

1. *Historiens arabes*, t. I, p. 29-481, et V. Langlois, *Cart. arm.*, p. 222.

Digitized by Google

ce manuscrit sont dues à deux peintres différents : la première partie est du milieu du XV^e^ siècle et de style flamand-parisien; la seconde partie révèle la main d'un artiste de l'école de Jean Fouquet et ressemble aux manuscrits exécutés pour la maison de Savoie. Un auteur espagnol a cru reconnaître la signature du peintre dans la devise bien connue, *Fert*, qui figure sur une miniature. M. Durrieu établit l'origine savoyarde de ce manuscrit qui, avant d'appartenir à Philippe II, a été possédé par Philibert le Beau et Marguerite d'Autriche; il figure dans l'inventaire des manuscrits de cette princesse dressé en 1523.

M. Thiollier, associé correspondant national, lit, au nom de M. Vincent Durand, correspondant de la Société, une note étendue sur le nom de lieu gaulois *Ewiranda*. On sait que ce vocable s'applique ordinairement à des localités situées aux confins des cités antiques de la Gaule. M. Vincent Durand croit pouvoir ajouter quatorze nouveaux exemples aux vingt-sept vocables représentant l'ancien nom *Ewiranda*, précédemment mentionnés par M. Julien Havet ou par M. Longnon en de récents articles publiés dans la *Revue archéologique*.

M. Longnon, membre résidant, prie M. Thiollier de vouloir bien transmettre les remerciements de la Société et les siens à M. Vincent Durand. Il réserve cependant son opinion au sujet de quelques-uns des noms cités dans la note qui vient d'être lue. Il exprime aussi le regret de voir que le sens de « limite » ou de « frontière, » qu'aurait en patois bas-poitevin le mot *ingrandes*, soit seulement attesté par l'abbé Voisin, étranger à la contrée, et dont les allégations ont toujours besoin d'être sérieusement contrôlées. Toutefois M. Longnon, tout en faisant ses réserves sur quelques points de la communication de M. Vincent Durand, reconnaît le bien fondé de son mémoire.

Digitized by Google

Séance du 1er Mars.

Présidence de M. l'abbé Duchesne, président.

Ouvrages offerts :

Gauthier (Gaston). *Monographie de la commune de Beaumont-la-Ferrière*. Nevers, 1892, in-8°.

Germain (Léon). *La cloche de Sarbazan (Landes)*. Nancy, 1892, in-8°.

— *Le Musée de Longwy et ses taques de foyer*. Montmédy, 1893, in-8°.

— *Table d'horloges solaires gravée par Jean Appier Hanzelet*. Nancy, 1893, in-8°.

Travaux.

Au nom des commissions nommées à cet effet, MM. Lecoy de la Marche et Durrieu lisent des rapports favorables sur les candidatures de MM. Gaston Gauthier et Wilhelm au titre d'associé correspondant national. On procède au vote, et les deux candidats, ayant obtenu le nombre de voix exigé par le règlement, sont proclamés associés correspondants nationaux, M. Gaston Gauthier à Saint-Martin d'Heuille (Nièvre) et M. Wilhelm à Pantin (Seine).

M. Prou, membre résidant, donne lecture d'une note envoyée par M. René Vallette, associé correspondant national à Fontenay-le-Comte :

« Une importante découverte archéologique vient d'être faite à l'Isleau-les-Vases, près Nalliers (Vendée), dans l'une de ces épaisses couches de cendres, échelonnées sur les côtes de l'ancien golfe des Pictons, et dont l'origine, à coup sûr très ancienne, n'a pu encore être exactement définie par la science antique.

« Il s'agit d'une sépulture gallo-romaine qui rappelle, presqu'en tous points, celle mise naguère au jour à Saint-Médard, près Fontenay, par feu Benjamin Fillon.

Digitized by Google

« La fosse renfermait les débris d'un épais cercueil en bois, garni de larges armatures de fer. Le squelette était comme à Saint-Médard, celui d'une femme jeune, dont la tête, retirée seule intacte de la terre et encore pourvue de toutes ses dents, reposait sur une petite plaque de métal sans inscription visible.

« Autour du corps : une trentaine de vases en terre rouge ou noire, des assiettes, dont l'une porte au revers le graffite SIINA, — sans doute le nom de la défunte, — et de nombreuses coquilles, palourdes et huîtres.

« Un peu au-dessus du cercueil, à droite : les débris d'un coffre à armature en os, où se trouvaient enfermés une cinquantaine de vases et fioles en terre d'un blanc verdâtre ou bleuâtre, de toutes formes, de toutes dimensions, et pour la plupart en parfait état de conservation.

« Ces différents objets, dont le nombre et la variété donnent à cette découverte une valeur archéologique incontestable, sont conservés par M. Marais, l'heureux inventeur de la sépulture et le propriétaire du terrain. »

M. Prou fait ensuite circuler des dessins des principaux objets mis au jour.

M. Kharousine lit un mémoire sur les *kourganes* ou monuments funéraires surmontés de *tumuli* de la Russie centrale. Il passe en revue les différentes formes de ces monuments dans lesquels les morts ont été inhumés ou incinérés. Les monuments à inhumation sont d'origine russe; quant aux autres, on a cru y reconnaître des vestiges de la civilisation finnoise; mais cette opinion est démentie par l'étude des crânes retrouvés dans les kourganes. Les Finnois sont brachycéphales; or, les crânes trouvés dans ces sépultures sont polychocéphales. Ces monuments, du XI^e^ et du XII^e^ siècle, ne sauraient donc être d'origine finnoise.

M. l'abbé Bernard, associé correspondant national, présente un médaillon en ivoire, monté en argent doré, datant du XVIII^e^ siècle. On y voit d'un côté la communion de saint Jérôme, de l'autre saint Bonaventure.

Digitized by Google

M. Prou, membre résidant, signale la forme *Areverno* pour *Arverno* sur des monnaies mérovingiennes de Clermont-Ferrand. Il convient de rapprocher cette orthographe du passage suivant : *Arevernus*, *ante obsta*, qu'on lit dans un glossaire étymologique du v^e^ siècle, bien connu d'ailleurs, et que vient de rééditer M. Mommsen dans les *Chronica minora*, p. 613.

Il est intéressant de constater qu'une étymologie proposée au v^e^ siècle a eu assez de succès pour exercer une influence sur l'orthographe, et cela jusqu'à la fin du VII^e^ siècle.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, entretient la Société des fouilles exécutées à Belval-Bois-des-Dames (Ardennes), par M. Roger Graffin :

« Sur le parcours de la voie romaine de Reims à Trèves, en traversant l'Argonne, on rencontre le plateau d'Herbeaumont à Belval-Bois-des-Dames. M. Roger Graffin, ancien élève de l'École pratique des hautes études, a fait sur ce point, en 1892, d'intéressantes découvertes. Une première trouvaille eut lieu au mois de février 1892. Un cultivateur du pays, nommé Champeaux, rencontra, en labourant son champ, une pierre ornée de sculptures en bas-relief. C'était le débris d'une figure drapée dont il ne restait que la partie inférieure. Le personnage représenté est vêtu d'une tunique qui descend jusqu'au mollet; la jambe au-dessous de la tunique et les pieds sont nus. La main est mutilée; elle devait être presque fermée, retenant deux cordelettes d'où pendent élégamment, retenus par la tête, deux oiseaux de la grosseur d'un pigeon. Ce fragment de sculpture paraît avoir appartenu à une stèle.

« Quelques jours après cette première trouvaille on exhuma au même endroit une autre pierre ornée de feuilles d'acanthe. Ces deux découvertes décidèrent M. Roger Graffin à entreprendre des fouilles sur ce point. Il en obtint facilement l'autorisation du propriétaire du terrain, M. Philippoteaux-Drappier, de Sedan.

« Pendant plus de vingt jours les fouilles eurent lieu sans résultat important. On découvrit enfin un énorme bloc de

Digitized by Google

pierre représentant *un lion dévorant un taureau*. A peu de distance, un autre groupe représentant *un géant* (Hercule?) *luttant avec un lion* fut également mis au jour; le piédestal était encore en place. Ces deux groupes semblent avoir été placés à quatre mètres l'un de l'autre.

« Voici, du reste, la description des monuments découverts par M. R. Graffin :

« 1° Lion terrassant un taureau. Groupe de grandes dimensions.

« 2° Tête barbue, de l'époque des Antonins.

« 3° Tête de jeune fille avec de longs cheveux.

« 4° Géant luttant contre un lion. Groupe de grandes dimensions avec son piédestal. Le lion est dressé contre le géant, dont il ne reste que les deux jambes; un tronc d'arbre servant d'appui à la figure est encore visible.

« 5° Tête de dauphin avec des traces de couleur rouge.

« 6° Corps d'un bélier.

« 7° Fragment d'une frise sculptée. Une femme jeune, presque nue, est représentée à demi couchée sur une élégante draperie. Elle tient une lyre de la main gauche et le plectrum dans la main droite. Un homme nu, qui semble suspendu dans l'air, soutient devant elle une grande corbeille.

« 8° Fragment de tuile.

« 9° Vase de terre cuite.

« 10° Clous.

« 11° Feuillages et moulures diverses. Fragment de chapiteau.

« 12° Débris d'une inscription. Angle supérieur gauche d'une inscription monumentale. Malheureusement, deux lettres seules subsistent : un I et un C. Cette dernière lettre pourrait aussi bien appartenir à la moitié d'un O. Les caractères sont d'une forme soignée.

« Telles sont les précieuses découvertes faites par M. R. Graffin. Leur intérêt est d'autant plus considérable que le département des Ardennes n'a fourni jusqu'ici à l'archéologie romaine qu'un nombre très limité de documents. »

Digitized by Google

SCUPLTURES DÉCOUVERTES A BELVAL-BOIS-DES-DAMES (ARDENNES)

Digitized by Google

Digitized by Google

SCUPLTURES DÉCOUVERTES A BELVAL-BOIS-DES-DAMES (ARDENNES)

Digitized by Google

Digitized by Google

SCUPLTURES DÉCOUVERTES A BELVAL-BOIS-DES-DAMES (ARDENNES)

Digitized by Google

Digitized by Google

Séance du 8 Mars.

Présidence de M. d'Arbois de Jubainville, vice-président.

Ouvrages offerts :

Cloquet (L.). *La châsse de Notre-Dame de Tournai*. Tournai, s. d., in-8°.

Tour (H. de la). *Atlas de monnaies gauloises*. Paris, 1892, in-4°.

Vaillant (V.-J.). *Notes boulonnaises. A propos des statuettes en bronze de taureaux du Musée de Boulogne-sur-Mer*. Boulogne-sur-Mer, 1893, in-8°.

Travaux.

M. le Président fait part à la Société de l'élection de M. Eugène Müntz comme membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et le félicite au nom de ses confrères.

M. le baron de Baye, membre résidant, présente les photographies d'un certain nombre d'objets découverts par M. Savenkov :

« Dans la séance du 27 février, j'entretenais l'Académie des sciences d'importantes découvertes archéologiques faites par M. Savenkov au nord de la Mongolie, dans la Sibérie orientale. Je désire simplement communiquer à la Société les photographies des objets les plus curieux que j'ai pu voir et étudier à l'exposition de Moscou.

« Le fait le plus considérable acquis à la science par M. Savenkov réside dans l'existence de l'homme à l'époque paléolithique avec le mammouth et le rhinocéros tichorinus dans la vallée de l'Iénisséi, près de Krasnoïarsk. Les traces de l'industrie humaine associées aux restes de ces animaux en sont la preuve.

« Toujours dans la même région, mais avec une faune moins ancienne, ont été trouvés des silex finement taillés, des instruments et des sculptures en os. Plusieurs de ces

Digitized by Google

sculptures représentent des cervidés, probablement des élans. Mais la plus curieuse d'entre elles doit être considérée comme une figuration conventionnelle et pourrait bien être le prototype de ces bronzes permiens en forme de chouette qui se retrouvent dans plusieurs musées de la Sibérie.

« Nous pensons que M. Savenkov a constaté des faits et découvert des objets qui, par leur importance et leur nouveauté, devront renverser ou au moins modifier certaines théories relatives à la haute antiquité de l'homme. »

M. Samuel Berger, membre résidant, communique à la Société le fruit de ses recherches sur la manière dont était distribué le travail dans les ateliers de miniaturistes du moyen âge. Les peintres travaillaient d'après des modèles ou d'après de simples indications écrites.

Dans les bibles latines, à partir du règne de saint Louis, les peintres ont généralement travaillé d'après des indications écrites et quelquefois ces indications sont mises en évidence comme de véritables rubriques. Les légendes sont généralement en français, mais on en rencontre en allemand, même dans des manuscrits exécutés dans notre pays. Quelquefois enfin le peintre ne s'est pas conformé exactement au sujet qui lui avait été indiqué.

M. Durrieu, membre résidant, confirme les observations de M. Berger; il a retrouvé les mêmes manières de procéder dans les manuscrits contenant des textes profanes. Quelques-uns des exemples qu'il cite sont particulièrement curieux; on trouve des indications de peintures à faire en français dans des manuscrits méridionaux; on trouve aussi des notes en flamand dans des manuscrits français; enfin, dans un manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal, le *Décaméron* de Boccace, l'une de ces notes mentionne un peintre nommé Renier, fort connu à la fin du XIV^e^ siècle.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, fait une communication relative à une réplique romaine de l'*Hermès* de Praxitèle, découvert à Olympie. Ce bronze, provenant des environs d'Auxonne, fait partie de la collection de M. Bul-

Digitized by Google

liot, à Autun, et permet de faire une restitution parfaite du célèbre groupe.

M. Héron de Villefosse signale encore deux monuments reproduisant l'*Hermès* : un bas-relief en pierre trouvé en Lorraine et une patère en argent qui fait partie des collections du Musée de l'Université de Turin. Tous ces monuments concourent à établir que l'*Hermès* tenait bien de la main droite une grappe de raisin, et non des crotales, un caducée, une corne d'abondance ou une bourse, comme on l'a quelquefois prétendu.

Séance du 15 Mars.

Présidence de M. l'abbé Duchesne, président,
et de M. d'Arbois de Jubainville, vice-président.

Ouvrages offerts :

Carton (le Dr). *De Tunis à Dougga.* Lille, 1893, in-8°.
— *La colonisation chez les Romains.* Paris, 1893, in-8°.
Strzygowski (Jos.). *Der Silberschild aus Kertsch (matériaux pour l'archéologie russe publ. par la Commission impériale).* Saint-Pétersbourg, 1892, in-4°.

M. de Baye, membre résidant, fait hommage à la Société, de la part de M. le professeur Strzygowski, d'un mémoire relatif à un disque en argent trouvé dans un hypogée de Kertsch :

« M. le professeur Strzygowski m'a prié d'offrir à la Compagnie le mémoire publié par lui sur un monument fort remarquable trouvé dans un hypogée de Kertch, sur le versant nord-est du mont Mithridate. L'objet décrit dans le mémoire et figuré sur la belle planche qui l'accompagne est en argent; il a la forme d'un disque ou d'un plat. L'auteur le rapproche des pièces analogues conservées à Paris, à Vienne, à Madrid, ou trouvées à Florence et à Pérouse. Mais il commet une erreur en désignant toutes ces pièces d'orfèvrerie sous le nom de *clipei*. A. de Longpérier, dès 1879,

Digitized by Google

a prouvé que cette dénomination était inexacte et lui a très heureusement substitué celle de *missorium*. Le missorium de Kertch est un exemplaire de plus à ajouter à la liste dressée par ce savant. M. Strzygowski rapproche la représentation d'un empereur triomphant des portraits figurés sur les mosaïques de Ravenne ; il note que le monogramme tracé sur le bouclier du soldat se trouve aussi dans la mosaïque de Saint-Vital, et propose de voir sur le disque de Kertch l'empereur Justinien. Sans être aussi affirmatif, nous pouvons le considérer comme un spécimen d'orfèvrerie du plus haut intérêt appartenant à la première époque byzantine, c'est-à-dire au vr^e^ siècle. »

Correspondance.

La Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune (Côte-d'Or) écrit à la Compagnie pour lui demander de s'associer à un vœu émis par elle au sujet de la gratuité de la communication des actes de l'état civil dans l'intérêt des recherches historiques.

La Société consultée s'associe à ce vœu.

Travaux.

M. Eugène Müntz, membre résidant, entretient la Société des peintures exécutées, au début du xv^e^ siècle, au Palais ducal de Venise par le Pisanello. Il reconstitue ces compositions, depuis longtemps détruites, au moyen des dessins de Pisanello conservés soit au Louvre soit au Musée Britannique.

M. Frossard, associé correspondant national, pasteur à Bagnères-de-Bigorre, fait la communication suivante :

« A Lannemezan, chef-lieu de canton des Hautes-Pyrénées, pendant l'automne de 1892, on a démoli une ancienne chapelle dédiée à saint Roch et située sur le terrain du marché au bétail.

« Sous les fondations de la chapelle, on a trouvé un vase

Digitized by Google

oblong de poterie grossière renfermant environ 400 pièces d'argent. Ces pièces étaient exclusivement des oboles et des demi-oboles de Centulle, comte de Béarn; elles sont actuellement aux mains de M. Lebe, percepteur des contributions à Lannemezan.

« Ces oboles et demi-oboles sont à fleur de coin ou légèrement oxydées, pesant un gramme et cinq décigrammes avec une faible tolérance, et ne présentent rien de nouveau dans leur type ou leurs légendes.

« Dans le voisinage, on a trouvé aussi une poignée des mêmes pièces agglutinées en une masse. »

A cette occasion, M. Frossard signale les interprétations différentes de la légende FORCAS, très fréquente sur ces monnaies.

M. Blanchet et M. Schlumberger prennent successivement la parole sur cette question et émettent tous deux l'avis qu'il est à peu près impossible de donner une solution certaine de cette légende.

M. Prou pense que cette légende désigne des fourches patibulaires.

M. Mowat demande si le mot *Forcade*, *la Fourcade*, ne désignerait pas bien souvent un embranchement de chemin.

M. le pasteur Frossard, à propos d'une communication récente de M. de Baye (séance du 8 mars), émet l'avis que la présence d'objets en ivoire travaillé constatée dans tel ou tel endroit ne peut servir à constater l'existence de l'homme à une époque préhistorique correspondante à celle à laquelle ont vécu les animaux dont les os ont été sculptés. Dans la plupart des cas, ces ivoires sculptés sont des ivoires fossiles; il fait passer sous les yeux de ses confrères un fragment de figurine humaine trouvé l'an dernier dans les Landes, dans les fouilles de Brassempouy; ce fragment est sculpté dans un morceau d'ivoire fossile.

M. l'abbé Duchesne, membre résidant, informe la Société que parmi les présents offerts par le sultan au pape se trouve un fragment d'inscription chrétienne trouvé en Phrygie, à

Digitized by Google

Hiéropolis. C'est l'épitaphe de l'évêque Abertius Marcellus, dont le texte complet n'est connu que par des copies insérées dans des recueils hagiographiques. Il en existe un autre fragment, jadis découvert et emporté en Angleterre par M. Ramsay. M. l'abbé Duchesne est heureux d'apprendre à la Société que, grâce à son intervention, M. Ramsay vient d'envoyer à Rome ce fragment qui complétera, autant que faire se peut, l'inscription offerte par le sultan.

Séance du 22 Mars.

Présidence de M. l'abbé Duchesne, président.

Ouvrages offerts :

Baye (le baron J. de). *Souvenir du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques*, XIe session. Moscou, 1892; Paris, 1893, in-8°.

Julien-Laferrière (L.). *L'art en Saintonge et Aunis*. Toulouse, 1892, in-fol.

Roy (Maurice). *Un épisode de la Fronde*. Sens, 1893, in-8°.

M. Prou, membre résidant, fait hommage, au nom de M. Maurice Roy, d'un mémoire intitulé *Un épisode de la Fronde*.

Correspondance.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. de Rossi remerciant la Société de l'avoir élu associé correspondant étranger honoraire.

Travaux.

M. Durrieu, membre résidant, communique un tableau de Pisanello récemment acquis par le Musée du Louvre. Ce tableau, qui représente une des deux femmes de Lionel d'Este, est très probablement le pendant du portrait de

Digitized by Google

Lionel donné par le sénateur Morelli au Musée de Bergame. C'est une œuvre très importante d'un maître qui a joué un rôle important dans l'histoire artistique du XV^e^ siècle, dont les peintures sont très rares, et qui n'est guère connu que par ses médailles et les dessins conservés au Louvre dans le recueil Vallardi.

M. Molinier, membre résidant, à propos des papillons qui sont peints sur le fond de ce portrait, rappelle la signification symbolique qu'on attachait au XV^e^ siècle à cette représentation.

M. Saglio, membre résidant, présente une bague en or niellé du XII^e^ siècle, offerte au Musée du Louvre par M. Corroyer. Cette bague, suivant une tradition admise par ses premiers possesseurs, aurait été trouvée à Notre-Dame de Paris, dans le tombeau de l'évêque Maurice de Sully. Cette attribution pourra peut-être plus tard être confirmée en étudiant les procès-verbaux des fouilles de l'église Notre-Dame.

M. Delaborde, membre résidant, fait remarquer que les tombeaux de Notre-Dame ont été fouillés au XVIII^e^ siècle, et qu'il n'a pas souvenance que l'on ait rencontré celui de Maurice de Sully.

M. Saglio présente ensuite un ivoire remontant au moins au VI^e^ siècle, acquis dernièrement par le Louvre et provenant, selon toute vraisemblance, de la décoration d'un fauteuil du genre de celui qui est conservé au Dôme de Ravenne. Sur ce bas-relief sont sculptés de nombreux personnages écoutant la prédication d'un apôtre qui doit être saint Paul. Au fond, est représentée une ville construite à la romaine. Aux fenêtres et aux balcons de tous les édifices se pressent de nombreux personnages. C'est un monument exécuté en Italie et non à Byzance, ainsi que pourraient le faire croire au premier abord certains détails de costume.

M. l'abbé Duchesne, président, insiste sur le type de l'apôtre, qui est bien celui que l'iconographie chrétienne attribue d'ordinaire à saint Paul; certaines des scènes repré-

Digitized by Google

sentées dans le fond de ce bas-relief pourraient se rapporter à des passages des Actes des Apôtres relatifs à saint Paul.

M. Babelon, membre résidant, fait la communication suivante :

« Dans notre séance du 4 juin 1890, j'ai annoncé à la Société que le Cabinet des Médailles avait fait l'acquisition, à la vente de la collection Eugène Piot, d'un grand *missorium* romain en argent, représentant Hercule qui étouffe le lion de Némée. J'ai établi qu'avant d'entrer dans la collection du marquis Carlo Trivulzio, mort en 1789, ce monument avait appartenu au comte Pighini, d'Imola. En même temps, je soumettais à la Société un dessin publié en 1817 par Grivaud de la Vincelle, représentant une patère décorée du même sujet, et, malgré certaines différences de détail, surtout dans les dimensions, je croyais pouvoir conjecturer avec quelque vraisemblance que le plat, publié par Grivaud comme ayant été trouvé dans les environs de Strasbourg, et le *missorium* du Cabinet des Médailles n'étaient qu'un seul et même monument. M. Héron de Villefosse voulut bien même appuyer cette conjecture et lui donner un caractère plus accentué et plus affirmatif.

« Eh bien, il n'en est rien. Cette conjecture doit être abandonnée. Il s'agit en réalité de plats différents, et voici les arguments qui l'établissent d'une manière indiscutable.

« Ayant appris qu'il existait au Musée des Antiques, à Copenhague, un plat en bronze représentant le même sujet, je m'adressai à M. Francis Beckett pour obtenir une photographie et des renseignements, et voici un extrait de la réponse obligeante de ce savant :

« La coupe en bronze du Cabinet des Antiques, à Copen-
« hague, a une hauteur de 28 millimètres et un diamètre de
« 15 centimètres. Avant 1786, elle appartenait au ministre
« d'État danois Ove Höegh Guldberg, et cette année-là même
« elle fut publiée en estampe et décrite comme faisant partie
« de la collection de ce ministre dans un ouvrage intitulé :
« *Samling af ægyptiske og romerske Oldsager* (collections d'an-
« tiquités égyptiennes et romaines), par Johannes Wiedewelt,

Digitized by Google

« in-fol., pl. XXIII. — Guldberg mourut en 1808, et la « coupe a dû être acquise pour le musée danois vers cette « époque[1]. »

« Ainsi, tandis que le *missorium* d'argent du Cabinet des Médailles a un diamètre de 40 centimètres, la coupe en bronze du Musée de Copenhague ne mesure que 15 centimètres. Mais, si l'on compare ces deux monuments, on reconnaîtra sans la moindre hésitation que la coupe de Copenhague n'est que la reproduction, dans des dimensions moindres, de notre *missorium*. Elle est de fabrication moderne; elle date vraisemblablement de la Renaissance, et il faut la rapprocher des nombreuses plaquettes en bronze, imitées de l'antique, faites à cette époque et représentant également Hercule qui étouffe le lion de Némée.

« Mais ce n'est pas tout. La coupe en bronze du Musée de Copenhague ne saurait être la même que celle qu'a publiée Grivaud de la Vincelle en 1817, et qui, remarquons-le bien, est aussi en bronze. Grivaud affirme que la coupe dont il donne le dessin a été trouvée dans les environs de Strasbourg; or, dès avant 1786, la coupe de Copenhague appartenait au ministre danois Guldberg. La coupe de Grivaud a 185 millimètres de diamètre; celle de Copenhague n'en mesure que 150. Enfin, certains détails dans la disposition du sujet achèvent de dissiper tous les doutes : par exemple, le carquois qui se trouve aux pieds d'Hercule est rempli de flèches empennées sur le dessin de Grivaud, tandis que les flèches ne sont pas figurées sur le monument de Copenhague. Les branches de l'arbre offrent aussi des dispositions caractéristiques et des différences significatives; il en est de même pour certains détails anatomiques de l'Hercule et du lion. Bref, la comparaison attentive ne laisse subsister aucun doute, quelque inexact qu'on puisse supposer le dessin de Grivaud de la Vincelle.

« La conclusion à tirer de tout ceci, c'est que le plat d'argent du Cabinet des Médailles, qui remonte au v^e^ siècle de

1. La coupe de bronze du musée danois se trouve publiée de nouveau par M. Francis Beckett dans le *Tidskrift for Kunstindustrie*, année 1892.

Digitized by Google

notre ère, a servi de modèle à l'époque de la Renaissance pour la fabrication de coupes en bronze qui en sont l'imitation servile jusque dans les moindres détails. Deux de ces coupes en bronze nous sont connues : l'une est conservée au Musée de Copenhague; l'autre, trouvée dans les environs de Strasbourg, est aujourd'hui perdue. Nous avons ainsi, par une fortune assez rare, à la fois le modèle antique et les pastiches de la Renaissance. »

Séance du 29 Mars.

Présidence de M. l'abbé Duchesne, président.

Travaux.

M. Corroyer, membre résidant, présente un bronze antique trouvé à Bavay. C'est une statuette d'homme casqué et blessé, tenant un candélabre en partie en argent, reproduisant par son attitude un type iconographique réservé généralement aux amazones.

M. Babelon demande si l'on est certain que ce bronze ait été trouvé à Bavay; beaucoup de monuments antiques ont passé faussement pour y avoir été découverts.

M. Collignon retrouve dans ce bronze une imitation lointaine de l'amazone Mattei; mais c'est une interprétation, car l'amazone n'est point blessée et s'enlève sur une lance pour monter à cheval.

Une discussion, à laquelle prennent part MM. Charles Ravaisson, Babelon et Collignon, s'engage au sujet de certaines particularités de ce bronze.

M. Audollent, associé correspondant national, communique un certain nombre de photographies qu'il a prises récemment à Carthage, et en particulier les photographies des fouilles que le P. Delattre a menées à bien au sud-ouest de la colline de Byrsa.

Ces fouilles, où l'on a découvert des tombeaux puniques,

Digitized by Google

des constructions romaines et byzantines, et même un cimetière arabe, corroborent l'idée de M. Salomon Reinach et du P. Delattre que Byrsa n'était pas, à l'origine tout au moins, la citadelle punique. Elle ne le devint que plus tard, peut-être seulement à l'époque romaine.

Séance du 5 Avril.

Présidence de M. l'abbé Duchesne, président.

Ouvrages offerts :

Durrieu (Paul). *Le nom, le blason et l'origine de famille de l'historien Juvénal des Ursins.* Paris, 1892, in-8°.

Ledain (Bélisaire). *Savary de Mauléon et le Poitou à son époque.* Saint-Maixent, 1892, in-8°.

Perrin (l'abbé Élie). *L'archéologie religieuse en Franche-Comté.* Besançon, 1893, in-8°.

Travaux.

M. Guillaume, membre résidant, à propos du bronze présenté par M. Corroyer dans la dernière séance, demande à affirmer que ce bronze, d'après tous les renseignements qu'il a recueillis, provient réellement de Bavay.

M. Molinier, membre résidant, à propos du même objet, dit qu'au premier abord il a été fâcheusement impressionné et qu'il a fait part de ses doutes à M. Corroyer, qui l'a prié de l'examiner. Ces doutes sont aujourd'hui dissipés; la patine, le métal des pièces rapportées après la fonte et d'après des procédés antiques pour suppléer à certains défauts, des incrustations de bronze très rouge destinées à simuler le sang sortant de la blessure constituent une série de témoignages qui ne lui permettent pas de mettre en doute l'authenticité du bronze présenté par M. Corroyer.

M. Babelon, membre résidant, est d'un avis différent; il voudrait avoir des renseignements exacts sur la trouvaille et ne peut admettre surtout que le candélabre soit antique.

Digitized by Google

M. Ravaisson-Mollien, membre résidant, reconnaît par contre des caractères d'antiquité incontestables dans le modèle du nu et de la figure, qui ont bien le style antique; mais il convient de séparer le bronze de son attribut, qui peut être une addition gallo-romaine; quant à la figure elle-même, elle peut dater de l'époque d'Hadrien.

M. de Geymuller demande si l'on connaît des lampadaires antiques de ce style.

M. de Kersers annonce la découverte à Bourges, en janvier 1893, de plusieurs stèles épigraphiques romaines présentant quelques noms inconnus dans l'épigraphie du centre et paraissant appartenir aux idiomes locaux.

Au même endroit, ont été trouvées deux têtes en ronde bosse très finement traitées : l'une d'homme, et qui paraît être du Ier siècle, l'autre de femme, moins fine, et qui paraît appartenir au IIe siècle; elle a fait partie d'une cariatide. M. de Kersers présente à l'appui de sa communication de belles photographies dues à M. des Meloises.

M. l'abbé Guichard, associé correspondant national à Pupillin, demande à faire passer sous les yeux de la Compagnie quelques objets antiques découverts au cours de ses fouilles à Grozon (Jura) en 1892, et qu'il vient de présenter au Congrès des Sociétés savantes.

M. Guichard, en continuant ses fouilles à Grozon, vient de découvrir les restes d'une église mérovingienne. Tout autour de l'église, et dans l'enceinte même de l'édifice, les fouilles ont fait apparaître de très nombreuses sépultures des diverses époques dans leur ordre chronologique. Tout au fond, sépultures romaines caractérisées par leur mobilier funéraire, fibules, médailles, poteries; plus haut, tombes mérovingiennes avec leur cortège de fibules et de boucles de ceinturons si caractéristiques; et, presque à la surface enfin, inhumations du Xe et du XIe siècle, avec les monnaies de l'époque.

Parmi les objets les plus intéressants que M. Guichard soumet à la Compagnie, il faut noter : une belle fibule qua-

Digitized by Google

drangulaire en or à neuf cabochons sertis symétriquement dans le champ, ornée de filigranes qui accusent un bon travail; une fibule en argent doré, en forme d'umbo de bouclier, ornée au sommet d'un saphir, également avec entrelacs et arabesques filigranes; une fibule en bronze, figurant un sanglier à la course, les soies hérissées, émaillé d'une pâte de verre verdâtre. Les deux premières de ces fibules sont manifestement mérovingiennes ou tout au moins de la période de transition.

Outre ces bijoux, les travaux ont rendu au jour une quantité d'objets antiques d'une moindre importance : fibules communes, rouelles, tintinnabula, boucles de ceinturons, médailles et quelques armes généralement en mauvais état de conservation.

M. Guichard, au nom de M. L. Robert, conservateur du Musée de Lons-le-Saunier, annonce ensuite la découverte d'une cachette de fondeur ou de marchand ambulant de l'âge du bronze, consistant en plus de 300 faucilles à l'état de neuf. Les deux spécimens qui sont exposés sur le bureau donnent une idée de la richesse archéologique de cette trouvaille faite à Briod, près de Lons-le-Saunier, dans un canton littéralement couvert de tumulus.

M. Paul Durrieu communique quelques observations sur les indications relatives aux travaux exécutés par les peintres, indications qui se rencontrent dans un certain nombre de manuscrits. Il étudie surtout les manuscrits historiques ou littéraires et cite particulièrement un manuscrit du *Roman de la Licorne*, du milieu du XIV^e^ siècle, dans lequel ces indications sont très explicites; dans quelques manuscrits, on retrouve également de précieuses indications au sujet du prix des miniatures.

M. Samuel Berger, membre résidant, donne à son tour des renseignements sur un certain nombre de manuscrits de la Bible, ornés de miniatures. Il montre une Bible possédée par la Bibliothèque nationale et cite une Bible du British Museum, écrite en 1312 par un prisonnier du Châtelet à

Digitized by Google

Paris, Bible qui a été ensuite copiée en 1317 (Bibliothèque de l'Arsenal) ; on saisit ainsi sur le fait de véritables entreprises de librairie. Il insiste sur le caractère peu artistique de certaines miniatures contenues dans des Bibles du XIII^e^ et du commencement du XIV^e^ siècle et sur ce fait que ces manuscrits portent souvent peu d'indications relatives aux peintures, parce que les modèles abondaient ; quelquefois, on ne s'est, du reste, pas conformé à ces indications ; parfois aussi les rubriques insérées dans le texte n'ont pas de rapport avec le sujet représenté.

Séance du 12 Avril.

Présidence de M. l'abbé DUCHESNE, président.

Ouvrages offerts :

JANVIER (A.). *Livre d'or de la municipalité amiénoise*. Paris, 1893, in-8°.

MARSAUX (l'abbé). *Dais d'autel de Sérifontaine (Oise)*. Caen, 1893, in-8°.

— *Tournois de Chambly et de Bailleul-sur-Esches*. Beauvais, 1892, in-8°.

MÜLLER (l'abbé Eug.). *Note sur les caractéristiques des saints Côme et Damien*. Beauvais, 1891, in-8°.

— *Promenade archéologique*. Beauvais, 1891, in-8°.

— *Quatre chartes inédites*, 1263-1265. Senlis, 1892, in-8°.

— *Excursion archéologique à Monchy-Saint-Éloy, Mogneville, Liancourt, etc.* Senlis, 1892, in-8°.

— *Vingt-neuf chartes originales concernant l'abbaye de Chaalis*, 1155-1299. Senlis, 1892, in-8°.

ROSIÈRES (Raoul). *Histoire de la société française au moyen âge*. Paris, 1884, 2 vol. in-8°.

— *L'architecture dite gothique doit-elle être ainsi dénommée ?* Paris, 1892, in-8°.

Correspondance.

M. R. Rosières, présenté par MM. A. Bertrand et E. Müntz, écrit pour solliciter le titre d'associé correspondant national

Digitized by Google

à Meulan. Le président désigne MM. Delaborde, Gaidoz et Prou pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. Collignon, membre résidant, soumet à la Société une tête inédite en marbre appartenant au Musée Britannique. Cette tête paraît devoir être attribuée à l'ancien art attique du VI^e^ siècle.

A propos de cette communication, M. Heuzey dit qu'il a toujours considéré le bas-relief attique d'ancien style, désigné par l'indication : « Femme montant dans un char, » comme représentant certainement une figure virile. Elle est vêtue d'une chlamyde jetée sur les deux épaules à la manière archaïque; mais, sous ce vêtement, on voit très bien qu'il n'y en a aucun autre, et la tunique longue, qui seule pourrait faire reconnaître une femme, n'y apparaît en aucun endroit, particulièrement au bas des jambes qu'elle devrait couvrir.

M. Ch. Ravaisson-Mollien, membre résidant, présente de nouvelles observations à propos de la statuette de bronze trouvée à Bavay et présentée par M. Corroyer. Il dit que le bronze de Bavay peut remonter au siècle d'Hadrien et qu'il représente un héros blessé, non une amazone aux formes viriles, ce héros ayant pu s'appuyer d'abord sur une arme au lieu de porter un lampadaire.

M. Collignon s'étonne de certains détails du vêtement qu'il ne s'explique pas.

M. Heuzey, sans entrer dans le fond du débat, et bien que peu favorablement impressionné par le bronze dont l'authenticité est en discussion, dit seulement que le costume de la figure ne lui paraît pas présenter les incorrections et les impossibilités que l'on y relève. L'*exomide* est bien ajustée comme elle doit l'être, c'est-à-dire non comme une tunique dont on aurait dépassé l'une des manches, mais comme un vêtement spécial, sorte de longue bande rectangulaire agrafée transversalement sur une seule épaule. Quant à la *chlamyde*, elle offre un arrangement rare, mais qui est justifié par une

Digitized by Google

statue récemment découverte; le manteau, tout en conservant son agrafe, n'est pas passé autour du cou, mais reste négligemment accroché sur l'épaule gauche. C'est l'ajustement de l'Hermès de Praxitèle; il serait curieux qu'il ait pu être deviné par un bronzier moderne appartenant à la première moitié de ce siècle.

M. Babelon renouvelle l'expression de ses doutes au sujet de la provenance de cet objet. La patine qui paraît antique n'est nullement, d'après lui, un argument en faveur de l'antiquité, et les renseignements manquent sur la trouvaille.

M. Guillaume dit que l'objet a été trouvé récemment en creusant une cave.

M. Babelon ne comprend pas l'addition du lampadaire à une époque antique. Le bronze porte des traces de soudure, et c'est très probablement à la même époque qu'il a reçu cet appendice, et cette époque peut être très moderne. Cette constatation paraît peu favorable à une origine antique.

Séance du 19 Avril.

Présidence de M. l'abbé Duchesne, président.

Ouvrages offerts :

Munro (Robert). *On trepanning the humann skull in prehistoric times*. S. l. n. d., in-8°.

M. de Baye, membre résidant, fait hommage d'un mémoire, de la part de l'auteur, M. Munro, secrétaire de la Société des Antiquaires d'Écosse :

« M. Munro, secrétaire de la Société des Antiquaires d'Écosse, me charge d'offrir à notre Compagnie un excellent mémoire sur les trépanations dans les temps préhistoriques. Cette publication a été motivée par la découverte d'un crâne humain perforé, le premier trouvé en Angleterre. Ce crâne, découvert à Mountstuart, a été offert par le marquis de Bute au Musée national d'Édimbourg. Il reposait dans un tombeau fort ancien dont le mobilier funéraire se composait

Digitized by Google

d'une urne, d'un collier de jais et de quelques débris de bronze.

« Depuis que la science française a prouvé l'existence de la trépanation chirurgicale dès les temps les plus reculés, de nombreux faits ont été constatés, et celui dont M. Munro vient de nous révéler l'existence comptera parmi les plus intéressants. »

M. Guillaume, membre résidant, fait hommage d'une brochure de M. Georges Potey sur les ruines gallo-romaines ou gauloises de Minot.

Travaux.

M. Lafaye, associé correspondant national, lit un mémoire sur les monuments antiques représentant des criminels livrés aux bêtes.

Le mémoire de M. Lafaye est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Mowat, à propos de la communication précédente, cite un fragment de poterie rouge publié par M. L. Palustre, sur lequel est représentée une scène analogue.

M. Cournault, associé correspondant national, met sous les yeux de la Société une épée du IXe ou du Xe siècle trouvée près de Nancy et une hache de même époque découverte près de Toul.

M. Cournault montre ensuite un fragment d'un manuscrit de Virgile avec les commentaires de Servius, qu'il attribue à l'époque carolingienne.

M. Molinier, membre résidant, annonce les acquisitions faites par le Louvre et le Musée de Cluny à la vente de la collection Spitzer et fait ressortir l'importance de ces objets au point de vue artistique et archéologique.

M. le pasteur Frossard, associé correspondant national, communique une nouvelle explication du sigle composé

Digitized by Google

d'un S barré qu'il croit avoir découverte dans une bible de 1564 :

« Dans les ornements de cette bible trouvée dans l'Orléanais, un S barré est trois fois imprimé en or sur le dos et aux quatre angles des plats. En bas du titre, une inscription manuscrite est ainsi conçue :

« *Je m'atans et adresse,*
« *A Dieu des ma jeunesse.* »

M. Frossard regarde cette inscription comme une explication de l'S barré.

M. Louis Courajod, membre résidant, communique, de la part de M. Gustave Habert, des pavages en terre cuite vernissée provenant d'Hérivaux, près de Chantilly. Ce sont des pièces vernissées d'un seul ton ou décorées d'incrustations de terre blanche se détachant sur fond rouge, destinées à former des mosaïques de terre cuite analogues à celles de l'église abbatiale de Saint-Denis. M. Courajod pense que ces pavages datent du XIIIe siècle et représentent un état intermédiaire entre la véritable mosaïque et les pavages dans lesquels les dessins se continuent sur une série de carreaux de mêmes dimensions.

MM. de Barthélemy, de Baye et Maxe-Werly prennent tour à tour la parole à propos de cette communication; ils sont d'avis que ces pavages datent tout au plus de la fin du XIIIe siècle, sinon du commencement du XIVe.

Séance du 28 Avril.

Présidence de M. l'abbé Duchesne, président.

Ouvrages offerts :

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Paris, t. I. — Départements, t. XIX et XXII. Paris, 1893, 3 vol. in-8°.

Dorsey (James Owen). *A Dakota-english dictionary by Stephen Beturn Riggs.* Washington, 1890, in-4°.

Héron de Villefosse. *Une réplique romaine de l'Hermès de Praxitèle.* Paris, 1893, in-4°.

Digitized by Google

PILLING (James Constantine). ***Bibliography of the Athapascan languages.*** Washington, 1892, in-8° (Smithsonian Institut).

Travaux.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, communique une nouvelle fâcheuse au sujet de la façon dont les monuments antiques sont conservés en Algérie :

« En 1849, le colonel Carbuccia avait pris soin de faire rétablir le tombeau du légat Flavius Maximus à Lambèse. Tous les archéologues qui ont visité cette localité connaissent le monument. Après avoir fait faire ce travail par les soldats placés sous ses ordres, le colonel Carbuccia, voulant rendre hommage à son prédécesseur romain et relier en même temps l'histoire de l'occupation française à celle de l'occupation romaine, avait fait défiler solennellement devant le tombeau du légat les troupes de la subdivision. En rendant les honneurs militaires à Flavius Maximus, il voulait honorer la mémoire du gouverneur romain et apprendre en même temps aux Français et aux Arabes le respect des ruines et des monuments romains.

« Une lettre de notre confrère M. René Cagnat, en ce moment en Algérie, lettre datée de Lambèse, 6 avril 1893, m'apprend que le tombeau de Flavius Maximus vient d'être violé et que le procès-verbal de la cérémonie militaire accomplie par le colonel Carbuccia a été soustrait par une main sacrilège. Cette lettre est ainsi conçue :

« Les Arabes ont trouvé bon de desceller une pierre du « tombeau de Flavius Maximus; ils ont déterré l'urne de « plomb contenant les cendres et ils ont trouvé le certificat « que le colonel Carbuccia avait rédigé pour rappeler la réé- « dification. Ce certificat a été acheté par M. Gonson, de « Lambèse, qui serait tout disposé à le céder pour le prix « coûtant, dix francs. En tout cas, voici la teneur du docu- « ment :

« *République française.*

« *L'an mille huit cent quarante-neuf, le quatre mars, le*

Digitized by Google

« *monument de Favien* (sic), *chef de la troisième légion Auguste,*
« *a été réédifié après avoir été démoli en entier, à cause qu'il*
« *avait perdu l'équilibre.*

« *C'est un détachement de l'artillerie de la garnison qui a*
« *opéré ce travail en quinze jours.*

« *La troupe a pris les armes le quatre mars pour l'inaugura-*
« *tion de ce monument réédifié.*

« *Le colonel du deuxième régiment de la légion*
« *commandant la subdivision,*

« *Carbuccia.* »

« Le document est revêtu d'un cachet bleu où on lit : *Sub-*
« *division de Betnah. — Le commandant.*

« Il est écrit au dos d'un almanach arabe de 1846 conte-
« nant les mois de mars et d'avril avec des souhaits en vers
« en l'honneur du duc d'Aumale.

« Ce certificat était plié en quatre et enfermé dans un
« exemplaire d'un petit *Manuel d'hygiène et d'agriculture*
« *algérienne à l'usage des colons.* Alger, imprimerie du gou-
« vernement, 1848, in-8°.

« C'est un épisode inattendu de l'histoire de la III° légion
« Auguste. C'est en même temps un fait déplorable qui
« prouve à quel point manquent de sanction les lois et arrê-
« tés destinés à protéger nos monuments africains. Il est
« absolument étrange qu'on puisse mettre en vente à Lam-
« bèse, publiquement et, pour ainsi dire, avec l'assentiment
« des autorités, un document soustrait dans les conditions
« indiquées plus haut. C'est un encouragement pour ceux
« qui voudront imiter cet exemple. »

M. Mowat, membre résidant, revenant sur une récente communication de M. Lafaye, communique la photographie d'un fragment de poterie, conservé au Musée de Tours, représentant un homme, les mains liées, et un lion.

Cette communication est renvoyée à la Commission des impressions pour être ajoutée au mémoire lu par M. Lafaye à la séance précédente.

Digitized by Google

M. Courajod, membre résidant, montre à la Société, au nom de M. Maxe-Werly, les dessins coloriés d'un certain nombre de carreaux de pavages en mosaïque de terre cuite vernissée. Ces carreaux appartiennent à la période la plus ancienne de cette industrie et proviennent de l'église de Lisle en Barrois. M. Maxe-Werly a également trouvé, au-dessus de ces carreaux, des carreaux du XIIIe siècle dont l'un offrait les armes du duché de Bar. Ces derniers carreaux étaient décorés par incrustation.

MM. Gaidoz et Maxe-Werly sont priés de rédiger une note sur ces carreaux et de l'accompagner de dessins.

M. Gaidoz, membre résidant, entretient la Société du nom d'Erynnie καυφίπους, qui se trouve dans Eschyle. Un certain nombre de légendes d'autres temps et d'autres peuples paraissent jeter un jour particulier sur le mot employé par Eschyle : on le trouve dans la légende de saint Moling, où le diable déclare que ses genoux sont à revers. Chez les Anglo-Saxons, les diables sont décrits *plantis aversis* (légende de saint Guthlac). On trouve un grand nombre de types analogues sur la côte de Guinée, en Mélanésie, en Nouvelle-Calédonie, dans l'Inde et chez les écrivains arabes. Ainsi, en beaucoup d'endroits, les génies ennemis de l'homme ont les genoux à revers. Telle a pu être l'ancienne conception des Grecs; quant aux scholiastes, ils ont probablement peu connu les opinions populaires. Il faut donc traduire : la furie aux pieds à revers. Il y a là un reste de *folk-lore grec*.

M. Martha ne pense pas qu'il soit jamais venu à l'idée des Grecs de représenter les dieux infernaux avec les pieds à l'envers. Mais, dans les monuments du VIe siècle, on remarque fréquemment un mouvement conventionnel désignant la rapidité de la course, les genoux courbés. Telle pourrait être l'explication du terme employé par Eschyle.

M. Gaidoz pense que cette explication ne saurait s'appliquer au cas en discussion, qui est unique.

M. Michon, associé correspondant national, communique une *eulogie* ou fiole à huile sainte de Saint-Mennas, donnée

Digitized by Google

récemment au Louvre par M. Héron de Villefosse; elle porte sur l'une de ses faces l'inscription : ΕΥΛΟΓΙΑ ΚΥΡΙΟΥ ΕΠ....., suivie de quelques caractères mal venus; le rapprochement avec un moule à hosties en terre cuite, également conservé au Louvre, qui provient du Laurium en Grèce et porte l'inscription ΕΥΛΟΓΙΑ ΚΥΡΙΟΥ ΕΦ' ΗΜΑΣ, permet de suppléer facilement les quelques lettres manquantes. Il insiste sur l'intérêt qu'offre cette légende aussi bien que la provenance de l'eulogie, qui, seule, semble-t-il, parmi toutes les eulogies connues de Saint-Mennas, a été trouvée à Jérusalem.

Séance du 3 Mai.

Présidence de M. l'abbé Duchesne, président.

Ouvrages offerts :

Gauthier (Gaston). *Notice sur le château de Dompierre-sur-Nièvre*. Nevers, 1893, in-8°.

Hettner (Dr Félix). *Die römischen Steindenkmäler des provinzial museums zu Trier*. Trèves, 1893, in-8°.

Neuvième congrès archéologique à Vilna, du 1er au 14 août 1893. Moscou, 1893, in-4°.

Correspondance.

M. le Président donne lecture d'une lettre de Mme la comtesse Ouvaroff invitant la Société à se faire représenter au Congrès archéologique de Vilna qui s'ouvrira au mois d'août prochain.

Travaux.

Au nom de la commission nommée à cet effet, M. Prou lit un rapport favorable sur la candidature de M. Raoul Rosières au titre d'associé correspondant national. On procède au vote, et M. Raoul Rosières, ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant national à Meulan.

Digitized by Google

M. Adrien Blanchet, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« Dans un travail de M. C. Piton, intitulé : ***Les Lombards en France et à Paris*** (II, ***Numismatique***, p. 68), on trouve la transcription d'un intéressant document conservé aux Archives nationales. Dans ce document, daté du 24 novembre 1366, il est question de contestations survenues au sujet d'***un geton de Mouche Bezainnes qui avoit esté trouvé d'espave en un arbre***, dans le bailliage de Melun. Se basant sur la ressemblance du nom ***Bezainnes*** avec celui de Pierre Bazanes, Lombard, connu par d'autres documents, M. Piton en a conclu qu'il s'agissait d'un marchand lombard qui aurait possédé des jetons à son nom. On s'est demandé depuis s'il était possible qu'un jeton fût l'objet d'une telle procédure; on a supposé qu'il pouvait être en or ou en argent.

« La vérité est que le document de 1366 n'a aucun rapport avec la numismatique. Le sens de ***geton*** (ou jeton) est ici celui d'essaim d'abeilles qui quittent une ruche. Ce sens s'est conservé dans certaines provinces, surtout en Picardie et en Champagne. Quant au mot ***Bezainnes***, dont on trouve aussi les formes ***Besaine, Besainne, beseine, bezeine, bezenne, besane, beseime*** (en latin ***Besana***), il a le sens de mouche à miel ou abeille (et aussi de ruche). Dès lors, on s'explique parfaitement qu'un ***geton de mouches bezainnes*** ait été trouvé dans un arbre et que le droit de propriété ait prêté matière à contestation. En effet, il y a des lois anciennes sur le droit d'épave des essaims d'abeilles, et voici un texte des ***Établissements de saint Louis***[1] qui doit être rapproché de celui de 1366 :

« Et s'il avient qu'elles (les abeilles) entrent en creux « d'arbre qui ne seroit pas à celuy qui les suit, il doit prendre « merc de l'arbre, et, ce raporté devant justice, comme dit « est, elles seront à celui à qui est l'arbre et à l'autre qui les « a siguées, moitié par moitié. Et, si elles ne sont siguées, « elles seront par moitié à justice et à celuy à qui est l'arbre.

1. Édit. P. Viollet, t. IV, p. 196.

Digitized by Google

« Et si aucun les trouve d'espave et il les aporte à la jus-
« tice, il y aura la moitié. »

« On voit quelle peine on aurait eue à retrouver le jeton du prétendu Lombard Mouche Bezainnes ! »

M. d'Arbois de Jubainville, membre résidant, fait une communication au sujet de la première patrie des Gaulois. Cette première patrie se trouve en Allemagne, sur les bords du Main, dans une contrée où l'on relève un certain nombre de noms de rivières de forme gauloise. C'est de ce pays que les Gaulois sont partis pour aller d'abord en Angleterre, puis en Gaule et en Espagne, et enfin dans la vallée du Danube et en Asie-Mineure.

M. de Lasteyrie, membre résidant, communique des observations au sujet de deux églises du département du Gers : celle de Peyrusse-Vieille, signalée dans le *Guide Joanne* comme datant du x^e^ siècle, et celle de Peyrusse-Grande, très voisine de la première. La première, à chevet plat, voûtée en berceau, est de style très primitif, mais n'offre rien de particulièrement curieux. La seconde au contraire, dont les trois coupoles surmontant le carré du transept et les bras du transept ont été refaites, présente certains points de ressemblance avec un édifice du IX^e^ siècle bien connu, l'église de Germigny-les-Prés. M. de Lasteyrie fait remarquer certaines modifications très visibles apportées au plan primitif de l'église, modifications remontant au moins au XI^e^ siècle. Les coupoles construites sur des espèces d'encorbellements très grossiers constituent un des plus anciens exemples de ce genre de construction que l'on puisse citer pour la France. Le chevet présente des absides circulaires à l'intérieur, carrées extérieurement. Les fenêtres percées dans les contre-forts et surmontées d'un bateau composé d'une seule pierre échancrée en demi-cercle portent des ornements de style carolingien très caractéristiques; dans certaines parties des murs apparait encore un appareil réticulé. Bref, si ce monument n'est pas carolingien, il faut admettre tout au moins qu'il n'est pas postérieur au commencement du XI^e^ siècle.

Digitized by Google

M. Courajod ajoute que ces ornements de style carolingien sont très communs en France et il a pu en relever des centaines d'exemples dans les musées de province ; il cite Saint-Pierre-de-Vienne, Vence, Saint-Guilhem-le-Désert et plusieurs églises du département du Cher, où l'on rencontre beaucoup d'exemples de cette décoration. Il y a là de nombreuses traces aussi bien en France qu'en Italie de cette école lombarde, héritière de l'école néo-grecque de Ravenne, dont il faut admettre l'existence ; il cite, entre autres monuments datés, le *ciborium* de Valpolicella exécuté en 712 par maître Ursus et ses compagnons, et insiste sur l'influence qu'a pu exercer sur la formation d'une sorte de style international d'architecture l'existence des ouvriers lombards ou *comacini* qui se sont répandus dans toute l'Europe.

M. de Geymuller rappelle que des ouvriers lombards furent envoyés en Angleterre au VII[e] siècle.

M. de Lasteyrie fait ses réserves au sujet des conclusions de M. Courajod.

Séance du 10 Mai.

Présidence de M. l'abbé Duchesne, président.

Ouvrages offerts :

Jadart. *La mosaïque du sacrifice d'Abraham au Musée de Reims (XII[e] siècle)*. Paris, 1893, in-8°.

Jadart et Demaison. *Les reliquaires de l'église de Murtin (Ardennes)*. Caen, 1893, in-8°.

Marsy (le comte de). *L'abbé Lebeuf et la Normandie*. Caen, 1893, in-8°.

Perrot et Chipiez. *Histoire de l'art dans l'antiquité*. Tome VI (29[e] série). Paris, 1893, in-4°.

Congrès internationaux d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques et de zoologie tenus à Moscou le 10/22-18/30 *août* 1892. Première partie. Moscou, 1893, in-8°.

Digitized by Google

Correspondance.

M. le Président donne lecture :

1° D'une lettre par laquelle la Société est invitée à se faire représenter aux noces d'argent de la Société historique de Compiègne qui seront célébrées les 8 et 9 juin 1893;

2° D'une circulaire des organisateurs du premier congrès d'archéologues chrétiens, qui doit se tenir prochainement à Spalato en Dalmatie, adressée aux archéologues chrétiens et aux diverses Sociétés savantes pour les engager à y prendre part.

Travaux.

M. Maxe-Werly, associé correspondant national, lit une étude sur une série de plombs, avec figures et inscriptions, trouvés en Gaule, insuffisamment expliqués jusqu'ici.

Il propose d'y voir des tessères et des marques de théâtre.

M. Cagnat, membre résidant, ajoute quelques observations à la communication précédente et s'associe aux conclusions présentées par M. Maxe-Werly.

Le mémoire de M. Maxe-Werly est renvoyé à la Commission des impressions.

M. d'Arbois de Jubainville, membre résidant, signale un certain nombre de noms de villes et de rivières qui lui paraissent d'origine ligure. Il explique comment, dans les conceptions géographiques, primitives et simplistes des Grecs, le nom de ΛΙΓΥΕΣ est appliqué à tous les peuples occupant la partie occidentale de la région habitée ou monde connu des anciens.

Séance du 17 Mai.

Présidence de M. l'abbé Duchesne, président.

Travaux.

M. le Président annonce la mort de M. le chanoine Deca-

Digitized by Google

gny, associé correspondant de la Société, et exprime les regrets de la Compagnie.

M. l'abbé Batiffol, associé correspondant national, lit une notice sur un bréviaire romain de la bibliothèque de Lyon, d'après un mémoire de M. l'abbé Desloge :

« J'ai l'honneur de présenter à la Société une notice sur un bréviaire romain manuscrit que possède la bibliothèque publique de Lyon; les éléments de cette notice m'ont été fournis par M. Desloge, professeur de liturgie au grand séminaire de Lyon, qui, sur ma demande, a bien voulu étudier cet intéressant volume. Le vieux catalogue des *Manuscrits de la bibliothèque de Lyon*, publié par Delandine en 1812, m'avait fait connaître ce manuscrit comme un bréviaire romain « d'environ 700 pages, » d'une « écriture agréable, nette et lisible, » et datant de « l'an 1200 environ. » En réalité, ce volume, coté n° 468, est un bréviaire romain de la fin du xv^e^ siècle. Il est de parchemin, compte 477 feuillets, mesure 140 mill. sur 090, et est écrit sur deux colonnes. Il vient d'Avignon. M. Desloge, en effet, a relevé dans le calendrier les fêtes de saint Veredunus (17 juin), évêque d'Avignon, et de saint Agricol (2 sept.), prédécesseur de Veredunus. La fête de saint Veredunus est marquée comme une fête de premier degré. De premier degré aussi est la fête plus significative encore de la dédicace de Notre-Dame-des-Doms, *Beate Marie de Dōnis* (8 octobre), qui est le vocable de la cathédrale d'Avignon. Mais ce qui donne à ce bréviaire de basse époque un haut intérêt, c'est que certaines rubriques concernant les fêtes des saints portent des noms et des dates. Les rubriques des bréviaires romains manuscrits du xiv^e^ et du xv^e^ siècle sont d'ordinaire partagées en trois groupes. Il y a d'abord les *Rubrice generales breviarii veteres appellate*, quelquefois aussi appelées simplement *Rubrica maior breviarii romani* (Draguignan 2, fol. 68; Arsenal 601, fol. 409); ce sont les rubriques concernant l'office temporal et ayant pour incipit uniformément : *Adventus Domini celebratur ubicunque...* Ces rubriques majeures sont généralement placées à la fin du propre du temps. Il y a ensuite les *Rubrice nove*

Digitized by Google

secundum formam et consuetudinem romane curie edite per diversos summos pontifices, ou encore *Rubrice nove et declarationes quedam super officio divino secundum romanam curiam*, ou simplement *Rubrice nove* (Bibl. nat. latin 1064, fol. 259; latin 1289, fol. 602; Arsenal 601, fol. 411). Ces rubriques nouvelles, placées devant le propre des saints, ont généralement pour incipit : *Sciendum est quod nulla historia vocatur...* Elles concernent l'office sanctoral. Enfin il existe un troisième groupe de rubriques, celles-ci concernant la concurrence des fêtes fixes et des fêtes mobiles : *Rubrice super festivitatibus totius anni*, ou bien *Rubrice festivitatum per totum anni circulum* (Arsenal 601, fol. 416; Bibl. nat. latin 1064, fol. 481). Ce sont ces dernières rubriques qui, dans le ms. 468 de Lyon, portent des noms et des dates : Boniface VIII (1294-1303), Jean XXII (1316-1334), Clément VI (1342-1352), Grégoire XI (1370-1378), Clément VII (1378-1394). En voici le texte, tel que je le dois à l'obligeance de M. Desloge :

« *Rubrice circa nonnullas festivitates per domnum* CLEMENTEM *papam* SEXTUM *facte.*

« Si festum purificationis beate Marie virginis venerit in dominica LXX^ma^ benedictio candelarum fiat eadem die LXX^e^, sed officium purificationis mutetur. Item si aliquod festum etiam dupplex venerit in die cinerum, ipsa die fiat officium cinerum et festum transmutetur in crastinum.

« *Alia regula.* Item in festivitatibus que veniunt infra octavas apostolorum Petri et Pauli et sancti Iohannis Baptiste fit officium suis diebus usque ad capitulum in secundis vesperis, et capitulatur de sanctis martiribus Processo et Martiniano cum commemoratione sancti Iohannis Baptiste et apostolorum Petri et Pauli, nisi venerit hoc festum martirum in dominica, quia tunc transfertur in die lune, et vespere de sancto Iohanne dicuntur die sabbati usque ad capitulum. Deinde dicuntur omnia de communi apostolorum cum commemoratione dominice et sancti Iohannis Baptiste, et ad matutinas nona lectio dicitur de omelia apostolorum cum commemoratione ad benedictus.

« *Alia.* Item festum sancti Marcialis celebratur prima die post octavam apostolorum Petri et Pauli, fiatque de ipso sicut de uno apostolo est consuetum fieri.

« *Item domnus* GREGORIUS PAPA XI^us^ *ordinavit.*

Digitized by Google

« Quod festum nativitatis beate Marie virginis habeat vigiliam et ieiunium sicut festum assumptionis. Quecumque de festivitatibus venientibus infra ipsas octavas nativitatis nichil fiat usque post octavas excepto festo exaltationis sancte crucis, de quo fit suo die cum commemoratione octabarum. Item ordinavit idem domnus G. officium festivitatum sancte crucis tam inventionis quam exaltationis cum novem lectionibus et responsoriis ac aliis necessariis. Et voluit quod in utraque festivitate fiat festum dupplex sine commemorationibus martirum eisdem diebus occurrentium, de quibus tamen fiant postmodum loco et tempore novem lectiones.

« *Alia.* Item de festivitatibus venientibus in die vel infra octavam corporis Christi, nichil tunc fit, exceptis festivitatibus beati Iohannis Baptiste et sanctorum Iohannis et Pauli. Si tamen festum sancti Iohannis Baptiste in die corporis Christi venerit, nichil fit de eo sed in crastinum celebratur. Et etiam octave sancti Iohannis celebrantur in crastinum octabarum corporis Christi.

« *Alia regula.* Si vero dies octabarum corporis Christi venerit in die apostolorum Petri et Pauli octabe ille celebrantur in crastinum dicti festi.

« *Alia regula. Item ordinavit prefactus* CLEMENS VI.

« Quod nunquam fiat commemoratio alicuius festi eorum que cadunt in maioribus et principalioribus festivitatibus, sed huiusmodi festum transfertur et suis loco et tempore fiant de eo novem lectiones sicut de aliis sanctis. Et istud etiam extendunt FRATRES MINORES ad festa dupplicia.

« *Alia.* Sed hodie servatur in CURIA ROMANA quod nullum festum simplex quandocumque transit per commemorationem, sed post suo ordine celebratur cum novem lectionibus.

« Item circa illam regulam que datur de festis occurrentibus infra octavam alicuius festi, scilicet quod fiat cothidie de octaba nisi festum occurrat, CONVENTUS FRATRUM MINORUM AVINIONE in huiusmodi concurrentia prefert festa alia que nondum potuerunt celebrari ante. Sed in CAPELLA PAPE tenetur quod illa exceptio intelligatur solum de situatis infra octavam...

« Item nota quod in festo omnium sanctorum nulla fit commemoratio de sancto Cesario sed die sequenti fit de eo. Et officium mortuorum agitur ipsa die. Et hoc nisi sequeus dies post ipsum festum omnium sanctorum sit dominica, quia tunc celebratur dominica tantummodo et de sancto Cesario fit lune, tamen semper suo die fit officium defunctorum SECUNDUM CONSUETUDINEM ROMANE ECCLESIE.

« *Alia.* Item ex ordinatione BONIFACII VIII habetur quod festum

Digitized by Google

sancti Ludovici regis Francie, quod accidit sequenti die post festum sancti Bartholomei apostoli, non transfertur nisi veniat die dominico.

« *Alia.* Item habetur EX CONSUETUDINE ROMANE ECCLESIE solebat esse quod si festum sancti Georgii veniat infra octavam Pasce in vigilia ipsius, eo quod sit principale festum ecclesie, totum officium sit duplex cum commemoratione octave Pasce. Sed attende quod ista consuetudo hodie non servatur, sed si veniat infra octavam Pasce semper transfertur, nec sub dupplici officio celebratur nisi per cardinalem SANCTI GEORGII AD VELUM AUREUM aut in ecclesiis sub nomine eius fundatis.

« *Circa regulam supradictam de officio corporis Christi habetur ordinatio domni* IOHANNIS PAPE XXII *sub bulla que talis est.*

« Videlicet quod si festum aliquod duplex in festo sacre eucharistie venerit, nichil tunc agitur de festo illo. Sed in sexta feria que venerit infra octavas celebratur, et in secundis vesperis fit tantummodo commemoratio de huiusmodi festo.

« *Alia.* Item si infra octabas aliquod festum non duplex venerit nichil tunc agitur, sed post octavas celebratur.

« *Alia regula.* Item si festum sancti Iohannis Baptiste venerit infra octavam corporis Christi dicitur Credo in missa. Sic etiam in octabis eius post festum apostolorum Petri et Pauli.

« *Alia regula.* Item si in die octavarum corporis Christi festum dupplex occurrerit, nichil agitur de festo sed transfertur, et in secundis vesperis incipitur a capitulo. Aliorum autem sanctorum non dupplicium festivitatum officia prout aptius poterit celebrentur post octavas, indulgentiis concessis preterea ob commemorationem eucharistie in suo robore duraturis...

« *Sequuntur alie regule melius ordinate cum aliis regulis precedentibus in pluribus concordantes secundum usum romane et avinion ecclesiarum observande, que fuerunt facte per domnum* CLEMENTEM *papam* VIum. *Et primo prima regula.*

« Notandum quod felicis recordationis domnus CLEMENS PAPA VIus, anno Domini millesimo tricentesimo LII°, die VII mentis febroarii, constituit et ordinavit deinceps perpetuis temporibus quod si aliquod festum in die cinerum [*sic*] quod ipsa die fiat officium cinerum et quod festum ipsum in crastinum transferatur.

« *Alia.* Item statuit quod festum sancti Marcialis celebretur prima die post festum octave apostolorum Petri et Pauli, quod festum eius fiat sicut de uno apostolo est fieri consuetum.

Digitized by Google

« *III.* Item ordinavit quod non fiat aliqua commemoratio alicuius festi quod cadit in maioribus et in principalioribus festis, sed festum illud quod cadit in talibus festivitatibus transferatur et suis loco et tempore fiant novem lectiones sicut de aliis sanctis.

« *IIII.* Item quod si festum purificationis beate Marie in dominica LXX^a^ venerit, quod benedictio candelarum sollempnizetur eadem die LXX^a^, et quod officium festi purificationis transferatur ad diem sequentem.

« *V. Regula.* Item est verum quod anno a nativitate domini M° CCC° LXXXVIII°, secunda die mensis februarii, fuit festum purificationis in dominica in LX^a^, et quod tunc dominus CLEMENS PAPA VII^us^ tunc regnans ordinavit quod et benedictio candelarum et officium ad diem lune tunc proxime sequentem transferrentur. Et ita fuit factum.

« Item ordinavit prefactus domnus CLEMENS PAPA VI^us^ quod de festis que veniunt infra octavam nativitatis beate Marie nichil fieret usque post octavam beate Marie, excepto festo exaltationis sancte crucis, de quo fit die qua cadit cum commemoratione octavarum. Et in secundis vesperis a capitulo in antea fit de octabis beate Marie cum commemoratione sancte crucis. Infra octavam beate Marie lectiones leguntur sicut sunt in breviariis ordinate.

« *VI. Regula.* Item domnus GREGORIUS XI^us^ ordinavit quod deinceps festum nativitatis beate Marie virginis habeat vigiliam et ieiunium sicut festum assumptionis eiusdem...

« Item domnus CLEMENS VI^us^ ordinavit et ita servat ROMANA CURIA quod si festum omnium sanctorum venerit in die sabbati quod festum sive sollempnitas mortuorum transferatur ad diem lune et vespere mortuorum cantentur die dominica precedenti...

« *Qualiter debet fieri officium dum festum sancti Iohannis Baptiste concurrit cum octava corporis Christi.*

« Sciendum quod anno domini M° CCC° LXXXIX° in octava festi corporis Christi fuit festum nativitatis beati Iohannis Baptiste et multum altercatum quale officium fieri debebat, et fuerunt reperte in diversis breviariis tres regule divise. Quarum una habebat quod festum sancti Iohannis in totum transferri, et de eo nichil tunc fieri debebat. Et ista regula dicebatur fuisse IOHANNIS XXII.

« Alia regula habebat quod officium octavarum in totum cadere debebat festo beati Iohannis, ut nec de octava in die sancti Iohannis commemoratio fieri deberet, sed in vigilia sancti Iohannis erat complendum officium octavarum.

« Alia autem regula habebat quod debebant fieri vespere prime et

Digitized by Google

totum officium diei de festo beati Iohannis cum commemoratione octavarum, et in utrisque vesperis et matutinis et missa, et quod nichilominus ratione octavarum debebant dici in missa Credo in Deum et prefacio Quia per incarnati, etc. Et hanc ultimam servavit tunc domnus CLEMENS PAPA VIIus. Sed valde fecit dubitari octava regula CLEMENTIS SIXTI supra in principio posita que incipit de festivitatibus, etc., ibi et si festum, etc. »

« Il n'y a pas lieu d'insister sur l'intérêt de ces rubriques historiques, mais il importe de les signaler à l'attention des antiquaires. Le jour où l'on aura recueilli dans les bréviaires manuscrits tout ce qu'ils renferment de rubriques historiques de cette sorte, l'histoire de l'office de la curie romaine, histoire si difficile à suivre à l'heure actuelle, sera singulièrement avancée. La communication de M. Desloge est une première et précieuse contribution à cette étude, et j'espère pouvoir avant peu en présenter d'autres. »

M. Samuel Berger, membre résidant, entretient la Société de deux publications qui intéressent l'histoire de l'art en Allemagne et en Italie.

« M. P. Keppler, professeur à Tubingue, vient de faire connaître les fresques de l'église en ruines de Burgfelden, au sud du Wurtemberg[1]. Ces peintures, qui semblent appartenir au milieu du XIe siècle, représentent le Jugement dernier et plusieurs scènes de l'Évangile, en particulier la parabole du bon Samaritain. Dans le Jugement dernier, le Christ est assis sur un arc-en-ciel et deux anges supportent devant lui sa croix. Le même trait, ou à peu près, se remarque dans un des manuscrits du cycle de Reichenau, dont M. Vöge a donné récemment la notice[2]. Il serait difficile de méconnaître la parenté qui unit les fresques de Burgfelden aux productions les plus belles de l'école des bords du Rhin.

« En même temps, M. le chanoine Kraus publiait les fresques, plus intéressantes encore, de S.-Angelo-in-Formis,

1. *Reutlinger Geschichtsblätter*, 4e année, n° 1.
2. Manuscrit de Hildesheim paraissant en relation avec Saint-Gall (*Eine deutsche Malerschule*, fig. 33).

Digitized by Google

près Capoue, fort belles peintures qui couvrent les murs d'une église construite dans la seconde moitié du XI[e] siècle par Didier du Mont-Cassin, qui fut le pape Victor III[1]. Les peintures de la grande nef représentent le Jugement dernier et l'Histoire évangélique. Quoiqu'il y ait bien des différences entre ces peintures et celles de l'école de Reichenau, on ne peut nier qu'il n'y ait à la base des unes et des autres, du moins pour un assez grand nombre de scènes et pour la disposition générale, une tradition commune.

« Peut-être M. Kraus a-t-il parfois exagéré les ressemblances de l'un et de l'autre cycle. Il faut en tout cas regretter qu'il ait lu trop rapidement les inscriptions qui sont en partie conservées, et dont quelques-unes lui auraient permis de reconstituer un assez grand nombre de sujets plus ou moins effacés. C'est ainsi que les mots HIC HABIT ILLE FVGIT..., accompagnant la figure d'un prêtre et celle d'un diacre vêtu de la dalmatique, indiquent l'histoire, parfaitement reconnaissable, du bon Samaritain.

« De telles découvertes élargissent le cercle de nos observations sur l'art allemand du moyen âge. D'où peut provenir la ressemblance qui se remarque entre les peintures de Capoue et celles de Reichenau et des bords du Rhin? Didier du Mont-Cassin a-t-il fait venir des modèles ou même des artistes d'Allemagne? Il n'y a aucune raison de le supposer. Mais, puisque nous croyons savoir que les peintres des bords du Rhin ont pris leurs modèles dans des manuscrits grecs[2], rien ne nous empêche d'admettre qu'il en a été de même dans le sud de l'Italie, pays plus grec que latin. Ne savons-nous pas que Didier, le même abbé qui a construit l'église de S.-Angelo, a fait fondre à Constantinople les portes de bronze du Mont-Cassin? Les fresques de Capoue fournissent une preuve de plus de l'influence que l'art oriental a exercée

1. *Die Wandgemälde v. S.-Angelo-in-Formis*, Berlin, 1893, in-fol. — Comparez Salazaro (t. I, p. 48 et 4 pl.), Crowe et Cavalcaselle, et surtout H.-W. Schulz, *Denkm. d. Kunst. in Unteritalien*, t. II, p. 170 et pl. LXX ss.

2. *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. LII, p. 144.

Digitized by Google

sur les écoles de peinture de l'Occident. Assurément, l'influence orientale est mêlée, ici comme à Reichenau, et plus encore, d'éléments romains qu'il ne faudrait pas nier, mais la tradition de l'Orient a joué, ici encore, un très grand rôle. »

A propos des opinions émises au sujet des peintures de Sant' Angelo, M. Lefort fait remarquer que ces peintures sont absolument italiennes et constituent une exception, avec Barletta, Ausonia et Saint-Victor près du Mont-Cassin, au milieu de l'art grec du midi de l'Italie.

M. E. Müntz appuie ces observations.

Séance du 24 Mai.

Présidence de M. l'abbé Duchesne, président.

Ouvrages offerts :

Cagnat (R.). *Guides en Algérie à l'usage des touristes et des archéologues. Lambèse.* Paris, in-12.

Guyencourt (R. de). *Études en patois des environs d'Amiens.* 2 fasc. in-4°.

— *Gaufrier aux armes de Bourgogne. Note.* Amiens, 1893, in-8°.

— *Mémoire sur l'ancienne église des Cordeliers d'Amiens et sur les fouilles qui suivirent sa démolition.* Amiens, 1891, in-8°.

Malvezzi (Nerio). *Alessandro V, papa, a Bologna.* Bologne, 1893, in-8°.

Robert (Ulysse). *Annuaire des bibliothèques et des archives* pour 1893. Paris, 1893, in-12.

Travaux.

M. Adrien Blanchet, associé correspondant national, présente les photographies d'un vase en bronze trouvé en mars 1893, dans une carrière, à Keredo (commune d'Erdeven), près de Carnac (Morbihan). Ce vase, haut de 0m24, a la forme d'une œnochoé à large panse ; il est muni d'une anse ornée, à sa partie inférieure, d'un Éros qui paraît être dans l'atti-

Digitized by Google

tude de la statue d'enfant qui orne une fontaine bien connue de Bruxelles. C'est une représentation d'Éros qui paraît fort rare. Le vase contenait, au moment de la découverte, environ 1400 monnaies, dont 416 ont été acquises, en même temps que le vase, par le musée Miln, à Carnac. Sur ce nombre de 416, on a reconnu 175 pièces de l'empereur Posthume, 60 de Gallien, 11 de l'impératrice Salonine, 22 de Victorin et 49 de Tétricus. L'enfouissement a probablement eu lieu sous le règne de ce dernier prince (267 à 273 de notre ère).

M. le pasteur Frossard, associé correspondant national, lit une note sur le port des fardeaux dans les Pyrénées :

« Le montagnard voit passer un train de marchandises le long de la vallée. La masse énorme semble glisser sans effort sur deux lignes d'acier, tandis que pour lui le port des fardeaux se perpétue nécessairement, comme aux temps anciens. Dans la plaine, l'emploi des bêtes a été promptement substitué au travail humain; dans la haute montagne, il faut le plus souvent avoir recours à ce dernier. Nous trouverons dans les Pyrénées quelques observations intéressantes à noter sur le port des fardeaux en y cherchant des traces archéologiques.

« D'abord, le fait que trop souvent les femmes plient sous la charge tandis que les hommes ne portent rien, ce qui n'est pas dans le courant de la civilisation chrétienne (I. Pier., III, 7), mais plutôt un reste des mœurs sauvages et primitives. Tout le long de la chaîne pyrénéenne, la femme est une femme de peine, presque une bête de somme.

« Toutefois, les hommes portent souvent aussi de lourds fardeaux; nous examinerons de quelle manière.

« Sur la tête, les femmes portent une élégante couronne de paille de maïs tordue et tressée; cette couronne de labeur se nomme *et cabadé* (arculum, cesticillus); on dit aussi *cabedeyre* (Orthez), *cabadere*, de *caba*, panier. Ce tortillon est souvent une serviette roulée avec art en gâteau plat; on le dit alors *cabessau*, *cabessou*, *cabace* (Toulouse), dérivé de *cabesse*, tête; parfois, enfin, c'est un coussinet de forte étoffe rembourré et cousu en couronne aplatie, *turcou*, turban.

Digitized by Google

« *Cabadé*, *cabessou* ou *turcou* protègent le sommet de la tête et servent de base au fardeau. Le plus souvent, à Bagnères, les femmes portent une corbeille *erà teste* ou *tistère;* si elle est énorme, on la nomme *tisterasse;* si elle est petite, *tistet*, *tistot*, *tisteret*. La moyenne corbeille est plate, à bords droits, haute de 0m20 et mesurant 0m80 de diamètre. On la remplit des objets les plus divers, sans manquer jamais de bien déterminer le centre de gravité, et l'ensemble donne toujours une figure pittoresque, quelquefois d'un style remarquable.

« La force et l'adresse de nos canéphores sont également étonnantes ; tantôt elles portent un immense amas de foin ou de feuilles sèches, une cruche ou un seau d'eau, un meuble, tantôt une pyramide de paniers vides, un pain, une écuelle, un parapluie tout seul posé en son milieu. Chargées d'un objet lourd et encombrant, ou léger et sujet à choir au moindre faux mouvement, elles tricotent, mangent ou babillent, se baissent à terre pour ramasser une épingle, pour boire à la fontaine, se retournent vivement et même savent allonger le pas. Qui n'a vu dans nos fêtes montagnardes les villageoises courir dans la lice une cruche d'eau sur la tête, fières de remporter un prix de peu de valeur ?

« Dans la haute Ariège, les femmes appuient leur fardeau à la fois sur le dos et sur la tête. Semblables en cela aux habitantes de l'Amérique centrale, elles posent en frontal une large courroie qui retient, au moyen de quatre grosses ficelles enfilées à ses deux bouts, le paquet aussi lourd parfois que volumineux. Un de mes amis a fait transporter de la sorte tout le matériel de sa tente et les résultats d'une exploration minéralogique.

« Sur l'épaule gauche, les Béarnais portent la *biasse* (du latin *bissacium*), la besace ou le bissac, sac en grosse toile ouvert en long par le milieu de manière à former deux poches, dont l'une pend devant le porteur et l'autre derrière. Au marché d'Orthez ou de Garris, autant de paysans, autant de *biasses ;* cependant, c'est souvent l'insigne des miséreux ; *pourta la biasse*, c'est être pauvre et mendiant.

« Appuyée à la fois sur les deux épaules, se porte, aux confins de l'Espagne, la *foye* (en espagnol *al forje*, d'un mot

Digitized by Google

arabe ou hébreu signifiant séparer, en langue gitana *marrõna*). Ce sac volumineux et luxueux est en laine tissée de bandes de diverses couleurs voyantes. Il est composé de deux grandes poches recouvertes et fermées d'une belle garniture et ornées au bas d'une profusion de pompons et de floquets; une fente ourlée permet de passer la tête; une des poches s'étale sur la poitrine, l'autre couvre le dos; c'est presque un vêtement; il convient par son éclat à la braverie espagnole.

« Un fort bâton posé sur l'épaule et chargé à chaque bout d'une cruche, comme dans l'extrême Orient, sert aux Andorrains à porter l'eau de la fontaine à la maison.

« Revenons au sac proprement dit; en Béarn, en Bigorre et ailleurs, on l'appelle *sac* (diminutifs *sacot*, *saquet*, *sacoutet* et *sacoutot*); *prene lou sac et lou batou*, prendre le sac et le bâton pour se mettre en route. Il se dit aussi *saque*, grand sac. On connait les dérivés : *sacaman*, pillard, *saquemane* et *sacadge*, pillage, *saquère*, amas de sacs, *saquère*, dans la montagne, c'est la panse, *agulha saquère*, aiguille à sac, *sacoulé* porte sac, *mounge sacoulé*, moine quêteur, un mendiant, *sacoulère*, femme dont les poches sont bourrées d'objets variés et la mémoire farcie de propos divers, *sacouleya*, colporter quantité de choses dans son sac, *sacole*, sacoche, et *escarre-sac*, le dernier-né de la famille.

« Le plus ancien sac est celui du berger, du chasseur ou du guide; on le nomme *sarrou* ou *serrou* (*sarro* en catalan). Il est d'ordinaire en peau d'isard non ouvrée, de là son appellation. Isard se dit, dans le langage du Bigorre et du Béarn, *sarré* (en espagnol *sarrio*); Gaston Phœbus, dans ses *Déduits de la chasse*, l'appelle *sarris*. Le *sarrau* a communément 0m45 de haut sur 0m50 de large à la base; son ouverture, serrée d'une corde, est plus étroite; il est garni de deux bretelles assez courtes pour que le poids porte sur les omoplates. Sac et bretelles sont faits en peau d'isard ou de bique disposée avec le poil en dehors. Quand on va dans la haute montagne, il convient de ne pas oublier *lous serroux garnitz*, les sacs garnis de provisions et l'outre en bandoulière.

« Dans nos vallées moins âpres, à Campan et à Lesponne, les femmes portent *era sarpo*, qui repose non sur les épaules,

Digitized by Google

mais sur le bas des reins. La *sarpo* est un sac de grosse laine du pays à rayures de deux couleurs tranchées; il a de 0m45 à 0m50 de hauteur sur 0m45 de largeur; il est garni de deux bretelles parallèles de même étoffe et se ferme au moyen d'une coulisse ou d'un cordon, *courdilhou*, passé dans des anneaux, *anerots*. L'origine de *sarpo* doit se chercher dans l'ancien français *escharpe*, *escherpe*, grande bourse de pèlerin pendue au cou. Joinville parle d'un pèlerin qui mettait dans « son escharpe grand foison d'or et d'argent. » Le Flamand dit *sierp*, l'Anglais *scarf*, le vieil haut Allemand *a scherbe*, poche; on a aussi *scarpa*, *scarpicella* en bas latin, escarcelle. L'escharpe, écharpe, est devenue, comme on sait, un insigne militaire et enfin une parure de dame.

« Les femmes de nos pauvres vallées qui portent d'habitude la *sarpo* se tiennent le corps penché en avant, même quand elles sont libres de fardeau; celles qui usent du *cabadé* sont droites et souples comme un jonc, quel que soit leur âge. Du reste, le poids que porte leur tête ne paraît pas modifier leurs facultés mentales. La *sarpo* non plus ne rend pas poitrinaires les rudes montagnardes.

« Au marché de Bagnères convergent plusieurs routes; celle de la plaine de Tarbes amène les paysans qui ont le fardeau sur la tête, celle des coteaux ou de Toulouse les gens qui ont la charge sur l'épaule ou le large panier au bras, celle de la montagne ou de Barèges les porteuses de *sarpo;* le tout se mêle au foirail sans se confondre.

« Nous laissons de côté pour une étude spéciale d'autres moyens de transporter des objets, notamment *eras saumetes*, crochets en bois ou simple corde nouée pour porter le foin à dos d'homme. »

M. Gaidoz, membre résidant, signale, dans une revue américaine, une étude comparative sur le port des fardeaux.

M. l'abbé Thédenat signale l'existence à la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, d'un rapport manuscrit sur les usages et coutumes des populations pyrénéennes. Un chapitre de ce rapport est consacré au port des fardeaux.

M. Durrieu, membre résidant, présente un tableau du

Digitized by Google

XVI^e siècle, venant de Toulouse, dont l'acquisition va être faite pour le Musée du Louvre. Ce tableau, peint sur bois et mesurant 0^m69 de haut sur 0^m84 de large, a pour sujet la *Montée au calvaire*, avec de très nombreux personnages de petites dimensions. Il est de la même main qu'un *Sacrifice d'Abraham*, depuis longtemps déjà au Louvre (n° 2641 du nouveau catalogue sommaire des peintures). Ces deux tableaux ont été attribués à différents artistes, généralement de l'école allemande. Mais tous leurs caractères permettent de les considérer sans hésitation comme des œuvres d'un maître intéressant de l'école hollandaise du milieu du XVI^e siècle, connu dans l'histoire de l'art, d'après un monogramme encore inexpliqué qui signe la principale production du maître, sous le nom de monogrammatiste du Musée de Brunswick. Outre Brunswick, le Musée de Berlin, l'Institut Staedel et le Musée de la ville à Francfort-sur-le-Mein, possèdent des peintures du monogrammatiste. Celles de Berlin et de Francfort représentent des intérieurs de cabarets et de mauvais lieux. Elles nous montrent, dans l'artiste, surtout un observateur curieux des scènes de la vie familière contemporaine, précurseur des maîtres hollandais du siècle suivant. Dans ses tableaux religieux même, c'est au côté anecdotique qu'il s'attache de préférence. La *Montée au calvaire* en est un exemple caractéristique, qui trouvera utilement sa place dans les séries du Louvre comme document à étudier sur les origines de l'art hollandais.

Quant à l'identité réelle de l'artiste, la question n'a pu être encore définitivement élucidée. On a pensé à Pieter Aertsen. D'autres hypothèses ont été formulées. La plus récente, généralement adoptée (par exemple dans le catalogue du Musée de Berlin), est due à M. le D^r Eisenmann. Celui-ci veut reconnaître, dans le monogrammatiste du Musée de Brunswick, Jan Sanders van Hemessen[1].

Sans prétendre trancher le débat, M. Durrieu émet une opinion nouvelle. Il se demande si le mystérieux monogrammatiste ne serait pas un maître totalement oublié mainte-

1. *Repertorium für Kunstwissenschaft*, VII, p. 209.

Digitized by Google

nant, mais qui a joui d'un certain renom en son temps : Alart Claeszoon, de Leyde, dit le *petit Alart* (Aertgen van Leyden), né en 1498, mort en 1564. Il signale, à cet égard, un passage de la biographie d'Aertgen dans le précieux *Livre des peintres* de Carel van Mander : « Chez M. Jean Gerritsz Buytewegh, à Leyde, il y a trois des meilleures œuvres produites par Aertgen, et qui surpassent les autres par la beauté du coloris et la valeur de l'exécution. C'est d'abord un *Christ entre les larrons*... Il y a ensuite un *Christ portant la croix, suivi d'une grande foule, avec la Vierge, les saintes femmes, les disciples*. Il y a, enfin, le tableau où *Abraham, accompagné d'Isaac, se rend au lieu du sacrifice, que l'on voit s'accomplir dans le fond*[1]. » Cette description des deux dernières peintures est absolument, dans tous les détails, celle des deux tableaux qui vont se trouver réunis au Louvre. Il y a là une coïncidence extrêmement frappante. C'est par des rapprochements du même genre avec des passages de van Mander que l'on a pu faire déjà des attributions qui n'ont pas été contestées : restituer par exemple à Albert van Ouwater la *Résurrection de Lazare*, du Musée de Berlin, et à Gérard de Saint-Jean les deux volets du Musée impérial de Vienne. L'argument invoqué a donc la plus sérieuse valeur. D'ailleurs, les sujets que l'on sait avoir été traités par Aertgen sont aussi ceux qu'affectionnait le monogrammatiste. Sur leur liste, à côté de tableaux religieux, figure une « maison de débauche » mentionnée dans l'inventaire de Rubens. On pourrait ajouter qu'il existe une gravure de Jonas Suyderhoef qui reproduit un portrait d'Aertgen peint par lui-même. Or, dans ce portrait, la coiffure, consistant en un béret à petits bords, est celle que portent deux personnages des premiers plans, à gauche, dans le tableau de la *Montée au calvaire*. On y saisit aussi, même à travers l'interprétation de l'estampe, une ressemblance indéniable dans la manière, pleine de naturel, de rendre les traits de la physionomie.

Reste la question du monogramme apposé sur le tableau de Brunswick. Ce monogramme se prête à des lectures diffé-

1. Traduction de M. Hymans, I, p. 324.

Digitized by Google

rentes, certains traits pouvant être considérés arbitrairement, soit comme formant une lettre, soit comme constituant une simple ligature. Suivant M. Durrieu, cependant, il semble que l'on y distingue de la manière la plus nette, comme caractères principaux, au centre, un A, rattaché à un L retourné, et au-dessous un V accroché à la barre inférieure de l'L. Au-dessus sont enlacés un S, et un I ou un T[1]. En adoptant cette manière de décomposer le monogramme, il se trouverait que l'identification à laquelle le texte de van Mander a conduit M. Durrieu serait, de toutes les hypothèses proposées, celle qui se rapprocherait encore le plus des données du problème. Les deux lettres placées en haut, l'S, et l'I ou T, sont, il est vrai, embarrassantes, et leur explication resterait à trouver. Mais les trois autres, A, V, L, qui occupent, en somme, la place la plus en vue, correspondraient bien au nom d'Aertgen van Leyden.

M. Charles Ravaisson-Mollien, membre résidant, fait une communication relative à la fameuse Victoire de Brescia, dont une reproduction existe au Musée du Louvre. Il constate que les ailes de cette statue ont été ajoutées après coup. Dépouillée de cet ornement, cette statue reproduit presque entièrement le type de la Vénus de Milo. Il était bon de faire cette constatation au moment où un savant russe, M. Mironoff, vient d'émettre la théorie inadmissible que la Vénus de Milo possédait primitivement des ailes.

Séance du 31 Mai.

Présidence de M. l'abbé Duchesne, président.

Ouvrages offerts :

Allmer (A.) et P. Dissard. *Musée de Lyon. Inscriptions antiques*. T. I et II. Lyon, 1888 et 1889, in-8°.

1. Voir le fac-similé de ce monogramme donné par M. Herman Riegel, *Beiträge zur niederländischen Kunstgeschichte* (Berlin, 1882, 2 vol. in-8°), t. II, p. 154.

Digitized by Google

Bordeaux (Paul). ***Melun et Dieppe ateliers monétaires de Henri IV***. Paris, 1893, in-8°.

Schlieben (Adolph). ***Das Schwein in der Kulturgeschichte.*** Wiesbaden, s. d., in-8°.

Travaux.

Le Président a le regret d'annoncer à la Compagnie la mort de trois de ses associés correspondants : MM. l'abbé Sauvage, Aloïss Heiss et Ét. Récamier.

M. Prou, membre résidant, communique le résultat des recherches qu'il a faites sur le sens du mot ***scola***, inscrit sur quelques monnaies mérovingiennes :

« Si beaucoup de légendes de monnaies mérovingiennes sont difficiles à interpréter, il n'en est pas qui le soit plus que celle-ci : ***In scola fit***, et autres analogues. Quelle est cette ***scola*** ainsi mentionnée sur les monnaies ? Il s'agit de la ***schola palatina;*** cela n'est pas douteux, puisque sur certaines monnaies nous trouvons réunis les mots ***palatium*** et ***scola***, puisque aussi un même monétaire, par exemple ***Elegius***, signe des espèces pour le ***palatium*** et pour la ***schola***. Mais, qualifier de palatine cette ***schola***, ce n'est rien dire; le caractère de cette institution n'en est pas, ainsi, plus déterminé.

« M. d'Amécourt a consacré aux ***Monnaies de l'école palatine***[1] un mémoire duquel il nous eût été difficile de dégager la conclusion si l'auteur ne l'eût fait lui-même. ***Palatium*** et ***scola*** sont pour lui une seule et même chose[2]. ***Palatium*** désigne la résidence, ***scola*** le personnel qui l'habite[3]. J'ai proposé à mon tour une interprétation du mot ***scola***[4]. J'y ai vu l'ensemble des jeunes gens élevés au palais; hypothèse

1. ***Annuaire de la Société française de numismatique***, t. IX (1885), p. 258 à 281.
2. ***Ibid.***, p. 260.
3. ***Ibid.***, p. 275. Je ferai remarquer que ***palatium***, chez les auteurs de la période franque, désigne plus souvent le personnel du palais que la résidence.
4. ***Catalogue des Monnaies françaises de la Bibliothèque nationale; les monnaies mérovingiennes***, Introduction, p. L.

Digitized by Google

en faveur de laquelle je reconnaissais ne pouvoir invoquer aucun texte. Mon opinion me paraissait d'ailleurs si mal fondée que j'ajoutais ce correctif : « L'hypothèse qui verrait « dans la *scola regia* de l'époque mérovingienne la suite des « *scolae palatinae* du bas Empire, c'est-à-dire l'ensemble de « tous les fonctionnaires du palais, serait aussi très admis- « sible. » La lecture d'un article[1] du savant professeur H. Brunner, paru en 1888, mais dont je n'ai eu qu'une connaissance tardive, m'a amené à un nouvel examen des monnaies de la *scola*.

« D'abord, toute idée d'école, au sens moderne du mot, doit être rejetée. Fortunat, parlant du maire du palais Gogon, dit :

> **Sive palatina residet modo laetus in aula,**
> **Cui scola congrediens plaudit amore sequax**[2].

« Se figure-t-on ce puissant personnage recherchant les applaudissements d'une troupe d'enfants ? Ces vers deviennent au contraire intelligibles si nous donnons au mot *scola* la signification proposée par Brunner.

« Du Cange avait déjà relevé, dans une Vie de sainte Aldegonde, morte en 684, le passage suivant : « Duorum quoque « avunculorum ejus Gundelandi et Landrici nomina praefixi- « mus, qui primatum pugnae istius *regionis* tenuisse memo- « rantur, quos Graeci scholares, nos quoque bellatores voca- « mus[3]. » Dans cette phrase, *regionis* ne signifie rien ; Brunner corrige *legionis*. L'hagiographe entend donc dire que les oncles de la sainte, Gundelant et Landri, avaient le commandement de cette légion de guerriers que les Grecs appellent *scholares* et les Francs *bellatores*. Or, on sait que les *scholares* à la cour de Byzance n'étaient autres que les *protectores* ou *protectores domestici*, qui, réunis en *scholae*, formaient la garde particulière de l'empereur[4]. D'autre part, à

1. Intitulé *Zur Geschichte des Gefolgswesens ; die Antrustionen und der Hausmeier*, dans *Zeitschrift der Savigny-Stiftung*, Germanistische Abtheilung, t. IX, p. 210 à 213.
2. Fortunat, VII, IV, vers 25-26, édit. des *Monumenta Germaniae*, p. 156.
3. Mabillon, AA. SS. O. B., saec. II, p. 807.
4. Voyez Jullian, *De protectoribus et domesticis Augustorum*. Paris, 1883, in-8°.

Digitized by Google

la cour des rois francs, il y avait, comme le remarque le professeur Brunner, un corps de guerriers qui correspondaient aux *protectores*, qui même en portaient le nom : les antrustions, ceux qui avaient juré au roi *trustem et fidelitatem*, protection et fidélité. Car l'on sait que *trustis* signifie aide, protection. Ces guerriers d'élite tiraient leur nom de la *trustis* qu'ils devaient au roi, et non pas, comme on l'a cru longtemps, de celle qu'ils recevaient de lui. L'opinion de Brunner prend une nouvelle force d'un passage du Moine de Saint-Gall, où l'expression *militares viri* a pour synonyme *scholares alae*[1]. Enfin, de même que les *scholae* de l'Empire étaient placées sous les ordres du *magister officiorum*, de même la *schola* mérovingienne dépendait probablement d'un officier analogue, le maire du palais, comme semblent l'indiquer et les vers de Fortunat cités plus haut et la Vie de sainte Aldegonde, car, ce Gundelant qu'elle nous présente comme chef des *scholares*, d'autres textes nous le montrent maire du palais. Il faut donc admettre cette conclusion du professeur Brunner, que le mot *schola*, dans un certain nombre de textes de l'époque franque, désigne le corps des antrustions. S'ensuit-il, comme le pense M. Brunner, que ce même mot, inscrit sur les monnaies, ait la même signification?

« M. d'Amécourt voyait dans *scola* un synonyme de *palatium*. Entre autres arguments, il faisait valoir que trois monétaires, Éloi, Ingomar et Ragnomaire, avaient frappé des monnaies, dont les unes portent *Moneta palatii* ou *In palatio* et les autres *In scola*. Simple présomption et non pas preuve. On conçoit facilement, en effet, qu'un même monétaire ait frappé des pièces pour le roi, — celles qui portent la seule mention du palais, — et d'autres pièces pour les antrustions, celles à la légende *In scola*. Je ne suis pas davantage touché par cette remarque : qu'on trouve *Escolare* sur des pièces qui portent *Moneta palatii*, par exemple sur

1. *De gestis Karoli*, I, 11 : « Ipsis quoque manducandi finem facientibus, militares viri vel scholares alae reficiebantur » (*Monumenta Germaniae*, SS., t. II, p. 736). La leçon *alae* donnée par deux manuscrits est la bonne ; les éditeurs ont adopté *aulae*.

Digitized by Google

les nos 700 et 701 de la Bibliothèque nationale, où nous lisons *Palati moneta escolare*. Si *escolare* est bien un adjectif et non pas l'abréviation d'*escola regia*, comme je l'ai dit ailleurs, du moins ce mot ne désigne-t-il pas, comme le voulait M. d'Amécourt, un officier imaginaire, l'Écolier; c'est un qualificatif de *moneta*. Et, si *scola* signifie palais et *scolaris* palatin, on s'explique mal la légende *Palati moneta escolare*, qui devrait alors se traduire *monnaie palatine du palais;* légende qui devient très claire si l'on interprète : monnaie du palais frappée pour la *scola*, c'est-à-dire pour le corps des antrustions.

« Cependant, l'opinion de M. d'Amécourt n'est pas invraisemblable. Si j'ai rejeté deux de ses arguments, en voici un que je dois retenir. Un passage de Grégoire de Tours[1] nous montre que la *schola* d'un évêque était ce qu'on appellera plus tard sa *familia*, l'ensemble des personnes attachées à son service, chargées de l'aider dans son administration ecclésiastique. On a pu désigner par le même mot l'entourage du roi, les officiers de sa maison. Il y a plus : dans une lettre des évêques de la province de Reims à Louis de Germanie, on nous explique pourquoi la maison royale est appelée *schola :* « Et ideo domus regis schola dicitur. »

« Ainsi, je suis porté à croire que *schola*, quand il s'agit du palais royal, peut désigner tantôt le seul corps des antrustions, tantôt tous les palatins; le premier sens, originaire, étroit et technique, le second, dérivé, large et usuel. Décider laquelle de ces deux significations les monétaires ont entendu donner au mot *scola*, c'est ce qui, avec les documents dont nous disposons, me paraît impossible. »

M. Michon, associé correspondant national, soumet à la Société deux statuettes de bronze antiques, provenant l'une et l'autre d'Égypte, récemment acquises par le Musée du Louvre :

« La première représente un jeune esclave nègre trouvé entre *Mit-Rahineh* et *Sakkana*, sur l'emplacement de l'an-

1. *Historia Francorum* X, 26.

Digitized by Google

cienne Memphis. Il n'est personne qui ne connaisse le bronze analogue découvert en 1763 à Chalon-sur-Saône et conservé aujourd'hui au Cabinet des Antiques de la Bibliothèque nationale. L'une et l'autre debout, une jambe légèrement fléchie, le corps entièrement nu, les deux statuettes montrent le même déhanchement, la même cambrure violente dont semble seule capable la race noire; elles nous gardent l'image de deux de ces jeunes esclaves nègres qui, répandus dans le monde méditerranéen à la suite des conquêtes d'Alexandre, devinrent au Ier siècle de notre ère si fort à la mode dans la Rome impériale et ont plus d'une fois défrayé la chronique scandaleuse des satiriques contemporains. Identiques dans toute la partie inférieure du corps, les figurines de la Bibliothèque nationale et du Louvre sont pourtant différentes par l'attitude du buste et de la tête. Le bras gauche ramené en travers devant la poitrine, les deux avant-bras pliés, la première tenait sans doute une petite harpe ou quelque instrument de musique sur lequel l'enfant s'accompagnait en chantant, et l'inclinaison singulièrement triste de la tête, la mélancolie du regard expriment bien ses regrets au souvenir de la complainte du pays natal. Les mains, au contraire, liées derrière le dos, dans le bronze soumis à la Société, témoignent de quelque forfait dont le jeune captif attend le châtiment; et de là la pose toute différente de la tête, levée avec une expression bestiale et mauvaise, et dont les lèvres charnues s'avancent en une moue significative. Il lui manque en outre le fini et la richesse du travail, le poli de l'épiderme, qui donnent si grand prix au bronze de Chalon, avec sa patine foncée et ses yeux incrustés d'argent; mais, tel quel, le rapprochement n'en reste pas moins digne d'intérêt.

« L'autre statuette acquise par le Louvre, brisée au-dessous des genoux, ne sollicite pas moins l'attention, au moment où des travaux récents[1] ont remis en question l'iconographie d'Alexandre. La tête, avec la chevelure ceinte du bandeau royal, s'accorde bien, en effet, avec ce que nous savons du

1. Voyez Fr. Kœpp dans le dernier programme en l'honneur de Winckelmann.

Digitized by Google

type mis à la mode par les portraits du conquérant sculptés par Lysippe, et, quoique la même facture, caractérisée en particulier par l'expression intense donnée au visage et le traitement de la chevelure en boucles dressées sur le front, ait été étendue dans la suite à d'autres représentations, l'attribution à Alexandre de notre bronze pourrait trouver un appui dans le lieu même de la découverte, des renseignements dignes de foi établissant qu'il fut trouvé en 1845 dans les travaux de fortification exécutés sur l'emplacement présumé de la célèbre bibliothèque d'Alexandrie.

« Il faut ajouter qu'un détail particulier de la statuette mérite explication. « Un point rend cette représentation très « singulière et inexplicable, » écrivait, il y a une cinquantaine d'années, M. Braun dans les Annales de l'Institut archéologique, au sujet d'un Dionysos de la collection Fejervary[1], « c'est l'absence radicale du bras gauche. Les téguments « cutanés recouvrent les confins de la poitrine et du dos « d'une manière tellement exacte qu'à première vue on « n'aperçoit aucunement la difformité indiquée à dessein. « L'aspect qui se présente est celui d'une amputation faite « avec un rare succès. Le bras semble avoir été désarticulé « dans la jointure et la plaie recouverte avec un art admi- « rable. L'ensemble a l'air d'une opération chirurgicale faite « avec une adresse merveilleuse, et les lobes de la peau sont « réunis, comme on dit en se servant d'une expression de « métier, *ad primam intentionem.* » Les mêmes termes se pourraient appliquer à notre bronze, et, quoique A. de Longpérier[2] ait depuis longtemps fait justice des interprétations fantaisistes proposées, il n'est pas inutile de rappeler la cause de cette apparente singularité. Il arrivait souvent, notamment pour des figurines de petites dimensions, que la fonte d'un seul jet, avec le corps, d'un bras étendu, surtout lorsqu'il portait un pan de vêtement, eût présenté de grandes difficultés et offert peu de solidité. L'artiste alors le

1. *Annales*, 1854, p. 82.
2. *Revue archéologique*, 1866, t. XIII, p. 145. — *Œuvres*, t. III, p. 127.

Digitized by Google

fondait à part, quitte à le souder ensuite, la jointure se trouvant facilement dissimulée; mais, tandis que notre soudure moderne comprend de l'étain, la soudure antique se faisait uniquement au plomb, et le plomb exposé à l'oxydation se réduit en poudre et ne laisse point de trace. Le séjour prolongé dans la terre devait, dans ces cas, presque fatalement amener la disjonction du bras fondu séparément, et ainsi s'explique, en même temps que l'existence de figures prétendues amputées, l'existence plus fréquente encore dans les collections de membres isolés, aussi bien que celle d'anses, de mascarons, d'appliques, etc., jadis appliqués sur des objets aujourd'hui détruits, et parvenus seuls jusqu'à nous. »

M. Babelon, membre résidant, exprime l'opinion que le type de cette statuette serait la figure traditionnelle d'Alexandre le Grand.

M. Ravaisson-Mollien, membre résidant, parle dans le même sens; il rapproche aussi la statuette du nègre aux mains liées derrière le dos de l'Éros qui se voit sur le dos du Centaure du Louvre.

M. de Villenoisy, associé correspondant national, signale trois représentations antiques de l'esclave lié tirées des vases en terre dits samiens.

M. l'abbé Thédenat, membre résidant, signale également des représentations semblables sur des vases romains[1].

M. l'abbé Bouillet, associé correspondant national, communique une note sur l'architecture des églises Sainte-Foy de Conques, Saint-Sernin de Toulouse et Saint-Jacques de Compostelle. Il estime que les relations de l'église de Conques et de celle de Compostelle n'ont pas été sans influence sur le développement de l'art.

M. Enlart fait remarquer que l'église de Saint-Antimo, dans les maremmes de Sienne, présente également des ressemblances très remarquables avec Saint-Sernin et avec l'art

1. *Abbildungen zu dem I und II Heft der rœmischen Alterthümer in Baiern*, 2e livr., pl. V, 8, 9, et XII.

Digitized by Google

auvergnat. Plusieurs églises espagnoles ou italiennes présentent les mêmes caractères.

Le mémoire de M. l'abbé Bouillet est renvoyé à la commission des impressions.

M. F. Mazerolle, associé correspondant national, signale une cire représentant la tête de Louis XIV que M. de Baye a acquise récemment en Espagne. Cette cire, plaquée sur un disque de cuivre, semble être le modèle d'un poinçon du graveur *Mauger*. Un coin frappé avec ce poinçon est conservé dans les collections du Musée de la Monnaie. Il n'y a que quelques variantes de détails dans les cheveux entre la tête de Louis XIV figurée sur le coin et la cire de M. de Baye. Ce coin a servi à frapper une série de médailles de l'histoire du règne de Louis XIV, de 0m041 (coins au Musée de la Monnaie). Il existe de nombreux exemplaires de ces médailles dans les collections publiques et privées. Cette cire est le plus ancien exemple connu, jusqu'à présent, de ces modèles exécutés par les graveurs de médailles avant de graver des poinçons. On peut citer les médailles suivantes, dont le droit représente la tête de Louis XIV par Mauger : médailles relatives aux fortifications d'Huningue (1680), à la remise par le duc de Mantoue de la forteresse de Casal (1681), à l'occupation de Strasbourg (1681), à la défaite des corsaires à Chio (1680), etc. Plusieurs coins de revers portent les initiales de divers graveurs.

Séance du 7 Juin.

Présidence de M. l'abbé Duchesne, président.

Ouvrages offerts :

Bremond d'Ars (A. de). *Enseignement de la langue celtique. Création d'une chaire à la Faculté des lettres de Rennes.* Quimper, 1893, in-8°.

Collignon (Max.). *La tête d'Hathor sur des vases chypriotes.* Paris, s. d., in-8°.

Digitized by Google

Correspondance.

M. Gabriel Amardel, présenté par MM. Babelon et Prou, écrit pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant national. Le Président désigne MM. de Barthélemy, Cagnat et Collignon pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

M. Lambin, présenté par MM. de Barthélemy et Müntz, écrit également pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant national. Le Président désigne MM. d'Arbois de Jubainville, de Baye et Durrieu pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. Guerlin, associé correspondant national, présente la photographie d'une tapisserie qu'il pense être un portrait de Christophe Colomb :

« J'ai l'honneur de faire hommage à la Société des Antiquaires de France de l'épreuve ci-jointe d'une photographie que j'ai fait exécuter comme délégué du Comité du IV^e^ centenaire de la découverte de l'Amérique dans le département de la Somme.

« Cette photographie reproduit une tapisserie qui est conservée dans la salle des adjoints à l'hôtel de ville d'Amiens et qui représente Christophe Colomb d'après le portrait de Jean Bol.

« L'auteur étant presque contemporain de Colomb et l'œuvre due à son pinceau nous étant inconnue aujourd'hui, il s'ensuit que la tapisserie en question prend le caractère d'un document d'un réel intérêt.

« J'ajoute que la pièce en elle-même est digne de fixer l'attention et qu'elle peut, en raison de sa magnifique exécution, intéresser tout spécialement quelques-uns de nos savants confrères. »

Digitized by Google

M. Müntz, membre résidant, proteste contre cette attribution. Le portrait imberbe publié par Paul Jove diffère totalement de celui présenté à la Société.

M. Durrieu, membre résidant, ajoute quelques observations à celles présentées par M. Müntz.

M. Guerlin communique ensuite le dessin et la description d'une pierre tombale :

« J'ai l'honneur de faire passer sous vos yeux la photographie d'une fort belle pierre tombale, remontant aux premières années du XIV^e^ siècle, qui existe encore dans l'église de Brouchy, canton de Ham (Somme).

« M. l'abbé Bonvallet, ancien curé de Brouchy, qui l'a trouvée, à quelques centimètres à peine au-dessous d'un carrelage, au cours de réparations faites dans son église, et qui a bien voulu me la signaler, en a fait exécuter un dessin *très exact*, me dit-il, d'après lequel a été tirée la photographie annexée à la présente note. En outre, par ses soins, la pierre a été recouverte d'un plancher qui la préservera des dégradations auxquelles elle était exposée, jusqu'au jour où les ressources de la fabrique de Brouchy permettront d'adopter un autre moyen de la garantir en la plaçant en évidence.

« Quelques lettres de l'inscription n'ont pu être déchiffrées; peut-être serons-nous plus heureux et parviendrons-nous à compléter sur ce point le travail de M. l'abbé Bonvalet, si nous pouvons nous rendre quelque jour à Brouchy pour y prendre un estampage de la pierre; nous en profiterons pour relever aussi ses dimensions.

« Dans l'état présent, on peut distinguer qu'elle recouvrait les restes d'un seigneur d'Aubigny (Aubigny est effectivement une annexe de Brouchy, qui compte présentement environ 140 habitants), mais la difficulté est d'identifier ce personnage.

« En effet, suivant D. Grenier, Aubigny appartint, dès 1260, à une branche de la maison de Vendeuil; or, ce que nous pouvons lire de l'inscription ne concorde pas avec ce nom :

CHI GIT MESIRES
JEHANS WARC ...RS .....

Digitized by Google

« De plus, les armoiries diffèrent aussi, puisque Vendeuil portait : d'azur, au lion naissant d'or; *alias :* id..., au chef emmanché de trois pièces de même, tandis que le chevalier représenté sur la pierre tombale de Brouchy porte une bande losangée de sept pièces suivant l'écu et de six pièces suivant les ailettes. Il est vrai de dire qu'à cette époque les armoiries étaient encore très variables dans une même famille.

« M. Demay, dans son *Inventaire des sceaux de la Normandie* (p. 216, n° 2027), cite un Philippe d'Aubigny, bailli des Iles vers 1219, dont le sceau, conservé aux archives de la Manche (abbaye du mont Saint-Michel), se rapproche du blason qui nous occupe. Il porte « quatre fusées rangées en « fasce. »

« Il y a là une analogie que nous signalons à tout hasard.

« Le défunt est placé sous une arcade trilobée, décrivant une ogive équilatérale, supportée par deux colonnettes à chapiteau feuillagé; le galbe qui surmonte cette ogive est percé d'un triangle et terminé par un fleuron en manière d'amortissement; de chaque côté de l'arcade, dans les angles formés par l'inscription, sont des motifs d'ornementation qu'il est bien difficile de déterminer; on croit y reconnaître des têtes d'anges.

« Le costume du personnage est bien caractéristique de l'époque, — premières années du XIV^e^ siècle. — Signalons de suite ce détail que la tête est couverte d'un heaume *qui cache le visage;* c'est un fait dont nous ne connaissons pas d'autre exemple dans notre région et qui doit être effectivement assez rare. Toutes les pierres tombales qu'il nous a été donné de voir en Picardie représentent le défunt *la face découverte;* la tête est tantôt nue, tantôt revêtue du camail, parfois du heaume, lorsque la partie inférieure de cette pièce de l'armure devint mobile, mais toujours les traits du défunt sont apparents; dans le cas présent, au contraire, le visage est entièrement dissimulé; c'est un point qu'il nous a paru bon de faire remarquer.

« Le heaume est pointu, terminé par un panache; la vue est barrée verticalement par un renfort fleurdelysé. Des ailettes complètent l'ensemble. Autant que l'on en peut juger,

Digitized by Google

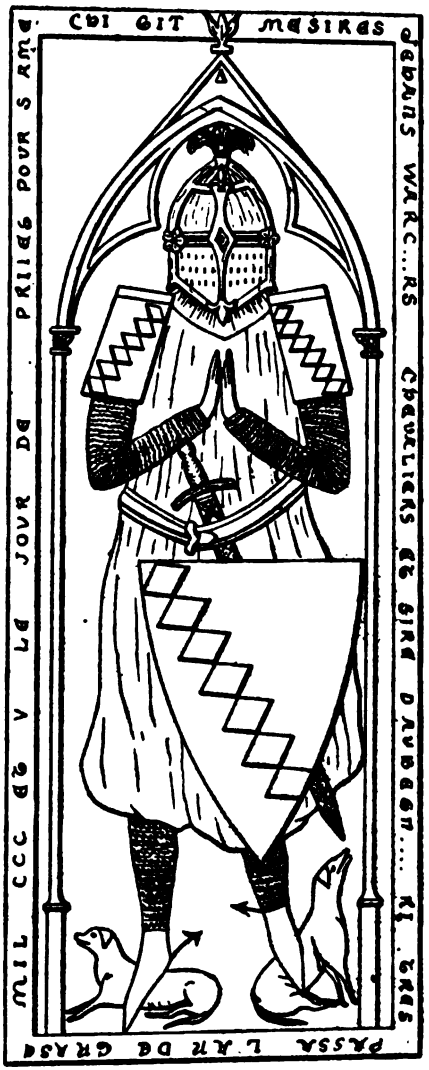

Pierre tombale de l'église de Brouchy (Somme).

Digitized by Google

Digitized by Google

la broigne remplace la cotte de mailles. Elle est elle-même recouverte d'une cotte d'étoffe.

« Remarquons l'absence d'arrière-bras et de cubitières; pas de grèves non plus aux jambes; seulement des chausses façonnées comme la broigne.

« Les mains, jointes, sont nues.

« Les pieds sont posés sur deux chiens; des brodequins de peau les recouvrent; ils sont armés d'éperons d'un type assez remarquable.

« L'épée, large, et dont les quillons se recourbent vers la lame, est passée dans la ceinture du chevalier. Sur elle est appuyé l'écu aux armes du défunt.

« Cette pierre, en raison des détails de costume qu'elle présente et de son état de conservation, mérite d'être signalée, et j'ai pensé que MM. les membres de la Société des Antiquaires de France me permettraient de leur en soumettre une description. »

M. Babelon communique le moulage d'une très belle médaille d'or de Bérénice II, femme de Ptolémée III Évergète. Elle pèse 43 gr.; c'est la plus grande monnaie d'or grecque connue, si l'on en excepte le fameux médaillon d'Eucratides. On n'en connaît que trois exemplaires qui ont été récemment découverts. Au Musée d'Athènes se trouve, dans la collection Demetrio, une pièce d'argent à la même effigie, qui est la plus grande pièce d'argent grecque connue. Il est probable qu'au point de vue monétaire il faut rapprocher ces pièces des plus grandes pièces de bronze égyptiennes qui ont été frappées à la même époque.

M. Durrieu demande si la pièce d'Eucratides n'a pas été soupçonnée de faux.

M. Babelon répond affirmativement, mais que jamais cette suspicion n'a été prise au sérieux par les savants compétents. Il parle ensuite de différents monuments acquis récemment par le même établissement, spécialement d'un camée à trois couches et de grande dimension représentant Sapor faisant Valérien prisonnier et d'une médaille anonyme italienne de la fin du xv[e] siècle, provenant de la collection

Digitized by Google

Spitzer et dans laquelle M. H. de la Tour pense retrouver les traits de César Borgia. Cette identification semble résulter d'une comparaison avec le portrait donné par Paul Jove.

M. Müntz, tout en reconnaissant l'intérêt d'un semblable portrait, demande si c'est bien à l'époque de la mort d'Alexandre VI qu'il en faut placer l'exécution. A ce moment, César Borgia n'était guère un personnage qu'un médailleur désirât représenter.

Séance du 14 Juin.

Présidence de M. l'abbé Duchesne, président.

Ouvrages offerts :

Delamain (Ph.). *Le cimetière de Herpes (fouilles et collection Ph. Delamain)*. Angoulême, 1892, in-4°.

M. Prou, membre résidant, présente la publication de M. Ph. Delamain, correspondant de la Société, intitulée : *Le cimetière de Herpes* (Charente).

Correspondance.

M. Paul Fournier, professeur à la Faculté de droit de Grenoble, présenté par MM. l'abbé Duchesne et G. Schlumberger, écrit pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant national. Le Président désigne MM. l'abbé Thédenat, de Barthélemy et Babelon pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. Prou, membre résidant, présente, de la part de M. Delamain, les photographies des objets les plus remarquables trouvés récemment dans le cimetière de Herpes et que M. Delamain publiera prochainement : fibules, bagues, monture d'aumonière et surtout un seau garni de cercles en bronze avec ornements repoussés.

Digitized by Google

M. de Baye, membre résidant, fait remarquer que la boucle de ceinture de la Touche-Ronde appartient à une série d'objets analogues publiés par M. Barrière-Flavy. Les pièces désignées par M. Prou comme des bractéates sont des fibules dites cupelliformes, fréquentes dans les tombes anglo-saxonnes et rares dans les sépultures franques. Les autres bijoux découverts par M. Delamain prouvent que l'art était à peu près le même chez les Francs, les Burgondes et les Visigoths.

M. Lafaye, associé correspondant national, lit un mémoire sur un fragment de poterie trouvé à Tours en 1863 et conservé au Musée de cette ville, représentant une femme liée, sur laquelle se précipite un lion, et un autre fragment analogue conservé au Musée Carnavalet et trouvé en 1865 au Jardin du Luxembourg.

Le mémoire de M. Lafaye est renvoyé à la Commission des impressions.

M. l'abbé Thédenat, membre résidant, lit un mémoire sur une inscription chrétienne en vers hexamètres, trouvée à Notre-Dame-de-Sion, à Vaudémont (Meurthe-et-Moselle), que lui a communiquée M. l'abbé Simonin.

Le mémoire de M. l'abbé Thédenat est renvoyé à la Commission des impressions.

M. d'Arbois de Jubainville, membre résidant, entretient la Société de l'époque à laquelle les Celtes sont venus en Espagne.

M. le colonel de la Noë, membre résidant, rend compte d'une tournée qu'il a faite récemment en Normandie pour visiter les enceintes fortifiées, entre Caen et la mer, dont ont parlé Caylus et Caumont. Il n'y a là que des chemins creux et des carrières très anciennes. Les redoutes de Campandré et de Montpinçon (Calvados) ont été édifiées pour l'usage du

Digitized by Google

canon, et on ne saurait les comparer à l'enceinte de la Boissière, près de Périgueux, qui paraît bien être gauloise et dans laquelle M. de la Noë incline à retrouver l'ancien Périgueux gaulois.

Séance du 21 Juin.

Présidence de M. l'abbé Duchesne, président.

Ouvrages offerts :

Babelon (E.). *Mélanges numismatiques*, 2e série. Paris, 1893, in-8°.

Beaucaire (le comte Horric de). *Mémoires de Duplessis-Besançon. (Soc. de l'hist. de France.)* Paris, 1892, in-8°.

Boutroue (Alex.). *L'Algérie et la Tunisie à travers les âges.* Paris, 1893, in-8°.

— *Les explorations des Portugais antérieures à la découverte de l'Amérique.* Paris, 1893, in-8°.

Chartraire (l'abbé E.). *La chapelle et les chanoines de Saint-Laurent dans le palais archiépiscopal de Sens.* Sens, 1893, in-8°.

Déchelette (J.). *Inscriptions campanaires de l'arrondissement de Roanne.* Montbrison, 1893, in-8°.

— *Le château de Montrenard et ses seigneurs.* Roanne, 1891, in-8°.

— *Notes sur les objets d'orfèvrerie conservés dans les églises de l'arrondissement de Roanne.* Paris, 1889, in-8°.

— *Notice sur la vie et les travaux d'Auguste Chaverondier.* Montbrison, 1893, in-8°.

Durrieu (Paul). *Manuscrits d'Espagne remarquables par leurs peintures.* Paris, 1893, in-8°.

Laubespin (le comte Léonel de). *Éphéméride de l'expédition des Allemands en France, par Michel de la Huguerye. (Soc. de l'hist. de France.)* Paris, 1892, in-8°.

Lebègue (Henri). *Extraits des auteurs grecs concernant la*

Digitized by Google

géographie et l'histoire des Gaules. T. VI. Paris, 1892, in-8°. (*Soc. de l'hist. de France.*)

Michon (E.). *Miroirs grecs à pied.* Paris, 1893, in-4°.

Nicaise (Auguste). *La sépulture gauloise de Dommartin-Lettrée.* Châlons-sur-Marne, 1893, in-8°.

Ruble (le baron Alphonse de). *Histoire universelle, par Agrippa d'Aubigné.* T. VI. (*Soc. de l'hist. de France.*) Paris, 1892, in-8°.

Vogüé (le marquis de). *Mémoires du maréchal de Villars.* T. V. Paris, 1892, in-8°.

M. E. Michon, associé correspondant national, offre à la Société son mémoire sur les Miroirs antiques à pied, possédés par le Musée du Louvre.

M. Durrieu, membre résidant, fait hommage à la Compagnie de son mémoire sur les Manuscrits exposés cette année à l'Exposition de Madrid.

M. Boutroue, associé correspondant national, présente à la Société une conférence de M. Oliveira Martins sur les découvertes des Portugais avant Christophe Colomb, et la traduction qu'il en a faite; il présente aussi le texte d'une de ses conférences, intitulée : *L'Algérie et la Tunisie à travers les âges.*

Correspondance.

M. Deschelette-Despierres, de Roanne, présenté par MM. A. Héron de Villefosse et A. de Barthélemy, écrit pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant national. Le Président désigne MM. Lecoy de la Marche, Guillaume et Berger pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. Robert Guerlin, associé correspondant national, signale

Digitized by Google

deux fragments de poterie rouge antique, sur lesquels sont figurées des scènes de tauromachie :

« A la séance du 13 janvier 1892 (p. 64 du *Bulletin*), M. l'abbé Beurlier signalait à la Société des Antiquaires de France, comme étant le premier document de ce genre trouvé en Gaule, un fragment de poterie rouge sigillée, représentant une tauromachie.

« Je connais, pour ma part, deux autres fragments analogues.

« L'un, trouvé à Amiens, fait partie de la collection de mon ami M. le baron René de Boutray. Le 14 mars dernier, il a été présenté et décrit par notre collègue M. Robert de Guyencourt, à la Société des Antiquaires de Picardie, qui doit en insérer une reproduction dans son plus prochain bulletin.

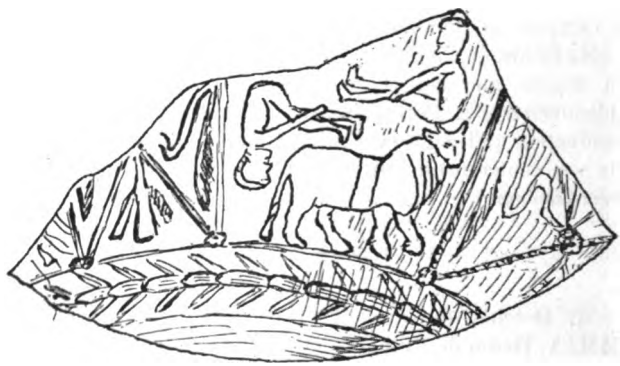

Fragment de poterie représentant une tauromachie.

« Le second fragment appartient depuis de longues années au Musée de Picardie. Bien que sa provenance soit inconnue, c'est assurément une antiquité locale, découverte sinon à Amiens même, du moins dans les environs. Comme on

Digitized by Google

peut le voir par le croquis ci-joint, que M. le conservateur du Musée a bien voulu exécuter à mon intention, le taureau

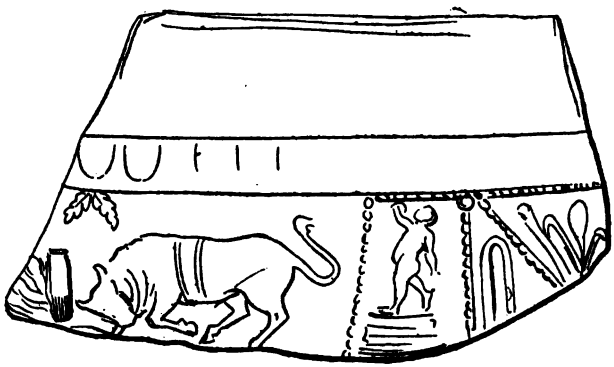

Fragment de poterie représentant une tauromachie.

est combattu par un personnage qui se protège au moyen d'un bouclier.

« Le fragment communiqué par M. l'abbé Beurlier avait été recueilli à Orange : la présence de deux documents similaires *en Picardie* peut avoir un certain intérêt, et j'ai cru bon de signaler leur existence. »

A l'occasion de la communication précédente, M. l'abbé Thédenat, membre résidant, signale des fragments de poterie rouge romaine, trouvés en Bavière et ornés d'un sujet, relatifs aux courses de taureaux[1].

Il ajoute ensuite quelques renseignements à ceux qui ont été donnés dans les publications de la Compagnie[2] sur les courses, les combats et les jeux de taureaux :

1. *Abbildungen der römischen alterthümer in Baiern*, 2e livr., pl. VIII.
2. Abbé Beurlier, *les Courses de taureaux chez les Grecs et chez les Romains*, dans *Mémoires*, t. XLVIII (1887), p. 57-84 et 351; *Bulletin*, 1892, p. 64.

Digitized by Google

« On peut rattacher aux courses de taureaux un médaillon en bronze de Gordien III représentant l'amphithéâtre de Rome plein de spectateurs. Dans le spectacle, présidé par l'empereur, figure le combat d'un taureau et d'un éléphant[1]. Mais ce n'est pas un simple combat d'animaux, car l'éléphant est monté et dirigé dans la lutte par son cornac.

« Une mosaïque qui ornait le temple de Diane, sur l'Aventin, représente une série de jeux et de combats de l'amphithéâtre et, dans le nombre, un éléphant et son cornac aux prises avec un taureau[2]. Dans la même mosaïque, au-dessous du sujet précédent, un taureau fuit rapidement, poursuivi par un homme à cheval et sans armes. Il semble bien que cette dernière représentation figure la première partie d'une course à la mode thessalienne[3]. Une autre mosaïque bien connue, trouvée en 1834 dans les ruines d'une villa antique, au pied de la colline de Tusculum, et conservée à la Villa Borghèse, en représente la conclusion : le bestiaire renversant le taureau qu'il a saisi par les cornes[4].

« Quant aux combats des taureaux contre d'autres animaux, ils ont précédé à Rome les courses de taureaux importées de Grèce par César. En l'an de Rome 675 (= 79 av. J.-C.), sous l'édilité curule des deux frères L. et M. Lucullus, il y eut un combat d'éléphants contre des taureaux[5]. Une marqueterie (opus sectile) de marbres de diverses couleurs, représentant un taureau assailli par un lion, a été récemment transportée au Musée du Capitole, à Rome[6]. Elle ornait, avec d'autres sujets relatifs aux spectacles de l'amphithéâtre et du cirque, la basilique de Junius Bassus sur l'Esquilin[7].

1. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'Empire romain*, t. V, p. 37, n° 165. Cf. Martial, I, XVII, XIX.
2. Montfaucon, *l'Antiquité expliquée*, t. II, p. 87, pl. XVI.
3. Cf. Pline, VIII, LXX, 6. L'abbé Beurlier, *Courses de taureaux. Mémoires*, t. XLVIII (1887), p. 73.
4. W. Helbig, *Führer durch die öffentlichen Sammlungen Klassischer Alterthümer in Rom*, t. II, p. 135; traduction Toutain.
5. Pline, *H. N.*, VIII, VII, 2.
6. *Bullettino della commissione arch. comunale di Roma*, 1893, pl. II-III.
7. *Ibid.*, p. 96.

Digitized by Google

« On employait, comme de nos jours, mille procédés pour exciter la fureur du taureau[1]; entre autres moyens, on agitait devant ses yeux des étoffes rouges :

Haud secus exarsit quam circo taurus aperto
Cum sua terribili petit irritamina cornu
Puniceas vestes, elusaque vulnera sentit[2].

« On attachait aussi quelquefois le taureau, à l'aide d'un lien assez long, à un autre animal, et on les excitait l'un et l'autre jusqu'à ce que, rendus furieux par ces provocations et exaspérés par cet accouplement forcé, ils en vinssent à s'entre-déchirer; la fuite du plus faible ou du plus maltraité étant impossible, l'un des deux animaux ou tous les deux se trouvaient bientôt hors de combat. Ils étaient alors achevés par des « confectores[3]. »

« Un bas-relief funéraire de Pompéï représente un taureau attaché à une panthère par une laisse; le taureau, demeuré en arrière, est poussé par un bestiaire qui le frappe de sa lance; en avant, un autre bestiaire, vers lequel bondit la panthère, brandit deux lances destinées à sa défense personnelle, mais sans doute aussi à exciter les deux animaux à se livrer bataille[4]. Si l'on remplace la panthère par un ours, nous avons un texte de Sénèque qui peut servir de commentaire à cette scène : « Ridere solemus, inter matutina arenae « spectacula, tauri et ursi pugnam inter se colligatorum : « quos, cum alter alterum vexaverit, suus confector exspec- « tat[5]. »

« Au temps de Varron, on disposait dans les amphithéâtres, spécialement pour les courses de taureaux, des sortes de barrières tournantes appelées *cochlea*, derrière lesquelles le combattant pouvait se mettre à l'abri quand le taureau furieux le pressait de trop près[6]. Plus tard, les *cochlea* furent

1. Cf. L. Friedlaender, *Mœurs romaines du siècle d'Auguste à la fin des Antonins*, trad. Ch. Vogel, t. II, p. 156-157.
2. Ovide, *Métamorphoses*, XII, 100-103.
3. Suétone, *Aug.*, XLIII, *Nero*, XII; Sénèque, *Ira*, III, 43.
4. Mazois, *Ruines de Pompéi*, t. I, pl. XXXI, fig. IV. Une peinture de l'amphithéâtre de Pompéï représente le combat d'un molosse et d'un taureau (*Ibid.*, t. IV, pl. XLVII, fig. III).
5. Sénèque, *Ira*, III, 43.
6. Varron, *R. R.*, III, V.

Digitized by Google

employés dans les combats contre toute espèce d'animaux féroces[1].

« Les taureaux ne servaient pas seulement à des combats sanglants; les Romains, si habiles à dompter les bêtes les plus féroces, savaient en tirer parti dans les jeux comme animaux savants : on les dressait à se coucher immobiles et à se laisser enlever, à s'agenouiller, à porter sur leur tête un enfant ou à se tenir dressés sur les jambes de derrière avec une femme sur le dos; ils permettaient, sans s'effaroucher, qu'on dansât sur leur dos. On leur apprenait aussi à faire la roue, retombant sur les cornes et se relevant; enfin, ils demeuraient, comme des cochers, assis sur un char entraîné par la course rapide de deux chevaux[2]. »

M. Michon, associé correspondant national, donne lecture d'une lettre adressée à M. Héron de Villefosse, membre résidant, par M. Sorlin-Dorigny, associé correspondant national à Constantinople. Cette lettre est relative à un petit bas-relief votif à Apollon Cratéen, offert par M. Sorlin-Dorigny au Musée du Louvre :

« Je viens solliciter une place dans le Musée du Louvre pour un petit bas-relief que j'ai eu l'avantage de vous expédier aujourd'hui.

« Je reconnais d'avance que ce bas-relief ne possède pas beaucoup de titres à la faveur d'être ainsi logé et entretenu aux frais de l'État. Quoique d'origine grecque, il n'est point d'une belle époque de l'art : son exécution est plus que médiocre, elle est même quasi rudimentaire; quant à son état de conservation, il est loin d'être parfait. Le seul titre qui puisse le recommander à votre bienveillance, c'est celui de nous transmettre l'image et le nom, ou mieux le surnom, d'une des divinités grecques de l'Anatolie.

« Il est vrai que le Louvre n'est point un *Panthéon;* que ce Musée ne peut même offrir, pour la mythologie classique,

1. Cf. Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, au mot Cochlea.
2. Cf. Aelien, *De nat. animal.*, VII, 4; Pline, *H. N.*, VIII, LXX, 5; Suétone, *Nero*, XII; Martial, I, V.

Digitized by Google

l'équivalent de cette salle XIX que le Musée de Saint-Germain a si heureusement consacrée aux divinités de la Gaule. Mais serait-ce bien là une raison pour refuser l'hospitalité à mon bas-relief? N'arrivera-t-il pas un jour où les mythographes verront au Louvre une salle réservée aux monuments des antiques croyances religieuses de la Grèce, une sorte d'Olympe où ils ne trouveront pas seulement des chefs-d'œuvre artistiques, mais une réunion de documents pouvant servir à leurs études sur les mythes helléniques?

« C'est dans ce but, et pour aider, selon mes moyens, à l'édification de cette future demeure des Olympiens, que j'ai pris la liberté de vous envoyer ma pierre.

« Cette pierre est un ex-voto en marbre blanc, taillé sur un plan trapézoïdal. Sa hauteur est de 0m32; sa largeur à la base est de 0m19, tandis qu'au sommet elle n'est que de 0m15. Les deux tiers supérieurs de la face sont occupés par le bas-relief; le tiers inférieur est couvert par une inscription de quatre lignes :

ΜΕΝΑΝΔΡΟΣ ΔΑ·
·Α ΚΑΙΟΙΥΙΟΙ ΑΠΟ·
ΛΩΝΙΚΡΑΤΕΑΝΩ
ΕΥΧ··

Μένανδρος Δαιτᾶ καὶ οἱ υἱοὶ Ἀπόλλωνι Κρατεανῷ. Εὐχήν.

« Le bas-relief représente Apollon de face, dans le costume et avec les attributs de l'Apollon Musagète. Comme dans la fameuse statue du Vatican, il est figuré vêtu d'une longue tunique, « d'une stola aux plis vastes et flottants. » Dans la droite, il tient une cithare, mais, de sa gauche, et c'est là le détail qui le distingue du Musagète, de sa gauche, il semble verser sur un autel le contenu d'une patère. Devant l'autel, on voit un mouton ou un bélier; derrière l'autel, on aperçoit le profil d'un adorant.

« Ce bas-relief fait partie d'une série assez nombreuse d'ex-voto qui a été découverte, il y a une vingtaine d'années, par un antiquaire arménien nommé Taqvor. Tous ces ex-voto sont à peu près semblables; tous représentent le

Digitized by Google

même dieu dans la même pose et avec les mêmes attributs. Il n'y a de différence que dans le nombre des adorants et des béliers propitiatoires. Sur certains bas-reliefs, on compte jusqu'à cinq adorants et trois béliers.

« Dans quelle localité a eu lieu la trouvaille de ces ex-voto? Jamais je n'ai pu le savoir; jamais Taqvor n'a voulu livrer son secret. Il le réservait à celui qui consentirait à faire des fouilles en société avec lui et à lui abandonner la part léonine de la trouvaille ou une forte indemnité en cas d'insuccès. N'ayant jamais voulu souscrire aux conditions onéreuses de ce villageois antiquaire, je n'ai rien pu tirer de lui, si ce n'est que ces bas-reliefs provenaient d'une localité située à environ huit heures de marche de Cyzique, dans la direction du lac Manyas. Le Dr Mordtmann ne semble pas avoir été plus heureux que moi. Il a bien, à l'époque, copié un certain nombre de ces ex-voto, qu'il a publiés dans le tome VII de l'*Archæol. Zeitung* de Berlin, mais il n'en indique nullement la provenance.

« A Vienne, j'ai retrouvé, dans la collection du *K. K. Kabinet* qui est au Petit-Belvédère, un de ces ex-voto, mais les conservateurs ignoraient même qu'il eût été découvert en Asie-Mineure[1].

« Aujourd'hui, ce Taqvor est mort; il a été assassiné par un bey tcherkès de Panderma. A moins d'une nouvelle découverte d'autres ex-voto semblables, la provenance exacte de ces monuments dédiés à Apollon Cratéen restera un mystère; et, au point de vue de la topographie religieuse de l'Anatolie, il y aurait intérêt à dévoiler ce mystère. »

M. Michon ajoute, en son nom personnel, les quelques

1. L'ex-voto du Cabinet I. et R. de Vienne porte le n° 254. Le bas-relief représente Apollon Cratéen, un autel, deux béliers et cinq adorants. Au-dessous de cette image, inscription de quatre lignes :

ΗΜΟΦΙΛΟΣ ΑΥΛΟΥΞΕΛΜΕΩΣ
ΑΠΟΛΛΩΝΙΚΡΑΤΕΑΝΩ ΚΑΙΟΙΑ
ΔΕΛΦΟΙ ΑΥΤΟΥ
ΕΥΧΗΝ

Ἡμόφιλος Αὐλουξέλμεως Ἀπόλλωνι Κρατεανῷ καὶ οἱ ἀδελφοὶ αὐτοῦ. Εὐχήν.

Digitized by Google

observations suivantes à la communication de M. Sorlin-Dorigny :

« Le bas-relief dont la générosité de M. Sorlin-Dorigny, si souvent exercée en faveur de nos collections, vient d'enrichir le Louvre prendra naturellement place à côté d'un monument de même nature récemment acquis par le Musée.

« Il y a deux ans, le Louvre achetait, à la vente Gréau, un bas-relief analogue, dédié, s'il fallait en croire le Catalogue, « ΑΠΟΛΛΩΝΙ ΚΑΙ ΜΟΥΣΑΙΣ[1]. » Il était clair toutefois que les Muses n'avaient rien à faire avec la représentation, mais l'inscription était si complètement détruite qu'il me parut impossible, en le mentionnant parmi les acquisitions du Département des Antiquités grecques et romaines[2], d'en dire autre chose, sinon que les caractères étaient trop effacés pour être restitués avec quelque certitude. La comparaison toutefois avec les bas-reliefs votifs à Apollon Kratéen, décrits par M. Mordtmann dans l'étude à laquelle M. Sorlin-Dorigny fait allusion[3], la ressemblance en outre avec un autre bas-relief du Louvre, provenant de la collection Choiseul-Gouffier et trouvé à Cyzique, représentant un sacrifice offert à Cybèle par un prêtre du nom de Sotéridès[4], m'amenèrent bientôt à attribuer la Mysie comme origine au bas-relief de la collection Gréau et à proposer sans hésitation pour la restitution de l'inscription, à la suite du mot « ΑΠΟΛΛΩΝΙ » où un K était encore visible, le mot « ΚΡΑΤΕΑΝΩ[5]. » Il me suffit d'ailleurs, pour lever les derniers doutes, de rapprocher du marbre en question un bas-relief dessiné dans le *Voyage en Lycie et en Carie* de MM. Benndorf et Niemann[6]. La fig. 89 y reproduit précisément le bas-relief signalé par M. Sorlin-Dorigny comme appartenant aux collections impériales de Vienne, bas-relief acheté par M. Benndorf à Constantinople

1. *Catalogue*, n° 1296.
2. *Bulletin des Musées*, t. II, n° 18, p. 199, n° 6.
3. *Archaeologische Zeitung*, t. XXXII, 1874, p. 162.
4. Il est reproduit dans Clarac, *Musée de sculpture*, pl. 214, n° 256. — Fröhner, *Inscriptions grecques*, n° 10; *Notice sommaire*, n° 1533.
5. *Bulletin des Musées*, t. II, n° 21, p. 322 et suiv.
6. *Reisen in Lykien und Karien*, p. 154.

Digitized by Google

de Mme veuve Déthier[1]. La forme arrondie dans le haut, la place occupée dans le monument par le sacrifice représenté, la disposition de l'inscription, les dimensions même, à quelques centimètres près, se rapportent exactement au bas-relief Gréau, aussi bien d'ailleurs qu'au nouvel exemplaire donné par M. Sorlin-Dorigny[2].

« Il ne semblera sans doute pas inutile de rapporter ici, à titre de supplément aux renseignements transmis par M. Sorlin-Dorigny sur l'histoire de l'arménien Taqvor, les quelques lignes dont M. Benndorf faisait suivre la description du monument rapporté par lui : « Le bas-relief a été « trouvé en Mysie avec quelques autres publiés par M. Mordt- « mann. L'emplacement donné par M. A.-D. Mordtmann « comme provenance est une ville en ruines à trois heures « de Manias (Poemanenum) et à neuf heures de Balikesser « (Caesarea Mysiae). M. le Dr J.-H. Mordtmann, de Cons- « tantinople, a eu la bonté de me donner les quelques indi- « cations complémentaires que voici : M. Takvor (de qui « Déthier avait acheté le bas-relief à Constantinople) m'a « indiqué comme provenance Sŏwe, mais je n'ai pu jusqu'à « présent trouver cette localité. La collection des bas-reliefs « à Apollon est ici dispersée à tous les vents : le meilleur « était en la possession de Déthier; d'autres passèrent entre « les mains d'Antikadschis; un très beau a été acquis par « Dorigny; il doit être maintenant à Paris. En tout, j'en « connais une demi-douzaine, en outre de ceux publiés par « mon père. »

« J'ai voulu tenter dès maintenant de classer, si l'on peut ainsi parler, au moins en partie, la série signalée il y a quelques années à M. Benndorf comme dispersée à tous les

1. J'ai donc peine à croire à l'assertion de M. Sorlin-Dorigny que les conservateurs ignoraient que ce monument eût été trouvé en Asie-Mineure. L'inscription doit être ainsi rétablie : Μηνόφιλος Αυλουσέλμεως | Απολλωνι Κρατεανῷ καὶ οἱ ἀδελφοὶ αὐτοῦ ἐυχὴν.

2. L'ex-voto par exemple, dans ce dernier comme dans le bas-relief de Vienne et dans la plupart de ceux décrits par M. Mordtmann, est offert non seulement au nom du dédicant lui-même, mais au nom de sa famille, καὶ οἱ υἱοί ou καὶ οἱ ἀδελφοί, ou encore ὑπέρ τε ἑαυτοῦ καὶ τῶν ἐν οἰκῷ.

Digitized by Google

vents. Le Louvre, on le voit, en possède deux exemplaires. Un troisième est conservé à Vienne. Un autre, enfin, a été récemment donné par M. Van Branteghem au British Museum, qui n'en diffère que par la substitution du surnom de « Ταδοκωμείτης » à celui de « Κρατέανος[1]. » Il est à remarquer en effet que des représentations dans l'ensemble tout analogues, sinon identiques, figurent sur un certain nombre de bas-reliefs provenant de Cyzique et des régions environnantes de la Mysie, dédiés même à d'autres divinités, à Zeus « Ὕψιστος[2] » par exemple, nous l'avons noté à propos du bas-relief de la collection Choiseul-Gouffier, à Cybèle. Il y a là une nouvelle preuve, en même temps que du travail de syncrétisme religieux toujours grandissant, de la facilité avec laquelle les artisans, fabricants de ces ex-voto, se reportaient, sans grand souci de nouveauté ni même toujours de parfaite appropriation, à des modèles connus et une fois établis. »

M. l'abbé Bouillet, associé correspondant national, annonce à la Société une découverte faite, depuis le commencement de ce mois, dans l'église abbatiale de Conques (Aveyron). On a trouvé, dans le transept méridional, deux pierres de forme cubique, mais de dimensions inégales. La plus grande, qui mesure 0m60 sur chaque face, contenait, dans une ouverture de 0m50 de côté :

1° deux petits coffrets en os grossièrement ornés ;

2° une boîte en fer ;

3° une coupe en argent, d'assez grandes dimensions, couverte d'une décoration pointillée et fermée par un couvercle hémisphérique en albâtre.

L'autre pierre, plus petite, contenait seulement une boîte en tôle renfermant des reliques.

A part les objets en métal, qui sont dans un état satisfaisant, le reste est fort mal conservé. Les petits reliquaires en os sont en morceaux. Les reliques qu'ils contenaient sont en

1. A. H. Smith, *A Catalogue of sculpture*, p. 359, n° 777.
2. *Ibid.*, p. 375, n° 817.

Digitized by Google

poussière. A l'exception de quelques menus fragments d'une sorte de gaze, on ne trouve trace ni d'étoffes ni de parchemins indiquant la nature et la provenance des reliques.

Enfin on a trouvé aussi, dans la chapelle absidiale du fond, les fragments d'un verre brisé en dix ou douze morceaux.

M. Molinier, membre résidant, fait passer sous les yeux de la Société un feuillet détaché d'un petit manuel à l'usage d'un miniaturiste allemand de la fin du XV^e^ siècle. Ce feuillet offre d'un côté une miniature inachevée, des modèles de médaillons et de fleurons, avec un texte indiquant les couleurs à employer; au verso sont dessinés à la plume des modèles de fleurs destinés aux encadrements de pages.

M. Paul Durrieu, membre résidant, exprime l'opinion que ce feuillet pourrait bien provenir d'un manuscrit conservé à la bibliothèque de Munich et qui porte le nom du comte Eberhardt de Montbéliard.

Séance du 28 Juin.

Présidence de M. l'abbé Duchesne, président.

Ouvrages offerts :

Avenel (le vicomte G. d'). *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère.* T. VII. (Documents inédits.) Paris, 1893, in-4°.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements. T. XVIII. *Alger.* Paris, 1893, in-8°.

Mas-Latrie (René de). *Chroniques d'Amadi et de Strambaldi.* 2^e^ partie : *Chronique de Strambaldi.* Paris, 1893, in-4°. (Documents inédits.)

Tamizey de Larroque. *Lettres de Peiresc.* T. IV. (Documents inédits.) Paris, 1893, in-4°.

Travaux.

M. de Geymüller, associé correspondant étranger, met sous

Digitized by Google

les yeux des membres de la Société un certain nombre de planches spécimens de son ouvrage en préparation sur les dessins des architectes des quatre derniers siècles.

M. Gaidoz, membre résidant, communique une série de gravures et de jetons représentant le *Diable d'argent*. Il explique le type et la légende de ce diable comme une survivance et une transformation d'une légende de Mercure. Cette étude doit paraître dans la revue *Mélusine*.

M. Gauckler, associé correspondant national, communique le texte d'une tessère en bronze découverte dans le port de Bizerte. Cette tessère, qui fait connaître le nom du *pagus Minervus*, paraît dater des dernières années de la république romaine; elle doit être rangée, comme l'a reconnu M. Héron de Villefosse, dans la catégorie de ces *Tabulae paganae* dont on connaît au moins deux autres exemplaires[1], l'un de Pérouse[2], l'autre de Tolentino[3]. La forme est la même, la légende diffère, mais présente cependant dans les trois cas certains traits communs.

La tessère est destinée aux habitants d'un pagus; elle est due à la munificence d'un *magister pagi;* elle semble un monument commémoratif, soit de l'élévation du donateur à la magistrature du pagus, soit de fêtes ou de cérémonies religieuses auxquelles il aurait présidé.

M. Molinier, membre résidant, communique des fragments d'un manuscrit italien de la fin du xv^e^ siècle, recueil de lettres dessinées suivant certaines proportions données d'avance. C'est une démonstration du soin avec lequel étaient dessinées toutes les parties des lettres des manuscrits.

M. l'abbé Duchesne, membre résidant, signale un travail

1. Une troisième tablette, de même forme, mais de formule très différente, trouvée en Espagne, entre Nieblam et Moguer, dans la province de Huelva (*C. I. L.*, II, 4963), rentre peut-être également dans la même catégorie, bien qu'on ait cru jusqu'ici y reconnaître un présent fait à un gladiateur.
2. *C. I. L.*, XI, 1947.
3. *C. I. L.*, IX, 5565.

Digitized by Google

déjà publié sur le canon des lettres anciennes, et M. de Geymüller rappelle qu'il est aussi question de la forme et de la proportion des lettres dans la *Divina proportione* de Pacioli.

M. le comte de Marsy, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« A la séance du 2 novembre 1892 (*Bulletin*, p. 233), M. Octave Vauvillé a communiqué un sceau ecclésiastique sur lequel on lit :

† S. PHELIPE HURE DE RIVECOURT

et qu'il considère comme celui d'un prieuré.

« Je demande, — sans avoir vu l'empreinte, — s'il ne faut pas lire CURÉ ou KURÉ et, au lieu du sceau d'un prieuré, y voir celui de Philippe, CURÉ de Rivecourt, rien ne semblant indiquer ici la mention d'un prieur.

« Il est vrai qu'il y avait un prieuré-cure à Rivecourt, mais je crois que cela n'empêche pas la lecture que je soumets à la Société des Antiquaires.

« Beaucoup de sceaux ecclésiastiques, que je pourrais citer dans la région, portent la légende : « S. P. curé de... » ou « S. P. curati de..., » et je n'ai jamais vu le curé ou prieur prendre sur un sceau son prénom suivi de son nom de famille et accompagné seulement du lieu de sa résidence. Toutefois, n'ayant pas vu le monument, je ne puis proposer qu'une hypothèse. »

Séance du 5 Juillet.

Présidence de M. l'abbé Duchesne, président.

Ouvrages offerts :

Amardel (G.). *La fin de la monnaie de Narbonne*. Narbonne, 1892, in-8°.

— *Les monnaies de chefs gaulois attribuées à Narbonne*. Narbonne, 1893, in-8°.

— *L'hôtel des monnaies de Narbonne au XVII^e siècle*. Narbonne, 1891, in-8°.

Digitized by Google

— *L'hôtel des monnaies de Narbonne pendant la Ligue.* S. l. n. d., in-8°.

— *Monnaie d'Achila frappée à Narbonne.* S. l. n. d., in-8°.

— *Monnaies wisigothes du Musée de Narbonne.* S. l. n. d., in-8°.

— *Un nouveau triens d'Achila.* S. l. n. d., in-8°.

Baye (le baron J. de). *Le congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques de Moscou en* 1892. Paris, 1893, in-8°.

Courteault (Henri). *Histoire de Gaston IV, comte de Foix, par Guillaume Leseur.* T. I. (*Soc. de l'hist. de France.*) Paris, 1893, in-8°.

Engel (Arthur). *Rapport sur une mission archéologique en Espagne* (1891). Paris, 1893, in-8°.

Gauckler (P.). *Exposition historique de Madrid. Tunisie. Catalogue des monuments intéressant l'histoire de la Tunisie.* Tunis, 1893, in-8°.

— *Service des antiquités et des arts. Catalogue des objets entrés au Musée Alaoui en* 1892. Tunis, 1893, in-8°.

La Noé (le colonel G. de). *Les enceintes vitrifiées et les enceintes calcinées.* Paris, 1893, in-8°.

Moranvillé (H.). *Chronographia regum Francorum.* T. II (1328-1380). (*Soc. de l'hist. de France.*) Paris, 1892, in-8°.

Schlumberger (G.). *Bas-relief du Campo Angaran à Venise.* Leipzig, 1893, in-8°.

— *Bulles d'or et sceau des rois Léon II et Léon VI d'Arménie.* Paris, 1893, in-8°.

— *Quelques monuments byzantins inédits.* Leipzig, 1893, in-8°.

Travaux.

Au nom des commissions nommées à cet effet, MM. l'abbé Thédenat, d'Arbois de Jubainville et A. de Barthélemy lisent des rapports favorables sur les candidatures de MM. P. Fournier, Lambrin et Amardel au titre d'associé correspondant national ; on procède au vote, et les candidats, ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, sont proclamés associés correspondants nationaux, M. Fournier à Grenoble, M. Lambrin à Paris et M. Amardel à Narbonne.

Digitized by Google

Sur la proposition de M. R. de Lasteyrie, membre résidant, la Société vote l'impression de la table du *Bulletin* et des *Mémoires* de la Société, faite par M. Prou, aujourd'hui membre résidant de la Société.

M. Michon, associé correspondant national, soumet à la Société le résultat de nouvelles recherches relatives aux fragments du Parthénon aujourd'hui conservés au Louvre et tendant à préciser davantage qu'on ne l'a fait jusqu'ici la manière dont ils ont été recueillis, rapportés en France et finalement placés dans le Musée.

« Il rappelle tout d'abord que deux de ces marbres sont d'acquisition récente : la tête de Lapithe de la septième métope de la façade méridionale, acquise en 1880, et un fragment d'architecture comprenant la goutte d'un triglyphe donné par M. E. Piot en 1879. L'un et l'autre ont été reproduits et étudiés par M. de Villefosse dans les *Monuments grecs*[1]. Il n'a rien à y ajouter ; mais il n'en va pas de même pour les deux marbres plus anciennement acquis et de beaucoup les plus importants, la métope du centaure et du Lapithe et le panneau de la frise des Panathénées ; les conclusions, en particulier, auxquelles s'était arrêté M. Michaëlis dans son savant ouvrage sur le Parthénon, au moins en ce qui touche les circonstances de leur première acquisition par Fauvel, se trouvent infirmées.

« La métope, tout d'abord, avait-elle été recueillie au pied du temple, comme le veut Dubois, ou descendue de sa place originelle et brisée dans la descente, ainsi que le rapportent les témoignages anglais? M. Michaëlis, placé entre ces deux versions contradictoires, s'était décidé pour cette dernière. Il est à remarquer pourtant que le *Catalogue Choiseul*, parmi les peintures et dessins, contient la mention suivante : « N° 339. Vue du Parthénon à Athènes, par M. le comte de « Turpin : hauteur, 1m11 ; largeur, 1m61. Note : on voit sur « ce tableau le lieu d'où a été relevé le métope décrit sous le « n° 105. » Il serait bien difficile d'admettre que Dubois eût introduit cette indication si elle n'était pas matériellement

1. *Monuments grecs*, t. II, nos 11-13, 1882-84, p. 1 et suiv.

Digitized by Google

vraie. Mais, de plus, une lettre de Gaspary, consul à Athènes, publiée par M. Rayet dans le *Bulletin*[1] de la Société et qui a passé trop inaperçue, lève les derniers doutes : « J'ai obtenu « du commandant d'Athènes, écrit Gaspary, la permission « de prendre une métope qui était détachée du temple de « Minerve. »

« La lettre de Gaspary est du 27 février 1788 ; la métope ne fut pourtant embarquée pour la France qu'en 1802. Saisie en cours de route par un navire de guerre anglais, elle fut, par suite de la mort de Nelson, qui commandait la flotte et qui se préparait, dit-on, à la restituer à M. de Choiseul, dirigée sur Londres et parvint ainsi entre les mains de lord Elgin. La conduite de celui-ci est violemment attaquée par Dubois dans ses notices ; mais, d'après ses interrogatoires, lord Elgin, au contraire, aurait acquis le marbre, sans en connaître la provenance, à une vente en douane et se serait même, sans succès, plusieurs fois offert à faciliter à M. de Choiseul les moyens de venir le reconnaître et le reprendre. Toujours est-il que la métope était encore en Angleterre au mois de février 1816 et que c'est après cette date qu'elle fut réunie à la collection de M. de Choiseul, dans laquelle le Louvre l'acheta pour la somme de 26400 francs à la vente des 20 juillet 1818 et jours suivants.

« L'histoire du panneau de la frise des Panathénées est plus compliquée encore. Ici, de nouveau, M. Michaëlis se trouvait en présence de deux opinions : selon Dubois et M. de Clarac, ce morceau aurait été détaché depuis longtemps de l'édifice ; mais Millin, Hobhouse, Filhol écrivent qu'il a été descendu par M. de Choiseul-Gouffier, et M. Frœhner a remarqué que le milieu du bas-relief a souffert par le frottement des cordes[2]. M. Michaëlis a pourtant adopté l'opinion de Dubois. Les comptes-rendus des séances du conseil du Muséum des arts, conservés aux archives du Louvre, nous permettent, d'après le témoignage de Fauvel lui-même, d'établir l'exactitude de la version opposée. Nous y apprenons

1. *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1884, p. 56.
2. *Notice de la sculpture antique*, n° 125, p. 154.

Digitized by Google

tout d'abord que le panneau, avec deux autres marbres et les moules exécutés à Athènes, qui, adressés à M. de Choiseul, avaient été saisis comme propriété d'émigré et déposés à Marseille, arriva au Louvre en août 1802, et non en 1799, comme l'a écrit Dubois, dont le récit des péripéties par où passa la frise est en grande partie erroné[1]. Quelques mois après, en janvier 1802, le premier consul, dans une conversation avec Visconti, lui demandait si, dans le nombre des antiquités que réunissait le Musée, on possédait quelque ouvrage de Phidias, et, sur sa réponse qu'on pourrait raisonnablement lui attribuer un bas-relief du Parthénon d'Athènes recueilli sur les lieux mêmes par l'artiste Fauvel, il s'étonnait qu'une chose aussi précieuse ne fût pas encore placée. Le conseil s'occupe en conséquence des mesures à prendre, et la discussion qui s'y engage, parvenant à la connaissance de Fauvel, amène son intervention. Il se présente à l'administration, raconte comment il a fait détacher le panneau, comment les têtes ont été brisées et comment, les ayant recueillies, il les a remises et recommandées au capitaine du vaisseau qui a conduit les objets d'art de M. de Choiseul-Gouffier à Marseille. Des recherches sont, à la suite de cette communication, ordonnées par le ministre de l'intérieur, recherches qui ont sans doute amené l'affirmation de Lavallée « que le Musée possède des têtes de ce fragment que l'on « se propose de restaurer[2], » quoique rien ne permette de croire qu'elles aient abouti; Fauvel lui-même déclarait ignorer le nom du capitaine et craindre que les perquisitions ne soient infructueuses.

« L'entrevue du premier consul avec Visconti eut du moins un autre résultat, celui de faire exposer sans retard le bas-relief; nous savons en effet, par la *Notice* de 1802, qu'il était dès cette date visible dans la salle des Saisons, quoique sans doute il n'ait été restauré qu'entre 1818 et 1820, après l'acquisition de la métope et en même temps que celle-ci, par le sculpteur Laupe, restaurateur attitré des antiques. Aussi,

1. *Revue archéologique*, t. II, 1845, p. 28.
2. Filhol, *Galerie du Musée Napoléon*, t. II, notice de la pl. 108.

Digitized by Google

lorsqu'à la fin de cette même année 1882 M. de Choiseul obtint par les soins de Chaptal, alors ministre de l'intérieur, la restitution des biens qui lui avaient été confisqués, le panneau de la frise des Panathénées resta naturellement et d'un commun accord en dehors de cette restitution, qui, selon les termes mêmes de la lettre du ministre de l'intérieur à l'administrateur du Musée central, s'appliquait « aux « marbres, granits et porphyres qui n'ont été ni employés ni « placés dans le Musée, » visant ainsi plus particulièrement les colonnes, cippes et fragments bruts, en fort grand nombre dans la collection, et dont la valeur vénale à cette époque était très élevée. Nul besoin par suite de recourir à cet encastrement secret dans une paroi, pratiqué de nuit par Dufourny, dont Dubois nous a laissé le récit romanesque. La vérité est que le bas-relief ne pouvait pas être et que, ainsi que le dit M. Frœhner dans sa *Notice*, il ne fut pas réclamé par M. de Choiseul à son retour de l'exil en 1802. »

Séance du 12 Juillet.

Présidence de M. de Boislisle, vice-président.

Travaux.

M. Gauckler, associé correspondant national, présente à la Société deux photographies d'une statue inédite de la Fortune, découverte à Cherchel il y a quelques années déjà par un Arabe nommé Delkiseh.

Le type auquel se rattache la statue peut être daté de l'époque hellénistique (III^e^ siècle avant J.-C.); quant à la copie, qui est d'une exécution assez médiocre, elle ne peut guère remonter au delà du commencement du III^e^ siècle de notre ère.

M. Gauthier présente ensuite la photographie d'une petite statuette en bronze de 0^m^06 de hauteur, découverte récemment à Cherchel et appartenant à M. Romani.

La statuette, qui semble avoir joué le rôle d'une pyxis ou

Digitized by Google

d'une cassolette à parfums, représente un petit garçon dormant, ramassé sur lui-même et enveloppé dans un grand manteau. La figure au nez épaté et aux lèvres épaisses présente un type africain très accentué. La calotte du crâne était formée par un couvercle mobile qui a disparu aujourd'hui, mais dont l'attache subsiste.

M. l'abbé Thédenat, membre résidant, dit qu'il existe une statuette analogue, en argent, dans le trésor d'argenterie trouvé à Montcornet (Aisne).

M. Babelon, membre résidant, signale l'existence au Musée du Louvre d'une autre statuette du même genre, en bronze, acquise il y a quelques années d'un marchand de l'île de Rhodes.

Séance du 19 Juillet.

Présidence de M. DE BOISLISLE, vice-président.

Ouvrages offerts :

BORDEAUX (Paul). *Monnaies inédites de Charles X, roi de la Ligue*. Paris, 1893, in-8°.

BOUTROUE (Alexandre). *Rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts sur une mission archéologique en Portugal et dans le sud de l'Espagne*. Paris, 1893, in-8°.

Congrès des sociétés savantes. Discours prononcés à la séance générale du congrès, le samedi 8 avril 1893, par M. Hamy et M. Poincaré. Paris, 1893, in-8°.

FARGINET (Ch.). *Essais de numismatique*. Londres, 1893, in-8°.

GRANGES DE SURGÈRES (le marquis DE). *Artistes français des XVII^e et XVIII^e siècles. Extraits des comptes des états de Bretagne*. Paris, 1893, in-8°.

M. Boutroue, associé correspondant national, offre à la Société son rapport sur une mission archéologique en Portugal et donne à cette occasion quelques renseignements sur l'école de peinture portugaise.

Digitized by Google

Travaux.

M. Müntz, membre résidant, fait une communication sur les peintures connues sous le nom de Plateaux d'accouchées. Des recherches récentes lui ont permis de compléter le catalogue de cette série de compositions. Il signale notamment, dans la collection de Mme Édouard André, une peinture du XVe siècle qui contient la scène même de la présentation de plusieurs de ces plateaux à une dame florentine.

M. Adrien Blanchet, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« Dans le *Supplément à l'album Caranda*[1], M. Fr. Moreau vient de publier un collier de 175 petites perles en verre, de couleurs bleue et jaune, qui avait été trouvé, le 24 octobre 1892, dans une sépulture mérovingienne à Nanteuil-Notre-Dame (Aisne). Au milieu de ce collier était suspendue une des monnaies gauloises au type du personnage accroupi attribuées ordinairement aux Catalauni. Déjà M. Moreau avait recueilli dans une tombe, au Martois, comm. de Brény, cant. d'Oulchy, Aisne, un collier auquel était suspendue comme amulette la monnaie gauloise au type du personnage tenant d'une main un torques et de l'autre une torche ou une lance, attribuée souvent aux Catalauni[2]. Dans des tombes de la vallée de l'Eaulne (Seine-Inférieure), l'abbé Cochet avait déjà trouvé une monnaie gauloise en or, percée, et qui avait été évidemment portée comme amulette[3]. L'emploi de ces monnaies gauloises à une époque postérieure est intéressant à constater. On peut rappeler qu'au commencement du siècle dernier on attribuait aux monnaies d'or gauloises, connues sous le nom de Regenbogen-Schüsselchen, des vertus merveilleuses. Le médecin Valentini, qui donne à ces pièces le nom de *Scutellae iridis*, disait, en 1704, qu'elles garantis-

1. 2e partie du fasc. de 1892, pl. 150 (nouv. série), fig. 3.
2. *Rev. archéol.*, 1880, t. II, p. 119.
3. *Rev. archéol.*, 1855, t. XII, p. 149. — Cf. Cochet, *Le tombeau de Childéric Ier*, p. 421, où sont cités deux statères gaulois trouvés à Envermeu (Seine-Inférieure).

Digitized by Google

saient des fièvres, facilitaient les accouchements et portaient bonheur. Celui qui possédait une de ces pièces s'exposait aux plus grands malheurs s'il se défaisait de ce talisman[1]. »

M. Vauvillé, associé correspondant national, signale à ce sujet quelques monnaies gauloises percées, ce qui prouve qu'elles ont été portées.

Séance du 26 Juillet.

Présidence de M. DE BOISLISLE, vice-président.

Ouvrages offerts :

BAL (L.-Charles). [L.-Ch. Grellet-Balguerie.] ***Les deux églises.*** Paris, 1862, in-fol.

PERROT (Georges). ***Histoire de l'art.*** T. VI (30e série). Paris, 1893, in-4°.

Correspondance.

M. P. Fournier, professeur à la Faculté de droit de Grenoble, écrit pour remercier la Société de l'avoir admis au nombre des associés correspondants.

Travaux.

M. Guillaume, trésorier, lit son rapport annuel sur la situation financière de la Société pour l'année 1892 :

« Messieurs,

« Je dois vous présenter, dans la séance d'aujourd'hui, qui précède immédiatement les vacances, le compte annuel de votre trésorier.

« La Société possède en valeurs, comme vous savez, vingt-quatre obligations du chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée et 666 francs de rente 3 0/0 sur l'État, ce qui constitue un revenu approximatif de 1000 francs. — Une modification

1. ***Musei Museorum*** de Valentini, 1714, t. II, p. 62; cf. B. Reber, dans le ***Bull. de la Soc. suisse de numism.***, 1890, t. IX, p. 258.

Digitized by Google

s'est opérée sur cette dernière valeur : les titres étaient au porteur; ils ont été transformés, le 24 février dernier, en un titre nominatif pour la Société. C'est une simplification et en même temps un gage de sécurité obtenu sans aucuns frais.

« Au 1er janvier 1892, il y avait en caisse, en dehors des valeurs susdites. . . . . 9315 fr. 58

« Les recettes de l'année ont produit. . . 7404 29

« Total. . . . . 16719 fr. 87

« Il faut donc en déduire le montant des dépenses 6755 09

« Il restait donc en caisse au 1er janvier 1893 . . . . . 9964 fr. 78

« Il faut déduire de cette somme :

« 1° le montant des factures de l'imprimeur pour 1891, présentées le 14 juin dernier seulement, car la Société est toujours en retard d'un an avec lui, comme pour les publications, ci . . . . . 3752 fr. 45

« 2° une somme de 1000 fr., remise à M. Prou comme à compte sur le travail de la Table des matières de nos publications, commencée en 1892, ci . . . 1000 »»

« Ensemble à déduire . . . 4752 fr. 45 4752 45

« Le solde en caisse au 1er janvier 1893 reste donc . . . . 5212 fr. 33

« L'encaisse de 9964 francs 78 est à peu près équivalent à celui des années précédentes, grâce à la somme de 2000 francs accordée par le ministère de l'instruction publique sur le crédit d'encouragement aux sociétés savantes, grâce aussi à ce que l'année 1892 nous a valu la délivrance de quinze diplômes d'associés correspondants, grâce enfin à une

Digitized by Google

diminution de plus de 700 francs sur la note de l'imprimeur relativement à l'année précédente.

« La situation financière de la Société est donc bonne, et il ne me reste pour finir qu'à prier un délégué de la commission des fonds de vouloir bien vérifier avec moi, selon l'usage, les écritures et les valeurs en caisse. »

M. Corroyer, membre de la Commission des fonds, est désigné pour procéder, suivant l'usage, avec M. le trésorier, à la vérification des écritures et des valeurs en caisse.

M. Gauckler, associé correspondant national, présente à la Société les photographies et les estampages de onze stèles punico-romaines découvertes récemment dans les ruines de l'Henchir Toubernoc (*municipium Tubernuc*), à quarante-cinq kilomètres au sud-est de Tunis, et transportées au Musée du Bardo par les soins du service beylical des antiquités et arts.

Ces stèles étaient groupées sur un même point, sans doute auprès d'un autel, et dans une enceinte consacrée dont il ne reste plus trace aujourd'hui. Elles ont un caractère votif et présentent toutes une dédicace latine et divers attributs symboliques se rattachant au culte phénicien de la déesse Tanit.

Les noms des dédicants prouvent que la population de Toubernoc, à demi romanisée seulement, était composée en majeure partie d'éléments carthaginois et berbère.

Parmi les attributs figurés au trait ou en relief sur les stèles, les plus importants, la croix représentant l'astre solaire, le croissant de la lune, le cône sacré, apparaissent presque toujours ensemble; leur combinaison donne naissance à une quatrième figure bien connue, l'image conique de Tanit, produite à l'origine par la simple juxtaposition de trois signes abstraits et aboutissant peu à peu, par une série de transformations progressives, à la représentation concrète de la déesse sous une forme humaine.

Le dernier terme de cette évolution, dont on peut suivre toutes les phases sur les stèles de Toubernoc, nous est donné par une figure, unique jusqu'ici en son genre, où, devant l'image de la déesse, est placée celle d'un personnage viril

Digitized by Google

tenant à la main une palme. Est-ce le portrait du dédicant? C'est peu probable. On serait plutôt tenté d'y voir la représentation du fils de Tanit; cette divinité carthaginoise nous apparaitrait dès lors comme une déesse mère analogue à celles de la Phénicie et de Chypre, ses propres parentes.

Quoi qu'il en soit de cette dernière hypothèse, la série des stèles de Toubernoc a le mérite de nous représenter, d'une façon graphique et très simple, le passage du symbolisme primitif de la religion phénicienne à l'anthropomorphisme qui en a été la dernière manifestation.

Séance du 13 Septembre.

Présidence de M. Guillaume, trésorier.

Ouvrages offerts :

Clerc (Michel). ***Les Métèques athéniens.*** (*Bibl. des Écoles franç. d'Athènes et de Rome*, fasc. 64.) Paris, 1893, in-8°.

Cloquet (L.). ***Anciennes maisons en Belgique.*** S. l. n. d., in-4°.

Espérandieu (Ém.). ***Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité chrétienne.*** Lille, 1893, in-4°.

Le Clert (Louis). ***Archéologie départementale*** (année 1892). Troyes, 1893, in-8°.

Marsy (le comte de). ***Le libre-échange en matière scientifique.*** Vannes, 1893, in-8°.

Rochebrune (O. de) et René Vallette. ***Les sires de Bodet et leurs pierres tombales.*** Fontenay-le-Comte, 1893, in-8°.

Travaux.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, dépose sur le bureau un bronze antique du style grec archaïque trouvé à Poiani, l'ancien Apollonie d'Épire. Il y a quelques années[1], notre confrère M. l'abbé Beurlier avait signalé ce bronze à l'attention de la Compagnie et en avait présenté un dessin qui a été publié dans notre ***Bulletin***. Grâce à cette commu-

1. ***Bulletin*** de 1885, p. 220.

Digitized by Google

nication, ce bronze très important, qui représente un Satyre à pieds de cheval, a pu être retrouvé. Un marchand grec, auquel M. Héron de Villefosse avait donné la mission de le rechercher, est parvenu à l'acquérir pour le compte du Musée du Louvre qui a la bonne fortune de le posséder aujourd'hui.

Le travail de cette figure est très remarquable. Les détails de la chevelure, de la barbe et des sourcils sont indiqués avec un soin particulier; les yeux sont proéminents. La vigueur du corps est accentuée par quelques lignes en creux, notamment sous les pectoraux, derrière les épaules et aux genoux; les seins sont indiqués par deux petits cercles en creux; le nombril est en relief. La queue de cheval (hippouris) que le Satyre portait par derrière et qui, dans les représentations contemporaines (vi[e] siècle av. J.-C.), est toujours assez longue, a été brisée et enlevée. On en voit encore l'amorce au bas des reins. La patine verdâtre est relativement bien conservée.

De la main droite avancée, ce Satyre porte un objet en forme de corne creuse. Ce creux servait évidemment à fixer une tige mobile qui manque. Il est probable que la figure était agencée avec une autre, car la main gauche, abaissée vers la cuisse, est tout à fait aplatie, comme si elle avait été soudée à une branche en bronze reliant deux figures. Le mouvement du coude, reporté en arrière, ne se comprendrait guère si on ne supposait pas un arrangement de cette nature. Un Satyre en bronze trouvé à Dodone, qui fait partie de la belle collection de notre confrère M. Carapanos, paraît être de la même époque que le Satyre d'Apollonie d'Épire. Au point de vue du style, ces deux figures présentent une grande analogie; les deux représentations sont presque identiques.

M. Héron de Villefosse communique ensuite de la part de M. Théophile Habert, conservateur du Musée de Reims, la liste suivante de noms de potiers trouvés dans cette ville :

1. A(ET)A (*retrog.*). Sur le fond d'un plateau, terre rouge, lustré.

2. TIVAF. Sur le rebord d'une grande stèle.

Digitized by Google

3. APRILLV. Sur fond de plateau, terre rouge jaunâtre, lustré.

4. ASCILO (?) (*rétrog.*). Bol, terre rouge.

5. CN(ATE)I‖M(AE)S suivi d'une branche d'épines. Sur bol, terre rouge, lustré.

6. (AN)NI. Sur fond de bol, terre rouge, lustré.

7. BIILINICOS. Sur fond de bol, terre rouge, lustré.

8. CATO (*graffito*). Sur fond de bol, terre rouge, lustré.

9. GNASI. Sur fond de bol, terre rouge, lustré.

10. MINVS⊙. Sur fond de bol, terre rouge, lustré.

11. NATALIS FEC. Sur fond de bol, terre rouge, lustré.

12. L·S·PYR. Sur anse d'amphore.

13. SATTO FIICIT. Sur poterie rouge, lustré.

14. L·(TE)TT‖CRITO. Sur poterie rouge, lustré.

15. L·(TE)TTI‖CRITO. Sur poterie rouge, lustré.

16. L·(TE)TTI‖CRITA. Sur poterie rouge, lustré.

17. VTILIS (*rétrog.*). Sur poterie rouge, lustré.

Tous ces noms et plusieurs autres déjà publiés ont été découverts à Reims en 1892-1893. La plupart resteront au Musée de Reims. M. Th. Habert possède les empreintes des autres.

Séance du 8 Novembre.

Présidence de M. l'abbé Duchesne, président.

Ouvrages offerts :

Bouglon (baron R.). *Les reclus de Toulouse sous la Terreur.* 1er fasc. Toulouse, 1893, in-8°.

De Witte (Alphonse). *Poids de marchandises des anciennes provinces belgiques.* Bruxelles, 1893, in-8°.

Espérandieu (É.). *Musée de Périgueux. Inscriptions antiques.* Périgueux, 1893, in-8°.

Habert (Théophile). *La poterie antique parlante.* Paris, 1893, in-4°. 1 atlas de planches.

Pagart d'Hermansart. *Organisation du service des pestiférés à Saint-Omer en* 1625. Saint-Omer, 1893, in-8°.

Digitized by Google

PERROT (Georges) et CHIPIEZ. *Histoire de l'art dans l'antiquité.* Tome VI. 31e série. Paris, 1893, in-4°.

M. A. Héron de Villefosse, membre résidant, offre à la Société :

1° Une publication de M. Théophile Habert intitulée : *La poterie antique parlante.* Cet ouvrage, accompagné de trente-sept planches, contient un grand nombre d'estampilles de potiers trouvées en Champagne et en Bourgogne. Ces marques proviennent de la région comprise dans les limites des cinq départements de l'Aube, de la Côte-d'Or, de la Marne, de la Haute-Marne et de l'Yonne.

2° Un nouveau volume de M. le capitaine É. Espérandieu intitulé : *Musée de Périgueux. Inscriptions antiques.* Ce recueil comprend une centaine d'inscriptions, dont beaucoup, malheureusement, ne sont plus qu'à l'état de fragments. Parmi les plus importantes, il faut signaler la borne milliaire de Florien trouvée à Toulon, les dédicaces à Apollon Cobledulitavus, à la Tutelle de Vesunna, au dieu Telo, à la déesse Stanna, et la dédicace à Jupiter et au Génie de l'empereur Tibère par la corporation des bouchers de Périgueux. Quelques textes offrent de l'intérêt pour la connaissance des fonctions municipales.

Travaux.

M. le Président annonce la mort de M. Leemans, associé correspondant étranger à la Haye.

M. Maurice Prou, membre résidant, donne lecture de la notice sur M. Pol Nicard.

La notice de M. Prou est renvoyée à la Commission des impressions.

M. Omont, membre résidant, donne lecture d'un mémoire sur des fragments d'un manuscrit grec de la Genèse ayant fait partie de la bibliothèque de Cotton et conservés parmi les papiers de Peiresc.

M. l'abbé Batiffol et M. Samuel Berger émettent quelques

Digitized by Google

doutes au sujet de la signification de deux miniatures de ce manuscrit dont M. Omont montre les photographies.

M. Omont présente ensuite à la Société, de la part de M. Pellissier, deux mémoires manuscrits intitulés : *Un inventaire inédit des collections Ludovisi à Rome au XVII^e siècle. Note sur quelques documents italiens de cryptographie.*

Ces mémoires sont renvoyés à la Commission des impressions.

M. E. Müntz, membre résidant, fait une communication au sujet d'un portrait du Titien. Ce portrait, dont un exemplaire est conservé au Musée de Madrid et l'autre dans la collection de M^me^ Édouard André, passait jusqu'ici pour représenter Alfonse I^er^ d'Este, duc de Ferrare. Il résulte des recherches de M. Müntz, et notamment de la comparaison avec le portrait, qu'il représente en réalité Hercule II d'Este, le fils d'Alfonse et de Lucrèce Borgia.

M. Durrieu, membre résidant, fait remarquer que ce portrait n'offre pas la représentation du collier de Saint-Michel, que l'on remarque au cou de tous les princes de la maison d'Este.

M. Molinier, membre résidant, présente deux plaques de gants épiscopaux décorés d'émaux cloisonnés sur or, découverts, avec une crosse de fabrication limousine, dans les ruines de l'abbaye de Preuilly (Seine-et-Marne), appartenant à M. Husson. Ces objets ont appartenu à Jean de Thanlay, évêque du Mans, mort en 1291.

M. Müntz rappelle que, dans les inventaires des papes, figurent fréquemment des plaques de gants en orfèvrerie.

M. Enlart, associé correspondant national, signale un reliquaire conservé à Boulogne-sur-Mer et qui lui paraît offrir, au point de vue technique, des ressemblances avec les plaques de Preuilly.

Digitized by Google

Séance du 15 Novembre.

Présidence de M. l'abbé Duchesne, président.

Ouvrages offerts :

Baye (le baron J. de). *Contribution à l'étude du gisement paléolithique de San-Isidro (près Madrid)*. Paris, 1893, in-8°.

Correspondance.

M. Prosper Castanser, de Marseille, présenté par MM. d'Arbois de Jubainville et A. de Barthélemy, écrit pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant national. Le Président désigne MM. de Villefosse, J. de Baye et Müntz pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

Au nom de la commission nommée à cet effet, M. Lecoy de la Marche lit un rapport favorable sur la candidature de M. Déchelette au titre d'associé correspondant national. On procède au vote, et M. Déchelette, ayant obtenu le nombre de voix exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant national à Roanne.

M. Durrieu, membre résidant, communique un portrait d'Hercule d'Este, duc de Ferrare, récemment offert au Musée du Louvre; ce personnage porte au cou les insignes de l'ordre de Saint-Michel.

M. Müntz, membre résidant, montre deux gravures du xvi[e] siècle qui confirment absolument sa précédente communication au sujet des portraits d'Alfonse et d'Hercule d'Este. Il démontre ensuite que le tableau du palais Pitti, donné comme un portrait de Guidubaldo della Rovere, duc d'Urbin, ne saurait représenter ce personnage, dont la véritable image est connue par des médailles.

Digitized by Google

M. Cagnat, membre résidant, communique, de la part du P. Delattre, une inscription trouvée récemment à Carthage sur une plaque de marbre blanc.

D M S
NOMEN NON DICO NEC
QUOD (*sic*) VIXERIT ANNIS
NE DOLOR IM (*sic*) MENTEM
CVM LEGIMVS MANEAT
INFANS DVLCIS ERES (*sic*) SED
TEMPORE PARVO
MORS VITAM VICIT NE LI
BERTATEM TENERES
10. HϾIXV NON DOLOR EST VT
QVEM AMAS PEREAT
NVNC MORS PERPETVALIBER
TATEM DEDIT.

Le X qui forme la quatrième lettre de la ligne 10 est coupé au centre par une ligne horizontale qui en fait le signe par lequel on désigne le denier.

Ces treize lignes gravées en petits caractères n'occupent en hauteur qu'un espace de 0m165. Les premières lettres de la dixième ligne sont d'une lecture incertaine. Ce sont des distiques où le poète a pris avec la quantité les libertés habituelles aux versificateurs funéraires de l'Afrique romaine :

Nomen non dico, nec quo[i] vixerit annis
Ne dolor i[n] mentem cum legimus maneat,
Infans dulcis er[a]s, sed tempore parvo ;
Mors vitam vicit ne libertatem teneres.
— — Non dolor est ut quem amas pereat
Nunc mors perpetua libertatem dedit.

On voit qu'il s'agit dans cette épitaphe d'un petit esclave mort avant d'avoir pu obtenir l'affranchissement. Les premières lettres du cinquième vers paraissent, d'après le sens,

Digitized by Google

contenir une apostrophe à l'adresse de celui ou de celle que l'on veut consoler.

M. l'abbé Thédenat, membre résidant, fait observer qu'il serait peut-être préférable de lire le dernier vers :

Nunc mors perpetua[m] libertatem dedit.

M. Héron de Villefosse communique le texte d'une inscription latine qui lui a été adressé par M. Cornillon, conservateur du Musée de Vienne (Isère).

Cette inscription est gravée sur une stèle à fronton rectangulaire, en pierre de choin, découverte le 9 août 1893 dans les travaux qui s'exécutent actuellement autour de l'église Saint-Pierre à Vienne.

D M
ANNIAE · DOMITILLAE
C·IVLIVS·CALEMER·ET
VALERIA · DOMITIA
MATRI · PIISSIMAE
PONENDVM · CVRAV ·
C · IVLIVS · HERMES
COL LIB
CONIVGI SANCTISSIMAE

La stèle mesure en hauteur 1m50, en largeur 0m75. D'après la forme des lettres, l'inscription semble remonter au second siècle de notre ère. Il faut remarquer le surnom *Calemer(us)*.

M. Edmond Le Blant, membre honoraire, signale une inscription trouvée à Vienne et dans laquelle on relève des expressions qui ont passé plus tard dans le Bréviaire romain.

M. Héron de Villefosse entretient la Société d'un sarcophage provenant de la collection Borghèse qu'il vient de faire placer dans la galerie Daru. Ce sarcophage, du commencement du IIIe siècle, représente des scènes de l'histoire d'Achille. Il n'était sculpté originairement que sur trois faces. La quatrième a été exécutée à la Renaissance, antérieurement à 1615. Il importe de rappeler ce fait, car beaucoup

Digitized by Google

d'archéologues se sont appuyés sur le témoignage de ce bas-relief moderne pour attester que la ferrure des chevaux était pratiquée par les anciens. Jusqu'à ce jour les différentes faces de ce sarcophage étaient exposées séparément dans deux salles du Musée et éloignées l'une de l'autre. Leur réunion forme un ensemble intéressant.

M. Adrien Blanchet, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« A Flacé-lès-Mâcon (Saône-et-Loire), un cultivateur découvrit au commencement de cette année, près de la Grisière, hauteur qui domine la vallée de la Saône, des substructions antiques et des débris de fer, de briques et d'enduits peints mêlés à des charbons provenant certainement d'un incendie. A un mètre de profondeur, on mit au jour une mosaïque romaine composée d'une bande noire séparant un fond blanc uni d'un fond blanc rayé de noir[1]. Au centre de la mosaïque, et entouré d'un encadrement formé de triangles rouges et gris-jaunâtres, est figuré un gladiateur *mirmillon* (*Samnis*), haut de 0m60 environ. Il a la tête protégée par un casque à grillage, tel qu'il y en a au musée de Naples; de la main droite, il brandit la *sica* ou épée courte, et, du bras gauche, il tient un grand bouclier carré dont il protège sa poitrine. Il porte comme armes défensives un brassard au bras droit et une cnémide à la jambe gauche; il paraît vêtu seulement d'un *subligaculum* ou caleçon court, à large ceinture, de couleur verte, qui figure probablement le bronze. C'est encore en vert que sont teintés certains détails du casque, de la cnémide gauche, du genou et du pied droits. Le brassard du bras droit, figuré par des bandes brunes, était sans doute composé de bandes de fer, car l'épée tenue dans la main droite est figurée par des cubes de la même teinte brune. Devant le *mirmillon*, mais au second plan, s'élève une sorte de colonne de forme conique, placée sur un soubasse-

1. Cette intéressante mosaïque a fait le sujet d'une note de M. Lex lue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 21 avril 1893; mais j'ai jugé utile d'en reprendre l'étude.

Digitized by Google

ment et ayant environ 0m50 de hauteur. On a considéré cette colonne comme figurant le *sarculum*, qui est un instrument aratoire. Mais, outre que la figure visible sur la mosaïque, teintée en rose, ne ressemble nullement à un instrument, il faudrait expliquer la présence peu naturelle de cet instrument dans une scène des jeux de l'amphithéâtre.

Mosaïque de Flacé-lès-Mâcon.

« L'étude des détails de cette mosaïque m'a été grandement facilitée par une excellente photographie teintée, qui m'a été envoyée par M. J. Protat, imprimeur à Mâcon.

Digitized by Google

« Le *mirmillon* de Flacé-lès-Mâcon n'est pas unique en son genre, et il ne faut pas omettre de le comparer avec celui de la mosaïque de Reims[1]. Tous deux portent sur l'épaule une bande rouge-vif, et leur armement diffère peu pour la forme et pour la coloration.

« La technique de la mosaïque de Flacé-lès-Mâcon est grossière, et certains cubes atteignent un centimètre et demi de côté, avec une forme peu régulière. Si l'on compare cette mosaïque avec celle de Reims, qui a elle-même de grandes analogies avec celle des Thermes de Caracalla, conservée au musée de Saint-Jean-de-Latran, on sera conduit à en placer la fabrication vers le commencement du IIIe siècle. Ce serait donc vers cette époque que les constructions gallo-romaines de Flaçé-lès-Mâcon auraient été détruites. »

M. le chanoine Fr.-Asis de Véra y Chilier, associé correspondant à Cadix, signale la découverte, dans la nécropole phénicienne de cette ville, de deux nouvelles tombes. Nous donnons la traduction de sa lettre :

« Le 15 juillet dernier, en enlevant un banc de sable, on a trouvé dans la nécropole phénicienne de la ville qui occupe les terrains voisins des remparts, au lieu dit Punta de la Vaca, deux tombes orientées vers le nord-ouest. Elles se trouvent à 32 mètres des sept tombes autrefois découvertes et signalées à la Société par notre confrère, M. de Laigue. Une des deux tombes s'est effondrée; elles étaient formées de quatorze pierres, dont dix pour les côtés et le chevet et quatre pour les couvercles. Les deux pierres qui formaient la paroi mitoyenne des deux tombes étaient amincies à leurs extrémités, afin de bien s'ajuster avec celles du chevet; elles étaient longues de 1 mètre 13 centimètres et hautes de 95 centimètres; les pierres latérales avaient les mêmes dimensions, mais sans amincissement. Les couvercles étaient formés de deux pierres, longues d'un mètre, et de deux pierres plus petites. Elles avaient toutes une épaisseur uniforme de 15 à

1. Ch. Loriquet, *La mosaïque des Promenades et autres trouvées à Reims*, 1862, pl. X, n° 15, et p. 302-303. Sur la mosaïque des Promenades, le mirmillon combat un ours.

Digitized by Google

18 centimètres; soigneusement polies à l'intérieur du monument, elles étaient frustes à l'extérieur. Deux pierres des faces latérales étaient peintes en rouge carmin; il est probable que tout l'ensemble avait été peint également.

« Dans la tombe conservée, dont je vous envoie la photographie, on a trouvé le squelette, un collier de perles d'or et un cachet sans pierre. »

Séance du 22 Novembre.

Présidence de M. l'abbé Duchesne, président.

Ouvrages offerts :

Bordeaux (Paul). *Les monnaies de Trèves pendant la période carolingienne.* Paris-Bruxelles, 1893, in-8°.

Goudard (A.-C.). *Monographie des monnaies frappées à Nîmes.* Toulouse, 1893, in-8°.

Porée (l'abbé). *François Bertinet, modeleur et fondeur en médailles.* Paris, 1891, in-8°.

Porée (le chanoine). *Guide du touriste aux Andelys.* Lille, 1893, in-8°.

Correspondance.

M. Arnauldet, élève diplômé de l'École pratique des hautes études, présenté par MM. de Montaiglon et Longnon, et M. Durighello, présenté par MM. Heuzey et Ravaisson-Mollien, écrivent pour poser leur candidature au titre d'associé correspondant national, le premier au Fossé-Rouge (Vendée) et le second à Saïda (Syrie). Le Président désigne MM. Héron de Villefosse, H. Thédenat et J. de Baye pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques de M. Arnauldet, et MM. Héron de Villefosse, de Baye et Durrieu pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques de M. Durighello.

Travaux.

M. le Président annonce la mort de M. l'abbé Eugène

Digitized by Google

Bernard, associé correspondant national à Gourin (Morbihan), et se fait l'interprète des regrets que cette mort apporte à la Compagnie.

M. le Président communique ensuite à la Compagnie une circulaire de M. Tamizey de Larroque, associé correspondant national, relative à une souscription pour la restauration du tombeau de Peiresc.

M. de Montaiglon, membre résidant, présente quelques observations sur l'origine du rondeau et montre que le premier vers qui ne rime pas dans cette poésie provient seulement d'une habitude de copiste ou de typographe.

M. Longnon, membre résidant, à propos de vers de Wenceslas de Bohême (XIVe siècle), fait la même observation, confirmant la thèse soutenue par M. de Montaiglon.

M. Ravaisson-Mollien, membre résidant, rapproche la statue de Jupiter du Louvre, aux cheveux tombant sur le front, d'une statue colossale du Musée de Madrid représentant Neptune.

M. Molinier présente une tête d'enfant laurée en bronze de la fin du XVe siècle, qu'il attribue à Giovanni Boldu, par comparaison avec la médaille de Caracalla due à cet artiste. Ce monument vient d'être acquis par le Louvre.

Séance du 29 Novembre.

Présidence de M. l'abbé Duchesne, président.

Ouvrages offerts :

Baye (le baron J. de). *Rapport sur le Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques de Moscou.* Paris, 1893, in-8°.

M. L. Maxe-Werly offre, de la part de M. L. Germain, associé correspondant national, les travaux suivants :

Germain (Léon). *Bibliographie.* S. l. n. d., in-8°. (Extrait des *Annales de l'Est.*)

Digitized by Google

— *Deux fragments d'étude sur les vitraux de Vézelise, XVI^e siècle.* Nancy, 1892, in-8°.

— *Le bas-relief de Saint-Benoît-en-Woëvre*, 1527. Nancy, 1893, in-8°.

— *Trèves, Saint-Mihiel, le Saint-Bernard, transmission d'une relique.* Nancy, 1893, in-8°.

Travaux.

Au nom de la Commission des fonds, M. Corroyer lit un rapport approuvant la gestion du trésorier pendant l'année 1892.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées et des remerciements sont votés au trésorier.

M. Prou, membre résidant, donne lecture d'une note relative à une formule par laquelle l'abbé de Saint-Benoît-sur-Loire s'engage vis-à-vis d'un serf à ne pas l'aliéner :

« Raoul Tortaire rapporte, au chapitre XI du livre VIII des *Miracula Sancti Benedicti*[1], une anecdote très intéressante, relevée à plusieurs reprises par les historiens, mais dont il ne paraît pas qu'on ait fait ressortir toute la portée. Voici le fait. Hugues, qui fut abbé de Saint-Benoît de Fleury de 1060 à 1066, avait cédé à Tescelin de Pithiviers un homme de la famille du monastère, nommé Létard, pour ledit Létard et ses descendants être à perpétuité soumis servilement audit Tescelin « ut tam ipse (Letardus) quam ab eo progeniti perpetuo ipsi (Tescelino) famularentur obsequio servili. » Tescelin rétrocéda à titre de bénéfice ce serf à l'un de ses chevaliers nommé Ingran. Celui-ci en mourant laissa le serf à son fils Isembard. Mais Létard eut un fils, Robert, qu'Isembard fit élever dans sa maison « ut puta proprium vernaculum. » Robert, ayant appris par la suite que son père avait fait partie de la famille de saint Benoît et qu'il en avait été distrait « ut vile... mancipium, » s'enfuit. Isembard le reprit et lui fit prêter le serment de ne

1. Éd. de Certain, p. 287-290.

Digitized by Google

plus se soustraire à la servitude, non sans lui avoir infligé le châtiment que méritait un serf fugitif. A quelques années de là, Robert, toujours désireux de reprendre sa place dans la famille du saint, mais dont l'âge avait mûri l'esprit, alla trouver l'abbé Guillaume et se plaignit à lui de l'injustice commise à son égard par l'abbé Hugues : « conqueritur de « injustitia sibi suisque illata. » Guillaume garda le serf, lui promettant d'examiner sa plainte. Isembard, de son côté, manda à l'abbé d'avoir à lui rendre son serf : à quoi Guillaume répondit que sa réclamation n'était pas fondée, que Robert était un serf de saint Benoît « vernaculum patris Benedicti fore » et que, s'il voulait le reprendre, il devait faire droit. On convint de part et d'autre de tenir un plaid où l'affaire serait débattue. Au jour fixé, les parties se présentent; une assemblée se forme, composée de nobles et de juristes « plurimis nobilium et sagacium viris ab alterutra parte aggregatis. » Une longue discussion n'amène pas de résultat. On tient de nouvelles séances et on finit par convenir de trancher le débat par un duel : ainsi se terminaient la plupart des contestations. Le chroniqueur nous fait assister aux péripéties du combat; c'est même là le point que le pieux narrateur met en relief, car il voit dans la victoire remportée par le serf, un homme jeune et faible, sur le vigoureux champion du chevalier, une preuve de l'intervention miraculeuse de saint Benoît. Il en tire un salutaire avertissement à ceux qui distribuent les biens et les personnes d'église à des laïques.

« N'est-il pas étonnant de voir un serf s'insurger contre une aliénation faite de sa personne? Le serf n'était-il pas la chose de son maître, qui pouvait en disposer librement? Sur quel principe le serf Robert a-t-il pu se fonder pour protester contre la cession de son père faite par l'abbé Hugues à Tescelin de Pithiviers et pour intenter, de ce chef, au chevalier Isembard, à qui Tescelin avait rétrocédé son serf, une véritable action en justice? A-t-il invoqué l'inaliénabilité des biens d'église? Mais ce principe n'était pas si universellement reconnu au XI^e^ siècle que les bienfaiteurs des églises ne crussent devoir stipuler dans leurs actes de donations

Digitized by Google

que les objets de ces donations ne seraient jamais aliénés par les abbés.

« Un texte transcrit dans un manuscrit provenant de l'abbaye de Saint-Benoît, aujourd'hui conservé à la bibliothèque du Vatican dans le fonds de la reine Christine sous le nº 479[1], nous fournira l'explication de la conduite du serf Robert. C'est une formule par laquelle l'abbé de Saint-Benoît s'engage vis-à-vis d'un serf à ne pas l'aliéner. En voici la traduction : « Au nom de Dieu, un tel, abbé du monastère de « sainte Marie, de saint Pierre et de saint Benoît de Fleury. « Sachent tous les fidèles de la sainte Église de Dieu qu'un « certain homme de saint Benoît, serf, de tel nom (ou une « femme également de saint Benoît, serve, de tel nom), « nous a demandé qu'à lui (ou à elle) et à ses enfants nous « accordions une charte de sûreté, de telle sorte que [ni lui « ou] elle, ni ses enfants, nous ne [le ou] la cédions en don « ou en échange à aucun homme, mais que nous les conser- « vions toujours dans notre domaine. Nous avons donc con- « senti à leur demande, à condition que chaque année ils « nous rendent le droit de servitude qui nous est dû, à « savoir quatre deniers par tête, et qu'ils remplissent aussi « leurs obligations envers nous comme serfs de saint Benoît « en temps convenable. »

« Cette formule n'est pas datée. Mais, comme elle a été transcrite, en même temps qu'une charte datée de la sixième année du règne de Louis IV, au commencement du XIIe siècle, c'est-à-dire quelques années après l'époque où se passaient les faits que nous avons relatés, on est autorisé à croire qu'elle était en usage au moins dès la fin du XIe siècle. On

1. Fol. 61 : « In Dei nomine ille abbas monasterii sanctę Marię, sancti Petri et sancti Benedicti Floriacensis. Notum sit omnibus fidelibus sancte Dei ęcclesię quia postulavit nos quidam homo sancti Benedicti, servus, nomine ille, vel femina similiter sancti Benedicti, ancilla, nomine illa, ut ei et infantibus ejus scriptum securitatis faceremus, hoc est quod eam et infantes ejus nulli unquam homini daremus aut commutaremus, sed eos semper in nostro indominicatu teneremus. Nos autem eorum petitioni consentientes hoc ea fecimus ratione ut annis singulis debitam nobis servitutem reddant, hoc est IIIIor denarios singuli de suo capite, receptum quoque nobis faciant sicut servi sancti Benedicti tempore oportuno. »

Digitized by Google

conçoit dès lors que le serf Robert ait pu attaquer l'aliénation faite de son père par l'abbé Hugues en s'appuyant sur un titre analogue à celui dont nous avons donné la formule. A supposer même qu'il ne pût produire une charte d'assurement délivrée par un abbé à ses ancêtres, il arguait sans doute du paiement par ceux-ci à l'abbé de la capitation pour justifier sa prétention à être traité de la même façon que les serfs, qui, moyennant le paiement de cette redevance, avaient obtenu des abbés l'engagement de ne pas les aliéner. Quoi qu'il en soit, on comprend que le serf Robert ait été fondé à réclamer sa réintégration dans la famille de saint Benoît.

« Cette formule s'ajoute à bien d'autres textes pour établir combien les serfs étaient jaloux de conserver leur condition de serfs d'église, et cela non pas seulement à cause des avantages économiques et juridiques dont ils jouissaient, mais aussi à cause des avantages spirituels que leur procurait la protection directe du saint, grâce à l'intercession duquel ils étaient plus sûrs d'obtenir de Dieu le salut de leur âme.

« Cette formule prouve en outre que, s'il est juste de dire, avec Lamprecht[1], que pour les serfs des laïques il n'y avait ni borne ni limitation locale à leur aliénation, on ne saurait étendre cette affirmation aux serfs des églises. D'ailleurs, de cette formule nous conclurons que, dès la fin du XI^e^ siècle, les serfs ecclésiastiques n'étaient plus considérés comme des choses et qu'ils avaient une personnalité juridique. Les hommes qui se donnaient aux églises et se constituaient serfs stipulaient qu'on ne pourrait les aliéner. Le *Liber de servis* de Marmoutier offre de nombreux exemples de pareils actes. C'est chose normale qu'un homme qui abandonne sa liberté le fasse à telles conditions qu'il lui plaît; il a droit de conclure un contrat. Mais, dans notre formule, il s'agit d'une personne déjà engagée dans les liens du servage au moment où intervient un contrat entre elle et son maître. Le fait est notable. Il trouve son explication dans les idées de l'époque

1. Lamprecht, *Études sur l'état économique de la France*, traduct. Marignan, p. 209.

Digitized by Google

et dans la nature des relations qui unissaient le serf d'une église à l'abbé. Le pouvoir de l'abbé sur les serfs de son église n'était pas de même nature que le pouvoir du laïque sur ses serfs. Le véritable propriétaire des hommes attachés au domaine d'une église était, non pas l'abbé, mais le saint, patron de cette église. Les biens ecclésiastiques appartenaient au saint et l'abbé n'en était que l'administrateur. Que telle était bien la conception des gens du moyen âge, les chroniques et les chartes en fournissent des preuves multiples : une seule suffira, que je tire du passage même des Miracles de saint Benoît, dont j'ai proposé une explication. Parlant du serf Létard, le chroniqueur dit qu'il était de la famille du père Benoît, « de familia patris Benedicti. »

M. Cagnat, membre résidant, lit de la part de M. Gauckler, associé correspondant national, inspecteur des Antiquités de la régence de Tunis, la note suivante sur une dédicace trouvée à Souk-el-Abiod, près d'Hammamet, au mois d'octobre 1893, par M. Ormond :

« Base haute de 1m55, large de 0m60, en marbre blanc. Copie de M. Ormond, vérifiée sur un estampage.

« Lettres grêles et de basse époque, hautes de 0m08 à la première ligne et de 0m05 aux suivantes.

1. T HORACIƆ
2. MIRAE·INTEGRITATIS·ET·
3. INNOCENTIAE·INIMITA·
4. BILIS·EXEMPLI·VIRO·
5. CAELIO·SEVERO·V·PATRICIO·
6. CONSVLARI·CVR·R·P·PATRONO·
7. COL·PVPPIT·QVI·SOLVS·SVA·LIBERA
8. LITATE·FORVM·VETVSTATE·O/////
9. SVM·CVM·AEDIBVS·*et·capi*
10. TOLIO·E·CVRIA·MELIORI·CVLTV·
11. RESTITVIT·ET·DEDICAVIT·
12. . . . . ·*patr*ONO·PERPETVOƆ

« *T(iti)? Horaci(i)?*

« *Mirae integritatis et innocentiae, inimitabilis exempli viro*

Digitized by Google

Caelio Severo, v(iro) patricio, consulari, curatori r(ei)p(ublicae), patrono col(oniae) Puppit(anae ou *anorum), qui solus sua liberalitate forum vetustate cum aedibus [collap]sum? [et Capi]tolio et curia meliori cultu restituit, et dedicavit; [r(es)-p(ublica) Puppit(anorum)? patr]ono perpetuo.*

« Ce texte est important pour plusieurs raisons :

« 1° Il fixe d'une façon définitive la place de la ville de Pupput à Souk-el-Abiod et confirme l'identification proposée par Guérin. Voy. Arch., II, p. 261 et suiv.

« 2° Il fixe l'orthographe du nom PUPPUT et non *Pudpud* ou *Pudput*, comme on l'écrit souvent à tort[1]. L'adjectif qui en est dérivé, et que nous retrouvons ici, *Puppitanus*, figure déjà dans la liste des évêques de la province proconsulaire donnée par Ruinart[2].

« 3° Il nous apprend que Pupput était colonie romaine, au temps de Constantin ; que la ville avait un forum, avec un temple du Capitole et une curie. L'inscription a été retrouvée encore en place, ce qui fixe la position de ce forum et permet de s'orienter dans les ruines très étendues, mais mal connues encore, de cette localité.

« 4° Il nous fait connaître le nom et une partie du *cursus* d'un personnage très important, Caelius Severus, patrice, consulaire, curateur de la république, que la colonie de Pupput avait choisi pour patron perpétuel.

« Le titre de patrice permet de dater approximativement l'inscription, qui ne peut être antérieure à l'époque de Constantin.

« Elle se rapproche pour le style d'une série de dédicaces trouvées dans la même région, aux environs d'Hammamet, de Nabeul, de Kourba. »

M. l'abbé Batiffol, associé correspondant national, fait la communication suivante :

« Dans la séance du 17 mai dernier, nous avons eu, M. l'abbé Desloge et moi, l'honneur de communiquer une

1. *Putput* (Itinér. d'Antonin) ; *Pudput* (Table de Peutinger).
2. *Historia persec. Vandal.*, p. 225.

Digitized by Google

note sur un bréviaire romain manuscrit de la bibliothèque de Lyon, bréviaire qui contenait,— chose rare et précieuse,— des rubriques datées ou nominatives. Le *Bulletin* a bien voulu en reproduire le texte. Depuis, j'ai eu l'occasion de rencontrer un second bréviaire romain manuscrit contenant lui aussi quelques rubriques nominatives et datées, moins nombreuses, il est vrai, mais quelques-unes plus précises que celles du manuscrit de Lyon. Mon manuscrit est le n° 366 de la bibliothèque Mazarine, provenant de la bibliothèque du séminaire de Saint-Sulpice : manuscrit de parchemin, 489 feuillets, mill. 134 × 88, d'origine vénitienne et des environs de l'année 1458. Au bas du fol. 1, la table de comput pascal prend pour point de départ le nombre d'or de l'année 1436; au fol. 488, il est fait mention d'indulgences accordées par des papes au couvent « S. Georgii « Maioris, » le grand monastère bénédictin encore aujourd'hui existant à Venise, et l'on mentionne comme les ayant accordées les papes Martin V (1417-1431), Eugène IV (1431-1447) et Cælixte III (1455-1458).

« Parmi les rubriques nominatives et datées que notre manuscrit nous fournit et que celui de Lyon ne donnait pas ou dont il donnait une rédaction moins exacte, nous citerons la suivante, qui a trait au privilège de l'office férial du mercredi des cendres de n'être évincé par aucun autre office :

« *Sciendum est etiam | quod anno Domini* 1352 *in die ci | nerum qua festum ca | thedre sancti Petri dominus | Clemens papa VI pontificatus | sui anno X in Avinione in ea | capella magna que est in pal | latio Apostolico ad perpetuam | rei memoriam constituit | et mandare fecit quod quodcunque | festum occurreret ipso die | cinerum..... transferatur in | sequentem diem.....* [fol. 293].

« Voici une autre rubrique, celle-ci de Grégoire XI et rappelant la publication de l'office romain de l'Invention de la croix :

« *Notandum est quod inventio | sancte crucis est duplex | festum et habet officium proprium secundum | curiam romanam..... quod officium pu|blicatum fuit et mandatum | celebrari*

Digitized by Google

per sanctissimum dominum | nostrum papam Gregorium XI | penultima aprilis 1377 [ibid.].

« En voici une dernière : elle est d'Urbain VI et a trait à la concurrence de la fête de saint Jean et de l'octave du *Corpus Christi :*

« *Item notandum est quod anno domini* | 1389 *festum sancti Iohannis | Baptiste venit in octava corporis | Christi quo die ex mandato sanctis | simi pape Urbani VI factum fu | it de sancto Iohanne.....* [ibid., v°].

« Ces indications sont assurément peu de chose : mais l'histoire du bréviaire de la cour romaine du XIII^e^ au XV^e^ siècle est si peu fournie que les moindres dates sont faites pour nous intéresser. Laissez-moi joindre à celles que nous fournissent le manuscrit de la Mazarine et celui de Lyon celle-ci, que j'emprunte à un manuscrit de la Bibliothèque nationale, latin 3126. C'est une lettre d'Alamannus Adimari, archevêque de Pise, cardinal-prêtre du titre de Saint-Eusèbe, nonce avec pouvoir de légat *a latere* pour les provinces, villes et diocèses de Reims, Sens et Rouen, notifiant aux fidèles l'institution de la fête de saint Joseph : cette fête, empruntée aux usages d'outre-mer, devra être célébrée le jour de l'octave de la Conception, soit le 15 décembre. La lettre est datée de Paris, 29 juillet 1414 :

« *Alamannus ..... sancti Eusebii presbiter cardinalis pisanus, in Remen. Senonen. et Rothomagen. provinciis civitatibus et diocesibus apostolice sedis cum plena potestate legati de latere nuntius, universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis salutem et sinceram in domino caritatem. Libenter intendimus.....*

« *..... cum nobis insinuatum fuerit fide digna relatione de iusto Ioseph ..... quod apud partes ultramarinas et alias quasdam nationes sit celebris sollennitas de eodem iusto Ioseph et virginali coniugio suo cum Maria matre Domini,..... digna nobis prorsus res visa est ..... ut licentiam authoritatemque prestaremus quam et prestamus per presentes omnibus et singulis infra terminos legationis nostre constitutis ..... memoriam sanctissimam prenominati iusti Ioseph ..... sub officio solenni*

Digitized by Google

tam in missa quam in matutinis et vesperis ac ceteris horis canonicis excolant diebus et horis et canticis ad hoc ipsum ydoneis..... Porro dies oportunus pro celebri commemoratione transitus sancti Ioseph est ille quem ultramarini dicuntur observare, videlicet dies octavarum beate Marie ..... Datum Parisius IIII kal. augusti pontificatus domini Iohannis pape XXIII anno quinto. (Paris. latin. 3126, fol. 61.) »

A propos de cette communication, M. l'abbé Duchesne, membre résidant, et plusieurs autres membres disent que l'expression *partes ultramarinae* désigne l'Orient.

M. Ulysse Robert, membre résidant, lit un fragment de son Introduction des Fables de Phèdre, dans lequel il établit, d'après des données paléographiques, que le manuscrit de Phèdre appartenant à M. le marquis de Rosanbo a une origine rémoise.

M. Germain Bapst, membre résidant, fait une communication relative à un buste en marbre de Vitellius conservé au Musée du Louvre. Ce buste, qui a quelquefois passé pour antique, provient des collections d'Anne de Montmorency, et dès le XVI^e^ siècle il était considéré comme une imitation de l'antique; il a fait partie des collections de Chantilly, mais on ne le retrouve néanmoins sur aucun inventaire du XVI^e^ siècle.

M. de Villefosse, membre résidant, rappelle que M. Decrue, dans son ouvrage sur Anne de Montmorency, cite un inventaire de 1555.

M. Bapst répond qu'il ne connait pas cet inventaire et pense que M. Decrue a voulu désigner ainsi une simple liste d'envoi d'objets d'art d'Italie au connétable.

M. Maxe-Werly, associé correspondant national, communique une notice accompagnée de dessins sur des carrelages historiés du XII^e^ au XIV^e^ siècle.

M. de Barthélemy demande que cette communication soit jointe à celle que M. Courajod a faite cette année sur le même sujet.

Digitized by Google

M. de Montaiglon présente la photographie d'un portrait du XVIIe siècle, présumé celui de Mme de Maintenon.

Séance du 6 Décembre.

Présidence de M. l'abbé Duchesne, président.

Ouvrages offerts :

Des Robert (F.). *Voyage d'un Anglais à Metz*. Nancy, 1893, in-8°.

Correspondance.

M. Camille Jullian, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, présenté par MM. R. Mowat et Héron de Villefosse, écrit pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant national.

Le Président désigne MM. l'abbé Thédenat, A. de Barthélemy et Babelon pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Élections.

L'ordre du jour appelle les élections pour le renouvellement du bureau et des commissions pour l'année 1894.

Sont élus :

Président : M. de Boislisle.

1er *vice-président :* M. d'Arbois de Jubainville.

2e *vice-président :* M. Ulysse Robert.

Secrétaire : M. Lecoy de la Marche.

Secrétaire-adjoint : M. Collignon.

Les deux membres sortants de la Commission des impressions sont MM. de Villefosse et Collignon. M. Héron de Villefosse est réélu, et M. S. Berger est élu à la place de M. Collignon, élu secrétaire-adjoint.

M. Mowat, membre sortant de la Commission des fonds, est remplacé de droit par le président sortant, M. l'abbé Duchesne.

Digitized by Google

M. Guillaume est réélu trésorier.
M. Prou est réélu bibliothécaire-archiviste.

Travaux.

M. Durrieu, membre résidant, communique à la Société l'un des exemplaires originaux de la fameuse ligue de Gien conclue en 1410 par le parti des Armagnacs, et portant les signatures autographes du duc de Berry, du duc de Bretagne, de Charles d'Orléans, du duc d'Alençon, du comte de Bourbon et de Bernard VII d'Armagnac. Cet exemplaire provient de la collection Benjamin Fillon. Ce document est, vu son intérêt, renvoyé à la Commission des impressions, qui décidera s'il est possible d'en publier un fac-similé.

M. Enlart, associé correspondant national, communique le dessin de peintures qu'il a relevées dans l'église de Santa-Loia (Saint-Éloi) à Naples, peintures qui rappellent la fondation d'un hôpital de Saint-Éloi et d'une église à Naples en 1270. Cette église est de style français méridional. Les peintures datent de Charles VIII.

M. Durrieu, à ce propos, parle des églises françaises de Naples et notamment de San Lorenzo Maggiore, dont le chœur, muré aujourd'hui, a été ignoré de Schultze, qui en a publié le plan très inexactement relevé.

Séance du 13 Décembre.

Présidence de M. l'abbé Duchesne, président.

Ouvrages offerts :

Castanier (Prosper). ***Histoire de la Provence dans l'antiquité.*** I. ***La Provence préhistorique.*** Paris et Marseille, 1893, in-8°.

Porée (l'abbé). ***L'abbaye du Bec et ses écoles*** (1045-1790). Évreux, 1892, in-8°.

Prou (Maurice). ***Recueil de dessins de monnaies mérovin-***

Digitized by Google

giennes donné à la Bibliothèque nationale. Paris, 1893, in-8°.

Schlumberger (G.). *Un polycandilon byzantin*. Leipzig, 1893, in-8°.

M. Babelon fait hommage d'une brochure de M. Prou relative aux dessins de monnaies mérovingiennes donnés par M. A. de Barthélemy au Cabinet des médailles.

Travaux.

M. l'abbé Bouillet, associé correspondant national, annonce que l'église de Saint-Évremond (XII^e siècle) à Creil, maintenant déclassée, est menacée de destruction. Il demande que la Société intervienne pour réclamer le reclassement de cet intéressant monument.

La Société décide que son Président écrira dans ce sens au président de la Commission des monuments historiques.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, fait la communication suivante :

« On connaît la rareté des inscriptions latines dans la région qui correspond au département actuel des Ardennes. C'est à peine si on peut en signaler trois ou quatre. Pour mon compte, je ne connais guère que les suivantes :

« 1° L'inscription de Mouzon découverte, en 1883, dans les travaux de l'église [1].

« 2° L'autel à Mercure découvert près de Charleville, sur le chemin de Montcy-Saint-Pierre [2].

« 3° Les quelques fragments de lettres trouvés, en 1892, par M. Graffin dans les fouilles de Belval-Bois-des-Dames [3].

« 4° Le cachet de l'oculiste *M. Valerius Sedulus*, découvert à Montcy-Saint-Pierre [4].

« Cette extrême rareté m'engage à signaler à la Société un texte évidemment très mal copié, qui vient d'être publié, d'après un ancien manuscrit, dans l'*Almanach-Annuaire de*

1. *Bulletin épigraphique de la Gaule*, 1883, p. 125-126.
2. *Bulletin de la Soc. des Antiquaires*, 1885, p. 125-127.
3. *Bulletin des Antiquaires*, 1893, p. 120.
4. Laurent, *Variétés ardennaises*, XII^e livraison, p. 51-53.

Digitized by Google

la Marne, de l'Aisne et des Ardennes pour 1894[1]. Il s'agit de la collégiale de Molhain (Ardennes). Je transcris le passage :

« Et à ce propos je vous diray qu'on veoid encore au pignon de « la maison d'un de nos vénérables confrères, laquelle aurat esté « reconstruite du mesme tems et des mesmes matereaux, une pierre « de marbre sur laquelle on lit :

H·O·F·T·I·S//////////
AB·ARA·FL·ANT·AF
QVINO · Q · MARITO
DIC·I·POT·VARA·N·O·C
ANT·A·F·

« Malgré le caractère énigmatique de ce texte, il paraît probable que c'est une inscription romaine mal copiée. Je ne crois pas que les mots AB·ARA de la seconde ligne puissent permettre de penser à l'*ara Ubiorum* qui était peu éloigné. Mais les groupes de lettres qui suivent semblent renfermer des noms propres, *Ant(onio) A[nt]onino*, suivis du mot *marito*. Il est difficile de proposer une explication qui exigerait des corrections trop radicales, mais je pense qu'il faut considérer ce texte comme la copie défigurée d'une inscription romaine. On peut espérer retrouver un jour la pierre elle-même : alors il sera possible d'en parler avec plus de sûreté. En attendant, malgré ses défauts, cette mauvaise copie mérite d'être signalée. »

M. Michon, associé correspondant national, fait une communication relative aux bas-reliefs grecs faisant partie de la collection du duc de Loulé, à Lisbonne, monuments dont M. Homolle a démontré, contrairement à l'opinion de certains archéologues, l'authenticité. Il s'étend notamment sur la question d'interprétation de ces bas-reliefs, dans lesquels il reconnait la représentation de divinités précédées de précurseurs; un monument récemment découvert aux environs d'Athènes permet d'affirmer que Hélios et Éos sont représentés sur les bas-reliefs de Lisbonne.

1. Xx., Nam. diocœs., *Fragments historiques sur la collégiale de Molhain (Ardennes)*.

Digitized by Google

M. Collignon, membre résidant, revenant sur cette communication, pense que ces bas-reliefs datent du v^e^ ou du commencement du IV^e^ siècle.

M. Molinier, membre résidant, présente une pièce d'échiquier offerte récemment au Louvre par M. Stanislas Baron. C'est un éléphant surmonté d'une tête d'homme, que l'on peut faire remonter à une époque antérieure au XI^e^ siècle. Il est impossible de savoir du reste si cette pièce représente un roi, un fou ou une tour, ces trois pièces dans le jeu hindou comportant la représentation des éléphants.

Séance du 20 Décembre.

Présidence de M. l'abbé Duchesne, président.

Ouvrages offerts :

Gilliodts Van Severen. *Coutumes des pays et comté de Flandre. Quartier de Bruges.* Tome VI. Bruxelles, 1893, in-4°.

Travaux.

M. l'abbé Beurlier, associé correspondant national, signale dans deux textes, qui n'ont pas attiré jusqu'ici l'attention des historiens des *Assemblées provinciales de l'empire romain*, les noms de deux Syriarques et d'un Cilicarque. Le chroniqueur byzantin Jean Malalas raconte les circonstances de l'élection du Syriarque Artabanès, nommé à la suite de la réorganisation des jeux olympiques à Antioche, sous l'empereur Commode, en 181 après J.-C. (Malalas, *Chronogr.*, XII, p. 374, édit. de Bonn). Les actes des martyrs Tarachus, Probus et Andronicus donnent les noms du Cilicarque Terentianus et du Syriarque Hérode, en l'an 304 (Ruinart, *Act. Sinc.*, p. 474-476, édit. de Ratisbonne).

Le Cilicarque Terentianus et les deux Syriarques Artabanès et Hérode sont les seuls connus jusqu'ici.

Digitized by Google

M. le baron J. de Baye, membre résidant, fait la communication suivante :

« Lors de mon dernier voyage en Russie, j'ai fait un premier et trop court séjour à Kief. Parmi toutes les merveilles de cette ville, j'ai surtout admiré les mosaïques de la cathédrale de Sainte-Sophie. Jaroslav, fils de saint Vladimir, lorsqu'il se fut définitivement affermi sur le trône, voulut établir la capitale de sa grande principauté à l'image de la ville impériale; il désira construire un temple qui rappelât aux chrétiens russes la Sainte-Sophie de Byzance, où les envoyés de saint Vladimir reçurent la vraie foi.

« Je ne vous entretiendrai pas aujourd'hui de l'édifice commencé en 1037 et consacré en 1051, mais je vous montrerai seulement des photographies de quelques mosaïques qui le décorent. Ces mosaïques du xr^e^ siècle sont des monuments uniques en Russie. Celles qui subsistent ornent principalement l'abside et la coupole du milieu. Aucune restauration heureusement n'a été tentée; pour les parties détériorées, on s'est borné à compléter les sujets par des peintures à l'huile. Grâce à ce procédé, on voit au premier coup d'œil l'importance de ce qui subsiste encore.

« Les cubes sont de différentes dimensions et variés de couleur. Le verre n'a pas été exclusivement employé. Il existe des cubes en pierre. Lors de la restauration du pavage de la basilique, on a retrouvé un grand nombre de cubes qui jonchaient le sol.

« Le fond de toutes les mosaïques est d'or. Elles sont l'œuvre d'ouvriers grecs, comme le prouvent les inscriptions.

« Les mosaïques du grand sanctuaire sont divisées en trois sections. La plus élevée contient la figure de la Vierge, dans l'attitude d'une Orante, qui mesure plus de cinq mètres. Parmi le peuple, cette image est connue sous la désignation de « Mur inébranlable » ou de « Notre-Dame orientale. » Au-dessous de cette vierge gigantesque se voit la représentation de la cène. Au centre, le ciborium surmontant l'autel; de chaque côté un ange tenant un flabellum et Notre-Seigneur deux fois représenté, donnant d'un côté le pain à six apôtres et de l'autre le vin aux six autres apôtres.

Digitized by Google

« La troisième section, celle du bas, est moins bien conservée; les mosaïques représentant saint Pierre et saint Paul, entre les trois fenêtres de l'abside, sont complètement détruites.

« A leur place les images des archevêques de Kief Pierre et Alexis ont été peintes au XVIIe siècle. Les mosaïques, à droite et à gauche de ces ouvertures, subsistent en partie. Deux d'entre elles ont été photographiées; elles représentent saint Nicolas et saint Jean Chrysostôme.

« Sur les deux piliers soutenant l'arc du sanctuaire se trouvent deux panneaux fort remarquables découverts en 1853 lorsqu'on ôta le rang supérieur des images formant l'iconostase : sur le pilier droit, la sainte Vierge, et sur le pilier gauche, l'archange Gabriel.

« J'ai pensé que la Société verrait avec intérêt les photographies de ces monuments, que je dois à l'obligeance de M. Prachoff. »

M. Prou, membre résidant, explique à la Société le sens du mot *fierton* ou *denereau*, que l'on emploie pour désigner un petit poids monétaire ayant le poids et le type d'une monnaie. D'après Boizard, en 1314, on aurait institué des ouvriers pour faire des *fiertons*; il résulte d'un document émanant de la chancellerie d'Alfonse de Poitiers que le *fierton* équivalait au quart du marc, dont il constitue une subdivision; quant au mot *déneral*, il y a tout intérêt à lui substituer le terme de *poids monétaire*, qui ne peut donner lieu à aucune erreur.

M. Michon, associé correspondant national, soumet à la Société la reproduction d'un monument récemment trouvé entre Athènes et le Pirée, un ex-voto à Hermès et aux Nymphes, ΕΡΜΗ ΚΑΙ ΝΥΜΦΑΙΣ, formé d'une plaque de marbre haute de 0m78 sur 0m80 de large et 0m11 d'épaisseur, et sculptée sur les deux faces[1]. Sur l'une se voient les trois Nymphes, deux figures masculines, peut-être l'Achéloüs et

1. Ἐφημερις ἀρχαιολογική, 1893, p. 128 et suiv., pl. 9 et 10.

Digitized by Google

le Képhise, et un dernier personnage où l'on a voulu reconnaître Diane; l'autre, et c'est celle-ci surtout qui doit nous arrêter, représente un quadrige portant un homme et une femme et précédé d'un coureur, dont la disposition rappelle d'une manière frappante les bas-reliefs du duc de Loulé, étudiés devant la Société par MM. Boutroue et Homolle. Une inscription gravée sur le bandeau supérieur nous donne les noms des personnages : ΕΧΕΛΟΣ, ΙΑΣΙΛΗ, ΕΡΜΗΣ, Echelos, le héros éponyme du dême des Echélides, Iasilé, sans doute pour Basilé ou Basileia, divinité qui avait, nous le savons, un temple à Athènes, et Hermès. Or, Diodore nous a conservé la légende de Basileia, fille d'Ouranos et de Titea, épouse d'Hyperion et mère d'Hélios et de Séléné, qui, à la suite de la mort tragique de ses enfants, se mit à leur recherche et, abîmée de douleur, disparut un jour au milieu du tonnerre et des éclairs. « Les peuples, ajoute-t-il, frappés d'admiration pour ce dénoûment miraculeux, arrêtèrent de rendre un culte aux astres du ciel, en les invoquant sous les noms d'Hélios et de Séléné, et mirent leur mère au rang des divinités[1]. »

Il s'agit donc, à n'en pas douter, dans le bas-relief d'Athènes, de l'enlèvement de Basilé par Echelos, enlèvement auquel une phrase de Diodore, parlant de « quelques-uns qui voulurent porter la main sur elle, » peut sembler faire allusion, et qui s'accomplit avec l'aide et sous la direction d'Hermès. L'on voit de suite quels liens unissent cette représentation à l'explication qu'a proposée M. Homolle pour les bas-reliefs du duc de Loulé. Elle confirme d'une manière définitive l'interprétation générale qui y reconnaît le quadrige d'une divinité précédée d'un avant-coureur, et non pas, comme on l'avait trop facilement admis, une course d'apobates. L'appellation d'Hélios et de Séléné pour les deux divinités représentées y peut même trouver une nouvelle vraisemblance, si l'on tient compte de l'étroite parenté qui les rattache à la légende de Basileia.

Les bas-reliefs du duc de Loulé étaient attribués par

1. Diodore, III, 57.

Digitized by Google

M. Homolle au IIe siècle avant notre ère; mais à cette époque l'art grec, plutôt qu'il ne créait des types nouveaux, reprenait en les adaptant des types anciens, et M. Homolle devait ajouter : « Quelques recherches que j'aie pu faire pour découvrir l'original, je dois reconnaître que je n'y ai point réussi. Parmi les quadriges que les historiens antiques de l'art attribuent aux diverses écoles, je n'en vois aucun qui s'impose ou seulement s'indique à nos préférences. Je n'y rencontre pas d'ailleurs un bas-relief, ni une mention du sujet traité ici. Si ce modèle a existé, je crois qu'il n'est ni une œuvre du Ve siècle, j'en ai indiqué plus haut la raison, ni une sculpture hellénistique; nous ne retrouvons ici ni la fougue un peu déréglée, mais puissante, ni les tendances naturalistes, ni les fortes saillies des bas-reliefs de cette école; c'est du IVe siècle que l'artiste semble s'être le plus inspiré. C'est entre le Parthénon et la métope d'Ilion qu'il a cherché son modèle ou, pour mieux dire, ses modèles[1]. »

La découverte du monument dont la Société a l'image sous les yeux, si elle ne nous apporte pas l'original vainement cherché, — et l'on sait combien doit être réservé l'usage de ce mot pour la sculpture antique, — nous en fait du moins connaître un modèle remontant à la plus belle époque de l'art grec, modèle qui justifie pleinement les conclusions de M. Homolle. C'est en effet, tout l'indique, au IVe siècle, ou du moins à la période comprenant la fin du Ve et le début du IVe siècle, qu'il doit être attribué. S'il s'inspire du Parthénon dans la disposition générale et rappelle par quelque côté dans le personnage d'Hermès l'ordonnateur qui accompagne les chars, la technique dans le détail de la représentation du quadrige est déjà plus soucieuse de la variété et, dans la vue de face par exemple du poitrail du troisième cheval, se rapproche de la métope d'Ilion. Enfin la représentation, tout en étant dans l'ensemble empruntée à un défilé de chars tel que nous en montre la frise des Panathénées, est transportée par l'auteur à un thème tout différent.

M. L. de Laigue, associé correspondant national, fait une

1. *Bulletin de correspondance hellénique*, 1892, p. 341.

Digitized by Google

communication sur deux nouvelles tombes trouvées dans la nécropole phénicienne de Cadix, dont il a plusieurs fois déjà entretenu la Société[1].

Il signale ensuite une tombe avec inscription latine trouvée aussi à Cadix, dans la région qui confine à l'église de San José extra muros :

« On mit au jour par hasard un petit tombeau formé de six pierres, pas plus, et gisant à trois mètres seulement au-dessous du niveau actuel du sol. Sur le couvercle étaient pratiquées quatre excavations rectangulaires peu profondes dont trois étaient vides. Dans une seule on trouve encastrée une plaquette de marbre sur laquelle aurait été lue l'inscription suivante :

LIBERALIS
PVER///G·S
A N N · V
H·S·E·S·T·T·L

« J'ai immédiatement demandé le plan exact de cette tombe et une empreinte du *titulus* lui-même. — La présente communication est donc purement provisoire et faite sous toutes réserves à ce dernier point de vue. »

Séance du 27 Décembre.

Présidence de M. l'abbé Duchesne, président.

Ouvrages offerts :

Baye (le baron de). *Rapport sur les découvertes faites par M. Savenkov dans la Sibérie orientale.* Paris, 1894, in-4°.

— *Une châsse de la cathédrale d'Astorga.* Paris, 1894, in-4°.

— *Le Musée de Nertchinsk (Sibérie).* (En russe.) 1892, in-8°.

Maulde La Clavière (R. de). *Chroniques de Louis XII, par Jean d'Auton.* Paris, 1893, in-8°. (Société de l'histoire de France.)

1. Voy. plus haut, p. 213, la communication de M. F.-Asis de Véra y Chilier, correspondant à Cadix, sur la même découverte. (Note de la Comm. des impr.)

Digitized by Google

Perrot et G. Chipiez (Ch.). ***Histoire de l'art dans l'antiquité.*** 32e série. Paris, 1893, in-4°.

Poliranoff (Vladimir). ***Sur la nécropole de Mouranka.*** (En russe.) 1892, in-8°.

Ruble (A. de). ***Histoire universelle, par Agrippa d'Aubigné.*** Tome VII. Paris, 1893, in-8°. (Société de l'histoire de France.)

Savenkov. ***Matériaux pour les études relatives à l'existence de l'homme paléolithique près de Krasnoïarsk.*** (En russe.) Krasnoïarsk, 1892, in-8°.

M. de Baye, membre résidant, fait hommage, au nom de M. Savenkov, d'une étude sur l'existence de l'homme à l'époque paléolithique près de Krasnoïarsk (Sibérie) et d'une brochure de M. Poliranoff sur la nécropole de Mouranka (gouvernement de Simbirsk).

Travaux.

M. Vauvillé, associé correspondant national, lit un travail sur les enceintes de Taverny dans la forêt de Montmorency (Seine-et-Oise), enceintes dites ***Camp de César***, mais bien postérieures à la conquête romaine, et qui n'ont probablement jamais rempli le rôle de fortifications.

M. le colonel de la Noë appuie les conclusions de M. Vauvillé et pense que les enceintes de Taverny ont pu servir à parquer du gibier.

M. de Boislisle émet à peu près la même opinion, mais pense que ces enceintes étaient plutôt destinées au gros bétail.

M. H. Omont, membre résidant, signale la récente acquisition par la Bibliothèque nationale d'un recueil d'***Éphémérides***, imprimées, de Jean Müller, de Kœnigsberg, allant de 1492 à 1517, et dont les marges portent un certain nombre d'additions manuscrites qui méritent d'attirer l'attention. Ce sont des notes biographiques ou des mentions d'événements politiques et autres, survenus en Italie et en France pendant ces mêmes années, et dont l'auteur se révélerait à la simple lecture si le volume ne portait en tête l'ex-libris « ***Hier.***

Digitized by Google

Aleandri καὶ τῶν ὄντως φίλων, » encore facilement lisible, bien qu'il ait été biffé.

Il est inutile d'insister sur l'intérêt de cette sorte d'autobiographie de Girolamo Aleandro, tracée de la main même du célèbre humaniste, à qui revient l'honneur d'avoir le premier enseigné le grec dans les Universités de Paris et d'Orléans, et qui, après avoir pris une part importante aux différends religieux de la première moitié du XVI^e^ siècle, devait mourir, en 1542, bibliothécaire du Vatican et cardinal.

En attendant une édition de ces notes, qui viennent compléter celles qui ont été utilisées au dernier siècle par Mazzuchelli[1] et Liruti[2], et dont les originaux sont aujourd'hui conservés à Udine, voici le texte des quelques notes d'Aleandro qui se rapportent à sa venue en France en 1508 et à son enseignement à Paris pendant les années suivantes :

1508.

« *Mai.* 5. Maffeus Leo[3] et ego discessimus Motta in Galliam Transalpinam.

« *Jun.* 4. Post meridiem pervenimus Parisiorum Lutetiam, Maffeus Leo, Leonardus Venerius, patricius Venetus, Ludovicus Braga Patavinus, et ego.

« *Aug.* 4. Amisi cathenam auream, quam in eadem hac die inveni, voti reus in honorem Antonii Patavini quater me jejunaturum in ejus vigilia et bis in sexta feria.

« *Sept.* 2. Conduximus cubicula e regione Collegii Rhemensis Parisiis. Eadem die fuerunt allatae nobis tres capsae librorum e Mediolano, ducat. XI.

1509.

« *Oct.* 8. Coepi praelegere *Moralia*[4] Plutarchi græca publico et magno theatro Lutetiae Parisiorum.

1. *Scrittori d'Italia*, I, 1, 408.
2. *Notizie delle vite di letterati del Friuli*, t. I, p. 456.
3. Compagnon d'études d'Aleandro à Padoue (Mazzuchelli, I, 1, 411).
4. Édition de Venise, Alde (mars 1509), in-fol.

Digitized by Google

1513.

« *Mart.* 18. Electus fui in rectorem Academiae Parisiensis, ducentis annis postquam Marsilius de S^a^ Sophia [1] tale munus abierat, et nullus interim Italus quantum e rectoriis libris contigit videre.

« *Aug.* 15. Periculum magnum ab Alemanis, qui me ensibus et pugionibus sunt aggressi Parisiis.

1514.

« *Jan.* 9. Anna, Franciae regina,..... obiit Blesis, in quo oppido tunc ego habitabam, regiis negociis sub Parisiensi praesule, qui cancellariam regni agebat [2], in parte exercitatus.

« *Aug.* 23. Rediimus Lutetiam ex S. Germano, ubi fueramus cum rege Ludovico VI. hebdomadas. »

M. Prou, membre résidant, communique le moulage d'un tiers de sou mérovingien frappé à Vienne (Isère) et récemment acquis par le Cabinet des médailles.

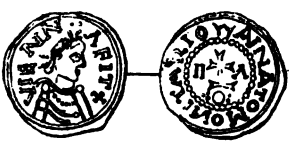

Ce tiers de sou prend place à côté des tiers de sou du même atelier signés du nom du monétaire *Laurentius;* son style indique toutefois une époque un peu plus récente. Il est imité des monnaies de Marseille. On pouvait déjà constater, grâce aux monnaies de *Laurentius*, que le monnayage de Vienne procédait, au point de vue du type, du monnayage marseillais, car l'un des triens de *Laurentius*, le

1. Marsiglio Raimondini, de Padoue, recteur en 1312. (Voyez Budinszky, *die Universität Paris.*, p. 198.)
2. Étienne Poncher.

Digitized by Google

n° 1304 du Cabinet de France, porte le différent M A; ce fait est encore mieux affirmé par le triens nouvellement entré dans la collection du Cabinet de France, car non seulement on y remarque les initiales M A, dégénérées en II A, accostant la croix, mais c'est une copie des triens de l'atelier de Marseille au nom du roi Clotaire II, spécialement du n° 1382 du Cabinet de France (*Catal.*, pl. XXIII, n° 2).

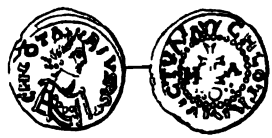

On peut donc en placer l'émission entre 613 et 629. Il présente le nom du monétaire *Aunatus*, qui apparait pour la première fois dans l'onomastique mérovingienne, et même probablement dans l'onomastique latine.

M. l'abbé Duchesne, membre résidant, fait la communication suivante :

« L'inscription suivante a été publiée récemment dans le *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, 1893, p. XXXII. On l'a trouvée en creusant les fondations du nouveau tribunal :

† SVB HEC SACRO
SC̄O BELAMINE ALTA
RIS SVNT MEMORIAE
SC̄ORMASSAE CANDI
DAE SC̄I HESIDORI
SC̄OR TRIV̄ PVERORV̄
SC̄I MARTINI SC̄I ROMANI

« Cette inscription rentre dans la classe déjà nombreuse des catalogues de reliques. Un bon nombre de ces catalogues ont été trouvés en Afrique. M. de Rossi en a traité plusieurs fois, notamment *Bullettino*, 1877, p. 107 et suiv., et dans son mémoire sur la cassette à reliques d'Aïn-Beida (*La cap-*

Digitized by Google

sella argentea africana, p. 16). Ces catalogues étaient disposés tantôt à l'extérieur des églises, tantôt à l'intérieur en quelque place apparente, tantôt sur l'autel lui-même. Tel paraît être le cas pour celui-ci ; et à cet égard il se place à côté de deux autres inscriptions du même genre, l'une provenant de Baridj dans les environs d'Aïn-Beida (*Ephem. ep.*, t. VII, n° 790; de Rossi, *Capsella*, p. 16), l'autre trouvée à Ammedera (de Rossi, *Bull.*, 1877, p. 107, pl. IX²; *C. I. L.*, VIII, 10515).

« Les reliques sont désignées par le terme de *memoriae*, assez souvent employé en Afrique comme équivalent des mots *sanctuaria*, *pignora*, etc. Ce sont des reliques représentatives et non pas nécessairement des ossements.

« Le *velamen altaris* est le voile ou tapis dont il était d'usage, alors comme à présent, de recouvrir la table de l'autel.

« Les *memoriae* ou reliques déposées dans l'autel et couvertes ordinairement par ce voile sont celles des saints suivants :

« 1° Le *Massa Candida*. — Il s'agit ici des célèbres martyrs d'Utique, célébrés par Prudence (*Peri Steph.* 13) et par saint Augustin (*Serm.* 306, 311; *Enarr. in Ps.* 49 et 144); leur fête est marquée au 24 août dans le calendrier de Carthage et dans les martyrologes postérieurs. Leur nom collectif s'explique par leur genre de mort; ils furent jetés dans de la chaux vive, au nombre de 150 d'après saint Augustin, de 300 selon Prudence, de sorte que leurs corps formaient avec la chaux ambiante une énorme masse blanche.

« 2° *S. Isidore*. — Saint Isidore de Chio; son sanctuaire dans cette île, c'est-à-dire au lieu de son martyre, était fort célèbre; Grégoire de Tours (*Gl. mart.*, 101) en parle d'après un prêtre, sans doute un prêtre grec, qui le connaissait très particulièrement.

« 3° Les *Tres Pueri*. — Ceux-ci sont les trois jeunes Hébreux jetés dans une fournaise, à Babylone, par ordre du roi Nabuchodonosor. Leur histoire, racontée dans le livre de Daniel, est souvent représentée dans les peintures des catacombes et, en général, dans les monuments divers de l'ico-

Digitized by Google

nographie chrétienne. On y voyait un symbole de la situation des fidèles qui devaient, comme ces jeunes Israélites, refuser l'adoration aux statues des dieux et des souverains et souffrir au besoin les supplices les plus terribles; on y voyait aussi un témoignage de la toute-puissance de Dieu qui peut sauver ses serviteurs même des flammes de la fournaise. Mais ici il ne s'agit pas d'histoire, de symbolisme, de leçons morales : il s'agit de reliques. Dans l'autel de Calama il y avait des reliques des Trois Enfants. Où les avait-on prises ?

« L'idée d'honorer ces saints se manifeste à une date assez ancienne. Le martyrologe hiéronymien marque, au 24 avril, l'anniversaire de leur délivrance : *Babylone magna, Ananiae, Azariae, Misaël egressio de igne*, ou, suivant une autre rédaction : *In hac die Sidrac, Misac, Abdenago, iterato nomine qui et Ananias, Azarias et Misahel, in Babilonia civitate de camino ignis ardentis sunt liberati.* Actuellement l'église grecque célèbre leur fête le 17 décembre, conjointement avec celle du prophète Daniel. On ne voit pas qu'ils aient eu de fête proprement dite dans l'église latine, mais leurs noms sont marqués dans les martyrologes, depuis le IX^e^ siècle, au 16 décembre, celui du prophète Daniel au 21 juillet.

« Mais il y avait autre chose que des mentions dans les calendriers. A Alexandrie, les Trois Enfants avaient un sanctuaire, où l'on croyait posséder quelque chose de leurs reliques. Sur la fondation de cette église, nous sommes renseignés par un curieux document hagiographique, publié en latin, mais d'après un texte grec, par les Bollandistes, au 31 janvier (t. II, p. 1085; réimpr., t. III, p. 699). De cette histoire, évidemment fabuleuse, il résulte pourtant que l'église des Trois Enfants à Alexandrie avait été fondée par le patriarche Apollinaire, dans les dernières années du règne de Justinien. On y conservait une main de l'un des martyrs, apportée de Babylone par le neveu du patriarche. Je ne vois pas qu'il y ait eu à Constantinople un sanctuaire de ce genre. On y possédait, il est vrai, des reliques du prophète Daniel et de beaucoup d'autres prophètes, dans l'église Saint-Romain, construite, disait-on, par l'impératrice Hélène, qui

Digitized by Google

aurait rapporté de Jérusalem ces souvenirs de l'Ancien Testament[1]. Mais la fête commune de Daniel et des Trois Enfants se célébrait le 17 décembre dans l'église patriarcale de Sainte-Sophie et non dans un sanctuaire spécial. Il faut donc admettre que la *memoria* de ces saints est venue d'Alexandrie. Cette conclusion a quelque importance au point de vue de la date de l'inscription.

« 4° *Saint Martin*. — Il s'agit évidemment de saint Martin de Tours. Son culte n'avait pas encore été signalé en Afrique.

« 5° *Saint Romain*. — C'est le célèbre martyr d'Antioche, connu par Eusèbe, saint Jean Chrysostome et beaucoup d'autres auteurs. Il avait une église à Constantinople, comme on vient de le voir; elle s'élevait auprès de la porte du même nom, actuellement Top-Kapou. Mais rien ne prouve que la *memoria* ne soit pas venue directement d'Antioche.

« Quelle est la date de cette inscription? On pouvait déjà, en se fondant sur le style, l'abréviation du mot *sanctus*, la croix initiale, déclarer hardiment qu'elle ne remonte pas au delà du milieu environ du v^e^ siècle. La mention des *Tres Pueri* oblige, comme on l'a vu, à descendre jusqu'au déclin du siècle suivant. Nous avons donc affaire à un monument de l'époque byzantine. »

M. L. Courajod, membre résidant, entretient la Société des nouvelles acquisitions du département de la sculpture au Louvre. Il mentionne une intéressante maquette d'un fronton faussement attribué à Rude, mais qui n'en est pas moins un document curieux : une belle Vierge en pierre peinte du XIV^e^ siècle, provenant de Nevers ; enfin il montre trois beaux fragments du mausolée du duc de Guise, à Joinville, qu'il a été assez heureux pour retrouver à Chaumont et faire entrer au Louvre. On sait que cet intéressant monument, dû à la collaboration de Dominique Florentin et de Jean Leroux dit Picard, est actuellement dispersé : deux cariatides se trouvent à la mairie de Joinville ; deux bas-reliefs à Chaumont, au

1. Codinus, *De aedif.*, p. 49.

Digitized by Google

Musée; deux autres sont passés en vente à Paris, il y a peu d'années; les deux fragments entrés au Louvre sont deux génies, l'un très bien conservé, et des armoiries qui décoraient le fond du mausolée.

M. de Villefosse, membre résidant, montre une tête antique envoyée du Musée de Cluny au Louvre en 1887; c'est une réplique de la tête de l'Apollon Saurocthone du Louvre, provenant de la collection Borghèse; on sait qu'il existe une réplique de cette œuvre de Praxitèle au Vatican, provenant des fouilles du Palatin, et une réplique en bronze à la villa Albani. Ce rapprochement entre la tête de l'Apollon Saurocthone et la tête provenant du Musée de Cluny a été signalé à M. de Villefosse par M. Klein, conservateur du Musée de Prague, de passage à Paris.

M. Ravaisson-Mollien, membre résidant, fait remarquer que la coiffure de cette œuvre de Praxitèle a ensuite été imitée dans la Vénus d'Arles.

M. Héron de Villefosse, membre résidant, fait ensuite la communication suivante :

« La Société n'a pas oublié que, dans une des séances du mois de juillet dernier, notre confrère M. Gauckler nous a communiqué le texte d'une petite plaque de bronze fort intéressante trouvée dans le lac de Bizerte et recueillie par les soins de M. Gallut, ingénieur civil. J'ai eu l'occasion de lire à l'Académie des inscriptions une note sur ce petit monument, qui appartient à la série encore peu nombreuse des *tesserae paganae*[1], et dont l'inscription est ainsi conçue :

TESSERA·PAGI·
MINERVI·
M · GRATTIVS
M·F·PAP·
MAG · PAGI
D·S·P·D

1. *La tessère de Bizerte*, dans les *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions*, 1893, p. 319 à 325.

Digitized by Google

« M. Gallut, encouragé par cette première découverte, vient de m'adresser l'estampage d'une nouvelle inscription qui a été trouvée, il y a environ un an, à El-Alia, à 19 kilomètres au sud-est de Bizerte. La pierre est malheureusement brisée à droite, et une partie du texte manque.

« El-Alia est située sur le passage de la voie romaine qui reliait Bizerte (*Hippo Diarrhytus*) à Bou-Chateur (*Utika*). L'Itinéraire d'Antonin indique deux stations entre ces deux villes, *Tuna* et *Membro*[1]. Il faut peut-être identifier la première avec El-Alia. Quoi qu'il en soit, on ne connaissait jusqu'ici que deux textes provenant de ce point; encore sont-ils très incomplets et d'une lecture douteuse[2]. Ils ont été relevés au XVIII^e^ siècle par Fr. Ximenès, frère de la Merci, et paraissent perdus aujourd'hui.

« Voici la copie de la nouvelle inscription signalée par M. Gallut :

FORTVN*ae*
AVG·SA*cr.*
Q · CAECILIV*s. q. f.*
PAPIR · PERI*grinus*
OMNIBVS·H*onoribus*
FVNCTVS·PR. . . . .
OB HONOR*em. flam.*
PERP. HS. . . .
STATVAS . . . .
ARGENT·A. . . .
PECVNIA . . . .
IDEMQ· . . . . .
D *d*

« Comme on le voit, il s'agit d'un autel consacré à la Fortune par un habitant du pays, *Q. Caecilius Peregrinus*, qui avait parcouru toute la série des honneurs municipaux. A l'occasion de son élévation au flaminat perpétuel, il paie une certaine quantité de sesterces (le chiffre manque) et donne plusieurs statues, dont une au moins était en argent.

1. *Itiner. Antonini*, n. 21-22.
2. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 1204 et 1205.

Digitized by Google

« L'intérêt de l'inscription réside dans la mention de la tribu *Papiria*. C'est également cette tribu qui est inscrite à la suite du nom de *M. Grattius* sur la tessère de Bizerte.

« On sait par une inscription d'Alexandrie que les habitants d'Utique figuraient dans la tribu *Quirina*[1]. Il est donc permis de penser que la localité antique correspondant à El-Alia dépendait du territoire de la colonie d'Hippo Diarrhytus et que la tribu *Papiria* était celle de cette colonie. Aucun texte ne nous ayant encore éclairés d'une manière formelle sur cette question importante, je crois que les deux inscriptions de Bizerte et d'El-Alia peuvent nous fournir les éléments d'une supposition très vraisemblable.

« L'épigraphie de cette région est encore presque inconnue. Utique n'a pas donné plus de quarante-cinq inscriptions, dont quelques-unes sont insignifiantes. Pour Bizerte, la récolte est encore plus pauvre ! On ne connaît guère que six ou sept inscriptions, dont la plus importante est la tessère en bronze. M. Gallut rendrait un bien grand service à l'archéologie en nous signalant les textes et les monuments de la contrée qu'il habite. »

1. *Corp. inscr. lat.*, vol. III, n. 6602.

Digitized by Google

LISTE DES PÉRIODIQUES

REÇUS PAR LA SOCIÉTÉ

EN 1893.

FRANCE.

AISNE. — *Bulletin de la Société académique de Laon*, t. XXVIII, années 1888-91. Laon, 1893, in-8°.

Mémoires de la Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin, 4e série, t. X, année 1890. Saint-Quentin, 1892, in-8°.

ALPES (HAUTES-). — *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 2e série, nos 5 à 8, janvier à octobre 1893. Gap, 1893, in-8°.

AUBE. — *Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube*, 3e série, t. XXIX, année 1892. Troyes, in-8°. — *Liste des dons faits au Musée de Troyes avec les noms des donateurs pendant l'année* 1892, n° 31. Troyes, 1893, in-8°.

BELFORT (TERRITOIRE DE). — *Bulletin de la Société belfortaine d'émulation*, n° 12. Belfort, 1893, in-8°.

BOUCHES-DU-RHÔNE. *Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix*, t. XV. Aix, 1893, in-8°.

CALVADOS. — *Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen*. Caen, 1892, in-8°.

Congrès archéologique de France. LVIIe session. Séances générales tenues à Brive en 1890. Caen, 1891, in-8°.

Digitized by Google

CHARENTE. — *Bulletin et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente*, 6e série, t. II, année 1892. Angoulême, 1893, in-8°.

CHARENTE-INFÉRIEURE. — *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes*, 4e série, t. II, janvier à octobre 1893. Saintes, 1893, in-8°.

Revue de Saintonge et d'Aunis. Bulletin de la Société des Archives historiques, t. XIII, 3e à 5e livr. Saintes, 1893, in-8°.

CHER. — *Mémoires de la Société historique et littéraire, artistique et scientifique du Cher*, 4e série, 8e et 9e vol. Bourges, 1892, 1893, in-8°.

CORRÈZE. — *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t. XIV, 4e livr.; t. XV, 2e et 3e livr. Brive, 1892, 1893, in-8°.

CÔTE-D'OR. — *Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune. Mémoires*, année 1891. Beaune, 1892, in-8°.

Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, 4e série, t. III, année 1892. Dijon, 1892, in-8°.

CÔTES-DU-NORD. — *Société d'émulation des Côtes-du-Nord. Bulletins et mémoires*, t. XXX. Saint-Brieuc, 1892, in-8°.

DORDOGNE. — *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XIX, 6e livr.; t. XX, 1re à 5e livr. Périgueux, 1892, 1893, in-8°.

DOUBS. — *Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. Procès-verbaux et mémoires*, année 1892. Besançon, 1893, in-8°.

DRÔME. — *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers*, 12e et 13e années. Romans, 1892, 1893, in-8°.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, 104e à 107e livr. Valence, 1893, in-8°.

Digitized by Google

EURE-ET-LOIR. — *Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, nos 202 à 207, nov. 1892 à sept. 1893. Chartres, 1892, 1893, in-8°. — *Monographie de la cathédrale de Chartres*, par l'abbé Bulteau, nos 12 et 13. Chartres, 1893, in-8°.

Bulletin de la Société dunoise, nos 95 à 98, janvier à octobre 1893. Châteaudun, in-8°.

FINISTÈRE. — *Bulletin de la Société académique de Brest*, 2e série, t. XVII. Brest, 1892, in-8°.

GARD. — *Mémoires et comptes-rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais*, t. XXII, année 1891. Alais, 1893, in-8°.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, 7e série, t. XIV, année 1891. Nîmes, 1892, in-8°.

GARONNE (HAUTE-). — *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 9e série, t. IV. Toulouse, 1892, in-8°.

Bulletin de la Société archéologique du midi de la France, série in-8°, n° 11. Toulouse, 1893, in-8°.

GIRONDE. — *Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, 3e série, 53e année, 1891. Paris, 1891, in-8°.

Société archéologique de Bordeaux, t. XI, 3e et 4e fasc., Bordeaux, 1886, in-8°; t. XVI, 3e et 4e fasc., Bordeaux, 1891, in-8°; t. XVII, 3e et 4e fasc., Bordeaux, 1892, in-8°; t. XVIII, 1er fasc., Bordeaux, 1893, in-8°.

HÉRAULT. — *Académie des sciences et lettres de Montpellier, mémoires de la section des lettres*, t. IX, feuilles 22 à 62. Montpellier, 1892, in-4°; 2e série, t. I, nos 1 à 3. Montpellier, 1893, in-8°.

ILLE-ET-VILAINE. — *Bulletins et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. XXII. Rennes, 1893, in-8°.

INDRE-ET-LOIRE. — *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. IX. Tours, 1892, 1893, in-8°.

Digitized by Google

Isère. — *Bulletin de l'Académie delphinale*, 2e série, t. I à III; 3e série, t. I à XX; 4e série, t. I à VI. Grenoble, 1856 à 1893, in-8°. — *Documents inédits relatifs au Dauphiné*, 3 vol. in-8°.

Jura. — *Mémoires de la Société d'émulation du Jura*, 5e série, 3e vol., année 1892. Lons-le-Saulnier, 1893, in-8°.

Landes. — *Société de Borda. Bulletin trimestriel*, 17e année, 4e trim.; 18e année, 1er à 3e trim. Dax, 1892, 1893, in-8°.

Loire. — *Bulletin de la Diana*, t. VI, n° 8; t. VII, nos 1 à 3. Montbrison, 1892, 1893, in-8o. — *Recueil de mémoires et documents sur le Forez*, t. X. Saint-Étienne, 1893, 1 vol. in-8° et 1 atlas in-4°.

Loire-Inférieure. — *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, t. XXXII, année 1892, 2e sem. Nantes, 1892, in-8°.

Loiret. — *Société archéologique et historique de l'Orléanais. Bulletin*, t. X, nos 148 à 150. Orléans, 1892, in-8°. — *Mémoires*, t. XXIII. Orléans, 1892, in-8°.

Maine-et-Loire. — *Mémoires de l'Académie des sciences et belles-lettres d'Angers*, nouv. période, t. I. Angers (1890-91), in-8°.

Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 4e série, t. VI, année 1892. Angers, 1893, in-8°.

Marne. — *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, 90e et 91e vol. Reims, 1892, 1893, in-8°.

Marne (Haute-). — *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, t. III, n° 49; t. IV, n° 50. Langres, 1892, 1893, in-8°.

Meurthe-et-Moselle. — *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 5e série, t. X, année 1892. Nancy, 1893, in-8°.

Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain, t. XLII. Nancy, 1892, in-8°.

Meuse. — *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, 3e série, t. II. Bar-le-Duc, 1893, in-8°. —

Digitized by Google

Index général des matières contenues dans les Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc (1871-1890). Bar-le-Duc, 1893, in-8°.

MORBIHAN. — *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, années 1890 à 1892. Vannes, 1890 à 1893, in-8°.

NIÈVRE. — *Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts*, 3e série, t. V, 1er fasc. Nevers, 1892, in-8°.

NORD. — *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, t. XLVII. Cambrai, 1892, in-8°.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts centrale du département du Nord, séant à Douai, 3e série, t. III, années 1889-90. Douai, 1891, in-8°.

Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, années 1889-91, 26e vol. Dunkerque, 1892, in-8°. — *Le siège de Dunkerque* (1793). *Documents officiels inédits*. Dunkerque, 1893, in-8°.

Revue de l'art chrétien, 5e série, t. III, 1892, 6e livr.; t. IV, 1893, 1re à 5e livr. Lille, 1892, 1893, in-4°.

Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix, 2e série, t. VII. — *Table des deux premières séries*. Roubaix, 1893, in-8°.

Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes. Revue agricole, industrielle, historique et artistique, t. XLIII, nos 1 à 9. Valenciennes, 1893, in-8°.

OISE. — *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise*, t. XV, 1re partie. Beauvais, 1892, in-8°.

Société historique de Compiègne. Procès-verbaux, rapports et communications diverses, année 1892, fasc. 1. Compiègne, 1892, in-8°.

Comité archéologique de Senlis. Comptes-rendus et mémoires, 3e série, t. VI, année 1891. Senlis, 1892, in-8°.

PAS-DE-CALAIS. — *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras*, 2e série, t. XXIII. Arras, 1892, in-8°.

Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique,

Digitized by Google

t. VIII, 3e et 4e fasc.; t. IX, 1er et 2e fasc. Saint-Omer, 1892, 1893, in-8°. — *Les chartes de Saint-Bertin*, publ. par le chanoine Haigneré, t. III. Saint-Omer, 1893, in-4°.

Rhône. — *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. Classe des lettres*, vol. XXVII et XXVIII. Paris et Lyon, 1890-92, in-8°. — *Sciences et lettres*, 3e série, t. I. Paris, 1893, in-8°.

Saône-et-Loire. — *Mémoires de la Société éduenne*, nouvelle série, t. XX. Autun, 1892, in-8°.

Sarthe. — *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XXXII et XXXIII. Le Mans, 1892, 1893, in-8°.

Savoie. — *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. XXXI. Chambéry, 1892, in-8°.

Seine. — *Annuaire de la Société française de numismatique*, nov. 1892 à oct. 1893. Paris, in-8°.

Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France, année 1892. Paris, 1892, in-8°. (Les autres publications de la Société de l'histoire de France sont reportées aux noms des auteurs en tête des séances.)

Bulletin de Correspondance hellénique, années 1877 à 1893. Athènes et Paris, in-8°.

Bulletin critique, année 1893. Paris, in-8°.

Journal des Savants, déc. 1892 à oct. 1893. Paris, 1892, 1893, in-4°.

Le Moyen âge, 6e année, n° 1. Paris, 1893, in-8°.

Revue de la Société des études historiques, 4e série, t. X. Paris (1892), in-8°.

Seine-et-Oise. — *Commission des antiquités et des arts*, XIIIe vol. Versailles, 1893, in-8°.

Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, t. XVII. Versailles, 1893, in-8°.

Seine-Inférieure. — *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pendant l'année* 1891-92. Rouen, 1893, in-8°.

Digitized by Google

Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, t. IX, 1re et 2e livr. Rouen, 1892, 1893, in-8°.

SOMME. — *Mémoires de l'Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens*, t. XXXIX. Amiens, 1892, in-8°.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1892, nos 3 et 4; année 1893, nos 1 et 2. Amiens, 1893, in-8°. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie. Documents inédits concernant la province*, t. XIII. Amiens, 1892, in-4°. — *Album archéologique*, 6e à 8e fasc. Amiens, 1891-93, in-fol. — *La Picardie historique et monumentale. Amiens. Cathédrale.* Notice par E. Soyez. Amiens, 1893, in-fol.

TARN-ET-GARONNE. — *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, t. XX. Montauban, 1892, in-8°.

VAR. — *Bulletin de l'Académie du Var*, nouv. série, t. XVI, 2e fasc. Toulon (1892), in-8°.

VAUCLUSE. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, t. XI, année 1892, 4e trim.; t. XII, année 1893, 1er et 2e trim. Avignon, 1892, 1893, in-8°. — *Statuts de l'Académie de Vaucluse.* Avignon, 1893, in-8°.

VIENNE. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1892, 4e trim.; 1893, 1er à 3e trim. Poitiers, in-8°. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2e série, t. XV, année 1892. Poitiers, 1893, in-8°.

VIENNE (HAUTE-). *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XL, 2e livr. Limoges, 1893, in-8°. — *Registres consulaires de la ville de Limoges*, t. V. Limoges, 1893, in-8°.

VOSGES. — *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges*, 69e année. Épinal, 1893, in-8°.

Bulletin de la Société philomathique vosgienne, 18e année, 1892-93. Saint-Dié, 1893, in-8°.

YONNE. — *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1892, 46e vol. Auxerre, 1893, in-8°.

Digitized by Google

Bulletin de la Société archéologique de Sens, t. XV. Sens, 1892, in-8°.

Algérie. — *Revue africaine. Bulletin des travaux de la Société historique algérienne*, 36e année, 4e trim.; 37e année, 1er à 3e trim. Alger, 1892, 1893, in-8°.

Académie d'Hippone. Comptes-rendus des réunions. Bône, 1892, 1893, in-8°.

Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du département de Constantine, XXVIIe vol., 1892. Constantine, 1893, in-8°.

Société de géographie et d'archéologie de la province d'Oran. Bulletin trimestriel de géographie et d'archéologie, t. XIII, fasc. 56. Oran, 1893, in-8°.

ALLEMAGNE.

Bonn. — *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, livr. 94. Bonn, 1893, in-8°.

Metz. — *Mémoires de l'Académie de Metz*, 2e période, 70e année, 3e série, 18e année, 1888-89. Metz, 1893, in-8°; 71e année, 3e série, 19e année, 1889-90. Metz, 1893, in-8°.

Mulhouse. — *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse*, janv.-nov. 1893. Mulhouse, 1893, in-8°.

Trèves. — *Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, année 1892, nos 11 et 12; année 1893, nos 1 à 11. Trèves, in-8°.

Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, 11e année, livr. IV; 12e année, livr. I à IV. Trèves, 1892, 1893, in-8°.

Wiesbaden. — *Annalen des Vereins für Nassauische Altertumskunde und Geschichtsforschung*, 25e vol. Wiesbaden, 1893, in-8°.

AUTRICHE-HONGRIE.

Graz. — *Mittheilungen des historischen Vereines für Steiermark*, 41e livr. Graz, 1893, in-8°. — *Beiträge zur Kunde*

Digitized by Google

steiermärkischer Geschichtsquellen, herausgegeben vom historischen Vereine für Steiermark, 25e année. Graz, 1893, in-8°.

SPALATO. — *Bullettino di archeologia e storia dalmata*, 15e année, nos 10 à 12; 16e année, nos 1 à 10. Spalato, 1892, 1893, in-8°.

VIENNE. — *Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-historische Classe. Sitzungsberichte*, 126e à 128e vol. Wien, 1892, 1893, in-8°. — *Archiv für œsterreichische Geschichte*, 78e vol., 1re partie. Wien, 1892, in-8°. — *Fontes rerum austriacarum. Diplomataria et acta*, 46e et 47e vol. Wien, 1892, in-8°. — *Akademischer Verein deutscher Historiker in Wien. Bericht über das III Vereinsjahr* (1891-92). Wien, in-8°.

Mittheilungen der anthropologischen Gesellschaft in Wien, 22e vol., 6e livr.; 23e vol., 1re à 5e livr. Wien, 1892, 1893, in-4°.

BELGIQUE.

ANVERS. — *Académie d'archéologie de Belgique. Bulletin*, 4e série des *Annales*, 2e partie, XII, XIII. Anvers, 1893, in-8°.

BRUXELLES. — *Analecta Bollandiana*, t. XII, fasc. 1 à 4. Bruxelles, 1893, in-8°.

Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, t. VII, livr. 1 à 3, année 1893. Bruxelles, in-8°. — *Annuaire* 1893, t. IV. Bruxelles, 1893, in-8°.

Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 58e et 59e années. Bruxelles, 1892, 1893, in-12. — *Bulletins*, 61e et 62e années. Bruxelles, 1891, 1892, in-8°.

Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie, 29e année. Bruxelles, 1890, in-8°.

Congrès archéologique et historique de Bruxelles, 1891. *Compte-rendu*. Bruxelles, 1892, in-8°.

Revue belge de numismatique, 1893, 2e à 4e livr.; 1894, 1re livr. Bruxelles, 1893, in-8°.

NAMUR. — *Annales de la Société archéologique de Namur*,

Digitized by Google

t. XIX, 4e livr.; t. XX, 1re et 2e livr. Namur, 1892, 1893, in-8°.

CANADA.

TORONTO. — *Transactions of the Canadian Institute*, vol. III, nos 1 à 6. Toronto, 1892, 1893, in-8°.

DANEMARK.

COPENHAGUE. — *Aarboger for nordisk oldkyndighed og historie, udgivne af det kongeliye nordiske oldskriftselskab*, 2e série, 7e vol., 3e et 4e livr.; 8e vol., 1re et 2e livr. Copenhague, 1892, 1893, in-8°. — *Nordiske fortidsminder udgivne af det kgl. nordiske oldskriftselskab*, 2e livr., in-4°.

ÉTATS-UNIS.

BALTIMORE. — *Johns Hopkins University. Studies in historical and political science*, 10e série, vol. IV à XI; 11e série, vol. II à IV, XI, XII. Baltimore, 1892, 1893, in-8°.

PHILADELPHIE. — *Proceedings of the american philosophical Society*, vol. XXX, déc. 1892; vol. XXXI, janvier-mars 1893. Philadelphie, in-8°. Vol. XVII, part. III; vol. XVIII, part. I. Philadelphie, 1893, in-4°.

WASHINGTON. — *Smithsonian Institution. Annual-report of the board of regents of the Smithsonian Institution... for the year ending june* 30, 1890. *Report of the U. S. National Museum.* Washington, 1891, in-8°. — *Seventh annual report of the bureau of Ethnology.* Washington, 1891, in-8°. — *Eight annual report of the bureau of Ethnology.* Washington, 1891, in-8°. — *Smithsonian miscellaneous collections*, vol. XXXIV à XXXVI. Washington, 1893, in-8°. (Les autres publications de la *Smithsonian Institution* sont reportées aux noms d'auteurs en tête des séances.)

GRANDE-BRETAGNE.

CAMBRIDGE. — *Proceedings of the Cambridge Antiquarian Society*, nos 33 et 34. Cambridge, 1892, 1893, in-8°.

ÉDIMBOURG. — *Royal Society of Edinburgh. Proceedings*, vol. XVIII, session 1890-91. Edinburgh, 1892, in-8°. —

Digitized by Google

Transactions, vol. XXXVI, part. III, nos 22 et 23. Edinburgh, 1891, 1892, in-4°.

JERSEY. — *Société Jersiaise.* 18e bulletin annuel. Jersey, 1893, in-4°.

ITALIE.

BOLOGNE. — *Atti e memorie della r. deputazione di Storia patria per le provincie di Romagna*, 3e série, vol. I à XI. Bologne, 1883-1893, in-8°.

MODÈNE. — *Memorie della regia Accademia di scienze, lettere ed arti in Modena*, 2e série, vol. VIII. Modena, 1892, in-4°.

ROME. — *Atti della R. Accademia dei Lincei. Serie quarta. Classe di scienze morali, storiche e filologiche*, vol. X, parte 2a, *Notizie degli Scavi*, sept. à déc. 1892; vol. XI, parte 2a, *Notizie degli Scavi*, janvier à juillet 1893. Roma, 1893, in-4°. — *Rendi-conti dell' adunanza solenne del 4 giugno* 1893. Roma, 1893, in-4°. — *Rendi-conti della reale Accademia dei Lincei; classe di scienze morali, storiche et filologiche, serie quinta*, vol. II, fasc. 3 à 10. Roma, 1893, in-8°.

Bullettino di archeologia cristiana del commendatore G.-B. de Rossi, serie quinta, anno terzo, fasc. 1 et 2. Roma, 1892, in-8°.

TURIN. — *Atti della r. Accademia delle scienze di Torino*, vol. XXVIII, fasc. 1 à 15. Torino, 1892, 1893, in-8°. — *Memorie della r. Accademia delle scienze di Torino, serie seconda*, t. XLII. Torino, 1892, in-8°.

PAYS-BAS.

LEEUWARDEN. — *Vierenzestigste verslag der handelingen van het friesch Genootschap van geschied- oudheid- en taalkunde te Leeuwarden over het jaar* 1891-1892. — *De Vrije Fries. Mengelingen uitgegeven door het friesch Genootschap... Achttiende deel, derde reeks, zesde deel, aslevering drie.* Leeuwarden, 1894, in-8°.

PORTUGAL.

PORTO. — *Revista de sciencias naturaes e sociaes*, vol. II, n° 8. Porto, 1893, in-8°.

Digitized by Google

RUSSIE.

HELSINGFORS. — *Finska forminnes-föreningens Tidskrift. Suomen Muinaismuisto-Yhdistyksen Aikakauskirja*, vol. XII et XIII. Helsingissä, 1891-1893, in-8°.

MOSCOU. — *Congrès international d'archéologie et d'anthropologie préhistoriques. 11e session à Moscou*, t. II. Moscou, 1893, in-8°.

SAINT-PÉTERSBOURG. — *Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg*, 7e série, t. XXXVIII, nos 8 à 14; t. XL, n° 1. Saint-Pétersbourg, 1892, in-4°. — *Mélanges gréco-romains*, t. VI, livr. 1. Saint-Pétersbourg, 1892, in-4°.

SUÈDE.

STOCKHOLM. — *Antiquarisk tidskrift... genom Hans Hildebrand*, 11e partie, 5e livr. Stockholm, in-8°. — *Kongl. vitterhets historie och antiquitets Akademiens Månadsblad*, tjugonde Argängen, 1891. Stockholm, 1891-93, in-8°.

SUISSE.

GENÈVE. — *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. I, livr. 2. Genève, 1892, in-8°. — *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, nouv. série, t. V, livr. 1 et 3. Genève, 1893, in-8°.

LAUSANNE. — *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, t. XXXVII. — *Documents relatifs à l'histoire du Valais, par l'abbé Gremaud*, t. VI (1375-1402). Lausanne, 1893, in-8°. — *Société de l'histoire de la Suisse romande*. J.-R. Rahn, *L'église abbatiale de Payerne*. Lausanne, 1893, in-4°.

LUCERNE. — *Der Geschichtsfreund. Mittheilungen des historischen Vereins der fünf Orte Luzern, Uri, Schwyz, Unterwalden und Zug*, 48e vol. Lucerne, 1893, in-8°.

ZÜRICH. — *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich*, vol. XXIII, livr. 5. Leipzig, 1893, in-4°.

Digitized by Google

TABLES

DU

BULLETIN DE 1893.

I.

Renseignements généraux.

	Pages
Bureau de la Société pour l'année 1893.	5
Membres honoraires	6
Correspondants étrangers honoraires.	8
Membres résidants.	9
Associés correspondants nationaux classés par départements.	14
Associés correspondants nationaux résidant à l'étranger.	33
Associés correspondants étrangers	33
Sociétés savantes avec lesquelles la Compagnie est en correspondance	36
Associés correspondants nationaux et étrangers classés par ordre alphabétique	43
Discours de M. le comte de Lasteyrie, président sortant	57
Modifications au règlement intérieur : droits de diplôme; associés correspondants étrangers honoraires . . .	75
Congrès d'archéologie et d'anthropologie de Moscou .	88
Exposition universelle de Chicago	114
Vœu tendant à la communication gratuite des actes de l'état civil dans l'intérêt des recherches historiques	124
Congrès archéologique de Vilna	142

Digitized by Google

Congrès d'archéologues chrétiens à Spalato 146
Impression de la table du *Bulletin* et des *Mémoires* . . 194
Rapport du trésorier sur la situation financière de la Société 200
Souscription pour la restauration du tombeau de Peiresc 215
Approbation de la gestion du trésorier 216
Constitution du bureau pour 1894 225

II.

Index par noms d'auteurs.

Amardel (G.), A. C. N. 170, 193
Arbois de Jubainville (H. d'), M. R. Noms de lieux de la Corse. 85
— La première patrie des Gaulois 144
— Noms d'origine ligure 146
— L'arrivée des Celtes en Espagne 177
— Élu 1er vice-président 225
Arnauldet (P.), A. C. N. 214
Auber (l'abbé), A. C. N. Son éloge funèbre 67
Audollent (A.), A. C. N. Fouilles de Carthage . . . 130
Babelon (E.), M. R. La monnaie thibronienne . . . 83
— Coupe du Musée de Copenhague 128
— Médaille de Bérénice II 175
Bapst (G.), M. R. Buste de Vitellius 224
Barthélemy (A. de), M. H. Hommage d'un ouvrage de MM. Schlumberger et Blanchet 111
Batiffol (l'abbé), A. C. N. Bréviaires à rubriques nominatives 147, 222
Baye (baron de), M. R. Centenaire de la découverte de l'Amérique 75
— Congrès d'archéologie et d'anthropologie de Moscou 88
— Hommage d'ouvrages de MM. Kharousine, 112; Barrière-Flavy, 113; Strzygowski, 123; Munro . . . 136
— Découvertes de M. Savenkov 121
— Les mosaïques de la cathédrale de Kief 230

Digitized by Google

Berger (S.), M. R. Les notes pour l'enlumineur. 122, 133
— Les peintures de Burgfelden et de S. Angelo-in-Formis 152
— Élu membre de la Commission des impressions . . 225
Bernard (l'abbé), A. C. N. Médaillon en ivoire . . . 118
— Sa mort 214
Beurlier (l'abbé), A. C. N. Deux Syriarques et un Cilicarque. 229
Blanchet (A.), A. C. N. Médaillon de J. Héroard . . 77
— Jeton de Jeanne d'Albret 93
— Terre-cuite de Pixtillus 104
— Sur un « geton de mouches bezainnes » 143
— Vase en bronze de Keredo 154
— Amulette de Nanteuil-Notre-Dame 199
— Mosaïque de Flacé-lès-Mâcon 211
Boislisle (A. de), M. R. Élu président 225
Bouillet (l'abbé), A. C. N. Les églises de Conques, de Saint-Sernin et de Compostelle. 168
— Reliquaire de Conques 189
— L'église Saint-Évremond de Creil 227
Boutroue (A.), A. C. N. Hommage d'un ouvrage de M. O. Martins 179
— L'école de peinture portugaise. 198
Brassart (E.), A. C. N. Patères de Montbrison . . . 91
Bruce (J.-C.), A. C. É. Son éloge funèbre 67
Buhot de Kersers, A. C. N. Stèles et sculptures trouvées à Bourges 132
Cagnat (R.), M. R. Carreau de Bou-Ficha. 80
— Inscriptions de Doukla 103
— Inscription de Carthage 209
— Le tombeau de Flavius Maximus. 139
Castan (A.), A. C. N. Son éloge funèbre 68
Castanier (P.), A. C. N. 208
Chassaing (A.), A. C. N. Son éloge funèbre 70
Clerval (l'abbé), A. C. N. 88
Collignon (M.), M. R. Vases chypriotes 83
— Tête en marbre du Musée britannique 135
— Élu secrétaire-adjoint. 225

Digitized by Google

Corroyer (E.), M. R. Bronze de Bavay 130
— Rapport approuvant la gestion du trésorier . . . 216
Courajod (L.), M. R. Pavages d'Hérivaux 138
— Pavages de Lisle-en-Barrois 141
— Le mausolée du duc de Guise 241
Cournault (Ch.), A. C. N. Armes trouvées près de Nancy 137
— Manuscrit de Virgile 137
Dancoisne, A. C. N. Son éloge funèbre 68
Decagny (le chanoine), A. C. N. Sa mort 146
Déchelette-Despierres (J.), A. C. N. 179, 208
Duchesne (l'abbé), M. R. Occupe le fauteuil de la présidence 73
— L'inscription d'Abercius. 125
— Désigné comme membre de la Commission des fonds 225
— Catalogue de reliques de Bône 238
Durand (V.), A. C. N. Le nom d'Ewiranda 116
Durighello (A.), A. C. N. 214
Durrieu (P.), M. R. Le *Codex aureus* de l'Escorial . . 103
— L'Apocalypse de l'Escorial 115
— Les notes pour l'enlumineur 122, 133
— Tableau de Pisanello 126
— Tableau de l'école hollandaise acquis par le Louvre 158
— Portrait d'Hercule d'Este 208
— La ligue de Gien 226
Enlart (C.), A. C. N. Peintures de Santa-Loia à Naples 226
Espinasse-Langeac (vicomte de L'), A. C. N. 76
Fournier (P.), A. C. N. 176, 193
Frossard (Ch.), A. C. N. Trouvaille de Lannemezan . 124
— Ivoire fossile. 125
— L'S barré 137
— Le port des fardeaux dans les Pyrénées 155
Gaidoz (H.), M. R. Erynnie καμψίπους 141
— Le *Diable d'argent* 191
Gariel, A. C. N. Son éloge funèbre 71
Gauckler (P.), A. C. N. 76
— Inscription de Bou-Roumein 82
— Tessère en bronze de Bizerte 191
— Statue de la Fortune à Cherchel 197

Digitized by Google

— Stèles punico-romaines de L'Henchir-Toubernoc . 202
— Inscription dédicatoire de Souk-el-Abiod 220
Gauthier (G.), A. C. N. 117
— Bronze de Cherchel 197
Geymüller (baron de), A. C. É. Les dessins des architectes 191
Guérin (V.), M. H. Notice nécrologique 53
Guerlin (R.), A. C. N. Portrait présumé de Christophe Colomb 170
— Pierre tombale de Brouchy. 171
— Poteries représentant des tauromachies. 179
Guichard (l'abbé), A. C. N. Fouilles de Grozon . . . 132
— Faucilles de Briod 133
Guillaume (E.), M. R. Hommage d'un ouvrage de M. Potey 137
— Rapport sur la situation financière de la Société . 200
— Réélu trésorier 226
Heiss (A.), A. C. N. Sa mort 162
Héron de Villefosse (A.), M. R. La mosaïque . . . 76
— Vase d'Émèse 84
— Patères de Montbrison 91
— Fouilles de Belval-Bois-des-Dames 119
— Réplique de l'Hermès de Praxitèle 122
— Le tombeau de Flavius Maximus. 139
— Satyre de Poiani 203
— Noms des potiers de Reims. 204
— Présentation d'ouvrages de MM. Habert et Espérandieu. 206
— Inscription de Vienne 210
— Sarcophage représentant Achille 210
— Réélu membre de la Commission des impressions . 225
— Inscription de Molhain 228
— Tête de l'Apollon Saurocthone au Louvre. . . . 245
— La tessère de Bizerte et l'inscription d'El-Alia . . 243
Janssens (comte de), A. C. N. Peintures de Saint-Pierre-du-Lorouer 94
Jousset (le Dr), A. C. N. Son éloge funèbre 72
Jullian (C.), A. C. N. 225

Digitized by Google

Kharousine. Les Kourganes. 118
La Boullaye (E. de), A. C. N. Son éloge funèbre . . 71
Lafaye (G.), A. C. N. Les monuments représentant les criminels livrés aux bêtes 137, 177
Laigue (L. de), A. C. N. La nécropole phénicienne de Cadix 233
— Inscription latine de Cadix 234
Lambin (L.-E.), A. C. N. 170, 193
Lasteyrie (comte R. de), M. R. Discours prononcé en sortant de la présidence 57
— Les églises de Peyrusse-Vieille et de Peyrusse-Grande 144
Le Blant (E.), M. H. Inscription de Vienne 210
Lecoy de la Marche (A.), M. R. Élu secrétaire . . . 225
Leemans (C.), A. C. É. Sa mort 206
Lovatelli (comtesse). Admise au nombre des correspondants étrangers honoraires 76
Marsy (comte de), A. C. N. Sceau de Philippe, curé de Rivecourt 192
Martha (J.), M. R. Mosaïques à fond d'or. 83
— Charrue de Tanagra 110
Maury (A.), M. H. Son éloge funèbre 59
Maxe-Werly (L.), A. C. N. Pavages de Lisle-en-Barrois 141
— Plombs gaulois. 146
— Hommage de travaux de M. L. Germain 215
— Carrelages historiés 224
Mazerolle (F.), A. C. N. Objets d'art exposés à Madrid 78
— Médaillon d'Anne de Montmorency 111
— Cire représentant Louis XIV 169
Michon (E.), A. C. N. Boucle d'oreille chypriote. . . 104
— Eulogie de Saint-Mennas 141
— Statuettes égyptiennes 165
— Bas-relief votif à Apollon Cratéen 186
— Les fragments du Parthénon conservés au Louvre . 194
— Les bas-reliefs du duc de Loulé 229
— Ex-voto à Hermès trouvé à Athènes. 231
Molinier (E.), M. R. Disque de Valerio Belli. . . . 88

Digitized by Google

— Triptyque de M. Hochon 104
— Acquisitions du Louvre à la vente Spitzer. . . . 137
— Manuel de miniature du xv^e siècle 190
— Le canon des lettres 191
— Plaques de gants épiscopaux 207
— Tête d'enfant de Giovanni Baldu 215
— Pièce d'échiquier du Louvre 229
Montaiglon (A. de), M. R. Numismatique d'Henri IV. 86
— L'origine du rondeau 215
— Portrait présumé de M^me de Maintenon 225
Mowat (R.), M. R. Poterie du Musée de Tours . . . 140
Müntz (E.), M. R. Rapports artistiques de l'Allemagne et de l'Italie avec l'empire byzantin 109
— Élu membre de l'Institut. 121
— Peintures de Pisanello à Venise 124
— Les plateaux d'accouchées 199
— Un portrait d'Hercule d'Este, par le Titien . . . 207
— Portraits d'Alfonse et d'Hercule d'Este et du duc d'Urbin. 208
Nicard (P.), M. R. Notice nécrologique. 206
Nieuwerkerke (comte de), M. H. Son éloge funèbre . 58
Noë (colonel de la), M. R. Enceintes fortifiées de la Normandie 177
Omont (H.), M. R. Un manuscrit grec de la Genèse . 206
— Hommage de deux ouvrages de M. Pellissier. . . 207
— Autobiographie du cardinal G. Aleandro 235
Penon (C.), A. C. N. Son éloge funèbre. 72
Perrin (l'abbé), A. C. N. 76
Prost (A.), M. R. L'anguipède de Schierstein . . . 106
Prou (M.), M. R. Tiers de sou de *Dunodero* 89
— Étymologie d'*Alverno*. 119
— Hommage d'un ouvrage de M. Roy 126
— La *scola* mérovingienne 162
— Objets trouvés au cimetière de Herpes 176
— Table du *Bulletin* et des *Mémoires*. 194
— Notice sur M. P. Nicard 206
— Les serfs de Saint-Benoît-sur-Loire 216
— Réélu bibliothécaire-archiviste 226

Digitized by Google

— Le fierton ou deneral 231
— Tiers de sou de Vienne 237
Rangabé (A.-R.), A. C. É. Son éloge funèbre . . . 66
Ravaisson-Mollien (Ch.), M. R. La Vénus de Milo. . 77
— La Victoire de Brescia 77, 161
— Le Jupiter du Louvre. 215
Récamier (E.), A. C. N. Sa mort 162
Renan (E.), M. H. Son éloge funèbre 64
Rey (G.), M. R. Notice nécrologique sur M. V. Guérin 53
— Châteaux des croisades 114
Robert (U.), M. R. Le manuscrit de Rosambo des fables de Phèdre. 224
— Élu vice-président 225
Rosières (R.), A. C. N. 134, 142
Rossi (G.-B. de), A. C. H. Vase d'Émèse 85
Saglio (E.), M. R. Bague du xiie siècle 127
— Ivoire du vie siècle. 127
Sauvage (l'abbé), A. C. N. Sa mort 162
Sorlin-Dorigny (A.), A. C. N. Bas-relief votif à Apollon Cratéen 184
Tamizey de Larroque (Ph.), A. C. N. Le tombeau de Peiresc. 215
Thédenat (l'abbé), M. R. Inscription métrique de Vaudémont. 177
— Peintures représentant des tauromachies 181
Vallette (R.), A. C. N. Sépulture gallo-romaine de l'Isleau-les-Vases 117
Vauvillé (O.), A. C. N. Les enceintes de Taverny . . 235
Vera (F.-A. de), A. C. É. La nécropole phénicienne de Cadix 213
Villenoisy (F. de), A. C. N. Outil préhistorique de Voiron 105
Wilhelm (H.), A. C. N. 103, 117

Digitized by Google

III.

Index géographique.

Allemagne, 103, 109, 144, 152.
Amiens (Somme). *Collection de M. le baron de Boutray*, 180. *Hôtel de ville*, 170. *Musée*, 180.
Apollonie, *Poiani* (Epire), 203.
Ardennes (département des), 119, 227.
Athènes, 231. *Musée*, 175. *Parthénon*, 194.
Autun (Saône-et-Loire). *Collection de M. Bulliot*, 123.

Bard (Loire), 92.
Bavay (Nord), 130, 131, 135.
Bavière. *Poteries antiques*, 181.
Béarn, 112, 125, 155.
Belval-Bois-des-Dames (Ardennes), 119.
Bizerte, *Hippo Diarrhytus* (Tunisie), 191, 242.
Bordeaux, 105.
Bou-Ficha (Tunisie), 80.
Bou-Roumein (Tunisie), 82.
Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), 207.
Bourges (Cher), 132.
Brassempouy (Landes), 125.
Brescia (Italie), 161.
Briod (Jura), 133.
Brouchy (Somme), 171.
Burgfelden (Wurtemberg), 152.

Cadix (Espagne), 213, 234.
Campandré (Calvados), 177.
Carthage, 81, 82, 130, 209.
Cherchel (Algérie), 197.
Chypre, 83, 104.
Cilicie, 229.
Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), 119.
Compostelle (Espagne), 168.
Conques (Aveyron). *Eglise Sainte-Foy*, 168, 189.
Copenhague (Danemark). *Musée des Antiques*, 128.
Corse, 85.
Creil (Oise). *Eglise Saint-Evremond*, 227.

Doukla (Monténégro), 103.
Dunodero, 89.

Edimbourg (Ecosse). *Musée national*, 136.
Egypte, 165.
El-Alia (Tunisie), 243.
Emèse (Syrie), 84.
Ephèse, 84.
Escorial (Espagne). *Bibliothèque*, 103, 115.
Espagne, 177.
Ewiranda, *Ingrande*, 116.

Fère (La), Aisne, 93.
Flacé-lès-Macon (Saône-et-Loire), 211.
Forcas, 112, 125.

Grozon (Jura), 132.

Hérivaux (Oise), 138.
Herpes (Charente). *Cimetière*, 176.
Hiéropolis (Phrygie), 126.
Hippo Diarrhytus, *Bizerte* (Tunisie), 243.
Hippone (Algérie), 238.
Homs, *Emèse* (Syrie), 84.

Digitized by Google

Isleau-lès-Vases (L'), Vendée, 117.

Jérusalem, 142.
Joinville (Haute-Marne). *Mausolée du duc de Guise*, 241.

Keredo (Morbihan), 154.
Kertch (Russie), 123.
Kief (Russie). *Cathédrale*, 230.

La Boissière (Dordogne), 178.
Lambèse (Algérie), 139.
Lannemezan (Hautes-Pyrénées), 124.
Laponie, 112.
L'Henchir-Toubernoc (Tunisie), 202.
Ligures, 86, 146.
Lisle-en-Barrois (Meuse), 141.
Lisbonne (Portugal). *Collection de M. le duc de Loulé*, 228.
Londres. *Musée britannique*, 83, 135.
Lyon (Rhône). *Bibliothèque*, 147.

Madrid (Espagne). *Bibliothèque nationale*, 79. *Collection de M. le comte de Valencia*, 79. *Exposition colombine*, 79. *Musée*, 207, 215.
Marseille, 237.
Molhain (Ardennes), 228.
Mongolie, 121.
Montbrison (Loire), 91.
Montcornet (Aisne), 198.
Montpinçon (Calvados), 177.
Morlaas (Basses-Pyrénées), 112.
Moscou. *Exposition*, 88, 121.
Mysie, 188.

Nabeul, *Neapolis* (Tunisie), 82.
Nanteuil-Notre-Dame (Aisne), 199.
Naples. *Eglises Santa-Loia et San-Lorenzo-Maggiore*, 226.
Nevers, 241.
Normandie. *Enceintes*, 177.

Orléanais, 90.

Paris. *Cabinet des médailles*, 89, 90, 128. *Collection de Mme Edouard André*, 199, 207. *Collection de M. le baron de Baye*, 169. *Collection de M. Hochon*, 104. *Collection de M. Vasset*, 111. *Jardin du Luxembourg*, 177. *Musée Carnavalet*, 177. *Musée du Louvre*, 83, 84, 88, 104, 126, 127, 142, 159, 165, 179, 184, 194, 198, 204, 208, 210, 215, 224, 229, 241, 242. *Notre-Dame*, 127. *Université*, 236.
Périgueux, 178. *Musée*, 206.
Peyrusse (Gers), 144.
Poiani, *Apollonie* (Epire), 203.
Pompéi. *Bas-relief*, 183.
Portugal, 198.
Preuilly (Seine-et-Marne), 207.
Pupput, *Souk-el-Abiod* (Tunisie), 221.
Pyrénées, 155.

Reims (Marne). *Musée*, 204.
Rivecourt (Oise), 192.
Rome, 126, 182. *Collection Borghèse*, 242.
Russie, 112, 118, 123, 230.

Saint-Benoît-sur-Loire (Loiret), 216.

Digitized by Google

Saint - Pierre - du - Lorouer (Sarthe), 94.
Salzbourg (Bavière). *Musée*, 105.
S. Angelo-in-Formis (Italie), 152.
Savoie, 116.
Sibérie, 121.
Schierstein (Prusse), 106.
Souk-el-Abiod, *Pupput* (Tunisie), 220.
Syrie. *Châteaux*, 114. *Syriarques*, 229.

Tanagra (Grèce), 110.
Taverny (Seine-et-Oise), 235.
Toulouse (Haute-Garonne), 159. *Eglise Saint-Sernin*, 168.
Tours. *Musée*, 140, 177.
Tubernuc, *L'Henchir-Toubernoc* (Tunisie), 202.
Tunis. *Musée du Bardo*, 202.

Vaudémont (Meurthe-et-Moselle), 177.
Venise. *Palais ducal*, 124.
Vienne (Autriche). *Musée des arts décoratifs*, 77.
Vienne (Isère), 210, 237.
Voiron (Isère), 105.

Wiesbaden (Prusse). *Musée*, 106.
Wisigoths, 113.

IV.

Index des illustrations.

1. Peinture murale de l'église Saint-Pierre-du-Lorouer (planche). 99
2-3. Sculptures découvertes à Belval-Bois-des-Dames (deux planches) 120
4. Pierre tombale de l'église de Brouchy 173
5. Fragments de poterie représentant des tauromachies 180, 181
6. Mosaïque de Flacé-lès-Mâcon 212
7-8. Tiers de sou de Vienne et de Marseille . . 237, 238

ERRATUM.

Page 137, ligne 9, au lieu de : *Ruines gallo-romaines*, lisez : *Mines*.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.

CANCELLED
FEB 20 1986

WIDENER
NOV 6 - 1985

2012128

Digitized by Google

3 2044 098 350 564